



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 06184272 4

2136L



*James Leuca*

Arnold

A

2136L



*James Lenox*

Arnault

A







WAVY WAVY  
SUNNY  
YAY YAY

**BIOGRAPHIE**  
NOUVELLE  
**DES CONTEMPORAINS.**

*Les soussignés déclarent que les Exemplaires non revêtus de  
leurs signatures seront réputés contrefaits.*

LES REDACTEURS DE LA BIOGRAPHIE DES CONTEMPORAINS

*Morand* *Hoff*

*Gouy* *F. Hericé*

DE L'IMPRIMERIE DE PEÛSSAN; RUE DE VAUGIRARD, N° 15,  
DERRIÈRE L'ODÉON.

BIOGRAPHIE NOUVELLE  
DES  
CONTEMPORAINS,  
OU  
DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET RAISONNÉ

DE TOUS LES HOMMES QUI, DEPUIS LA RÉVOLUTION  
FRANÇAISE, ONT ACQUIS DE LA CÉLÉBRITÉ  
PAR LEURS ACTIONS, LEURS ÉCRITS, LEURS ERREURS OU LEURS CRIMES,  
SOIT EN FRANCE, SOIT DANS LES PAYS ÉTRANGERS;

*Précédée d'un Tableau par ordre chronologique des époques célèbres et des évé-  
nemens remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour,  
et d'une Table alphabétique des assemblées législatives, à partir de l'assemblée  
constituante jusqu'aux dernières chambres des pairs et des députés.*

PAR MM. A. V. ARNAULT, ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT; A. JAY;  
E. JOUY, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE; J. NORVINS, ET AUTRES  
HOMMES DE LETTRES, MAGISTRATS ET MILITAIRES.

ORNÉE DE 300 PORTRAITS AU BURIN,  
D'APRÈS LES PLUS CÉLÈBRES ARTISTES.

TOME CINQUIÈME.  
COLL—DIG

---

PARIS,

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE, RUE SAINT-HONORÉ, N° 123,  
HÔTEL D'ALIGRE, OU RUE BAILLEUL, N° 12.

1822.

505



1111  
1111  
1111

---





*M. Collin d'Arboville.*

*London*

*Printed at the Press*





\_\_\_\_\_

# BIOGRAPHIE

## NOUVELLE

### DES CONTEMPORAINS.

COLL

**COLLIN (JEAN - FRANÇOIS)**, d'HARLEVILLE, naquit à Maintenon, département d'Eure-et-Loir, le 30 mai 1755. Il commença ses études à Chartres, vint les achever à Paris, où il se fit recevoir avocat; mais il abandonna bientôt la jurisprudence pour la littérature. Quelques morceaux de poésie fugitive, où la malice s'alliait avec assez de grâce à la naïveté, furent les précurseurs de *l'Inconstant*, que Collin fit paraître en 1786. Cette comédie, faite d'abord en un acte, était destinée à l'un des petits théâtres du boulevard. Ces théâtres étaient alors assujettis à l'obligation de soumettre les pièces qu'ils devaient jouer à l'examen des comédiens français, qui avaient le droit de s'emparer de celles qu'ils jugeaient dignes d'être représentées sur le même théâtre que celles de Molière. Prévillo, un des commissaires de la comédie, eut ainsi communication de *l'Inconstant*. Frappé de la manière avec laquelle cette esquisse était tracée, il engagea l'auteur à éten-

dre son sujet, et à en faire un grand tableau. Collin mit d'abord en cinq actes cette comédie, qu'il réduisit par la suite à trois. Le sévère Palissot, rendit une justice complète au mérite de ce premier ouvrage; et le parterre accueillit avec bienveillance cet essai qui lui annonçait un vrai talent. Deux ans plus tard, *l'Optimiste*, comédie mieux conçue et non moins bien écrite que *l'Inconstant*, justifia en partie les espérances du public. Le sujet des *Châteaux en Espagne*, qu'il parurent en 1789, fut revendiqué par Fabre d'Églantine, auteur du *Philinte de Molière*; la préface de cette dernière pièce est un libelle virulent contre Collin d'Harleville, qui était loin de mériter tant de colère et tant d'injures. Au reste, que le sujet des *Châteaux en Espagne* appartienne ou non à Fabre d'Églantine il faut en convenir, cette pièce, quelque charmante qu'en soit la conception, est au-dessous des précédentes productions de Collin, qui, cependant, ne sont pas très-for-

tement conçues. La petite farce du baron de Crac fait plus rire que penser. Si l'auteur n'a eu d'autres intentions que d'amuser par un dialogue semé de plaisanteries rimées en vers faciles, son but a été rempli. Le plus bel ouvrage de Collin d'Harville est sans contredit sa comédie du *Vieux Oelibataire*, que l'on donna en 1792 : ouvrage aussi sagement pensé, qu'heureusement exécuté; les journaux du temps lui reprochèrent d'avoir puisé sa pièce dans la *Gouvernante* d'Avisse, auteur dramatique, mort en 1747. La ressemblance des deux comédies parut si frappante que, sans l'extrême bonne foi de Collin, qui protesta qu'il ignorait jusqu'à l'existence de la comédie d'Avisse, on eût pu croire qu'il n'avait fait qu'une copie bien colorisée d'un ancien tableau. Mais quand cela eût été, ne devait-on pas lui en savoir gré ? Donner à un ouvrage inconnu la vie qui lui manque, n'est-ce pas créer ? ou du moins, n'est-ce pas ressusciter ? ce qui est peut-être plus difficile. Collin, lié d'étroite amitié avec M. Andrieux, recherchait ses conseils, qui ne lui ont pas été inutiles; et c'est par l'aveu de Collin lui seul, que le public en fut instruit. Ce poète était doué de qualités excellentes, accompagnées de peu de défauts. Son esprit avait plus de flexibilité que de force, plus de finesse que d'étendue. Plus propre à imiter qu'à inventer, à suivre une route tracée qu'à en ouvrir une nouvelle, Collin ne possède ni la verve de Beaumarchais, ni l'énergie de Fabre d'Églantine, ses contemporains. Mais

la nature lui avait accordé une grâce aimable, ce molle affectum, dont parle Horace. Un grand nombre des pièces de Collin est resté au théâtre. C'est une peinture de mœurs aimable et ridicule innocente, où l'on trouve des traits qui le rappellent même. Indépendamment de ces déjà citées, on a de lui *et Picard, ou la suite de l'Opéra; la Défense de la Petite Ville; les Artistes, les Deux Voleurs; l'École des Jeunes Femmes; les Riches, Malice pour Malice* joué depuis sa mort, *les Seigneurs et les Jeunes Gens, Querelle des Deux Frères*, ou *le Posthume* qu'un épicier alla acheter en cornets, quand le loup en fit tomber une feuille en passant dans les mains d'un chaland qui s'en vint à terre. Collin d'Harville était le directeur de l'Institut et de la Légion d'honneur; il est mort à Paris le 24 février 1806.

COLLIN (COMTE DE) succéda à son père à un emploi supérieur dans l'administration des douanes lorsque la révolution du 10 août 1793 arriva. Le général Collin, qui, à cette époque, avait les rênes du gouvernement, découvrit dans toutes les classes de la société, les hommes capables dont il avait besoin pour l'aider à soutenir le fardeau de la France reconnaissante et de le charger. Les talents administratifs de M. Collin n'échappèrent point aux yeux du premier consul, et M. Collin fut nommé conseiller-d'état, section des finances. Devenu bientôt après directeur-général des douanes, fut lui qui rédigea et présenta

t de loi sur les...  
 rtations, prohibitions, entre-  
 etc., et qui compléta, en  
 l'organisation générale des  
 ses, qu'il perfectionna dans  
 ita. Napoléon, ayant créé un  
 stère du commerce et des  
 factures, au confia le portè-  
 le à M. Collin de Sussy, qui  
 ropu précédemment le titre  
 mte de l'empire et la décoo-  
 n de grand-officier de la lé-  
 d'honneur. Lors de la pre-  
 rentrée du roi en France,  
 le comte de Sussy n'eut ad-  
 emploi. L'empereur, à son  
 ar de l'île d'Elbe, le créa pair  
 rance et premier président de  
 des comptes. Par le se-  
 retour du roi, M. le comte  
 de Sussy se trouva privé  
 emploi qu'il avait occupés  
 lent les cest jours, et resta  
 é jusqu'au 5 mars 1819, é-  
 te à laquelle S. M. le créa pair  
 rance. Dans toutes les dis-  
 ions du budget, ou dans cel-  
 ui étaient relatives à l'indus-  
 et au commerce, M. le comte  
 ussy a toujours développé des  
 ions remplies de détails pré-  
 x sur l'économie politique;  
 a constamment voté en fa-  
 r du système protecteur et  
 ervateur de l'industrie et des  
 de sa patrie.

COLLIN DE SUSSY (LE VI-  
 M), fils aîné du précédent,  
 tre des requêtes, membre de  
 gion-d'honneur, suivit, au  
 menement de la révolution,  
 rrière des armes; il était at-  
 é, en qualité d'ingénieur, à  
 t-major-général des armées  
 Alpes et d'Italie, où il s'oc-  
 tit spécialement des recon-

naissances militaires. Il entra, à  
 la paix de Lunéville, dans l'admi-  
 nistration des douanes; parvenu  
 au grade d'inspecteur-général  
 dans la Belgique, il en fut rappelé  
 pour coopérer à l'organisation des  
 droits-réunis, créés en 1804. M. le  
 vicomte de Sussy fut alors nomi-  
 mé administrateur, chargé de la  
 comptabilité de ces nouvelles con-  
 tributions. Il compte déjà dix-  
 huit années de services dans cet-  
 te administration, et s'y trouve  
 aujourd'hui le seul de tous les  
 chefs qui l'ont créée. A la première  
 invasion des armées étrangères,  
 M. de Sussy, lieutenant-colonel  
 dans la deuxième légion de la  
 garde nationale de Paris, se trou-  
 vant, le 30 mars 1814, à la tête  
 des tirailleurs de sa légion, prou-  
 va, dans la plaine de Clichy, qu'il  
 n'avait point oublié la tactique  
 militaire de ses jeunes années, et  
 qu'il comptait toujours parmi les  
 braves. Destiné à succéder à la  
 dignité héréditaire de la pairie,  
 M. le vicomte de Sussy apportera,  
 dans ce premier corps de l'état,  
 des vertus, des talens et du pa-  
 triotisme.

COLLIN (LOUIS, BARON DE  
 SUSSY), frère cadet du précédent,  
 avait embrassé l'état militaire. Il  
 fut nommé capitaine adjoint à l'é-  
 tat-major après la bataille de Ma-  
 rengo, où il s'était distingué. La  
 paix ayant été conclue, il quitta  
 l'armée pour entrer dans l'admi-  
 nistration des douanes. Il a été  
 directeur à Anvers et à Livourne,  
 et chargé en 1811 de l'organisa-  
 tion de cette partie en Toscane et  
 dans l'État romain. M. le baron  
 de Sussy est aujourd'hui inspec-  
 teur-général, membre du conseil

de l'administration des douanes, colonel à l'état-major de la garde nationale de Paris, et membre de la légion-d'honneur.

COLLIN D'AMBLÏ (PIERRE-NICOLAS), originaire de Champagne, ancien professeur de belles-lettres, ex-maître de pension, et devant membre du comité de bienfaisance au département de la Seine. Il est auteur d'une foule d'ouvrages élémentaires, dont plusieurs, qui ne sont pas dépourvus du mérite exigé pour ce genre de composition, ont été réimprimés. Ces ouvrages sont : 1° *Mémorial universel*, contenant un abrégé de l'histoire romaine, de la mythologie, de l'histoire grecque; les principales difficultés de la langue française, la géographie départementale et un abrégé de l'histoire de France, 1804, in-12; réimprimé, 1805, in-12; 2° *Flambeau des Étudiens* en rhétorique et en philosophie, 1804, in-12; 3° *Grammaire Parlante*, 1804, in-12; réimprimé, 1805, in-12; 4° *nouvelle Méthode pour apprendre à traduire promptement et facilement le français en latin*, 1805, in-12; il y en a eu une seconde édition en 1806; 5° *Dictionnaire des commençans français-latin*, 1807, in-12; 6° *Dictionnaire des commençans latin-français*, 1807, in-12; 7° *Éléments de la langue française à l'usage des enfans*, in-12; 8° *le Maître de latin*, au moyen duquel la syntaxe et les gallicismes exposés dans des phrases analysées, peuvent être appris sans maître, in-12; 9° *le Maître de littérature élémentaire*, 1806, in-12; 10° *le Maître de français ou nouvelle Grammaire*, 1807, in-12; 1813, deuxi-

me édition; 11° *les Participes français analysés*, 1806, in-12; deuxième édition, 1808; troisième édition, 1811; 12° *Nouveau mémorial à l'usage des deux sexes*, un gros volume in-12; 13° *le Maître d'éloquence française*, 1806, in-8°; deuxième édition, in-8°, 1807; troisième édition, 1809, in-12; quatrième édition, 1811, in-12; 14° *de l'Usage des expressions négatives dans la langue française*, 1808, in-8°; 15° *Grammaire simplifiée*, 1809, in-12; 16° enfin, *Abrégé de l'histoire sainte*, 1811, in-12. Voilà, certes, une carrière de professeur bien remplie; et M. Collin d'AmblÏ peut se vanter, plus heureux que *Titus*, de n'avoir pas perdu une journée.

COLLIN DANTON DE PLANCY (JACQUES-ALEXIS-SIMON), né après d'Arcis-sur-Aube, le 28 janvier 1793, est fils d'un militaire, qui contribua à la prise de la Bastille, et qui était cousin-germain du conventionnel Danton. Il fit à Troyes de bonnes études, et lut, très-jeune encore, une foule de livres de dévotion; car plusieurs ecclésiastiques de ses parens voulaient le diriger dans la carrière qu'ils avaient embrassée; mais les vœux des saluts, les écrits ascétiques et les livres de théologie en firent un philosophe, au lieu d'en faire un dévot. Il fut, à 15 ans, professeur de cinquième; à 16, il déclara qu'il renouait à l'état ecclésiastique, préférant celui d'homme de lettres. Il vint à Paris en 1814, et publia successivement : 1° *le Dictionnaire infernal*, ou Recherches et Anecdotes sur les démons, les spectres, les loup-garoux, les sorciers, le sabbat,

rites cabalistiques, les prodiges, les maléfices, les apparitions, à la magie, au cercle de l'enfer, aux divinations, aux sciences secrètes, aux visions diverses, aux chétives et surnaturelles; in-8°, 1818. Cet ouvrage a été publié dans un petit livre de l'abbé Simonnet, intitulé *Contre-poison du Malin infernal*, in-8°, 1819; *Le Diable point par lui-même*, série de petits romans, de blâmes, d'anecdotes propres sur les aventures des uns, les traits qui les caractérisent, leurs bonnes qualités et infortunes, les bons mots et réponses singulières qu'on leur a fait, leurs amours et les autres qui leur ont pu rendre aux uns, extrait et traduit des dévotions, des théologiens, des poètes, etc., in-8°, 1819. L'auteur a rendu fort gai cet ouvrage, qui a nécessité de grandes recherches; 3° *La Prise de Constantinople, par Mahomet II*, histoire historique traduite du turc moderne, avec un Essai sur l'état de l'empire d'Orient, 2 vol. in-12, 1819; 4° *Dictionnaire des dîmes et des droits féodaux, les siefs et les bénéfices, les cens, les redevances et les coutumes ridicules, les coutumes féodales, les corvées, etc.*; sur tout ce qui tient à la féodalité, 2 vol. in-8°, 1819. La 2<sup>e</sup> édition est augmentée d'un tableau de l'ancien régime, et est dirigée à l'état actuel de la France,

et d'une table générale, 2 vol. in-8°, 1820; 5° *Mémoires d'un ecclésiastique du 14<sup>e</sup> siècle*, depuis l'an 1315 jusqu'à la fin des guerres de la Jacquerie, 2 vol. in-12, février 1820; 6° édition, septembre 1820. Ces mémoires, tracés avec les crayons les plus noirs, les données les plus horribles qu'ils rappellent, ont été publiés comme traduction d'un manuscrit de 1567; 6° *Le Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses que les moines et les prêtres de la religion catholique ont présentées à la dévotion des fidèles*, 5 vol. in-8°; 7° M. Collin Danton de Plancy est encore auteur du *Dictionnaire de la Folie et de la Raison*, 2 vol. in-12, septembre 1820. On remarque surtout dans cette production, au mot *Hasard*, la facétieuse histoire de *Boniface sur le trône*, traduite de l'espagnol; au mot *Noblesse*, une *histoire de la famille Roquillard* pendant deux cents ans, et la tragédie des *Regrets féodaux*; au mot *Néologisme*, le petit roman ampoulé d'*Hudibras et Théolinde*, etc. Ce laborieux littérateur a failli tout récemment devenir la victime d'un assassinat. Des misérables ayant remarqué qu'il venait de recevoir des billets chez un libraire, le suivirent chez un restaurateur où il était entré; et après l'avoir assoupi avec une poudre narcotique, se chargèrent de le reconduire chez lui pour le dépouiller tout à l'aise. M. Collin, appelé à lui pendant cette opération, ayant voulu se défendre, ils lui assenèrent sur la tête un coup de bâton, et le laissèrent pour

mort sur la place. Il a échappé toutefois à ce danger; et le lendemain les voleurs s'apercevant qu'ils n'avaient saisi que des effets au nom de M. Collin, lui ont renvoyé par la poste ces papiers inutiles pour eux.

**COLLIN DANTON DE PLANCY** (**GABRIELLE PABAN, MADAME**), femme du précédent, née à Lyon le 22 février 1793, mariée en 1817. Après avoir publié quelques bluettes sous le voile de l'anonyme, elle partagea entièrement les goûts de son mari, et donna : 1° *Histoire des fantômes et des démons qui se sont montrés parmi les hommes*, compilation d'anecdotes classées avec ordre (in-12, 1819); 2° *les Amis de collège, ou Quinze Jours de vacances* (in-18, 1819); 3° *les Soirées de la jeune Lodoïska* (in-18, 1819); ce sont deux petits volumes d'anecdotes destinés à la jeunesse; 4° *Biographie des Enfants célèbres*, ou Histoire abrégée des jeunes héros, des jeunes poètes, des jeunes savans, des jeunes artistes, des jeunes filles célèbres, des jeunes saints, des jeunes martyrs, et généralement de tous les personnages qui se sont illustrés avant l'âge de vingt ans, par leurs vertus, leur bravoure, leurs écrits, leur génie précoce, etc., dans tous les temps et chez tous les peuples du monde (2 vol. in-12, 1820, avec gravures et médaillons). Ce dictionnaire historique de la jeunesse, qui contient environ quatre cents notices, est le premier ouvrage à peu près complet qu'on ait publié sur cette matière; 5° *Année des Dames*, ou petite Biographie des femmes cé-

lèbres, pour tous les jours de l'année (Paris, 1820, 2 vol.); 6° *Démoniana*, ou nouveau Choix d'anecdotes, etc., sur les revenans, les démons, les loups-garoux, les visions, etc.; ouvrage propre à rassurer les imaginations timorées contre les frayeurs superstitieuses (in-18, 1820). On a beaucoup applaudi au but de cet ouvrage, dont toutes les historiettes sont propres à démontrer la fausseté des apparitions et des prodiges surnaturels; répandu dans les campagnes, un pareil recueil y détruirait une foule de préjugés. 7° *Almanach des Femmes célèbres*, pour l'année 1821, tableau gravé, offrant pour chaque jour une sainte et une femme illustre. Les ouvrages de madame Collin sont signés Gabrielle de P. Son mari lui a dédié le *Diablo peint par lui-même*. On trouve, dans la Dédicace, ce compliment original : « Vous trouverez souvent votre portrait dans le héros dont j'écris les aventures... » La honte touchante, la simplicité antique, les manières naïves, les vertus quelquefois stoïques, la vivacité d'esprit, l'originalité d'imagination, la malice sans méchanceté : il y a, dans le diable, mille qualités heureuses que vous auriez le bon esprit d'envier, si vous ne les possédiez pas, etc.»

**COLLINGWOOD**, amiral anglais, était à la bataille de Trafalgar, qui se livra le 22 octobre 1805. Ce fut lui qui, après la mort de Nelson, tué dans ce combat, prit le commandement de la flotte anglaise. En récompense de sa conduite dans cette affaire,



wood obtint une pension de 100 liv. sterling, et fut nommé ambassadeur d'Angleterre. Il y avait un an qu'il tenait la mer, lorsqu'il parut à Londres en 1701. La terre n'étant point sonnée, il eut bientôt regagné son pays, sur lequel il mourut le 17 mars 1710.

**COLLINI** (CÔME ALEXANDRE) seigneur de Collina, s'il n'avait été secrétaire de Voltaire. Il naquit à Pise le 15 août 1727, fit ses études à l'université de Pise, et compta pour sa part de bonne heure à voyager. Il parcourut la Suisse à l'âge de 17 ans; deux ans après, il vint à Berlin. S'y étant trouvé le même temps que Voltaire, il fit la connaissance de cet homme célèbre, et devint son secrétaire. Il demeura six ans avec lui, fut placé, sur sa recommandation, en qualité de gouverneur auprès du comte de Sauer, à Sauerbrunn, bourg. En 1759, il entra au service de l'électeur palatin. Collini fut d'abord secrétaire intime de l'électeur, qui le nomma ensuite son secrétaire et directeur du cabinet de l'histoire naturelle de Mannheim. Il était enchanté d'habiter Mannheim, parce que son nom signifie demeure de pierre. Il y est mort le 22 mars 1767, quelque temps auparavant, en passant à Mannheim pour aller à Collina; ce vieillard fut très bien accueilli par l'empereur, qui lui fit un grand nombre de questions, et lui parla beaucoup de sa patrie; c'est à cette entrevue que nous devons le dernier ouvrage de Collini, qui n'a paru

qu'après sa mort, savoir : *Mon séjour auprès de Voltaire, et Lettres inédites que m'a écrites cet homme célèbre jusqu'à la dernière année de sa vie*, Paris, 1807, in-8°. L'auteur relève dans cette production plusieurs erreurs commises par les biographes de Voltaire, et donne des détails précieux sur les voyages et les stations de ce grand homme dans différentes villes des bords du Rhin. Le cabinet d'histoire naturelle formé à Mannheim par Collini passe pour la collection la plus complète et la plus intéressante de l'Europe. Nous lui devons les ouvrages suivans : 1° *Dissertation sur l'histoire d'Allemagne*, 1761; 2° *Précis de l'histoire du Palatinat du Rhin*, Francfort, 1763, in-8°; 3° *Dissertation historique et critique sur le prétendu cartel envoyé par Charles-Louis, électeur palatin, au vicomte de Turenne*, 1767. Dans le chapitre 12 de son *Siècle de Louis XIV*, Voltaire fait un pompeux éloge de la dissertation de son ancien secrétaire. 4° *Journal d'un voyage, qui contient différentes observations minéralogiques, particulièrement sur les agates et le basalte, avec un détail sur la manière de travailler les agates*, Mannheim, 1776, in-8° avec 15 planches; 5° *Considérations sur les montagnes volcaniques*, Mannheim, 1781, in-4°; 6° *Remarques sur la pierre élastique du Brésil et sur les marbres flexibles qui sont à Rome, dans le palais Borghèse*; 7° *Exposé de la Capitulation de Mannheim*, 1794; 8° *Lettres sur l'Allemagne*, 1787, in-12.

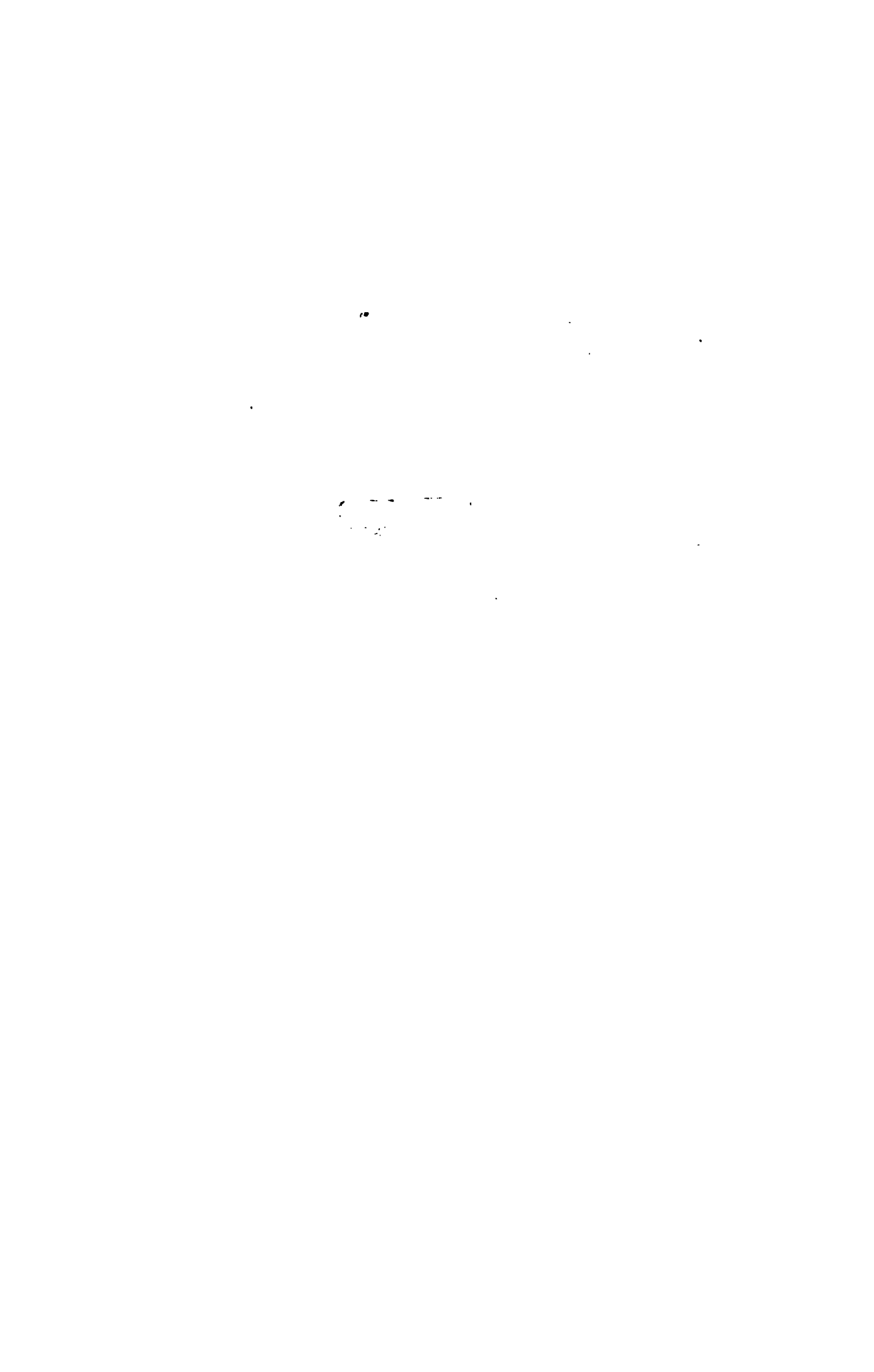
**COLLOREDO** (F. comte de), né le 31 mai 1731, exerça à la

cour de Vienne plusieurs emplois élevés, qui ne furent pas moins accordés à l'éclat de sa naissance qu'au mérite de son talent. Après avoir été ministre des conférences, vice-chancelier de l'empire, négociateur et grand-chambellan, il fut un instant ministre de la guerre en 1805, tandis que le prince Charles était allé prendre le commandement de l'armée d'Italie. Le comte de Colloredo avait épousé une demoiselle de Crenville, d'une ancienne famille noble de la Normandie; ce fut, dit-on, par l'influence de cette dame, que l'Autriche entra, au mois d'août de la même année, dans la coalition contre la France, formée par le traité du 1<sup>er</sup> avril précédent entre la Russie et l'Angleterre. Le comte de Colloredo est mort à Vienne en 1807.

**COLLOREDO (LE MARÉCHAL WENCESLAS, COMTE DE)**, frère du précédent, est né le 11 septembre 1735. Il embrassa la carrière militaire fort jeune, et obint, à l'âge de soixante-onze ans, le grade de feld-maréchal. Le général autrichien Chasteler avait organisé l'insurrection du Tyrol en 1809; sa manière de faire la guerre, en violation de tous les droits humains, provoqua un ordre du jour, portant que ce général serait fusillé dans le cas où il tomberait en les mains des Français. Le bruit de cet ordre du jour parvint à Vienne, où les généraux Foulcr et Durosnel étaient prisonniers : ils furent alors gardés en otage, et menacés d'être présaillés. Dans ces entrefaites (en avril de la même année), l'armée française s'empara de

Vienne, et le maréchal Colloredo, ministre de la guerre, fut pris en contre-otage avec d'autres personnes distinguées de la monarchie autrichienne, pour répondre des généraux Foulcr et Durosnel. Toute cette affaire se termina par la paix conclue à Vienne le 14 octobre 1809. Le maréchal Colloredo a été nommé capitaine de la garde impériale, et conserve en même temps sa place et son influence au ministère de la guerre.

**COLLOREDO (LE COMTE JÉRÔME DE)**, né le 30 mars 1775. Il embrassa fort jeune l'état militaire. Issu d'une illustre famille de la Bohême, ce prince, général au service de l'Autriche, commandait trois divisions des armées combinées à la bataille de Dresde, les 26 et 27 août 1813. Malgré ses efforts et sa bravoure, il fut vaincu, et eut trois chevaux tués sous lui. Plus heureux, au mois de septembre suivant, à la tête de dix-sept mille hommes, il fit prisonnière une colonne avancée de trois mille Français. Ce fait d'armes valut au prince Colloredo la croix de Saint-Georges de troisième classe, dont le décora l'empereur Alexandre. A la fin de 1813, lors de l'invasion du territoire français par les armées étrangères, ce général commandait le premier corps autrichien; il fut blessé, quelques heures avant la prise de Châlons-sur-Marne, le 6 février 1814. Le prince Colloredo reparut en France à l'époque de la seconde invasion de 1815, à la tête de quarante mille hommes de réserve. Il passa le Rhin vers la fin de juin, et se di-





*Collet d'Herbois*  
*Conventionnel.*

*Delaport*



On ne peut pas dire que  
l'histoire de l'humanité soit  
une suite ininterrompue de  
combats. On voit au contraire  
de longues périodes de repos  
et de prospérité. C'est ce  
qui a permis à l'humanité  
de progresser et de se  
civiliser. Les guerres sont  
malheureusement nécessaires  
pour assurer la liberté et  
le bien-être des peuples.

naissance et si près d'eux par ses  
faits, avait eu dans sa jeunesse,

d'Herbois jugea qu'il serait pi-  
quant et dramatique de rendre



r Belfort. Le général Lequi commandait dans cette province, ne voulut consentir à l'abdication qu'à Louis XVIII. Le Colloredo adhéra à cette abdication, et se rendit en Bourgogne. De retour en Autriche, au mois de novembre, son souverain lui témoigna sa reconnaissance, le nomma comte-général du royaume de Bohême, et l'année suivante (1791) lui conféra le grand'croix de l'ordre de la légion d'honneur.

**LOT-D'HERBOIS** (JEAN-BAPTISTE), membre fameux de la Convention nationale, ex-comédien de province et auteur d'une tragédie médiocre. La présomption, l'insuffisance et une perpétuelle irritation, produite par l'abus du vin et des boissons fortes, lui faisait usage depuis sa jeunesse de la médecine de Collot-d'Herbois, les hommes les plus atroces de la révolution. Parvenu tout à coup, par une transition brusquée, d'un état précaire à une situation indépendante et à une grande puissance, il se livra sans précaution à toute l'effervescence de la révolution. Comédien ambulante avant la révolution, il avait été accueilli à La Haye et à Londres, où il était en outre directeur de sa troupe; à Lyon, il fut sifflé. Cette malheureuse expérience lui a bien cher, quelques années après, cet acte de justice, réprouvé par le bon goût. A l'exemple de Néron, des Louis XI et de ces autres monstres fameux, il fut sifflé, si loin d'eux par sa distance et si près d'eux par ses défauts, avait eu dans sa jeunesse

des mœurs honnêtes, une conduite modeste et réservée; il acquit ainsi une considération qui était refusée au talent de l'acteur. On a remarqué que Collot-d'Herbois, dont la figure était assez imposante, l'œil expressif, la voix pleine, la pose académique, avait une grande prédilection pour les rôles de tyrans, et ce fut en effet ceux qu'il joua le moins mal. Il ne les remplit que trop bien sur la scène politique, et il fut un des acteurs les plus sanguinaires de la convention, où il avait tant de rivaux dans les Robespierre, les Marat, les Carrier, les Le Bon, les Couthon, les Saint-Just, les Le Bas, etc., etc. Collot-d'Herbois vint à Paris au commencement de la révolution, et se fit affilier à la société des jacobins, dont il fut d'abord un des orateurs les plus subalternes. Mais cette société ayant proposé un prix pour l'ouvrage qui ferait mieux sentir aux citoyens, et plus particulièrement au peuple et aux habitans des campagnes, les avantages de la constitution que l'assemblée nationale avait décrétée et que le roi avait acceptée, Collot-d'Herbois publia l'*Almanach du père Gérard*, qui remporta le prix, et acquit à son auteur une certaine célébrité. Le père Gérard n'était point un personnage imaginaire: il existait, et avait fait partie des états-généraux, où son bailliage l'avait député; c'était un cultivateur breton, plein de franchise, doué de beaucoup de sens, et un très-honnête homme. Collot-d'Herbois jugea qu'il serait puissant et dramatique de rendre

un personnage vivant, et que tout le monde connaissait, le héros de son livre. Il ne se trompa point, et cet ouvrage, qui n'est dépourvu ni de force dans le raisonnement, ni d'une certaine énergie dans le style, eut assez de succès pour persuader à son auteur qu'il pouvait parvenir à la plus haute fortune, prétendre aux postes les plus éminens de l'état, obtenir enfin un ministère. Danton fut nommé ministre de la justice. Collot-d'Herbois, qui prétendait à ce portefeuille, disait, au rapport de Prudhomme, son ami : « Louis XVI n'est pas patriote ; s'il l'était, n'aurait-il pas dû me nommer ministre de la justice ? » N'espérant plus rien d'une cour qui l'avait dédaigné, il saisit habilement l'occasion d'essayer l'impression que pourrait produire sur la multitude la fougue théâtrale de son zèle patriotique. Quarante soldats suisses, du régiment de Châteaueux, furent condamnés aux galères, à la fin de 1790, pour cause d'insubordination lors des troubles de Nanci. Cette condamnation fut prononcée non en exécution des lois françaises, mais en exécution des lois de leur pays (voyez BOUILLÉ et DÉSIRES). Collot-d'Herbois, que la société des jacobins appuyait, présenta à l'assemblée législative, dans sa séance du 9 avril 1792, une pétition en faveur de ces soldats ; la pétition fut prise en considération par l'assemblée, et Louis XVI obtint des Cantons la remise du reste de la peine : les soldats revinrent du bagne de Brest. Collot-d'Herbois n'aurait pas trouvé dans le succès de sa tentative l'entier

accomplissement de ses espérances, s'il se fût borné à ce triomphe modeste. Il avait fait recommander par la société des jacobins ces soldats étrangers, comme des martyrs de la liberté, aux différentes sociétés populaires, dans les villes où ils devaient passer. Ayant obtenu de Pétion, maire de Paris, que leur entrée dans la capitale aurait tout le caractère d'une fête civique, il fit préparer un char énorme et le fit orner de branches, de couronnes de laurier, et d'une multitude de petits drapeaux. Après avoir placé les soldats graciés sur le char, attelé de chevaux blancs, il s'y plaça lui-même dans une attitude théâtrale ; et le cortège, accompagné d'une foule de citoyens, suivit lentement les boulevards, aux acclamations de la multitude, depuis l'emplacement de la Bastille, jusqu'au Champ-de-Mars, où les triomphateurs prêtèrent serment de vivre et de mourir pour la patrie ; mot dont ils corrompaient déjà la noble acception ; c'est dans cette cérémonie que purent les premiers bonnets rouges. Le cortège se rendit ensuite à l'assemblée législative qui l'accueillit par de nombreux applaudissemens et lui accorda les honneurs de la séance. Cette jouglerie politique, toute dans l'intérêt de celui qui l'avait préparée et qui s'en était rendu le héros principal, servit merveilleusement ses projets, en fixant sur lui l'attention du peuple. Il devint membre de cette municipalité de Paris, qui, dans la matinée du 10 août 1792, après avoir chassé l'ancien corps municipal, se mit à sa place, s'installa elle-même, et



comença la debata. Des  
demain de cette journée, il  
fut membre du conseil attache  
au ministère de la justice.  
Il accorde généralement à di-  
r. Il fut le provocateur et le  
cyriliste des massacres des 2  
septembre 1793, et l'on cite à  
l'appui de cette opinion les paro-  
les qu'il adressait à Robert de Pa-  
peau le félicitait de sa nomi-  
nation au conseil de la justice :  
« Ici le faubourg Saint-Ger-  
main qui va bientôt être évacué ;  
nous pouvons choisir chacun  
celui que nous voudrons. » Il  
fut élu à l'assemblée électorale qui,  
le 2 septembre 1792, nomma les  
représentants à la convention nationale.  
Il fut l'un des premiers élus  
à représenter le département  
de la Loire. Dans la première séance  
de cette assemblée, il proposa  
la suppression de la royauté en Fran-  
ce, et jusqu'à là n'avait été que  
un simple député. Le 30 octobre suivant,  
il vota la peine de mort contre  
les émigrés. En mission à Ni-  
mèze, dans les pays nouvellement conquis,  
il assista pas au jugement du  
duc de Nemours, mais il envoya son vote pour  
la mort sans appel et sans sursis.  
Après son retour à Paris, quelque temps  
après le prétendu assassinat de  
Jean-Baptiste Bourdon, à Orléans, il  
fut chargé de déclarer cette ville en état de  
siège, et s'opposa à la mise en  
exécution des personnes qui avaient  
été arrêtées par suite de ce crime  
politique. Ce farouche procon-  
sulaire surnommé le tigre et plus  
le mitrailleur, était, selon un  
de ses amis, le membre le plus ac-  
tuel du comité de salut public, le  
plus véhément des jacobins et  
le plus sanguinaire des terroris-

tes. Rentré à la convention na-  
tionale, il fut un de ceux qui or-  
ganisèrent les 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2  
juin 1793, à la suite desquels fut  
renversé le parti de la Gironde,  
parti si remarquable par l'élo-  
quence et la modération de pres-  
que tous ses membres. Élu prési-  
dent de la convention, le 15 juin,  
il remplit quelque temps après u-  
ne courte mission dans les départe-  
mens de l'Aisne et de l'Oise, et  
à son retour, il dénonça Baco,  
maire de Nantes, et fit décréter  
l'arrestation de Garat, ministre de  
l'intérieur. La cause de cette ar-  
restation a quelque chose de ri-  
dicule; mais elle peint trop bien  
le caractère de Collot-d'Herbois,  
pour que nous hésitions à la rap-  
porter. Conduit au ministère de  
l'intérieur par une affaire parti-  
culière, il attendait dans l'anti-  
chambre où il s'était assis parmi  
la foule des solliciteurs, sur l'in-  
vitation de l'huissier, qui ne le  
connaissait pas et dont il ne s'é-  
tait pas fait connaître. Mécontent  
d'attendre et plus encore d'être  
confondu avec le public, il se lè-  
va brusquement, et s'adressant à  
l'huissier : « Va dire à ton maître,  
s'écria-t-il en colère, que les  
représentans du peuple ne sont  
pas faits pour l'attendre, et que  
je vais me plaindre à la conven-  
tion de l'insolence de son mi-  
nistre. » L'huissier effrayé entra  
dans le cabinet du ministre, qui  
sortit à l'instant lui-même et vint  
s'excuser poliment d'un retard  
involontaire. Collot-d'Herbois ne  
fut point désarmé par les soumis-  
sions de Garat. Le masque du fier  
républicain cachait le tyran le  
plus impérieux et le plus impla-

cable. Le 6 septembre, sur la proposition de Barrère, Collot-d'Herbois fut, avec Billaud-Varenes, adjoint au comité de salut public. La loi dite des *suspects*, rendue le 17 de ce mois, avait tellement encombré les prisons de la capitale, que les membres du comité discutèrent les moyens de détruire ce foyer de sédition, qui, placé au centre de la république, pouvait l'embraser en un moment : Collot-d'Herbois s'opposa vivement à la déportation que ses collègues proposaient. « Il ne faut rien déporter, dit-il, il faut détruire tous les conspirateurs; que le lieu de leur détention soit miné et la mèche toujours allumée pour les faire sauter, si eux ou leurs partisans osent tenter de nouveaux efforts contre la république. » Il fut aussi un de ces hommes qui alors, comme d'autres plus récemment, rêvèrent et organisèrent des conspirations pour les dénoncer ensuite et en faire punir les auteurs. Il reçut une digne récompense de son horrible zèle à proscrire, dans la mission qui lui fut confiée pour les départemens du Loiret et de l'Oise, et surtout pour la ville de Lyon, dont le nom seul excitait sa fureur, ville malheureuse qu'il se promettait bien de purifier. Ce fut en frimaire an 2 (novembre 1793) qu'il partit pour sa destination, avec Fouché de Nantes (depuis duc d'Otrante), l'un des deux commissaires qui lui avaient été adjoints. Le premier soin de Collot-d'Herbois, lorsqu'il arriva à Lyon, fut d'y répéter, en l'honneur de l'atrocité Châlier (voyez ce nom), la scandaleuse mascarade

qu'il avait organisée à Paris l'honneur des soldats suisses fête funèbre consacrée à la mémoire de Châlier ne fut pas si lamentablement ridicule; elle inspira le goût et l'horreur. On y vit Collot-d'Herbois en première ligne après lui une guillotine aux lantes. L'ex-comédien qui jouait le désespoir, s'écriait, en attendant de pousser de profonds soupirs : « Chaque goutte de sang de Châlier retombe sur mon cœur. » Dans sa correspondance avec la société des jacobins de Paris, il lui demandait pour consacrer ses *commissions extraordinaires*, de vrais *sans-culottes*, et l'aider dans son projet de *régénération* de la cité lyonnaise, *colonnes de l'armée révolutionnaire*. Bientôt il mit à exécution le projet de la convention du 21 vendémiaire an 11 (11 octobre 1793) dont il avait été le principal promoteur, et qui ordonnait à la fois la démolition des édifices publics et particuliers, et le changement du nom de la ville en celui de *commune affranchie*. En détruisant les différens édifices, Collot-d'Herbois continuait l'ouvrage de son collègue Couthon, qui avait déjà fait abattre la presque totalité des belles maisons de la ville de Bellecour. Mais que lui portait le renversement de quelques pierres? Il voulait du sang le sang seul pouvait effacer les yeux l'outrage qu'il avait reçu le sang coula bientôt. L'ex-commissionnaire temporaire, dont le secrétaire encore existant soutient la nouvelle cause qu'il sert avec une intolérance égale à la fureur qu'il mettait alors à la pro

réfugié, j'aurais  
à nuit. Collet-d'Herbois dit  
à cinq juges qui compo-  
saient cette commission et aux  
autres qui exécutaient ses ju-  
rments. « Vous vous plaignez de  
sillonner le jour et la nuit ! Fai-  
tes républicains, l'exécutez de vos  
eux, est-il à comparer à mes  
eux ? Brûlez, brûlez du feu qui  
rime, et vous recouvrirez  
de nouvelles forces. » L'instru-  
ction de mort était en permanence  
à la place des Terreaux; c'est là  
qu'étaient les femmes, les  
les parentes des condamnés  
venaient pour les voir encore,  
se précipitant dans leur bras, et ex-  
primant de douleur, avant même que  
les victimes eussent été livrées  
aux bourreaux; quelques-unes de  
ces mères éplorées demandaient  
à partager le supplice de leurs  
enfants ou de leurs époux, et trop  
souvent leur prière était exaucée.  
La fortune, l'honneur de plus  
de l'épouse, de plus d'une vierge  
qui furent en vain sacrifiées.  
L'indigne, disait le monstre  
et ses satellites, au milieu des  
exécutions, je m'indigne que la  
vengeance de la patrie soit aussi  
silencieuse et silencieuse : c'est à  
vous de foudre qu'elle doit frap-  
per ses ennemis. » Il écrivait de  
Paris, à la convention : « Nous le  
savons, le peuple sera vengé; le  
crime qui fut rougi du sang des pa-  
triens sera bouleversé. Tout ce  
qui le crime a élevé sera anéanti;  
sur les débris de cette ville su-  
perbe et rebelle, qui fut assez  
orgueilleuse pour demander un  
trône, le voyageur verra quel-  
ques monumens simples et des  
maisons habitées par les amis

de la liberté et de l'égalité. »  
C'était dans la plaine des Bro-  
teaux que les fusillades et les  
coups de canon à mitraille arra-  
chaient la vie aux citoyens atta-  
chés deux à deux; le sabre, la  
baïonnette et la grosse de fusil a-  
chevaient les victimes qui n'é-  
taient que mutilées; et le Rhône,  
dans lequel on jetait les cadavres,  
qui n'étaient pas tous entièrement  
privés de la vie, les rejetait bien-  
tôt sur ses bords, ou les portait  
sur les rives étrangères; comme  
un monument des excès enfantés  
par la fureur des discordes civiles.  
Un jour, Collet-d'Herbois, pré-  
sent à une des fusillades, aperçoit  
un soldat qui, ne pouvant maîtri-  
ser l'horreur qu'il éprouve, refuse  
de tirer. Collet-d'Herbois lui  
arrache avec colère l'arme des  
mains, et lui dit : « Homme pu-  
sillanime, voilà comme tire un  
républicain; et en même temps  
il abat la victime du premier coup  
de fusil. Dans ces exécutions jour-  
nalières, six mille personnes pé-  
rirent en plusieurs mois. Il n'était  
pas permis de se plaindre, de gé-  
mir, de se taire. Il fallait applau-  
dir pour ne pas montrer une fai-  
blesse anti-républicaine. » On trai-  
tera comme suspects, disait-il  
dans une de ses proclamations,  
tous ceux qui laisseraient aper-  
cevoir sur leur physionomie ou  
dans leurs propos le moindre  
signe de compassion. » Cepen-  
dant quelques courageux ci-  
toyens, bravant la vengeance de  
l'exécrable proconsul, le dénon-  
cèrent à la convention. Informé  
de ce fait, il arrive rapidement à  
Paris, se présente à l'assemblée,  
et dit froidement, joignant le

mensonge à l'audace, que « le canon n'avait tiré qu'une seule fois sur soixante des plus coupables, pour les anéantir d'un seul coup. » Puis il ajoute avec véhémence : « Qui de vous n'eût pas voulu tenir la foudre pour anéantir ces traîtres ? Qui de vous n'eût pas voulu donner à la faux de la mort un mouvement tel qu'elle pût les moissonner tous à la fois ? » Le comité de salut public, alors tout-puissant, soutint Collot-d'Herbois et se prêta à ce qu'il fit jouer dans Paris une des scènes dont il connaissait l'empire sur la multitude. Des hommes qui lui étaient dévoués portèrent dans les rues l'effigie de la tête sanglante de Châlier ; et lorsqu'ils se présentèrent à la convention, Collot-d'Herbois, en parodiant Antoine montrant au peuple Romain les restes de César assassiné, n'invoqua point vainement les mânes de Châlier : la convention intimidée passa à l'ordre du jour sur la dénonciation, approuva les mesures de son député, et ordonna l'impression de son discours. Néanmoins, depuis ce moment, il parut plus rarement à la tribune nationale qu'à celle de la société des jacobins, où il se vantait de son zèle patriotique, célébrait les grands services que Kousiu avait rendus dans sa mission ; se plaignait du découragement, du *modérantisme* des patriotes ; déclarait que Gaillard, le plus fidèle ami de Châlier, s'était tué de désespoir ; et exhortait tous les membres de la société « à rester jacobins, à rester montagnards, et à sauver la liberté. » Carrier, si horriblement digne par

sa conduite dans l'Ouest d'être loué par le proscripteur des Lyonnais, trouva dans Collot-d'Herbois le plus ardent appui et le plus impudent apologiste. Juste que-là Collot-d'Herbois et Robespierre (voy. ce nom) avaient vécu dans une assez parfaite intelligence ; elle cessa tout à coup à l'occasion d'un événement qui acquit à Collot-d'Herbois une popularité dont Robespierre fut jaloux. Dans la nuit du 3 au 4 prairial an 2 (22 au 23 mai 1794), Collot rentrant chez lui fut assailli par un nommé Henri l'Admiral (voy. ADMIRAL), qui lui tira sans l'atteindre deux coups de pistolet ; mais Geoffroi, serrurier, accourut aux cris de Collot, poursuivit l'assassin, et fut blessé grièvement. Cet événement occupa tout Paris. Barrère fit un rapport ridiculement pathétique, dans lequel il rappela que Collot-d'Herbois avait été le premier à proclamer la république ; et lorsque le lendemain ce député vint à la convention, il fut vivement applaudi et félicité par le président. Robespierre, voulant ramener sur lui seul l'intérêt et la faveur populaire, annonça qu'une jeune fille nommée Renaud (voy. ce nom), âgée de vingt ans, qui s'était présentée chez lui pour voir, disait-elle, un tyran, avait voulu l'assassiner ; il supposa une grande conspiration, et impliqua cette jeune fille et cinquante autres personnes dans le procès de l'Admiral. Cette tentative de Robespierre fut inutile pour ses projets ; les cinquante victimes furent sacrifiées, et Collot-d'Herbois resta en possession de la faveur

ple et de la confiance de  
 rti, qui le porta à la prési-  
 le la convention le 1<sup>er</sup> ther-  
 an 2 (19 juillet 1794). La  
 alligance entre Robespier-  
 Collet-d'Herbois était à son  
 », et chacun d'eux n'atten-  
 le moment de sacrifier  
 val. Dans la journée du 9  
 dor, après avoir réfuté avec  
 discours que Robespierre  
 prononcé la veille, établi  
 avec de sa tyrannie, et an-  
 que le comité de sûreté gé-  
 était occupé par les plus  
 ables défenseurs du tyran,  
 ia « qu'il ne lui restait plus  
 mourir à son poste. » La  
 le Robespierre ajouta à son  
 he, qui fut troublé quel-  
 mps après par la dénon-  
 de Lecointre de Versail-  
 lant contre lui que contre  
 légues des comités de sa-  
 llic et de sûreté générale,  
 l-Varennes, Barrère, Amar,  
 et Voulland. Collot-d'Her-  
 malgré l'évidence des faits,  
 core assez d'influence pour  
 convention passât à l'ordre  
 r le 13 fructidor suivant  
 ût). Un mois après, le 12  
 niaire an 3 (5 octobre  
 Legendre renouvela contre  
 -d'Herbois, Billaud-Varen-  
 Barrère, la dénonciation de  
 tre de Versailles, et obtint  
 commission serait char-  
 l'examen de la conduite de  
 is députés. Le 7 pluviôse  
 27 décembre), Merlin de  
 fit décréter qu'il y avait  
 examen; et la commission  
 gt-un proposa, le 12 ven-  
 ivant (2 mars), l'arresta-  
 s trois représentants incul-

pés; elle fut sur-le-champ décré-  
 tée. Une députation de la ville de  
 Lyon apporta à l'assemblée une  
 dénonciation qui fortifiait, par  
 l'exposé des faits les plus graves,  
 la mesure législative dont Collot-  
 d'Herbois était particulièrement  
 l'objet. Il profita avec autant d'a-  
 dresse que de succès de la fer-  
 mentation causée dans Paris par  
 un prétendu projet de le sauver.  
 Dans sa défense, toute en récri-  
 minations contre les membres des  
 comités, dont il n'avait fait, disait-  
 il, qu'exécuter les mesures, il sut  
 alarmer la convention elle-même.  
 « Ce n'est point contre moi,  
 » s'écriait-il, mais contre l'assem-  
 » blée tout entière que l'on com-  
 » mence la guerre par des libelles,  
 » jusqu'au moment où l'on pour-  
 » ra la soutenir par les poignards,  
 » et la terminer par les échafauds. »  
 La discussion contre Collot-d'Her-  
 bois et ses deux collègues, com-  
 mencée le 5 germinal an 3 (25  
 mars 1795), fut interrompue le  
 12 du même mois (1<sup>er</sup> avril), par  
 la tentative que fit le peuple des  
 faubourgs, dirigé par le parti des  
 jacobins contre la majorité de  
 la convention. Cette tentative  
 n'ayant pas eu le résultat que les  
 instigateurs s'en promettaient,  
 l'assemblée condamna, immédia-  
 tement après l'ordre rétabli dans  
 son sein, Collot-d'Herbois, Bil-  
 laud-Varennes et Barrère, à la dé-  
 portation à la Guianne, et ordon-  
 na qu'ils seraient dirigés le jour  
 même sur Rochefort. Jusqu'au 1<sup>er</sup>  
 prairial an 4 (22 mai 1795), les  
 partisans de ces députés parvin-  
 rent à paralyser la mesure prise  
 contre eux; mais l'insurrection  
 du 1<sup>er</sup> prairial, dont le but était le

même que celle du 12 germinal précédent, ayant éclaté avec une violence qui alarma chaque représentant pour sa propre vie, et dont FÉRAUD (voyez ce nom), fut la victime dans l'enceinte même de l'assemblée, la convention décréta que dans le cas où Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère ne seraient point encore partis pour leur destination, ils devraient être traduits au tribunal criminel de la Charente-Inférieure. Avant l'arrivée du courrier porteur du décret, des avis particuliers étaient parvenus à Rochefort, et l'on s'était hâté d'embarquer Collot et Billaud. Séparé de Billaud-Varennes, dès leur arrivée à Cayenne, Collot-d'Herbois, à qui le malheur n'avait rien fait perdre de la férocité qu'il avait contractée, tenta d'insurger les noirs contre les blancs; l'autorité, informée de ces manœuvres, le fit enfermer dans le fort de Sinamary. Il y fut atteint d'une fièvre chaude. L'ordre ayant été donné de le transférer dans l'hôpital de Cayenne, dévoré d'une soif ardente pendant qu'on le transportait à sa destination, il demanda à boire. Soit erreur de la part des Nègres qui le portaient, soit d'après des ordres secrets, ils lui donnèrent, au lieu d'une bouteille d'eau, une bouteille de rhum qu'il but d'un trait. Ses souffrances, dès ce moment, devinrent horribles; il expira dans les convulsions, en arrivant à l'hôpital, le 18 nivôse au 4 (8 janvier 1796). Cette esquisse d'un des plus épouvantables caractères des temps modernes, paraîtrait incomplète si nous ne faisons point

mention des ouvrages que Collot-d'Herbois a composés. Ses pièces de théâtre et ses opéras littéraires sont parfaite d'accord avec ses principes politiques. Si, comme l'a dit son, le style est l'homme on peut dire: les ouvrages de Collot-d'Herbois sont Collot-d'Herbois lui-même. Il a donné: 1° *l'Almanach du P. Gerard* (Paris, in-12 avec figures, réimprimé différens formats, et traduit anglais par J. Oswald, en hollandais et en allemand, et hé d'une refutation sous ce titre: *Almanach de l'abbé Maury, refutation de l'Almanach du P. Gerard*); 2° *Clémence et Mon* drame en 5 actes et en vers *Lucie ou les parens imprudens* drame en 5 actes et en prose, 1772, in-8°, réimprimé à Nancy en 1774; à Avignon, en 1775; La Haye, en 1781; 4° *le Magistrat*, comédie en 5 actes en prose, imitée de *l'Alcade Zamora*, de Calderon, auteur espagnol, 1777, in-8°, réimprimé 1780, à Bruxelles en 1785; Paris en 1790; 5° *le vrai Génois ou les bons Mariages*, drame génois en un acte, 1777, in-8°; 6° *le bon Angevin ou l'homme à cœur*, comédie en un acte, in-8°; 7° *le Bénédicte*, comédie proverbe en un acte, 1778, in-8°; 8° *le Français à la Grenade, ou promptu de la guerre et l'Amour*, comédie-divertissement imprimée à Lille en 1779, et à Douai dans la même année; 9° *l'Amant loup-garou, ou le Rodomont*, pièce comique en 5 actes et en prose, imitée de *mères de Windsor*, de Shakspeare.

Denai, 1780, 10°. *Le secret de famille*, comédie en 3 actes et en prose; in-8°; 11°. *l'Inconnu ou le gé nouvellement vaincu*, comédie en 3 actes et en prose; in-8°; 12°. *la Famille patriote la Fédération*, pièce nationale en 3 actes et en prose, 1790; 13°. *le Procès de Secrets ou l'âme des anciens temps*, comédie en 3 actes et en prose; in-8°; 14°. *les Portefeuilles*, comédie en 2 actes et en prose; in-8°; 15°. *l'Attaque et le Cadet*, comédie en 3 actes et en prose; in-8°. 16°. Collot-d'Herbois, en 1790, au Théâtre-Français (alors du Palais-Royal), *l'Amour de Louis XII*, comédie française nationale en 3 actes; sur le même théâtre et la même année, *Isabelle et son Louis*, comédie en 3 actes. Ces deux pièces n'ont point été imprimées. Il a écrit un grand nombre de rapports qui ont été imprimés dans *l'Amateur*, ou séparément; il a écrit à la rédaction de la *Revue* (qu'il a signée) *des membres aux anciens comités de salut public et de sûreté générale aux intentions renouvelées contre eux*, Leconte de Versailles, an 3-8°; et à la brochure, an 3, publiée sous ce titre : *les lettres de l'ancien comité de salut public au peuple français et à ses représentants*. Avant le 9 thermidor an 3, il publia une *Réponse* aux accusations dirigées contre sa conduite à Lyon.

COLMAN (GEOFFREY), en français, connu sous le nom de *Colman*, tient une place distinguée parmi les auteurs dramatiques anglais. Ses

pièces sont libres, sa gaieté est caustique, ses plans ont de l'intérêt, ses caractères plus de vérité que la plupart des personnages des comédies anglaises. *La Femme jalouse* de Colman est une de ces pièces qui, sans tomber dans le genre essentiellement faux du drame, qui ne considère la vie que sous un point de vue rare et outré, mêlent cependant l'intérêt des passions humaines à la gaieté des travers de l'esprit. *Alpérin*, dans le théâtre de tous les peuples, citera-t-on dix pièces qui soient le miroir si fidèle et intéressant de la vie telle qu'elle est. *La Femme jalouse* est de ce petit nombre; et la servile imitation qu'en a faite *Desforger*, tout en altérant le naturel et le trait du dialogue, tout en affaiblissant les caractères, s'est maintenue sur la scène française par la force du sujet. Colman toutefois manque de goût dans les détails et de grâce dans le dialogue; il n'a pas la pénétrante et brillante satire de Shéridan; il est inférieur à Cumberland pour la pureté classique, à Cibber pour la verve, à Garrick pour le ton du grand monde; mais il a l'élégance, la finesse, le talent de peindre, et surtout beaucoup de cette gaieté originale que les anglais appellent *humour*: sa place entre les auteurs comiques de son pays, ressemble à celle que Dufresny occupe en France. En joignant son talent à celui de Garrick, il produisit une pièce charmante et irrégulière, *le Mariage clandestin*. Sa première comédie, *Polly Honeycomb*, eut un succès prodigieux. C'est l'une des débauches d'esprit les plus légères que l'on ait

jamais osé livrer à la scène. Dans les vingt-six ouvrages dramatiques qu'il a laissés, même vérité, même licence, mais rarement un plan bien tracé, peu d'ordre dans la richesse; c'est un recueil de portraits, de scènes, de caricatures, que les habiles peuvent exploiter. Il a traduit *Térence* et *l'Art poétique*, sans beaucoup de succès. Le *Connaisseur*, ouvrage dans le genre du *Spectateur*, qu'il a publié avec Thornton, est l'un des plus faibles essais de ce genre: cependant à travers la légèreté du crayon d'un jeune homme de vingt ans (tel était son âge), on peut remarquer une ironie fine et des traits d'observation. Après une vie heureuse et agréable, passée dans le monde et au milieu des succès, après avoir fort bien dirigé les deux théâtres de Haymarket et de Covent-Garden, il devint fou, et mourut à Paddington, dans une maison d'aliénés, le 14 août 1794.

COLNET (CHARLES-JOSEPH), homme de lettres et libraire, né vers 1770, près de Vervins, termina ses études à l'université de Paris. Les auteurs de la troisième édition du *Dictionnaire des girouettes* prétendent que M. Colnet a été grand-vicaire de Soissons, et qu'il composait les mandemens de son évêque; ils ajoutent que ses différens écrits depuis la révolution attestent la mobilité de ses opinions politiques. Laissant à ces auteurs toute la responsabilité de leurs assertions, nous nous contenterons de rapporter que M. Colnet fut arrêté, après le 20 mars 1815, pour un article du *Journal général*, qui n'était pas tout-à-fait

dans l'esprit du temps. M. Colnet, du reste, a toujours été de l'opposition littéraire; et quoique aucun de ses ouvrages polémiques ou poétiques ne porte son nom, cela n'empêche pas qu'on lui attribue avec quelque certitude: 1° *Mémoires secrets de la république des lettres, ou journal de l'opposition littéraire*, ouvrage que la police fit cesser en 1801, après avoir fait saisir le 10<sup>e</sup> cahier; 2° *Étrennes à l'Institut national, ou revue littéraire de l'an VII*, in-12; 4° les mêmes étrennes pour l'an VIII, in-12; *La fin du 18<sup>e</sup> siècle*, satire; 5° *Correspondance turque*, in-8°, 1801, 2 éditions; 6° *Les satiriques du 18<sup>e</sup> siècle*, 7 vol. in-8°; 7° *L'art de dîner en ville, à l'usage des gens de lettres*, 1810, petit poème qui n'est pas dénué de talent, et où l'on trouve des vers heureux; 2° édition, 1813; il y a une 3<sup>e</sup> édition. M. Colnet, qui signait ses articles d'une modeste initiale, lorsqu'il travaillait au *Journal des arts*, au *Journal de Paris* et au *Journal général*, les signe en toutes lettres, depuis qu'il est rédacteur à la *Gazette de France*, précaution surabondante; M. Colnet s'est fait un style qui n'appartient qu'à lui. On lui reproche une manière à la fois prétentieuse, burlesque et monotone; la recherche du trait, et l'affectation d'une gaieté souvent forcée.

COLOGNA (ABRAHAM DE), d'une famille recommandable, né à Mantoue, naturalisé Français en 1816, grand-rabbin et président du consistoire central des Israélites de France, chevalier de la Couronne-de-fer. M. de Cologne



depuis plusieurs années au tribunal civil particulier des juifs de Mantoue, lors de l'abolition, en 1804, du code de ce royaume d'Italie commencé en 1797, la prise de Mantoue par les Français, il fut nommé membre de l'administration de ce duché; à la réunion de ce même duché à la république Cisalpine, ce qui eut lieu dans la même année, il passa à Milan en qualité de membre du conseil des anciens, place qu'il conserva, malgré les changemens survenus dans l'administration, jusqu'en 1799, époque où il vint à Milan des armées françaises. Le gouvernement français ayant été rétabli dans ce duché, tous les représentans furent ordonnés de se retirer sans armes dans leurs foyers. M. de Colombel obtint la liberté de rester à Milan. Vers la fin de la même année, il retourna à Mantoue, et reprit ses fonctions de grand-rabbin. En 1801 il fit partie du congrès italien qui se tint à Lyon, nommé membre du collectif des *dotti*. En 1806 il vint à Paris en qualité de membre de l'assemblée générale des Israélites de France, fut nommé deux assesseurs du grand-rabbin, et en 1808, l'un des grands-rabbins du consistoire central, qu'il préside depuis. Nommé par Napoléon chevalier de la Couronne de fer, il a été reconnu comme tel par l'empereur d'Autriche, et autorisé, par le roi de France, à en porter la décoration. M. de Cologna est un homme instruit; outre sa langue maternelle, il possède parfaitement

l'hébreu et les langues modernes et savantes. Il est auteur de poésies hébraïques, et de plusieurs discours de théologie ou de morale dans plusieurs langues. Il a publié différens articles dans l'ouvrage périodique *l'Israélite français*, et deux brochures en 1817; l'une sur l'ouvrage de M. Baillet-Latour, *les Juifs au 19<sup>e</sup> siècle*, et l'autre sur une lettre de M. le baron de S. (Sylvestre de Sacy), concernant le problème de l'émancipation complète des juifs.

COLOMBEL (Louis-Joseph), nommé, en septembre 1792, par le département de la Meurthe, député suppléant à la convention nationale, n'y prit séance qu'après l'exécution de Salles, l'un des membres les plus distingués du parti girondin. Deux fois membre du comité de sûreté générale, et deux fois envoyé en mission dans le Midi, à l'époque où les partis s'attaquaient encore avec violence, Colombel fit peu de bien et peu de mal, et sa carrière politique est à peu près nulle pour l'histoire contemporaine. Après la session conventionnelle, il passa au conseil des anciens; mais il n'approuva point les événemens du 18 brumaire an 8, et n'entra pas au corps législatif créé par suite de la constitution de l'an 8; il fut seulement nommé administrateur des hôpitaux militaires. Depuis cette époque, devenu possesseur d'une fortune qui contraste avec celle dont il jouissait avant la révolution, comme dragon au régiment de la Rochefoucault, et ensuite comme débitant de tabac à Pont-à-Mousson, il a, dit-on, après le retour du roi, sollicité, mais

sans succès, une sous-préfecture.

COLOMBIER (JEAN), médecin. On lui doit des changemens utiles, pour le service médical militaire. Le *Code de médecine militaire*, 5 vol. in-12, 1772; la *Médecine militaire*, 7 vol. in-8°, 1778; et surtout les *Préceptes sur la santé des gens de guerre*, reproduits sous trois titres différens, 1775, 1778, 1779, offrent un corps très-complet de tout ce qui peut arracher à la mort, préserver des fatigues meurtrières, garantir, fortifier ou sauver les hommes qui défendent leur patrie. Ces chariots sanglans, sur lesquels les blessés étaient entassés comme des animaux; ces salles d'hôpitaux où l'on parquait de grands troupeaux de mourans, qui, dans un air pestiféré, expiraient plutôt victimes de la contagion, quand ils ne mouraient pas de leurs blessures; ces alimens malsains, ces marches précipitées sans nécessité, et que des repos courts et nombreux eussent rendues supportables, ces cantonnemens humides et fiévreux, ces boissons plus homicides que l'épée; enfin tout ce qui ajoute aux dangers inévitables de la guerre, la langueur d'un corps affaissé et mille douleurs inutiles: Colombier s'est occupé d'offrir à tous ces maux des palliatifs ou des remèdes; il a même inventé des machines, donné le dessin d'un nouveau havresac, et mis en usage un chariot suspendu pour les blessés. On doit encore à ce médecin philanthrope, dont les recherches ont toujours porté un caractère si utile et si noble, le commencement d'un excellent ouvrage sur *le Lait des femmes*, et

sur les maladies qu'il cause ou développe, 1782, in-8°; et une bonne *Pharmacopée pour les dépôts de mendicité*, à laquelle M. Chaumeton a seulement reproché d'être trop riche. Son *Mémoire sur les épidémies et son instruction pour les insensés*, etc., ont été composés en société avec Doublet. Cet homme honorable mourut victime de son dévouement à ses semblables. Inspecteur-général des hôpitaux civils et militaires, il s'acquitta de ses fonctions avec un zèle qui le conduisit au tombeau: plus de dix hôpitaux ont été fondés d'après ses réclamations et ses plans; et (il faut le dire à l'honneur d'une cour frivole et dissipée), les ministres en lui donnant le cordon de Saint-Michel, et le titre de conseiller-d'état, récompensèrent dignement ses travaux. Il était né à Toul, le 2 décembre 1736; il est mort le 4 août 1789.

COLOMBO (DOM. NIQUE), poète pastoral, a passé sa vie au lieu des bergers qu'il chantait. Pour eux, il s'est fait mettre en prison pendant l'occupation de l'Italie par les troupes françaises. Comme poète, il a de l'originalité et de la douceur. Prêtre, il remplit avec indolence les hautes fonctions pour lesquelles il n'était pas né. Citoyen, il mérite des éloges; et les mauvais traitemens auxquels il s'exposa en prenant la défense d'une classe d'hommes qui souvent manque de défenseurs, parlent assez en faveur de son caractère. On lui doit les *Sciolti campestri*, Brescia, 1798. *I piaceri della solitudine*, ibid., 1781; et deux églogues d'un genre très-neuf sur la prise et la ruine de

a. Il est né en 1749, et mort en 1813 sur le territoire de cette ville. Des vers pleins de facilité et de grâce, et quelques dissertations ingénieuses, lui assignent un rang secondaire parmi les poètes anglais. C'est lui qui, dans ces derniers temps, a réveillé cette ancienne question, de savoir si le drame italien est un genre noble et raisonnable, et si le langage italien n'a pas quelque chose de forcé. Il décidait affirmativement la question sur laquelle il ne nous appartient pas de prononcer, et que mille écrits italiens s'efforcèrent de résoudre d'une manière plus favorable à leur pays.

COMBES (HARVEY-CHRISTIAN), avocat à Londres, a mérité dans ces derniers temps l'estime de ses concitoyens. Nommé lord-chancelier en 1800, il exerça avec passage cette magistrature bourgeoise, qui expose son possesseur à l'envie de la cour, et souvent au mécontentement de la cité. Dans les premiers, il s'engagea volontairement pour la défense de son pays, et fut nommé capitaine. Plusieurs fois il parla dans les assemblées de la cité, contre les opérations du ministère, contre la *come-tax*, dont Churchill a dit de beaux vers, que c'est le *serpent terrible sous lequel la liberté se cache en gémissant*; enfin, pour tout ce qui lui parut attacher l'indépendance de son pays, à l'indépendance de ses concitoyens. Très-riche, maître d'une fortune considérable, sans insouciance, sans éloquence, doué d'une figure froide, impassible, et au moins peu spirituelle; il

est, ce qui vaut mieux que le talent et la figure, une âme généreuse, une bonté parfaite, et un dévouement complet à sa patrie. La cour ou plutôt la famille royale lui a pardonné ces dernières qualités, et souvent l'alderman le plus populaire (après le célèbre Wood), présente aux *highnesses* et aux *excellencies* qui viennent fréquemment lui rendre visite dans son établissement, les *sices*, les tranches de jambon et le *porter*, qui sont goûtés chez nos voisins par les gourmets de toutes les opinions et les buveurs de tous les partis.

COMBES-DOUNOUS (JEAN-JACQUES), ex-législateur, fut incarcéré pendant la terreur, et passa treize mois dans les cachots. Juge au tribunal civil de Montauban, il fut nommé en 1815 membre de la *Chambre des représentants*, et fut destitué au retour du roi. Comme écrivain, il a été en butte aux critiques amères d'un parti. Qui ne pense pas comme nous, disent les aristocrates de certaines époques, ne peut avoir ni style, ni mérite, ni instruction: cette règle générale facilite beaucoup la critique et partage naturellement les auteurs en deux classes: les *bons auteurs*, c'est-à-dire les amis; les *mauvais auteurs*, c'est-à-dire les adversaires. Les ouvrages de M. Combes-Dounous, aux yeux de la critique ordinaire, attesteraient beaucoup d'érudition et de méditation, une connaissance approfondie des langues mortes, et un esprit fécond en idées nouvelles. Son crime est d'avoir, dans un *Essai* très-philosophique, sur le *Platonisme et sur Platon*, considéré ce philosophe comme le

précurseur de Jésus-Christ. En cela, M. Combes n'a fait que répéter l'assertion des Pères de l'Église les plus respectables. Les mystérieuses doctrines de Platon, la douceur presque divine de ses préceptes, ont même engagé plusieurs fidèles à le canoniser à son insu. On doit encore à M. Combes la *Traduction des Dissertations de Maxime de Tyr*, avec d'excellentes notes.

**COMBETTE-CAUMONT** (JEAN-JOSEPH-LAZARE DE), conseiller au parlement de Toulouse, et issu d'une famille très-ancienne, naquit à Gaillac, en Albigeois, en 1745. Il déploya beaucoup de fermeté en 1771, lors des querelles du chancelier Maupeou avec la compagnie : aussi fut-il des premiers exilés. Il eut encore à faire preuve de constance sous l'administration du cardinal de Brienne; se montrant toujours le zélé défenseur des droits de la nation. Lors de la proscription en masse du parlement de Toulouse en 1793, il ne voulut pas se séparer de ses confrères; on l'arrêta, on le conduisit à Paris; et là, jugé par le tribunal révolutionnaire de la Seine, il périt le 13 juin 1794.

**COMBETTE-CAUMONT** (LE VICOMTE JOSEPH-MARIE DE), fils du précédent, né à Gaillac, département du Tarn, en 1771, fit ses études au collège de Sorèze, et vint plus tard se faire recevoir à Toulouse avocat au parlement; il était destiné par son père à le remplacer un jour dans la carrière de la magistrature. Il émigra en 1791, et essuya dans cette fuite toutes les vicissitudes d'une vie errante dans l'ancien et le nou-

veau monde qu'il parcourut. Profitant de l'amnistie accordée par le gouvernement des consuls, M. de Combette-Caumont, en 1802, revint dans la patrie qu'il chérissait d'autant plus qu'il avait vu l'étranger. L'empereur, lors de la formation des cours impériales de 1811, le nomma conseiller à celle de Toulouse. Il remplit ses fonctions avec zèle et sagacité. Après l'époque bruyante des cent jours, époque pendant laquelle il ne crut pas devoir abandonner son poste, il fut chargé, en 1817, de la procédure concernant l'assassinat du général Ramel (*Voy. ce nom*). Ce crime commis au milieu de toutes les autorités qui ne cherchèrent pas à le prévenir, et qui ne songeaient pas à le poursuivre, était demeuré sans vengeance : le gouvernement les y obligea enfin. Les ramifications de cette affaire étaient immenses : il était dangereux de vouloir s'en charger; car les coupables de fait s'appuyaient sur un crédit sans bornes; de hauts personnages qui les avaient fait agir ayant un intérêt direct à les protéger. Le temps dévoilera sans doute toutes ces infâmes machinations. On n'épargna rien dès le commencement pour intimider le vicomte de Combette-Caumont; les lettres anonymes, les insinuations, les menaces de vive voix ou par écrit, la calomnie, les voies de fait, on employa tout, et rien ne le fit dévier de la ligne de son devoir. L'autorité disait veiller à sa sûreté; et un soir qu'il venait de quitter un des principaux magistrats de la ville, lequel lui avait donné l'assurance la plus solen-





*Georges Comnène.*

*Delaval pinx.*

*Fremy del. et sculp.*



*Am. Lib.*



nelle qu'il était l'objet d'une surveillance particulière ; à deux cents pas de là , un brigand se précipita sur lui , et chercha à le faire périr en le frappant avec une anguille remplie de son et de plomb. Peu de temps après , on lança une pierre énorme au travers de la fenêtre de son cabinet , qui vint tomber sur la table où il écrivait. Enfin , la veille de la procédure , des individus en nombre s'introduisirent par les toits dans la maison , enfoncèrent les diverses portes de son appartement , lui volèrent dix-huit cents francs et une boîte d'or , mais ne purent se saisir de la procédure , objet principal de leur recherche. Le vicomte de Combette-Caumont , appelé à Paris pour rendre compte de cette affaire ( dont , d'après les instructions ministérielles , il ne devait communiquer l'instruction ni au premier président , ni au procureur général , le garde-des-sceaux s'en étant réservé l'attribution directe ) , eut l'honneur d'en entretenir le roi dans une audience particulière. Il lut un rapport secret au conseil des ministres ; et sa noble et ferme conduite fut récompensée par le titre de vicomte , que Sa Majesté lui accorda en 1817. Depuis lors , objet de la haine des ennemis de la France , dont il connaît les criminels projets , il n'a pas dévié de la ligne constitutionnelle , et mérite l'estime des gens de bien , qui ne sont pas *les honnêtes gens*.

COMNÈNE ( DÉMÉTRIUS ). La maison impériale des Comnène remonte , s'il faut en croire les historiens Jean Lascary et Léon

Allatius , au fils d'Enée , Ascagne ; ce qui paraît certain , c'est que l'origine de cette famille est très-ancienne. La maison des Comnène a produit dix-neuf rois , dix-huit empereurs , et un grand nombre de princes souverains , jusqu'à Constantin Comnène inclusivement , troisième aïeul de la génération actuelle. David Comnène , mis à mort avec sa famille par Mahomet II en 1462 , fut le dernier empereur de cette race. Ceux de ses fils qui purent échapper à ce massacre se réfugièrent en Laconie , où , pendant près de deux cents ans , ils firent , de père en fils , la guerre aux Turcs. Trahi et non vaincu , Constantin Comnène fut contraint de s'expatrier. Il aborda à Gènes en 1676 , à la tête d'une nombreuse colonie de Grecs qui voulaient partager son exil. Le gouvernement génois lui accorda une grande étendue de terrain en Corse , où il se fixa avec sa colonie dont il fut le premier chef. Cette qualité , qu'il transmit à sa postérité , fut supprimée , et les biens même de la famille Comnène furent réunis au domaine de l'état , lors de la réunion de la Corse à la France. Démétrius Comnène , fils de ce dernier chef , réclama contre cette spoliation. Le gouvernement français lui accorda des dédommagemens pour ses biens ; mais il répondit à ses prétentions , que , d'après les coutumes de la monarchie , il ne pouvait jouir que des distinctions adoptées dans le royaume. Toutefois Louis XVI , par lettres-patentes données en 1782 , enregistrées au parlement , reconnut la filiation de la maison in-

périale de Comnène depuis David, dernier empereur de Trébisonde, jusqu'à Démétrius Comnène. Le prince Démétrius, qui avant la révolution avait servi en France comme capitaine de cavalerie, et avait été chargé d'une mission dans le Levant, après l'expatriation des princes de la maison de Bourbon, se rendit à Coblenz, puis à l'armée de Condé. Le prince l'accueillit avec distinction, et lui dit : *Vous savez comme on descend du trône.* Le prince Démétrius répondit : *Oui, monseigneur; mais mes ancêtres n'avaient pas un Condé.* Le prince Démétrius resta attaché à la cause royale, et ne rentra en France qu'en 1802; il vécut dans la retraite jusqu'en 1814, jouissant d'une pension de 4000 francs que lui faisait l'empereur Napoléon. A l'époque de la première restauration, le roi lui conféra le grade de maréchal-de-camp, le nomma chevalier de Saint-Louis, et lui conserva la pension de 4000 francs dont nous venons de parler. Le prince Démétrius, né en Corse en 1750, marié en 1784 à M<sup>me</sup> Boucherville de La Chaussée, fille d'un capitaine de vaisseau, mourut, sans postérité, le 8 septembre 1821. C'était un homme très-instruit, et parlant plusieurs langues; il a laissé un ouvrage manuscrit qui paraît devoir former deux volumes dont on prépare l'impression, et qui a pour objet de prouver, contre le sentiment de plusieurs historiens, que *les peuples de la Grèce avant Homère n'étaient pas dans l'état de barbarie.*

COMPAGNONI (JOSEPH), prêtre séculier de la Romagne, n'a

publié que des ouvrages remarquables par le sujet et par le style. Dans ses *Veillées du Tasse*, traduites par Barrère en 1804, il a exprimé avec chaleur les passions et le délire du malheureux poète; quelques longueurs et un peu d'enflure ne détruisent pas l'intérêt de cet ouvrage plein d'éclat et de verve. Compagnoni a donné au public l'*Éloge de la polygamie*, qu'il a même tâché d'établir en Italie; la motion qu'il fit à ce sujet, au sein du conseil législatif de la république Cisalpine, fut repoussée, et l'orateur développa vainement dans un discours poétique, les avantages de la pluralité des femmes pour le perfectionnement de l'espèce humaine. On lui doit encore un *essai sur les Hébreux*, où il peint avec beaucoup d'enthousiasme cet héroïsme théocratique, cette exaltation austère et sombre, cette imagination gigantesque mais terrible, qui distinguent les Hébreux, non-seulement du reste de l'Asie, mais du reste des nations. Après avoir été membre du conseil législatif de la république Cisalpine, il devint secrétaire du conseil-d'état, conseiller-d'état, chevalier de la Couronne-de-fer, et il prit aux derniers troubles la part que devait naturellement y prendre un homme doué d'une imagination vive, et non moins avide d'honneurs que de nouveautés.

COMPANS (LE COMTE JEAN-DOMINIQUE), lieutenant-général, né le 26 juin 1763, à Salies (Haute-Garonne). Il partit à l'époque de la première coalition contre la France, en qualité de volontaire dans le 3<sup>e</sup> bataillon de la Haute-

Compans, qui fut envoyé en 1792 à l'armée des Alpes, et ensuite à l'armée d'Italie. Le jeune Compans, par sa bravoure et son habileté, se fit remarquer de ses supérieurs, parvint rapidement au grade de général de brigade, qui lui fut accordé le 2 messidor an 7, à la bataille de San-Juliano; il se fit aussi remarquer à la prise de Saint-Bernard, en 1799, sous les ordres du général Champeaux, et mérita que l'empereur, en lui envoyant, le 30 fructidor an 11 (1805), le brevet qui l'inscrivait dans le grade de général de brigade, louât sa valeur, son dévouement et son expérience. Le général Compans justifia de plus en plus cet éloge; il fit partie du corps de Saint-Omer. Dans la campagne de 1806, chef d'état-major contre les Prussiens, il se distingua à la bataille d'Iéna, le 20 octobre de la même année; il fut nommé général de division le 10 novembre suivant, et grand-officier de la légion-d'honneur le 10 juillet 1807. Il soutint, dans la campagne de Russie, sa réputation de bravoure, particulièrement au combat de Mohilow le 10 juillet 1812, et à celui de Moossy où il fut blessé le 7 octobre suivant. Le 2 mai 1813, à la bataille de Lutzen, étant commandant de la première division du corps d'armée du duc de Raguse (le général Michel Marimont), il arrêta l'ennemi qui voulait déborder sa droite. Sa belle conduite dans cette circonstance le fit citer comme l'un des plus habiles et des plus braves officiers-généraux; le 20 mai il s'empara de Bautzen, et y eut un succès remarquable au gain

de la bataille. Le 16 octobre, pendant la bataille de Wacherau, il fut blessé en défendant Leipsick. Moins heureux, mais toujours digne de sa réputation, dans la funeste campagne de 1814, il commanda un des corps d'armée, et résista avec le plus grand courage aux troupes russes sous les ordres du comte de Witgenstein. Forcé de se replier sur Bondi, il se réunit au corps d'armée qui se rassemblait sous les murs de la capitale. Après la première restauration, le général Compans fut nommé chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la légion-d'honneur, et membre du comité de la guerre. Par suite des événements du 20 mars 1815, il se rangea de nouveau sous les aigles de Napoléon, parce qu'il y trouvait l'occasion de servir encore sa patrie; et il se conduisit, avec sa valeur accoutumée, à Waterloo, où il commanda une division: il fut fait prisonnier sur le champ de bataille. La fin de la guerre le fit renvoyer en France, où il est resté sans activité.

COMTE (N.) Le nom de ce jeune avocat ne doit point être séparé de celui de M. Dunoyer, son ami et son collaborateur. A la fin de 1814, MM. Comte et Dunoyer firent paraître périodiquement un ouvrage politique sous le titre du *Censeur, ou Examen des actes et des ouvrages qui tendent à consolider la constitution de l'état*. Les auteurs, prenant pour base de leur travail le régime constitutionnel, censurèrent, pendant la durée de la première restauration, les actes du ministère avec franchise et liberté. Leur

succès fut prodigieux. La révolution du 20 mars 1815 ne changea ni leur manière de penser ni l'indépendance de leur langage; mais la seconde restauration mit bientôt fin à ces travaux, recueillis en 7 volumes, dont plusieurs leur avaient suscités de nombreux désagrémens de la part des agens de l'autorité. Le 6<sup>e</sup> volume a donné lieu à un procès extraordinaire par la jurisprudence qu'il a consacrée. Ce volume renfermant des faits d'après lesquels les *Chouans* auraient commis, dans l'arrondissement de Vitré, des excès qui n'auraient point été portés à la connaissance de la justice, M. Béchu, président du tribunal de Vitré, regarda ces imputations comme calomnieuses, et porta plainte devant le juge d'instruction de Rennes, qui décida, contre le principe de la charte (*que nul ne peut être distrait de ses juges naturels*), que les auteurs du *Censeur* devaient être traduits au tribunal de police correctionnelle de cette ville, domicile de la partie plaignante. M. Dunoyer, n'ayant point déféré au mandat de comparution, fut arrêté en vertu d'un mandat d'amener; et M. Comte aurait subi le même sort, si par un trait d'adresse et de présence d'esprit assez remarquable, il n'eût renfermé dans sa chambre à coucher les agens qui s'y étaient introduits, et pris la fuite à la faveur d'un escalier dérobé. M. Dunoyer conduit à Rennes et déposé dans la prison de cette ville, y reçut, de la part d'un grand nombre d'habitans et de tout le barreau, les témoignages d'un vif intérêt.

Il fut défendu par son condole et son ami, M. Mérilho vint à la cour royale de Paris qui s'était transporté de cette ville à Rennes, où son zèle et ses talens ne purent sauver M. Dunoyer d'une condamnation, non grave cependant que tant de précédens ne semblaient l'annoncer. MM. Comte et Dunoyer ont publié, en novembre 1814, *Observations sur divers actes de l'autorité et sur des matières de législation, de morale ou de politique*. M. Comte donna seul en 1815, *De l'impossibilité d'établir un gouvernement constitutionnel sous un chef militaire, et particulièrement sous Napoléon*.

CONQUISTA (LE COMTE), d'escadre de la marine espagnole, fut nommé, en 1776, gouverneur des îles Philippines. Il fit son gouvernement remarquer par le soin qu'il mit à protéger et à encourager l'agriculture, les manufactures, tous les établissemens utiles; et il augmenta ses possessions des petites îles Batanes. Un plan de défense pour les ports de Cavite et de Manille fut si bien conçu, que lors de la guerre avec la république américaine une escadre anglaise tant présentée pour s'en emparer, elle renonça à son projet d'attaque. Le comte de Conquista était à Manille lorsque le célèbre et intrépide Lapeyrouse y aborda. Le gouverneur lui fit l'accueil le plus distingué et le plus amical. Il s'empressa de lui donner des instructions pour son voyage autour du monde. Après avoir vu son pays pendant cinq ou six ans, le comte de Con-

1000



*Condorcet.*

*Mp. Bui*

---

---

de Berlin de Voltaire, à l'institut de France, ceux qui se dans leurs mémoires tous les autres travaux de Condorcet sur les sciences exactes. Capelle se réillustra par tout les genres, il entreprit bientôt les épinges de Condorcet. Ce grand mort avant vingt ans, époque à laquelle l'Académie des sciences fut renouvelée; Il fut publié en 1778, et fut adjoint à l'Académie de l'Académie, secrétaire de la Académie. Il est alors que le philosophe Guichard lui fit cette réponse : « Vous ne me devez rien : si je n'avois pu être qu'il lui justifié et sans donner ma voix, mais si j'étois par avoir, car je vous plains ». Condorcet marcha à grands pas sur les traces des plus illustres philosophes. Ses écrits furent imprimés à cette époque le *Dictionnaire des beaux arts*, compilation infame, dans laquelle Diderot est traité d'écrivain misérable, et Guichard de grand homme.

de Berlin de Voltaire, à l'institut de France, ceux qui se dans leurs mémoires tous les autres travaux de Condorcet sur les sciences exactes. Capelle se réillustra par tout les genres, il entreprit bientôt les épinges de Condorcet. Ce grand mort avant vingt ans, époque à laquelle l'Académie des sciences fut renouvelée; Il fut publié en 1778, et fut adjoint à l'Académie de l'Académie, secrétaire de la Académie. Il est alors que le philosophe Guichard lui fit cette réponse : « Vous ne me devez rien : si je n'avois pu être qu'il lui justifié et sans donner ma voix, mais si j'étois par avoir, car je vous plains ». Condorcet marcha à grands pas sur les traces des plus illustres philosophes. Ses écrits furent imprimés à cette époque le *Dictionnaire des beaux arts*, compilation infame, dans laquelle Diderot est traité d'écrivain misérable, et Guichard de grand homme.

de Berlin de Voltaire, à l'institut de France, ceux qui se dans leurs mémoires tous les autres travaux de Condorcet sur les sciences exactes. Capelle se réillustra par tout les genres, il entreprit bientôt les épinges de Condorcet. Ce grand mort avant vingt ans, époque à laquelle l'Académie des sciences fut renouvelée; Il fut publié en 1778, et fut adjoint à l'Académie de l'Académie, secrétaire de la Académie. Il est alors que le philosophe Guichard lui fit cette réponse : « Vous ne me devez rien : si je n'avois pu être qu'il lui justifié et sans donner ma voix, mais si j'étois par avoir, car je vous plains ». Condorcet marcha à grands pas sur les traces des plus illustres philosophes. Ses écrits furent imprimés à cette époque le *Dictionnaire des beaux arts*, compilation infame, dans laquelle Diderot est traité d'écrivain misérable, et Guichard de grand homme.

de Berlin de Voltaire, à l'institut de France, ceux qui se dans leurs mémoires tous les autres travaux de Condorcet sur les sciences exactes. Capelle se réillustra par tout les genres, il entreprit bientôt les épinges de Condorcet. Ce grand mort avant vingt ans, époque à laquelle l'Académie des sciences fut renouvelée; Il fut publié en 1778, et fut adjoint à l'Académie de l'Académie, secrétaire de la Académie. Il est alors que le philosophe Guichard lui fit cette réponse : « Vous ne me devez rien : si je n'avois pu être qu'il lui justifié et sans donner ma voix, mais si j'étois par avoir, car je vous plains ». Condorcet marcha à grands pas sur les traces des plus illustres philosophes. Ses écrits furent imprimés à cette époque le *Dictionnaire des beaux arts*, compilation infame, dans laquelle Diderot est traité d'écrivain misérable, et Guichard de grand homme.

**ENCHÈREMENT AUX ACADEMIES Paris, de Saint-Petersbourg, ses vices, sa faiblesse provenaient**





ort, presque octogénaire, à  
ga en 1805.

CONDORCET (MARIE-JEAN-  
INE-NICOLAS, MARQUIS DE), na-  
e 17 septembre 1743, à Ribe-  
près de Saint-Quentin, d'u-  
mille du Dauphiné, une des  
ières qui pratiquèrent publi-  
ent en France la religion ré-  
ée. Élevé au collège de Na-  
par les soins de son oncle,  
es-Marie de Condorcet, é-  
de Lisieux, il se livra aux  
ces avec un tel succès, que  
nt pas encore 16 ans, il ob-  
es suffrages de d'Alembert, de  
aut et de Fontaine, devant  
iels il soutint une thèse  
athématiques. Entré dans le  
de à l'âge de 19 ans, sous les  
ices de M. le duc de La Ro-  
oucault, qui lui fit obtenir  
pension, Condorcet ne s'en  
pas moins à ses graves occu-  
ns; il publia, à l'âge de 21  
son *Essai sur le calcul inté-*  
antérieurement traité par  
et d'Alembert, mais qui,  
nt le rapport de l'académie  
ciences, renferme néanmoins  
foule d'idées neuves. Ce fut  
essai qui fit avouer à Fontaine  
il était jaloux de ce jeune  
me». *Le Mémoire sur le pro-*  
*des trois corps*, parut en  
et en 1768; ces deux ou-  
s furent réunis sous le titre  
*sais d'analyses*, in-4°. Reçu,  
19, à l'académie des sciences,  
paraître de nouveaux mé-  
es sur le calcul analytique,  
refondit ensuite, et en forma  
aité sur le *Calcul différentiel*  
*total*, qui ne fut pas imprin-  
tièrement. Les académies  
ris, de Saint-Petersbourg,

de Berlin, de Turin, et l'institut  
de Bologne, conservent dans leurs  
mémoires tous les autres travaux  
de Condorcet sur les sciences  
exactes. Capable de s'illustrer  
dans tous les genres, il entreprit  
bientôt les éloges des académi-  
ciens morts avant 1699, époque  
à laquelle l'académie des sciences  
fut renouvelée; il les publia en  
1773, et fut adjoint à Grand-Jean-  
de-Fouchy, secrétaire de l'acadé-  
mie. C'est alors que le janséniste  
Guettard lui fit cette réponse :  
« Vous ne me devez rien : si je  
» n'avais pas cru qu'il fût juste de  
» vous donner ma voix, vous ne  
» l'auriez pas eue; car je vous  
» hais. » Condorcet marchait à  
grands pas sur les traces des plus  
illustres philosophes. Sabathier  
fit imprimer à cette époque le  
*Dictionnaire des trois siècles*, com-  
pilation infâme, dans laquelle Di-  
derot est traité d'écrivain misé-  
rable, et Gauchat de grand hom-  
me. Condorcet écrasa l'auteur de  
ce dictionnaire dans les *Lettres*  
*d'un théologien*, et il annonçadans  
le même écrit aux prêtres, aux  
parlemens, aux nobles, aux rois,  
la décadence prochaine du des-  
potisme. C'est au sujet de cet ou-  
vrage, attribué d'abord à Voltai-  
re, que ce grand homme disait  
qu'il fallait avoir 200,000 hom-  
mes à ses ordres pour publier de  
semblables lettres. En 1776, Con-  
dorcet fit paraître à Londres les  
*Éloges et pensées de Pascal*, avec  
des notes dans lesquelles il rétablit  
les écarts de ce philosophe célè-  
bre à plus d'un titre. Pascal avait  
abaissé l'homme, Condorcet le  
releva; il fit voir que ses crimes,  
ses vices, sa faiblesse provenaient

des institutions sociales; mais qu'ils n'étaient point une preuve de l'existence de Dieu et de la vérité du christianisme. L'année suivante, Voltaire fit réimprimer cet ouvrage, et il y ajouta une préface remarquable. « L'homme » frivole, ou faible, ou ignorant, » dit-il, qui osera le lire ou le méditer, sera peut-être étonné d'être changé en un autre homme... » C'est un portrait fidèle, bien plutôt qu'un éloge... Ce philosophe véritable tient Pascal dans sa balance, il est plus fort que celui qu'il pèse. » En 1777, Condorcet composa sa *Théorie des comètes*, qui remporta le prix à l'académie de Berlin, et la même année il fut chargé de faire l'éloge du duc de La Vrillière. « A Dieu ne plaise que je m'abaisse jamais à louer l'odieux dispensateur des lettres de cachet, » répondit-il au comte de Maurepas, qui lui faisait des reproches sur ce qu'il tardait à le faire. Cette liberté lui ferma les portes de l'académie jusqu'à la mort du ministre, arrivée en 1785. Le jour de sa réception, il prononça un discours sur les *Avantages que la société peut retirer de la réunion des sciences physiques aux sciences morales*. Dans l'éloge du chancelier de L'Hopital proposé par l'académie française, Condorcet avait voulu lier l'administration à des principes invariables, il s'était montré le défenseur des droits de l'homme; son discours ne fut point couronné, et le prix fut accordé à une déclamation de l'abbé Reim. Lié avec les philosophes qui illustrèrent cette époque, Condorcet ne négligea aucune occasion de servir

l'humanité; après avoir de la cause des Américains, il va avec force contre l'esclavage des Nègres. Il sentait que c'était que par degrés qu'ils valent passer de l'état misérable dans lequel ils se trouvaient lui de la liberté, et il donna les moyens de les faire parvenir sensiblement à la civilisation. Ses *Reflexions sur l'esclavage des Nègres*, ouvrage publié sous le nom de Schwart, pasteur de l'Evangile, et qui obtint le grand succès par l'élégant style, aussi-bien que par la du raisonnement. En 1786, Condorcet fut choisi par d'Alembert pour son exécuteur testamentaire, et il fut en même temps chargé par lui du soin de travailler à l'Encyclopédie en rapport aux sciences exactes avait été lié avec Turgot; et même année, il publia la *Tableau de l'homme*, ce ministre, et il s'attacha à faire connaître l'homme que le philosophe. Bientôt paraitre, sous le nom d'un philosophe de New-Haven; ses *Recherches historiques et politiques sur les États-Unis*, lettres qu'il a publiées presque jusqu'à sa mort, et qui sont le développement de son *Système de gouvernement*. Il s'y étendit tout sur les moyens de rendre les élections le moins vicieuses possible, et il y émet cette nouvelle d'admettre les étrangers au droit de cité, et de les rendre éligibles à toutes les places. En 1787, il donna la *Vie de Voltaire* et fit voir comment tant d'ouvrages, et des ouvrages si diffé-

ent pu sortir de la même plume. Antérieurement, il avait pu donner une édition complète de ces ouvrages, avec des notes et des éclaircissements, pour relever quelques erreurs échappées dans le feu de l'impression. Digne d'apprécier ce génie sublime, il portait à l'enthousiasme son administreur pour lui ; et comme lui, il consacra sa vie à servir les hommes, à détruire les erreurs et les préjugés, et à confondre la tyrannie. Ces principes répandus dans ses écrits, mais particulièrement dans ceux qu'il composa en faveur de la liberté de l'Amérique, contre l'esclavage des Nègres, furent applaudis par M. de La Rochefoucault. Condorcet était intérieurement partisan du gouvernement républicain, le duc de La Rochefoucault l'était au contraire de la monarchie constitutionnelle ; est ce qui établit entre eux, à cette époque de la révolution, une divergence d'opinion, dont les ennemis de Condorcet profitèrent pour l'accuser d'ingratitude envers son bienfaiteur. Elle avançait, la révolution devenue indissoluble, que tous les honnêtes citoyens bâtaient de leurs vœux, et les philosophes de leurs écrits. En 1788, Condorcet, dans le dessein de préparer les réformes les plus utiles, fit paraître son ouvrage sur les *Assemblées provinciales*. Redouté des premiers corps de l'état, il était inconnu au peuple et ne fut point nommé aux élections générales ; mais il n'en fut pas moins utile à la cause de la liberté. Ses écrits, en éclairant les Français, en formant l'opinion publique, eurent encore cet avan-

tage, qu'ils tracèrent souvent à l'assemblée la marche qu'elle avait à suivre dans des discussions entièrement neuves. L'unité du pouvoir législatif, l'économie politique et l'instruction publique, furent des matières qu'il traita à fond, et qu'ensuite il présenta à l'assemblée législative. Tout entier à la cause du peuple, il ne cessait de l'éclairer dans la *Bibliothèque de l'homme public*, et surtout dans la *Feuille villageoise*, qu'il rédigea de concert avec Cérutti. C'est là que dans le style le plus simple, et afin de se mettre à la portée de ceux pour lesquels il travaille, il descend aux premiers élémens d'administration et de politique. A la nouvelle de la fuite imprudente et de l'acclamation de Louis XVI, Condorcet, le républicain Condorcet, composa un discours applaudi avec transport, dans lequel il essaya de démontrer que la royauté est une institution anti-sociale, et que les avantages qu'on lui suppose sont illusoire. En 1791, il fut nommé commissaire du trésor public, qui, sur sa proposition, prit le nom de trésorerie nationale. Il rédigea l'arrêté d'association du club de 1789, qu'avaient fondé les premiers amis de la liberté, et il fit paraître une lettre, remarquable par la force de sa logique, sur la liberté de la presse et sur celle des journaux. Enfin, la même année, il fut nommé député à l'assemblée législative par le collège électoral de Paris, et il en fut aussitôt élu secrétaire. Peu propre, à cause de la faiblesse de sa santé, à soutenir de longues discussions à la tribune, Condorcet su-

chargea de la rédaction de l'article *Assemblée nationale* dans la *Chronique du mois*. Il traita toutes les discussions sur l'administration, les finances, la politique et la législation, avec le plus grand talent. Dans la séance du 24 octobre, il prononça un discours dans lequel il divisa les émigrés en deux classes, les fugitifs et les rebelles; et il proposa de ne punir de la peine de mort que ceux d'entre ces derniers qui seraient pris les armes à la main. Ce projet toutefois fut rejeté. Dans le mois de décembre, il parla pour la guerre contre l'Autriche, et termina son discours par une déclaration des principes politiques qui devaient diriger la France régénérée. Condorcet fut élu président de l'assemblée le 5 février 1792, et le lendemain, il écrivit au roi une lettre dans laquelle il ne fit pas mention du titre de *Majesté*. Condorcet connaissait les défauts de la constitution de 1791; cependant il la défendait, parce qu'il pensait que la nation seule avait le droit de la détruire, et qu'elle ne devait le faire que lorsque l'expérience lui aurait prouvé ce qu'elle avait de défectueux. Le 19 juin il fit la proposition qui fut adoptée, de célébrer l'anniversaire de la destruction de la noblesse, en brûlant tous ses titres. Il exposa, dans son rapport, les raisons qui avaient déterminé l'assemblée à déclarer la guerre à l'empereur, et les mesures propres à sauver la patrie. Enfin il rédigea et fit adopter, le 13 août, l'adresse au peuple français, dans laquelle, après avoir détaillé les motifs qui avaient rendu indispensable la

révolution du 10 du même mois, il annonça que l'assemblée nationale avait suspendu l'exercice du pouvoir exécutif dans les mains de Louis XVI, et qu'elle avait proclamé la convocation d'une convention. Condorcet fut nommé par sept à huit départemens à la convention nationale, et il siégea pour le département de l'Aisne. Le 11 octobre, il fut nommé membre du comité de constitution avec Syeyes, Brissot, Vergniaud, Gensonné, Barrère et Danton. A la fin du mois de novembre, il demanda que Louis XVI fût jugé par des députés des départemens, élus seulement pour cet objet, et que l'assemblée ne se réservât que le droit d'adoucir la sentence. Cette proposition ne fut point adoptée; et Condorcet, juge malgré lui, reconnut la culpabilité du roi, et vota pour la peine la plus forte après la mort. Il avait réclamé l'appel au peuple, il vota pour le sursis à l'exécution, et il demanda que la peine capitale fût restreinte aux seuls crimes d'état. Peu de temps après, il cessa de faire partie des académies de Berlin et de Saint-Petersbourg, et fut nommé, le 26 mars, membre du comité de défense générale. Depuis quelque temps, le comité de constitution avait fixé les bases sur lesquelles la constitution devait être établie, et adopté les principes de Condorcet; cette constitution assurait au peuple la plénitude de ses droits, et elle devait être soumise, après un intervalle de 20 ans, à une convention formée à cet effet, et qui n'aurait d'autre pouvoir que de la réformer. Le

rier, Condorcet en avait été le projet à l'assemblée, occupait avec ardeur de sa mission, lorsque arriva la révolution du 31 mai. La société des sciences n'était plus ce qu'elle avait été à son institution; gouvernée par Robespierre, elle s'énonça contre Condorcet et ses amis, qui, peut-être, compromirent sur la raison publique la justice de leur cause, et négligèrent de se défendre. Ils avaient non-seulement des ennemis, mais des ennemis : les jacobins, et même les sans-culottes. Néanmoins Condorcet, par son ardent amour pour la liberté le rendit indulgent pour le despotisme qu'elle enfantait, et il pensait que de grands principes étaient inséparables des libertés, Condorcet, dis-je, fut peut-être point élevé au-dessus de force contre les ex-culottes de la Montagne, et ce motif ne peut expliquer pourquoi il ne fut point compris sur les listes d'arrestations faites à cette époque. Mais, à la vue des horreurs commises dans les fatales journées des 51 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, et de la violation de la constitution nationale, il ne put contenir l'indignation dont il était animé; il s'éleva en reproches contre les tyrans, il lança les sarcasmes les plus acérés, les accabla de toute sa virulence, et dénonça cet attentat à France et à ses commettants dans une lettre qui fut lue presque tous les députés de son département, mais qui fut renvoyée au comité de sûreté générale. Il est inutile de

dire que Condorcet ne fit point partie du comité de constitution, renouvelé après le 31 mai. Il y parut cependant, entraîné par Hérald de Séchelles, qui en était le rapporteur; mais lorsqu'il vit que le nouveau projet, entièrement opposé aux principes conservateurs renfermés dans le premier, n'était propre qu'à faire tomber le gouvernement dans l'anarchie, il résolut de le combattre, et il publia un écrit dans lequel il ne cacha pas plus son opinion sur les rédacteurs que sur le travail. Mandé au comité de salut public, à cause de cet ouvrage, on voulut négocier avec lui pour lui faire retirer sa protestation; mais il préféra sauver sa gloire, et dès lors sa perte fut certaine. Il fut dénoncé, le 8 juillet 1793, par le capucin Chabot; et il trouva, dit-on, contre le décret d'arrestation lancé contre lui, un asile chez Garat, l'un des ministres d'état. Le 3 octobre, il fut compris, avec un grand nombre de ses collègues, dans un nouveau décret d'accusation, porté d'après un rapport du comité de sûreté générale; et quelques jours après, il fut mis hors la loi. Il était alors chez M<sup>me</sup> Verney, qui le garda chez elle pendant huit mois, et où il composa, malgré la terreur dont il ne cessait d'être environné, son excellent ouvrage intitulé : *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, production profonde, dans laquelle l'auteur, remontant à l'origine de la civilisation, passe par tous ses degrés, et amène insensiblement les peuples à la liberté, qui en est le complément. Cet ou-

vrage, qui fait si bien connaître le génie de Condorcet, est d'autant plus étonnant, que, dépourvu de livres, il était réduit aux seules ressources de sa mémoire, qui à la vérité était extraordinaire. Ces graves occupations, sa situation cruelle, ne lui avaient cependant pas fait perdre toutes les jouissances du cœur; il aimait à s'épancher dans le sein de la femme magnanime qui, sans le connaître, l'avait accueilli, et qu'il appelait sa seconde mère. Souvent il versait des larmes avec elle, et c'est pour répondre à des couplets que de temps à autre elle lui adressait, qu'il composa les premiers vers sortis de sa plume: c'est dans cette pièce, qui a pour titre : *Épître d'un Polonais, exilé en Sibérie, à sa femme*, que se trouvent ces deux vers qui renferment la vie de Condorcet tout entière :

Il m'ont dit : Choisis d'être oppresseur ou victime;  
J'embrassai le malheur et leur laissai le crime.

Ces sentimens étaient bien dignes de celui qui, ayant tout perdu, et sans espérance de conserver ses jours, écrivait : « Que ma » fille soit élevée dans les mœurs » et vertus républicaines... Qu'on » éloigne d'elle tout sentiment de » vengeance personnelle ; qu'on » lui apprenne à se défier de ceux » que sa sensibilité pourrait lui » inspirer ; qu'on le lui demande » en mon nom ; qu'on lui dise que » je n'en ai jamais connu aucun. » En effet, Condorcet ne voyait que les grandes choses que la révolution avait opérées, et il regardait le reste comme le résultat inévitable d'une grande commo-

tion. « *Que leur feriez-vous ?* lui » demandait M<sup>me</sup> Verney en par- » lant de ses ennemis, si leur sort » était entre vos mains ?... Tout le » bien que je pourrais, répondit- » il. » Et c'est là l'homme que l'abbé Morellet a accusé d'avoir été l'un des auteurs du décret qui institua les tribunaux révolutionnaires. Mais bientôt un décret plus barbare que tout ce qui avait été fait jusqu'alors vint l'arracher à son asile; il condamnait à mort tous ceux qui recevaient chez eux des personnes mises hors la loi. Condorcet en fut informé par les journaux. « Il faut que je vous » quitte, dit-il à sa bienfaitrice, » je suis hors la loi. — Mais vous » n'êtes point hors de l'humanité, » lui répondit cette âme généreuse. » Elle eut beau redoubler d'instances, le parti de Condorcet était pris; il ne voulait entraîner personne dans sa perte. Le 19 mars 1794 (26 ventôse an 2), il sortit de Paris à huit heures du soir, et se dirigea vers la maison d'un de ses anciens amis, Suard, qui habitait les environs de Sceaux, et qu'on lui dit être à Paris, lorsqu'il se présenta. Il avait espéré se retirer chez lui pendant quelques jours; il fut alors contraint de se cacher dans des carrières, d'où la faim le chassa encore. Arrêté dans un cabaret à Clamart, où son activité à manger, son air inquiet et sa longue barbe avaient inspiré contre lui des soupçons, il fut conduit sur un cheval de vigneron au Bourglacette. Déposé dans un cachot humide, on l'y trouva sans vie le lendemain 28 mars. Depuis long-temps il portait sur lui un

actif, dont il se servit pour  
 er au supplice. Telle fut  
 ce philosophe, qui a con-  
 vie entière à étendre le  
 les connaissances humai-  
 à perfectionner les liens  
 es qui doivent gouverner  
 té. Doué d'un caractère  
 élevé, et que le sentiment  
 périeur portait quelque-  
 qu'à la fierté, sa société  
 plus faciles; mais cette  
 qu'il avait avec ses amis,  
 eu desquels sa conversa-  
 ait des plus piquantes, il  
 nservait pas dans le grand  
 où il apportait un em-  
 et une timidité extraordi-  
 Avec un extérieur froid,  
 et les passions ardentes;  
 disait d'Alembert, un  
 couvert de neiges. Indul-  
 pour les fautes des autres,  
 ne plus que lui n'aimait à  
 Ami fidèle, bon époux,  
 re, il portait jusqu'à la  
 l'amour de l'humanité:  
 tous ses travaux, il n'avait  
 out que le perfectionne-  
 ndéfini de l'espèce humai-  
 l poursuivit avec ardeur  
 lemens, le sacerdoce, la  
 et la royauté, ce n'é-  
 ppoint les hommes qu'il atta-  
 mais les institutions qui lui  
 aient vicieuses. « Il y a eu  
 homètres plus grands que  
 dit son ami Diannyère,  
 aucun d'eux n'annonça  
 des talens plus distingués,  
 appliqua avec plus de suc-  
 des objets d'une utilité  
 immédiate, et n'eut une  
 physique plus profonde et  
 umineuse. Il y a eu des  
 sophes qui ont mieux é-

clairé la métaphysique, l'écono-  
 mie politique, la législation ou  
 la morale; mais aucun n'a dis-  
 cuté, ou établi, ou indiqué plus  
 d'opinions importantes. Il y a eu  
 des hommes qui ont paru plus  
 érudits que lui, mais aucun n'a  
 mieux connu l'histoire des scien-  
 ces et des opinions, l'histoi-  
 re des vérités et des erreurs, et  
 l'influence de chacune d'elles. Il  
 y a eu des écrivains plus grands  
 et plus agréables: mais aucun  
 n'a eu plus souvent et mieux  
 que lui le style de la discussion,  
 l'art de procéder du connu à  
 l'inconnu, d'être précis sans être  
 obscur, d'être clair sans être en-  
 noyeux, et de convaincre sans  
 blesser l'amour-propre; mais  
 aucun n'a mieux su allier le sar-  
 casme ou la plaisanterie à la rai-  
 son la plus sévère, n'a su con-  
 vrir d'un voile plus élégant une  
 vérité qu'il eût été funeste de  
 montrer toute nue. Outre les  
 ouvrages dont nous avons donné  
 le détail, nous citerons encore de  
 Condorcet: *Essai sur l'applica-  
 tion de l'analyse à la probabilité  
 des décisions rendues à la pluralité  
 des voix*, in-4°, Paris, 1785, et  
 qui a paru en 1804 avec des ad-  
 ditions, sous le titre de: *Élémens du  
 calcul des probabilités et son appli-  
 cation aux jeux de hasard, à la lo-  
 terie et aux jugemens des hommes,  
 avec un discours sur les avantages  
 des mathématiques sociales, et une  
 notice sur M. de Condorcet*, in-4°.  
*Bibliothèque de l'homme public, ou  
 Analyse raisonnée des principaux  
 ouvrages français et étrangers sur  
 la politique en général, la législa-  
 tion, les finances, etc.*, Paris,  
 1790, 1792. *Moyen d'apprendre*

à compter sûrement et avec facilité, in-12, Paris, 1799. Le détail de toutes ses productions, dont nous n'avons rapporté que les principales, se trouve dans la *France littéraire*, par M. Ersch. Elles ont été imprimées à Paris en 1804, et forment 21 vol. in-8°. A. Diannyère, et S. F. Lacroix, ont publié chacun une notice historique sur la vie et les ouvrages de Condorcet.

CONGRÈVE (SIR WILLIAM), colonel anglais, né vers 1760, dans le comté de Middlesex. Sir William a servi dans l'artillerie; nous ignorons s'il a obtenu ses grades sur le champ de bataille, ou si, suivant l'usage des nobles anglais, il a acheté inclusivement jusqu'au titre de colonel. La renommée des faits militaires du colonel Congrève n'est point parvenue jusqu'à nous; mais cet officier n'échappera ni à notre souvenir, ni à l'immortalité que lui a procurée l'invention de la *machine infernale* qui porte son nom. Les *fusées à la Congrève*, ou les *congrèves*, sont connues du monde entier. Ce fut en 1808 que sir William proposa à son gouvernement l'adoption de ce projectile, plus sûr et plus meurtrier que la bombe et l'obus. Les essais qui en furent faits à l'arsenal de Woolwich, près de Londres, en présence d'un prince anglais, eurent les succès les plus épouvantables ou bien les plus satisfaisans, et ce moyen devint le premier auxiliaire de la tactique anglaise: la flotte française dans la baie des Basques, l'expédition de Walcheren; en Espagne les ports des Asturies, Copenhague sans défiance, les

carrés français à la bataille de Leipsick, les champs de Waterloo, éprouvèrent les terribles effets des *congrèves*; et leur autorité par ses succès, mérita bien une nation qui autorisait son entreprise et en recueillait le fruit. Donnons quelques détails sur ces fusées, afin que l'inventeur perde rien de sa gloire. Elles ont la forme de boîtes allongées et portent une mèche inextinguible. Lorsqu'elles sont lancées, elles parcourent une ligne horizontale comme les obus; en éclatant elles lancent d'autres petites fusées très-meurtrières qui écartent leur tour. Le 11 avril 1809, de ces fusées, dirigée sur la flotte française à une distance de deux mille toises, ayant été teinte assez à temps, fut envoyée à Paris, par M. de Récoing, chargé des travaux défensifs de l'île d'Aix. Cette fusée a été décrite dans le bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, années 1809 et 1810. Elle pesait 18 livres et avait 4 pieds de long sur 4 pouces de diamètre. Une feuille de tôle recouvre le corps de la fusée qui est en fort carton; à un bout en fer. Ce projectile brûle d'une flamme vive, mais épais nuage de fumée le dérobe à la vue. Les auteurs d'une biographie étrangère prétendent d'après les gazettes anglaises, que le colonel Congrève a déclaré depuis la campagne de 1815, si la guerre eût continué, il eût tellement étendu et perfectionné l'usage de ces fusées, que le silence en serait devenu purement auxiliaire..... C'est lorsqu'un mil



mes étaient  
entre-détruire, que le co-  
Congrès a conçu le projet  
horrible invention. Les  
nous ont soigneusement  
le secret du feu grégeois ;  
Anglais, après avoir mul-  
contre les nations contem-  
es, les essais de leur ma-  
infernale, la légieront à la  
ité comme un digne présent  
de l'ind'eux et de l'humai-  
tous. Que le colonel Con-  
ne désespère donc point de  
son invention à toute la  
don dont elle est suscepti-  
n'il se hâte même : la guer-  
ne maladie trop chère aux  
s, pour qu'il puisse perdre  
de ses nouveaux efforts !  
**NINCK - OUTRYVE** (LE  
); né à Bruges, dans  
Pays-Bas, en 1772, fit d'ex-  
es études à Louvain et à  
ne. Il y apprit les langues  
ne, allemande et anglaise,  
pliqua ensuite à la connais-  
les lois et de l'administra-  
ublique. A l'époque de la  
exécution du système de  
sion de la France en prés-  
s, c'est-à-dire dans les  
rs mois de 1800, M. de Co-  
fut nommé membre du  
du département de la Lys,  
de temps après, préfet de  
e l'Ain. La ville de Bourg,  
dence d'alors, se souvient  
aujourd'hui de ses manières  
et de son administration  
internelle. Il s'empressa, en  
t dans ce pays, d'en étu-  
statistique; et dès qu'il la  
t, il rédigea un projet de  
tion sur les étangs dont la  
, la Dombe et le Bugey

sont remplis. Ces contrées allaient  
sans doute jouir du fruit de ses  
travaux, lorsque le gouvernement  
jugea convenable de rapprocher  
M. de Coninck du lieu de sa nais-  
sance. Il fut successivement pré-  
fet des départemens de Jemmapes,  
des Bouches-de-l'Escaut, et  
des Bouches-de-l'Elbe. Partout,  
et plus particulièrement à Ham-  
bourg, il a laissé des regrets et  
des preuves d'une gestion aussi  
sage qu'éclairée. Lors de la créa-  
tion du royaume des Pays-Bas,  
M. de Coninck fut membre de la  
commission chargée de modifier  
la constitution hollandaise, et  
d'en adapter les principes au nou-  
veau gouvernement. Il rédigea le  
rapport de ce travail auquel il avait  
eu la plus grande part. Ce rapport  
analytique valut à son auteur  
l'emploi de gouverneur civil de  
la Flandre orientale, à Gand. Tant  
que M. de Coninck demeura Fran-  
çais, il se montra sincèrement at-  
taché aux institutions de l'empire  
et entièrement dévoué à Napo-  
léon. Devenu sujet du roi des  
Pays-Bas, il sert ce prince avec  
le même zèle. M. de Coninck en  
a reçu une marque honorable de  
confiance par sa nomination au  
ministère de l'intérieur. Il est  
commandeur du Lion-Belgique,  
et membre de plusieurs acadé-  
mies.

**CONRAD** (FRÉDÉRIC-GUILLAUME), né le 20 décembre 1769, à Delft (ville de Hollande qui faisait partie du département des Bouches-de-la-Meuse sous l'empire français), fut l'élève et l'ami du célèbre ingénieur hydraulicien Chrétien Brunings, auquel il succéda dans la place d'inspec-

teur-général des digues et polders du district de Ryuland. Les talens de M. Conrad et les services qu'il rendit à sa patrie le firent nommer chevalier de l'ordre de la Réunion, et élever au grade d'inspecteur-général du waters-taat (administration des ponts et chaussées) du royaume de Hollande. Cet habile ingénieur a publié : 1° *Rapport de la commission des directeurs sur la possibilité et l'utilité d'ouvrir un canal à Katwyk, par lequel les eaux du Rhin peuvent se décharger dans la mer du Nord* : cet ouvrage est accompagné de planches et de cartes ; il a été imprimé en 1803 à Harlem. 2° *Mémoire sur le déversoir de Ryuland près de Sparendam, par rapport à ses résultats pour les eaux de Ryuland et pour la ville d'Amsterdam*, 1802, Harlem ; 3° *Eloge de Chrétien Brunings*, mis au concours et couronné par le directoire de la république Batave, en 1807 : cet ouvrage, déposé dans les archives du gouvernement, n'a point été imprimé. 4° *Mémoire* manuscrit sur les résultats des ouvrages de Katwyk depuis l'ouverture des écluses, le 21 octobre 1807, en présence du roi Louis, jusqu'au 31 décembre de la même année. M. Conrad, qui mourut le 6 février 1808, avait, étant géomètre de la province de Hollande en 1788, dressé avec Engelman, son confrère, les belles cartes du Bas-Rhin et du Lek, du pays de Heusden et d'Altona, etc.

CONRADI (GEORGES-CHRISTOPHE), médecin, naquit à Roessing (Hanovre) le 8 juin 1767, et mourut, le 16 décembre 1798,

à Northeim, où il avait été nommé médecin-physicien. Il a publié : 1° *Dissertation inaequalis sur l'hydropisie* ; 2° *Observation sur l'extraction de la Cataplasme*, 1791, in-8° ; 3° *Manuel dans lequel on enseigne à juger la pureté des médicamens, et à reconnaître la falsification*, Hanovre, 1793, in-8° ; 4° *Extraits choisis du Manuel d'un médecin praticien*, Chemnitz, 1794, in-8° ; 5° *Manuel de médecine pathologique*, Hanovre, 1804, in-8°. 6° On a encore de lui différens recueils périodiques des *Mémoires sur le charlatanisme médical*, sur la manière de procéder à l'empoisonnement par le mercure, sur la dentition. Les ouvrages de Conradi sont tous écrits en allemand ; son *Manuel de médecine pathologique* a été traduit en français (Milan, 1804 et 1806, in-8°), par Jean Pozzi, et a été considérablement augmenté et corrigé, mais qui n'a pas toutes les lacunes de l'original.

CONROUX DE PÉPINVILLE, officier de cavalerie, naquit le 17 février 1779, à Landau, département du Nord, et entra en service le 17 février 1786, dans le 6° régiment d'artillerie. Au commencement de la révolution, il passa officier dans le 10° régiment d'infanterie de ligne et fit la campagne de Trêves. Il obtint les ordres de Beurnonville et de Brunswick. Conroux combattit aux deux batailles de d'Arlon, à Kaiserslautern, au blocus de Landau et à la bataille de du Palatinat ; il se distingua le 28 floréal, à la bataille de Wissembourg, où il servait comme lieutenant-colonel de camp du général Mouton. Il se trouva aux batailles de Schleissheim, de rus, de Maestricht et de J

sa à l'armée de Sambre-et-  
 en l'an 3, et en l'an 5 à  
 d'Italie, comme aide-de-  
 du général Bernadotte. A  
 e passage du Tagliamento,  
 néral Bonaparte le nomma  
 le bataillon sur le champ de  
 le de Gradisca, et fit une  
 on particulière de lui, ain-  
 de son frère. Passé, en l'an  
 Belgique avec le général  
 pionnet, il eut l'honneur de  
 porter le premier avantage  
 u sur les rebelles, et re-  
 a bientôt en Italie avec le  
 général. Le 22 frimaire  
 le jour même de la prise  
 ples, il fut nommé chef de  
 le sur le champ de bataille,  
 ouva encore à différentes  
 es en Italie, fit les campa-  
 de l'an 8 et de l'an 9 à  
 de l'Ouest, et reçut une  
 ine d'honneur du général  
 ef Bernadotte. Envoyé en  
 nde, il assista au combat  
 de Blankenberg, le 26  
 al an 12, et eut ensuite le  
 andement du 17<sup>e</sup> régiment  
 atérie de ligne. Nommé gé-  
 de brigade, il fit avec dis-  
 on les campagnes d'Autri-  
 le Prusse et de Pologne, et  
 lessé à la bataille d'Iéna;  
 109, il fut chargé du com-  
 ement d'une brigade de ca-  
 ers et voltigeurs réunis;  
 arquas, le 4 juillet, sur le  
 bras du Danube avec 1500  
 eurs; força le passage près  
 e Lobau, et coopéra ainsi  
 illante victoire de Wagram;  
 10, il passa en Espagne,  
 e général de division, fit  
 e l'expédition de Masséna  
 rtugal, se battit au déblo-

cus d'Almeida en 1811, et se por-  
 ta aussitôt à marches forcées sur  
 Badajos, dont les Anglais ne tar-  
 dèrent pas à lever le siège. De là,  
 le général Conroux se mit à la  
 poursuite d'un corps de 20,000  
 Espagnols, qui se dirigeait sur  
 Yamouté et Moguer, et auquel  
 il enleva son arrière-garde. La  
 même année, il fut chargé du  
 commandement de la 1<sup>re</sup> divi-  
 sion du 1<sup>er</sup> corps, en remplace-  
 ment du général Ruffin, tué à  
 l'affaire de Chiclana, le 5 mars  
 1811, et battit peu de temps ap-  
 près avec 2000 hommes, dans la  
 plaine de Burnos, le fameux gé-  
 néral Ballesteros, qui était venu  
 l'attaquer dans la nuit avec 9000  
 hommes, les seules troupes espa-  
 gnoles organisées à cette épo-  
 que. Rentré en France avec l'ar-  
 mée après la bataille de Vittoria,  
 le brave Conroux, après avoir  
 donné de nouvelles preuves de  
 courage dans plusieurs engage-  
 mens sur la frontière, fut tué en  
 défendant les retranchemens de  
 Sarre.

CONROUX, frère du précé-  
 dent, fit la campagne d'Égypte à  
 la tête de la 61<sup>e</sup> demi-brigade, et  
 mérita les éloges du général en  
 chef à la bataille des Pyramides.  
 Il fut blessé à la bataille de Sé-  
 diman, contribua à la défaite des  
 Arabes d'Jambo, à l'affaire d'A-  
 boumanah, et mourut des suites  
 de blessures reçues à la révolte  
 du Kaire. Il passait pour un des  
 officiers les plus distingués de  
 l'armée d'Égypte.

CONSTANT DE REBECQUE  
 (SAMUEL), petit-fils de David Con-  
 stant de Rebecque (citoyen de Ge-  
 nève), savant honorablement cité

par Bayle, et descendant d'une famille française réfugiée), naquit en 1729, fut officier dans le régiment de son père, lieutenant-général au service de Hollande, et composa différens ouvrages de littérature. Parmi ses romans, *Laure de Germosan*, en 7 volumes in-12 (Paris, 1787), ouvrage écrit avec quelque diffusion, mais avec une élégance soutenue, retrace avec fidélité et beaucoup d'intérêt les mœurs de la société de Suisse et de Genève. *Camille, ou Lettres de deux filles de ce siècle*, 4 volumes in-12 (Paris, 1784), a été réimprimée différentes fois et traduite dans plusieurs langues. Son troisième roman, *le Mari sentimental*, fut imprimé à Genève, en 1783. Samuel Constant de Rebecque composa pour ses enfans un *Abrégé de l'histoire juive* et un *Traité de la religion naturelle*. En quelque sorte préparé par ce travail, lorsque l'académie française proposa, en 1781, le plan d'un catéchisme de morale à l'usage de toutes les classes, il publia un *Catéchisme de morale* qui eut beaucoup de succès et que l'auteur fit réimprimer, avec des augmentations considérables, quelques années avant sa mort, arrivée en 1800. Samuel Constant de Rebecque était de la société de Voltaire, et l'un de ses acteurs aux *Délices*; ce fut dans le commerce de cet homme illustre qu'il prit le goût des lettres et sentit se fortifier son patriotisme. Lorsque, en 1792, l'indépendance de la république de Genève fut menacée par les armées françaises, il quitta Lausanne où il s'était retiré; se rendit à Genève, et, quoique âgé

de 63 ans, monta la garde les fossés de la ville, comme simple soldat.

CONSTANT DE REBEQUE (BENJAMIN DE). La vie des lettres publiques est tout entière dans leurs discours et dans leurs lectures. C'est un plaisir et un encouragement pour l'historien de l'époque telle que la nôtre, de rencontrer une vie homogène. Les mêmes principes ont couramment dirigé vers le même but, quelles qu'aient été les ondulations de l'esprit national de la marche des gouvernements. Les amis de M. B. Constant ne peuvent du moins se féliciter de ne pas avoir vu toujours en première ligne dans les rangs des défenseurs de la liberté. Ce que Bossuet appelle *le fonds d'un Romain*, le soin de la liberté publique, est précisément le fonds du caractère de ce célèbre publiciste. Né à Genève, en 1767, d'une famille de réfugiés français, s'il eût habité sa ville natale, on l'aurait vu courir avec le même courage, la même persévérance, les mêmes succès de Genève. A Londres, il avait subi le siège près de Fox, au siège de Shéridan; à Rome, il eut le plus sage et le plus habile des tribuns du peuple. Le patriotisme de M. Benjamin Constant n'est pas l'amour exclusif du sol et des institutions de son pays; cette vertu est en partie de plus haut et s'étend plus loin, c'est la conviction d'un droit indépendant qui pense au premier besoin des hommes que la terre est une liberté sage et philanthropie éclairée, et une cosmopolite. M. B. Constant



Ленин в Женеве и, quoque age cosmopolite. M. D. Constant, III

père protestant, et général de Hollande, vint en France en 1795, se lia avec les hommes les plus distingués de cette mémorable époque, et publia en 1796, une brochure intitulée : *De la force du gouvernement de la France, et de la nécessité s'y rallier*. Cette brochure écrite avec un talent de style et de discussion très-remarquable, parvint à l'Europe un grand succès. Vers le même temps, un autre orateur fit entendre à la séance du conseil des cinq-cents, uneclamation justement célèbre en faveur de ses co-religionnaires, de tous les descendans établis de ces familles protestantes, par la révocation de l'édit de Nantes, et qui avaient été forcées d'expatrier; M. Constant demandait leur émigration dans les droits de l'humanité française, qu'une volonté tyrannique avait ravies à leurs pères. Il était impossible qu'une telle réclamation ne fût pas accueillie à l'époque où elle fut faite; on peut s'étonner que l'assemblée constituante n'ait pas pris une initiative sur cette importante question. *Des réactions politiques, et des effets de la terreur*, tels sont les titres de deux écrits qu'il publia en 1797, et qui sont également dignes d'éloges, soit qu'on les considère sous le rapport de la méthode ou des principes. Dans l'un l'auteur prouve qu'on doit empêcher d'arrêter ces réactions violentes, contre-coups perpétuels dont tous les partis sont successivement atteints; dans l'autre il prouve si l'on ne doit pas venger les victimes par des crimes, il ne le dit cependant ni adopter ni ex-

cuser ces crimes. Peu de mois avant le 18 fructidor, devenu l'un des principaux membres du *cercle constitutionnel*, M. B. Constant contribua plus que personne à faire tomber le choix du directoire sur M. de Talleyrand qui fut nommé ministre des relations extérieures. Le discours prononcé par M. B. Constant à l'ouverture de ce cercle constitutionnel, plus connu sous le nom de *club de salut*, se fit remarquer par la hauteur des vues politiques, par la chaleur d'un patriotisme non moins ennemi déclaré de l'anarchie, qu'ami sincère de la liberté. Étranger aux événemens qui mirent le pouvoir aux mains de Napoléon, il fut cependant appelé au tribunat, en 1799; personne n'était plus digne de cette place, et nul ne la remplit jusqu'au bout avec plus de zèle, de courage et de talent. Il ne se déclara pas moins franchement contre les empiétements d'un pouvoir envahisseur, qu'il ne s'était prononcé contre les désordres de la licence. Il s'éleva, avec autant de force que d'éloquence, contre ce projet de loi de janvier 1800, qui avait pour but d'écarter toute discussion préalable, et de faire passer les lois sans autre formalité que celles de leur présentation officielle et d'une simple lecture. Il s'opposa de tout son pouvoir à l'institution de ces tribunaux spéciaux, qu'on avait appelés cinq ans auparavant tribunaux révolutionnaires, et qu'on avait nommés depuis cours prévôtales. Chargé de rendre hommage à la gloire française, après la bataille de Marengo, on lui sut gré d'avoir associé à ses éloges, la li-

berté que depuis on oublia toujours dans des occasions semblables. N'oublions pas de rappeler ici un excellent ouvrage de M. B. Constant, publié vers cette époque, sous le titre de : *Suites de la contre-révolution de 1660, en Angleterre*. Cependant l'opposition courageuse du tribunal faisait obstacle à la volonté dominatrice du premier consul : il en élimina les membres qui lui faisaient le plus d'ombrage ; M. B. Constant fut de ce nombre. A peu près à cette époque, frappé par un ordre d'exil, dont la célèbre baronne de Staël partagea l'injustice, il se vit contraint à sortir de France. Après avoir erré long-temps avec son illustre compagne, dans les diverses contrées de l'Europe, M. B. Constant vint se fixer à Gotting, où il épousa une personne appartenant à une famille distinguée du Hanovre. Un des fruits de ce long séjour à l'étranger fut la publication d'une tragédie de *Walstein*, imitée de Schiller, où se fait remarquer une simplicité noble et une versification pure et facile. Le discours préliminaire que l'auteur a placé en tête de cet ouvrage, et dans lequel il examine les différens systèmes de théâtre, suffirait pour assigner à M. B. Constant un rang très-distingué dans la littérature. En 1814, il revint à Paris, et crut entrevoir, au milieu de tant de désastres, l'espoir de quelque liberté pour la France ; il publia ses opinions et ses conjectures dans les journaux, et fit paraître successivement plusieurs brochures où il discuta les grands intérêts de la patrie, avec cette raison lumineuse, cette logique pres-

sante, et cette finesse d'induction qui sont les caractères particuliers de son talent. Nous touchons aux circonstances de la vie publique de M. B. Constant, qui demandent à être appréciées avec le plus d'impartialité et de bonne foi. A la nouvelle du débarquement de Napoléon sur les côtes de France, au mois de mars 1815, une déclaration de M. B. Constant, insérée dans les journaux, semblait promettre qu'il ne se rallierait pas aux drapeaux du glorieux fugitif de l'île d'Elbe ; et cependant, le surlendemain du jour où Napoléon fit son entrée à Paris, M. B. Constant eut avec lui une entrevue d'où il sortit conseiller-d'état. Ne craignons pas de le dire : ses ennemis, qui sont aussi ceux des libertés nationales, ont impudemment triomphé d'une contradiction dont la plupart d'entre eux, un an plus tôt, avaient donné l'exemple sans en avoir les mêmes excuses ; il est de toute justice, avant de prononcer sur la conduite de M. B. Constant à cette époque, d'apprécier la séduction irrésistible que Napoléon exerçait encore sur les esprits, et la nécessité où l'on se trouvait de défendre en sa personne le représentant de la gloire et de l'indépendance nationale. Après la seconde restauration, il passa quelques semaines à Bruxelles, revint à Paris, et s'y livra tout entier à des travaux qui ont mis le sceau à sa réputation comme penseur, comme homme d'état et comme écrivain. On n'oubliera jamais cette généreuse défense de Wilfrid-Regnault où, sans autre mission que celle de la justice et de l'humanité,



B. Constant appela sur une douloureuse victime la clémence du monarque, et mérita l'honneur d'être placé, par la reconnaissance publique, à côté de l'illustre défenseur des Sirven et des Malas. Malgré les efforts surhumains du ministère, il fut nommé en 1819, par le département de la Sarthe, membre de la chambre des députés, où il a pris un rang honorable parmi les chefs de l'opposition constitutionnelle; il constamment déploie à la tribune nationale toute l'éloquence qui brille dans ses écrits, et qui contribue surtout à envelopper ses adversaires dans un réseau d'arguments vigoureux, ironiques et subtils, d'où les cris d'*ordre du jour* ne peuvent seuls les tirer. Nous sommes loin d'avoir donné la liste complète des nombreux écrits de B. Constant, qui n'ont point été recueillis en corps d'ouvrage, et ce n'est que pour mémoire que nous citons le petit *roman d'Adolphe, anecdote trouvée dans les papiers d'un inconnu* (1825), chef-d'œuvre de goût, de finesse et d'observation.

**CONSTANT DE REBECQUE** (M. -VICTOR, BARON DE), frère du précédent, né à Genève le 22 septembre 1773, lieutenant-général au service du roi des Pays-Bas, né à l'état militaire, le jeune Constant de Rebecque fut nommé en 1788, sous-lieutenant au régiment suisse de Châtaignieux, et, en 1790, lieutenant des gardes-suisse de Louis XVI. En 1792, ayant quitté le service de France, il passa, en qualité de capitaine, dans le régiment de Lausanne, et se trouva

à la défense de Genève; entra, en 1795, comme enseigne, au service du prince héréditaire d'Orange, aujourd'hui roi des Pays-Bas, et fit partie de l'armée des alliés en 1795, 1794 et 1795. Cette même année (1795), l'armée française ayant pénétré en Hollande, M. Constant de Rebecque entra au service du roi d'Angleterre; il se trouva, en 1798, incorporé dans le régiment prussien de Hanitz, qu'il quitta, en 1801, pour entrer, comme capitaine, au corps noble des cadets à Berlin; en 1805, le roi de Prusse le nomma gouverneur militaire du prince d'Orange. Adjudant lors de la bataille d'Iéna, il fut nommé major à la suite de l'affaire d'Erfurt, en 1808. Le prince d'Orange étant passé en 1811 en Espagne, pour y servir sous les ordres du général Wellington, M. Constant de Rebecque accompagna son élève, et dirigea ses premières armes. Pendant tout le temps qu'il resta en Espagne, M. Constant continua de servir avec autant de bravoure que de loyauté. La Hollande ayant reconqué son indépendance en 1813, le prince souverain des Pays-Bas nomma M. Constant de Rebecque, successivement et à peu d'intervalle, lieutenant-colonel, colonel et adjudant du prince, enfin, major-général; ces grades furent la récompense de ses services au blocus de Berg-op-zoom, à l'affaire des Quatre-Bras et à la bataille de Waterloo. Il est commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, chevalier de l'Aigle-rouge de Prusse, et chevalier de Saint-Louis.

CONSTANTIN-PAULOWITZ, grand-duc de Russie, vice-roi de Pologne, second fils de Paul I<sup>er</sup>, et frère de l'empereur Alexandre, est né le 8 mai 1779, et fut marié, le 26 février 1796, à une princesse de Saxe-Cobourg, rentrée depuis dans sa famille. On prétend que le nom de Constantin fut donné à ce prince par Catherine II, son aïeule, par suite des projets de cette impératrice sur l'empire d'Orient. Le grand-duc de Russie a fait avec distinction, sous les ordres du feld-maréchal Suwarow, la campagne contre la France en 1799. Il prit une part non moins honorable à la célèbre bataille d'Austerlitz, soit en dirigeant une division d'infanterie dans une attaque à la baïonnette, soit en faisant exécuter une charge de cavalerie à la garde impériale russe. Dans la campagne de 1812, de 1813 et de 1814, il ne quitta point son frère. Après l'entrée des troupes étrangères à Paris, il retourna en Russie; assista au congrès de Vienne, et se rendit à Varsovie, avec le titre de gouverneur militaire et généralissime des troupes du royaume de Pologne. Le 11 décembre 1815, il adressa à l'armée de Pologne, en qualité de vice-roi, une proclamation sage et modérée; et, le 24 du même mois, il présida la séance du sénat où fut proclamée la nouvelle constitution; il prit ensuite, au vœu de l'article 308 de cet acte, la première place parmi les sénateurs. On reconnaît à ce prince des talens militaires et la bravoure personnelle; mais l'opinion est moins favorable à son caractère, que l'on ac-

cuse d'être altier, et à ses manières, où l'on remarque de la vanité. Cependant sa conduite personnelle semble avoir pour objet d'effacer ces impressions fautes, et de lui procurer une grande popularité.

CONTAT (LOUISE), de M<sup>me</sup> de Parny, naquit à Paris le 10 juin 1760, et débuta au Théâtre Français le 3 février 1776, dans la tragédie de *Bajazet*. On n'y vit jamais une Atalide plus jeune. La comédie réclamait M<sup>lle</sup> Contat tout entière. Il paraît, cependant, que ses débuts, même dans la comédie, n'annoncèrent pas au public ce talent qui devait bientôt enivrer la cour et la ville dont le théâtre n'avait offert aucun modèle. Élève de M<sup>me</sup> de la ville, c'est sur elle que la jeune actrice s'efforçait de se modeler et ses premières études ne visaient qu'à imiter le jeu de sa mère, mais froid, la diction ferme et monotone, le maintien noble mais contraint, de son estime institutrice. M<sup>lle</sup> Contat devint bientôt cette route tant qu'elle joua que des rôles établis; elle dut changer de route dès qu'elle eut l'occasion d'en créer. Dans tous les arts, l'imitation est le bâton sur lequel tout débute; l'intérêt à s'appuyer tant qu'il n'est de lui-même, et qu'il n'a rien de moins d'intérêt à rejeter dès que l'occasion lui a révélé le secret de ses forces. C'est dans les *Comédies*, comédie de Palissot dans *le vieux Garçon*, comédie de Dubuisson, jouées en 1776 que M<sup>lle</sup> Contat essaya de braver sans appui. La grâce et la finesse dont elle fit preuve

mière de ces pièces, la sensibilité qu'elle déploya dans la scène, lui méritèrent de la part du public des applaudissemens jusqu'alors, ne lui avaient été prodigués. Les auteurs pressèrent d'appeler ses grâces ses talens à leur aide, et à partager leurs succès en s'associant aux siens. Elle était en possession de l'emploi dit des *grandes Comédies*, quand Beaumarchais, qui ne faisait rien comme un autre, et souvent n'en faisait pas grand mal pour cela, conçut l'idée de lui confier un rôle de soubrette. Cette innovation eut tout le succès qu'il en attendait. En cherchant un emploi, loin de paraître en gêne, l'actrice prouva que la flexibilité est un des attributs du talent supérieur. Le public ne se contenta pas d'applaudir les mêmes rôles qui se reproduisaient sous de nouvelles formes; et l'auteur lui-même ne trouvait pas assez d'éclat pour cette Suzanne, plus belle et plus séduisante encore que celle qu'il avait imaginée. Le talent de M<sup>lle</sup> Contat s'éleva à une hauteur qu'il ne pouvait dépasser, et dont il n'est jamais descendu. C'est en variant ce rôle par l'emploi qu'elle en fit des rôles de caractère si différents, que depuis elle parut tantôt supérieure à elle-même. Elle se fit une idée de la flexibilité de ses moyens, qu'on se la représente dans la *Coquette corrigée*, dans la Julie du *Dissipateur*, M<sup>lle</sup> de Volmar du *Mariage de Figaro*, enfin, dans M<sup>lle</sup> Évrard du *Célibataire*; rôles si divers qu'elle créa ou rajeunit avec une grâce et une originalité é-

gales à celles qu'elle avait déployées dans le *Mariage de Figaro*. Son talent se formait d'un mélange enchanteur de grâces et de dignité, de finesse et de décence, de profondeur et de légèreté, de sensibilité et de malice, qualités rehaussées par une figure ravissante. Par son originalité, elle donnait à tout une physionomie nouvelle; par son intelligence, elle tirait parti de tout; et parce qu'elle savait comprendre tout, elle faisait tout comprendre. Par l'habileté de son jeu, par la finesse de sa diction, elle éclaircissait avec tant d'art les rôles les plus obscurs, que les esprits les moins déliés la suivaient dans toutes les sinuosités où quelques-uns de nos auteurs comiques s'engagent trop souvent, et s'étonnaient d'entendre avec elle ce qui, la veille ou le lendemain, avait été ou redevenait inintelligible pour eux. Elle mit en vogue la *Coquette de La Noue*, les *Femmes de Dumoustier*, et le théâtre de Marivaux; mais, ce qui l'honore plus encore, elle remit à la mode Molière lui-même. Les ouvrages de ce grand homme, négligés par le public comme par les comédiens, étaient représentés dans la solitude. Une distribution mieux entendue des rôles rendit sur la scène, aux chefs-d'œuvre du prince des comiques, un éclat qu'ils n'auraient jamais dû perdre. On ne craignit plus d'aller applaudir le *Tartuffe* et le *Misanthrope*, joués par des acteurs dignes d'eux. M<sup>lle</sup> Contat s'était chargée des rôles d'Elmire et de Célinène. Des trente-deux ans qu'elle embrasse sa carrière théâtrale,

vingt-quatre ont été une série de triomphes. Quelque longuë qu'elle soit, cette carrière pouvait encore être prolongée : en quittant certains rôles auxquels, sous quelques rapports, son physique ne convenait plus dans les derniers temps, M<sup>lle</sup> Contat pouvait prendre une part de l'emploi des mères, et lui donner plus d'importance en lui prêtant une nouvelle physionomie; tentative, qui lui avait déjà si bien réussi dans la tante de la *Coquette corrigée* et dans celle de la *Mère jalouse*. Mais trop sensible à des critiques qui, si l'on en croit leur auteur, n'étaient pourtant dictées que par l'amour de l'art, elle quitta le théâtre à l'âge de 48 ans. L'art n'y gagna pas, et le public y perdit. Quant à M<sup>lle</sup> Contat, devenue M<sup>me</sup> de Parny, par son mariage avec le neveu du poète qui avait déjà rendu ce nom célèbre, elle trouva dans les douceurs de la vie domestique un ample dédommagement des jouissances d'amour-propre, et des avantages pécuniaires qu'elle avait sacrifiés à sa tranquillité. Entourée d'amis qu'elle chérissait, et d'une famille dont elle était adorée, elle commença une vie nouvelle, et devint le centre d'une société dont elle était à la fois le cœur et l'esprit. Rien n'égalait, en effet, le charme de sa conversation brillante ou solide, grave ou légère, suivant que la circonstance le commandait. Son esprit naturel était fortifié par une grande instruction qu'elle n'a dû qu'à elle-même. Douée d'un goût exquis, et de la raison la plus étendue, les questions les plus délicates en matière

de littérature, les plus ardues en matière de philosophie, n'étaient pas hors de sa portée; et nous n'hésitons pas d'affirmer que cette époque où la France comptait tant de femmes remarquées par leur esprit, il en est qu'on puisse mettre à côté de M<sup>me</sup> de Parny, il n'en est qu'on puisse mettre au-dessus. Au premier coup d'œil elle saisit les objets sous les rapports les plus piquans. Son élocution et la rapidité de la pensée, et les traits les plus ingénieux lui échappent avec une promptitude égale à la facilité avec laquelle étaient conçus. Ces traits ne sont pas toujours dénués de malice, mais cette malice ne paraît jamais de son âme. Six semaines avant sa mort, elle jeta au monde un recueil assez considérable de anecdotes et d'ouvrages en vers et en prose, échappés à sa plume et qu'elle anéantissait parce qu'ils contenaient quelques traits d'ordre personnel. Exemple remarquable dans un temps où nous sommes inondés d'injures léguées par testament; où la publication de tant de mémoires et de biographies nous prouve que l'homme qui, de sa vie, n'a médité de personne, n'était qu'un lâche qui n'avait pour confident que le papier; où le plus brave et le plus vaillant des hommes ne peut être sûr, à l'instant qu'il prend deuil d'un confrère, d'un ami, d'une connaissance, et surtout c'est tout un, que quelques heures posthumes n'attendent que levée des scellés pour le consoler ou changer les larmes du r

nes d'indignation! La générosité dominait dans le caractère de M<sup>me</sup> de Parny, générosité qui changeait quelquefois en sévérité vis-à-vis du fort, mais qui, vis-à-vis du faible, ne fat jamais que la prévoyance et de la bonté. Son cœur, susceptible des impressions les plus vives et du dévouement le plus absolu, n'était dans ses élans par aucune mesure de modération. L'auteur de cette lettre (M. Arnault) a dû, en sa liberté et la vie peut-être, faire des démarches qu'elle fit en prison pour sa liberté et sa vie même, suivant achèvera de la faire libre. En 1789, la reine s'était déterminée à aller à la Convention nationale, française, demanda, par motifs particuliers, une démission de la *Gouvernante*, avoir à M<sup>me</sup> Contat qu'elle lui faisait voir remplir dans son siècle le principal rôle : rôle de sage, était ni de son âge, ni de son sexe; il fallait apprendre à composer sept cents vers. On n'aurait que vingt-quatre heures pour finir son œuvre en mesure. M<sup>me</sup> Contat refusa de faire l'impossible, et déclina. « J'ignorais », écrivit-elle à la personne qui lui avait demandé ses désirs, auxquels elle n'était pas pressée de satisfaire, « dans le lieu où était le siège de la Convention nationale, je sais à présent qu'il n'est pas dans le cœur. » Le cœur n'a rien de plus d'esprit. Cette lettre fut oubliée par ordre de la reine, mais elle fut bientôt après coûtée la vie d'une excellente femme qui l'avait écrite. M<sup>me</sup> Contat fut jetée en prison. Échappée à la proscription, douée de la complexion la plus saine, exempte d'infirmités,

M<sup>me</sup> de Parny semblait devoir atteindre à la vieillesse la plus reculée, quand elle fut frappée de la seule maladie qu'elle ait éprouvée, et cette maladie était incurable. Un hasard lui révéla son danger que les médecins s'étaient efforcés de lui cacher; le danger s'en accrut sans que son humeur en fût altérée. Si elle y songeait dans la solitude, où elle se retirait quelquefois pour régler les intérêts de sa famille, elle s'oubliait dans la société, où la ramenait bientôt l'affection qu'elle portait à ses amis. Elle n'y était ni moins bienveillante, ni moins enjouée; habile à leur cacher ses souffrances, seul rapport sous lequel elle ait jamais connu la dissimulation, le rire était sur ses lèvres, pendant que la mort était dans son sein, et les saillies les plus piquantes lui échappaient souvent entre deux douleurs. Après cinq mois de souffrances adoucies par les soins les plus tendres et les plus constans, elle expira, uniquement occupée de ses enfans et de ses amis. Les uns ni les autres n'ont été ingrats. Un cortège nombreux a suivi sa triste déposition jusqu'au lieu où elle repose. Une égale douleur oppressait tous les cœurs, et se lisait sur tous les visages. Des larmes, des sanglots, ont été son oraison funèbre; et cette réunion d'hommes presque tous étrangers les uns aux autres, et cependant rapprochés par une affection commune, ne s'est séparée que lorsque cette terre qui ne devait plus être remuée, a recouvert entièrement ce qui restait d'une des plus belles; des plus spirituelles

et des meilleures créatures qui aient jamais existé.

CONTE (NICOLAS-JACQUES), peintre et chimiste, mais doué surtout du génie des inventions mécaniques, membre de la légion d'honneur, naquit à Saint-Céneri, près de Sées (Orne), le 14 août 1755. Il dut à la nature d'heureuses dispositions, et à un grand amour du travail des succès nombreux. Dès l'âge de 12 ans, il annonça son goût pour la mécanique, en exécutant avec un simple couteau l'instrument qui exige la précision la plus rigoureuse de dimensions, un violon qui a été entendu avec plaisir dans plusieurs concerts. Il s'était fait luthier; il se fit peintre bientôt après. Sans étude, sans maître, il fit pour l'hôpital de Sées plusieurs tableaux dont on admire encore, quelques incorrections à part, la composition et l'exécution. Encouragé dans ses essais, il s'appliqua plus particulièrement à peindre le portrait; en même temps il étudiait les sciences physiques et mathématiques. Il vint à Paris, où il perfectionna ses talens, et donna plus d'extension à ses études; il inventa un instrument excellent et très-simple qui remplaça ceux qui étaient en usage pour la levée des plans, et exécuta une machine hydraulique dont l'académie des sciences rendit un compte favorable. Cette machine était employée de préférence par M. Charles dans ses expériences de physique; elle fut toujours partie de son cabinet, l'un des plus beaux de l'Europe. La révolution plaça Conté sur un théâtre où il

put développer toutes les ressources de son génie inventif. Chargé en 1793, avec plusieurs autres savans, de répéter en grand les expériences de la décomposition de l'eau par le fer, afin de substituer le nouveau procédé à l'emploi de l'acide sulfurique beaucoup plus coûteux, ses expériences produisirent des résultats satisfaisans; il fut nommé directeur de l'école des aérostiers établie à Meudon. Il répétait une expérience par le moyen du gaz hydrogène, dont il voulait connaître l'action sur l'enveloppe des aérostats, lorsqu'une explosion terrible, causée par une porte imprudemment laissée ouverte, le renversa, et brisa tous les instrumens de verre dont les éclats le couvrent de blessures, et le privent de l'œil gauche. Le gouvernement, touché du malheureux résultat de son zèle, le nomma chef de brigade et commandant des aérostiers. A cette époque, il n'existait aucun dépôt public des machines, outils, instrumens, etc., pour les arts et métiers; Conté donna l'idée du *Conservatoire*, et en fut nommé membre. L'agence des mines le désigna pour suppléer, par quelque invention, aux crayons coûteux et en petit nombre que l'on tirait de l'étranger; il établit avec succès, en moins d'une année, une manufacture de crayons à laquelle on a donné son nom. Appelé, ainsi qu'un grand nombre de savans, à faire partie de l'expédition d'Égypte, il partit en floréal an 6 (1798), comme chef de brigade du corps des aérostiers qu'il avait déjà commandé à Meu-

rrivé à Alexandrie, il s'oc-  
ces travaux les plus urgens  
seait cette place, privée en-  
ent de ce qui était néces-  
une armée ; et c'est pour  
égligé la proposition qu'il  
aite d'établir une ligne té-  
nique qui aurait signalé à  
le française, dans la baie  
kir, l'apparition de l'esca-  
annique, que l'ennemi ob-  
succès si funeste. Après  
bat, la flotte anglaise me-  
la place d'Alexandrie,  
pouvait enlever d'un coup  
in ; mais Conté construisit  
ins de deux jours, au pha-  
par des moyens de la plus  
simplicité, des fourneaux  
ets rouges ; cette circons-  
contint l'ennemi, et donna  
anglais le temps de fortifier  
ce. Conté fut appelé au  
pour y établir des ateliers  
és par le service public et  
lui des différentes armes,  
ôte qui survint dans cette  
it au pouvoir des Arabes  
chines et les instrumens  
l'expédition s'était munie  
on départ de France. Con-  
igé de tout créer jusqu'aux  
établit des moulins à vent,  
chines pour la fabrication  
poudre, d'autres pour la  
ie du Caire, l'imprimerie  
ale, etc. ; des fonderies pour  
nons et mortiers ; enfin,  
es ateliers, outre l'acier, le  
, les toiles vernissées, etc.,  
bres pour les troupes, des  
iles pour les hôpitaux, des  
mens pour les ingénieurs,  
ettes pour les astronomes,  
upes pour les naturalistes,  
ayons pour les dessina-

teurs, jusqu'à des tambours et  
des trompettes. Par suite du blo-  
cus de la place, les communica-  
tions extérieures étant intercep-  
tées, il fut dans la nécessité de  
fabriquer des draps pour la con-  
sommation de l'armée et des ha-  
bitans. Ces travaux immenses ne  
l'empêchèrent point de se rendre  
utile aux habitans eux-mêmes ;  
il améliora leurs manufactures,  
et introduisit dans leurs fabriques  
de nouveaux procédés. Il ne né-  
gligeait pas non plus sa propre  
instruction. Il dessinait les mé-  
tiers, les machines, les instru-  
mens du pays, et avait recueilli  
par ce moyen une foule de des-  
sins dont la collection a été gra-  
vée en partie dans le grand ou-  
vrage publié par la commission  
d'Égypte. Lors du départ de l'ex-  
pédition, il quitta, non sans re-  
gret, des travaux qu'il croyait  
destinés à la prospérité d'une co-  
lonie française, et revint dans sa  
patrie. Chargé par le gouverne-  
ment de diriger l'important tra-  
vail de la commission d'Égypte,  
il parvint à inventer, pour dimi-  
nuer les dépenses et le travail,  
une machine par le moyen de la-  
quelle le graveur fait, avec au-  
tant de facilité et de promptitude  
que de régularité, le travail des  
fonds, des clefs et des masses des  
monumens. Cette machine a été  
adoptée pour d'autres entrepri-  
ses. Conté, qui, peu de temps  
après son retour d'Égypte, avait  
perdu sa femme, qu'il adorait,  
et à laquelle il rapportait, disait-  
il, jusqu'à ses plus légers succès,  
en conserva un chagrin si pro-  
fond qu'il ne lui survécut pas  
long-temps : il mourut le 6 dé-

cembre 1805. C'est en lisant la notice de M. Verrier, insérée dans l'*Athæneum* (n° 1), ainsi que celle de M. Joinar, son ami, son collègue dans l'expédition, et son successeur dans le travail de la commission, que l'on peut juger des travaux importants, des inventions utiles et de tous les services que lui doivent les arts et l'industrie nationale. Un désintéressement parfait, des mœurs simples, les vertus du père de famille, ajoutent à l'estime qu'il inspire comme savant et comme citoyen.

**CONTI (LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH DE BOURBON, PRINCE DE)**, né le 1<sup>er</sup> septembre 1734, marié, en 1759, à une princesse de la même maison. Dès les premiers symptômes de la révolution, il s'opposa aux projets de réforme, et fit connaître ses motifs dans deux Mémoires qu'il adressa, en 1787, l'un au roi, et l'autre à l'assemblée des notables. Toutefois, en 1790, il prêta le serment exigé par la constitution. Il fit valoir l'adhésion qu'il avait donnée au nouvel ordre de choses, lorsqu'en 1793 il demanda à la convention nationale, par suite du décret contre les Bourbons restés en France, d'être transféré dans une ville moins éloignée que celle de Marseille, où sa santé ne lui permettait pas de se rendre. La convention ayant passé à l'ordre du jour sur cette réclamation, le prince fut conduit à Marseille, et déposé au fort Saint-Jean. Jugé et acquitté, il demanda, non moins inutilement, l'autorisation de se rendre dans une ville d'Italie qui ne serait point en guerre

avec la France. Après la révolution du 9 thermidor an 2 (1794) il lui fut accordé par la convention des secours pécuniaires. suite des événemens du 18 thermidor (1797), une loi ayant pulsé du territoire de la république tous les membres de la famille royale, le prince de Conti se retira en Espagne, où il mourut.

**CONZIÉ (MARC-HILAIRE)** évêque d'Arras, naquit dans le département de l'Ain, en janvier 1732, et mourut à Londres le 10 mois de décembre 1804. La patrie attachée au nom de cardinal est bien éloignée de la gloire véritable à laquelle ses fonctions semblaient devoir le faire parvenir. Destiné d'abord à l'état militaire, Conzié était déjà capitaine de dragons lorsqu'il abandonna le casque pour la mitre. Parvenu à l'évêché d'Arras, il n'occupa point son premier métier. Il fut élu aux états-généraux, et ne put pas siéger dans cette illustre assemblée, dont il était membre. Il se conduisit en vrai dragon dans une émeute populaire dirigée contre M. de Calonne; il fut même lié avec ce ministre qui lui sauva la vie au péril de sa vie. Décrété d'accusation en 1792, il se rendit en Angleterre où il devint le conseil des princes français. Il ne nous appartient pas de juger si les opérations dirigées contre la France par l'évêque d'Arras ont été utiles ou nuisibles aux princes; mais nous sera peut-être permis de dire que le rôle que M. de Conzié a joué dans ces déplorablest circonstances, n'appartient pas



: *Ecclésiastes abhorret à son*  
: *l'Église a le sang en hor-*

**COOKE (HOWARD)**, fils du  
d'Ally, prévôt du collège  
à Cambridge. Après avoir  
né dans cette ville ses étu-  
diants avait commencés à E-  
dovint, en 1778, secrétaire  
sieur de sir Richard Héron,  
sire principal du comte de  
ngham, lord-lieutenant d'Ir-  
pendant l'administration  
de Rutland, premier greffier  
la chambre des commu-  
nités, en 1789, secrétaire du  
ministère de la guerre; il fut  
en même temps d'une  
commission parlementaire. Le comte  
William le déposséda, en  
de la place de secrétaire;  
sous son successeur, le comte  
Middlen, il obtint celle de se-  
crétaire du département civil, et  
conserva jusqu'à l'union des  
provinces d'Irlande et d'Angle-  
terre. M. Cooke est aujourd'hui  
des secrétaires d'état pour le  
ministère des affaires étran-  
gères, et garde des archives du  
ministère d'Irlande; il a épou-  
sée la fille du colonel Ham Geor-  
ge, l'un des riches partis de la  
noblesse. On attribue à M. Cooke  
plusieurs écrits anonymes en fa-  
veur de l'administration de l'Ir-  
lande; il n'a avoué que celui qui  
est pour titre: *Argumens pour*  
*entre une union entre la Grande-*  
*Angleterre et l'Irlande*, Dublin,  
1789, in-8°.

**COOKE (WILLIAM)**, né à Cork  
Irlande, où il fut élevé, et où  
il avait exercé la profession de  
médecin. Il se rendit à Lon-  
dres où il étudia la jurispruden-

ce et les belles-lettres; et se fit re-  
cevoir avocat. Il a publié, entre  
autres ouvrages : 1° *Éléments de*  
*critique dramatique*, 1775, in-8°;  
2° *l'Art de vivre à Londres*, poë-  
me; 3° *Revue succincte d'une réfor-*  
*me parlementaire*; 4° *les Lois sur*  
*la banqueroute*, ouvrage impor-  
tant, réimprimé plusieurs fois;  
la cinquième édition, 2 vol. in-8°,  
1804, a paru avec un supplément;  
5° *la Conversation*, poëme didac-  
tique, 1798, in-4°, 2° édition,  
1807, in-8°. Ce dernier poëme,  
ainsi que le poëme bien supérieur  
de Cowper, n'a point été inutile  
à l'abbé Delille, dont le talent  
s'est enrichi sans scrupule des  
beautés de plusieurs poètes étran-  
gers. M. William Cooke a de sa fa-  
cilité et de l'élégance, mais peu  
de nerf, d'éclat, ou de nouveauté;  
dans l'immense foie de poë-  
tes anglais vivans, il est resté  
presque inaperçu.

**COOPMANS (GEORGES)**, mé-  
decin hollandais, naquit en 1717,  
à Makkaum (province de Frise);  
il fit ses études, et fut reçu doc-  
teur à Franeker, où il fixa son do-  
micile. Coopmans, excellent pra-  
ticien et savant distingué, se lia  
d'amitié avec Boerhaave et Albi-  
nus de Leyde; il devint membre  
des académies d'Utrecht et de  
Harlem, et l'un des directeurs de  
l'Académie de Franeker, après  
la nouvelle organisation de cette  
société savante en 1795. Coop-  
mans a publié : 1° une traduction  
latine de l'ouvrage d'Alexandre  
Monro, *l'Anatomie des nerfs*;  
2° un autre ouvrage qu'il dédia à  
son fils, *Neurologia et observatio*  
*de calculo ex urethra excreto*  
(Franeker, in-8°, 1789). La secon-

de édition de ce traité, corrigée et augmentée, parut en 1794. Coopmans mourut en 1800.

COOPMANS (GABRIEL), fils du précédent, suivit la carrière où son père s'était distingué, et y obtint les mêmes succès. Lors des troubles de Hollande, ayant pris parti contre le stadthouder, il fut du très-petit nombre de patriotes qui préférèrent s'expatrier à changer d'opinion. S'étant retiré dans les Pays-Bas, il y vivait sous la protection du gouvernement autrichien, qui l'avait bien accueilli lors de son émigration, lorsque la révolution belge le força de changer de retraite; il vint en France, et y fut traité avec distinction par ses confrères; la société de médecine l'admit au nombre de ses membres correspondans. Invité par le roi de Danemark, qui estimait ses talens, à se rendre à Kiel, pour y remplir une chaire de professeur, Coopmans partit aussitôt; mais après avoir occupé quelque temps cette chaire, et l'avoir quittée pour habiter Copenhague, le désir de revoir sa patrie le fit repartir pour la Hollande. Il se fixa à Amsterdam, où il mourut le 5 août 1810. Ami des muses latines, il composa en latin un ouvrage estimé, *Varis, sive carmen de variolis*. Il a en outre publié des *Opuscules medico-physiques* (Copenhague, 1793), et les deux premiers chants du poëme (*Petræus*), en l'honneur de *Pierre-le-Grand*. Cet ouvrage, tiré à un petit nombre d'exemplaires, et pour ses seuls amis, est resté incomplet.

COPPENS (LAURENT BARON), ex-procureur du roi à l'amirauté

de Dunkerque. Élu, en 1790, re de la commune de Steen en 1791, député à l'assemblée législative, il devint membre comité de marine. M. Copp traversé, sans en être atteint, les orages de la révolution; publié, en 1803, des *Observations sur les tribunaux de commerce maritime*. Le département du Nord qui l'avait nommé à l'assemblée législative, le nomma, en 1804, à la chambre des députés, et en 1816, à la nouvelle chambre.

COPPENS (LE BARON DE), triote brabançon, fut chargé en 1789, par le parti de Vandenoot, d'enlever le duc d'Ursel, que le chef de ce parti avait arrêté et enfermé à Gand, prétexte que quoiqu'il se fût noncé pour la révolution du haut, il était dévoué à la maison d'Autriche. Le baron de Copp s'empara du duc d'Ursel, déposé à l'abbaye de Bandeloo, et le conduisit à Bruxelles, où un procès devait lui être fait par le parti de Vandernoot, lorsque des volontaires gantois le délivrèrent et forcèrent le baron de Copp à prendre la fuite. On prétend que, loin de montrer pour l'arrestation du duc d'Ursel et pour sa détention (femmes d'ailleurs adroites et diligentes), les égards que méritait leur sexe, il se conduisit envers elles avec une dureté que rien ne rend excusable.

COPPENS (B), médecin, professeur d'anatomie et d'histoire naturelle à Gand, où il mourut le 11 juillet 1802. Ce savant, méconnu de presque toutes les académies de l'Europe, a publié entre autres ouvrages : 1° *Dissertation sur*

us du blanc de plomb; 2° *Traité de la culture du lin*; 3° *Traité de faire le verre*.

QUELEY DE CHAUSSE-RE (CHARLES-GEORGES), né à Paris en 1736, et mourut à cette ville vers 1791. Avocat et censeur royal en jurisprudence, il est connu par le *Rois vertueux*, poëme en quatre chants, parodie emphatique et lamentative de phrases suspendues, vers entrecoupés, de points d'interrogation et d'interrogation et de quelques auteurs du temps, de Diderot, dans le *Père de la Patrie*, Fenouillot de Falbaire à Nancy, dans l'*Honnête criminel*, etc., Paris, 1770, in-8°; *Monsieur Cassandre, ou les effets de l'amour et du vert-de-gris*, en deux actes et en vers, par M. Doucet; critique plaisante de la tragédie bourgeoise, genre qui venait de mettre en vogue *Beverley*, imité de l'anglais, de M. Aurin, et le *Comte de Combray*, par d'Arnaud - Baculard; *Le voyage*, que La Harpe loua dans le *Mercur de France*, et critiqué dans sa *Correspondance littéraire*, a eu trois éditions, la première est de 1781; 3° *Chansons nouvelles*, et autres ouvrages qui ne peuvent justifier le titre de *mauvais* que l'auteur s'était donné lui-même. On a cependant écrit en facétieux un recueil de ses sous le titre de *Code de l'XV*, ou *Recueil d'Edits, Décrets, ordonnances concernant la justice, la police et les finances*, depuis 1722 jusqu'en 1740, Paris, 1758, 12 vol. in-12; des *us du droit civil et coutumier*

français, 1789, in-4°, Paris; et un grand nombre de bons articles dans le *Journal des sçavans*, depuis 1752 jusqu'en 1789. Ami de Piron, il a donné une édition de ses œuvres. Coqueley de Chaussepierre, dont la laideur égalait la malice, avait une femme aimable et jolie, et ce contraste lui attirait des railleries piquantes, que d'ailleurs il provoquait assez souvent par ses mots satiriques. Nous ne rapporterons pas, à l'exemple d'une grave biographie, le jeu de mots que Linguet fit sur son nom, en imitant sa manière lente de parler et d'appuyer sur chaque syllabe.

COQUEREAU (CHARLES-JACQUES-LOUIS), naquit à Paris en 1744, fit d'excellentes études au collège des Grassins, soutint quatre thèses remarquables, dont deux sur l'*Hygiène* et la *Physiologie*; fut médecin des pauvres, et professeur de physiologie et de pathologie aux écoles de la faculté. Ami de *Hérissant*, dont il a fait l'*Eloge historique*, Paris, 1771, in-8°, il acheva la *Bibliothèque physique de la France*, et le *Jardin des curieux, ou Catalogue raisonné des plantes les plus belles et les plus rares, soit indigènes, soit étrangères, avec les noms français et latins, leur culture et les vertus particulières à chaque espèce*, Paris, 1771, in-8°, ouvrages que la mort prématurée de *Hérissant* ne lui avait pas permis de compléter. Coquereau a publié en société avec A. L. de Jussieu, une dissertation sous ce titre : *Oeconomiam inter animale et vegetabilem analogia*, Paris, 1770, in-4°. Il a fait insérer dans la *Galerie fran-*

faise, les vies de *Louis XIV*, de *l'abbé Chappé*, de *Deparcieu*, de *Lecat*, de *d'Olivet* et de *Servandoni*. Coquereau mourut le 11 août 1798. Le docteur Lafisse a publié son éloge; et le professeur Hallé, une notice imprimée en tête du catalogue de sa bibliothèque.

**CORANCÉS** (LOUIS - ALEXANDRE OLIVIER DE), chevalier de la légion-d'honneur, ancien consul-général de France dans le Levant, est né à Paris en 1770. Son goût passionné pour les sciences abstraites, et particulièrement pour les mathématiques, se manifesta de très-bonne heure. Élève distingué du célèbre Lagrange, et l'un des savans qui suivirent l'armée française en Orient, il devint membre de l'institut d'Égypte, qu'il concourut à former. Peu de temps après son retour en France, il fut nommé, en 1802, consul-général à Alep. La haute considération qu'il s'était acquise dans l'exercice de ses fonctions, le fit choisir d'un commun accord, en 1804, par le pacha et par ses janissaires pour terminer les discussions graves qui s'étaient élevées entre eux. Un *infidèle* se trouva juge entre les *croisans* de la foi de Mahomet; c'était chose inouïe. M. de Corancés refusa long-temps l'honneur de cet arbitrage difficile; mais de plus vives instances le déterminèrent: il s'acquitta de sa mission avec tant d'équité, que ses décisions satisfirent également les parties opposées. Dans une autre occasion, il donna une preuve de fermeté qui n'était pas sans danger. Le *cadi* d'Alep ayant fait saisir dans le pa-

lais du consul-général un Français qui s'y était réfugié, M. de Corancés demanda, en réparation de l'injure faite au caractère de son souverain, la destitution du second magistrat d'Alep, et il tint malgré les menaces du pacha et la fureur du *cadi*. Non en 1813, consul-général à Alep, M. de Corancés, alors âgé de 42 ans, ne put se rendre sur-le-champ à sa nouvelle destination. En attendant comme il n'avait point encore quitté Alep, il reçut du roi l'ordre de partir pour remplir les mêmes fonctions à Smyrne. L'état de sa santé, qui ne s'était point améliorée, et des affaires de famille lui firent demander sa retraite, elle lui fut accordée. M. de Corancés est correspondant de l'institut depuis 1812; il a publié *Mémoire sur la distinction des racines dans les équations algèbres*; 2° *Mémoire sur la résolution générale des équations*; 3° Différentes autres *Mémoires* sur divers sujets lus à l'institut; 4° *Histoire des Wahabis*; 5° *Itinéraire d'une ville peu connue de l'Asie*. Ces deux derniers ouvrages sont remarquables par l'exactitude des renseignemens, des recherches curieuses et jusqu'à un certain point un coup d'œil philologique chez les voyageurs.

**CORAY** (ADAMANTIOS), né à Smyrne le 27 avril 1748, originaire de l'île de Chio, où son père était négociant; il exerça lui-même cette profession à Amsterdam, mais l'étude des lettres occupant bientôt tous ses momens, il renonça au commerce pour étudier la médecine à Montpellier, où il se rendit vers 1770.

restés 8 ans. Coray n'eut point de fortune : il eût peut-être été forcé de renoncer à la belle profession qu'il avait choisie, si un ministre protestant qui il avait enseigné la langue grecque, ne lui eût assigné une pension de 2000 francs. Dans le cours de ses études, il se lia avec un professeur (M. Gail) qui, devenu ministre protestant, lui prouva sa reconnaissance, en le proposant premier consul comme l'un des hommes les plus capables de servir la France, suivant les vœux du chef de l'état, par le roi. La traduction de *Géographie de Strabon*. M. Coray, avec M. de La Porte-du-Theil, chargé de ce travail, lui fut accordé une pension de 2000 francs qui lui a été conservée par le roi. La traduction de *Géographie de Strabon* jouit d'une haute estime parmi les gens de lettres ; il en a déjà paru une 4<sup>e</sup> édition, imprimée par le gouvernement (le 5<sup>e</sup> vol. est de 1816) ; ce travail important se fit avec zèle, et l'on a lieu de penser que les volumes qui en ont été publiés n'auroient pas moins de mérite. M. Letronne, membre de l'Institut, a écrit sur ce travail une notice d'honneur, ayant succédé à M. de La Porte-du-Theil, en 1820. M. Coray a publié pour la première fois en 1800, 2 volumes in-8<sup>o</sup>, un ouvrage qui jouit d'une faveur non moins méritée ; c'est le *Traité d'Hippocrate, des maladies aiguës, des fièvres, des épidémies, des étiologies, des symptômes, des pronostics, des cures, des maladies chroniques, des maladies de la tête, des maladies de la poitrine, des maladies de l'estomac, des maladies de la vessie, des maladies de la matrice, des maladies de la prostate, des maladies de la vessie, des maladies de la prostate, des maladies de la matrice, des maladies de la prostate*, pour un des prix décernés par le jury en 1800. Il est en ces termes : « Les revues de M. Coray ont ré-

« répandu sur le traité d'Hippocrate  
 « une clarté nouvelle. Le nombre  
 « des passages qu'il a mieux en-  
 « tendus, et de ceux qu'il a resti-  
 « tués d'un e manière satisfaisante,  
 « est très-considérable. La sagesse  
 « et la justesse de sa critique et le bonheur  
 « de ses conjectures semblent le  
 « conduire souvent jusqu'à l'évi-  
 « dence. La philologie et la science  
 « médicale répandues avec un  
 « choix et sans profusion dans ses  
 « notes, rendent la lecture de ce  
 « traité aussi intéressante qu'in-  
 « structive, etc. » Cette opinion ne  
 « fut pas celle de M. Gail, qui pré-  
 « tendit que sa traduction de Thu-  
 « cidide méritait le prix. M. Coray,  
 « loin d'ajouter au déplaisir qu'é-  
 « prouvait son confrère, en répon-  
 « dant à des plaintes exprimées a-  
 « vec peu de modération, fut même  
 « étranger à l'article du *Mercure*;  
 « où M. Thurot repoussa officieuse-  
 « ment l'attaque de M. Gail. M. Co-  
 « ray a donné en 1816 une deuxième  
 « édition du *Traité d'Hippocrate*,  
 « avec une préface en grec  
 « moderne adressée aux jeunes  
 « gens de la Grèce, la *Loi d'Hip-  
 « pocrate*, et un petit traité de *Gul-  
 « tien* intitulé : *Le bon médecin est  
 « aussi un philosophe* ; le 1<sup>er</sup> volume  
 « de cette 2<sup>e</sup> édition ne contient  
 « que le texte et la traduction fran-  
 « çaise ; le 2<sup>e</sup> volume, dont la pu-  
 « blication n'est pas éloignée, ren-  
 « fermerait le *commentaire*. M. Coray  
 « n'est pas seulement un savant re-  
 « commandable ; c'est aussi un pa-  
 « triote ardent. Quoique naturalisé  
 « Français et digne de cette adop-  
 « tion, il est resté dévoué aux lieux  
 « où il reçut le jour ; rien de ce qui  
 « intéresse la liberté, la gloire, le  
 « bonheur de ses anciens compa-

triotas ne lui est indifférent; il ne laisse échapper aucune occasion de leur donner des marques de son souvenir; il leur a consacré une *Bibliothèque hellénique*, composée des meilleurs ouvrages grecs avec des notes, des remarques, etc.; et dans les circonstances actuelles, pour fortifier leur courage et leur haine contre le despotisme, il a publié, *aux frais des généreux Grecs et pour le bien de la Grèce*, le texte seul avec un savant commentaire et des tables de la *Politique d'Aristote* (in-8°, 1821); la préface très-étendue de cet ouvrage est un véritable traité de morale et de philosophie, analogue aux circonstances de la guerre avec les Turcs, et dans laquelle l'auteur recommande aux Grecs, entre autres choses, de repousser avec énergie *les capucins, les jésuites et les ignorantins qui s'introduisent partout, et de former un clergé purement spirituel, comme le clergé russe*. Cette préface est regardée comme ce que M. Coray a écrit de plus fort et de plus éloquent en politique et en morale. On lui a attribué une proclamation en grec moderne, sous le titre de la *Trompette guerrière*, par Atromète de Marathon, Alexandre (Paris), in-8°, 1801. Cette proclamation a été réimprimée en 1821 avec une préface et la traduction de cette préface en français. On remarque (dans une note de la proclamation) que parmi les titres fastueux dont se glorifie le sultan est le surnom de *chounkiar* qui signifie *sanguinaire*. On avait attribué également à M. Coray un *chant de guerre des Grecs* qui combattaient avec les Fran-

çais lors de l'expédition d'Égypte. Ce morceau en grec moderne français, de l'imprimerie grecque d'Égypte (Paris), 1800, in-18 terminé par la strophe dont est la traduction: « Les Grecs ré » aux amis, aux défenseurs de » liberté, aux intrépides Fran » n'ont besoin d'aucun autre » cours. Liés par une amitié ind » luble, les deux peuples n'en » plus qu'un; ce ne sont plus » Grecs ou des Français qui con » tent pour la cause de la libe » c'est la NATION GALLO-GRECE » Tous ensemble ils s'écrient » l'horrible servitude dispari » de la terre que son nom in » soit à jamais anéanti! Vive l » berté! Tant de zèle et de pé » véance ont été dignement ac » ciés. M. Coray est regardé comme l'un des principaux restaurateurs des lettres et des mœurs en Grèce. Son portrait, qui est dans toutes les écoles, et sa statue en marbre exécutée à Rome par ses compatriotes, ont fait dire à un homme qui n'a cessé d'être son trajecteur, M. Codriva (*Voyage* nom): Quo'il sommes-nous de *thropolitres* (des adorateurs d'images)! M. Coray a publié, en 1801, in-8°, la 2<sup>me</sup> édition d'une pindarique de son parent, le poète *Coray* (en grec *Corais*), de Cléon, mort en 1702. Cette pindarique est composée en l'honneur du cellier d'Aguesseau, que les Grecs ont surnommé le *Nouvel Ariste*, est accompagnée d'une préface de M. Coray, d'une traduction par M. Nicolo-Poulo, et de l'opinion du chancelier par Thomas More qui fait partie de la nouvelle édition des œuvres de d'Aguesseau.

re par M. Pardessus. On doit  
à M. Coray : 1° Traduction  
allemand de la *médecine clinique*,  
*Selle*, 2 vol. in-8°, Montpel-  
ier, 1787; 2° Traduction de  
Black, *esquisse d'une*  
*de la médecine et de la chi-*  
*urgie, depuis leur commencement*  
*à nos jours*, in-8°, Montpel-  
ier, 1798; 3° Traduction nouvelle  
de le texte des *Caractères de*  
*Craste*, d'après un manus-  
crit du Vatican, contenant des  
lois qui n'ont point encore  
été en France, in-8°, Montpel-  
ier, 1799; 4° Traduction de l'ita-  
lien grec moderne, avec des  
notes, du *Traité des délits et des*  
*peines*, de Beccaria, in-8°, 1802;  
5° Traduction de *Legis pœnestria de Daphnide et*  
*de Phœnide*, édition grecque dont le  
texte a été revu par M. Coray,  
Paris, Didot, 1802, in-4°; 6° édi-  
tion de *Héliodore*, avec des notes,  
Paris, 12 vol. in-8°; 7° édition  
grecque de *Strabon*, avec  
des notes et table, 4 vol.  
Paris, 1815 à 1819.

CORBIÈRE (JACQUES-GUILLAU-  
ME-PIERRE), avocat à Ren-  
nes fut élu, en 1815, membre de  
l'assemblée des députés, par le dé-  
partement d'Ille-et-Vilaine. De-  
vant la convocation des états-géné-  
raux jusqu'à ce jour, l'ancienne  
assemblée de Bretagne, et particu-  
lièrement la ville de Rennes a  
assisté aux successives assemblées  
nationalesatives des orateurs d'un mé-  
rite distingué. (*Voir les art. LE*  
*PELIER, LANJUKAIS, LA CHA-*  
*IS, KERATRY, etc.*) Mais au-  
d'hui d'eux n'avait encore émis  
d'opinions aussi extraordinaires  
celles de M. Corbière. Pro-  
posant des lois d'exception, les

soutenir et les faire adopter, ne  
sont là que des choses très-com-  
munes, quoique la grande ma-  
jorité des Français les désapprou-  
ve et les condamne; mais il était  
réserve à M. de Corbière d'aller  
beaucoup plus loin; il a osé dési-  
gner la classe d'hommes à la-  
quelle ces lois d'exception dev-  
aient être appliquées exclusive-  
ment. Écoutons cet orateur dans  
la séance du 29 décembre 1816.

« La loi, disait-il, relative aux  
mesures de sûreté générale, a  
été faite pour réprimer les ten-  
tatives révolutionnaires des en-  
nemis de l'état et du roi, et non  
pas contre les amis du roi et de  
l'état. Il y a véritablement tra-  
hison à les employer, comme  
on l'a fait contre ces derniers. »  
C'est-à-dire, d'après la logique  
de M. de Corbière, que les *amis*  
*du roi* ne pouvaient commet-  
tre des crimes que très-inno-  
cemment; ou plutôt, puisqu'il  
faut le révéler, les seuls hommes  
que les lois d'exception devaient  
atteindre, étaient comptés d'a-  
vance, et marqués à l'index. Il  
n'appartenait qu'à M. de Corbière  
de vouloir renchérir sur la trop  
fameuse loi d'amnistie du 12 jan-  
vier 1816. Ce fut ce député qui,  
le 27 décembre précédent, fit le  
rapport sur cette loi. Dans ce  
morceau, l'orateur, tout en pro-  
testant de son respect pour la  
déclaration du roi, datée de  
Cambrai le 28 juin 1815, et  
pour l'ordonnance du 24 juillet  
suivant, proposa des amende-  
ments dans lesquels, par un raf-  
finement cruellement étrange,  
il établissait de nouvelles caté-  
gories de délits politiques. « Il

fallait, disait-il, ajouter aux exceptions portées par le projet, certains genres de crimes et non des individus, parce que l'objet des lois pénales doit être de *frapper les crimes et non les hommes.* » « Voilà pourquoi, ajoutait l'orateur, nous ne proposons que la mise en jugement à l'égard de *ceux qui sont l'objet de notre amendement,* et nous nous arrêtons à l'époque du 23 mars. » Nous nous arrêtons aussi sur le compte de M. Corbière : chacun sait qu'il a soutenu et voté toutes les lois d'exception, et qu'il siége à la première section du côté droit. Est-ce en récompense de ses services, est-ce en témoignage de sa capacité, que M. de Corbière a été appelé successivement aux fonctions de président du conseil royal de l'instruction publique et à celles de ministre de l'intérieur ? (1821).

**CORBIÈRE** (LE BARON PHILIPPE-CHARLES-AUGUSTE), procureur général à la cour royale de Toulouse, chevalier de la légion-d'honneur, etc., est né dans le département du Tarn en 1759. Destiné au barreau par sa famille, il vint à Toulouse faire son cours de droit, sous les habiles professeurs qui illustraient alors l'université de cette ville. M. Corbière, ayant pris la licence, fut reçu avocat plaidant au parlement, et obtint peu après dans son pays une justice banerette, sorte de tribunal inférieur qui, avant la révolution, existait dans plusieurs seigneuries. Lorsque de nouvelles chances de fortune s'offrirent, après 1789, aux hommes dont les talens étaient enfouis ou repous-

sés par d'injustes préjugés, M. Corbière embrassa avec joie une carrière qui pouvait lui être favorable. Nommé officier municipal à Toulouse, en 1790, il passa bientôt au tribunal de cette ville avec le titre de commissaire du roi ; il devint commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel du Tarn. Il ne montra pas à cette époque beaucoup de modération dans ses opinions ; il fut exalté mais ne se rendit jamais coupable d'aucun excès. Son exaltation lui devint utile ; il fut nommé à Paris, et obtint dans cette capitale une place de juge au tribunal de cassation. Après le 18 brumaire, lorsque le premier consul en donnant la constitution de l'an 8, eut saisi de ses mains diverses les rênes de l'administration, M. Corbière accepta les fonctions de commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel de Toulouse, dont le ressort en ce moment composé de quatre départements. Lors de la création de la légion-d'honneur, M. Corbière reçut la croix de chevalier ; il obtint le titre de procureur-général, de la formation des cours d'appel, et obtint, peu de temps après, le titre de baron de l'empire. Enfin, les cours impériales ayant été établies en 1811, M. Corbière continua de remplir à Toulouse les fonctions de procureur-général impérial. Il eut, à cette époque, une querelle assez vive avec le préfet Desmoussaux. Celui-ci lui ayant écrit que la cour devait comprendre l'état de son mobilier les insinuations de supplice ; M. Corbière plaignit vertement, et le fit en



ner par les ministres. Une  
 e connaissance des lois, une  
 ude profonde des affaires,  
 oup de fermeté, une inté-  
 parfaite, des formes peu a-  
 les et même acerbes par-  
 distinguèrent ce magistrat.  
 tomber avec peine un gou-  
 ment qui avait tant fait pour  
 mais il obéit au nouvel or-  
 es choses; et le roi, en 1814,  
 nirma par la charte dans  
 vice de ses fonctions. A la  
 lu 20 mars 1815, M. Corbière  
 l'acte additionnel; il fut nom-  
 eu de jours après, membre  
 chambre des représentans.  
 arut, mais il ne parla pas.  
 aille de Waterloo ayant dé-  
 e second retour des Bour-  
 le duc d'Angoulême, à son  
 e à Toulouse, destitua le  
 Corbière, et nomma, pour  
 nplacer, le baron Gary, an-  
 réfet de la Gironde (roy. ce  
 . M. Corbière fut poursuivi  
 un acharnement extrême; à  
 use, sa vie eût été com-  
 ise; ce fut sans doute par  
 t pour lui que la police  
 à Amiens. Ce ne fut qu'avec  
 qu'il put s'affranchir d'une  
 le inquisition. Rendu à la  
 é, il se retira dans le départ-  
 it du Tarn, où plusieurs fois  
 rte partie de ses concitoyens  
 lu l'appeler par ses suffrages  
 rps législatif. Le ministère  
 ours cherché à l'en écarter.  
 des dernières élections du  
 comme on pouvait croire  
 serait nommé député, on  
 t négocier avec lui pour  
 ir son désistement; mais ce  
 trat inflexible répondit avec  
 é au délégué chargé d'une

mission pareille: « Si le gouver-  
 » nement me croit son ennemi.  
 » il ne doit point me faire rentrer  
 » dans mes anciennes fonctions.  
 » comme on me le propose. Tan-  
 » dis que maintenant je me sens  
 » assez fort pour servir mon pays  
 » à la tribune, et l'état partout où  
 » je serai employé. » De plus heu-  
 reux concurrens l'ayant emporté,  
 le baron Corbière demeura tran-  
 quille. Il cultive en paix ses  
 champs, et attend sans impatien-  
 ce le jour où ses concitoyens lui  
 rendront la justice qu'il mérite.

**CORBINEAU (JEAN-BAPTISTE-  
 JUVENAL, BARON)**, lieutenant-gé-  
 néral, né à Marchiennes, départe-  
 ment du Nord, le 1<sup>er</sup> août 1776.  
 Son père, inspecteur des haras,  
 le destina à la carrière militaire;  
 et dès le commencement de la ré-  
 volution, le jeune Corbineau en-  
 tra au service. Sous l'empereur,  
 il devint successivement capitaine  
 des chasseurs de la garde impé-  
 riale; chef d'escadron, après la  
 bataille d'Eylau, où il s'était fait  
 remarquer, et colonel du 20<sup>e</sup> régi-  
 ment de dragons. Envoyé en Espa-  
 gne en 1808, avec le titre de géné-  
 ral de brigade, les services qu'il  
 rendit à la bataille de Burgos le fi-  
 rent nommer officier de la légion  
 d'honneur. Employé dans la cam-  
 pagne d'Autriche, en 1809, il fut  
 blessé à la bataille de Wagram,  
 où il se distingua. Dans la cam-  
 pagne de Russie, en 1812, il ser-  
 vait sous les ordres du maréchal  
 Gouvion-Saint-Cyr. S'étant ar-  
 rêté au passage de l'Outschatz,  
 qu'il avait l'ordre de défendre, il  
 fut coupé dans sa retraite, mais  
 il se vit bientôt dégagé par le  
 corps bavarois sous les ordres

du général de Wrède. Lorsque l'empereur voulut traverser la Bérésina, ce fut le général Corbineau qui en découvrit le passage. Napoléon, pour le récompenser d'un si grand service, le nomma son aide-de-camp. Le général Corbineau fit en cette qualité la campagne de Saxe, en 1813, et commanda la cavalerie du corps de Vandamme. Surpris, le 30 août, à Culm, dans les gorges de la Bohême, par le général prussien Kleist, ce corps d'armée était dans la position la plus critique. Le général Corbineau attaqua l'ennemi si brusquement et si à propos, qu'il sauva les débris de ce corps; il reçut en récompense le grade de général de division. Il fit la campagne de 1814 avec sa bravoure accoutumée; au combat de Montmirail, il sauva pour la seconde fois la vie à l'empereur, et, le 5 mars, il s'empara de Reims, qui était occupé par l'ennemi. Le 7 du même mois, il défendit la ville contre un corps russe commandé par M. de Saint-Priest; mais le 12, il fut forcé de battre en retraite. Après la première restauration, il fut fait chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814, et nommé grand-officier de la légion-d'honneur, le 17 janvier 1815. Après le 20 mars de la même année, il reprit son service près de Napoléon, en qualité d'aide-de-camp et d'écuyer. Ce prince l'envoya dans le Midi pour y surveiller les opérations militaires. Le général Corbineau se rendit ensuite dans la Vendée avec une mission particulière. De retour à Paris, il suivit Napoléon à Waterloo, et après les désastres de

cette journée, il rentra en France, où il est resté sans autre fortune. Le général Corbineau, qui montra très-attaché au prince qui il devait sa fortune, n'est moins digne de l'estime générale comme bon citoyen que comme habile militaire.

**CORBINEAU** (N.), frère précédent, ancien aide-de-camp de l'empereur Napoléon, commandant de la légion-d'honneur, receveur-général du département de la Seine-Inférieure. Il est déjà honorablement fait comte à la tête du 5<sup>m</sup> régiment des chasseurs à cheval de la garde, lorsqu'il fut attaché à l'empereur comme aide-de-camp. A la bataille de Jena, il eut quatre chevaux tués sous lui, et fut blessé en se relevant d'un drapeau russe. A la suite de cette action, il fut fait lieutenant-général de la légion-d'honneur. Dans la campagne de 1806 et 1807, où il se couvrit de gloire, une jambe emportée par un boulet. Nommé quelque temps receveur-général du département de la Seine-Inférieure, en 1808, il fut destitué par suite de ses opinions politiques.

**CORCELLES** (CLAUDE BARRE-TIRCUY DE), né au Mans le 17 juillet 1768, ancien élève de l'école militaire, et condisciple de Napoléon dans cet établissement, était sous-lieutenant au 12<sup>m</sup> régiment de chasseurs lorsqu'il commença à éprouver les premiers symptômes de la tuberculose. Les symptômes se manifestèrent. L'empereur, en pleine encore des principes républicains, puisés sur les bancs de l'école, dans les écrits de Condorcet, mais soumis aux lois de la nature, à l'exemple des imperturbables

ivateurs du bon plaisir et passive obéissance, il de-quelque temps comme im-entre les deux directionsées qu'il recevait de son- tion et de sa situation dans-nde. Une perspective che- esque, un penchant secret la vie ayentureuse, le déter-ent à suivre l'exemple qu'il-ait de toutes parts. Beau- de personnes prirent le parti- grez, par mode, par air, -oup plus que par nécessité- r prévoyance, et le jeune- illes fut de ce nombre. Il se- ft en garnison à Antibes, -e la nouvelle de l'évène- de Varennes y parvint; à- trois ans on agit plus qu'on- libre, il part avec armes et- ses, désertant; cette belle- se que pourtant, il obéissait- amour digne d'un enfant de- eille Rome. Accompagné- douzaine d'étourdis de son- suivis d'une meute et en ha- le chasseurs, il traverse le- ont, le Saint-Gothard, la- e, le Brigaw, se hâtant d'ar- à Coblentz, rendez-vous gé- de la première émigration, -omme au temps des croisa- -accouraient de toutes parts- milliers de paladins plus en- -enans que réfléchis, et non- s avides de vengeance que- ntures, bravant des fatigues- s périls qui ne se montraient- e que dans les douteuses- ectives d'un avenir sur le- les plus prévoyans se plai- t à se faire de folles illusions.

le bel habit rouge galonné- ardes-du-corps de *Monsieur*, -ne Corcelles débuta dans les

champs de la gloire par cette ex- pédition malencontreuse qu'on est convenu d'appeler *la campagne de 1792*. Une prompte retraite, suivie d'assez près d'un licenciement général, telle fut cette fameuse campagne. M. de Corcelles perdit un de ses frères qui servait dans un régiment autrichien, le reste de sa famille était dispersé ou plongé dans les cachots. L'armée de Condé, dans laquelle il était passé en 1793, avait été forcée dans ses lignes en avant de Haguenau, et était exposée aux plus lâches insultes de la part des officiers allemands. N'ayant reçu ni secours, ni solde, pendant la campagne qui venait de se terminer; dénué de tout, exténué de fatigue, presque sans habits au milieu de l'hiver; trop tard éclairé sur les vues des puissances étrangères, qui dispersaient au nord les émigrés qu'elles avaient d'abord réunis sur le Rhin, M. de Corcelles renonça à servir des intérêts qui n'étaient plus ceux pour lesquels il avait pris les armes. Vêtu d'un uniforme en lambeaux, que recouvre un mauvais sarreau de toile, le porte-manteau suspendu à son sabre, et le cœur brisé d'inquiétude et de regrets, il s'achemine à travers mille obstacles vers la Hollande, tenté vingt fois de se jeter dans les rangs de l'armée française pour se venger de l'étranger, qui ne semblait avoir attiré les émigrés dans ses rangs que pour les abreuver d'outrages; mais toujours retenu par les lois en vertu desquelles son nom se trouvait inscrit sur des tables de proscription, il s'embarque pour l'Angleterre,

et y trouve un asile dans la maison d'un ancien ami, qui résidait dans la province de Suffolk. Ce n'était qu'une halte dans le malheur. Ignorant le sort de sa famille, et craignant d'abuser de la généreuse hospitalité qui lui était donnée, il se rendit à Londres, vers la fin de l'année 1794, espérant tirer parti de son talent pour la peinture; cette espérance fut trompée, et il se vit réduit à s'enrôler chez un recruteur de la compagnie des Indes. Mais bientôt on lui annonce que la compagnie n'admet plus de soldats français. On lui offre de le faire passer dans un régiment qui s'embarquait pour le Canada. Il s'y refuse, aimant mieux mourir de froid à Londres que de traverser l'Océan pour aller périr dans les glaces du Canada. Enfin les portes de la France s'ouvrent aux émigrés; M. de Corcelles se hâte de fuir les bords étrangers et de rentrer dans sa patrie. Il y vivait paisible et retiré, lorsque les désastres de 1813 vinrent mettre à l'épreuve tous les cœurs français. Lyon était menacé par une armée ennemie; il s'inscrivit un des premiers sur la liste des personnes qui se consacrèrent à sa défense, fut nommé lieutenant-colonel des gardes nationales du Rhône, et suivit, vers le Languedoc, la retraite de l'armée. Lorsque Napoléon arriva à Lyon, en 1815, on ne vit point M. de Corcelles grossir la foule de ceux qui se pressaient autour de cet ancien favori de la gloire et de la fortune. Mais la France étant menacée de nouveau par les armées de la coalition, il accepta l'offre qui lui fut faite de se char-

ger de l'organisation et du commandement des gardes nationales du Rhône, et il tint contre-nemi jusqu'à la dernière limite. Ce pur amour de la patrie le reçut sa récompense; la veuve marchait à la suite des autres étrangers; M. de Corcelles fut poursuivi et emprisonné au mois de décembre 1815. Vous êtes un fédéré, lui dit un agent de police qui l'avait arrêté. Pourquoi non? répliqua-t-il. La France entière est ou doit être déclarée pour chasser l'étranger; croyez que jamais je ne serai pour l'y introduire. M. de Corcelles eut beaucoup de peine à couvrir sa liberté. Se voyant menacé sans cesse, il se réfugia en Belgique au mois de février 1816. Il y vivait éloigné de toute action politique, et dans la retraite la plus profonde, lorsque, au dix-septième mois de séjour, le pouvoir invisible qui persécute la France les défenseurs de sa liberté pendant la révolution française, étendit sa main secrète sur les réfugiés en Belgique, força M. de Corcelles d'en sortir, le suivit jusqu'en France, où il alla chercher du repos, qu'il eut d'abord quelque peine à obtenir, et ne lâcha sa proie qu'à moment où, pour la seconde fois, il rentra dans sa patrie, sous la protection de quelques députés de Gand. M. de Corcelles fut nommé député du Rhône au mois de juillet 1819. Il avait été trop longtemps victime des violences du pouvoir arbitraire, pour ne pas prendre place parmi les partisans du système constitutionnel et du régime légal. Son premier discours à la chambre des

faveur des bannis; il appuya les réclamations des donateurs, fit des pétitions pour le maintien de la loi des élections; s'éleva avec une grande énergie contre la proposition d'accorder à nos ministres un pouvoir discrétionnaire en vertu duquel tout ministre pouvait être privé de sa charge. Il parla aussi contre l'envoi des troupes suisses, contre la censure des journaux, et contre les changemens proposés dans le règlement de la chambre. Ses efforts sur les budgets de 1819 et de 1820, sur les pensions ecclésiastiques, et sur l'emploi des fonds du domaine extraordinaire, furent également remarquables par la pureté des principes et la vigueur du raisonnement. Dix-sept membres de la famille de M. de Corcelles ont péri pendant la révolution; il a vu ses deux maisons démolies dans le beau quartier de Lyon; une partie de ses biens a été confisquée et vendue. Mais que de fruits un pays si l'on se croyait libre eût-il pu en tirer, si on n'eût osé le déchirer, ou même si on n'eût refusé de le servir dans les dangers pressant, parce qu'à une autre époque on aurait été témoin de dissensions civiles? Réflexion, que nous avons dû faire à M. de Corcelles, et que des hommes tels que lui déterminent d'après les règles des devoirs et non selon la vue des circonstances ou le caprice des temps. Parmi ceux qui osèrent l'insulter en l'appelant *libéral*, combien n'a-t-il pas vu de proscriptionnaires de 1793, de déportés de 1806, et de victimes de 1815!

**CORRAY-D'ARMANS (MARIE-ANNE-CHARLOTTE)** est née en Normandie, à St-Saturnin, près Seez, dans l'année 1768. Ses parens nobles la firent élever dans un couvent. Une douceur parfaite, une figure charmante, une taille légère et gracieuse, un esprit orné, une imagination facile à embraser, une âme susceptible d'émotions vives, promettaient à un époux la plus aimable des compagnes, mais non à la France la plus courageuse des héroïnes. Plusieurs partis se présentèrent, aucun ne fut accepté. Charlotte aimait par-dessus tout l'indépendance, source individuelle de la liberté générale. Dans l'âge des plaisirs qui s'empresaient autour d'elle, Charlotte Corray nourrissait son esprit de la lecture des philosophes, et puisait dans leurs écrits ces préceptes de grandeur et d'héroïsme, dont elle devait laisser un si grand exemple. Les circonstances favorisaient le développement de cette âme forte et sensible. Une exaltation commune avait saisi la France, qui croyait trop alors que pour être digne de la liberté il suffisait de la vouloir. Tous les esprits se précipitaient avec fureur vers ce bien qui sans cesse leur échappait, et où les eussent conduits plus sûrement le dévouement et la vertu. Le roi périt; l'Europe en armes fut repoussée par la seule énergie d'une liberté en espérance. Tandis qu'une populace effrénée venait au sein de la représentation nationale dicter ses volontés, et demander la tête des fondateurs de la république naissante, les meilleurs députés furent pros-

crits. Quelle est l'âme honnête que tant de cruautés, que tant d'injustices n'eussent pas révoltée? Une seule femme se dévoua pour la cause des proscrits. L'un d'eux, l'éloquent Barbaroux, se réfugia à Caen avec quelques autres députés mis hors la loi : Charlotte, qui l'avait vu dans sa famille, va le trouver et s'entretient avec lui de l'état de la France, lui demande des renseignemens sur les chefs de la tyrannie démagogique, et prend aussitôt la résolution de se rendre dans la capitale. Des hommes toujours prêts à rabaisser une action sublime, en lui supposant une cause vulgaire, ont élevé des soupçons sur la nature des liaisons de cette admirable fille avec le député Barbaroux : détruisons-les, en citant quelques lignes des mémoires de l'un des compagnons d'infortune de Barbaroux lui-même... « Elle vint, dit Louvet dans ses mémoires, constamment accompagnée d'un domestique, et attendit toujours Barbaroux dans un salon, par où quelqu'un de nous passait à chaque instant... » Une grâce, sollicitée pour quelqu'un de ses parens, n'était sans doute que le prétexte de ses visites. Son véritable motif était, sans doute, de connaître quelques-uns des fondateurs de cette république pour laquelle elle allait se dévouer; et peut-être était-elle bien aise aussi qu'un jour ses traits fussent présens à leur mémoire... » Enfin elle part, avec le dessein formé de porter le poignard dans le sein de l'un des hommes qui avaient proscrit la Gironde. Le député Fauchet, auquel elle s'adresse, l'introduit

dans les tribunes de la section; il paya depuis cette coiffure de sa tête. Cependant l'otte Corday voit de près ce terrible Montagne; elle entend les calomnies, les invectives jour répétées contre les proscrits et s'affermir dans sa résolution. Mais le représentant le plus doux de la fureur anarchique, ne paraissait point; trois jours il était malade. C'est lui qui écrit le billet suivant : « toyen, j'arrive de Caen; j'ai l'amour pour la patrie vous savez sans doute désirer de connaître les événemens qui ont eu lieu dans cette partie de la révolution. Je me présenterai chez vous vers une heure; ayez la bonté de me recevoir, je vous en prie même de rendre un grand service à la France. » Elle ne fit pas de réponse, écrivit une lettre qui eut le même succès, le 15 juillet 1793, un système, plus pressante que les autres, où elle parlait de *secrets à révéler*, et de *ses liaisons personnelles*... Elle eut cette dernière lettre, et la présenta. On fait des difficultés de la laisser entrer; deux femmes qui se trouvaient dans l'antichambre s'opposent à son passage, qui était dans le bain, et la discussion, reconnaît, à quelques mots, qu'il est question d'une jeune personne qui vient d'écrire, et ordonne d'introduire Charlotte. La conversation fut courte. On parla du Calvost des proscrits, et des administrateurs de Caen et d'Évreux. Elle écrivit les noms de ces députés sous sa dictée, et ajouta qu'

et guillotiné sous peu de  
 A ces mots, Charlotte tire  
 plateau caché sous sa robe,  
 s'ence tout entier dans le  
 e Marat. *A moi, ma chère*  
 s'écrie-t-il, et il expire.  
 e fut arrêtée à l'instant  
 . Son procès fut instruit;  
 Tier-Tinville affecta d'y ap-  
 toutes les formalités judi-  
 dont l'affaire était suscep-  
 On eut le temps de voir se dé-  
 er l'un des plus beaux cou-  
 dont l'histoire fasse men-  
 as un moment de faiblesse,  
 signe d'affectation, pas une  
 l'exagération, pas un mot  
 compromettre personne;  
 ncision simple, une ferme-  
 ce dans toutes ses réponses.  
 sinateur faisait son portrait  
 et l'une des séances; elle se  
 vers lui, pour qu'il saisit  
 ses traits. Chauveau-La-  
 fut nommé son défenseur  
 . Il comprit l'âme de Char-  
 et la défendit de la seule  
 re qui pût convenir à l'ac-  
 il avoua tout, *meurtre long-*  
*prémédité, mûri avec soin,*  
 *sans remords.* Son plai-  
 fut de deux ou trois lignes.  
 remercia son défenseur a-  
 e grâce noble et touchan-  
 pour lui donner une mar-  
 e sa reconnaissance, le  
 acquitter quelques petites  
 qu'elle laissait en prison.  
 son arrêt de mort; elle ne  
 pas; elle monta sur le tris-  
 r, et entendit avec le mê-  
 lme les huées d'un peuple  
 e et féroce. Comment se dé-  
 d'une profonde indigna-  
 and on voit, d'un côté, u-  
 me dans toute la beauté de

son sexe, dans toute la fraîcheur  
 de la jeunesse, dans toute la su-  
 blimité de l'héroïsme; d'un autre  
 côté, vingt mille hommes qui la  
 poursuivent de leurs clameurs,  
 et des milliers d'autres qui la re-  
 gardent mourir de sang-froid? à  
 ce spectacle, qui n'avouerait que  
 la justice et la vertu sont des cho-  
 ses hors de ce monde, et en hor-  
 reur aux hommes? Charlotte Cor-  
 day ne se démentit pas un ins-  
 tant; le sentiment de la pudeur  
 offensée se montra seul, quand  
 son beau cou, sur lequel la hache  
 allait tomber, fut mis à nu par  
 l'exécuteur. Elle avait 25 ans, lors-  
 qu'elle fut décapitée, le 17 juillet  
 1793. Cette époque devrait être  
 sacrée. Trois hommes osèrent  
 louer cette femme sublime, peu  
 de temps après sa mort. Deux  
 d'entre eux, Ducos et Carra, fu-  
 rent guillotiné; M. Dulaure est  
 vivant. Adam Lux, député ex-  
 traordinaire de Mayence, voulut  
 périr après elle. Il fit imprimer  
 l'apologie de cette héroïne, en  
 proposant de lui ériger une sta-  
 tue, avec cette inscription : *Plus*  
*grande que Brutus.* On l'arrêta :  
 « Je vais donc, s'écria-t-il, mou-  
 »rir pour Charlotte Corday! » Peu  
 après, il mourut sur le même é-  
 chafaud qu'elle.

CORDIER (PIERRE-LOUIS). Il  
 fut du nombre des ingénieurs que  
 le gouvernement, sur le rapport  
 du conseil des mines, envoya, en  
 1793, dans tous les départemens,  
 pour y étudier la minéralogie. Les  
 descriptions de ce savant sont con-  
 signées dans le *Journal des Mines*  
 de l'an 3 (1794). M. Cordier a  
 fait partie de la commission des  
 sciences en Égypte; il est inspec-

teur divisionnaire du corps royal des ingénieurs des mines, et correspondant de l'institut. Il a publié, en mai 1815, en un vol. in-8°, avec une carte des mines de houille de France, un ouvrage important *sur les mines de houille de France, et l'importation des houilles étrangères.*

**CORDIER** (L'ABBÉ EDMOND) a publié : 1° *Sarukma*, tragédie, 1762; 2° *Éloge de Louis XII*, 1778, in-8°; 3° *Essai sur l'éloge de Fénelon*, 1791, in-8°; 4° *Discours sur la constitution française*, 1791, in-8°; 5° *La jeune Esclave, ou les Français à Tunis*, comédie en un acte, 1793, in-8°; 6° *L'Abeille française*, de 1795 à 1799, 2 vol. in-8°; 7° *Il n'est pas aisé de se défaire de ses préjugés*, 1800, in-8°; 8° *Il vaut mieux prévenir le crime, que d'être réduit à le punir*, 1800, in-8°; 9° *Pensées sur Dieu, sur l'immortalité de l'âme et sur la religion*, 1802, in-8°; 10° *Recherches historiques sur les obstacles qu'on a eus à surmonter pour épurer la langue française*, 1805, in-8°; 11° *le Memorial de Théodore*, in-12; 12° *Trésor de l'amour filial, ou Répertoire de Gustave*, 1815, in-12.

**CORMATIN - DÉSOTTEUX** (PIERRE-MARIE-FÉLICITÉ, BARON DE), fils d'un chirurgien. A son retour d'un voyage en Angleterre et à Lisbonne, il obtint, par l'entremise de son oncle, chirurgien-major du régiment du roi, la place d'aide-de-camp du baron de Vioménil, avec lequel il partit pour l'Amérique; de retour à Paris, après la paix, il prit part à la révolution française, et varia souvent dans ses opinions comme dans ses

actes politiques. Enfin, après avoir émigré deux fois, il revint en France, en 1794, et s'attacha à M. de Buisaye, chef de Ch qui le nomma son majoral. Pendant l'absence de ce parti royaliste étant en conférence avec les généraux publicains, M. Désotteux fut à faire éloigner M. de Boi qui avait ouvert les négociations et à se faire nommer à sa place. Il venait pour la première fois d'ajouter à son nom celui de Cormatin, du chef de sa femme, général Hoche, voyant que Cormatin-Désotteux n'aurait pu que des entraves aux conférences, le fit arrêter en octobre 1795; traduire à un conseil de guerre dont il récusait le compétent Cormatin - Désotteux, ayant échoué dans cette tentative, mais le bénéfice de l'amnistie accordée par la constitution de 1795. Acquitté sur le fait de la ratification des traités, il fut condamné à être émigré, à la déportation tenu d'abord à Cherbourg, puis au château de Ham. Il demanda sa mise en liberté et demanda à se retirer dans sa terre qu'il avait près de N. département de Saône-et-Loire. M. Cormatin-Désotteux revint à Lyon, en 1812. On lui a publié le *Voyage du ci-devant duc de Bragança en Portugal*, publié avec des notes et additions de M. de Bourgoing, ministre de France.

**CORNET (LE COMTE)**. En France, embrassa la cause de la révolution avec enthousiasme. Jurisconsulte éclairé, le duc de Berry le nomma commissaire d



laugency; et le département de la Loiret, dans lequel il est nommé, en 1798, pour l'un des députés au conseil des anciens se distingua dans cette assemblée par quelques opinions hardies; il s'opposa vivement à la loi des otages; il insista sur la clôture des assemblées nationales, et il combattit victorieusement la proposition de faire les naufragés de Calais. Cornet fut un zélé coopérateur de la journée du 18 brumaire (novembre 1799); il exerca dans le conseil des anciens, les fonctions de cette révolution; et le conseil, qui n'oublia point les services éminens qu'il avait rendus dans cette occasion, le porta sur la liste du sénat consultatif. A l'époque de l'institution de la légion d'honneur, il en fut nommé commandeur, et, le 30 juin 1811, le roi lui conféra, dans le même ordre, le grade de grand-croix. M. Cornet se joignit, en 1814, à la majorité de ses collègues pour prononcer la déchéance de Napoléon, et, le 4 juin de la même année, Louis XVIII l'éleva à la dignité de pair; il ne conserva cette qualité au retour du roi, parce qu'il n'eut aucun emploi pendant les cent jours. Depuis que M. le comte Cornet siège à la chambre des députés, il a toujours montré assez de franchise dans les lumières et de courage dans les propositions des ministres pour être constamment de la majorité, et pour voter, sans opposition, toutes les lois soumises à la discussion des

CORNET D'INCOURT (CHARLES-NICOLAS), négociant à Amiens, où il est né en 1773, député du département de la Somme depuis 1815, par suite d'élection et de réélection. Le grand-père de M. Cornet ayant acheté, en 1787, une de ces charges sans fonctions que les nobles jaloux ou railleurs flétrissaient du nom de *savonnette à vilain*, et étant mort dans la même année, sa famille acquit ainsi la noblesse; mais elle revendit la charge l'année suivante, et elle redevint roturière comme auparavant. Cependant dès qu'il se vit appelé à l'honneur de siéger à la chambre législative, M. le négociant Cornet, membre de l'academie d'Amiens, et dont aucun autre précédent n'avait fait connaître l'existence, professa avec une grande ferveur les doctrines du côté droit, tout en votant pour les projets du ministère. Voici ce que ses travaux présentent de plus intéressant depuis son admission à la chambre. Dans la session de 1815 à 1816, il parla pour la loi contre les cris, dits séditieux; lors de la discussion de la loi, dite d'amnistie, il s'opposa à la confiscation des biens, mais consent à ce que les tribunaux prononcent une amende équivalente à 12 années du revenu du condamné. Dans la session de 1816 à 1817, en attaquant comme anti-monarchique le projet de loi sur les élections, il dit que le gouvernement, tel qu'il est, lui paraît parfaitement représentatif, non dans le sens séditieux de la souveraineté du peuple, mais dans le sens des anciennes institutions monarchiques.

La discussion du budget lui fournit l'occasion d'appuyer la proposition de M. de Villèle, tendant à retirer les secours aux réfugiés espagnols. Dans la session de 1817 à 1818, il se plaint de ce que les codes ne punissent ni la profession de foi publique d'athéisme, ni les blasphèmes contre la religion. Dans la session de 1818 à 1819, il s'inscrit pour la résolution de la chambre des pairs, et regrette que les corporations ayant des lois privées, ne forment pas le fondement du système électoral. La discussion du budget le porte à remarquer relativement aux Suisses, que la différence de la solde de ces troupes et des troupes françaises, n'est que de 6 à 700,000 francs par année; que 12,000 Suisses économisent 12,000 Français, et que l'alliance des Suisses est d'un grand avantage politique pour la France. Il s'attache aussi à justifier les traitemens de la haute partie du clergé. Dans la session de 1819 à 1820, il veut que M. Grégoire, ancien évêque de Blois, député du département de l'Isère, soit rejeté, non comme élu illégalement, mais comme *indigne*. Il remarque, dans la discussion du budget, qu'on pourrait retrancher 165,000 francs sur le chapitre des sciences et des beaux-arts; toutefois il déclare qu'il n'ose proposer aucune réduction. Dans la session de 1821 à 1822, à peine commencée au moment de l'impression de cet article, M. Cornet-d'Incourt n'avait point eu encore l'occasion de faire remarquer son zèle ordinaire. Cependant la séance du 11 janvier

1822, lui a fourni une nouvelle occasion de prouver qu'il n'a rien perdu de son énergie. Il répondit aux observations de Casimir Perrier, sur la proposition que chaque nouveau membre se croit obligé de faire des emplois publics pour acquiescer aux partis : « Vous venez d'indire, messieurs, des calculs que la majorité ne peut se faire à l'égard de la majorité. » Vous n'avez aucune objection à faire sur les actes du pouvoir exécutif : *il faut imposer la loi à la minorité.* » En général, Cornet d'Incourt monte souvent à la tribune, et parle longuement sur des choses sans importance; il saisit avec un rare bonheur toutes les occasions de faire parler à l'ordre ses collègues qui sont au côté gauche. Son zèle n'est toujours heureux; toutes ses propositions ne sont pas également bien accueillies, même dans le droit, et souvent la peine qu'il s'est donnée est sans fruit. Il est découragé peu, et cède rarement à autrui l'initiative dans les grandes occasions.

**CORNUDET DES CHARENTAIS** (JOSEPH, COMTE), né, en 1755, à Crocq, département de la Vendée. Son père, pourvu d'une charge de secrétaire du roi en la chancellerie du parlement de Bordeaux, le destina de bonne heure à la magistrature; mais il ne qu'il fût d'abord avocat. Le comte Cornudet, reçu en cette qualité au parlement de Paris, et quelques années après, cette profession à Guéret, d'où il partit en 1785, à la place de lieutenant général au bailliage de Montbrison, en Auvergne. Procureur-syn-

de Felletin en 1790, il fut, en septembre 1791, parlement de la Creuse, député à l'assemblée législative, sortit à la fin de la session. Pendant les temps orageux de 1793 et de 1794, dans une attitude conservatrice, il n'en fut élu en 1795 pour exercer les fonctions de commissaire du département près le tribunal civil de la Creuse. Élu, en l'an 5 (1797), membre du conseil des anciens, il vota à la suspension des députés politiques des ci-devant et fit rejeter la résolution relative aux assignats, « comme, disait-il, ne sseyant pas le principe de la liberté publique sur les lois communes de la propriété, sur le droit civil, etc. » Il combattit avec persévérance les résolutions tendant à la déchéance des députés de l'état; il contribua au blâme de l'impôt sur le sel, à la formation de la préfecture des contributions, à l'introduction du nouveau système hypothécaire. La politique du gouvernement direct en mettant les factions aux prises réunissait tous les esprits à ce vœu et dans l'attente d'un ordre de choses. Le triomphe du parti extrême paraissait probable; cependant le besoin de France était la sécurité. M. de Felletin crut voir dans l'intervention d'un homme qui s'offrait à l'admiration publique par l'alliance des principes généreux et des plus éclatantes victoires, la restauration de la liberté, celle qui est

l'ordre par les lois. Président du conseil des anciens en octobre 1799, il prit une part active aux journées des 18 et 19 brumaire au 8 (9 novembre 1799), qui mirent fin à l'anarchie. Appelé au sénat lors de la formation de ce corps, il fut nommé rapporteur de la commission sur le projet de sénatus-consulte organique du 4 août 1802, après le consulat à vie. Secrétaire du sénat en 1804, dans la même année il fut pourvu de la sénatorerie de Rennes, et, en 1811, nommé grand-officier de la légion-d'honneur. Il partit, à la fin de 1813, en qualité de commissaire extraordinaire de la 11<sup>me</sup> division militaire. Les événements de 1814 le ramenèrent à Paris le 15 avril, il adhéra aux délibérations du sénat. Nommé membre de la chambre des pairs par l'ordonnance royale du 4 juin suivant, il défendit la liberté de la presse contre le projet présenté par l'abbé de Montesquiou sur cette partie si importante du droit public français. Il fut, avec le maréchal duc de Tarente, le premier à exprimer le vœu d'une indemnité en faveur des Français dépouillés pendant les orages politiques; et, dans cette même opinion qu'il publiait sur le projet de loi relatif à la remise des biens non vendus aux émigrés, il demandait que le bienfait de l'indemnisation fût étendu aux braves dont les dotations avaient été enlevées par suite des désastres de l'invasion étrangère: « Le souvenir que l'Europe gardera, disait-il, des longs triomphes de nos armées forme la première ligne de défense de notre terri-

« tolre. » Pendant les cent jours, M. Cornudet des Chomettes fut membre de la chambre des pairs de Napoléon, où il siégea dès le 2 juin 1815. Dans la séance du 22 du même mois, il soutint fortement, avec les comtes de Pontécoulant et Bussy-d'Anglas, la nécessité d'un gouvernement provisoire. Exclu, par l'ordonnance royale du 27 juillet 1814, de la chambre rétablie par le roi, il y a été rappelé en vertu de l'ordonnance du 6 mars 1819. Il employa, peu de temps après, son expérience, la confiance que sa modération a toujours inspirée, et son vote, à combattre les divers projets de loi dont la France constitutionnelle eut à gémir dans la session de cette année. Dans celle de 1820 à 1821, il s'est de nouveau montré le fidèle ami des libertés publiques, soit dans ses propositions particulières, soit comme rapporteur de diverses commissions. M. Cornudet des Chomettes est aussi recommandable par ses opinions modérées et ses vues sages, que par son attachement aux lois et à son pays.

**CORNUDET DES CHOMETTES** (Émile, vicomte), fils du précédent, né, en 1795, à Paris, où il a fait d'excellentes études. Auditeur au conseil-d'état en 1815, il suivit son père dans son commissariat-général de la 11<sup>me</sup> division militaire. Le vicomte Cornudet prit du service dans les mousquetaires en 1814, resta volontairement sans emploi pendant les cent jours; et après la suppression de la maison rouge, en 1816, il se fit recevoir avocat au barreau de Paris. Rappelé dans la carrière

de des affaires publiques, nommé à la sous-préfecture de Soudun, et transféré, en celle de Figeac.

**CORNWALIS** (Charles, comte de), général anglais, naquit le 31 décembre 1731. Ce fut en Allemagne, dans sa septième année, qu'il se fit connaître par sa bravoure sous le lord Broume. De retour en terre, il fut nommé colonel et devint membre de la chambre des communes en 1761. A la mort de son père, arrivée l'année suivante, il passa à la chambre des lords. Quelque chambellan et favori du camp du roi, il ne se montra toujours favorable aux ministres. Lors de la guerre entre l'Angleterre et ses colonies, le lord Cornwallis partit avec son régiment pour l'Amérique, et par ce départ la mort de son père dont il était tendrement aimé. Ayant rejoint en 1776, à la tête de son régiment, le général Clinton (voy. CLINTON), il partit avec lui à la première attaque de Charles-Town, qui n'eut aucun succès, et se rendit à New-York, où ils en furent chassés. Le marquis de Cornwallis partit ensuite de Jersey pour Delaware, et se distingua particulièrement aux affaires de Redbank et de Redbank, à la bataille de Charles-Town, en 1781. De Cambridge où il défit le général Gates, vainqueur de Burgoyne. Cette victoire, la plus décisive de toutes celles que remportèrent les Anglais, et qui leur coûta cher, fit penser au gouvernement de la métropole que l'Amérique allait être entièrement ac-

es nouveaux succès du marquis de Cornwallis jusqu'au commencement de 1781, parurent briser cette espérance; mais, au général La Fayette, qui menaçait les troupes américaines dans la Virginie, il ne put offrir aucun avantage sur le général français. Le général Clinton regretta avec regret combien le succès de Cornwallis s'était accru; il lui donna l'ordre de concentrer ses forces à York-Town, à Westchester et entre les rivières de la Chesapeake et de James. Washington ne put profiter de ces faibles défenses; son projet fut approuvé par les généraux Rochambeau et Grasse, qui commandaient les troupes françaises, et les armées combinées quittèrent les environs de New-York, et arrivèrent à York-Town le 19 octobre. La garde nationale officier-général qui était malade fut confiée au commandement, fils de l'ancien président du congrès, renfermé à la prison de Londres, dont le marquis Cornwallis était gouverneur. Le général anglais justifia ses opinions auprès de son gouvernement, et n'encourut point de reproches, nonobstant les *Mémoires* de Clinton, dans lesquels le général Clinton fut de graves reproches, et auxquels il répondit par d'autres *Mémoires*. En 1786, le marquis Cornwallis fut nommé gouverneur-général du Bengale, où il se

rendit aussitôt. Il profita des améliorations que ses prédécesseurs avaient faites, et fit lui-même des changemens utiles. Quand le gouvernement du Bengale déclara la guerre au sultan de Mysore, sous prétexte de l'agression de Tippoo-Saëb envers le rajah de Travancor, le marquis de Cornwallis pénétra dans les états de Tippoo, et s'empara de vive force de Bangalore, le 21 mars 1791. Il avait pénétré jusqu'à Seringapatam, qu'il ne put réduire, et dont la saison trop avancée ne lui permit pas de faire le siège. Le printemps suivant, il reparut devant cette capitale, après s'être emparé de différentes places qui en défendaient les approches. La ville était au moment de se rendre, lorsque les hostilités furent suspendues par le traité du 16 mars 1792, qui élevait à Tippoo-Saëb la plus grande partie de ses possessions. On a généralement pensé que la politique anglaise n'a point été étrangère aux événemens qui motivèrent la guerre avec le prince indien; et Sheridan, Burke, Fox, ont déployé toute l'énergie de leur éloquence contre l'injustice de cette guerre. Après avoir partagé les provinces conquises entre les trois princes indiens alliés de l'Angleterre, le marquis de Cornwallis retourna à Calcutta, où il fut remplacé par lord Wellesley, aujourd'hui lord Wellington, marquis de Wellesley, vice-roi d'Irlande. La compagnie des Indes, dont il avait servi si utilement les intérêts, lui vota une pension viagère de 5,000 liv. st. (125,000 fr.) La ville de Londres lui décerna le diplôme de membre de la cité,

titre rarement accordé ; et le roi le nomma grand-maître de l'artillerie. En 1798, il fut envoyé en Irlande en qualité de vice-roi ; son administration douce et paternelle ramena la paix dans ce pays en proie aux plus violentes dissensions, triomphe plus glorieux que celui qu'il obtint, aidé de 20,000 hommes, sur le général français Humbert, après la descente de ce dernier en Irlande à la tête de 800 hommes. Chargé, en 1801, comme ministre plénipotentiaire, de négocier la paix avec la France, il fut présenté au premier consul Bonaparte, et, le 7 mars 1802, il signa le traité d'Amiens. Nommé, en 1804, gouverneur-général des possessions anglaises dans les Indes, il se rendit à sa destination en août 1805, quoique sa santé fût très-affaiblie. Il s'occupa de la réorganisation de l'armée, et se mit en marche pour en prendre le commandement ; mais il tomba malade en route et mourut, le 5 octobre 1805, à Ghazepour, province de Bénarès. Ses restes, transportés à Londres, ont été déposés dans un monument élevé à sa mémoire dans l'église de Saint-Paul. Le marquis de Cornwallis fit oublier, par ses succès dans l'Inde, les revers qu'il avait éprouvés en Amérique. Comme administrateur, il eut des vues sages et philanthropiques ; et il sut, par son caractère doux et conciliant, captiver l'estime des peuples que la politique anglaise avait asservis.

CORNWALIS (WILLIAM), né le 25 février 1744, amiral anglais, quatrième fils de Charles, comte de Cornwallis, et d'Élisabeth, fille

de lord vicomte Townshe partit, étant très-jeune, pour l'Amérique, en qualité d'aspirant marine, et fut présent à plusieurs combats contre les Français ; obtint en 1760, à l'âge de 19 ans, le grade de lieutenant ; en 1763, le grade de lieutenant de vaisseau ; et en 1765 celui de capitaine avec le commandement du *l'Edward*. Dans la guerre d'Amérique, il s'opposa en vain au passage du convoi destiné pour le *Domingue*, convoi que protégeait le chef d'escadre français Mothe-Piquet. William Corry était depuis long-temps de retour en Angleterre, lorsqu'il fut envoyé, en 1781, sous les ordres de l'amiral Darby, au secours de Malabar. En 1782, commandant le vaisseau le *Canada* (de 74 canons), il partit pour les Indes occidentales avec l'amiral sir Saunders depuis lord Hood, et se distingua à la bataille de Saint-Christophe. Le 9 avril de la même année (1782), au combat de la Martinique, il fut opposé au comte de Grasse, qu'il força de rendre le vaisseau, la *Ville-de-Paris*, au *fleur*, monté par l'amiral de Grasse. Le comte de Grasse déclara même que le *Canada* l'avait embarrassé dans le combat, plus que tous les autres vaisseaux qui se trouvaient à sa disposition. Long-temps après la paix de 1783, William Corry fut chargé du commandement de la station des Indes orientales, poste que les états de l'Inde ne regardent d'une grande considération, et qui devient très-lucratif par les appointemens considérables et les cadeaux immenses qui y sont attachés. Il partit

de possession de son com-  
 lement, avec le titre de com-  
 ore. Au commencement de  
 volution française, William  
 walis reçut l'ordre d'assiéger  
 lichéri, dont il s'empara le 28  
 1793. Contre-amiral de l'es-  
 e blanche, depuis février de  
 année; vice-amiral de l'es-  
 e bleue, en 1794; il fut em-  
 é, en 1795, dans la flotte du  
 é, et se porta avec quatre vais-  
 é, quatre frégates et le *Royal-*  
*erain*, de 100 canons, qu'il  
 ait, pour intercepter les con-  
 des Français, et empêcher la  
 des bâtimens de cette na-  
 Ayant, par une retraite simu-  
 plus de cent lieues de la côte,  
 la flotte française dans une  
 ion qui lui était extrême-  
 défavorable, il la combattit  
 avantage le 25 juin. Com-  
 lant en chef des Indes occi-  
 des, il partit sur le *Royal-Sou-*  
*z*; mais se voyant désempa-  
 près de Sorlingues, il retour-  
 n Angleterre. Le gouverne-  
 t lui fit donner l'ordre de re-  
 dre son commandement à  
 de la frégate l'*Astrée*; il s'y  
 a, donnant pour motif de son  
 le mauvais état de sa santé.  
 uit pour ce refus par les lords  
 amirauté, devant une cour  
 ale assemblée à Porstmouth,  
 avril 1796, sous la présidence  
 amiral comte Howe, il fut  
 itté. En 1799, nommé amiral  
 escadre bleue, son ressentit-  
 t contre le président de l'a-  
 uté le porta à n'accepter de  
 mandement que lorsque cette  
 dence eut été conséc au com-  
 Saint-Vincent; alors l'ami-  
 ornwalis prit le commande-

ment de la flotte du canal, à la-  
 quelle la sûreté de l'Angleterre est  
 confiée en temps de guerre. Il ar-  
 bora son pavillon sur le vaisseau  
*Ville-de-Paris*, et par sa surveillan-  
 ce active empêcha les vaisseaux de  
 guerre français de tenter avec fruit  
 aucune hostilité. Depuis la paix  
 d'Amiens, il vit dans la retraite.

CORONA (CAMILLE) naquit à  
 Rome en 1747. Doué d'une ima-  
 gination ardente, il s'appliqua  
 successivement à l'étude des bel-  
 les-lettres, de la philosophie, des  
 mathématiques et de la médecine;  
 s'étant adonné plus particu-  
 lièrement à cette dernière scien-  
 ce, il fut reçu docteur. Corona,  
 qui avait puisé dans la lecture  
 des publicistes et des philosophes  
 les principes de liberté que la ré-  
 volution française proclama, fut  
 soupçonné de travailler, dans les  
 États romains, à la propagation  
 de ces principes. Au mois de mars  
 1796, les Français, marchant sur  
 Rome, avaient déjà traversé les  
 Apennins, et occupaient Foligno,  
 lorsque le pape fit la paix à To-  
 lentino. A la suite de ce traité,  
 beaucoup de Français se rendi-  
 rent à Rome; des commissaires  
 chargés de recueillir les objets  
 d'art, y furent envoyés par le  
 général Bonaparte, et la réputa-  
 tion de Corona lui attira un grand  
 nombre de visites de la part de  
 ces voyageurs. Leur départ de  
 cette ville entraîna le sien, parce  
 qu'il craignit, hors de leur pré-  
 sence, les persécutions du gou-  
 vernement papal, qui venait d'ac-  
 quérir la connaissance de ses o-  
 pinions et de ses principes; il se  
 retira à Florence. A l'époque où  
 l'on créa la nouvelle république

Romaine, Corona, rentré dans sa patrie avec l'armée française, fut nommé alternativement ministre des affaires étrangères, de l'intérieur, et président du tribunal romain. Enfin, en 1799, il prit le parti de quitter son pays et de venir s'établir à Paris. Le docteur Camille Corona y exerça sa profession avec succès, jusqu'à sa mort arrivée en juin 1817.

CORONA (N.), frère du précédent, était juriconsulte à Rome, avant la révolution de 1798. Il fut aussitôt nommé ministre de la police, et ensuite membre du tribunal après l'établissement du gouvernement constitutionnel. Lors de l'évacuation de Rome par les armées françaises, il quitta cette ville, et vint à Paris, où il se lia avec le poète Casti, qui le comprit, ainsi que Camille Corona, dans son testament. Il s'est occupé en France de littérature. Il avait publié, avant 1789, un ouvrage sur l'économie politique, appliquée à l'État romain, dans lequel ils'élevait contre les innovations du cardinal Ruffo, quoiqu'il en proposât lui-même de non moins étonnantes, mais contraires à l'intérêt du clergé.

CORREA DE SERRA (JOSEPH-FRANÇOIS), est né à Serpa en Portugal, vers 1750. Son père, célèbre juriconsulte, voulut présider lui-même à l'éducation de ses enfants. Il avait deux fils qu'il conduisit à Rome, où il leur donna les maîtres les plus distingués dans les sciences. Dès qu'ils eurent achevé leurs premières études, ils partirent pour Naples, et furent remis entre les mains du célèbre abbé Genovesi. Le jeune Correa, qui fait l'objet de cette

notice, y demeura peu de temps et revint à Rome. Il s'y livra avec avidité à l'étude des langues latines, et à celle de la botanique, science où il fit des progrès étonnans. Le duc de La Foëns, oncle de la reine de Portugal, faisant son voyage d'Europe, vint à Rome, et y rencontra Correa; il le prit en grande affection et le ramena dans sa patrie en 1777. Content de revoir le Portugal, et voulant y introduire le goût et la culture des lettres, Correa contribua efficacement à la fondation de l'académie des sciences de Lisbonne, et à l'institution philosophique, créée par M. le duc de La Foëns, et tenue par M. le marquis de Pombal et quelques autres savants. Ce beau pays, rendit d'émouvantes vices aux Portugais par la propagation des lumières et du rationalisme. En 1779, l'académie nouvelle eut pour président le duc de La Foëns, et pour secrétaire perpétuel M. Correa s'empressèrent d'y établir une imprimerie avec la plus entière liberté de la presse; un cours d'histoire naturelle, un cours de physique expérimentale et un laboratoire de chimie, complétés les accessoires indispensables à cet établissement. M. Correa cueillit avec soin les manuscrits fournis par les académiciens portugais concernant l'histoire de Portugal, et fit imprimer cette précieuse collection sous le titre de *monumenta inedita*. Il s'occupa aussi de ses propres mémoires en botanique, et plus particulièrement de la *Botanique physiologique*, laquelle il passe pour être le



et de l'Europe. Les travaux de l'académie de Lisbonne ne purent arrêter les ténébreuses conceptions de l'intolérance religieuse. Les fanatiques n'osèrent pas attaquer directement M. le duc de La Foens; mais *retaire perpétuel* serait infailliblement devenu la victime des dévotions infernales des prêtres, s'il n'eût pris la résolution de s'éloigner et de venir à Paris en 1786. Dans le nombre des savants dont M. Correa fit la connaissance, il se lia plus intimement avec Broussonnet, ce qui plus tard à ce dernier l'accéléra qu'il reçut en Portugal du duc de La Foens. Cependant la mort de Pierre III ayant ôté l'ascendant des ennemis de Correa, il retourna dans son pays et y reprit le cours de ses études littéraires et scientifiques. Mais un événement vint interrompre ses travaux. Son ami Broussonnet (*voy.* cet article), tombé dans la faction des tiers-états en France, était parvenu à s'échapper, en se réfugiant dans la péninsule. Le duc de La Foens le tenait caché dans la bibliothèque de l'académie de Lisbonne, quand il fut découvert par les émigrés français, et déposé par eux à l'inquisition comme chef de propagande et franc-maçon. M. Correa, impliqué dans cette dénonciation, prit le même parti que Broussonnet, celui de s'enfuir. Il se réfugia en Angleterre, où le chevalier Banks le reçut avec affection. Présenté à la société royale de Londres par son hôte généreux, M. Correa devint membre de ce corps sa-

vant, dont il enrichit les mémoires par un grand nombre de dissertations intéressantes sur différents sujets d'histoire naturelle. En 1797, le comte de Linhares, alors ministre de la marine de Portugal, fit nommer M. Correa conseiller de légation à Londres. Mais au commencement de 1802, et dès que la paix d'Amiens fut signée, celui-ci quitta l'Angleterre et la diplomatie pour revenir en France. Ce savant, devenu membre correspondant de l'institut, a habité Paris pendant onze années, partageant son temps entre ses amis, ses études et ses promenades, soit dans les bibliothèques, soit au Jardin des Plantes. En 1813, M. Correa se rendit aux États-Unis d'Amérique, pour y continuer ses recherches en botanique. Son amour de l'indépendance lui a fait adopter ce pays. Le gouvernement portugais l'a nommé, en 1816, son ministre plénipotentiaire près le congrès, en sorte que M. Correa peut suivre ses goûts pour l'étude de l'histoire naturelle, et servir en même temps la science et son pays.

**CORSIN (ANDRÉ-PHILIPPE, BARON)**, né le 30 septembre 1773; entra au service comme simple volontaire. Il était parvenu, en 1807, au grade de chef de bataillon, dans le 12<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, et il mérita d'être décoré de la croix d'officier de la légion-d'honneur, à la bataille d'Eylau, le 8 avril de la même année. Nommé colonel du 4<sup>e</sup> régiment, il entra en Espagne en 1808, et obtint la croix de commandant de la légion-d'honneur à la bataille de Burgos. Elevé à

grade de maréchal-de-camp, le 20 septembre 1809, il fut opposé en 1811 à l'armée de Galice, à la défaite de laquelle il contribua en différentes circonstances. En 1814, le général Corsin, nommé chevalier de Saint-Louis, fut chargé du commandement de la place d'Antibes, où il fit arrêter, en 1815, le détachement envoyé par Napoléon pour prendre possession de cette ville. Dans le mois de juin de la même année, il était à la tête d'une division du 2<sup>e</sup> corps de la grande-armée. Le général Corsin est couvert de blessures glorieuses; il est maintenant à Marseille, commandant le département des Bouches-du-Rhône.

**CORVETTO** (LOUIS-EMMANUEL, COMTE), né à Gènes le 11 juillet 1756, mort dans la même ville le 23 mai 1821. Destiné au barreau, il étudia la science des lois sous le docteur Biale, dont la mémoire est vénérée à Gènes, et devint bientôt lui-même un des plus savans et des plus habiles jurisconsultes de cette république. On a dit à tort, dans un ouvrage intitulé *Biographie des Hommes vivans*, et dans une *Revue chronologique de l'Histoire de France* (Paris, 1819), qu'il avait été l'un des zélés partisans de la révolution de 1797, à Gènes : la vérité est qu'il eut toujours pour principes politiques ceux qu'a consacrés la charte des Français, et qu'il était dans son pays ce qu'étaient en France les Mounier, les Lally, les Boissy-d'Anglas, dont les noms, comme celui de Corvetto, se rattachent à des temps de crise, parce qu'il était impossible que le

tribut de leurs talens et de lumières ne fût pas réclané par leurs concitoyens. L'aristocratie génoise, en abdiquant le pouvoir, avait désigné Corvetto au général en chef de l'armée française pour en être le gouverneur provisoire. Nommé d'abord membre du gouvernement provisoire de la nouvelle république Ligurienne, il devint président du directoire exécutif, et, dans les diverses fonctions que subit cette république, entraînée dans la tourmente d'activité des gouvernemens qui se succédaient en France, continuellement appelé, le suffrage unanime des Génois aux fonctions les plus éminentes justifia constamment la confiance de ses concitoyens. Sa confiance à l'époque du blocus de Gènes assura leur reconnaissance nouvelle. La victoire de Muros avait replacé Gènes sous l'influence de la France. Les anciennes formes de gouvernement avaient reparu; le titre de républicain fut offert à Corvetto, qui refusa. On le vit, rendu à la vieillesse, exercer avec dignité la profession d'avocat, comme il avait rempli sans orgueil les plus hautes places de l'état. Bientôt l'union de la Ligurie à l'empire français fut consommée. Napoléon proclamé roi d'Italie, vint dans tout l'éclat de sa souveraineté. Il distingua Corvetto, prit souvent ses avis, et voulut l'attacher à la France, le nommant conseiller-d'honneur de la légion-d'honneur. En cette qualité, Corvetto dirigea les travaux de la con-



accidents à son compte de travail, parce qu'il était impossible que le

au cours qu'elle, servait par  
tous les travaux de la confection



*Le Comte de Corvello.*

*Quoy les pins*

*Fremy del et Sculp*

THE  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION

du code de commerce, avec MM. Régouen et Beugnot, ses collègues. Napoléon, lorsqu'il présidait le conseil, fermait rarement une discussion importante sans connaître l'opinion de Corvetto, et c'était dans les réponses aux brusques interpellations de l'empereur que brillaient principalement la sagacité, le savoir et l'éloquence du conseiller. Après les événemens de 1814, et sur le point de retourner dans sa patrie, Corvetto fut rappelé par le roi au conseil d'état, et obtint des grandes-lettres de naturalisation. On lui offrit, à cette époque, le portefeuille des finances à Turin. Pendant les cent jours, il ne siégea pas au conseil. Napoléon se plut à fermer les yeux sur sa répugnance. Au second retour du roi, Corvetto présida le comité des finances et la commission des réquisitions de guerre. Il succéda, comme ministre des finances, à M. le baron Louis, à la fin du mois de septembre 1815. C'était prendre la direction des affaires dans le moment le plus difficile. La France, épuisée par les prestations journalières qu'exigeait la présence de l'Europe armée, avait encore à satisfaire aux conditions des traités, et son trésor était vide. Trop intègre pour ne pas subir religieusement les conséquences des engagements pris, trop éclairé pour ne pas comprendre les immenses avantages de l'exactitude dans les paiemens, le nouveau ministre, sans déguiser aux yeux du roi et des chambres la situation presque désespérée des finances, sut cependant faire partager l'espoir qu'il concevait de fonder le cré-

dit public, au milieu des circonstances les plus propres à l'encourager, s'il eût existé. Les emprunts négociés par Corvetto sont encore un sujet de controverse. De bons esprits lui reprochent la préférence donnée à des étrangers. Il ne faut point séparer les événemens des circonstances qui les ont accompagnés. Il est juste de dire que les concurrens français n'étaient d'abord ni nombreux, ni pressés; ce qui le prouve, c'est que des conférences, dont le but était d'engager les premières maisons de Paris à traiter solidairement d'un premier achat de rentes, demeurèrent sans résultat, parce que nul ne voulut être solidaire, ou ne put se charger seul de l'opération. Des banquiers étrangers l'entreprirent : mais comme on ne prête guère à un état sans s'assurer que les valeurs qu'il émet ne seront point avilies par suite d'émissions ultérieures, les banquiers étrangers n'avaient traité du premier qu'à la condition qu'on les admettrait à la négociation du second. Il en est des hautes spéculations d'argent comme des combinaisons de guerre : on ne profite pas des positions, on en abuse. Les banquiers étrangers semblaient donc maîtres de fixer les prix, et de concentrer l'opération dans leurs mains : ils ne le firent point; la moitié du marché fut mise à la disposition des banquiers français. L'honneur des contractans, le noble caractère de Corvetto, obtinrent ce qu'on ne pouvait espérer. Le succès du premier emprunt, que tout le monde avait rejeté, venait d'élever le cours des rentes. Chacun eût vou-

lu prendre part au second. Ce fut alors que les attaques commencèrent contre le ministre. Au surplus, pour juger de telles opérations, il faut se rendre compte de la situation des choses. Quarante millions de rentes étaient encore à négocier; vingt-quatre pour la libération du territoire, le reste pour les besoins du service. Si l'on pouvait livrer, comme on le fit, aux spéculateurs français la partie affectée aux besoins du service, on ne pouvait disposer aussi librement de la partie destinée à la libération du pays. Il fallait aux étrangers qui se retiraient des garanties, des responsabilités saisissables ailleurs qu'en France. L'histoire doit être sévère, mais juste. Quand Corvetto accepta le portefeuille, 800,000 baïonnettes étrangères occupaient nos provinces; la dette publique arriérée était immense; les effets publics étaient dépréciés, le découragement était à son comble, et, pour dernier trait à ce tableau, la disette était imminente. Les étrangers se sont retirés en rendant hommage à l'héroïsme de notre bonne foi politique. Le crédit a surgi du sein des ruines; les conditions les plus onéreuses ont été exécutées; l'admirable institution de l'amortissement a pris racine; tous les services ont été assurés, et 80 millions existaient dans les caisses après la consommation de tant de sacrifices. Les ressources de la France étaient grandes, sans doute; mais ne doit-on que des critiques à un ministre dont l'administration est marquée par de semblables succès? Cependant la santé de Corvetto avait suc-

combé à tant d'épreuves. tint sa retraite au mois de novembre 1818, après l'avoir plusieurs fois sollicitée, et laissa à son successeur le compte de 1817 et du budget de 1819, préparés avec les plus grands soins. Le titre de ministre, le titre de membre du conseil privé, le titre de grand'croix de la Légion-d'honneur, et la pension viagère de la jouissance de la villa de la Muette, à Paris, furent les témoignages de la confiance du roi, qui, sachant son ministre ne s'était point enrichi, voulut y joindre une pension de sa cassette, pour l'aider à faire la liquidation de sa part. Corvetto avait fait des choses brillantes; il avait pu lire les classiques, dont il savait ses délices, une juste expression qui se faisait remarquer non-seulement dans ses discours mais dans sa conversation. Il ne fut que dans l'abandon des communications familières. Mais la lecture lui avait refusé cette pureté de tribune si nécessaire à l'orateur: il entra dans la lice vaincu; il en sortit souvent victorieux, toujours modeste. Sa mémoire était excellente. Le fond de son caractère était la douceur et la simplicité. Ses formes étaient l'urbanité et la pureté. Sa vie privée était un exemple continu de pureté de conduite et de droiture de principes, de simplicité de toutes les vertus, de tout de la bienfaisance. Il se retira pauvre des affaires, et fut trouvé en mourant dans une honorable nécessité de reconnaître sa veuve au roi.

CORVISART (JEAN-N





de semblables succès. Cependant sa veuve au roi.  
la santé de Corvetto avait suc- CORVISART (JEAN-NICOL



*Le Baron Corvisart.*

*Corvisart pinx.*

*Beny del et Sculp*

THE  
PUBLIC  
ASTOR  
TILDEN

, naquit à Dricourt, arrondissement de Vouziers, département des Ardennes, le 15 1755, pendant l'exil du duc de Paris, près duquel se trouvaient, Pierre Corvisart, était avocat et procureur. Le jeune Corvisart commença par étudier le droit, afin de se mettre en état de passer la même profession que son père; mais une vocation plus forte l'entraîna bientôt vers la médecine, conformes à son véritable talent. Dès son début dans l'exercice de la médecine et de la chirurgie, il se fit remarquer par ses heureuses dispositions, et surtout par ses rares connaissances. Il sut être à la fois habile praticien et excellent professeur.

Il avait, dit M. J.-J. Le Rond, dans le discours qu'il a prononcé sur son cercueil, le surnom de *le docteur de la médecine*, et il fut, par conséquent, surnommé l'*Hippocrate français*. Disciple et ami de Boerhaave, de Leclerc, d'Antoine Lavoisier, qui se l'adjoignit, de Deshayes de Rochefort auquel il succéda dans la place de médecin en chef de l'hôpital de la Charité, il devint le premier professeur de médecine légale à l'école interne, et eut tant de succès dans cette partie, dont il avait commencé l'enseignement à Paris, qu'on peut dire qu'il est le fondateur en France de cette école. C'est que la *faculté de médecine* de Paris, ainsi nommée qu'en 1808. Elle avait été créée sous le titre de *école de santé*, en l'an 3 (1795), et la désignation d'*école de médecine*, en l'an 6 (1797). Corvisart fut institué, en 1810, un prix d'encouragement pour les membres de la société d'instruction

médicale qui ont fait un service actif à l'hôpital de clinique interne, et ont recueilli le plus grand nombre d'observations utiles. Nommé premier médecin du premier consul, et chargé d'organiser sa maison médicale, il ne proposa, pour en faire partie, que des hommes d'élite, et il fut toujours, pour ses confrères et pour les élèves qui annonçaient du mérite, juste et bienveillant; il ne laissa jamais échapper l'occasion de les obliger. Attaché, par les devoirs de sa place et par une vive affection, à la personne de l'empereur, et successivement aux impératrices Joséphine et Marie-Louise, il exerça toujours sur leur esprit, et particulièrement sur celui de Napoléon, une influence dont il n'abusa jamais, et qu'il devait à l'entière confiance que ce prince avait dans ses talents, dans sa noble franchise, et dans sa haute prudence. Dès la création de la légion-d'honneur, il en fit partie comme officier, fut commandant de l'ordre de la Réunion, et baron de l'empire. Professeur au collège de France depuis 1797, membre de l'institut impérial, et de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe, il venait d'être nommé par le roi membre honoraire de l'académie royale de médecine, lorsqu'il mourut, le 18 septembre 1821, en état de paralysie, maladie dont son père lui-même était mort. Corvisart était persuadé que le médecin le plus justement renommé, s'il n'est que praticien, n'a pas rendu à la science tous les services désirables, puisqu'il emporte avec lui en mourant les

connaissances qu'il a acquises. C'est d'après cette pensée qu'il a publié dans sa jeunesse la traduction des *Aphorismes sur la connaissance et la cure des fièvres*, par *Max. Stoll* (latin et français, 1797, in-8°), et dans la force de son talent, l'*Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux* (in-8°, 1806; 2<sup>e</sup> édition aussi in-8°, 1811). Cet ouvrage, traduit en anglais (Londres, 1816) par C. H. Hebb, avait obtenu, sur le rapport de M. Hallé, une mention honorable au concours pour les prix décennaux. Un autre ouvrage également classique de Corvisart, est sa traduction et son commentaire de la *Méthode d'Avенbrugger pour connaître les maladies internes de la poitrine par la percussion* (Paris, 1818, in-8°). Il a encore donné, mais sans nom d'auteur (on trouve cependant les initiales J. N. C. à la fin du *Monitum* qui précède l'ouvrage), *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis chronicis, excerpti ex Hermanno Boerhaave* (Paris, 1802, in-8°). Corvisart était non-seulement profondément instruit dans son art, mais il était versé dans la connaissance des premiers poètes anciens et modernes; il possédait à un haut degré Homère, Virgile, Horace et Voltaire; il les citait souvent, et toujours avec beaucoup de justesse et d'à-propos; Voltaire surtout était son auteur favori. Corvisart, digne de l'estime générale, aimé de tous ceux qui le connaissaient, éprouva beaucoup de chagrins domestiques. Se trouvant isolé par la perte d'un fils unique mort en

bas âge, il adopta son neveu M. Scipion Corvisart, qui lui prodigua jusqu'au dernier moment les soins les plus assidus. M. J. Le Roux, déjà cité, qui fut l'élève de Corvisart, et qui est aujourd'hui doyen et professeur de clinique interne, dit que la faculté de médecine était l'idole de ce grand praticien; qu'il dota la bibliothèque de cet établissement d'une grande quantité de bons livres; fit placer l'horloge qu'on remarque dans la galerie d'exposition; fit graver le grand jeton à la tête d'Hippocrate, et le petit jeton à la tête d'Esculape, etc., etc. La mémoire de ses amis ne lui était pas moins chère. C'est par son crédit et à sa demande que la pierre monumentale en l'honneur de Desault et de Bichat a été érigée dans l'Hôtel-Dieu. On raconte, et ce fait est donné comme certain, que lorsqu'il était médecin des pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice, époque où commença sa réputation d'excellent praticien, il avait témoigné le désir d'être attaché, comme médecin en chef, à l'hôpital que M<sup>me</sup> Necker venait de fonder. On lui conseilla d'aller voir cette dame et de lui en demander la place à elle-même. Corvisart suivit ce conseil; mais M<sup>me</sup> Necker, femme impérieuse et vaine, après lui avoir fait une scène fort ridicule, lui refusa la place parce qu'il ne voulut point consentir à porter la perruque obligée... Ce trait, deux cents ans plus tôt, n'aurait point échappé à Molière. Corvisart, aussitôt après sa mort, fut transporté à sa terre, comme il l'avait demandé.

testament; et c'est de son mouvement que l'exécutes dernières volontés lui firent un service religieux.

**SIGNY-DE-PALMA** (JOURNAL-ROIS CHARPENTIER), fils d'un ingénieur français, naquit à Palma, dans l'île-de-France. Après avoir étudié à Besançon, et ensuite à Paris, il s'embarqua en 1755, visita Canton, et revint en France, les plus beaux établissemens européens dans l'Inde, et revint à l'île-de-France, où il fut nommé ingénieur militaire. Il occupa de botanique, et y travailla l'arbre à vernis de la Chine, et la canne à sucre de l'Inde. En 1775, il vint à Paris, nommé député extraordinaire de l'île-de-France au commencement de la révolution; et en 1793, il réclama du gouvernement des secours nécessaires pour la colonie en état de décadence.

La guerre l'empêcha de retourner en Amérique; il se rendit près d'Arpajon, où il fit beaucoup de travaux utiles jusqu'à la révolution du 18 brumaire. Il fut alors envoyé à l'île-de-France pour annoncer le changement de gouvernement; il y trouva ses propriétés ruinées, et revint à Paris, où il est mort le 25 mars 1809. Cossigny possédait de vastes connaissances étendues, particulièrement en chimie, en physique et en histoire naturelle, et fut encore en administration et en économie rurale. Il a laissé plusieurs autres ouvrages: 1° *Essai sur la fabrication de l'indigo*, estimé et le plus complet traité sur cette matière, imprimé à l'île-de-France en 1779;

2° *Voyage à Canton, suivi d'observations sur le voyage à la Chine de Macartney, et sur celui de van Braum, et d'une esquisse des arts des Indiens et des Chinois*, in-8°, Paris, 1798; 3° *Moyen d'amélioration pour les Colonies*, 3 vol. in-8°, Paris, 1803, ouvrage important, dans lequel il a mêlé une foule d'observations utiles faites dans ses voyages. Cossigny a encore adressé différens mémoires à la société d'agriculture de Paris, et a laissé plusieurs écrits qui n'ont pas été imprimés. Il avait été membre de l'académie des sciences, était correspondant de l'institut, et faisait partie de la société littéraire de Batavia, de la société asiatique de Calcutta, et des sociétés d'agriculture de Paris, de Douai et de Besançon.

**COSTAZ** (LOUIS, BARON), membre de l'institut d'Égypte, officier de la légion-d'honneur, conseiller-d'état, membre honoraire du comité consultatif des arts et manufactures, membre correspondant du conseil d'agriculture; ancien tribun, ancien préfet, ancien intendant des bâtimens de la couronne, ancien conseiller-d'état, ancien directeur-général des ponts et chaussées; né, en 1767, dans le département de l'Ain, fit ses premières études au collège de Belley et à l'université de Valence, en Dauphiné. A la fin de 1787, M. Costaz se rendit à Paris, pour se fortifier dans les hautes sciences dont il avait commencé l'étude à Valence. Au mois de janvier 1789, il fut nommé professeur de mathématiques à l'école militaire de

Thiron, et en remplit les fonctions jusqu'à la suppression des écoles militaires, arrivée en 1793. Au mois d'avril 1794, il fut appelé à faire partie d'une agence des arts et manufactures, formée près la commission d'agriculture et des arts, et chargée de toutes les parties d'administration relatives à l'industrie nationale. Cette institution a été continuée, jusqu'à nos jours, sous diverses dénominations. M. Costaz s'occupa de la recherche des bases d'une législation qui rétablît le calme, l'ordre et la bonne foi dans les relations de la classe industrielle. Il tenta, dès 1796, de faire adopter ses idées à cet égard, mais ce fut sans succès. En 1801, les circonstances étaient devenues favorables; il rédigea le projet d'une loi relative aux manufactures et aux artisans. Ce travail a produit la loi du 22 germinal an 11, qui est le fondement de toute notre législation industrielle. Cette législation, la plus simple qui existe dans aucun pays de l'Europe, a rempli toutes les conditions pour lesquelles elle a été conçue, depuis 17 ans qu'elle est en vigueur. En 1795, M. Costaz fut appelé à l'école normale comme élève; peu de jours après, il fut nommé directeur des conférences. Ces directeurs, au nombre de dix, étaient chargés de préparer les élèves à entendre les leçons des illustres géomètres Lagrange, Laplace et Monge. L'institution de l'école Normale, conçue et exécutée sur des proportions gigantesques, est un événement remarquable dans l'histoire du progrès des connaissances par-

mi les Français. Nommé, en professeur de mathématique écoles centrales de Paris, M. Costaz prononça, à leur installation, un discours sur les fondements de la certitude dans les sciences naturelles, physiques et mathématiques, lequel a été imprimé. L'un des examinateurs des candidats à l'école Polytechnique pendant les premières années de cette école. A cette époque les fonctions d'examineur étaient exercées gratuitement. Au mois de mars 1798, M. Costaz fut désigné par le ministre de l'intérieur pour faire partie d'une expédition militaire sérieusement préparée, et l'objet et le but étaient tout inconnus. C'était l'expédition en Égypte; il débarqua sur cette île le 15 juillet 1798. Un institut fut fondé au Caire, quelques semaines. M. Costaz en fut nommé membre pour les mathématiques. On a dans les procès-verbaux de la société savante, publiés par *l'Institut égyptien*, qu'il fit partie de plusieurs commissions chargées de faire des recherches utiles au service de l'armée. Le 30 ventôse an 7, une révolte éclata dans la ville du Caire, menaçait la vie de tous les Français, surtout de ceux qui étaient loin du quartier-général; les membres de la commission des sciences et des arts étaient dans cette position. M. Costaz fut du nombre de ceux qui se précipitèrent les armes pour rétablir la populace mutinée, et par leur résolution, sauvèrent les collections scientifiques et les livres dans le lieu qu'ils habitaient.



essaires à la continuation des travaux. M. Costaz fut membre de l'institut d'Égypte qui accompagnèrent le général Bonaparte à Suez, au mois de novembre 1798. Il donna, le n° 24 du *Courrier d'Égypte* une relation de ce voyage intéressant pendant lequel on reconstruisit les sources de Moïse, et les débris de l'ancien canal qui unissent le Nil au Méditerranée. Il assista au siège d'Acre, et fut nommé, dans le même journal, directeur de la marche mémorable de l'armée fit dans le désert pour aller de la Palestine en Égypte. Il se chargea de s'embarquer pour rentrer en France, le général Bonaparte lui confia deux commissions, l'une de visiter la Haute-Égypte, et de rassembler toutes les données nécessaires pour faire la description exacte et complète des monumens antiques de l'Égypte. M. Costaz fut nommé directeur de la première de ces commissions. Les matériaux recueillis pendant ce voyage furent déposés dans le fonds de la magnifique description de l'Égypte que le gouvernement français a fait publier. M. Costaz est membre d'une commission chargée de diriger l'exécution de cet ouvrage. Il fut nommé directeur de la rédaction qui en a été confiée à lui. Il a contribué, comme homme de lettres, à la composition de cet ouvrage; il y a inséré les descriptions suivantes : *Mémoire sur l'architecture, sur plusieurs arts et sur les usages des anciens Égyptiens*. Ce mémoire a été composé en l'occasion des peintures trou-

vées dans les grottes d'Elethya. *Description des tombeaux des rois; Mémoire sur la Nubie et les Brachmanes*. Le séjour de M. Costaz en Égypte se prolongea plus de 15 mois, après le retour du général Bonaparte en France. M. Costaz fit partie d'une commission chargée de vérifier et d'apurer les comptabilités de tous les services de l'armée depuis son débarquement en Égypte. On voit, dans le n° 80 du *Courrier*, qu'il fut nommé membre du conseil privé d'Égypte. Il rentra en France au mois de mars 1801. Il était chargé de dépêches pour le gouvernement; l'armée française était alors à la veille d'être attaquée par les forces que les Anglais rassemblaient dans les ports de l'empire ottoman. Le bâtiment que montait M. Costaz, battu par les tempêtes, traversa les convois de l'armée anglaise et aborda à Fréjus. Le *Moniteur*, et les autres journaux du temps, ont publié une lettre dans laquelle M. Costaz rendait au gouvernement compte de la situation de l'Égypte. Le 17 juin 1801, M. Costaz fut nommé membre du tribunal; et lorsque le tribunal se divisa en sections, il fut attaché à celle des finances. Le 6 mai 1802, il proposa, au nom de cette commission, l'adoption d'une loi sur la dette publique. La véritable théorie du crédit fondé sur l'ordre et la bonne foi, et soutenu par l'action d'un fonds d'amortissement, était alors très-peu connue en France de la plupart des hommes employés à la conduite des affaires publiques. M. Costaz en expliqua les principes et le

mécanisme, et insista sur la nécessité et les avantages du crédit; ces idées avaient alors très-peu de faveur. On ne pouvait prononcer ce mot *crédit*, sans se faire taxer de vouloir ramener les dilapidations de M. de Calonne, ou d'appartenir à l'école des agioteurs genevois. Au mois de décembre 1802, M. Costaz fut chargé de se rendre à Compiègne avec M. Conté, pour préparer l'exécution d'une vue du gouvernement sur une école établie dans le château. 400 jeunes gens pauvres, et presque tous fils de militaires morts sur le champ de bataille, y étaient élevés aux frais du public. En inspectant cet établissement, le premier consul remarqua que l'éducation qu'on y donnait étant purement littéraire, les élèves rentraient dans le monde sans avoir acquis des moyens positifs de pourvoir à leur subsistance. Le premier consul prescrivit de diriger l'instruction vers la connaissance des principes des arts, et d'exercer les élèves à leur pratique manuelle, de manière qu'au sortir de l'école ils fussent en état de gagner leur vie. C'était un problème nouveau, il s'agissait de créer une institution qui n'avait pas de modèle, du moins en France. M. Costaz proposa un plan d'organisation, dont l'arrêté du 6 ventôse an 11 est la copie presque textuelle. Ce règlement, qui se trouve au *Bulletin des lois*, a produit tous les résultats qu'on s'en était promis. L'école des arts et métiers de Compiègne s'est développée avec un grand succès; elle a été transférée à Châlons-sur-Marne, où elle continue de fleurir

sous l'influence du règlement qui a présidé à sa naissance. Le 22 mars 1803, M. Costaz prit la parole au tribunal un discours qui est le premier essai d'un travail sur le *Revenu public de la France*, publié l'année suivante à l'occasion de la présentation du budget de l'an 11. Ce travail se fit remarquer, dans le temps, par l'ordre et la concision avec lesquels il exposait les résultats les plus coûteux de l'administration financière. Le 2 avril 1803, il prononça une opinion sur les peines infligées pour la répression du faux monnayage, crime alors très-fréquent. Le 5 avril, il prit la parole au nom de la section des finances, et proposa l'établissement d'un projet de loi sur les banques. Ce projet est devenu la loi du 24 germinal an 11. M. Costaz fut élu président du tribunal pour le mois de février de la session de l'an 11. Cette époque est mémorable par la signature de la paix conclue à Amiens entre la France et l'Angleterre. Le gouvernement envoya au tribunal un message et des orateurs pour lui faire part de cet événement, et pour lui communiquer un recueil de pièces officielles relatives à la conclusion du traité d'Amiens et aux négociations qui avaient précédé sa rupture. M. Costaz, en qualité de président du tribunal, donna une réponse remarquable pour le amour de la paix et l'esprit de liberté qui y respirent. « Les Français », dit-il, « seront un monume- » « ternel de la modération du » « peuple français : elles appren-

rope et à la po... té jus-  
quel point le premier ma-  
t de la France a porté l'a-  
de la paix. Quoique, d'a-  
outes les probabilités, les  
quences de la guerre soient  
redoutables pour la répu-  
que pour son ennemi, le  
at voit avec douleur ce  
menacer encore l'humani-  
apprécie, et l'Europe appa-  
ra sans doute, ce que le  
lar consul a fait pour l'é-  
Notre confiance est com-  
elle de la nation; elle ne  
st point de bornes : lors-  
ans un pays aussi puissant  
a France, à qui la nature a  
gué tous les moyens, il  
une telle union de volon-  
m peut envisager l'avenir  
inquiétude et même avec  
nce. Le tribunal exami-  
les pièces que vous venez  
remettre, avec le soin et la  
rité convenables à des cir-  
ances aussi graves. Ses ré-  
ions et ses démarches se-  
déterminées par le patrio-  
et par un sentiment pro-  
de l'honneur national.» A  
oque antérieure, le 6 dé-  
e 1801, M. Costaz avait é-  
rgé de porter la parole au  
une commission, et de pro-  
l'approbation du traité de  
onclu le 11 octobre précé-  
entre la république fran-  
et l'empereur de Russie,  
Le traité était avanta-  
la France, mais il présen-  
ns la rédaction une nou-  
qui avait excité l'attention  
ue; on y avait appliqué aux  
is la denomination de *su-*  
epuis que Napoléon était

à la tête des affaires, c'était le  
premier acte officiel dans lequel  
on eût employé ainsi cette dénó-  
mination. M. Costaz déclara que,  
dans la forme du gouvernement  
alors établie, l'expression de *su-*  
*jets* pour désigner les citoyens  
français était *impropre et mal son-*  
*nante*. M. Costaz fut fait membre  
de la légion d'honneur, dès l'ori-  
gine de l'ordre. Il n'avait point été  
compris dans la promotion qui a-  
vait eu lieu parmi les tribuns; il  
fut nommé le 19 décembre 1803,  
avec plusieurs de ses collègues de  
l'institut d'Égypte, et en récom-  
pense de ses travaux durant l'ex-  
pédition. M. Costaz fut l'un des  
fondateurs de la société d'encoura-  
gement pour l'industrie nationa-  
le : cette institution a rendu à la  
France des services du premier or-  
dre; le projet en avait été conçu  
et réalisé à la fin de 1801 par quel-  
ques hommes passionnés pour le  
bien public; et dont les premières  
réunions eurent lieu chez M. Ben-  
jamin Delessert. Ce fut M. Costaz  
qui rédigea le règlement sous le  
régime duquel cette société s'est  
établie et a continué d'exister :  
il en fut nommé vice-président,  
et en a été président effectif pen-  
dant les premières années de son  
existence, jusqu'à l'époque où il  
cessa de résider à Paris pour al-  
ler habiter le département de la  
Manche, dont l'administration lui  
fut confiée en 1804. M. Costaz a  
administré ce département pen-  
dant près de six ans; on s'y  
souvient encore de lui : il y con-  
serve la réputation d'administra-  
teur intègre, travailleur et jus-  
te, inaccessible aux influences de  
parti ou de société, toujours vrai

et n'ayant jamais manqué à sa parole. Toutes les armées ayant été portées hors des limites de la France, pendant les années 1807, 1808 et 1809, la défense de la côte et la garde des établissemens importants de Cherbourg furent confiés aux soins des habitans. M. Costaz avait obtenu sur eux assez d'ascendant pour qu'ils ne lui refusassent aucun des moyens nécessaires. Ils voyaient avec une reconnaissance particulière tout ce qu'il faisait pour donner à leur pays les communications dont il était dépourvu. Sept grandes routes nouvelles, toutes consacrées à l'utilité de l'agriculture, et un système complet de communications vicinales, y sont les monumens de cette partie de son administration. A la fin de 1809, M. Costaz fut nommé à la place d'intendant des bâtimens de la couronne, qui venait d'être créée, et qu'il a occupée pendant quatre ans : les attributions de cette place s'étendaient, en France, sur toutes les maisons royales; en Hollande, sur celles qu'occupe aujourd'hui le roi des Pays-Bas; en Italie, sur les palais des rois de Sardaigne, sur ceux des grands-ducs de Parme, et sur le palais Quirinal de Rome. Il n'est aucun de ces édifices célèbres qui n'ait reçu des améliorations importantes sous l'administration de M. Costaz. On lui doit le rétablissement des ouvrages exécutés sous l'administration de Colbert, et d'après les directions de Picart de l'académie des sciences, pour créer deux rivières artificielles, qui, après avoir suivi une multitude de tra-

jets souterrains assez considérables, arrivent sur les bords voisins de Versailles, d'où les eaux se distribuent dans le jardin, dans les jardins, et dans les habitans. M. Costaz présida, en 1812, le collège électoral du département de l'Ain, qui le nomma, à une grande majorité, député au sénat-conservateur, appelé au conseil-d'état, en 1813, et peu de jours après au grade d'officier de la Légion d'honneur. Au mois de novembre suivant, il fut nommé directeur général des ponts et chaussées. Le 30 mars 1814, il reçut l'ordre de suivre la route qui avait quitté Paris la veille, il était à Blois, lorsqu'on annonça l'occupation de Paris par les armées étrangères. Le 11 avril (ce jour est celui de la signature du traité d'abdication de Napoléon; ce traité était connu à Paris, dès la veille), il prit la délibération par laquelle les sections du conseil-d'état exprimèrent leur adhésion aux résolutions adoptées par le sénat dans les premiers jours du mois. A la suite de ces événemens du 31 mars, il avait perdu tous ses titres, le titre de conseiller-d'état ordinaire lui fut conféré le 5 juillet de la même année. Il habitait à Paris, lorsque l'on apprit que Napoléon était débarqué à Cannes. Un écrivain, qui paraît avoir connu les détails les plus intimes des affaires pendant les cent jours, dit que « le ministère de l'intérieur, destiné d'abord à M. Costaz, fut également proposé à M. Molé, et finit par être donné à M. Carnot, sur la proposition

Bassano. » (Mémoire pour l'histoire du règne et du de Napoléon, en 1815, pag. 262.) Ce qu'il y a de vrai, c'est que M. Costaz fut appelé au conseil-d'état; il fut aux démarches de son côté et à l'adresse qu'il présenta à Napoléon. Au commencement de 1815, il fut envoyé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, comme commissaire extraordinaire. Après la seconde restauration, M. Costaz fut nommé chevalier de conseiller-d'état; il fut retiré à la campagne de cette époque, lorsqu'il fut appelé, par le ministre de l'intérieur, à faire partie du jury de sélection des produits de l'industrie, ordonnée pour le mois de mai 1819. Le jury le choisit pour être rédacteur et l'organe des décisions. Il avait rempli les fonctions aux trois expositions précédentes. De sorte que M. Costaz a été quatre fois membre du jury, rédacteur et chargé d'examiner et de juger les produits de l'industrie. Ses rapports ont été publiés. Ces sortes d'ouvrages, dont la rédaction suppose une grande connaissance prescyclopédiques, reçoivent les honneurs de leur publication, d'un intérêt particulier et d'une valeur unique; ils forment une œuvre industrielle dressée, et des témoignages écrits, par la vue des produits manufacturés, et d'après leur évaluation faite par des hommes généralement instruits et de toute espèce de prévention. Aucune

autre nation ne possède sur son industrie un corps de documents aussi sûrs et aussi authentiques. Le rapport de 1819 est plus étendu que tous ceux qui l'ont précédé; il contient le rapprochement de tous les faits importants de l'histoire de l'industrie française pendant une période de plus d'un quart de siècle, dans laquelle les arts industriels ont fait parmi nous des progrès plus importants que dans aucune autre période connue de pareille durée. Le roi, satisfait des résultats de l'exposition, jugea convenable de récompenser par quelques faveurs le zèle des personnes qui avaient contribué au succès de cette solennité. Il accorda la décoration de la légion-d'honneur à plusieurs manufacturiers et à des membres du jury; d'autres reçurent le cordon de Saint-Michel, ou le titre de baron. M. Costaz, comme rapporteur du jury, fut compris dans cette distribution de marques de satisfaction. Une ordonnance du 30 janvier 1820 lui rendit le titre de conseiller-d'état. M. Costaz a été nommé récemment correspondant du conseil-général d'agriculture établi près du ministre de l'intérieur. Il habite la campagne, uniquement occupé de travaux et d'expériences d'agriculture, et de l'éducation de ses enfans.

COSTAZ (BENOIT), baron, chevalier de la légion-d'honneur, frère du précédent, et né comme lui dans le département de l'Ain, embrassa l'état ecclésiastique, et assista en cette qualité à l'assemblée bailliagère, convoquée à Belley pour nommer les députés

de son ordre aux états-généraux en 1789. Obligé de quitter la France pour n'avoir pas prêté le serment à la constitution civile du clergé, il se retira en Savoie, et après l'occupation de ce pays par l'armée française sous les ordres du général Montesquiou, il passa en Suisse, et de là à Turin. En septembre 1800, il se rendit à Paris pour réclamer contre son inscription sur la liste des émigrés. Rayé de cette liste, sur un rapport du ministre de la justice, il reçut de M. Béchet, vicaire-général de M. de Juigné, les pouvoirs les plus amples pour exercer le ministère ecclésiastique dans la capitale. A l'époque du concordat, il fut nommé curé de la Magdeleine, à Paris, place dans laquelle il s'est fait estimer par des mœurs pures, par son esprit de charité, de conciliation et de paix. Mais ce qui a rendu sa mémoire particulièrement chère aux habitans de sa paroisse, ce sont les établissemens qu'il y a créés, tant pour le soulagement des pauvres et des malades, que pour l'éducation et l'instruction des jeunes filles réunies dans des salles, sous la surveillance de maîtresses qui les forment à l'amour du travail et à la pratique des vertus chrétiennes : ce qui les arrache à l'oisiveté, à la misère, et à la perversité des exemples. Ces établissemens, à la création desquels ont concouru plusieurs dames non moins respectables par leur piété que par le rang qu'elles occupent dans le monde, subsistent encore, et ont même pris de l'accroissement. Il était livré tout entier à ces soins et aux autres fonctions

qu'exigeait l'administration paroissiale, lorsque, sans l'avoillicité et sans que personne sollicité pour lui, il fut nommé le 22 octobre 1810, évêque de ce diocèse, et bientôt après, baron membre de la légion-d'honneur. Dans la lettre pastorale qu'il publia en entrant dans son diocèse, il annonça aux fidèles et au clergé que jusqu'à ce qu'il eût reçu la constitution canonique, il administrerait avec les pouvoirs spirituels que lui avait conférés son prédécesseur, transféré de l'évêché de Nancy à l'archevêché de Florence conformément à ce qui avait été pratiqué sous Louis XIV dans une position semblable. Depuis il s'appliqua surtout à former de nouveaux ecclésiastiques, à combler les vides résultant de quinze ans de dispersion, et à stimuler le zèle des pasteurs et des fidèles, soit en présidant en prenant lui-même régulièrement part à tous les examens d'humanité et de théologie assisté au concile tenu à Paris en 1811. A l'approche des armées étrangères, au mois de janvier 1814, il reçut, comme tous les fonctionnaires publics, l'ordre de quitter Nancy et de rentrer dans son intérieur. Il se rendit en conséquence à Paris, où il s'est fixé. Bien qu'il n'occupe plus le siège de Nancy, il n'a cessé de recevoir dans toutes les occasions de témoignages d'estime, d'attachement et d'intérêt de la part des vicaires-généraux, du chapitre du clergé et des plus notables habitans de ce diocèse. Durant son administration épiscopale, du 22 octobre 1810 jusqu'au

rier 1814, il fut es heures pour qu'aucun des noms ecclésiastiques confiés à sa on ne fût l'objet d'une de haute police. Ce n'est e l'inquiétude ne fût grande que là comme ailleurs la station ne se montrât de en temps au sujet des dédu gouvernement français s pape ; mais par ses soins de l'autorité, il parvint à r que personne ne fût tour- Il y a dans sa vie une cir- mce qui prouve combien les tions sont bizarres dans effets, et comment elles attei- les hommes les plus pacifi- tels que M. Costaz : la chute ne des Bourbons, en 1792, son exil et la perte de ses ces ecclésiastiques ; la res- ion de ce même trône a a- , pour lui, la perte de son é. Il est auteur de plusieurs emens, remarquables les t les autres par un véritable de paix, de charité chré- , ainsi que par la pureté du

STAZ ( CLAUDE-ANTHELME ), des précédens, a figuré dans doubles qui ont éclaté à Lyon les premières années de la tion. Il se trouva au com- ue le 29 mai 1793 se livrè- dans l'intérieur de la ville, artisans de la municipalité, en exercice, et ceux qui ne ient pas reconnaître son au- ; combat qui fut suivi de la e de Lyon contre le gouver- nt de la convention. Après ge de Lyon, son signalement ui des particuliers formant ité présidé par Imbert-Co-

lomès, furent envoyés dans les départemens du voisinage. Ceux d'entre eux qu'on arrêta furent guillotiné ou fusillé. Claude-Anthelme Costaz se réfugia dans un village de la Savoie ; mais la municipalité l'ayant obligé de quitter cette retraite, il erra quel- que temps sans trouver un asile où il pût demeurer en sûreté. Il recouvra enfin le repos en s'atta- chant à l'armée des Alpes, où il a été employé pendant dix mois dans une administration mili- taire. Après le 9 thermidor, la commission d'agriculture l'appela dans ses bureaux ; il a fait partie ultérieurement de ceux des mi- nistères de l'intérieur et du com- merce, où il a occupé pendant plusieurs années la place de chef de la division des arts et des ma- nufactures. Parmi les travaux d'administration qu'il a faits, il s'en trouve deux d'une grande importance, étant rédacteur de la législation relative aux fabri- ques et ateliers insalubres ou in- commodes, dont auparavant l'ex- ploitation donnait lieu à des plain- tes multipliées, et du décret en douze titres du 11 juin 1809, qui a réglé la marche à suivre par les conseils de prud'hommes, décret qui est une sorte de code sur la matière. En tête des notices im- primées sur les objets admis à l'exposition de 1806, se trouve une introduction de lui qui donne une idée générale de la situation de l'industrie française à cette é- poque. Postérieurement il a for- mé une collection des lois et des décrets substitués aux ordon- nances qui, antérieurement à la révolution, régissaient les manu-

factures, les ateliers et les ouvriers, en la faisant précéder d'un mémoire sur les arts et la législation dont ils sont l'objet. Mais l'ouvrage qui a fondé sa réputation et l'a placé au nombre des administrateurs les plus éclairés et des amis d'une sage liberté, est celui qui a pour titre : *Essai sur l'administration de l'agriculture, du commerce, des arts, des manufactures et des subsistances; suivi de l'histoire des moyens qui ont amené le grand essor pris par l'industrie française depuis la révolution*. Les principaux journaux de l'Europe en ont parlé comme d'une production éminemment utile aux administrateurs, aux agronomes, aux manufacturiers, aux commerçans et aux artistes. La *Revue d'Edimbourg* a particulièrement consacré un long article de son recueil à l'examiner concurremment avec l'ouvrage de M. Chaptal sur l'industrie française. Malgré son esprit de tolérance et de conciliation, et l'état brillant de la partie d'administration qu'il était chargé de diriger, Claude-Anthelme Costaz n'a pas été à l'abri de la réaction de 1815; tracassé et tourmenté de toutes les manières, il a quitté, quoique jeune encore, son emploi, emportant l'estime des commerçans, des manufacturiers et des artistes, dont la plupart le connaissent personnellement. Il est membre de l'académie des sciences, lettres et arts d'Arras, de la société d'agriculture et arts de Caen, et de celle d'émulation de Bourg, département de l'Ain. Il vit aujourd'hui retiré à Paris, étant toujours l'un des secrétaires de la société

d'encouragement pour l'industrie nationale, dont il est aussi, comme son frère Louis, l'un des fondateurs.

**COSTE (JEAN-FRANÇOIS)** est né à Villebois, département de l'Ain, le 4 juin 1741. Disciple du célèbre médecin Petit, Coste profita de ses leçons, et dès qu'il eut crut en état d'exercer la médecine, il quitta Paris pour aller prendre le bonnet de docteur à l'université de Valence. Il accepta, en 1763, la dangereuse et honorable mission que lui confia le gouvernement dans le pays de Gex, pour y traiter une épidémie qui faisait de grands ravages. Il devint par ce dévouement l'objet de la sollicitude de Voltaire, qui écrivit à M. le duc de Choiseul en sa faveur, et le fit nommer médecin de l'hôpital militaire de Versoix. Coste passa, en la même qualité, à Nancy, en 1772, et peu de temps après à Calais, où il demeura jusqu'en 1780. Il fut nommé, à cette époque, premier médecin de l'armée française envoyée en Amérique à l'époque de la guerre de l'indépendance. Coste développa dans cette guerre des talens et une activité extraordinaires. La plus belle récompense qu'il en reçut fut sans doute d'avoir acquis l'estime et l'amitié de Washington et de Franklin, qui rendirent la plus éclatante justice à ses qualités et à son mérite. Revenu d'Amérique, Coste reçut du roi une pension de 3000 fr., et le titre de médecin de la marine. Nommé, en 1784, médecin consultant des camps et armées; l'année suivante, inspecteur des hôpitaux; il devint, en



embre du co  
 mées; il résidait alors à  
 18, et fut honoré, en 1790,  
 tions de maire de cette  
 il exerça, non sans beau-  
 : tracasseries et de dan-  
 : pendant l'espace de deux  
 iste a rendu d'éminens  
 dans tous les pays, à tou-  
 poques, et dans toutes les  
 nces où il s'est trouvé :  
 fière aussi longue que la  
 été un véritable bienfait  
 unanimité. Napoléon l'avait  
 valier de la légion d'hon-  
 nés officier du même ordre;  
 premier médecin des ar-  
 membre du conseil de san-  
 aire; et médecin en chef  
 tel des Invalides. Louis  
 ai avait conservé ses em-  
 ses dignités, en y ajoutant  
 le grade de commandant  
 légion - d'honneur et le  
 de Saint - Michel. Coste  
 rt à Paris le 31 octobre  
 gé de 78 ans. Il a publié  
 rages ci-après : *Mémoires*  
*vidémie du pays de Gex,*  
 1-8°; *Éloge de M. Pierrot,*  
*de l'académie de chirurgie,*  
 1773, in-8°; *Essai sur les*  
*d'améliorer la salubrité du*  
*s Nanci,* couronné par l'a-  
 s de cette ville, in-8°, 1774;  
*re de philosophie propre à*  
*et à la pratique de la méde-*  
*anci,* in - 8°, 1774; *Des a-*  
*s de la philosophie relative-*  
*ux belles - lettres,* Nanci,  
 1774; *Œuvres du docteur*  
*raduites de l'anglais et du*  
 vol. in-8°, Bouillon, 1774;  
*s M. Capers,* Nanci, 1775,  
*Physiologie des corps orga-*  
*raduite du latin du bota-*

niste Necker, Bouillon, 1775; *Es-*  
*sai botanique, chimique et pharma-*  
*ceutique sur la substitution des*  
*substances indigènes aux exotiques,*  
 Nanci, 1775, in-8°; *Quatre lettres*  
*à M. Paulot pour servir de réponse*  
*au factum de celui-ci,* Cantorbery,  
 1776, in-8°; *Compendium phar-*  
*maceuticum militaribus Gallorum*  
*nosocomiis in orbe novo boreali ad-*  
*scriptum,* Newport, 1780, in-12;  
*Mémoire sur l'asphyxie,* Philadel-  
 phie, 1780; *De antiqua medicâ phi-*  
*losophiâ orbi novo adaptandâ,* Ley-  
 de, in-8°, 1780; *Du service des hô-*  
*pitaux militaires rappelés aux vrais*  
*principes,* Paris, 1790, in-8°; *Œuvres*  
*générales sur les cours d'instruc-*  
*tion dans les hôpitaux militaires,*  
 Paris, 1790; *Notice sur les officiers*  
*de santé morts à l'armée,* Augs-  
 bourg, 1808, in-12; *De la santé*  
*des troupes,* in-8°, 1808. Coste a  
 fourni plusieurs articles au *Dic-*  
*tionnaire des sciences médicales* pu-  
 blié par Pankouke.

COSTER - SAINT - VICTOR  
 (JEAN-BAPTISTE), naquit à Épinal  
 en 1771, et servit d'abord dans le  
 8<sup>me</sup> régiment de chasseurs à che-  
 val, d'où il déserta en 1791, pour  
 entrer dans le corps des émigrés.  
 En 1793, il revint en France, et  
 alla faire, sous M. de Puisaye, la  
 première guerre des Chouans,  
 pendant laquelle il eut le com-  
 mandement des environs de Vi-  
 tré. Arrêté en l'an 5, dans le  
 pays, où il était resté après la pa-  
 cification, il fut traduit devant un  
 conseil de guerre pour les faits  
 de désertion et de fabrication de  
 faux passe-ports. Condamné à 3  
 ans de détention, il parvint à s'é-  
 chapper, et se retira d'abord en  
 Angleterre, d'où il partit pour le

Canada, avec M. de Puisaye. Des projets d'établissement qu'il voulut y former n'ayant pas réussi, il retourna en Angleterre, où ses liaisons avec les agens des Bourbons l'engagèrent, lui et un nommé Saint-Réjant, ancien officier de la marine, dans le complot de la *machine infernale*, qui éclata le 5 nivôse an 9. Coster eut d'abord le bonheur d'échapper à tous les soupçons, et il fut même assez hardi pour se mettre en rapport avec les agens de la police, auxquels il fit croire qu'il pourrait leur être utile dans la recherche des auteurs de cette conspiration. Nous devons cependant faire observer que la police n'accorda de confiance à Coster, que parce que M. de Bourmont, qui, à cette époque, lui en inspirait une toute particulière, la rassura sur le compte de cet individu, et ce fut d'après une garantie semblable qu'on lui remit le mandat d'arrêt décerné contre Linoëlan, l'un des auteurs de la machine. Cependant la vérité ne tarda point à percer; et Coster, informé qu'il devait être arrêté, se hâta de repasser en Angleterre. La séduction du gouvernement anglais, non moins que son propre fanatisme, le ramena en France vers 1805, à la suite de George Cadoudal. Impliqué dans le procès de ce conspirateur avec le général Moreau et d'autres prévenus, il fut condamné à mort le 10 juin 1804, et exécuté le 25 du même mois. Aucun de ceux qui ont servi la cause des Bourbons n'a montré plus de courage et de dévouement que Coster; la tête placée sous la hache, il cria encore *rien le roi*, à deux reprises.

**COSTER (JOSKPH-FRANÇOIS)** naquit à Nancy en 1729. Il avoit reçu une éducation distinguée, et s'étoit livré à des études peu propres à inspirer du goût pour les opérations commerciales; cependant sa piété filiale lui fit surmonter toute sa répugnance à cet égard; et pour soulager la vieillesse de son père, il entra dans une maison de banque. Le travail dont il fut chargé lui donna l'idée de s'occuper de la théorie du commerce de sa province; et pour déterminer ses compatriotes à honorer cette source de la prospérité des peuples, il publia en 1759, un discours intitulé *la Lorraine commerçante*; ce premier essai de sa plume et de son patriotisme fut couronné par la société royale de Nancy. Coster devint, quelque temps après, secrétaire des états de Languedoc. Nommé, en 1770, premier commis du contrôle des finances, il exerça vingt ans cette place honorable, et la quitta au commencement de la révolution, après avoir vu quatorze contrôleurs-généraux se succéder. De retour dans son pays natal, il y fut incarcéré en 1794, parce que ses talens pouvoient nuire à la chose publique. Mis en liberté au bout de dix-huit mois, on le chargea de travailler au catalogue de la bibliothèque publique et des médailles de Nancy, dont il étoit conservateur. Coster occupoit depuis 1796 la chaire d'histoire à l'école centrale de la même ville, lorsque l'empereur le nomma, en 1804, proviseur du lycée de Lyon; il avoit près de 80 ans, quand le gouvernement lui accorda une honorable retraite qu'il

point sollicit. Il se retira; où il mourut en 1813. a publié : *Lettres d'un citoyen magistrat*, in-8°; l'abbé Letellier y a répondu. *Eloges des III, ducs de Lorrains, Grand*, 1764, in-8°; *Discours sur le patriotisme*, Nancy, in-8°; *Eloge de Colbert*, in-8°; cet ouvrage a obtenu le premier accessit de l'académie française. *Discours d'ouverture sur le cours d'histoire de l'étranger*, 1796, in-8°; *Observations sur le rapport et projet de l'instruction publique*, par l'abbé Letellier, 1801, in-8°.

WAY (MISS MARIE HADFIELD, depuis MISTRASS). Son père, habitant à Livourne une auberge considérable que fréquentaient volontiers les Anglais, lui donna une éducation distinguée. Miss Hadfield fut bientôt connue par sa beauté, son esprit et ses talens, et elle devint l'épouse de M. Cosway, l'un des premiers peintres en miniature en Angleterre. Les conseils de son mari la dirigèrent dans l'étude approfondie de la peinture : le premier objet de son étude historique fut celui pour lequel elle montra le plus de vocation. S'étant rendue à Paris, elle trouva une telle impression de la riche et précieuse collection des tableaux de la galerie du Louvre, qu'elle conçut le projet de former une suite de notices de tous les tableaux, et d'y joindre des notices historiques, sur les ouvrages que sur les auteurs. Elle exécuta en effet cette entreprise, dont le succès eût vivement intéressé les amateurs des arts; mais la mort de son

fil, dont elle était idolâtre, vint tout à coup interrompre ses travaux. Une profonde mélancolie s'empara de son esprit. Elle renonça à la gloire, au monde, et se retira dans un couvent situé près de Lyon. Mistress Cosway était admiratrice, jusqu'à l'enthousiasme, du restaurateur de l'école française, du célèbre peintre David, et elle ne pouvait pas souffrir qu'on ne partageât point le sentiment que lui inspiraient et l'éclat d'un si beau talent, et celui de la gloire que la nation française et l'art en ont recueillie.

COTELLE (LOUIS-BARNABÉ), savant professeur à l'école de droit de Paris, a fait paraître : 1° *Observations sur le bail à rente et le bail emphytéotique*, in-8°, 1802; 2° *Méthode du droit civil*, in-8°, 1804; 3° *Traité des testaments, legs et fiduciary*, in-8°, 1807; 4° *Traité analytique des droits des enfans naturels reconnus*, in-8°, 1812; 5° *Cours de droit français, ou Code Napoléon approfondi*, 2 vol. in-8°, 1813; 6° *Notice sur la justice et l'intérêt de la France, comme des autres états de l'Europe, d'abolir le droit d'aubaine*, in-8°, 1814; 7° *Plan d'étude du droit pour commencer et suivre cette étude pendant le cours entier*, in-8°, 1815; 8° *Considérations sur les substitutions en général*, in-8°, 1815.

COTTA (JEAN-GEORGES), libraire à Tubingue et à Stuttgart, est éditeur des œuvres de Goëthe, de Schiller, de Muller, et de quelques autres écrivains allemands. Ces auteurs classiques n'ont pas peu contribué à la cé-

l'ébrité de J. G. Cotta, qui se distingue, d'ailleurs, si avantageusement par ses grandes et utiles entreprises dans la librairie. Député par ses confrères d'Allemagne au congrès de Vienne, en septembre 1814, à l'effet d'obtenir une loi régulatrice de la propriété des éditions et de la contrefaçon des livres; au mois de novembre suivant, il réclama, au nom des mêmes libraires, que la liberté de la presse fût reconnue comme article fondamental de la constitution germanique. M. Cotta avait formé à Paris, en 1804, l'entreprise des *Archives littéraires*. Il publie en ce moment un dictionnaire historique en allemand.

COTTIN (SOPHIE-RISTAUD, plus connue sous le nom de MADAME), naquit à Tonneins, département de Lot-et-Garonne, en 1773. Elle fut élevée à Bordeaux, où, par les soins de sa mère qui aimait les lettres et les arts, elle reçut une éducation distinguée. M<sup>me</sup> Cottin, comme M<sup>me</sup> de Sévigné, était née auteur, et comme elle aussi sera modeste. La plus profonde sensibilité, unie au talent de peindre le plus vrai, et au style le plus enchanteur, la place au premier rang dans un genre où s'étaient signalées tant de femmes qu'elle a surpassées; simple et modeste dans la vie privée, elle fut constamment bonne, bienfaisante, vertueuse, sans orgueil, sans prétention dans tout l'éclat de ses succès. Elle eut des ennemies parmi les femmes auteurs; et l'une d'elles, d'un nom fameux, mais que nous nous abstenons de faire connaître, osa insérer dans la

préface de l'un de ses ouvrages, une diatribe aussi répréhensible par la perfidie et l'injustice qui y dominent que par l'époque où elle parut: M<sup>me</sup> Cottin venait de mourir. Si cette excellente femme eût encore existé, elle aurait dédaigné de se venger: l'amitié prit sa défense, et tout le monde y applaudit. La carrière littéraire de M<sup>me</sup> Cottin ne fut pas exempte de quelques orages; mais ils tournèrent à son avantage en faisant ressortir sa modération et son bon esprit. Maltraitée, rarement il est vrai, par des journalistes dont on ne veut accuser ni les intentions ni le goût, elle ne répondit jamais aux critiques; même les plus injustes, n'en conserva aucun ressentiment, et sut profiter des conseils sans s'inquiéter de l'intérêt qui les dictait; vertu bien rare, surtout dans une femme auteur. L'analyse de ses ouvrages serait ici superflue: ils sont connus de tout le monde. Nous nous bornerons à en rapporter les titres: 1° *Claire d'Albe* (un vol., Paris, 1808). Le produit de ce roman, qu'elle publia sous le voile de l'anonyme, fut consacré à une bonne action. Un de ses amis, frappé de proscription, manquait d'argent pour quitter la France. M<sup>me</sup> Cottin n'en ayant point à sa disposition, eut l'idée de vendre le manuscrit de son ouvrage, dont elle remit le montant au malheureux fugitif. Le prix qu'elle retira de chacun de ses autres ouvrages, eut une destination non moins généreuse; il fut consacré à des actes de bienfaisance. 2° *Malsina* (3 vol., Paris, 1809); 3° *Amélie*

*Est* (3 vol., 1811); *Ides* (4 vol., Paris, 1810); *Abeth, ou les Exilés en Sibirie* (2 vol., Paris, 1806). Ces romans, dont il y a eu nombre de rééditions, ont été plusieurs fois imprimés du consentement de leur auteur, et réunis en une collection complète, sous le titre *Œuvres complètes de M<sup>me</sup> Cottin*. Plusieurs d'entre eux ont fourni le sujet de pièces de théâtre. Une notice sur la vie de leur auteur fait partie d'un conte très-touchant de Bouilly, sous le titre de *la Milla-morte*. M<sup>me</sup> Cottin fut née à l'âge de 17 ans à un riche négociant de Bordeaux. Elle se maria avec son époux s'établir à Paris, elle le perdit peu d'années après. Du moment qu'elle put recouvrer sa liberté, elle se renferma dans une retraite paisible, et ne quitta plus, et c'est là qu'elle composa la plupart de ses romans. M<sup>me</sup> Cottin faisait très-bien vers, mais elle n'osa jamais toujours à les faire imprimer; et quoiqu'elle fût devenue poète elle-même, elle était comme maxime généralement une femme doit éviter de composer des livres et des romans, parce que, disait-elle « on ne voit jamais quelque chose de propre cœur: il faut garder son secret pour ses amis. » Cette opinion qu'elle avait exprimée dans sa dernière édition d'*Amélie de Valence*, elle la supprima, non sans regret, à la sollicitation de son éditeur, dans les éditions suivantes. A l'âge où les brillantes visions de la jeunesse commencent à s'évanouir, à trente ans elle avait entrepris d'écrire

un livre sur *la Religion chrétienne prouvée par les sentimens*, et composé les deux premiers volumes d'un roman sur *l'Éducation*, « seul genre d'ouvrage, disait-elle, qui pût faire la gloire d'une femme. » Une maladie cruelle la surprit dans ce dernier travail; après trois mois de souffrances, elle mourut âgée de 54 ans, le 25 août 1807.

COTTON (N. de), petit-neveu du jésuite Cotton, confesseur de Henri IV, servit dans la marine, et émigra à l'époque de la révolution, dont il n'a cessé de se montrer un des ennemis les plus déclarés. En 1814, quand les Autrichiens entrèrent à Lyon, il se prononça en leur faveur, fit partie de la chambre introuvable de 1815, et vota avec la majorité de cette chambre. Président du collège électoral du Rhône, en 1816, il fut réélu à la chambre des députés, et a constamment siégé au côté droit. Dans la session de 1816 à 1817, il demanda une augmentation pour le budget de la marine; dans celle de 1817 à 1818, il s'éleva avec emportement contre le discours de Camille Jordan, relatif aux affaires de Lyon, et loua la conduite des autorités de cette ville. Dans la session suivante, il parla en faveur de la résolution de la chambre des pairs, sur la loi des élections; et, chargé du rapport de diverses pétitions, entre autres de celles qui étaient en faveur des bannis, il proposa l'ordre du jour, qui fut adopté. En 1820, M. Cotton a voté en faveur de toutes les lois d'exception. Dans la séance du 20 mai, il chercha à prouver que la France, monarchique par

sentiment, ne pouvait avoir de loi populaire. « La loi du 5 février étant démocratique, elle doit être abrogée; et la loi proposée étant tout en faveur de la grande propriété, dont l'influence est entièrement dans l'intérêt de la monarchie, doit être adoptée. » Le 30 juin, il proposa et fit adopter l'ordre du jour sur la pétition de M. Bacheville, qui demandait que la diplomatie française réclamât son frère, errant dans des pays étrangers, par suite d'un jugement reconnu injuste. En 1817, M. Cotton a été nommé préfet du département de Vaucluse.

**COULOMB** (CHARLES-AUGUSTIN DE), membre de l'institut et de la légion-d'honneur, naquit à Angoulême, en 1736; ingénieur et physicien, il partit, dans sa jeunesse, pour la Martinique; y construisit le fort Bourbon; revint en France, n'obtint aucune récompense, parce que le ministère avait changé; et se livra exclusivement à l'étude. Envoyé à Rochefort, en 1779, il y composa sa *Théorie des machines simples*, ouvrage dans lequel il a su faire apprécier les effets du frottement et de la roideur des cordages. Au nombre des missions dont le gouvernement chargea l'ingénieur Coulomb, il en est une qui aurait dû le dégoûter pour toujours d'être en relation avec les ministres. Nommé commissaire du roi près les états de Bretagne, pour y discuter la possibilité et les avantages de certains canaux de navigation dont on avait présenté les projets, Coulomb se prononça contre l'exécution de ces canaux, et prouva mathéma-

tiquement que les avantages qui en résulteraient seraient loin de compenser les frais de construction. Sans doute cet avis froissa les intérêts de quelques ministres, et Coulomb fut enfermé à l'Abbaye. Il donna sa démission que l'on ne voulut point accepter. On le renvoya en Bretagne pour examiner de nouveau les projets en question. Rien ne pouvait empêcher Coulomb d'agir d'après sa conviction; en conséquence il prononça comme la première fois. Aussi ferme que Galilée, il persista dans ses démonstrations; mais plus heureux que le physicien de Pise, il convainquit les états de Bretagne, qui lui décorèrent une récompense. Coulomb a fait d'ingénieuses découvertes en physique expérimentale; il a laissé des mémoires précieux à l'institut sur l'hydrostatique, l'électricité, la mécanique, etc. Il a publié, en 1779, *Recherches sur les moyens d'exécuter sous l'eau toutes sortes de travaux, sans employer aucun épuisement*. Coulomb est mort, à Paris, le 23 août 1806, à l'âge de 70 ans.

**COULON DE THÉVENOT** (N.), ancien membre de l'académie des sciences et de l'institut de France, fils d'un riche propriétaire. Ce fut à l'âge de 11 ans que, lisant à sa mère, devenue aveugle, l'histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury, il conçut le projet de la *tachygraphie*, ainsi qu'il le déclare lui-même dans la préface de sa *tachygraphie italienne*, dont il ne fit imprimer que deux exemplaires, qu'il dédia, l'un au pape, et l'autre au prince Louis Bonaparte, l'un de ses élèves. L'au-

étend que c' à cet art n. est redevable des chefs- oratoires de Cicéron, et s grands hommes de l'an- ; qu'il fut pratiqué par les t les Romains; qu'Auguste gna à ses neveux, et que y était rendu extrêmement Les élémens de cet art, se at lors de la chute de l'em- main. Avant de pouvoir les rer, Coulon fit de longues hes, et ne parvint que len- à établir sa méthode. En M. Lenoir, lieutenant de invita le bureau de l'Aca- des sciences à examiner icouverte; le rapport étant le, M. Coulon de Théve- autorisé par le chancelier er dans la salle des cheva- e l'ordre du Saint- Esprit nce publique; où l'un de ves prouva la possibilité e aussi vite qu'on parle. e suivante, une pareille eut lieu avec plus de suc- ore, dans la salle de l'hô- ville d'Orléans, en présen- diverses autorités et d'une le personnes distinguées. 4, il fit hommage à l'aca- de Dijon (qui, en 1781, a- prouvé la découverte de r) de son traité de tachy- e, et lui fournit quelques ur la langue universelle ou *ure philosophique de Leib-* l'académie de Toulouse et ée de Bordeaux donnèrent mes éloges à cette inven- e musée de Bordeaux in- ns ses mémoires l'*alphabet aphique*, ainsi que le rap- ur ce sujet, par M. l'abbé , l'un de ses membres. Cet-

te dernière société, pour marquer l'estime que lui inspirait une dé- couverte si utile, fit faire le buste de l'auteur, qu'elle conserve en- core, et graver au bas ces deux vers :

C'est lui qui de nos jours a trouvé l'art sublime  
De peindre la parole aussitôt qu'on l'exprime.

A Nantes, en 1785, M. Coulon de Thévenot n'obtint pas moins de succès : en présence des deux so- ciétés littéraires de cette ville, un de ses élèves, âgé de 13 ans, sui- vit la parole très-rapide d'un o- rateur. L'académie des sciences, en 1786, sur la demande du mi- nistre de Breteuil, examina de nou- veau la méthode que M. Coulon de Thévenot avait beaucoup perfec- tionnée, fit graver et imprimer l'ouvrage dans son histoire, et jû- gea l'auteur digne de la protection du gouvernement. En effet, M. Coulon de Thévenot eut l'hon- neur, en 1787, de présenter son ouvrage au roi, qui en avait accep- té la dédicace, et reçut, peu de temps après, une gratification pro- visoire et le brevet de tachygraphe de S. M. En 1789, la méthode de M. Coulon de Thévenot fut très-utile aux principaux membres de l'as- semblée constituante; dans la mê- me année, l'auteur, attaché com- me secrétaire à l'état-major de la garde nationale parisienne, où il resta jusqu'en 1791, y rendit de grands services; en 1792, il fut appelé à l'armée du Nord en qua- lité de secrétaire en chef du quar- tier-général. Rappelé en 1794, par ordre supérieur, pour tra- vailler au secrétariat de la com- mission des secours publics, il rendit dans cette place des ser- vices d'une grande importance,

notamment dans la circonstance que nous allons rapporter. Depuis 1789, les extraits mortuaires des hôpitaux de l'armée n'avaient point été classés; ils se trouvaient entassés dans une vaste salle de l'hôtel Monaco, et dans un tel désordre qu'il était presque impossible de se les procurer, sans des recherches fort longues et très-souvent infructueuses. La représentation de ces pièces était d'autant plus nécessaire aux familles qu'elles intéressaient, que chacune d'elles, pour la moindre affaire, était forcée de prouver, par la production d'un extrait mortuaire, que tel ou tel individu qui lui appartenait n'était pas porté sur la liste des émigrés. M. Coulon de Thévenot, par l'extrême célérité qu'il mit dans son travail, parvint, en *vingt-deux jours*, à classer ces extraits dans un ordre si parfait, que, quoique le nombre en fût considérable (plus de *deux cent cinquante mille*, non compris les doubles), on pouvait répondre à l'instant à chaque demande, sans recourir à aucun répertoire. Compris, quelque temps après, dans une grande réforme, on alléqua, pour couvrir cette injustice, « qu'il avait des talens qui le mettaient à même de se passer de place. » Il y avait cependant déjà long-temps qu'il n'avait plus de fortune. En 1795, il fut chargé de recueillir à l'école des travaux publics les discours des professeurs. En 1799, il fut autorisé par le gouvernement à donner des leçons de son art dans une des salles du Louvre : ses démonstrations furent gratuites.

M. Coulon de Thévenot était employé dans l'administration des hôpitaux des armées. Il fut sé et fait prisonnier auprès de Dresde, après la funeste bataille de Leipsick, qui eut lieu le 16 octobre 1813. Par suite de la capitulation de cette ville, et que imparfaitement guéri ayant eu les pieds récemment gelés, il la quitta avec les employés des hôpitaux, pour retourner dans sa patrie. La distance avait été si grande, que ne voyant aucun moyen de transport il fut forcé de partir à pied. Les Cosaques le rencontrèrent le 20 janvier 1814, sur la route de Bohême, et le dépouillèrent. On croit qu'il a péri de froid. Il avait environ 60 ans. La méthode de M. Coulon de Thévenot est actuellement adoptée à Londres, Angleterre, où l'on a imprimé le Dictionnaire de l'Académie avec des caractères graphiques en regard. Elle est généralement reconnue pour la meilleure; elle est suivie en Espagne : à Cadix, elle fait partie de l'enseignement public.gré leurs diverses méthodes *nographiques*, les Anglais adoptèrent, dans leurs colonies de l'Inde, la *tachygraphie*, que l'on appelle communément la *n couloniens*. L'académie donna un encouragement, par des prix, à ses élèves qui étudiaient cette méthode de française; en Allemagne, Suisse, etc., la tachygraphie exclusivement cultivée. A Paris, le rédacteur des séances de l'Académie et des audiences des tribunaux, pour le *Moniteur*, employa la *graphie*. La méthode de M.



venot a été citée très-favorablement dans le traité des *signes* de M. de Gerando.

**ULON DE THÉVENOT** (née), fille du précédent, est parvenue par les cours de tachygraphie qu'elle fit, avant l'âge de 7 ans, sous les auspices de son père, à se distinguer dans plusieurs différens athénées de la France, et notamment à l'*Athénée de Paris*; et par les leçons qu'elle a reçues encore aujourd'hui, de suite de celles qu'ont reçues l'élite S. A. S. M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans, et ses enfans, elle a obtenu des brevets de maître en tachygraphie de LL. AA. RR. et a publié, en 1821, des *Leçons tachygraphiques et musicales*, publiées la 19<sup>e</sup> édition de son père.

**PIÉ DE SAINT-DONAT** (ANDRÉ-AUGUSTE-DONAT-MAESTRE), est né à Péronne le 5 septembre 1775, et descend, par sa mère, de l'Enguerrand de Marigny, et de Philippe-le-Bel. Desirant suivre la carrière militaire, le Coupé fut envoyé, après avoir terminé ses humanités, à l'école d'artillerie de La Fère; il en sortit en 1792, fut nommé sous-lieutenant, et attaché au général en qualité d'aide-de-camp. Il partit avec sa mère par ordre du conventionnel André Dumont, et vint au tribunal révolutionnaire où il ne dut la vie et la liberté qu'à l'insouciance du 9 thermidor (1794). Ingénieur à l'armée de la Moselle-et-Meuse, sous les généraux Lefèvre, Championnet et Bonaparte, il fut envoyé, en l'an 7, en Égypte; en 1810, il reçut le grade de chef de bataillon et la croix de la légion-d'honneur; ce

fut à peu près à cette époque que le roi de Saxe lui conféra l'ordre de Saint-Henri. En 1812, il eut le commandement important de la place de Varsovie, dont le général Dutailly fut gouverneur en 1813. Il avait été nommé colonel; mais cru tué à la bataille de Hanoü, où il avait été blessé, et était resté prisonnier des Bavaurois, cette nomination n'eut pas de suite. Le roi le nomma chevalier de Saint-Louis en 1819. A l'exemple de plusieurs de ses braves compagnons d'armes, M. Coupé-de-Saint-Donat a cultivé la poésie. Ses *Fables*, publiées pour la première fois en 1808, ont eu les honneurs de la traduction en Italie. Camillo-Ugoni les traduisit en vers avec le texte français en regard (Brescia, chez Bettoni), et en donna depuis une édition tout italienne (Florence). La dernière édition des fables de M. Coupé-de-Saint-Donat a paru à Paris, en 1818, chez Eymery. Après avoir fait une excursion en pays étrangers, plusieurs de ces fables sont redevenues françaises sous la plume d'un nouveau fabuliste, feu Ginguéné, qui les a rapportées de ce pays en France, comme des productions exotiques. Outre un grand nombre de chansons et de vaudevilles, M. Coupé-de-Saint-Donat a présenté et lu, aux comédiens du Théâtre-Français, une comédie en 5 actes et en vers, intitulée *l'Ingrat*, dont les circonstances ont empêché la représentation. Il a donné un grand nombre d'articles à différens journaux, et notamment au *Mercur de France*, dont il a été l'un des derniers propriétaires. Il a pu-

blié, en 2 vol. in-8° (Paris, planches, 1820), *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles-Jean, roi de Suède et de Norwège*, auxquels M. de Roquefort a ajouté des notes sur les anciens Scandinaves et la littérature des peuples du Nord du moyen âge. On annonce, comme devant paraître incessamment, de M. Coupé-de-Saint-Donat, une *Histoire de l'établissement des Français dans l'Amérique du Nord*. Il est membre de différentes sociétés savantes et littéraires de Paris et de l'étranger.

COUPPÉ (GABRIEL - HYACINTHE), né le 5 mars 1767, était, en 1789, sénéchal de Lanion en Bretagne, et fut alors nommé député aux états-généraux par le tiers-état de cette ville. Il vota avec le côté gauche de l'assemblée constituante, et fut réélu à la convention nationale par le département des Côtes-du-Nord. Couppe s'y lia avec les Girondins, fit décréter d'accusation Arthur Dillon, demanda l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, et vota ensuite pour la réclusion et le bannissement à la paix, et enfin pour le sursis à l'exécution. Les événemens du 31 mai lui inspirèrent des craintes qui n'étaient pas sans fondement; il prit la fuite, fut arrêté à Mantoue; et regardé comme démissionnaire, il fut remplacé à la convention par son suppléant. Rappelé dans l'assemblée après la révolution du 9 thermidor, il y parla avec force contre les terroristes, et entra, en 1795, au conseil des cinq-cents avec les deux tiers conventionnels. En 1797, il se plaignit du retard apporté à la promulgation

des lois, et demanda à ce que des peines fussent infligées au directoire. M. Couppe sort conseil en 1798; fut nommé près l'établissement du gouvernement consulaire, juge d'et président du tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord. Appelé au corps législatif en 1803, il a été nommé de veau, en 1809, et a continué de siéger, après la rentrée des députés.

COUPPÉ (JEAN - MARIE) curé à Sermaise, arrondissement de Compiègne, au commencement de la révolution, dont il brassa vivement les principes. Élu député par le département de l'Oise à la première assemblée législative, il parla peu dans la session, et ne s'occupa dans les comités que d'économie publique. Passé à la convention nationale, il revint souvent sur une importante matière, et fut toujours en connaissance et digne philanthrope, la que des grains et toutes celles qui se rapportaient à la subsistance de la nation. Couppe de lui deux rapports intéressés sur la préparation des pommes de terre, et sur la fabrication de diverses huiles. Couppe de lui vota la mort de Louis XVI, l'appel ni sursis. Il a eu la gloire d'être président des Jacobins, et d'être chassé de cette société, qui le rappela ensuite, parce qu'il avait refusé aux fonctions de prêtre. Toutes les fois qu'il s'agissait de subsistances ou de fournitures pour les armées, Couppe était d'une opinion excessive; il fut renvoyé au tribunal révolutionnaire.

seurs infidèles, qui payèrent leur tête la mauvaise qualité de leurs chaussures qu'ils avaient achetées. Il devint membre du conseil des cinq-cents, et fit dans cette assemblée un rapport mémorable sur le courage et le patriotisme que l'on doit apporter à l'industrie nationale, de toile et de soie. Harmoniste et mauvais politicien, lorsque Couppé de l'Oise fut élu dans les questions concernant l'agriculture et les arts, il commit de nombreuses fautes. Après la session du conseil des cinq-cents, il prit une retraite, où il termina sa carrière au mois de mai de l'année 1805, à l'âge de 85 ans.

**COURIER (JEAN-GUILLAUME)**, né le 1774, servit comme officier d'artillerie légère. Il a fait paraître, en l'an 11, la traduction de *l'Épître d'Isocrate sur Hélène*, par Isocrate, publiée dans le *Magasin encyclopédique*, tom. II, 8<sup>me</sup> année, des critiques estimées sur le tome I de l'*Athénée* de M. Schweighauser. On connaît sa savante discussion avec les bibliothécaires de la bibliothèque laurientienne à Paris, et sa lettre, relative à une tache sur le passage inédit du *Longin*, dont il avait découvert le manuscrit dans cette bibliothèque. La manière piquante de sa critique, et la réponse qu'elle lui a faite, ont été réimprimées dans une petite brochure intitulée *Lettre à M. Requin*, libraire, sur une tache faite sur un manuscrit, n'aurait laissé à Couppé aucun soupçon, et même il n'eût pas donné de nouvelles réitérées de son désistement. En 1813, M. Couppé fit paraître à Paris la traduction complète de Longin, qu'il

avait antérieurement fait imprimer à Florence à un petit nombre d'exemplaires dont il avait fait présent à ses amis. Dans cette édition, qui diffère de la première par des changemens importans, l'auteur a imité très-heureusement le style naïf d'Amiot, dont il a conservé d'ailleurs tout ce qui pouvait l'être. On doit encore à M. Courier une traduction estimée des *Traité de Xénophon, sur le commandement de la cavalerie et sur l'équitation*, avec le texte revu sur plusieurs manuscrits, et enrichi de notes savantes. Il a dû donner une édition des anciens mathématiciens grecs; du moins est-elle annoncée comme prête à paraître par la Biographie des hommes-vivans. M. Courier a publié, au commencement de cette année 1821, une brochure piquante sur la souscription pour l'achat du domaine de Chambord. Mis en jugement pour cet écrit, il a été condamné à un mois de prison. Il est à remarquer qu'il vient d'être remplacé, dans la chambre qu'il occupait, par M. Béranger, condamné lui-même à trois mois de prison, pour la publication de ses chansons.

**COURNAND (A. DE)**, ancien oratorien, né à Marseille, fut, après avoir enseigné la rhétorique pendant 12 ans dans les principales villes de France, nommé, en 1784, professeur de littérature au collège de France. C'est un des premiers ecclésiastiques qui renoncèrent publiquement au célibat; nommé membre du département de Paris, en septembre 1792, il fut, à la même époque, électeur pour la nomination d'un

député à la convention. On a de lui des *Réflexions* sur les mémoires historiques et philosophiques de Pie VI, 1799; la traduction en vers de l'*Achillide*, de Stace, 1800; le poème des *Styles*; celui de la *Liberté*, et la traduction des *Georgiques* de Virgile, 1804; la *Littérature des Turcs*, 3 vol. in-8°, 1786; *Tableau des révolutions de la littérature ancienne et moderne*, in-8°, 1786. Il existe encore de lui plusieurs pièces de poésie, lues dans les séances publiques du collège de France.

COURTARVEL (LE COMTE PRÉZÉ DE), né en 1761, fut d'abord chevalier de Malte, et était capitaine de cavalerie avant la révolution. Au retour du roi, en 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et lieutenant-général, sans cependant être mis en activité. Président, en 1816, du collège électoral du département d'Eure-et-Loire, le comte de Courtarvel fut élu à la chambre des députés, et a voté constamment avec le côté droit. On ne s'étonnera pas que M. de Courtarvel se soit empressé d'annoncer, par la voie des journaux, qu'il n'avait point souscrit en faveur des réfugiés du Champ-d'Asile. Il est un des honorables députés auxquels nous devons les lois d'exception de 1820.

COURTENAY (JEAN), d'une famille noble d'Irlande, prit d'abord du service, et fut ensuite secrétaire du marquis de Townshend, vice-roi du pays. Nommé, en 1770, membre du parlement, par le bourg de Tamworth, il fut un des défenseurs du bill de Fox, sur l'Inde; et dans le mois

de novembre 1781, il se nonça pour la guerre d'Amérique, non pas qu'il ne vît point d'arrangement avec la puissance, mais parce qu'il savait que l'intervention de la France et de l'Espagne, dans cette affaire, rendait la guerre indécidable pour l'honneur de l'Angleterre. Réélu, en 1784 et 1785, par le même bourg, il s'opposa avec force, en 1791, à la loi des Nègres, parla contre la guerre que Pitt fit déclarer à la France, et s'éleva, en 1794, contre la suspension de l'*habeas corpus*. Dans les élections de 1796, 1806 et 1812, Courtenay fut nommé par le bourg d'Appleby. Après la mort de Pitt, le parti de l'opposition l'avait fait nommer l'un des commissaires de la guerre; mais il n'a conservé cette place que fort peu de temps. On est connu dans la littérature anglaise de manière avantageuse. Ses principaux écrits sont : *Revue politique du caractère moral et littéraire du docteur Samuel Johnson*, in-8°, 1786; *État présent des beaux-arts et de la politique en France en Italie, dans une série de lettres* à Robert Jephson, 1792, in-8°, 1794; *Essai poétique philosophique sur la dernière révolution de France, adressé à Burke*, in-8°, 1793.

COURTIN (N.), préfet de l'Orne, à Paris, en 1815, est né à Lisieux, département du Calvados, vers 1771. Son grand-père et son père étaient avocats au ci-devant bailliage d'Orbec. Son père, homme de grand mérite, était généralement estimé dans la ci-devant provi-

ormandie : il avait acheté à  
 ils la charge de procureur du  
 près le même bailliage ; cette  
 ge a été perdue par l'effet de  
 volution. Le jeune Courtin  
 eçu avocat au parlement de  
 en en 1790 : il avait alors 19  
 Lors de la nouvelle organi-  
 judiciaire, il vint avec son  
 demeurer à Évreux, où il  
 anna d'exercer la profession  
 ocat. Atteint par la première  
 isition, il partit pour l'armée,  
 ta jusqu'en 1796 comme ad-  
 à différens états-majors, et  
 béré du service militaire par  
 démission donnée en vertu  
 arrêté du directoire-exécu-  
 mois d'avril de la même an-  
 Après le 9 thermidor, M.  
 rtin fut employé comme se-  
 cretaire au comité militaire de la  
 ention. Depuis la journée du  
 endémiaire, le général Bor-  
 rte, devenu commandant de  
 e de l'intérieur, le fit em-  
 er dans les bureaux de l'état-  
 r-général. Lors de l'établiss-  
 ent du gouvernement direc-  
 l, il fut successivement chef  
 rcrétariat particulier, et se-  
 cretaire de M. Petiet, ministre  
 guerre ; chef du bureau des  
 taux, chef de la cinquième  
 ion, enfin secrétaire général  
 liquidation des dépenses ar-  
 es au même ministère. Une  
 die grave l'ayant forcé de  
 er son poste pour aller pren-  
 les eaux en Allemagne, on  
 ta de son absence pour le  
 placer. Il rentra au barreau,  
 ris, en 1802, et fut nommé,  
 n après, substitut du procu-  
 r-général près la cour crimi-  
 : du département de la Seine.

Napoléon le nomma, en 1811,  
 avocat-général près la cour im-  
 périale de Paris, et peu de jours  
 après, procureur impérial près le  
 tribunal civil ; c'est en cette qua-  
 lité qu'il organisa la police judi-  
 ciaire d'après le nouveau code  
 criminel. En 1814, M. Courtin  
 fut conservé dans ses fonctions  
 par Louis XVIII, et il continua  
 à les remplir pendant les *cent*  
*jours*. Après la seconde abdica-  
 tion de Napoléon et la capitula-  
 tion de Paris, la commission exé-  
 cutive provisoire le chargea de la  
 préfecture de police de Paris en  
 remplacement de M. le conseil-  
 ler-d'état Réal, tombé dangereu-  
 sement malade. Quand le roi fut  
 rentré, M. Courtin reparut au  
 parquet du tribunal de première  
 instance. Compris sur une pre-  
 mière liste manuscrite pour être  
 exilé, il en fut d'abord rayé avec  
 un grand nombre d'autres ; mais  
 il fut compris dans l'ordonnance  
 royale du 24 juillet 1815. Pen-  
 dant et depuis son exil, M. Cour-  
 tin a réuni une quantité considé-  
 rable de notes sur différentes ma-  
 tières ; on croit qu'elles s'élèvent  
 à près de cent cinquante mille.  
 Cette curieuse collection doit pa-  
 raître par souscription dans la  
 forme d'un répertoire historique,  
 politique, moral, littéraire et a-  
 necdotique. Depuis son retour  
 en France, M. Courtin a repris  
 son ancienne profession d'avocat  
 qu'il exerce avec beaucoup de  
 succès. Ses réquisitoires, ses dis-  
 cours de rentrée, ont presque tous  
 été imprimés dans le temps où il  
 les prononça ; on a pu juger ses  
 principes, ses intentions et sa  
 conduite. Jamais sa probité n'a

été révoquée en doute; il a servi avec énergie, zèle et fidélité. A la seconde rentrée du roi, les journaux accusèrent M. Courtin d'avoir fait fermer les barrières pour empêcher les fidèles serviteurs de se rendre auprès du monarque, et d'avoir même donné l'ordre de tirer sur le roi et les princes, etc. Cette assertion n'avait pas le sens commun. Cependant on la crut, et il fut exilé. Dans la Biographie des hommes vivans, on a gratuitement supposé qu'il avait été, avec Fauchet et Bonneville, l'un des rédacteurs de la *Bouche de fer*: non-seulement ce fait est faux, mais il n'est pas vraisemblable; M. Courtin était trop jeune, et ne demeurait pas à Paris à l'époque de la publication de ce journal. On a dit encore qu'il avait tout fait pour remplacer Fouché: il n'a jamais été dans une situation à concevoir même une semblable pensée.

**COURTOIS DE PRESSIGNY** (GABRIEL), pair de France, archevêque de Besançon, né à Lyon, en 1745, destiné à l'état ecclésiastique par ses parens, et désigné, par sa naissance, pour faire partie du haut-clergé, fut nommé à l'évêché de Saint-Malo, au commencement de 1786. Il émigra en 1791, et rentra en France, neuf années après; il donna, en 1801, la démission de son évêché entre les mains du pape, et vécut ignoré jusqu'en 1814. Le roi, à sa rentrée en France, le nomma son ambassadeur près la cour de Rome. C'est aux soins et aux travaux apostoliques de M. Courtin, que les Français sont redevables du rétablissement de

l'ancienne circonscription diocésane de l'église gallicane par conséquent de l'annulation du concordat de 1802. Il suivit le pape à Gènes, en 1815, lorsque Murat pénétra dans l'Italie et retourna à Rome avec S. M. La correspondance diplomatique de M. Courtin ayant été interceptée par le sacré collège, ce vénérable mit l'ambassadeur dans une position embarrassante. A Louis XVIII le rappela de sa mission, et récompensa son zèle et sa fidélité, en le nommant patriarche de Besançon, chef-lieu de son diocèse, pour y visiter les paroisses confiées à sa garde et alla modestement loger au séminaire, et ne voulut point demeurer dans le palais de son prédécesseur. Son premier acte épiscopal fut de faire paraître un mandement ordonnant au clergé de son diocèse de célébrer le service divin pour le repos de l'âme du dernier archevêque de Besançon. Or, ce n'était point le digne et respectable Lecoz, mort en 1815, et véritablement archevêque de Besançon, que Courtin voulait désigner; mais il entendait parler, comme on le voit dans son mandement, de son prédécesseur, le digne et respectable *seigneur Raymond-de-Durfort* mort au commencement de la révolution, et par conséquent de vingt ans avant Lecoz. Le nouveau prélat, non content d'avoir oublié son prédécesseur, pécha encore par omission, en oubliant d'adresser son mandement à tant de tains braves et bons pasteurs n'avaient point abandonné leurs troupeaux pendant la révolution.

qui avaient conat obéi  
aux lois et a...ent de  
leur pays, et qui, d'après le pré-  
cepte de l'évangile, avaient rendu  
à César ce qui appartient à César,  
et à Dieu ce qui appartient à Dieu.  
Courtois de Pressigny répète sou-  
vent, dit-on, « que la religion lui  
paraît le plus précieux patrimoi-  
ne de l'homme. » Il reste à pré-  
ciser si le mot religion doit être  
entendu dans le sens de Fénelon  
ou de Saint-Dominique, de Nonotte  
ou de l'évangile.

**COURTOIS** (Edme-Bonaven-  
ture) naquit à Arcis-sur-Aube  
vers la fin de 1753, et fut nommé  
maire du district de cette ville,  
en 1790. L'année suivante, il fut  
nommé député à l'assemblée légis-  
lative, et en 1792, à la convention  
nationale. Dans le procès de Louis  
XVI, il vota pour la mort, sans ap-  
pel ni sursis. Après la chute de Ro-  
bespierre, il fut chargé de l'examen  
des papiers, et fit sur leur contenu  
un rapport, dans lequel sont com-  
promis non-seulement les agens  
de Robespierre, mais encore un  
grand nombre de députés. Cour-  
tois, qui devait au régime decem-  
viral la perte de plusieurs de ses  
amis, n'avait cessé de se pronon-  
cer contre ses excès. Nommé  
membre du comité de sûreté gé-  
nérale, il fit donner, le 1<sup>er</sup> prai-  
rial, le commandement de la for-  
ce armée à Delmas, et se déclara  
en faveur de la convention à la  
journée du 13 vendémiaire. Mem-  
bre du conseil des anciens, il en  
fut nommé président en l'an 5,  
fut réélu en l'an 7, et prit part à  
la révolution du 18 brumaire. Il  
fut, après cet événement, partie  
du tribunal, d'où il sortit dans le

mois de mars 1802. Courtois a  
été accusé par la voie publique de  
malversation; sa fortune seule a  
donné matière à ces bruits, dont  
aucun n'a pu être prouvé. Après  
avoir habité quelque temps Paris,  
il se retira à Rambuzin, petit vil-  
lage du département de la Meuse,  
où il resta jusqu'en 1816. Com-  
pris dans l'ordonnance du 12 jan-  
vier, il se retira à Bruxelles, où  
il est mort le 6 décembre de la  
même année, à l'âge de 63 ans.  
C'est chez lui qu'a été trouvée la  
lettre écrite par la reine Ma-  
rie-Antoinette à M<sup>lle</sup> Elisabeth,  
au moment d'aller au supplice.  
Courtois était connu comme sa-  
vant distingué et bon littérateur.  
Il a laissé une bibliothèque con-  
sidérable qui renfermait tous les  
classiques latins et grecs, et plu-  
sieurs collections rares, une en-  
tre autres de 600 volumes de tra-  
gédies et comédies; un grand  
nombre de ses livres étaient en-  
richis de notes écrites de sa main.  
Il a publié, en 1794, *Rapport de  
l'examen des papiers trouvés chez  
Robespierre et ses complices*, in-8°.

**COURVOISIER** (JEAN-JOSEPH-  
ANTOINE), fils d'un avocat au par-  
lement de Besançon, émigra avec  
son père, servit dans l'armée de  
Condé, où il reçut la croix de  
Saint-Louis en récompense d'une  
action d'éclat, et ne revint dans  
sa patrie qu'en 1815. Nommé  
deux ans après avocat-général de  
la cour royale de Besançon, il  
présida, en 1816, un des collèges  
électorales du département du  
Doubs, qui l'élut membre de la  
chambre des députés. Pendant  
les sessions de 1816, 1817 et  
1818, il fut l'un des plus actifs

défenseurs du ministère, s'il n'en fut le Cicéron, comme on affecta de le surnommer. Le manque d'orateurs dans la portion de l'assemblée où il siége, fit ressortir son talent d'ailleurs distingué, et contribua sans doute à l'élever, aux yeux de quelques hommes, au-dessus de son mérite réel. Ce député, si complaisant envers les ministres, a laissé rarement échapper l'occasion de rabaisser l'orgueil de l'émigration et de combattre ses préjugés; et les coups qu'il lui a portés étaient d'autant plus sensibles qu'il est lui-même ancien émigré. Il n'a manqué peut-être à M. Courvoisier, pour devenir franchement constitutionnel, que de n'être point fonctionnaire public. Lorsque après un silence de dix-huit mois, le ministère crut devoir enfin dévoiler les attentats commis dans le département du Rhône, et qu'il annonça l'intention d'y mettre un terme, M. Courvoisier fut nommé procureur-général près la cour royale de Lyon. Il est honorable pour lui d'avoir été appelé dans le sein de la représentation nationale et de la haute magistrature à deux époques où l'autorité semblait vouloir réparer les maux de 1815 et faire justice des coupables: mais le mouvement donné par l'ordonnance du 5 septembre se ralentit bientôt dans les chambres, ainsi que dans toutes les parties de l'administration, et cette justice si tardive fut à peu près nulle; du moins elle n'atteignit pas les principaux coupables. Dans la session de 1819 à 1820, où le ministère, presque entièrement renouvelé, se

réunit à ceux qu'il avait d'al combattus; où la liberté individuelle, la liberté de la presse le régime électoral tombé sous les coups d'une aveugle jorité, M. Courvoisier parvint à rapprocher du côté gauche, demanda le rappel à l'ordre M. Clauzel de Coussergues, désignait la minorité de la chambre comme un assemblage de révolutionnaires. Il s'éleva contre le même député, lorsqu'il proposa d'accuser l'ex-ministre Decazes comme complice dans l'assassinat du duc de Berri. Il vota enfin contre la plupart des projets présentés par le gouvernement mais avec des restrictions qui testaient la répugnance qu'il prouvait à se séparer du pouvoir. Aussi n'a-t-il pas été remplacé dans ses fonctions de procureur-général. Au commencement de la session de 1821, il a parlé en comité secret contre un des articles de l'adresse au roi, dans lequel la chambre exprime son opinion sur l'état politique de la France.

COUSIN ( JACQUES - ANTOINE JOSEPH ), naquit à Paris le 29 janvier 1739. Destiné par sa famille à suivre la carrière des sciences il fit de bonnes études, et fut nommé, à l'âge de 27 ans, en 1766, professeur-coadjuteur de physique au collège de France, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1789, c'est-à-dire pendant 22 ans. Il fut 20 ans, de 1769 à 1789, professeur de mathématiques à l'école Militaire. Reçu membre de l'académie des sciences en 1789, il fit partie de l'institut, de formation de ce corps, en 1795. Cousin avait été nommé par



citoyens, en 1791, électeur et premier municipal de la commune de Paris; il eut pour attributions principales l'administration des finances. Son zèle et ses succès dans ce poste difficile ne le firent point contre les anarques de cette époque: en 1792, arrêté de la commune pendant l'examen de sa conduite; il fut envoyé au comité de sûreté générale; et sur la proposition de Croix, la convention nationale ordonna son arrestation. Il resta détenu depuis le 25 février 1793 jusqu'à la chute de Robespierre, le 27 juillet 1794 (thermidor an 2). Président de l'administration du département de Paris lors de l'insurrection du 10 août an 3 (1795), il montra beaucoup de fermeté et de courage. Son ancien collègue dans le conseil municipal et son ancien père à l'académie, M. Lefebvre-Gineau, s'exprime ainsi, en parlant du dévouement de ce fonctionnaire lors de cet événement: «Il affronta la mort pour comprimer les furieux qui voulaient relever la terreur.» Nommé en 1796, par le directoire exécutif, membre du bureau central de la préfecture de police), il fut chargé des subsistances dans la capitale; il ordonna, entre autres dispositions administratives dont l'utilité était généralement reconnue, l'exécution d'une loi sur les nouveaux poids et mesures. Il cessa ses fonctions le 18 fructidor an 5 (septembre 1797). Membre du conseil législatif en 1798, il fut arrêté, après l'événement du 18 brumaire an 8 (9 novembre

1799), membre du sénat conservateur, où il put à peine paraître; sa mort arriva quelques jours après, en décembre de la même année. Cousin a été remplacé à l'institut par M. P. C. Levéque, ancien professeur au collège de France, et ancien membre de l'académie des inscriptions. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans les recueils de l'académie des sciences, de l'institut, et dans les *Acta academix electoralis moguntinx scientiarum quæ Erfurti est*, Cousin a donné: 1° *Leçons de calcul différentiel et de calcul intégral*, 1777, 2 vol. in-8°, qui ont été réimprimés sous le titre de *Traité du calcul différentiel et du calcul intégral*, 2° édition, 1796, 2 vol. in-4°; 2° *Introduction à l'étude de l'astronomie physique*, 1787, in-4°; 3° *Traité élémentaire de physique*, in-8°, an 3 de la république; 4° *Traité élémentaire de l'analyse mathématique*, in-8°, 1797.

**COUSTARD (ANNE-PIERRE)**, naquit à Saint-Domingue en 1741, entra d'abord dans les mousquetaires, et était lieutenant des mousquetaires de France en 1789. Il se prononça dès lors en faveur de la révolution, dirigea le club des jacobins de Nantes, et eut le commandement de la garde nationale de cette ville. Nommé député à l'assemblée législative par le département de la Loire-Inférieure, il vota pour que les prêtres réfractaires fussent détenus dans leurs départements respectifs; provoqua, le 6 juin 1792, le décret d'une fédération à Paris, et celui de la formation d'un camp de 20,000 hommes composé

des gardes nationaux envoyés par les communes, et qui, au besoin, pourraient marcher contre les ennemis de l'extérieur, ou être opposés efficacement à ceux de l'intérieur. Le 10 août, lorsqu'on prononçait la déchéance du roi, Coustard, placé à côté de la loge où était ce prince, s'entretint quelque temps avec lui, et c'est ce qui lui a fait attribuer par plusieurs biographes cette réponse de Vergniaud à Louis XVI, qui lui représentait que le vote pour sa déchéance n'était pas constitutionnel : « Cela est vrai, mais » Il vous sauve la vie. » Coustard fut ensuite envoyé à l'armée du Nord, pour y annoncer le décret de la déchéance de Louis XVI, et fut réélu à la convention par le département de la Loire-Inférieure. Il manifesta dans cette assemblée des principes qui n'étaient pas ceux qu'il avait eus d'abord; vota, dans le procès du roi, pour la détention et le bannissement à la paix; et fut ensuite envoyé à Nantes, où il fit accorder des indemnités aux personnes qui avaient été pillées par les Vendéens. La révolution du 31 mai fut fatale à tous ceux qui pensaient comme Coustard : il s'était élevé avec force contre les attentats de cette époque; et sur la proposition de Murat, un décret d'arrestation fut lancé contre lui le 18 juillet. Sauvé d'abord par les habitans de Nantes, qui l'avaient réclamé, il fut compris dans le décret porté contre les Girondins, le 3 octobre, et peu de temps après il fut mis avec eux hors la loi. Après avoir échappé quelque temps aux recherches

de Carrier, il fut enfin déceint conduit à Paris, et traduit le 11 novembre devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamnait à mort le même jour. Coustard fut conduit au supplice avec le duc d'Orléans. C'était un brave homme, qui aimait sincèrement son pays.

**COUTARD** (Louis-François), né dans le département de la Sarthe, et non à Sarthe, ainsi que l'ont avancé les auteurs, fut, comme chef de bataillon, la campagne de l'armée d'Italie; se distingua au siège de Gènes, où, à la tête de 150 hommes, il s'empara d'un tranchement de l'ennemi sur la montagne des Deux-Frères. Général du 65<sup>me</sup> de ligne, pendant la campagne de 1809 en Autriche, il se défendit avec courage à Ratisbonne, et obtint une capitulation honorable; mais l'ennemi lui reprocha de s'être rendu paré de son régiment, et de s'être rendu par un des articles de cette capitulation, que l'ennemi et son état-major ne seraient pas prisonniers de guerre. Le 11 novembre 1815, il fut élevé au rang de général de brigade, et nommé par le roi en 1814 lieutenant-général et commandant la légion-d'honneur. Commandant de la 6<sup>me</sup> division militaire, il fit partie, en 1816, du conseil de guerre chargé de juger le général Mouton-Duvernet, et pendant 1817, le commandement de la 13<sup>me</sup> division militaire, qui fut occupée encore lors des évènements de Brest par les militaires, dont M. le lieutenant-général Coutard s'est hautement

e protecteur. Au mois de 1822, il a remplacé le gé-  
de France dans le comman-  
t de la 1<sup>re</sup> division mili-

**COUTHON (GEOGES)**, né à  
en Auvergne, vers 1756; se  
abord à l'étude du barreau;  
dit qu'il se fit remarquer  
douceur et une grande en-  
bliger ses clients. Il faut que  
constances changent bien  
es et le caractère pour re-  
tre l'avocat Couthon dans  
ventionnel féroce qui pro-  
l'autoriser juridiquement  
assinat, et de refuser à des  
s les secours d'un défen-  
Il était président du tribu-  
Clermont-Ferrand, quand  
ommé député du Puy-de-  
à l'assemblée législative.  
t un grand nombre de dé-  
itions, en proposant aussi  
oup de projets qui tous  
quaient encore que l'exal-  
avec laquelle il avait a-  
les principes de la révolu-  
Ainsi on le vit demander  
sivement la suppression  
ets *sire* et *majesté* dans la  
unication de la chambre a-  
roi; la déchéance des droits  
*maieur* à la régence, et un  
; contre les princes émi-  
et fonctionnaires qui ne  
at pas rentrés aux termes  
constitution. Il dénonça  
les manœuvres des prêtres  
taires, présenta un plan  
l'établissement des comi-  
vota pour la suppression  
garde du roi, en réclamant  
la destitution du ministre  
1. Jusque-là Couthon n'a-  
s encore révélé son carac-

tère; mais lorsqu'il eut été élu  
membre de la convention, en  
1792, il éprouva tous les trans-  
ports de la frénésie révolution-  
naire. Dans la première séance,  
il proposa de vouer à l'exécration  
la royauté, la dictature et le trium-  
virat. Quelque temps après, il in-  
sista vivement pour que, sans fai-  
re d'adresse au peuple, on com-  
muniât aux départemens, par  
des courriers extraordinaires, le  
décret qui condamnait Louis XVI  
à mort, et pour qu'il reçût son exé-  
cution dans les vingt-quatre heu-  
res : « parce que, disait-il, il se-  
rait possible que par des discus-  
sions incidentes astucieusement  
jetées dans l'assemblée, une mi-  
norité obstinée parvint à déna-  
turer tous les décrets. » Robes-  
pierre motivait la nécessité d'une  
prompte exécution, sur les  
tourmens qu'un retard trop pro-  
longé cause nécessairement à un  
coupable instruit de son sort;  
mais Couthon, moins maître de  
soi, ne savait pas toujours co-  
lorer ses desirs de quelques-uns  
de ces prétextes « précieux par les-  
quels on s'efforce de les excuser.  
Il avait paru se réunir quelques  
instans aux députés proscrits le  
31 mai et les jours suivans, mais  
ce n'était qu'afin de consommer  
plus aisément leur perte. Ce fut  
lui qui demanda le premier leur  
arrestation, après avoir apostro-  
phé vivement Guadet parlant  
contre les factieux qui avaient  
fait sonner le tocsin et tirer le  
canon d'alarme dans la capitale.  
Il parvint même, malgré de vio-  
lens murmures, à faire décréter  
que les journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et  
3 juin avaient sauvé la liberté.



nann, comme complice de d'Églantine ; établit les bases de la conjuration de Danton, invitait à arrêter les malheureux. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les propositions qu'il fit encore à l'assemblée, les décrets qu'il provoqua. Comment il s'exprimait un jour à l'occasion d'une prétendue défection découverte par Robespierre. (Séance du 5 ventôse) « Oh ! que les hommes sont fous ! Que leur faut-il donc pour vivre et pour être heureux ! Quelques onces d'une substance nourrissante par jour, le moyen de faire le bien, et le témoignage d'une bonne conscience voilà tout. Avec cela, on vit et l'on meurt sans regrets sans craintes. » On ne sait pas comment Couthon avait pu avoir de pareilles maximes, mais il est sûr qu'il les débitait surtout à la Convention. Mais il est impossible de lire sans rire le même homme quelques jours auparavant (suivant ses propres termes) sa sensibilité dans la Convention, parce qu'il avait calomnié, accusé d'être traître à la patrie, et il est digne de remarque que le même Javogues prétendait que Couthon le vernis de toutes les maximes, tandis que tous les criant dans son cœur. Il est sûr que le dernier s'en vengea en assignant à son tour Javogues de remplir une mission qu'il avait confiée dans les départements de Saône-et-Loire, de la Loire, où des flots de sang avaient été répandus par les brigands se

réconcilièrent néanmoins, parce que Couthon ne voulut pas paraître long-temps l'ennemi d'un homme qui, dans sa justification, avait excité l'enthousiasme des jacobins, en leur disant de quelle nature était le sang qu'on lui reprochait d'avoir versé ; car ce n'était autre que celui des aristocrates, des fédéralistes, des négociants, des propriétaires et des gens de lettres. Une des maximes favorites de Couthon, était que la tactique est l'opium des insurrections populaires. Il fut enfin décrété d'arrestation, et mis hors la loi avec les deux Robespierre, Saint-Just et Lebas. Ils furent arrêtés ensemble à l'Hôtel-de-Ville, et le dernier seul eut le courage de se donner la mort, quoiqu'on leur eût fourni à tous des armes pour s'épargner la honte d'un supplice infamant. Le 10 thermidor au soir, ils furent décapités au bruit des imprécations d'un peuple immense qui les avait accompagnés jusqu'à l'échafaud. Après avoir esquissé le portrait moral de Couthon, nous dirons quelque chose de son état physique, pour ceux qui désireraient mieux connaître ce misérable. La laideur et la difformité de son âme ne pouvaient guère être comparées qu'à celles de son corps. Il était, depuis sa jeunesse, attaqué d'une espèce de paralysie complète des membres inférieurs, qui lui était survenue pour avoir passé plusieurs heures dans un bourbier, où il s'était enfoncé jusqu'à mi-corps, pendant une nuit où il allait voir une de ses maîtresses ; aussi fallait-il le porter dans une chaise partout où il a-

vait envie d'aller. Sa complexion était faible d'ailleurs, sa taille petite, et son regard avait quelque chose d'affreux, ce qui était cause qu'on l'employait constamment à la tribune pour les propositions remarquables par leur violence, ou qui menaçaient de rencontrer une grande opposition. Il était lâche comme le sont généralement tous les hommes de son caractère; et l'on remarqua que la frayeur lui avait presque entièrement égaré la raison, au milieu des déliérations tumultueuses du conseil-général qui s'était réuni à l'Hôtel de-Ville, où Coffinhal l'avait transporté après son arrestation. Il poussa aussi plusieurs cris pendant les momens qui précéderaient son supplice. Il est vrai que la difformité de ses membres rendit son exécution longue et douloureuse, car elle excéda de plus de moitié celle de neuf individus amenés avec lui dans la charrette qui l'avait transporté de la Conciergerie à l'échafaud, où ils l'avaient précédé. Couthon n'était alors âgé que de trente-huit ans.

**COUTURE (GUILLAUME)**, architecte, membre de l'académie royale de peinture, sculpture et architecture, et chevalier de Saint-Michel. Cet artiste, d'un mérite distingué, est cependant moins connu par quelques édifices particuliers, tels que les hôtels de Saxe et de Coislin, et le pavillon de Bellevue à Sèvres, que par sa coopération au monument de l'Église de la Madeleine, dont l'exécution d'après les plans et dessins de Contant d'Ivry, architecte du duc d'Orléans, avait été confiée

à l'auteur lui-même, et à C. en qualité d'adjoint. L'édifice déjà élevé à quinze pieds lorsque Contant d'Ivry in Couture le remplaça dans la direction des travaux; mais il ne devait avoir que deux colonnes, et il ne devait avoir que deux colonnes dans les plans de son prédécesseur, et l'on dut en ajouter une partie de ce qui était exécuté. D'après les nouveaux plans, l'entrée fut décorée d'un très-beau péristyle d'ordre ionien; les colonnes étaient élevées jusqu'aux chapiteaux le jour de la révolution fit suspendre les travaux, que, par suite des événements, l'auteur ne put reprendre.

Il mourut le 29 décembre 1793. Il était né en 1732. L'église de la Madeleine ayant reçu une autre destination, celle d'un Temple de la Victoire, les plans furent changés. Depuis la restauration cet édifice a repris sa destination première. Couture, né à Paris, où le mauvais goût et la quinerie dominaient en France, sentit qu'il devait aller chercher ailleurs des inspirations. Il partit pour l'Italie, où il passa plusieurs années, et revint à Paris avec ses études et d'un grand nombre de dessins d'après lesquels il fut le plan de l'église de la Madeleine.

**COXE (WILLIAMS)**, historien et littérateur, archidiacre de la cathédrale de Wiltz, recteur de St Giles et Bemerton, chapelain de la reine de Londres, etc., est surtout célèbre comme voyageur. Il partit en 1747. Destiné à suivre la profession de son père, médecin à Westminster, son éducation fut très-soignée, et ses études

collège d'Éton, furent brillants. Il préféra la carrière ecclésiastique, et fut ordonné prêtre en 1772. Il quitta bientôt la cure de Chesham dans le Middlesex, et se consacra à l'éducation de lord de Brandfort. Il acquiesça ensuite successivement à la dignité de gouverneur le comte de Pembroke, M. Withbread, le marquis de Cornwallis, dans des voyages qu'ils firent en France, en Italie et en Allemagne. Il obtint par le crédit de ses protecteurs plusieurs dignités ecclésiastiques; il fut aussi nommé membre de la société royale et de celle des antiquaires de Londres, de la société économique de Saint-Petersbourg et de la société royale des sciences de Vienne. Ses *Esquisses de la géographie* ont obtenu un succès européen. C'est l'ouvrage qui donne une idée singulière des notions géographiques exactes: il est rempli de détails curieux sur l'administration intérieure des pays, et écrit avec une charmes et une élégance qui ne nuit point à la précision. Il a paru en 1779, et a été traduit en français par M. de Ramond (Paris, in-8°, 1781, 1782). M. Coxe, homme sage et judicieux, a écrit un grand nombre d'autres ouvrages qui ne sont pas tous d'un intérêt général. On cite plus particulièrement ceux qui suivent: 1° *Relation des découvertes faites entre l'Asie et l'Amérique*, in-4°; 2° *Description des îles et des hôpitaux de Russie, de Danemark*, 1781, in-8°; 3° *Voyages en Pologne, en*

*Russie, en Danemark et en Suède*, 3 vol. in-4°, et 5 vol. in-8°, 1784-1792, 5° édit. Cet ouvrage a été traduit par M. Mallet de Genève, avec notes, cartes géographiques et portraits; Genève, 1786, 4 vol. in-8°. 4° *Vues comparatives des découvertes russes avec celles qui ont été faites par les capitaines Cook et Clarke*, 1787, in-4°; 5° *Voyages en Suisse*, 1789, 3 vol. in-8°, 4° édit., 1802, traduit par M. Ramond, 1789, 3 vol. in-8°; 6° *Anecdotes biographiques sur Handel et Smith*; 7° *Fables de Gay* avec des notes et une vie de l'auteur, in-8°, 1796; 8° *Mémoires sur la vie et l'administration de sir Robert Walpole, comte d'Orford*, 3 vol. in-8°, 1798; 9° *Voyage historique dans le comté de Mountmouth*; 10° *Histoire de la maison d'Autriche depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la mort de Léopold II*, 3 vol. in-4°, traduite en français par M. Henri, 1811, 5 vol. in-8°; 11° *Histoire littéraire*, et œuvres choisies de Benjamin Stillingfleet; 12° *Mémoires sur les rois d'Espagne de la maison de Bourbon depuis 1700 jusqu'à 1788*, 3 vol. in-4°, 1813; 13° enfin, des *Lettres et mémoires* sur des matières religieuses.

CRAMAYEL (FONTAINES DE). Indépendant par la fortune considérable que lui a laissée son père, ancien fermier-général, il est également indépendant sous le rapport des opinions. Introduceur des ambassadeurs avant la révolution, M. de Cramayel, nommé préfet du palais par le gouvernement consulaire, devint maître-des-cérémonies de l'empereur Napoléon. L'éclat et le fas-

te des cours où M. de Cramayel a été élevé, et où il a passé sa vie, n'a pas altéré ses sentimens patriotiques. Il a présidé, en 1809, le collège électoral de l'arrondissement de Corbeil; a été député, pendant les cent jours, au corps législatif; en même temps qu'il avait repris ses fonctions de maître-des-cérémonies auprès de Napoléon, et dans tous les emplois que M. de Cramayel a occupés, il a été constamment attaché à la cause que les libéraux défendent aujourd'hui avec autant de force que de raison.

CRAMER (GUILLAUME) naquit, en 1730, à Manheim; manifesta, dès son enfance, sa passion pour la musique; ne tarda point à être regardé comme un excellent violon; et obtint, dès 1750, une place dans la chapelle de l'électeur palatin. Ce ne fut qu'en 1790 que Cramer quitta un théâtre où ses talens ne pouvaient être appréciés à leur valeur, et qu'il partit pour l'Angleterre, où après avoir été musicien de la chambre, il fut nommé *solo* de la chapelle royale, et finit par obtenir la direction de l'orchestre de l'Opéra. En 1787, lors du troisième jubilé d'Handel, il conduisit un orchestre de huit cents musiciens. Il est mort à Londres, en 1805. Cramer était regardé par les Allemands comme le premier violoniste de son temps; il joignait, disent-ils, l'énergie et l'expression de François Benda au feu brillant de Lulli. Il était très-recherché pour les concerts, et sa réputation comme compositeur n'était pas moindre que comme virtuose. Il a donné pour le violon

et le piano un nombre considérable de sonates, de duo, de trios et de concerto très-estimés.

CRAPELET (CHARLES) : à Bourmont, département Haute-Marne, le 13 novembre 1762. Il vint à Paris, en 1779, fut placé comme apprenti chez l'imprimeur Ballard. Le Crapelet avait de telles dispositions pour la typographie, peine âgé de dix-huit ans, dans le cas de diriger un établissement de ce genre. Au commencement de la révolution, il pour son compte, une imprimerie que ses talens et son talent firent prospérer promptement. Crapelet a publié, pendant vingt ans, une quantité de belles éditions. Tout ce qui est sorti de ses presses est aussi remarquable par la variété et la perfection des caractères que par la beauté, l'exactitude de l'impression, la correction, la netteté et la simplicité sont des qualités inhérentes aux œuvres de ce typographe. Il est mort à Paris, le 19 mars 1809.

CRASSOUS (JEAN-FRANÇOIS AARON), avocat à Montpellier déclara hautement en faveur de la révolution, et obtint, en la présidence de l'administration du département de l'Hérault, le 15 mai 1795, le poste de député au conseil des cinq-cents. En 1795, il en fut aussitôt nommé secrétaire, et s'occupa principalement de matières financières. Le 1<sup>er</sup> floréal an 4, Crassous fut nommé président de l'assemblée, se rangea dans le parti du tiers, et échappa à la proscription du 18 fructidor, malgré l'intercession qui fut faite par qu-



moi de l'incertitude sur la liste portés. Il avait cessé peu à peu d'être présent au conseil; il y reparut lorsque le café fut rétabli, et, quelques jours après, il s'opposa énergiquement au projet de exiger tous les nobles indistinctement inhabiles à remplir les fonctions politiques, et en fit prononcer leur bannissement. Il eût été à désirer qu'il eût porté le même esprit d'équité, lorsque on discuta la loi du 22 août, qui exclut, comme aristocrates, un grand nombre de membres du corps législatif. On n'oublie pas que c'est cette loi, en vertu de laquelle Crassous se démit de sa place, qui renversa la constitution de l'an 3. Membre du tribunal révolutionnaire de l'établissement de l'an 8, il fut élu sénateur, le 28 nivôse an 9, mourut à Montpellier, le 23 décembre de la même année.

ASSOUS (N.), député de la nation à la convention nationale, n'arriva à son poste qu'après le jugement de Louis XVI, put par conséquent y prendre part. Du reste, il apporta dans l'assemblée des opinions raisonnables, sages et modérées, et ceux d'un honnête homme qui veut une union sincère entre les Français. Sa franchise à cet égard fut au moment de lui devenir funeste, parce qu'il confondit toujours les dangereux anarchistes avec les véritables patriotes. M. Crassous ne voulait pas que les députés pussent être emmenés de fréquenter les sociétés secrètes, ni que la liberté d'exposer ses pensées fût interdite

dans ces réunions. Admireur des doctrines de J. J. Rousseau, il fit la motion (qui fut accueillie) d'ôter d'une couronne civique le sarcophage de ce philosophe. Élu secrétaire de la convention, il s'opposa à l'envoi de représentants aux colonies: il motivait son opinion sur ce que la présence des députés pourrait faire naître des partis qui se choqueraient, et qu'il valait mieux dans l'état actuel s'en rapporter à la bravoure des hommes de couleur qui demandaient instamment qu'on leur procurât les moyens de combattre les Espagnols et les Anglais. M. Crassous sollicita, l'un des premiers, et à plusieurs reprises, le rapport des lois révolutionnaires. Inculpé par Legendre, dénoncé par Tallien, et désigné par Bréard, comme assassin de Déchézeaux, M. Crassous fut décrété d'arrestation, et conduit au fort Saint-Michel. Il sortit de cette prison, en vertu de la loi d'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795). A cette époque, le directoire l'ayant nommé à des fonctions judiciaires en Belgique, ne tarda pas à le destituer. M. Crassous échangea alors sa carrière politique contre un genre de vie honorable et indépendant; il se fit avocat, profession qu'il exerce encore aujourd'hui à Bruxelles avec succès.

CRAUFURD (SIR CHARLES), lieutenant-général anglais, gouverneur du château de Tyne-mouth, a été élu membre du parlement par le bourg d'East-Ratford. Il a épousé, en 1800, la duchesse douairière de Newcastle. Sir Charles Craufurd chargé, en

1797, d'une mission militaire près de l'archiduc Charles, fut blessé quelque temps après sa nomination, et se retira du service. Il fut remplacé par Robert Craufurd, son frère. Sir Charles a donné une traduction de l'ouvrage allemand de Tielke : *Sur les évènements de la guerre entre les Prussiens, les Autrichiens et les Russes, de 1756 à 1763*; et un *Traité sur diverses branches de l'art militaire*, 2 vol. in-8°, 1788.

CRAUFURD (ROBERT), brigadier-général, frère du précédent, commença sa carrière militaire dans le 25<sup>e</sup> régiment de ligne, et servit dans les armées d'Autriche, de Prusse et de Saxe. De retour en Angleterre, il partit avec lord Cornwallis, pour les Indes orientales, en qualité de colonel du 75<sup>e</sup> régiment. Il servit depuis dans les armées autrichiennes, sous l'archiduc Charles et le maréchal Clerfayt, en 1795, 1796 et 1797; et succéda au lieutenant-général, son frère. Envoyé comme député quartier-maître-général en Irlande, il se fit remarquer, lors de la descente dans cette île, du général français Humbert. Il se rendit ensuite, par ordre de son gouvernement, dans les cantons helvétiques, où il fit la campagne de 1799, avec l'armée autrichienne. Il passa dans l'Amérique méridionale et eut le commandement d'une division à Buenos-Ayres; en Espagne, il servit, à la tête de la brigade légère, sous les ordres de sir John Moore et de Wellington. En 1802, M. Craufurd fut élu au parlement, mais non sans une très-vive opposition, par le bourg d'East-Ratford.

CRAUFURD (QUINTIN), Écossais, fixé à Paris, vivait, avec goût et succès, avec la littérature française. Il a plusieurs autres ouvrages anglais : *Quisques relatives à l'histoire, les connaissances, les mœurs des Hindous*, 1777, réimprimé en 2 vol. in-8°, 1815; 2<sup>e</sup> *Sur Périclès et les arts des beaux-arts*, etc., 1815, in-12. Il a donné en français, outre plusieurs autres ouvrages, 3<sup>e</sup> *Essais sur la littérature française, écrits pour l'usage des étrangers, compatriote*, Paris, 1803, 2 vol. in-8°. La deuxième édition de cet ouvrage, 3 vol. in-8°, a été créée à un acte de bienfaisance, sous le titre de *Essai historique sur Swift, et son influence au gouvernement de la Grande-Bretagne*, Paris, 1808, in-4°; et *Essai d'histoire et de littérature anglaise*, Paris, 1809, in-4°. M. Craufurd, mort le 25 mai 1819, avait formé une collection de portraits de hommes célèbres de l'Angleterre. Il fut lui qui communiqua au général Grimoard les lettres de Bolingbroke à M<sup>me</sup> de Ferriol, en réponse à la correspondance que ce ministre avait imprimée en 3 vol. in-8°, 1808, sous ce titre : *Œuvres de Bolingbroke, historiques, politiques, etc.* M. Craufurd connaissait à fond la littérature, sous le rapport géographique et critique. On peut le citer comme une espèce de phénomène, peut-être le seul homme de son pays qui ait dévoué, à l'étude et aux écrits de la France, ses études et tout :

**CRAWFORD (CRAWFORD)**, ancien commissaire pour de Londres près de Versailles, est auteur de plusieurs ouvrages importants : 1° *Les ressources actuelles pour les finances de la Grande-Bretagne*, in-8°, 1785; 2° *Recherche sur la situation de la compagnie des Indes orientales*, in-4°, 1790; 3° *Nouvelles recherches sur le sujet*, in-4°, 1792; 4° la 2<sup>e</sup> édition de ces deux ouvrages et un *Appendix*, 1792; 5° *Des équivalens, ou explication de la nature, valeur et pouvoir de l'argent*, Rotterdam, 2 édit., 1794 et 1806; 6° enfin, *Sur les dettes nationales, et la possibilité de les éteindre par le capital*, 1809, in-

**CRAWFORD (CRAWFORD)**, médecin anglais, auteur de plusieurs ouvrages de combinaisons et de recettes aussi hardies qu'inutiles, mais qui, pour la plupart, étaient malheureusement ; médecin de l'hôpital de St. Thomas, professeur de chirurgie à Woolwich, membre de la royale de Londres, de la philosophique de Dublin, de la de Philadelphie. Crawford avait de grands talens et était d'une célébrité méritée ; ses ouvrages en très-grand nombre qu'il a laissés, ont répondu à sa réputation de praticien. Sa doctrine sur la vie animale et sur l'inflammation des corps combustibles, développée dans ses *Experiments and observations on animal heat and inflammation of combustible* (Londres, 1779, in-8°;

deuxième édition entièrement refondue, Londres, 1788, in-8°), est plus ingénieuse que solide, et a été vivement combattue en 1785 par Georges Cadog-Morgan, dans un opuscule en anglais sous le titre d'*Observations et expériences sur la lumière des corps en état de combustion*. Cet opuscule, inséré dans le recueil des *Transactions philosophiques* (vol. LXX, 1<sup>re</sup> partie, pag. 190 à 212), a été traduit, ainsi que l'ouvrage de Crawford, en allemand par L. F. F. Crell. et en italien par Vassalli, qui y a ajouté des notes intéressantes. Crawford n'a pas été plus heureux dans ses recherches sur la matière du cancer et dans ses moyens de guérir cette terrible maladie. Il a également échoué dans le système des propriétés presque merveilleuses qu'il attribuait au muriate de baryte pour la cure des affections scrophuleuses. Crawford, né en 1749, mourut le 29 juillet 1795.

**CREEVEY (N.)**, membre du parlement anglais, s'est fait remarquer par la singulière indépendance de ses sentimens et de sa conduite. Riche, considéré, indépendant du pouvoir, il n'a jamais dévié de la route que lui montrait l'intérêt public. Sans prétentions sous le rapport du talent, il se contente d'exposer naïvement les faits, et de contredire brusquement les ministres; aussi n'est-il pas un seul membre des communes qui se fasse redouter davantage. Quand le char ministériel roule sans obstacle, au milieu des votes silencieux de la grande majorité, une voix ferme, modérée, quelquefois ironique, s'élève d'un coin obscur de la

chambre. C'est celle de M. Creevey, qui demande la permission de dire deux mots. Doué d'une mémoire singulière, il rappelle aussitôt, et avec le plus plaisant sérieux du monde, tout ce qu'il a pu remarquer de bévues, de méprises, d'erreurs, dans le discours de l'honorable membre ministériel. L'unanimité ainsi rompue, d'autres membres appuient M. Creevey; et plus d'une fois, il a fait échouer les plans les mieux concertés et en apparence les plus faciles à mettre en œuvre de MM. les ministres.

**CRESCENTINI** (LE CHEVALIER GIROLAMO), né à Urbania, petite ville du royaume d'Italie, peu éloignée de celle d'Urbino, que le peintre Raphaël a immortalisée. Homme du premier mérite dans son art, Crescentini appartient à la classe des chanteurs qu'on appelle *castrati*. Il s'est rendu célèbre par ses succès sur les principaux théâtres et dans les premières cours de l'Europe. En 1804, il était à Vienne. Dans une représentation de *Juliette et Roméo*, musique de Zingarelli, il chanta le bel air : *Ombra adorata*, avec une telle supériorité que les spectateurs enthousiasmés le couvrirent de couronnes et de fleurs. A Paris, où l'empereur l'appela en 1809, Crescentini, après avoir exécuté avec la même perfection cet air admirable, fut nommé premier chanteur des concerts de la cour, et reçut, quelques jours après, l'ordre de la Couronne-de-Fer. Cette décoration, qui ne s'était donnée jusqu'alors qu'à des hommes blessés sur des champs de bataille, parut dans cette cir-

constance singulièrement; Ceux qui portaient le même s'en fâchèrent un peu, et qui ne le portaient pas en pâtèrent beaucoup. Au reste, centini n'est pas moins estimé par ses qualités personnelles distingué par son talent. teur du premier mérite, il même temps compositeur h et le *Recueil d'exercices pour le chant des voyelles*, qu'il fit précéder d'un discours primaire en italien, eut beaucoup succès. Ce recueil, publié souscription, parut à Paris 1811. MM. Choron et Fayot sent dans leur *Dictionnaire historique des musiciens*, que Crescentini « a composé plusieurs » ceaux de musique vocale qu » en le plus grand succès. » joutent qu'il « possède, en » chanteur, une très-belle qu » de son, une manière large » expression inimitable. » centini, au milieu de sa brillante fortune et de ses grands succès, semblait toujours avoir quelque chose à regretter. On assure qu'il n'accordait pas une reconnaissance sans bornes à ceux qui avaient pris, dès son enfance, un soin particulier de sa voix. à cette occasion que le comte Caprara s'écriait : *L'ingrat ! néglige, et c'est pourtant moi qui l'ai fait ce qu'il est.*

**CRÉTET** (EMMANUEL, COMTE CHAMPMOL), néquit au Poir-Beauvoisin, département de la Sarthe, le 10 février 1747. F négociant, il était négociant même au commencement de la révolution, dont il embrassa les principes avec enthousiasme.

vente des biens nationaux, et fut nommé adjudicataire de la subvention de Dijon. De ce moyen de cette acquisition, l'un des plus riches propriétaires du département de la Côte-d'Or, il s'y fixa, et fut l'un des députés, en 1795, à la proposition du corps législatif. Il distingua dans les questions commerciales et de finances; il a rédigé des rapports les plus importants sur cette matière. Le droit monétaire, le droit d'emprunt, la comptabilité des communes, une partie des contributions indirectes, ont été ordonnés ou perfectionnés d'après les vœux de M. Cretet. Il fit rendre la vente des biens nationaux, et empêcha que les mesures fussent mises en ferme à régie. Il passa au conseil municipal, et le présida après le 18 fructidor, auquel il n'avait aucune part. Il quitta ses fonctions législatives au 18 brumaire; le gouvernement consulaire nomma alors conseiller, et peu de temps après, directeur-général des ponts et chaussées. Candidat au sénat conservateur en 1806, il n'y fut point élu; l'empereur jugea plus à propos de le nommer gouverneur de la banque de France, place qu'il n'aurait pu convenir à ses connaissances financières. L'année suivante, M. Cretet obtint le portefeuille du ministère de l'intérieur, qu'il conserva jusqu'au 15 septembre 1809, époque à laquelle il donna sa démission. Le 15 octobre, il se rendit à Auteuil, où il mourut le 15 novembre de la même année,

à l'âge de 62 ans. M. Cretet, comte de Champmol, était commandant de la légion d'honneur.

GREUZÉ DE LESSER (Auguste), préfet du département de l'Hérault, et littérateur. Membre du corps législatif sous le gouvernement impérial, il fut présenté à l'empereur en 1806, et eut l'honneur de faire hommage à ce prince de son *Voyage en Italie et en Sicile*. En 1815, après la seconde abdication de Napoléon, M. Creuzé de Lesser devint préfet du département de la Charente, et, au mois de mai 1816, il rendit une de ses circulaires remarquables par l'ordre sévère qu'il donna aux sous-préfets et aux maires de son département de surveiller les sociétés secrètes et particulières, et toutes les personnes qui répandaient de fausses nouvelles. En 1819, au mois de février, un des *opéras-comiques* de ce magistrat fut cause d'un grand scandale au théâtre de Montpellier. Les étudiants s'étant permis de siffler le *Nouveau seigneur de village*, l'autorité locale prit sur-le-champ des mesures; la gendarmerie et le régiment du génie se mirent en mouvement. On croisa la baïonnette; mais les troupes se contentèrent de prendre cette attitude menaçante, et s'il y eut quelques blessés, du moins ce fut dans le tumulte et sans intention. M. le préfet se fit aussi remarquer, non comme un auteur outrageusement sifflé, mais comme un fonctionnaire public tout entier à la rigueur de son devoir. Il fit renvoyer devant le procureur du roi les plus mu-

tins, et il interdit à tout le corps des étudiants le spectacle pendant deux mois. Cette dernière partie de la punition était véritablement toute paternelle. Mais les étudiants prirent de leur côté une autre résolution. Leurs professeurs refusant de se rendre médiateurs pour obtenir la liberté des incarcérés et la levée de l'interdiction ordonnée par M. Creuzé de Lesser, ils quittèrent la ville dans le plus court délai et dans le plus grand ordre. Quelques-uns seulement restèrent pour veiller à la défense de leurs camarades détenus, et l'antique université de Montpellier resta déserte pour la première fois depuis neuf siècles. Au mois de mars suivant, l'affaire ayant été jugée, neuf étudiants furent absous, deux renvoyés à la police municipale, et quatre autres en police correctionnelle. Ces derniers ont été condamnés par le tribunal, savoir, trois à six jours de prison, et le quatrième à 16 fr. d'amende, et tous, comme de droit, solidairement aux frais de la procédure. Leur avocat, jurisconsulte distingué, et homme d'esprit, M. Raynaud, les a défendus avec beaucoup de chaleur et de talent; mais il a été interrompu par le président, au moment où il voulut discuter l'arrêté de M. le préfet, et les mesures de salut public ordonnées par lui. M. Creuzé de Lesser est un auteur extrêmement fécond; il a donné : 1° *les Voleurs*, tragédie en prose, et en 5 actes, imitée de l'allemand de Schiller, in-8°, 1795; 2° *le Sceau enlevé*, poëme héroï-comique, imité du Tassoni, in-18, 1796; 2 vol. in-18, 1798; 3° édition, in-12,

1800; 3° *Satires de Juvenal*, édition nouvelle, in-12, 1796; 4° *de l'Enclos ou l'Épicurisme* en vaudeville, 1799. in-8°, 1806; 5° *M. Deschalmes* péra-comique en 3 actes, que de Gayenoux, représenté en 1806; 6° *le Secret du ménage*, comédie en 3 actes et en vaudeville, présentée sur le Théâtre-Français en 1806. 8° Cette même année il arrangea pour l'Opéra-Comique *le Diable à quatre*, musique de Solié; 9° *la Manie de l'intrigue*, comédie en 5 actes, représentée, au Théâtre-Français en 1811; 10° dans la même année l'Opéra-Comique, avec M. de M. *le magicien sans magie*, en 2 actes, musique de Nicolo; avec le même, 11° *le Billet de loterie*; *Chevaliers de la table ronde*, p. 1812, 2° édition, 1813, 3° édition, 1814, in-12; 13° *Amadis de France*, poëme, 1813; 2° édition, 1814; *le Nouveau seigneur de village*, péra-comique en un acte, que de Boyeldieu, 1813; 2° édition, 1822, in-8°; *Cid*, romances espagnoles, représentées en romances française, 18, 1814; 16° *la Méprise*, acte, musique de M<sup>me</sup> Gail, représentée en 1814; 17° *Mademoiselle Delaunay*, opéra-comique en un acte (avec M. Roger), musique de M<sup>me</sup> Gail, représenté en 1814. Le caractère du talent de M. Creuzé de Lesser, est une imagination vive, et d'images quelquefois un peu faibles de pensée, et d'images quelquefois un peu lâches de versification. Une vive rapidité de travail ajou-

ces défauts; il semble être le  
 d'Ovide, dont il a toute la dif-  
 et quelquefois la mollesse.  
**KUZÉ-LATOUCHE** (JAC-  
 Anroix), membre de diver-  
 assemblées législatives, du  
 -conservateur, et de l'insti-  
 France, naquit à Châtelle-  
 en 1749. Après avoir fait son  
 à Poitiers, il vint s'établir à  
 en qualité d'avocat; mais  
 et il retourna à Châtelle-  
 , pourvu de la charge qu'il  
 achetée de lieutenant-géné-  
 e la sénéchaussée de cette  
 lieu, en 1789, député aux  
 généraux, où ses principes  
 ques le firent se placer parmi  
 membres du côté gauche; il  
 n'a plus particulièrement de  
 res administratives et finan-  
 s. Nommé, en 1791, mem-  
 le la haute-cour nationale,  
 collège électoral du départ-  
 nt de la Vienne; et en sep-  
 re 1792, par le même col-  
 , député à la convention na-  
 le, il se fit remarquer dans  
 dernière assemblée par l'ac-  
 avec laquelle il participait  
 avail des comités, et par des  
 orts pleins de vues judicieuses  
 nouvelles sur l'administration  
 r l'agriculture. Lors du pro-  
 u roi, après avoir exprimé le  
 t de ce « que les hommes  
 faisaient les lois eussent le  
 it de condamner à mort, » il  
 successivement pour l'appel  
 euple, la réclusion, le bannis-  
 ent et le sursis. Après le 31  
 1793, il offrit courageuse-  
 t un asile à la fille du ministre  
 and, enveloppée dans la pros-  
 ion de sa famille, et ne cessa  
 rrvir de père à cette jeune in-

fortunée. Le 15 germinal an 3  
 (4 avril 1795), il fut nommé  
 membre du comité de salut pu-  
 blic et de la commission des onze  
 chargés de préparer la constitu-  
 tion de l'an 3. La discussion des  
 articles lui fournit l'occasion de  
 s'opposer fortement à l'adoption  
 de celui où l'on reconnaît que  
 « les hommes naissent et deme-  
 » rent libres et égaux en droits. »  
 Membre du conseil des anciens  
 par suite de la réélection des deux  
 tiers conventionnels, il se pro-  
 nonça dans la séance du 8 fructi-  
 dor an 3 (25 août 1795), contre  
 la proposition de déposer les prê-  
 tres, parce que, disait-il, ce serait  
 porter atteinte à la liberté des  
 consciences; mais il reconnut avec  
 beaucoup d'énergie que le fan-  
 tisme religieux des prêtres catho-  
 liques avait causé les plus grands  
 maux de l'humanité. Cette session  
 fut remarquable par les événe-  
 mens du 18 fructidor an 5 (4  
 septembre 1797), pendant la-  
 quelle Creuzé-Latouche donna,  
 dans les discussions les plus im-  
 portantes, de nouveaux gages de  
 son attachement aux principes ré-  
 publicains. Il conserva ces prin-  
 cipes dans toute leur pureté en  
 passant, en prairial an 7 (juin  
 1799), au conseil des cinq-cents,  
 où il resta jusqu'à la révolution  
 du 18 brumaire an 8 (9 novem-  
 bre 1799). Nommé alors membre  
 du sénat-conservateur, il jouit  
 peu de cette dignité, étant mort le  
 22 septembre 1800. Creuzé-La-  
 touche a lu, à la classe des scien-  
 ces morales et politiques de l'ins-  
 titut, à laquelle il appartenait, dif-  
 férens mémoires insérés dans le  
 recueil de ce corps savant, entre

autres un mémoire qui fut imprimé séparément en l'an 7 (1799), in-8°, et qui a pour titre : *De la tolérance philosophique et de l'intolérance religieuse*. Il a encore donné : *Description topographique du district de Châtellerault*, in-8°, 1790; *Réflexions sur la vie champêtre* (insérées dans les *Mémoires de la société d'agriculture du département de la Seine*). Parmi plusieurs manuscrits qu'il a laissés, on cite : 1° *Description des départemens de la Marne et des Ardennes*; 2° *Voyage dans les départemens de la rive gauche du Rhin et de la Hollande*, lieux qu'il avait parcourus en 1799.

CREUZÉ-PASCAL, avocat, parent du précédent, avec lequel il fut nommé, en septembre 1792, par le département de la Vienne, député à la convention nationale. Dans le procès du roi, Creuzé-Pascal déclara qu'il ne se regardait pas comme juge, et se prononça pour l'appel au peuple et pour le sursis. D'un caractère timide, il évita de prendre part aux dissensions qui agitaient l'assemblée; et témoin de la séance orageuse du 10 mars 1793, il accepta avec joie sa nomination en qualité de commissaire dans les départemens des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire, de la Vienne et d'Indre-et-Loire, pour hâter la levée de la première réquisition, mission qu'il remplit avec beaucoup de zèle. De retour à la convention, il suivit le système de prudence qu'il s'était fait précédemment; et comme ses moyens étaient bornés, s'il fixa l'attention des chefs, ils dédaignèrent de se l'attacher. Dans la séance du 19

décembre 1794, il se hasarda pendant à monter à la tribune à déclarer qu'il tenait dans ses mains la preuve d'une conspiration contre les conventionnels. Comme on ne voulut pas l'écouter, il n'insista pas, et reprit tranquillement sa place: ce fut une tentative. Sans avoir été décrié ni proscrit, Creuzé-Pascal fut du nombre des conventionnels réélus au conseil national. Le danger étant grand, il montra un peu plus de hardiesse. On le vit, dans la nuit du 25 janvier 1795, insister sur l'envoi d'agens dans les colonies, en fin, combattre, au mois de mars, l'établissement du droit de circulation sur les routes. Élu secrétaire le 20 avril, il cessa de faire partie du conseil le 1<sup>er</sup> prairial an 4 (mai 1797.) En 1804, il fut nommé membre du corps législatif pour 5 ans. Il est mort quelques années.

CRIGNON-D'AUZOUÉ, négociant d'Orléans et président du tribunal de commerce de cette ville, où il est né en 1755. En 1815, M. Crignon-d'Auzoué a fait partie de la chambre de commerce, et a été réélu, en 1817, par le département du Loiret. Il a montré qu'il était versé dans la législation commerciale; et on l'a entendu, dans la session de 1817 à 1818, faire l'apologie de général Canuel et des autres conventionnels de Lyon. Il attaqua aussi les écrivains qui avaient dénoncé les moyens odieux employés pour mettre cette ville en état de rébellion. Il a voté contre la loi sur le recrutement, et, avant la révolution, il s'était occupé de



qui d'abord ont paru dans  
ueils du temps, et qu'il a  
rassemblées en un volu-  
-8°. Il renferme les *Oran-  
rs Vers-à-Soie*, et les *Abeil-  
lits* poèmes traduits du la-  
le l'italien, avec quelques  
*fugitives* et des *Lettres sur  
vinces méridionales*.

LLON, oncle du pair de  
, duc de Mahon, grand  
gne, réfugié espagnol com-  
int été attaché au service

Joseph, lieutenant-géné-  
agnol, vice-roi d'Arragon,  
e des biens dans le départ-  
: de Vaucluse, qui sont de  
n patrimoine de sa famille  
ire d'Avignon. Le père de  
Crillon a fait construire,  
propres fonds, en 1770, le  
onnu sous le nom de *ca-  
illon*, qui joint la Durance  
ine, canal d'irrigation qui  
e et enrichit une belle par-  
a plaine d'Avignon, et qui  
tre le patriotisme de M. de  
1, et ses idées philantropi-  
libérales à une époque où  
eilles idées n'étaient pas  
ines chez des hommes de  
e de M. de Crillon.

OCKER (JOHN-WILSON),  
in arpenteur en chef, est  
ublin en 1781. Après avoir  
au collège de la Trinité de  
ille, il fit son cours de ju-  
lence à Londres, et com-  
à exercer la profession d'a-  
u barreau irlandais en 1802.  
é, en 1807, membre du  
ent par le bourg de Down-  
, il y servit avec tant de  
cause des ministres, sur-  
us l'enquête faite en 1809  
conduite du duc d'York,

que, la même année, il fut char-  
gé de remplir les fonctions de se-  
crétaire pour l'Irlande, en l'ab-  
sence de lord Wellington (alors  
sir Arthur Wellesley). Crocker,  
pour la même cause, a été nom-  
mé secrétaire de l'amirauté. Réé-  
lu par le bourg d'Attalone, il n'a  
cessé de prouver qu'il méritait la  
faveur des ministres, par les élo-  
ges qu'il leur a constamment pro-  
digés dans la chambre des com-  
munes et dans le *Courier*, dont il  
passe pour être un des princi-  
paux rédacteurs. Cette conduite,  
et le persiflage qu'il a répandu  
dans le même journal contre l'op-  
position, l'ont mis en butte aux  
traits de ce parti, qui l'a souvent  
accablé des plaisanteries les plus  
amères. On ne lui a rien épargné,  
jusqu'à l'obscurité de sa naissan-  
ce, reproche qu'il s'est attiré par  
sa hauteur et son arrogance, et  
qu'autrement il serait difficile de  
justifier de la part des défenseurs  
de la cause du peuple. Dans la  
session de 1807, Crocker joua un  
rôle bien triste, lorsqu'on discuta  
en sa présence sur la nécessité  
de réduire son traitement; il put  
alors entendre apprécier la valeur  
de ses services, que les chefs de  
l'opposition mirent fort au-des-  
sous du traitement qui lui était  
accordé. Crocker ne jouit pas de  
l'estime des hommes intègres,  
mais il passe pour avoir beaucoup  
de finesse dans l'esprit. Il a pu-  
blié sous l'anonyme : *Épîtres fa-  
milières sur le Théâtre irlandais*  
(en vers), in-12, 1803; *Lettre é-  
crite de la Chine, et interceptée*,  
1805; *Esquisse de l'état passé et  
présent de l'Irlande*, in-8°, 1807;  
*La Bataille de Talavayra*, poème

écrit avec feu, et dans lequel on remarque de belles descriptions, 1809. Crocker est membre de la société royale de Londres.

CROKER (N.), secrétaire de l'amirauté et membre du parlement d'Angleterre, est fils d'un P. Croker, traducteur de l'Arioste. La malheureuse analogie qui se trouvait entre le nom de Croker et la rocailleuse versification du poète (*Croaker's creaking tyre*) ne fut point oubliée des journalistes; Croker fut quelque temps le Pellegrin de l'Angleterre. Son fils commença par l'imiter, et ne fut pas plus heureux que le père, dans ses essais poétiques. *La Bataille de Talaveyra* et *les Acteurs de Dublin* parurent unir la dureté à la faiblesse, et l'inélégance à la trivialité. Cependant les yeux des ministres se portèrent sur lui; il fut enrôlé parmi ces jeunes législateurs à la suite, que le ministère anglais a toujours soin de tenir au complet. Fidèle à sa mission, il garda, avec une noble et véhémentement exactitude, les postes qui lui furent confiés. Défenseur constant des intérêts ministériels, il s'exposa courageusement à la brutale éloquence de Ponsonby, aux amers sarcasmes de Burdett; et si le gouvernement ne tira pas un grand honneur de ses talens, il dut au moins lui savoir gré de son zèle. Une diction dure, nue, une logique toujours en colère, une tenue hautaine et une suite de raisonnemens vulgaires, la prétention et la monotonie, caractérisent cet orateur.

CROSNE (Louis-Thimoux DE), fils de M. le président d'Arcouville, né à Paris le 14 juillet 1736,

fut successivement avocat-général au Châtelet, maître des requêtes, Intendant de Rouen et tenant-général de police. Il distingua pas moins dans l'exercice de ces diverses fonctions son caractère que par son talent. Ayant à peine 27 ans lorsqu'il fut nommé maître des requêtes fut immédiatement, et malgré sa jeunesse, chargé de faire, au sein d'état, le rapport de l'arrêt des Calas; et il le fit, dit-on, avec l'impartialité d'un juge, l'élégance d'un homme parfait, l'instruction d'un homme instruit, et l'éloquence simple d'un orateur homme de bien. Ce fut sur ce rapport que l'arrêt du parlement de Rouen fut cassé, et la révision du procès ordonnée. Nommé Intendant de Rouen, M. de Crosne se rendit cher pour sa sollicitude pour la population de cette grande ville par une administration dont les traces sont ineffaçables. Des routes, des marchés, des hôpices furent créés par ses soins; un dépôt de poudre qui, situé dans le faubourg de la ville, en compromettait sans cesse la sûreté, fut transféré dans un local isolé; et plusieurs années après la mort de M. de Crosne, le maire et le conseil municipal de Rouen dirent un hommage public à sa mémoire en décorant du nom de Crosne l'une des principales rues de la ville. Aux fonctions de lieutenant-général de police, en 1785, M. Crosne signala son administration par l'un des services les plus utiles qu'on ait jamais rendus à la

ris. A la place où se trouve aujourd'hui la fontaine des Innocents, existait une église et un cimetière, où depuis Philippe-le-Bel on enterrait plus de 3,000 cadavres par an, et d'où s'exhalaient continuellement des vapeurs malsaines qui menaçaient d'emporter l'atmosphère et de répandre d'affreuses contagions dans un des quartiers les plus populeux de Paris. M. de Crosne prit la résolution de faire cesser cet état de chose avec un inconvénient ; ce qu'il réussit à faire par un règlement qui fut le point de départ du danger, ni les réclamations générales, ni les arrêtés du conseil de Paris. M. de Crosne agit courageusement, utilement et avec très-peu de temps. Il avait vaincu des préjugés superstitieux et des abus intimement liés à des cérémonies religieuses ; il n'avait point effrayé de ces obstacles et les surmonta avec autant de bonheur que d'activité. Il fallut de grandes sommes considérables pour venir à bout de ce grand ouvrage ; le gouvernement laissait à sa disposition, et qu'il amassa, durant l'intervalle de 1785 à 1787, la plus sévère économie. Pendant ce temps, l'église fut abattue, le cimetière fut fermé, la fontaine des Innocents construite sur les débris de Pierre Lescot, et les belles statues de Jean Goujon, qui en furent le riche ornement, furent portées du coin de la rue Saint-Jacques au milieu de la place. Ainsi, les épidémies furent redevables à un administrateur intègre, vigilant et éclairé, et de la mesure qui fut prise à un grand danger, et du

travail qui mit en valeur un de nos plus beaux monumens. M. de Crosne traduit par-devant le tribunal révolutionnaire, accusé d'être partisan du régime monarchique, fut condamné et conduit à la mort le 29 avril 1793, à l'âge de 57 ans.

**CROUZET (PIERRE)**, ancien directeur du lycée de Saint-Cyr, membre de la légion-d'honneur, membre correspondant de l'Institut, etc., etc., etc. Il est peu de noms qui soient prononcés avec plus de reconnaissance et de respect, par une portion brillante de la génération actuelle. Crouzet, dont la vie fut consacrée à la carrière utile et modeste de l'enseignement, a noblement payé la dette de tout homme de bien envers la patrie. Les armes, les beaux-arts, la littérature, l'administration, lui doivent des sujets distingués, et, ce qui vaut mieux encore, la France lui doit d'excellens citoyens. Crouzet naquit à Saint-Vaast, en Picardie, le 18 décembre 1753. Il perdit son père à 6 ans, sa mère à 18 ; et resta l'aîné de 9 enfans, dont il fut le bienfaiteur et le soutien. Il commença ses études au collège de Beauvais, où des succès brillans le firent remarquer ; et M. Binet, alors recteur de l'université de Paris, le fit venir au collège du Plessis. Il s'y distingua surtout dans la poésie latine, et remporta, en rhétorique, le premier prix de vers latins à la distribution générale des prix de l'université. Reçu docteur agrégé, en 1778, il fut nommé professeur de 3<sup>e</sup> au collège de Montaigu, en 1780 ; à la chaire de seconde.

en 1786; à celle de rhétorique, en 1790; et principal du même collège, en 1791. Élève de l'école Normale, le 28 nivôse an 3, un décret de la convention nationale, du 13 germinal an 3, le nomma directeur de l'institut des jeunes Français. Le 30 prairial, un autre décret réunit cette école à celle de Popincourt et Liancourt; et Crouzet fut nommé directeur de ces trois établissemens fondus en un seul, dans le château de Liancourt. A son arrivée, il trouva les élèves dans l'état de dénûment le plus complet. Les fournisseurs chargés de la nourriture et de l'habillement, avaient suspendu leur service. Crouzet engagea le peu de fortune qu'il possédait pour subvenir aux besoins de l'établissement; et le malheur de ces enfans, presque abandonnés, cessa à la vue de l'homme excellent qui fut pour eux le plus dévoué et le plus prévoyant des pères. Le 7 pluviôse an 6, l'administration centrale du département de l'Oise, nomma Crouzet membre du jury chargé de l'organisation de l'école centrale de ce département. Le 1<sup>er</sup> fructidor an 8, le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, le nomma directeur du collège de Compiègne; et, le 7 germinal an 9, il fut nommé directeur du prytanée français de Saint-Cyr. Plusieurs milliers d'élèves se souviendront toujours des services rendus à l'instruction publique par Crouzet, dans ce nouvel établissement. 120 élèves, sans surveillance, sans travail, sans discipline, erraient dans les immenses bâtimens de l'ancienne maison de Saint-Cyr. En peu de

jours, Crouzet parvint à établir l'ordre dans l'administration et dans les études. Les notes qu'il employa furent bien ceux de la sévérité que ce la persuasion. Il parla d'honneur, patrie, à de Français, et il fut compris. après l'arrivée de Crouzet prytanée de Saint-Cyr comptait plus de 600 élèves. L'organisation de cet établissement était mauvaise, mais l'homme habile dirigeait eut le bon esprit pas croire que l'ignorance satellite inséparable du Tout en formant des officiers l'armée, il formait des hommes instruits pour l'état; aussi les sciences et l'amour de la patrie ont-ils accompagné ses élèves, dans toutes les carrières le devoir ou la fortune leur embrasser. Au mois de juillet 1805, Crouzet reçut la distinction de la légion-d'honneur par de grands services rendus à la patrie. Au mois de juin 1808 l'établissement de Saint-Cyr fut transféré à la Flèche. Crouzet y serva la direction jusqu'au 1<sup>er</sup> 1809, époque où il fut nommé dans le sein de l'université directeur du lycée Charlemagne. Il se créa, dans cette position, des titres nouveaux et la conserva jusqu'à l'époque de sa mort arrivée le 1<sup>er</sup> 1811. Si les momens de Crouzet n'eussent pas été presque tous consacrés à ses élèves eût occupé, dès sa jeunesse, un rang distingué parmi nos littérateurs. Il maniait, avec une égale facilité, la langue d'

de Racine, de Tacite et de  
 et les morceaux épars  
 laissés dans ces deux idio-  
 matisaient, s'ils étaient réu-  
 sur lui créer une belle ré-  
 indépendante de celle  
 possède comme instituteur.  
 ingue; parmi ces morceaux,  
 ses hymnes fort élégantes.  
 évêque de Paris, voulant  
 une suite aux belles com-  
 mes de Santeuil dans ce gen-  
 ré, dans ce but, ouvrit un  
 ses général; Crouzet s'y  
 ta et obtint plusieurs fois  
 x. Il a composé, en ou-  
 ses odes pleines de verve,  
 nôtres une sur l'attentat du  
 se; plusieurs fragmens fran-  
 latins en l'honneur de Na-  
 a; un petit poëme intitulé:  
 us de l'É. mané, publié à l'é-  
 rod l'abbé Sicard voulait le  
 résumer, ce qui eût légèrement  
 été la langue de Pascal et de Boi-  
 ; un poëme sur la Liberté; des  
 odes fort ingénieuses récitées  
 les élèves de Saint-Cyr, à l'oc-  
 on des distributions annuelles  
 prix; enfin des essais en prose  
 prouvent que Crouzet savait  
 bellir la langue française sous  
 ses formes. Il a laissé, ma-  
 crit, une traduction des *Com-  
 taires de César*, une autre de  
 intifien, et un poëme sur l'É-  
 tion. La mort de Crouzet a  
 été des regrets aussi profonds  
 honorables; riches ou pauvres,  
 burés de familles ou orphelins,  
 élèves étaient ses enfans;  
 tous l'ont pleuré comme un  
 e.

CUBIÈRES (LE MARQUIS DE),  
 réaliste, a consacré sa vie à  
 l'agriculture et à la culture des jardins.

Ses goûts simples et son amour  
 de la solitude l'avaient rendu d'un  
 commerce agréable et bienveil-  
 lant; il avait beaucoup d'esprit et  
 de gaieté, mais c'était surtout à  
 la campagne qu'il déployait toute  
 son amabilité. Il a publié les ou-  
 vrages suivans : *Histoire des co-  
 quillages de mer, de leurs mœurs  
 et de leurs amours*, 1800, in-4,  
 avec figures; *Histoire du tulle-pier*,  
 1800; *Mémoire sur les abeilles*,  
 1800; *Mémoire sur la pierre adu-  
 laire*, 1801; *Mémoire sur l'érubité  
 à feuilles de frêne*, 1803, in-8;  
*Mémoire sur le genévrier rouge de  
 Virginie, que l'on nomme vulgai-  
 rement cèdre rouge*, 1803, in-8;  
*Mémoire sur le micocallier ou cé-  
 tis de Linnée*, 1808, in-8; *Mémo-  
 ire sur le cyprès de la Louisiane*  
 (*cupressus disticha de Linnée*),  
 1809, in-8, avec figures; *Sur les  
 services rendus à l'agriculture par  
 les femmes*, 1809; *Mémoire sur le  
 magnolier auriculé* (*magnolia au-  
 riculata*), 1810, in-8. Le mar-  
 quis de Cubières avait été écuyer  
 cavalcadour de Louis XVI; et  
 Louis XVIII, à son retour en  
 France, lui redonna le même em-  
 ploi auprès de sa personne. Il  
 est mort dans le courant de 1821,  
 peu de mois après son frère  
 le chevalier (Voy. l'article ci-à-  
 près).

CUBIÈRES (LE CHEVALIER MI-  
 CHEL DE), connu aussi sous les  
 noms de DORAT-CUBIÈRES et de  
 PALMÉZEUX, frère cadet du pré-  
 cédent, naquit à Roquemaure,  
 département du Gard, le 27 sep-  
 tembre 1752. M<sup>re</sup> Roland le traita  
 fort mal dans ses mémoires. « Fi-  
 dèle au double caractère d'insou-  
 lence, et de bassesse qu'il porte

» au suprême degré sur sa répu-  
gnante figure, il prêcha le *sans-  
culotisme* comme il chantait au-  
trefois les *grâces*, fit des vers à  
» *Marat* comme il en faisait à  
» *Iris*, et sanguinaire sans fureur  
» comme amoureux sans tendres-  
» se, se prosterna humblement  
» devant l'idole du jour, fût-elle  
» *Tantale* ou *Vénus*. » Voilà un  
portrait d'une grande sévérité,  
et dont les brillantes antithèses  
qui le terminent ne nous paraissent  
pas justes. Le chevalier de  
Cubières n'a point été sanguin-  
aire, ni avec, ni sans fureurs;  
nous croyons au contraire que  
c'est par excès de sensibilité et  
par la peur qu'il avait de voir ré-  
pandre son sang et celui de ses  
concitoyens, qu'il a sacrifié aux  
*dieux de la terreur*: il croyait les  
apaiser par ses *chants*; mais, à  
coup sûr, il n'a jamais cherché à  
les irriter. Il nous semble aussi  
que l'auteur d'un grand nombre  
de poésies érotiques, des *Opuscu-  
les poétiques* en 3 volumes, a pu  
connaître et éprouver le véritable  
amour, et que la qualification  
d'*amoureux sans tendresse*, dont  
M<sup>me</sup> Roland gratifie le chevalier  
de Cubières, est peut-être aussi  
peu méritée que celle de *sanguin-  
aire sans fureur*. Nous ne pré-  
tendons pas le justifier de ses fai-  
blesses politiques et littéraires;  
mais on peut être un méchant  
poète sans être un méchant hom-  
me. Le chevalier de Cubières est  
mort à Paris, au mois d'août  
1820, à l'âge de 68 ans. Il a pu-  
blié un grand nombre d'ouvrages  
tant en prose qu'en vers dont nous  
allons exhumer les titres: la tra-  
gédie de *Phèdre* de Racine, refaite

et jouée en 1803 au théâtre  
Molière, sous le titre d'*Hippolyte*  
elle fut sifflée et n'a plus re-  
paru. En 1810, une édition d'un  
ouvrage posthume de Bailly,  
le titre de *Recueil de pièces in-  
santes sur les arts, les sciences  
la littérature*, précédée d'un  
discours sur la *Vie littéraire et  
l'instruction publique*, et  
qui a pour auteur *cet homme illustre. É-  
loge de cet homme illustre. É-  
loge jugé par ses pairs*, 1  
in-8°; le *Théâtre moral, ou  
dramatiques nouvelles*, pré-  
cédé d'un *essai sur la comédie*, 1  
2 vol. in-8°; *Éloge de Volt-  
taire suivi de poésies diverses*, 1  
in-8°; *Pour et contre Boi-  
ssieu*, 1802, in-12; *Épître à M. le  
F. d'Hartig, sur la mort de  
comte de Buffon*, 1788, in-  
8°; *Calendrier républicain*, po-  
1798, in-8°; *Œuvres dramati-  
ques*, 1811, 4 vol. in-8°; *Chamou-  
ille ou la Poste aux lettres*, po-  
1816, in-8°, etc., etc.

CUGNET-DE-MONTAIGNE  
(N.), ex-commissaire des  
armées, né à Riose département  
de la Haute-Saône, le 3 juillet  
1758. Il servit d'abord dans la 2<sup>e</sup>  
régiment d'infanterie de ligne.  
En 1798 il prit, contre Wein-  
thur et Frawensfeld, un obus  
à cheval à l'ennemi. Les bli-  
sures graves qu'il avait reçues  
cette campagne ne lui permirent  
pas de supporter les fatigues  
de la marche. Il entra, en 1799  
(1799), dans le 2<sup>e</sup> régiment  
de chasseurs à cheval. À la bataille  
de Sienna, en Toscane, en  
1800, il chargea seul sur un  
pièce de canon, tua le cano-  
nier qui allait mettre le feu, et  
en joignant son corps, il fit pri-  
sonnier trois cavaliers napoli-  
tains.

pte 35 blessures. Les gardes d'Autriche et de Prusse ont le fait suivant. Le 24 1813, M. Cugnet de Montarlot, chargé de la police du convoi des vivres de l'armée, conduisit un convoi de 45 voitures, escorté par 230 hommes, l'escorte était réduite à 100 hommes, extrêmement fatigués, ayant à peine marcher, lorsque 30 Cosaques se jettent sur eux et cherchent à lui enlever le drapeau. M. Cugnet de Montarlot, à la tête des braves dont il prit le commandement, fit si bonne contenance, que l'ennemi fut forcé de se retirer, après avoir perdu un grand nombre de monde. Deux heures après, les mêmes Cosaques furent pris deux canons et des munitions à 250 Français. M. Cugnet de Montarlot, après son retour dans sa patrie, fut arrêté en 1815 comme prévenu d'avoir été membre de la société secrète des *frères du lion*; après 18 mois de détention, il fut jugé et acquitté. Il a été l'un des rédacteurs du *Journal de l'Indépendant*, l'un des fondateurs et l'éditeur des ouvrages politiques le *Nouvel homme gris* et le *Libéral*. A l'occasion du passage de ce dernier ouvrage relatant l'assassinat de Coquelet par un soldat de la garde suisse, il fut arrêté à la cour royale, et acquitté le 14 juillet 1819. Sa proposition, en 1820, contre les lois dites *arbitraires*, le fit de nouveau arrêter, en vertu d'un décret signé de trois ministres. Il fut détenu 8 mois en prison, et fut jugé devant la cour royale de Bruxelles, comme impliqué dans la conspiration dite de l'Est. A-

près 5 mois d'examen, la cour déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre, et ordonna sa mise en liberté. M. Cugnet de Montarlot partit au mois de juillet 1821 pour l'Espagne; et bientôt quelques journaux annoncèrent qu'il avait été arrêté comme ayant pris part aux mouvemens politiques de ce royaume, et qu'on l'avait trouvé nanti de proclamations où il se qualifiait de *chef du grand empire français*. Il est difficile de supposer qu'un militaire si souvent blessé sur le champ de bataille, et qui, dans ses écrits, combattait pour les doctrines constitutionnelles, ait consenti à jouer le rôle d'un intrigant ou celui d'un insensé plus ridicule que dangereux.

CULLEN (GUILLAUME), célèbre médecin anglais, né en 1712 dans le comté de Lanerk en Écosse, et mort le 5 février 1790, étudia la chirurgie et la pharmacie à Glasgow. Il navigua quelque temps ensuite, comme chirurgien, sur un vaisseau de commerce, et alla se fixer à Hamilton, où il devint l'ami de Guillaume Hunter. Ces deux jeunes gens, alors peu connus, travaillèrent ensemble, et firent de rapides progrès dans les sciences. Ils vinrent à l'université d'Édimbourg, dont Cullen suivit les leçons avec beaucoup d'assiduité. Ce jeune homme s'y acquit la faveur du duc d'Argyle et surtout du duc d'Hamilton, qui lui fit obtenir la chaire de chimie à l'université de Glasgow en 1746. Cinq ans après, il passa à celle de médecine; et les directeurs de l'université d'Édimbourg lui offrirent, en 1756, celle de chimie

vacante par la mort de Plummed. Il termina, en 1766, le cours de matière médicale commencé par le docteur Alston; en 1766, il succéda au savant Robert Whytt, et en 1773, à Jean Grégory, professeur de médecine théorique et pratique. Cullen passa sa vie à composer des ouvrages et à professer publiquement l'art qui l'a rendu célèbre. Pour se faire une idée juste de son mérite et de celui des médecins de toutes les nations qui ont acquis plus ou moins de célébrité, il faudrait tracer un tableau de l'état où la science était avant eux, et de celui où ils l'ont laissée. La médecine a certainement un degré de certitude que nous sommes loin de lui contester. Nous ne pouvons disconvenir néanmoins qu'elle n'ait été presque de tout temps réduite à un corps systématique de raisonnemens, où l'observation n'entraît que pour bien peu de chose, et où quelques vérités se trouvaient tellement confondues dans la foule des erreurs, qu'il était à peu près impossible de les deviner. L'ignorance des médecins, comme celle des anciens philosophes, a été pendant bien des siècles une découverte à faire; et depuis Herodicus jusqu'à Boërhaave, Cullen, Hunter, et même à une époque plus rapprochée de nous, on ne s'est guère plus entendu en médecine qu'Aristote ne s'entendait lui-même quand il définissait la matière, ou Platon quand il discourait sur la nature de l'âme. Ce n'est point ici le lieu de rechercher la cause de ces perpétuelles erreurs, ni d'offrir un tableau des systèmes, des hypo-

thèses plus ou moins ingénieuses, tour à tour détruites, et se reproduisant sous de nouvelles formes, et qui, pendant deux mille ans, ont été disputées interminablement, comme le corps de doctrines qui constituait la médecine. L'empirisme, l'habitude et des préjugés forts, que Socrate, le plus sage et le plus spirituel des Grecs, ne put s'en garantir entièrement pendant ses jours, toujours lent à se débarrasser de ses erreurs, peut seul donner la direction vicieuse de ce corps; et un homme de génie ne dévoile toujours dans une telle circonstance qu'il soit par quelque que soit la nature des erreurs sur lesquels il s'exerce, sous ce point de vue que nous considérerons Cullen, et en général tous les médecins qui se sont rendus célèbres avant, et quelque temps après lui. Cullen avait renversé l'édifice par ses prédécesseurs, et avait vu deux écoles de Cnide et d'Épiscure avaient été perpétuellement en débats. Les empiriques et les mathématiques avaient admis des doctrines contraires à celles de ces écoles, et également opposées entre elles. Gallien avait ressuscité la médecine hippocratique, qui était aussi devenue tour à tour galienne, épiscurienne, galienne, etc., suivant qu'elle avait été soumise aux calculs des commentateurs d'Aristote, de Galien, etc. Les Arabes, les alchimistes, les pneumatiques, l'avaient modifiée à leurs nouvelles idées, et avaient brûlé tous les livres des anciens. Vanhelmont, en écartant leurs extravagances, avait cessé de vomir des injures.



phes d'écoles. Les dentistes avaient transformé en un laboratoire où l'on fit des amalgams, des charmes, des cornues, des matras, des géomètres avaient expliqués les fonctions de la vie animale; les physiciens, attraction, la cohésion, les les contre-forces, l'élasticité ne retrouvait, dans les des des mécaniciens, que illes; des soupapes et des ; Stahl et Hoffman veno-encore de changer entiè-la médecine, quand Boër-et Cullen parurent sur la Le premier, après une lon-sée de tout ce qu'avaient n-anciens, prétendit con-nous les systèmes et prou-les diverses sectes qui s'é-établies en médecine, n'a-jamais différé quant au mais seulement par la ma-de s'exprimer; ce qui était doute beaucoup plus vrai ne le pensait, car si toutes-ient jamais discuté que sur-ots, elles ne différaient guè-re par des mots. Il appela-à son secours la chimie, la-ique, la mécanique, pour-er un nouveau corps de doc-), et obtint un succès prodig-), et bien fait pour exciter la-isie de ses collègues. Cullen, : autant d'esprit que Boërhaa-entreprit de faire oublier ce-lier, et ce n'était pas une cho-ien difficile, dans un corps-ne paraissait avoir d'autre a-nt que des disputes frivoles, à chaque hypothèse, pour peu-lle fût ingénieuse, avait tou- sur celle qui l'avait précé-

dée, le mérite de la nouveauté, qui n'est pas peu de chose en médecine. Quand on est réduit d'ailleurs à aller d'erreurs en erreurs, pour découvrir la vérité, il n'y a pas de raison pour qu'on ne préfère pas une route nouvelle à une autre qui ne menait pas du tout au but où l'on se proposait d'arriver. Cullen attaqua donc la doctrine de Boërhaave, dont il exagéra les défauts; et quand il eut prouvé qu'elle fournissait d'erreurs, ce qui n'était pas extrêmement difficile, il construisit un nouveau système médical sur les ruines de celui qu'il venait de renverser, ou plutôt il en renouvela un des Grecs, qui obtint une vogue extraordinaire. Hippocrate depuis long-temps avait déjà fait jouer, au système nerveux, le plus grand rôle dans l'économie animale, et c'était à peu près sur cela que reposait toute la doctrine de Cullen, qui excita un enthousiasme général. Il mérite néanmoins le reproche qu'on a droit de faire à la plupart de ses confrères, qui ont été chefs de sectes, c'est de n'avoir point assez rendu justice à ceux de leurs devanciers ou de leurs contemporains qui leur ont fourni les sources où ils ont puisé. Cullen s'occupait beaucoup aussi des causes prochaines des maladies, et la plupart de ses ouvrages devinrent classiques dans le temps. Nous avons sous les yeux une *Biographie* où l'on s'étonne qu'ils soient aujourd'hui condamnés à un abandon presque total. Il vaudrait autant demander pourquoi une chaussure ou une barbe à la Henri IV paraîtrait aujourd'hui ridi-

cule dans un salon. Les principaux ouvrages de Cullen sont : 1° *Institutions of medicine; part. 1, physiology*, 3<sup>me</sup> édition, Édimbourg, 1785, in-8°; traduite en français, par Bosquillon, Paris, 1785, in-8°; en allemand, Leipzig, 1786, in-8°; en latin, Venise, 1788, in-8°; 2° *First lines of the practice of physic*, Londres, 1777, in-8°; Édimbourg, 1785, 4 vol. in-8°; *ibid.*, 1807, 2 vol. in-8°, traduit en allemand, en latin et en français; 3° *Synopsis nosologiae methodicae*, Leyde, 1772, in-8°; Édimbourg, 1777, 2 vol. in-8°; *ibid.*, 1782 et 1785, 2 vol. in-8°, traduit en allemand; 4° *A treatise of the materia medica*, Édimbourg, 1789, 2 vol. in-8° et 2 vol. in-4°. L'auteur désavoua les *Lectures on the materia medica*, publiées à Dublin, par quelques-uns de ses élèves, et traduites en allemand et en français. L'ouvrage, mis au jour par le professeur lui-même, a été traduit en français par le docteur Bosquillon, Paris, 1789, 2 vol. in-8°; en allemand, par Georges-Guillaume Christophe Consbruch, Leipzig, 1790, in-8°; et par Samuel Hahnemann, Leipzig, 1790, 2 vol. in-8°; en italien, par Ange dalla Decima, Padoue, 1792 et 1800, 6 vol. in-8°. Cullen a aussi publié, en anglais, une *Lettre sur la manière de rappeler à la vie les personnes noyées et asphyxiées*, Édimbourg, 1784, in-8°.

CUNEGO (DOMINIQUE), célèbre graveur italien, né à Vérone, en 1727, et mort à Rome, à l'âge de 67 ans, étudia d'abord le dessin et la peinture dans l'école de Francisco Ferrari, mais s'adonna en-

suite tout entier à l'étude de la gravure. Il se fit connaître par les médailles dont le marquis Giamoco-Museli voulait enrichir son ouvrage; et un architecte français, qui se trouvait alors à Rome, lui ayant proposé de gravir ensemble le voyage de Francesco Cunego gravé par les vues des artistes et des vieux édifices de cette ville, d'après les dessins de Melchiorrisseau. Il s'attacha surtout à graver au burin les grandes compositions de Raphaël, de Michel-Ange et Fano. Appelé, quelques temps après, à Berlin, il y resta pendant un séjour de quatre ans, pendant lequel il grava tous les portraits de la famille royale, et revint à Rome. Il s'occupa de nouveau de la gravure d'œuvre des grands maîtres, et ses estampes en ont eu un caractère particulier qui leur donne aucune ressemblance avec ses gravures au burin. Il a laissé deux fils dont l'aîné, qui a aussi été mort à Livourne, a fini la fin du dernier siècle. L'auteur s'est retiré dans l'ordre religieux des Bons-Hommes.

CUNINGHAM (EDMOND-COCHRAN), neveu du duc de Cumberland, et fils d'un colonel, s'étant déclaré pour le prétendant fut obligé de s'expatrier, et se réfugia en Écosse, en 1742. Le comte de Cuningham, retiré d'abord en Irlande, se rendit à Parme, au service de l'infant don Philippe s'étant établi. Le jeune Cuningham fut appelé *Kalso* ou *Kelso*, du nom de sa ville natale, et à Parme, par les Italiens, *Calsa*, fut admis à suivre les leçons de l'Académie de peinture que le prince venait de former. Il étudia avec fruit

es du Corrège, ceux du  
an, et ses progrès furent  
Après avoir visité les  
ales écoles d'Italie, il se  
en Angleterre, et se fixa,  
j, à Londres, où ses ou-  
fort recherchés acquirent  
ande valeur. Il pouvait,  
talens, se créer une for-  
onsidérable; mais son goût  
s plaisirs et la dépense le  
nt à fuir ses créanciers, et  
en France. C'était à l'é-  
où le roi de Danemark par-  
la Flandre. Cuningham  
ce prince avec tant de  
blance, d'habileté et de  
itude, que les seigneurs  
ompagnaient le monarque  
ent eux-mêmes se faire  
par le même auteur. Ces  
rétablirent la fortune de  
ham, et lui permirent de  
r en Angleterre. Posses-  
outre du patrimoine de  
e, qui venait de mourir, il  
pas devenu plus sage, et  
es années suffirent pour le  
de nouveau. En 1777, la  
lui servit une seconde fois  
ge contre ses créanciers.  
de ses plus folles entrepri-  
neuf tout un quartier de  
s. Un héritage inattendu  
mit de reparaitre dans cette  
r'il quitta encore; mais,  
ois, ce fut pour passer en  
avec la duchesse de Kings-  
ni le surpassait en pro-  
s, et qui s'associa à ses  
Leurs relations cessèrent  
t, et les talens du peintre  
rent encore la fortune du  
auteur que détruisirent les  
causes. Forcé de s'éloi-

gner de ce pays, il se retira à  
Berlin, où, par les conseils du  
docteur Baylies, avec lequel il a-  
vait eu des relations à Londres,  
il établit un commerce de gravu-  
res. Encouragé par le duc Frédé-  
ric de Brunswick, qui estimait ses  
talens, et qui lui procura les  
moyens de voir et d'étudier, sans  
être aperçu, les mouvemens et  
les habitudes du grand Frédéric,  
Cuningham composa un tableau  
d'une très-grande dimension, re-  
présentant une revue à *Postdam*,  
où figurent le roi, le prince de  
Prusse, le duc d'York évêque  
d'Osnabruck, et tous les généraux  
présens à la cour. Ce tableau rem-  
porta le premier prix à l'acadé-  
mie de peinture de Berlin, et fut  
gravé par Clément, célèbre arti-  
ste danois que Cuningham fit  
venir à ses frais. En 1789, il  
obtint encore de la même acadé-  
mie un premier prix pour un au-  
tre tableau. Mais ses profusions  
l'ayant presque réduit à l'indigen-  
ce, il quitta Berlin, et reparut à  
Londres, où ses talens lui rendi-  
rent une aisance honorable. Vic-  
time de son penchant pour la dis-  
sipation, il mourut, en 1793, dans  
le dénûment le plus absolu. Les  
ouvrages de Cuningham sont en  
grand nombre, et tous exécutés  
avec un soin qui ne laisse point  
soupçonner l'homme subjugué  
par l'amour des plaisirs, ni sa si-  
tuation tant de fois alternative-  
ment heureuse ou malheureuse.

CUOCO (JOSEPH), Napolitain,  
homme de lettres, conseiller-d'é-  
tat, directeur du trésor royal de  
Naples, etc., fit l'éloge de la ré-  
volution que les Français portèrent  
dans son pays en 1798, par la

publication d'un ouvrage ayant pour titre *Revoluzione di Napoli*. Le retour du roi, qui eut lieu l'année suivante, l'obligea des'enfuir; et il vint à Milan, où il eut encore occasion de manifester son dévouement à la cause républicaine, après les changemens que Bonaparte introduisit dans le gouvernement de cette dernière ville en 1800. Melzi, vice-président de la république Italienne, le nomma, en 1804, rédacteur en chef du journal officiel qui venait d'être créé sous le titre de *Giornale italiano*. A peu près dans le même temps, il publia aussi une espèce de roman philosophique et politique intitulé : *Platone in Italia, traduzione del greco*, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage fut traduit en français par Barrère, et Cuoco en fit pendant long-temps les plus grands éloges dans son journal; ce qui n'était certainement rien au mérite de l'ouvrage, mais ce qui ne donnait pas non plus une haute idée de la modestie de l'auteur. Après qu'Eugène Beauharnais eut été créé vice-roi de Milan, Cuoco revint à Naples, où Joseph Bonaparte lui fit un accueil flatteur et le nomma conseiller-d'état. Quelque temps après, Murat, ayant succédé à Joseph, lui conféra l'emploi de directeur du trésor royal; et il s'est maintenu dans cette nouvelle charge après la restauration de Ferdinand qu'on remplaça sur le trône de Naples en 1815, à peu près à la même époque où Louis XVIII remonta également sur le trône de France.

CURAUDAU (FRANÇOIS-RENÉ), savant chimiste, naquit en Nor-

mandie en 1765. Le *Journal de physique*, le *Bulletin de phisique*, les *Annales de chimie et de physique*, le *Journal de l'économie rurale*, sont des observations utiles de l'industrie; il a beaucoup écrit sur les ouvrages périodiques, par lesquels il voulait propager ses découvertes pour le seul plaisir de faire et d'être utile à l'humanité. Il servit de ses connaissances pour perfectionner les procédés des tanneries et des fabriques de savon. Il travailla à la découverte du coup au blanchissage à la vapeur; il composa sur cette matière un petit livre élémentaire, et donna des leçons publiques et particulières de sa méthode. Beaucoup de réglemens économiques de commerce portent le nom de Curaudau; il fit, lorsqu'il les faisait, des démonstrations pratiques de la manière de faire usage de ces procédés. Le grand nombre de personnes qui les ont adoptés est la meilleure preuve de leur utilité sur quelques autres réglemens du même genre. Curaudau s'est particulièrement occupé dans la fabrication du sucre de betteraves, et dans la combustion de l'alun artificiel, dont il a une manufacture; les tanneries le préfèrent à l'alun de Rodez. Curaudau était membre de plusieurs sociétés savantes; homme d'un caractère noble et trop confiant dans ses forces physiques, il succomba par excès de travail, et mourut à Paris en 1813, âgé seulement de 48 ans.

CURÉE (JEAN-FRANÇOIS), te de Labédissière, né à Béziers, André-de-Bègues, dans le département de l'Hérault, fais-

mbres de l'administration département, lorsqu'en 1791 nommé député à l'assemblée législative. Il passa de la législative à la convention nationale où il vota dans le procès Louis XVI pour la réclusion, l'ajournement et le sursis. Exilé après la session, ainsi qu'un grand nombre de conventionnels, il demanda, et obtint le 7, le rapport de la loi du 22 de l'année précédente, qui prescrivit leur exclusion. Député au conseil des cinq-cents en 1795, M. Curée témoigna la plus vive indignation de l'assassinat des députés français à Vienne ; il fit des sorties virulentes contre la maison d'Autriche, fit l'éloge de son compatriote Bonnier, et demanda que son nom et celui de Roberjot fussent proclamés à chaque appel nominal. Lorsqu'il fut question d'adopter la formule du serment patriotique, il s'opposa vivement à ce qu'on en supprimât les mots relatifs à l'anarchie. Il était opposé à toute espèce de parti violent et ne craignait rien tant que l'indifférence dans le gouvernement. M. Curée vit avec satisfaction la révolution du 18 brumaire, parce qu'il était persuadé que ces mesures que prendraient les consuls allaient sauver la république. Il devint tribun, et sa tâche ne se réalisant pas aussi facilement qu'il le désirait, il demanda pour que le consulat fût dévolu d'abord pour dix ans, et pendant sa vie, au premier consul Bonaparte. M. Curée ne peut, sans doute, que ces différentes sortes de gouvernement,

dont on venait de faire l'essai, pussent encore remplir son but. Ses rêves ou ses opinions républicaines firent place à d'autres considérations qu'il ne nous appartient pas d'apprécier : quoi qu'il en soit, il demanda, le 30 avril 1804, que le tribunal émit le vœu que Napoléon Bonaparte fût proclamé empereur ; que la puissance impériale fût déclarée héréditaire dans sa famille, etc. Cette proposition, qui, comme on sait, ne trouva de contradicteurs que M. Carnot, vivement appuyée par un grand nombre de tribuns et notamment par M. Carrion de Nisas (voy. ces articles), fut convertie en loi de l'état le 20 mai suivant, telle qu'elle avait été émise par M. Curée. Nommé commandant de la légion d'honneur à l'époque de la création de cet ordre, comte de l'empire, et sénateur au mois d'août 1807, la carrière politique de M. Curée se termina en 1814, à la rentrée de Louis XVIII en France.

**CURIAL (PHILIBERT-JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, COMTE)**, lieutenant-général, pair de France, grand-croix de l'ordre de la légion d'honneur, est né à Saint-Pierre-d'Albigny, en Tarentaise, le 21 avril 1774. Jeune à l'époque où les Français s'emparèrent de la Savoie, il s'enrôla dans la légion des Allobroges, dont il fut nommé capitaine ; il suivit l'armée française en Égypte, obtint le grade de chef de bataillon en 1799, et en 1804 il fut fait colonel du 88<sup>e</sup> régiment. Il se conduisit, à la bataille d'Austerlitz, avec une extrême bravoure à la tête de ce corps, et devint colo-

riel-major des chasseurs à pied de la garde impériale, colonel-commandant après la bataille d'Eylau, et général de brigade après celle de Friedland. Devenu général de division, c'est en cette qualité qu'il fit la campagne de Russie de 1812, à la tête des chasseurs de la garde. Au retour de cette désastreuse expédition, il fut chargé, dans le commencement de 1813, d'organiser douze nouveaux régimens de jeune garde, dont l'empereur lui donna le commandement. Le général Curial se distingua aux batailles successives de Wachau et de Hanau, les 16, 30 et 31 octobre de la même année. Au mois de janvier 1814, il fut envoyé, avec ses chasseurs, au secours des frontières du Nord; mais ses derniers efforts militaires devinrent inutiles à la cause qu'il servait. La France devait incessamment changer de face, sous le rapport des hommes et des choses; et M. le comte Curial, ayant envoyé son adhésion aux actes du sénat qui prononçaient la déchéance de Napoléon, fut créé par Louis XVIII, le 2 juin, chevalier de Saint-Louis, et conservé dans le cadre de l'état-major de l'armée, en qualité de lieutenant-général. Le 4 du même mois, le roi le nomma commandant de la 10<sup>e</sup> division militaire, et pair de France. Pendant les cent jours, Napoléon l'employa dans son grade, sous les ordres du maréchal Suchet. Au second retour du roi, le comte Curial ne perdit aucune de ses dignités civiles et militaires. Employé dans l'armée comme inspecteur-général d'infanterie, il siége à la cham-

bre des pairs. Nous allons porter un fragment de son discours à cette chambre, lors de la discussion du projet de loi sur le recrutement. Après avoir dit que la sécurité de la France reposait sur l'existence d'une armée de réserve, et que cette armée ne pouvait se trouver ailleurs, le noble pair demanda que cette réserve fût organisée telle que le ministre (M. de Villon-Saint-Cyr) la proposait. Il ajouta : « Je ne cède point à la prévention qui serait de donner des hommes avec lesquels j'ai combattu pendant trente ans. Si je puis rappeler les soldats de Bertrande de Vendôme ou de Saxe, je le fais d'eux ce que je dis de mes compagnons, parce que je suis sûr qu'à toutes les époques et dans tous les systèmes, *bravo !* les vieux soldats sont synonymes »

CURTZIN (GEORGE), l'un des chefs des insurgés de Serbie. La haine de ce peuple contre les Turcs est inextinguible. De nombreux Bulgares, des Maniots et des Bosniens, les Serbiens, malgré tous les traités de paix possibles, même celui de 1812, finiront par secouer le joug odieux des Musulmans. Tout si brave que Czerni-Georgi Curtzin fut sacrifié à la jalousie de ce général, qui ne put pardonner à son compagnon d'armes une rivalité avec lui dans l'expédition de ses soldats. Curtzin, un brave homme, avoir donné des preuves de son courage et de son intrépidité contre les Turcs, se renferma dans la forteresse de Batsch en 1804, dans la forteresse de Batsch; le vizir Muss-Aga l'y at-

ent et vainement. Ce vizir de lever le siège, Curtzin faute de ne pas se porter sur Zwornik, où il pouvait bataille à son ennemi, et tre s'en emparer. Czernis, irrité de ce contre-temps, issant ce motif pour perdre al, fit assembler une comn militaire qui condamna à la peine de mort. Il fut par les armes à la tête du de Schabatz, au mois de bre 1804.

STINE (ADAM-PHILIPPE, DE), naquit à Metz le 4 fé-740. Créé sous-lieutenant de 7 ans, il n'en avait que esqu'il fut témoin du siège Stricht par le maréchal de La paix se fit à cette épo- le jeune officier reprit le le ses études. Il quitta en e collège pour entrer dans ment du Roi, d'où il passa, lité de capitaine, dans les is de Schomberg. Il se si- en Westphalie; et pour ré- nser sa valeur et ses talents, istre de la guerre, Choiseul, ccorder le commandement égiment de dragons, qui désormais le nom de son l. Custine n'avait que 21 ependant il s'appliqua tel- t à l'étude des évolutions a discipline militaires, qu'il bientôt un tacticien assez e pour que le grand Frédé- sirât de le connaître. La de l'indépendance de l'A- ie ayant éclaté, Custine combatte pour une si ause; et craignant de lois- happer l'occasion d'illus- n nom, il quitta son régi-

ment de dragons pour comman- der celui de Saintonge infante- rie, destiné à passer dans le Nou- veau-Monde. Il partit en 1780, se conduisit avec distinction dans toutes les affaires, mais plus par- ticulièrement au siège d'York; et, à son retour en France, il fut fait maréchal-de-camp et gou- verneur de Toulon. La noblesse de Metz, voulant lui donner des preuves d'estime, le nomma, en 1789, son député aux états-géné- raux. Custine ne tarda pas à fai- re connaître ses principes dans cette assemblée; il se rangea l'un des premiers du côté du tiers-é- tat; il renonça aux privilèges de sa caste; et, pendant tout le cours de la session, il ne manifesta ja- mais que des opinions en harmo- nie avec le patriotisme pur et é- clairé des libéraux de cette mé- morable époque. A la fin de sa carrière législative, Custine pas- sa à l'armée du Nord, et se trou- va quelque temps sous les ordres du général Biron, son ancien a- mi et son compagnon d'armes en Amérique. Ils travaillèrent en- semble à rétablir dans les trou- pes l'instruction et la discipline; ils visitèrent les places qui étaient sous leur surveillance, en firent réparer les fortifications, et don- nèrent de l'activité aux fonderies de canon. En septembre 1792, le général Custine reçut l'ordre de s'emparer des magasins considé- rables que l'empereur d'Autriche avait formés dans la ville de Spi- re. Le 30 du même mois, cette expédition était terminée; et il en adressa les détails au ministre de la guerre dans une lettre, où l'on remarque les passages suivants :

« Les Autrichiens ont perdu un grand nombre d'hommes; les magasins qui se trouvent ici sont immenses.... Je meurs de faim et de lassitude, ayant été vingt-deux heures à cheval, et les troupes vingt-deux heures sous les armes... Je rends hommage à la constance du soldat, à la patience avec laquelle il a souffert les fatigues d'une aussi terrible marche, à la discipline qu'il a observée, à la valeur qu'il a montrée.... Mon bonheur est extrême, d'avoir vu triompher en ce jour la cause de la liberté; mais ce qui l'a enfin accru, c'est d'avoir pu, dans ces momens d'honneur, diriger et calmer la fureur du soldat. » Cet éloge des guerriers français ne doit point paraître suspect dans la bouche du plus stricte observateur de la discipline militaire. Le général Custine était à Worms le 18 octobre, le 20 à Marienborn, et le 21 il s'empara de Mayence. Le 28 du même mois il occupa Francfort-sur-le-Mein, où il ne resta que deux jours, laissant le commandement de cette place au maréchal-de-camp Van-Helden. Pendant que Custine manœuvrait sur le Rhin, les Prussiens et les Hessois vinrent établir leurs quartiers d'hiver dans les environs; le 2 décembre, aidés par les bourgeois de Francfort, qui trahirent les Français, ils entrèrent dans cette ville, et firent subir à une partie de la garnison les traitemens les plus barbares. Cet échec fit rentrer le général Custine dans Mayence, où il se maintint jusqu'au mois d'avril 1793,

époque à laquelle il vint s'établir à Landau. Le 1<sup>er</sup> janvier de la même année, les commissaires de la convention, Merlin de Thionville, Rewbel et Hausmann, étaient arrivés à Mayence pour surveiller ses opérations militaires; cette visite le contraria. Cependant il ne se retira derrière les lignes de Weissembourg qu'après avoir déployé le plus grand courage dans les différentes affaires assez sanglantes qu'il eut avec l'ennemi. Le général Custine fit un dernier effort, le 17 mai, pour délier Mayence; cette journée fut malheureuse, non-seulement pour les Français sous ses ordres, qui furent complètement battus, mais pour lui, qui fut dénoncé comme un traître. La révolution qui s'opéra le 31 du même mois, dans le sein de la convention, acheva de perdre Custine. Accusé de tous côtés, il crut devoir se disculper en accusant, à son tour, le ministre de la guerre, quelques généraux sous ses ordres, ceux dont les opérations se combinaient avec les siennes, et les commissaires qu'on lui avait envoyés. Fatigué de lire dans les journaux toutes les infamies dont on le chargeait, sort de sa conscience et de la pureté de ses intentions, il n'hésita pas de se rendre à Paris, sur une simple invitation qu'il se fit donner par le comité de salut public. Il était persuadé que sa présence suffirait pour faire taire ses ennemis, comme cela était arrivé, lors de son premier voyage, en août 1792. Mais les choses étaient tellement changées, que ses amis d'alors étaient devenus ses délateurs, et



trouva pour juges et pour  
entendus dans son pro-  
des ingrats dont il avait  
fortune, ou des misérables  
endaient donner des preu-  
eivisme en envoyant un  
homme à l'échafaud. A  
quelques officiers restèrent  
au général Custine, un  
distingua dans leur nom-  
fut son chef d'état-major,  
y-d' Hilliers, qui le dé-  
ourageusement, et fut em-  
é pendant un an pour cet  
vèreux. Nous ne laisserons  
apper cette occasion de  
er une anecdote extraor-  
dont les journaux du  
rendirent un compte dé-  
Baraguay-d'Hilliers Isait  
ne une dépêche pendant  
soldats se battaient; une  
ille, et perce entre ses  
la lettre déployée; le lec-  
rête: « Continuez, lui dit  
ne, ce n'est qu'un mot que  
e aura emporté. » Custine,  
e 23 juillet 1793, condam-  
ort le 27 août, fut exécuté  
Le général, qui avait joué  
fois sa vie au jeu de la  
, et qui avait été excessi-  
t brave sur le champ de ba-  
montra de la faiblesse dans  
niers momens: il versa des  
, fit appeler un confesseur,  
a la nuit qui précéda son  
e dans des angoisses ter-

**CUSTINE (RENAUD-PHILIPPE**  
s du précédent, naquit en  
Doué d'heureuses qualités  
aucoup d'esprit, il fut des-  
son père à la diplomatie.  
itiques de 1791 qui s'aper-  
que Louis XVI était sous

l'influence contre-révolutionnai-  
re, et qu'il n'aurait jamais la force  
de volonté nécessaire au maintien  
de la constitution, firent le projet  
de donner le commandement gé-  
néral des troupes françaises au duc  
de Brunswick. Custine fut chargé  
de l'importante mission de faire au  
duc des ouvertures sur cet objet  
délicat. Il fut reçu avec bienveil-  
lance, ses propositions furent é-  
coutées avec bonté et non agréées.  
La politique des souverains avait  
conçu à Pilnitz d'autres projets  
et formé d'autres plans. Dumou-  
riez, dans ces entrefaites, ayant  
été chargé du portefeuille des re-  
lations extérieures, sut apprécier  
le mérite de Custine, et le fit nom-  
mer, en mars 1792, ministre plé-  
nipotentiaire en Prusse. Les évé-  
nemens se pressaient si vivement  
à cette époque, qu'à peine arrivé  
à son poste, la guerre se déclara,  
et il fut obligé de revenir en Fran-  
ce; il se rendit à l'armée com-  
mandée par son père, et lui servit  
d'aide-de-camp jusqu'à la fin de  
la campagne. Dès que les calom-  
nieuses accusations commencè-  
rent à s'amonceler sur la tête du  
général Custine, son fils se ren-  
dit sur-le-champ à Paris pour le  
défendre; et jamais un père ne  
trouva d'enfant plus dévoué, ni  
d'avocat plus éloquent. Mais mal-  
heureusement pour sa cause, il  
s'était lié avec les hommes les  
plus purs et les plus marquans de  
la convention, tels que les Ver-  
guiaud, les Condorcet et quelques  
autres députés qui périrent peu  
de temps après, sous la dénomi-  
nation de *Girondins*. Le parti de  
la Montagne ayant triomphé le  
31 mai 1793, son père ne tarda

pas à devenir victime de cette horrible faction ; et dès que la tête du général Custine fut tombée, Marat accusa le fils de ses liaisons avec les députés du côté droit, et il osa même lui faire le crime du dévouement général avec lequel il avait défendu son père. L'imprévoyant jeune homme ne voulut point quitter Paris et fut arrêté. Ce fut le 3 janvier 1794, qu'il fut traduit par-devant le tribunal révolutionnaire. Dumas, qui le présidait, se servit contre l'accusé de sa correspondance diplomatique avec le duc de Brunswick ; mais comme il en dénaturait le sens et les mots, le jeune Custine ne pouvant contenir son indignation, fit une sortie si véhémement contre l'infâme président, que pour bien moins, sans doute, il eût été condamné à mort. Il s'était d'abord défendu et conduit avec une sagesse et une présence d'esprit qui lui avaient concilié l'affection de tout l'auditoire ; l'on entendait faire des vœux pour qu'il fût acquitté ; mais sa perte était résolue, et son arrêt de mort fut prononcé. Il l'entendit avec un courage héroïque et une noble fermeté. Il écrivit à sa femme, alors prisonnière, une de ces lettres d'inspiration telles que les âmes fortes et les grands caractères en donnent à peine un exemple par siècle, et sa lettre achevée, il marcha au supplice peu d'heures après sa condamnation.

CUVIER (Gronce), naquit le 25 août 1769, à Montbéliard, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Doubs, alors capitale d'un comté dont le duc de Wurtemberg était souve-

rain, et sur lequel le prince d'Orléans, son frère cadet, exerçait des droits seigneuriaux au titre de stathouder. Dès ses jeunes ans, M. Cuvier montra une force de conception et un penchant pour l'étude qu'on ne trouve rarement dans les premières années de la vie ; aussi ne fut-il ni les jeux frivoles de sa jeunesse, ni les amusements pitoyables de la première jeunesse. Ses seules récréations consistaient dans l'exercice du dessin qui lui réussit toujours avec succès, et la lecture qu'il faisait à sa chambre de quelques livres amusants. À trois ans il savait lire, et à cinq ans il avait acquis une érudition qui surpassait son âge. Ses humanités d'une manière brillante, à quatorze, au collège de Montbéliard. Il fut élevé dans la croyance luthérienne que ses parents lui avaient imposée ; mais il fut d'abord à la carrière militaire. Son père était celui de son père, et dans le régiment suisse de son père ; mais ses goûts et sa santé le firent éloigner. L'étude de la théologie, le seul, avec le qu'il embrassait, dans son pays, était celle de son père, et le but de toutes ses espérances. La théologie conduisait à une existence douce et honnête dans le comté de Montbéliard, et son étude était facilitée par des bourses fondées à l'université de Tubingen ; mais pour profiter de tous les avantages de cet établissement il était important de mériter la première place dans l'espérance d'un concours qui avait lieu pour obtenir ces bourses, et la place d'un maître vint encore à la carrière de M. Cuvier. L'absence dont il avait été victime

manifesté que le prince lui crut devoir, sinon la punir, mais la réparer : il lui accorda une bourse dans l'établissement d'agriculture qu'il avait formé à Berlin, sous le titre d'école militaire, mais où l'on trouvait une instruction plus étendue que dans aucune autre université d'Allemagne. De cette école sont sortis deux sujets illustres. M. Cuvier fut l'un d'eux, pour-condisciple, le second de Schiller. M. Cuvier paya un grand succès le bienfait de son maître ; il se livra particulièrement à l'étude du droit et de l'histoire naturelle, et à dix-huit ans il était dans sa famille, rapporté par son père, avec lui un herbier qu'il avait armé lui-même, et la peine de visiter les insectes qu'il avait fait à portée d'observer. Le mariage de sa fortune de ses parents, et l'obligation pénible où se trouvaient ses parents, au commencement de sa vie, les pensionnaires de son père l'obligèrent à tirer immédiatement parti de ses connaissances ; pour cet effet, il accepta la charge de précepteur, en Norvège, chez M. le comte d'Hérouville, un de ses condisciples, et qui, à Paris, occupait et ne voulait pas conserver. Les loisirs que son maître lui laissait, et l'amitié que son maître avait dans la famille ressemblait à ce qu'il était entré, lui permit de se livrer au penchant qu'il avait pour l'étude de l'histoire naturelle, et dans laquelle il n'eût bientôt se montrer en évidence. A cette époque, la science naturelle commençait à s'établir sur des bases solides de l'exactitude. La minéralogie sortait de son cercle étroit de l'empyrisme :

en Suède et en Allemagne, de fécondes observations avaient été faites. En France, Romé de Lisle avait imaginé un système ingénieux de cristallographie ; mais il était réservé à M. Haüy d'élever cette branche importante de l'étude des minéraux à la hauteur des sciences exactes, et d'en déterminer les phénomènes à la rigueur du calcul. La botanique, de son côté, avait reçu une direction nouvelle de la part des Jussieu, et avait donné, la première, l'exemple d'une classification naturelle et vraiment scientifique. La zoologie seule restait dans un grand état d'imperfection : les successeurs de Linnéus n'avaient fait qu'apporter la corruption et le désordre dans les travaux de ce grand homme ; et ceux de Buffon ne surent qu'imiter les défauts de cet écrivain célèbre. Cette branche si importante des sciences naturelles avait besoin d'une réforme complète dans son système d'observation comme dans son système de spéculation : il fallait étudier les organes pour déduire leurs rapports et leurs influences, et repousser ces systèmes arbitraires, ces explications fantastiques que l'observation ne peut avouer, et qui, loin d'éclairer l'esprit, ne font que l'égarer et le corrompre. C'est en effet vers ce double but qu'ont tendu tous les travaux scientifiques de M. Cuvier. Sa position fut d'abord peu favorable à des vues aussi élevées ; il sut du moins profiter des avantages qu'il pouvait y trouver pour examiner les productions de la mer dans le voisinage de laquelle il était placé, et jeter

les premiers fondemens d'une classification naturelle des animaux nombreux et variés que Linneus et ses successeurs avaient confondus sous le nom de *vermes*. Ces premiers travaux qui dévoilaient un esprit observateur et des vues aussi nouvelles que profondes, mirent bientôt M. Cuvier en relation intime avec les naturalistes de la capitale. M. Geoffroy Saint-Hilaire, déjà attaché à cette époque au muséum d'histoire naturelle, lui ouvrit les collections de cet établissement. Ils publièrent ensemble plusieurs mémoires sur la classification des mammifères, et M. Cuvier fut appelé (prairial an 5), aux écoles centrales de Paris, et à la première classe de l'institut national (frimaire même année). Ce fut pour les écoles centrales qu'il publia son tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux, ouvrage qui le place à la tête des zoologistes. Vers cette époque, la chaire d'anatomie comparée du muséum était remplie par M. Mertrud, dont l'âge avancé demandait un aide, un suppléant. M. Cuvier fut appelé à cette place : et les talens qu'il montra dans les cours publics, en confirmant les espérances qu'il avait données comme savant, annoncèrent de plus un orateur qui savait joindre la profondeur à la clarté ; c'est-à-dire, toute la sévérité de raisonnement que les sciences exactes commandent, à toute la hauteur de vues, à toute l'étendue de rapports que les sujets qu'il avait à traiter comportaient. Ce sont ces premières leçons d'anatomie qui furent recueillies

par MM. Duméril et Duval et qui sont encore le seul où se trouvent présentées sous le même point de vue les principales modifications de l'organisation des animaux. La nécessité de tenir une réputation honnête est presque toujours la nécessité de l'accroître ; M. Cuvier, qui sentit, se décida à faire, pendant quelques années, au lycée un cours sur l'histoire naturelle. Ce cours, dans un nouvel auditoire, composé généralement d'hommes éclairés et obligés à faire de nouveaux efforts et à joindre l'élégance que ce nouveau auditoire exigeait à la clarté jusqu'alors, avait suffi pour attirer les jeunes élèves. C'est à cette époque qu'il fut appelé au collège de France (nivôse an 8), comme successeur de Daubenton. Ses cours ont été aussi suivis par les élèves de la Faculté de Médecine, qui ne doivent pas négliger leurs succès à la forme sous laquelle le professeur donne son enseignement, qu'à l'intérêt de ce qu'il enseigne. Fourcroy seul a pu rivaliser avec lui dans l'enseignement des sciences avec autant de pureté et de facilité. M. Cuvier n'est pas moins remarquable par la multiplicité de ses facultés que par leur étendue : une haute intelligence peut s'appliquer à pénétrer dans les secrets du gouvernement tout aussi-bien que dans les mystères de la science ; tel est du moins le caractère de M. Cuvier. Cette diversité d'aptitude n'avait pas échappé à la perspicacité de Napoléon, le gouvernement duquel il fut appelé successivement aux fonctions les plus importantes de la ministère de l'instruction publique, soit comme commis-

la formation des lycées, soit  
 e inspecteur-général des é-  
 soit comme conseiller ti-  
 de l'université. Les divers  
 x qu'il a entrepris et termi-  
 cette qualité, furent des  
 essentiels, et ont été couron-  
 r de brillans succès. C'est  
 sses rapports que le système  
 uction française a été ap-  
 tant à la Hollande qu'à  
 ; et ces rapports, imprimés  
 dre du conseil de l'univer-  
 sont des modèles dans ce  
 , soit par la justesse d'ob-  
 ions, soit par la profondeur  
 es, soit par leur clarté. En  
 M. Cuvier fut nommé  
 des requêtes au conseil-  
 après la restauration, non-  
 ment il ne perdit pas cette  
 on, mais il fut élevé au rang  
 eilleur. En cette qualité, il  
 abord attaché au comité de  
 tion, puis au comité de  
 leur, dont il est aujourd'hui  
 ent. Il n'en est pas des ques-  
 politiques comme de celles  
 brasse la science. Bien  
 positives dans leur essence,  
 sont susceptibles d'être en-  
 es sous les rapports les plus  
 par des esprits supérieurs  
 différent souvent d'opinion  
 arce qu'ils sont placés dans  
 nations opposées. Une ques-  
 olitique, comme une place  
 peut être défendue et atta-  
 avec un égal honneur, lors-  
 ins le combat, quel que soit  
 rti qu'on prenne, on fait  
 e de courage et de loyauté.  
 ivier a toujours trouvé sans  
 dans ce sentiment la conso-  
 de la nécessité où il s'est vu  
 rcois de soutenir le minis-

tère dans la proposition de quel-  
 ques lois qui n'étaient pas abso-  
 lument populaires. Puisse le bon  
 effet qu'il attendait de ces lois le  
 justifier un jour! le juger défini-  
 tivement à cet égard, ce serait  
 empiéter sur les droits de la pos-  
 térité. Au reste, les rapports po-  
 litiques ne sont pas ceux sous les-  
 quels la postérité envisage princi-  
 palement les hommes qui, comme  
 M. Cuvier, se sont élevés à un si  
 haut degré de gloire par les scien-  
 ces. On ne parle pas de science  
 sans parler de Bacon, et l'on a  
 presque oublié que Bacon avait  
 tenu les sceaux de l'Angleterre  
 sous deux règnes. M. Cuvier a été  
 chargé deux fois, par *interim*, de  
 présider le conseil royal d'instruc-  
 tion publique; il serait à souhai-  
 ter, pour le bien et pour l'hon-  
 neur de la chose, que cette fonc-  
 tion qu'il occupe encore en ce  
 moment lui fût confiée définitive-  
 ment. On a peine à concevoir  
 comment le même homme peut  
 suffire à tant de travaux et les  
 faire marcher de front. Le plus  
 important de tous et le plus sur-  
 prenant est celui qui a pour objet  
 les *recherches sur les ossemens fos-  
 siles*, travail disséminé dans une  
 grande quantité de mémoires que  
 M. Cuvier rassemble en ce mo-  
 ment en corps d'ouvrage. Ces re-  
 cherches par lesquelles il exhume,  
 reconstruit et ressuscite des races  
 perdues, est une véritable créa-  
 tion; c'est autant le produit du  
 génie que du savoir. M. Cu-  
 vier n'appartient pas moins à la  
 littérature qu'aux sciences. Ses  
 éloges académiques ont obte-  
 nu autant de succès que ceux  
 de Fontenelle, de Vic-d'Azir, de

d'Alembert et de Condorcet, auxquels il succède. Ces éloges lui ont ouvert l'accès de l'académie française, où il a été appelé par le choix libre de cette compagnie. C'est aux soins de ce savant que la France est redevable du *cabinet d'anatomie comparée*, établi au jardin des Plantes. Dans ce cabinet, qui renferme la collection *ostéologique* la plus complète qui existe, les objets sont classés et rangés d'après le système développé par M. Cuvier dans ses divers ouvrages. La composition de ce cabinet est elle-même une composition de génie. M. Cuvier est baron, conseiller-d'état, officier de la légion-d'honneur, secrétaire perpétuel de la première classe de l'institut, membre de l'académie française et de presque toutes les sociétés savantes du monde.

**CZARTORISKI** (ADAM-CASIMIR, PRINCE), né en Lithuanie le 1<sup>er</sup> décembre 1731, d'une famille qui descend en ligne droite des Jagellons, fut d'abord staroste de Podolie, puis feld-maréchal des armées de l'empereur d'Autriche. Sa naissance et sa fortune qui était immense devaient lui faire jouer un grand rôle dans les affaires de son pays; mais par une de ces bizarreries du sort qu'il est difficile de caractériser, il resta constamment dans des situations secondaires. Élu grand-maréchal de la diète après la mort d'Auguste III, il fut, avec le jeune Poniatowski, au nombre des concurrents pour le trône de Pologne; mais les efforts de la Russie et de l'Angleterre y élevèrent ce dernier, et il s'établit dès lors entre le jeune souverain et la famille

de Czartoriski une haine qui tribua beaucoup aux désastres postérieurs de la Pologne, innocente des manœuvres qu'ils avaient placé Poniatowski sur le trône. Pendant la diète de 1791, Czartoriski concourut puissamment aux efforts de la noblesse pour recouvrer l'indépendance de la Pologne, et pour établir un gouvernement constitutionnel. Il fut, dans cet intervalle, nommé par ses compatriotes envoyé extraordinaire à Dresde, pour négocier l'élection de Saxe à la couronne de Pologne. De là il se rendit à Vienne, pour solliciter la protection de l'empereur contre les dessein de la Russie; mais n'ayant pu réussir, et le roi Stanislas Poniatowski ayant accédé à la confédération de Targowitz, il se retira des affaires jusqu'en 1812, où Napoléon le nomma maréchal de la diète. Il s'assembla dans le mois de novembre pour établir la confédération polono-lithuanienne. Le prince Czartoriski persuadé que Napoléon avait des vues favorables à la Pologne accepta avec empressement un commandement qui lui donna l'opinion que ses concitoyens lui témoignèrent unanimement. Il adressèrent même, dans la mémorable séance du 29 juin, une proclamation qui fut proclamée l'acte constitutionnel de la confédération, un beau discours dont l'abbé de Morski et le comte de Morski prêtèrent chacun être l'auteur, ce qui change rien aux dispositions veillantes que les représentants de la nation y manifestaient. Le maréchal de la diète. Quant les députés de la Lithuanie, vaincue nouvellement occupé

française, vinrent à Varsovie le 14 juillet, faire leur accession à la confédération de la Pologne, l'orateur de la députation adressa également au prince Czartoriski un discours très-flatteur. L'esprit des nations néanmoins se rebellent bientôt lorsqu'on eut com-  
 à pénétrer les intentions du prince français, et qu'on vit le conseil de ministres délégué par le roi de Saxe, grand-duc de Varsovie, agir selon les vues de Napoléon, et former avec ce prince un conseil de confédération unanime de pouvoir qui contrariait les intentions de la diète. Le rôle du prince Czartoriski devint alors plus important et ne l'entraînait qu'à des succès ruineux, tandis que les Russes ravageaient ses domaines. Les revers qui suivirent la prise de Moscou ayant fait passer la Pologne au pouvoir de la Russie, Czartoriski fut, en 1806, nommé par ses concitoyens chef d'une commission chargée d'aller à Vienne proposer à l'empereur de Russie les bases d'une nouvelle constitution à laquelle ce prince donna son assentiment. Quand ce monarque vint à Varsovie au mois de novembre de la même année, il reçut le prince Adam Czartoriski avec la plus haute distinction, et le nomma grand-duc palatin. La princesse Czartoriski, célèbre par son pinceau, son esprit et sa beauté, entretenait une correspondance avec Delille, et c'est d'après ses lettres que ce poète fit mention de Pulaway dans sa nouvelle édition du poème des Nations. En 1794 cette princesse

lui envoya une description touchante des malheurs de sa famille et de la Pologne. Il n'y a pas long-temps que la princesse de Wurtemberg sa fille demeurait encore à Naples, où elle s'occupait beaucoup de littérature. Un de ses derniers ouvrages est *Malvina*, roman qui a paru à Varsovie vers la fin de 1818.

**CZARTORISKI** (LE PRINCE ADAM), né le 14 janvier 1770, était fils aîné du précédent. Lors du dernier partage de la Pologne, Catherine II le fit venir comme otage à Pétersbourg, ainsi que son frère Constantin, et l'on doit regarder comme une des principales causes de sa fortune l'amitié qu'il contracta dans cette dernière ville avec le grand-duc Alexandre. Envoyé, quelque temps après, en ambassade vers le roi de Sardaigne, Alexandre ne tarda pas à le rappeler près de lui, et le nomma ministre des relations extérieures, ce qui excita la jalousie des Russes, qui voyaient avec peine un Polonais élevé chez eux à une place aussi importante. La conduite du prince Czartoriski néanmoins fut toujours noble, et (chose inouïe dans les fastes ministériels), il ne se servit point de sa faveur pour se faire des créatures ou pour nuire à ses ennemis. Il était même si désintéressé qu'il abandonna au trésor impérial les appointemens attachés à sa place. Les succès militaires de Napoléon, qui venait de réunir une portion de l'Italie à la France, le portèrent à signer, le 11 avril 1805, une alliance offensive et défensive de la Russie avec l'Angleterre. Malgré cette précaution, il chercha néan-

moins encore à tenter des moyens de conciliation; mais la réunion de la république Ligurienne à la France fit échouer toutes ses tentatives. L'Autriche s'étant alors décidée à entrer dans la coalition, y fit accéder la Bavière; mais l'invasion de ce dernier pays par les troupes autrichiennes, et la dislocation de l'armée bavaroise, demandées par l'Autriche, irritèrent le roi de Bavière, qui quitta brusquement la coalition, et se mit sous la protection de Napoléon. Cette faute, qui entraîna tous les revers de la campagne, ne pourrait être attribuée qu'au cabinet de Vienne, et non point à celui de Saint-Petersbourg, qui avait tenté de prévenir cette désunion. Le prince Czartoriski néanmoins, sachant que le public cherchait à faire retomber sur lui tout le blâme de cette affaire, offrit sa démission qui fut acceptée, alla en Pologne, et, quelque temps après, accompagna l'empereur dans la campagne qui précéda la paix de Tilsitt. Il se livra tout entier dès lors aux douceurs de la vie privée, et n'assista plus que rarement aux conseils d'état. En 1814, il vint à Paris, à la suite de l'empereur de Russie, et montra généralement beaucoup d'activité et de moyens dans les emplois qui lui furent confiés. Son frère Constantin s'attacha au service du roi de Saxe, lorsque la Pologne devint duché de Varsovie. Il fut présenté, en 1811, à la cour de Napoléon, et nommé, en décembre 1815, adjudant-général, premier aide-de-camp de l'empereur de Russie.

**CZERNI - GEORGES** (Gron-

ow - Paraowicz, général connu sous le nom de), c'est à dire *Georges-Le-Noir*, surac fait allusion à la couleur br de son teint. *Émir* de Pa Oglou, pacha de Widdin, e que son compatriote, il dans les environs de Belgra sa famille avait une existenc obscure, quoiqu'on ait pu que cette famille fût d'origi ble. Czerni-Georges ne reç eune éducation, et l'éducat me, dans le cours de sa p rité, d'apprendre à lire; m homme était doué d'un car mèle et d'un grand courr affranchit son pays de la de tion des Turcs, pour lesq montra, dès son adolescence aversion qui devint la caus fortune et de sa célébrité. E très-jeune encore dans us min étroit, il rencontre u qui lui ordonne avec cette gance ordinaire aux Mus lorsqu'ils s'adressent à des tiens, de se ranger pour le passer. Czerni-Georges Le Turc le menace de lui la cervelle, s'il n'obéit champ. Alors Czerni-Geor sit un des pistolets dont armé, et prévient l'exécu la menace, en étendant son mi à ses pieds. Pour é vengeance des Turcs, il e gé de fuir en Transylvani ressources, il prend du dans les troupes autrichier devient en très-peu de sous-officier. Puni par so talne pour une faute légèr provoque en duel, le tue, e la fuite. Il rentre au servi se fait recevoir dans une



de méconter  
 Turcs sur leurs frontières.  
 ndes, composées principa-  
 de Grecs, de Croates et  
 avons, sont connues sous le  
 a *Clepatai*, c'est-à-dire *br-*  
 , désignation dont ils se  
 papeur, car les chrétiens  
 ardent comme leurs pre-  
 et leurs plus utiles défen-  
 Les connaissances qu'il a  
 quises dans le service eu-  
 , son intrépidité, sa fé-  
 même, le portèrent au com-  
 ment de l'une de ces ban-  
 t du moment qu'il put sui-  
 mpulsion de sa volonté, et  
 r l'essor à son courage, il  
 isa échapper aucune occa-  
 humilier les oppresseurs de  
 ays, et de leur prouver sa  
 Ses incursions rapides et  
 ilières avaient pris un ca-  
 s tellement grave, que le  
 nement de la Porte envoya  
 lui des troupes réglées. Il  
 tit; et bientôt son armée,  
 ée d'un grand nombre de  
 eurs de toutes les nations,  
 mit de prendre l'offensive.  
 prit des postes, des garni-  
 et défit de petits corps de  
 ires. Les Turcs, pour se  
 r, accablèrent de vexations  
 rviens, mirent à mort les  
 paix habitans de leurs vil-  
 icendièrent des villages en-  
 et, par toutes les horreurs  
 commirent, forcèrent de se  
 e aux insurgés tous ceux qui  
 nt peut-être restés indiffé-  
 cette lutte sanglante. La  
 rité des armes de Czerni-  
 es, et la situation favorable  
 laquelle la rigueur impo-  
 de ses ennemis l'avait pla-

r.

cé, lui firent concevoir le hardi  
 projet de soustraire son pays à  
 l'asservissement sous lequel il gé-  
 nissait. Choisisant pour chefs  
 ceux de ses compagnons les plus  
 braves et les plus intelligens, il  
 leur communique son ardeur et  
 la soif de vengeance qui le dévo-  
 re; il exerce ses troupes, et établit  
 parmi elles l'ordre et la disci-  
 pline autant que leur ignorance  
 et leur violence naturelle le lui  
 permettent. Une guerre nationale  
 succède à des attaques partielles  
 dont le brigandage était presque  
 toujours l'objet. Mais cette guer-  
 re régulière ne perd point pour  
 cela le caractère de cruauté qui  
 avait marqué les précédentes ac-  
 tions. Une exécution de vingt-  
 cinq chefs de famille, accusés d'in-  
 telligence avec les révoltés, por-  
 te à son comble la fureur de Czerni-  
 ni-Georges. Son père, épouvanté  
 des malheurs dont ses conci-  
 toyens sont menacés, se rend  
 près de lui, et le supplie de ces-  
 ser des hostilités, qui doivent a-  
 mener la destruction de tous ses  
 compatriotes; et comme Czerni-  
 Georges résiste à ses vives instan-  
 ces, il le menace de faire connai-  
 tre aux commandans turcs ses  
 ressources et sa retraite. Ne pou-  
 vant le fléchir, il repart pour Bel-  
 grade. Czerni-Georges l'accompa-  
 gne, en le suppliant à son tour  
 de renoncer aux projets de le tra-  
 hir. Le vieillard n'est pas moins  
 inflexible. A quelque distance du  
 premier poste ennemi, Czerni-  
 Georges se jette aux pieds de son  
 père, et lui demande en grâce de  
 renoncer à son funeste dessein.  
 Il est repoussé. « Inflexible vieil-  
 »lard! lui dit-il, tu ne trahiras ni

10

» ton fils, ni ta patrie, » et en achevant de prononcer ces mots, il lui brûle la cervelle... Chef de plus de 30,000 hommes intrépides et bien aguerris, il livre aux milices turques des combats dont il sort presque toujours victorieux. Enfin, en 1800, il s'empare de Belgrade, et est proclamé généralissime de la nation des Serviens. Ce n'était point un vain titre qu'il avait consenti à recevoir, ainsi que le prouve le fait suivant. A peine est-il revêtu du pouvoir qui lui est unanimement confié, que les nobles et les chefs des prêtres se réunissent de leur propre mouvement, et forment à Sémandria une espèce de sénat, qui fait des lois, et prend des mesures administratives. Aussitôt que Czorni-Georges en est informé, il rend un décret par lequel il casse les actes émanés de cette assemblée, et déclare « que pendant sa vie personne ne doit s'élever au-dessus de lui, qu'il suffit à tout, et n'a pas besoin de conseils. » Dans une autre circonstance, il donna un ordre terrible, et qui peint l'effrayante énergie de son caractère partagé entre la justice et la barbarie. Un prêtre ayant refusé son ministère à un homme mort, dont la famille ne peut subvenir aux frais de l'enterrement, il les paie de ses deniers, et ordonne que le prêtre soit enseveli vivant dans la fosse du mort. Dans son gouvernement tout absolu, il s'occupa avec un soin particulier d'organiser la discipline militaire, de former de bons artilleurs, et de créer une cavalerie légère, qui pût être opposée avec succès aux Spahis. Le

gouvernement turc reconnaît l'impossibilité de réduire de mes qu'il a méprisés, et croyait pouvoir vaincre sa résistance, traite avec eux. Ils sont aussitôt rompus et formés, et ne servent qu'à alimenter le feu de l'inimitié contre Les Turcs, loin de pouvoir les exterminer et anéantir leur plus cruel ennemi, sont bientôt forcés de reconnaître en qualité d'habitant de Serbie. Une année à peine écoulée depuis la cessation des hostilités, qu'elles recommencent, en 1804, et s'annoncent de nouveaux massacres. Czorni-Georges se rend à son camp de Belgrade, et fait de grands préparatifs auxquels la Porte ne put mettre fin, en le reconnaissant en qualité de prince de Serbie, et en signant avec lui un traité de paix. Dans la même année, son ami et son confident, l'évêque de Monténégro, rédige, sous ses auspices, une constitution pour les Serviens. Les principaux officiers de son armée profitent d'une occasion qui l'éloigne de ses troupes pendant quelques semaines, pour faire éclater la mésintelligence qui règne entre eux. Le retour de Czorni-Georges apaise ces dissensions, et lui permet de retourner aux Turcs, qui s'étaient retirés en campagne. En 1806, il avertit Schabatz, et prend d'assaut la forteresse. Sa vengeance contre les Turcs fut égale, dans cette circonstance, aux horreurs qu'ils avaient commises précédemment. Les Bosniaques ayant fait une irruption dans sa patrie, il fut obligé de diviser ses forces. Ses troupes repoussèrent, non s

des pertes, ces nouveaux ennemis et il put continuer la guerre contre le principal corps de la Turquie, qui parvint à reprendre Schabatx, et usa contre les Russes des plus terribles représailles. Czerni-Georges appréciait l'importance de cette place; il ne put de la remettre en son pouvoir, à quelque prix que ce soit, et il y rentra en effet dans la nuit du 26 au 27 juin. Nonobstant plusieurs autres succès, il fut défait, le 14 octobre, à une bataille d'armes de six semaines durant laquelle la paix fut conclue. La place de Belgrade échappa au pouvoir d'un général turc, Kusaull-Ali, homme brave et déterminé, qui refusa de la rendre à Czerni-Georges, et ne se rendit qu'après avoir été réduit à une extrémité. Maître de Belgrade, le prince de Serbie ne put rentrer en possession de la ville de Schabatx, qui lui échappa par capitulation, le 5 août 1807. Au mois de juillet 1808, attaqué dans son camp de Widdin par la cavalerie russe, bien supérieure à la sienne, il se défendit avec opiniâtreté dans l'action une blessure à la jambe, et fut forcé de se rendre. En septembre, il conclut un traité avec le gouverneur russe; et au mois d'août 1809 un armistice avec le général ottoman. Il fit alors rassembler ses troupes à la rivière de la Drina, et leur fit prendre leurs positions de l'autre côté de la rivière. En avril 1809, à l'insu des Russes, il recommença la guerre contre les Turcs. Une armée formée par plusieurs

des principaux chefs de son armée, qui en voulaient à sa vie, ayant été découverte, il les fit mettre à mort. En juillet 1813, il licencia ses troupes, ne conservant que celles qui lui sont utiles pour la sûreté des frontières. La guerre entre lui et ses éternels ennemis recommença en juillet 1814; Czerni-Georges réunit ses forces, bat complètement l'ennemi, et lui fait repasser la Drina. Ce fut son dernier combat. Créé prince russe, et nommé ensuite l'un des généraux de cette nation, il partit pour Saint-Petersbourg au mois d'octobre suivant, passa quelque temps à Choczin, puis à Semlin, en novembre 1815, pour y mettre ses trésors en sûreté, et retourna à Saint-Petersbourg en 1816. Présenté à l'empereur Alexandre, ce prince l'accueillit avec distinction. Czerni-Georges vivait paisiblement sur le territoire autrichien, lorsque, fatigué d'un genre de vie si peu analogue à ses habitudes, et dans l'intention, sans doute, de renouer quelques intrigues, ou peut-être seulement entraîné par le désir de reprendre un trésor qu'il avait enfoui dans les environs de Semandria, il passa les frontières turques sans s'être muni des autorisations nécessaires. Quelque soin qu'il eût mis à se déguiser, pour échapper à la vigilance des commandans de la Porte-Ottomane, il fut reconnu, arrêté et conduit au pacha de Belgrade, qui le fit sur-le-champ décapiter. Les feuilles publiques, en racontant la fin funeste de cet homme extraordinaire, annoncèrent que

le grand-seigneur avait donné des ordres pour la punition du pacha : non-seulement ce bruit ne s'est pas confirmé, mais il paraît même que le cabinet de Saint-Petersbourg n'a demandé aucune satisfaction à cet égard. Voilà comment le portrait de Czerni-Georges fut présenté dans le temps par les feuilles, qui depuis ont annoncé sa mort. « Ce chef a » la taille haute et bien prise, le » visage allongé, mais assez large » par le bas; les yeux petits et enfoncés, le nez pointu et le front » rembruni. Il ne porte que de petites moustaches. Il lie ses cheveux par-derrière en une longue tresse qui couvre tout son dos; par-devant il les relève, ce qui donne à son front une hauteur extraordinaire. Son costume, très-simple, ne le distingue des autres Serviens que par une paire de pistolets et un poignard, dont il est toujours muni. Il ne règne dans ses vêtemens ni goût ni propreté. Son esprit, plein de feu et de véhémence, est masqué par des dehors froids et apathiques; il passe des heures entières sans proférer une parole. Il est absolument dépourvu d'instruction; sa bravoure personnelle couronnée par la fortune lui a valu sa célébrité. Si Czerni-Georges n'était pas déjà connu, il serait affligeant d'ajouter à ce portrait qu'il était cruel et avide. Parricide dans une circonstance des plus critiques, il se rend, en 1807, fraticide par une basse vengeance. Un de ses frères lui ayant manqué de respect, il le fit pendre. Voici l'un des moyens qu'il employait pour augmenter ses ri-

chesses. Chaque année il une fois à la chasse, accorde 3 ou 400 pandours, et l'envi s'exerçait à abattre loups, des renards, des vrenuils, des biches, etc., dont les forêts de la Servie remplies, et le produit de la chasse était vendu à son profit. On prétend, et cette notion est assez répandue à l'étranger, que le père de Czerni-Georges est natif de cette ville (par Saint-Sébastien). On croit même que l'un de ses fils a été capitaine d'artillerie au service de France. Czerni-Georges a plusieurs enfans; l'une de ses filles a épousé un Servien et est d'une haute naissance; et son aîné, qui a environ 19 ans, est employé dans les administrations russes.

CZERNITSCHIEFF (LÉON), lieutenant-général au service de Russie, et l'un des adjoints généraux de l'empereur Alexandre. Cet officier-général est encore que colonel propriétaire d'un régiment de Cosaques, qu'il fut chargé, en 1811, d'une mission diplomatique auprès de l'empereur Napoléon; aucun succès de célébrité ne récompense ce diplomate irascible; mais l'accueil qu'il n'en fut pas moins favorable se plaisait à honorer en lui un homme véritable qui le représentait. M. Czernitschiff, afin de prouver sa connaissance, trouva moyen de corrompre, à force d'or et de messes, quelques employés du ministère de la guerre, et se occupa des renseignemens sur les projets et sur les forces mili-

poléon. Un misérable com-  
nommé *Michel*, paya de sa  
tte lâche infidélité. M. de  
itscheff ayant sans doute at-  
on but, et jugeant que le  
si lui restait à jouer ne pou-  
lus lui offrir que des désa-  
ns personnels, se hâta de  
la capitale en oubliant sous  
sin d'un canapé une preuve  
de l'opération qu'il venait  
sommer. Il venait de pas-  
pont de Kehl lorsque l'or-  
e l'arrêter arriva par le té-  
be au préfet du Bas-Rhin.  
Czernitscheff fut enfin em-  
dans son grade militaire,  
la campagne de 1812, où il  
anda un corps qui fatigua  
oup l'armée française dans  
streuse retraite de Moscow.  
13, il prit part aux batailles  
zen et de Bautzen, à la suite  
elles les armées alliées fu-  
bligées de rétrograder. Cette  
igne et celle de 1814 lui  
rent de nombreuses occa-  
étant à la tête d'une divi-  
e Cosaques, de harceler les  
français accablés par le nom-  
t trahis par leurs alliés. Ce  
e Cosaques leur fit tout le mal  
out durant la guerre, cela  
toujours mieux que de sé-  
des commis pendant la paix.  
rdonnance de S. M. Louis  
l l'a nommé, en date du 21  
mbre 1815, commandeur de  
royal militaire de Saint-  
En 1817, il vint en Belgi-  
bargé près du roi des Pays-  
une mission dont on ignore  
t. Mais on a remarqué que  
rivée à Bruxelles coïncidait  
elle du duc de Wellington,  
e un redoublement de per-

sécution envers les trente-huit  
Français proscrits par l'ordonnan-  
ce du 24 juillet 1815.

CZERNITSCHOFF (LE COMTE  
DU), amiral russe, conseiller privé  
de l'empereur Alexandre, cheva-  
lier des ordres de Saint-Wladimir  
de première classe, et de Saint-  
Alexandre-Newski, n'est pas de  
la même famille que le précédent.  
Fils d'un ancien ministre de la ma-  
rine, et possesseur d'une grande  
fortune, il s'est signalé par une  
manie assez bizarre de trancher  
du souverain dans ses dépenses  
et dans ses libéralités. Retiré au-  
jourd'hui dans ses terres avec une  
fortune considérablement dimi-  
nuée, il a substitué la bienfai-  
sance à la prodigalité; et fait du  
bien sans ostentation.

CZETWERTINSKI (N.), prin-  
ce polonais, se montra d'abord  
dévoué aux intérêts de son pays,  
et combattit avec énergie l'in-  
fluence que le cabinet de Saint-  
Pétersbourg exerçait dans le gou-  
vernement de Pologne; mais,  
partageant bientôt la défection  
de son ami, le général Branicki;  
grand-maréchal de la couronne,  
et comme lui attaché à la confé-  
dération patriotique, il devint o-  
dieux au peuple, qui demanda à  
grands cris son arrestation, lors  
de l'insurrection de Varsovie, du  
18 avril 1794, contre les Russes  
et les Polonais leurs partisans.  
Détenu pendant quelque temps,  
et traduit devant le tribunal cri-  
minel créé à cette époque, il eût  
peut-être été absous par les ju-  
ges, qui différaient de prononcer  
la peine capitale, lorsque, dans  
une nouvelle insurrection qui é-  
clate le 27 juin suivant, le peu-

ple furieux se porte à la prison, s'empare de Czotwertinski, le traîne sur la place publique, et lui fait subir le supplice des traîtres. Branicki, réfugié à Saint-

Pétersbourg, reçut de Catherine II la récompense des services qu'il avait rendus à la Russie; il fut élevé au rang de général en chef.

## D

**DABADIE (JEAN-MELONIA)**, membre de l'assemblée constituante, maréchal-de-camp, ancien inspecteur des fortifications. L'un des commandans de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, naquit, en 1748, à Castelnau-de-Magnoac, département des Hautes-Pyrénées. Issu d'une famille ancienne et considérée dans sa province, et élevé à l'école de Mézières, il entra à 21 ans dans le corps du génie. Après avoir servi, pendant plusieurs années, dans les principales villes frontlières, le jeune Dabadie fut envoyé à la Martinique, et s'y trouvait au moment où les habitans des provinces septentrionales de l'Amérique prirent les armes pour se soustraire au joug oppresseur de l'Angleterre; il reçut ordre de se réunir aux militaires français que Louis XVI envoya au secours des insurgés américains. Après avoir partagé les travaux et la gloire de ces guerriers généreux, Dabadie revint en France. Il fut nommé député aux états-généraux de 1789, par le pays des *Quatre-Vallees*, où sa famille et lui-même jouissaient de la plus honorable considération. S'il ne fut point orateur brillant, il se montra député utile par la part qu'il

prit aux travaux du comité militaire, dont il devint membre, et au nom duquel il fit à l'assemblée plusieurs rapports importants. Lorsqu'en 1792, la guerre éclata entre la France et les puissances de l'Europe, loin de désertir les drapeaux de son pays, il rejoignit l'armée du Nord, et se distingua dans les opérations offensives et défensives de cette première campagne de la liberté. Envoyé, en 1793, à l'armée de l'Ouest, il se fit remarquer à la bataille de Saumur, où il eut un cheval tué sous lui. Chargé de la défense du château de cette ville, il y fut fait prisonnier. Après la pacification des provinces insurgées, Dabadie reprit le cours de ces travaux, plus utiles que brillans, qui consistent à préparer pendant la paix des moyens de résistance et d'attaque pour les temps de guerre; il fut tour à tour membre du comité des fortifications, de celui de défense, et de plusieurs commissions chargées de rédiger des réglemens pour le service du génie, et de perfectionner la théorie des fortifications. Employé en qualité de colonel, pendant la campagne de 1800, en Italie, il dirigea l'attaque du fort de *Bard de San-Giuliano*, les travaux pour le pas-

la *Sésia* et du *Tésin*, et se avec honneur, parmi les tans, à la journée de Ma- Après le traité qui suivit cette grande victoire, le Dabadie revint en France de chef du personnel de ne au ministère de la guerre à la direction du génie à Paris furent confiées en même A la fin de l'année 1805, reur le nomma commandant le génie à l'armée du Nord; 7, il se rendit à la grande- où ses services, et partit- ment les travaux de dé- le l'importante place de lui méritèrent le grade de de brigade. Appelé en Espagne pour commander le génie des d'armée du général Duple- l subit les fâcheuses consé- es de la honteuse capitula- Baylen, et fut fait prison- de retour à Paris, il en partit- tôt pour se rendre à l'île alors menacée d'un siège. issa de nouveau les Pyrénées pour diriger l'exécution des projets qui devaient être és sur divers points de la ible espagnole, ainsi qu'au u *passage la Santona*; les é- rens militaires interrompi- l'exécution de ces projets. éral Dabadie se trouvait à sence de Paris, en 1814. Il ployé en 1815, en qualité mmandant du génie, au d'armée du général La- ie. Il exerça encore pen- quelques années les fonc- d'inspecteur de son arme; lors de la formation du ca- l'état-major-général de e, il fut mis à la retraite.

Après avoir parcouru une carrière toujours utile et quelquefois glorieuse, le général Dabadie fut enlevé à ses parens et à ses amis au mois de mars 1820, dans la 72<sup>e</sup> année de son âge. Une forte incurie fut le trait distinctif de son caractère, qui d'ailleurs se faisait remarquer par la douceur et la bonté. Il est à regretter que ce général, qui avait vu commencer la révolution, qui en avait suivi toutes les phases en observateur sans enthousiasme, en patriote éclairé, et qui avait eu des relations avec un grand nombre de personnages distingués, n'ait pas laissé des mémoires que son impartialité, la sûreté de ses souvenirs et la justesse de son esprit, auraient rendus aussi curieux qu'intéressans.

DABOVILLE (M. T.), grand-officier de la légion-d'honneur, fit la guerre d'Amérique en qualité de général d'artillerie, sous les ordres de Rochambeau. A son retour en France, il continua de servir dans la même arme, et fut nommé, en 1792, commandant de l'armée du Nord et des Ardennes. L'année suivante, il publia une proclamation contre la défection de Dumouriez; et après le 18 brumaire, fut successivement directeur de l'arsenal de Paris, et premier inspecteur-général de l'artillerie. Titulaire de la sénatorerie de Besançon en mai 1804, il fut nommé, seize mois après, commandant des gardes nationales du Doubs et de deux autres départemens voisins. On lui doit l'invention des roues à moyeu de métal, dites *roues à voussoir*, dont les *vélocifères* sont

usage, et qui furent exposées publiquement en 1802, avec les produits de l'industrie française.

DABRAY (J. S.), député du département des Alpes-Maritimes à la convention nationale, fut décrété d'arrestation en octobre 1793, comme signataire de protestations contre la journée du 31 mai. Un nouveau décret du 8 octobre 1794 le rappela dans le sein de la convention après la mort de Robespierre. De là il passa au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en 1797 pour y être réélu quelque temps après. En 1803, ses fonctions cessèrent par suite du tirage au sort. Il faisait alors partie du corps législatif.

DACIER (Bon-Joseph), secrétaire perpétuel de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, est né, en 1742, à Valognes, département de la Manche. Le nom de M. Dacier est, depuis longues années, consacré dans les lettres par l'érudition et par des travaux utiles, et ce savant l'a soutenu avec honneur. Il termina ses études à Paris, et fut présenté par M. de Foncemagne à l'académie des inscriptions et belles-lettres, où il fut admis en 1772, et dont il devint secrétaire perpétuel en 1782, fonctions qu'il n'a cessé de remplir que dans l'intervalle de la suppression des académies, de 1793 à 1795. Le choix de l'académie fut pour elle d'une grande utilité: M. Dacier, par ses soins et ses sollicitations, ayant réussi à faire doubler la valeur du jeton de présence accordé aux académiciens, à faire augmenter le nombre des académiciens pensionnaires, et à fonder

le comité des manuscrits, et déjà publié dix volumes de *et Extraits* d'ouvrages en langues anciennes et modernes tirés de la bibliothèque d'autres établissemens publics. En 1784, M. Dacier avait été par *Monsieur*, aujourd'hui XVIII, historiographe de réunis de Saint-Lazare, de Jérusalem et de Notre-Dame de Mont-Carmel, dont ce poète était grand-maître. M. Dacier partit, en 1790, de la municipalité de Paris que destitua la révolution improvisée dans la nuit du 10 août 1792. Nommé directeur-vendeur-administrateur de la bibliothèque nationale en 1792, membre du tribunal en 1795, ce savant n'en a pas moins écrit ses nombreux et utiles travaux. Il a publié: 1° sans nom d'auteur avant sa réception à l'académie une traduction d'*Elien*; 2° *l'Épopée*, traduite de Xénophon, 1777, 3 vol. in-12; 3° *Recueil des travaux de l'académie des inscriptions et belles-lettres*, 10 volumes. Toute la partie relative à l'histoire de l'académie, et un grand nombre de *mémoires*, sont dans ce recueil. 4° *Éloges des Académiciens*, 1772, 2 vol. in-8; 5° *Extraits de manuscrits de la bibliothèque du roi*; 6° *Recueil des travaux de la classe de littérature ancienne et moderne de la nouvelle académie des belles-lettres*, réorganisée en 1795. Ce recueil comprend l'histoire des *mémoires* de cette compagnie savante, depuis sa réorganisation consulaire jusqu'en 1817; 7° *éloges des académiciens* dans cet intervalle. Il parut en 6 volumes; les tom. 7 et 8 se









M. Dacier.

Fromy pin. et sculp.

THE  
LIBRARY  
OF THE  
UNIVERSITY OF  
MICHIGAN  
ANN ARBOR, MICHIGAN

7° *Notices historiques sur et les ouvrages de Du Theil* *eyne, associé étranger*, 1816; *ographie ancienne* de M. Vis-1811, 3 vol. in-4°. M. Dacier rédige en grande partie le de cet ouvrage. 9° *Notice que sur la vie et les ouvrages de Choiseul-Gouffier*, Paris, M. Dacier s'était occupé, et plusieurs années, d'un fort important sur l'histoire, dont il devait donner une nouvelle édition. Comme il est, pour son époque, rien le plus digne de foi, et le plus habile, et que les éditions françaises, de même que les éditions d'Angleterre contiennent qu'une partie du texte de cet historien, on ne peut pas douter que l'édition de son ouvrage, telle que M. Dacier l'avait préparée en rassemblant tous les manuscrits, ne fût d'un très-grand profit pour les annales de la France et de quelques nations étrangères, au 14<sup>me</sup> siècle. Elle se trouve utilement à côté des autres collections que des corps savants ou des hommes habiles ont réunies à former sous les auspices du gouvernement, notamment les *ordonnances des rois de France* et les *historiens des Français*, qui ont paru jusqu'à aujourd'hui 17 vol. in-4°. Le rapport de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, du 20 février 1808, rend compte en ces termes de l'événement qui a empêché l'auteur de terminer son travail : « La courtoisie de M. Dacier, avec ses vœux placés près de toutes

les grandes bibliothèques de l'Europe, l'avait mis à portée de collationner tous les manuscrits connus de cet écrivain; de même que la communication de tous les monumens historiques conservés dans le trésor des chartes et dans les autres dépôts, lui avait fourni tous les moyens de rétablir la chronologie, et de rectifier les faits ou d'en constater la vérité. L'ouvrage était presque terminé; il aurait formé 4 vol. in-folio, dont le premier était imprimé presque en entier, lorsqu'on enleva les papiers du secrétariat de l'académie des belles-lettres, où M. Dacier, en sa qualité de secrétaire perpétuel, déposait la partie de son travail personnel ou académique, regardée comme en état d'être livrée à l'impression. Il y a perdu la fin du 1<sup>er</sup> volume, le commencement du 2<sup>e</sup>, contenant ensemble à peu près six années de l'histoire et une préface historique très-étendue, dans laquelle il rendait compte de son travail, et donnait la notice de tous les manuscrits et de tous les actes originaux qu'il avait mis à contribution. On pourrait réparer cette perte et combler la lacune, si l'on jugeait jamais à propos de rendre utile le travail que M. Dacier a fait sur un historien aussi intéressant que Froissart. » M. Dacier a été nommé l'un des assistans ou conseillers du *Journal des Savans*, rétabli par une ordonnance du roi, de 1816. Membre de la légion d'honneur, depuis la création de cet ordre, M. Dacier en devint officier après la première restaura-

tion. Il a été nommé plus récemment chevalier de Saint-Michel. Une chose rare et digne de remarque, c'est que ce savant célèbre est membre de l'académie depuis cinquante ans, et le vétéran de tous les académiciens.

DACOSTA, marquis de Beau regard, vint à Paris en 1815, pour y réclamer, de la part du roi de Sardaigne, quelques objets d'arts qu'on lui avait enlevés. Il a publié à Turin, en 3 vol. in-8°, des *Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie* et sur les pays soumis à sa domination, depuis le commencement du 11<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1796. Il est aujourd'hui quartier-maître général de l'armée piémontaise. Un autre ouvrage ayant pour titre, *Récit de la persécution de Dacosta emprisonné à Lisbonne par l'inquisition pour le prétendu crime de franche-maçonnerie*, 2 vol. in-8°, 1811, appartient à un autre Dacosta Perreira Furtado de Mendoz (Hippolyte-Joseph), né au Brésil, et docteur ès-lois de l'université de Coimbre.

DADAoust, auteur d'une traduction en vers de l'art poétique d'Horace, publiée à Paris en 1803. Cet ouvrage se fait plutôt remarquer par la facilité du poète que par la fidélité du traducteur. Il a aussi publié, en 1816, *l'Aïr*, poème en 4 chants, in-8°, où l'on retrouve également de beaux vers et de belles descriptions.

DAENDELS, général hollandais, naquit à Elburg en 1760. Après la défaite du parti des patriotes par celui du stathouder, il se réfugia en France, où Dumouriez le fit servir comme lieute-

nant-colonel dans son expédition contre la Hollande, en l'année suivante, il com sous les enseignes de Pichet Moreau l'employa aussi comme général de brigade dans sa mission. Partout il montra le courage qui l'avait signalé dès sa grande jeunesse dans les combats patriotiques; et la prise de Coutras et Ingelmunster lui fut dues en partie. Après plusieurs tentatives, il s'empara le 2 septembre de l'île de Bomel fort Saint-André, fit un grand nombre de prisonniers, et 60 pièces de canon à l'endroit qu'il poursuivait jusqu'au-delà de Wabal. Le 20 juin 1795, sa valeur le rappela en lui confiant le grade de lieutenant-général. Vers la fin de 1797, il parvint à persuader les changeons qui empêchèrent la formation du directoire batave; mais le parti républicain s'étant accru sur ces entrefaites et n'ayant choisi les agents qui pouvaient que parmi ses partisans, qu'on jugeait de moins en moins aristocratiques, et dont l'opinion donnait de l'ombrage, il fut signalé comme ennemi du nouvel ordre de choses, et son arrestation fut décidée. Ce général vint à Paris porter ses plaintes au directoire; et ayant reçu l'autorisation d'opérer une nouvelle révolution, il se rendit secrètement à la Haye, et suivi de quelques compagnies de grenadiers bataves, il fit investir le directoire hollandais en plein jour, et le fit aller à vue chacun de ses membres. Par ce trait hardi, Daendels gagna les autorités, qu'il or-

un nouveau système. Il  
 beaucoup d'intelligence  
 trépidité à la tête de l'armée  
 qu'il commandait en 1799  
 la descente des Anglo-Rus  
 Hollande. Néanmoins, il  
 long-temps sans emploi, à  
 d'un écrit qu'on lui attri-  
 , et dont il ne put persuader  
 n'était pas l'auteur. C'était  
 pièce de motion tendant à  
 reveler le 21 juin, jour de son  
 à main armée dans le di-  
 re. En 1806, il fut remis en  
 té, fit la campagne contre  
 usse, s'empara de l'Oost-  
 , au mois d'octobre, à la  
 d'une division hollandaise,  
 blit son quartier-général  
 obden, fut ensuite nommé  
 rneur de Munster et colo-  
 néral de la cavalerie hol-  
 ise. En février 1807, le nou-  
 roi de Hollande l'éleva au  
 de maréchal de ses armées,  
 gouverneur-général de l'In-  
 reçut alors le grand-cordon  
 ordre royal de l'Union de  
 nda. Quand le général Jan-  
 out remplacé dans son gou-  
 nement en 1811, Daendels re-  
 n France, et fit la campagne  
 sile sous les ordres du géné-  
 app, en qualité de général  
 vision. A la défense de Mod-  
 l déploya la présence d'es-  
 t le courage qui l'ont cons-  
 ent distingué dans le cours  
 sa vie militaire. Enfin, en  
 , il a été nommé gouver-  
 -général des forts hollan-  
 ur la côte d'Or en Afrique.  
 de lui un ouvrage en 4 vo-  
 in-folio, renfermant l'ex-  
 de son administration dans  
 des - Orientales hollandai-

ses, depuis 1808 jusqu'en 1811.

DAGAR ou D'AGAR a fait pa-  
 raître en 1816 un *Codé de contri-  
 butions indirectes*, in-8°. Il avait  
 auparavant publié un nouveau  
*Dictionnaire de droit et de prati-  
 que* civile, commerciale, crimi-  
 nelle et judiciaire, 1801, 5 vol.  
 in-4°, et un *Projet de répression  
 de la mendicité*, 1807, in-8°. Ce  
 dernier ouvrage se fait surtout  
 remarquer par les idées philan-  
 thropiques de l'auteur.

DAGOBERT (LOUIS-AUGUSTE)  
 naquit à Saint-Lô, département  
 de la Manche. Issu d'une famille  
 noble, et destiné à la carrière des  
 armes, ses études furent analogues  
 à cette profession; et il entra,  
 en qualité de sous-lieutenant,  
 dans le régiment de Tour-  
 naisis. Il fit les premières campa-  
 gnes de la guerre dite de *sept ans*,  
 obtint tous ses grades sur le champ  
 de bataille, et fut employé, en  
 1792, à l'armée d'Italie, comme  
 maréchal-de-camp. sous les gé-  
 néraux Auselme et Biron: ce der-  
 nier fit de lui le plus grand éloge.  
 Le général Dagobert passa, en  
 1793, à l'armée des Pyrénées-  
 Orientales, sous le général de  
 Flers. Attaqué par les Espagnols  
 devant la place de Mont-Louis,  
 dont il avait le commandement,  
 il remporta sur eux une victoire  
 complète; et en obtint, le 4 sep-  
 tembre suivant, une plus impor-  
 tante près d'Olette: il prit à l'en-  
 nemi 14 canons, toutes ses voi-  
 tures et munitions, et le poursui-  
 vit sans relâche jusqu'à Villefran-  
 che, où il entra. Il fut encore  
 vainqueur, le 4 octobre, en avant  
 de la ville de Campredon, où il  
 pénétra de vive force; mais dont

il sortit bientôt, n'étant pas soutenu par les autres corps de l'armée française. Le 4 avril 1794, il obtint de nouveaux succès à Monteuillu; il prit Urgelle, enleva des canons, et fit bon nombre de prisonniers. Il fut tué, le 21 du même mois, étant vivement occupé de la conquête de la Cerdagne espagnole. La convention nationale décréta la mention honorable de ses services, et l'inscription de son nom sur une colonne du Panthéon français. En l'an 3 de la république, le général Dugommier rappela ses services, et demanda que le nom de son ami Labarre fût inscrit à côté du sien. Le général Dagobert avait publié, en 1792, une *Nouvelle méthode de commander l'infanterie d'après les ordonnances grecques et romaines*.

DAGUES DE CLAIRFONTAINE (SIMON-ANTOINE-CHARLES), né en 1726, et mort vers la fin du siècle passé, est l'auteur d'un *Éloge historique d'Abraham Duguesne*, 1766, in-8°; d'*Anecdotes historiques, morales et littéraires du règne de Louis XV*, 1767, in-12; d'une brochure intitulée: *Premier cri d'un cœur français sur la mort de la reine*, 1768, in-8°, et d'un autre ouvrage en 2 vol. ayant pour titre: *Bienfaisance française, ou mémoires pour servir à l'histoire de ce siècle*, 1778, in-8°. Ce dernier livre, qui n'a d'intéressant que le titre, est plein de triviaiseries que l'auteur a extraites des gazettes de son temps, lesquelles ne raisonnaient guère mieux que celles d'aujourd'hui. M. Dagues était membre de l'académie d'Angers et de la société d'agriculture de Tours.

DAGUIN (JEAN-JOSEPH), jacobin à mortier au parlement de Toulouse, naquit dans cette ville. Il étudiait encore lorsqu'il remporta un prix de poésie à l'académie de Rhodéz venu conseiller au parlement. 21 ans, il ne tarda pas à se distinguer dans sa compagnie par ses talens, ses connaissances et sa fermeté. Ce fut lui qui concerta avec Ruffin, son ami magistrat appartenant à la cour, travailla pendant vingt ans à ces remontrances énergiques qui importunèrent si souvent les ministres, et qu'ils n'osèrent toujours repousser. Le chancelier Maupeou, cet ardent fauteur de despotisme, ne négligea point de punir Daguin de son éloquente opposition. Ce vertueux magistrat fut plus maltraité que ses collègues en 1771, lors de la destruction de la magistrature; lieu de son exil fut le plus redouté de ceux qu'on put choisir. Par la proscription du parlement de Toulouse, sous le règne de la terreur, Daguin fut amené à Paris, et livré au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à la guillotine le 14 juin 1794. Il mourut avec beaucoup de fermeté, et refusa de répondre aux interpellations de Fouquier-Touville, président du tribunal.

DAILLANT-DE-LA-TOUR a inséré plusieurs articles dans l'*Année littéraire* de 1754 à 1758. Nous avons aussi de lui quelques autres ouvrages, comme le *Précis poétique*, qui furent publiés en 1794, in-12; des *Contes et nouvelles* dont la 2<sup>me</sup> édition parut en 1784, et un poème en 8 c.



lè *l'Enfant prodigue*, qu'on ma en 1785, in-8°. C'est à l'on attribue encore *l'Éloge dière*, 1769, in-8°, *la Lettre* \*\* sur l'ouvrage ayant pour *Essai sur le caractère des fem-* par M. Thomas; et enfin, *un des ouvrages d'Emmanuel* *mbourg, contenant sa doctri-* *la Jérusalem céleste*, 1788,

ILLY (MARC-FRANÇOIS), dé- lu tiers-état du bailliage de mont en Vexin aux états- aux, procureur-général-syn- l'assemblée provinciale de le-France, conseiller-d'état, naquit en 1724, et mourut ôt 1800. Il s'adonna, pres- ute sa vie, à l'étude de l'ad- tration des finances, et fit re plusieurs mémoires sur omie politique, l'agricul- et les finances. Ces travaux, rtés avec Turgot, d'Or- on, Franklin, Malsherbes eker dont il était l'ami, iquent pas moins un cœur qu'un esprit éclairé. Dailly t successivement premier is des finances, directeur- al des vingtièmes, et con- r-d'état. Après avoir siégé, e président d'âge, aux états- aux de 1789, où il était dé- il quitta, pendant la tem- évolutionnaire, la place de bre du département de Pa- laquelle on l'avait appelé a- la session. En novembre , il fut nommé sénateur, di- qu'il ne conserva pas long- s, sa mort étant survenue es mois après son élection. LAYRAC (NICOLAS), com- ur célèbre, membre de l'ins-

titot national, de l'académie de Stockholm, etc., naquit à Muret en Comminge, le 13 avril 1753. Il montra, dès l'enfance, un goût décidé pour la musique, comme le prouve une petite anecdote que nous allons rapporter. Son père, qui le destinait au barreau, lui avait accordé, quoique avec peine, un maître de violon. Les soins qu'il apportait à l'étude de cet instrument lui firent oublier les vues paternelles. On se fâcha contre le jeune mélomane, et son maître lui fut retiré. Dalayrac, dont le goût pour la musique s'irrita par cette gêne, s'avisa d'un expédient qui n'était peut-être pas sans danger : pour suivre son penchant favori, et afin d'étudier, sans que ses parens l'entendissent, il montait tous les soirs sur le toit de sa maison, et ce furent des religieuses d'un couvent voisin qui trahirent son secret. Le père, vaincu par la persévérance du fils, le laissa libre de suivre ses goûts ; et désespérant même d'en faire jamais un avocat, il le fit entrer dans les gardes du comte d'Artois. En 1774, Dalayrac vint à Paris, où il ne tarda pas à se lier avec Grétry, Saint-Georges et Langlé, qui lui apprit les élémens de la composition. Il débuta dans la carrière qu'il allait décidément parcourir, en publiant, sous le nom d'un maître italien, des quatuor de violons, où l'on remarquait beaucoup d'élégance et de facilité. Ce fut lui qui composa, en 1778, la musique de la fête que donnèrent à Franklin les membres de la loge des Neuf-Sœurs. Deux actes d'opéra, *le Petit Souper* et *le Cheva-*

lier à la mode, qu'il fit paraître trois ans après, obtinrent à la cour le succès le plus brillant. Sa réputation alla dès lors toujours en croissant; et pendant 28 ans qu'il travailla pour le théâtre de l'Opéra-Comique, il compta presque autant de succès que de compositions. Il avait l'imagination vive, féconde, extrêmement variée, et personne peut-être n'a fait dans la musique un usage plus heureux de l'harmonie imitative; personne n'a mieux réussi que lui dans les genres les plus opposés. Cet artiste, aussi recommandable par les qualités du cœur que par les talents, annula lui-même, en 1790, le testament de son père, qui l'instituait unique héritier, au préjudice d'un frère cadet, et cela dans un moment où une faillite venait de lui faire perdre le fruit de dix années de travaux. Il mourut à Paris, le 27 novembre 1809. Ses restes furent déposés dans son propre jardin à Fontenay-sur-Bois; et son buste, exécuté par Cartellier, fut placé dans le foyer de l'Opéra. La vie de Dalayrac fut publiée un an après sa mort, par M. C. G. Pixerecourt, Paris; in-12. Nous avons de ce célèbre compositeur 56 opéras. Nous nous bornerons à citer ici les principaux : *l'Éclipse totale* (1782); *le Corsaire* (1783); *la Dot* (1785); *Nina, ou la Folle par amour* (1786); c'est la pièce où Dalayrac a montré le plus de génie, et l'on ne peut qu'admirer l'art avec lequel il y a su saisir les intonations incertaines et peu liées du délire. Il fit ensuite paraître *Azémia, ou les Sauvages; Renaud d'Asi* (1787);

*Sargines* (1788); *les deux Savoyards; Raoul, sire de C* (1788) *la Soirée orageuse* (1788) *Camille, ou le Souterrain; F* (1791) *pe et Georgette* (1791); *Amb* (1793) *Roméo et Juliette* (1793); *et Dorsan* (1794); *Gulnare* (1794) *Alaxis; le Château de Mont* (1798); *Adolphe et Clara* (1798) *Maison à vendre* (1800); *P* (1803) *et Diego* (1803); *La Jeune l* (1804); *Gulistan* (1805); (1807), etc. La mort l'empecha de mettre en scène une pièce dont il attendait beaucoup. *Poète et le Musicien*. Les plans en étaient de M. Dupaty. Elle fut imprimée, quelque temps après, avec un prologue, à l'instigation de Dalayrac.

DALBERG (CHARLES-THOMAS-ANTOINE-MARIE, BARON DE) évêque de Tübingen, prince électoral, grand-duc de Francfort, est un des hommes qui ont le plus honoré l'état ecclésiastique. Il naquit, le 8 février 1744, à Tübingen, près de Worms, dans une famille qui appartenait à une noble maison. Son éducation fut commencée chez ses parents, et continuée dans les universités de Tübingen et de Heidelberg, où il obtint les plus brillants succès. Il fut élu évêque de Tübingen, ce qui déterminait ses parents à le faire entrer dans l'état ecclésiastique, quoiqu'il fût l'aîné de sa famille; mais cette carrière était considérée comme la moins importante pour la noblesse, parce qu'elle conduisait aux plus hautes dignités de l'église, et à celle de prince électoral. Le baron de Dalberg fut successivement chanoine capitulaire

ance, de Worms et de Wurtzbourg conseiller intime, gouverneur civil de la principauté d'Erfurt et président de l'académie des sciences de cette ville. L'usage qu'il employait déjà son immense fortune, fit présager les heureux résultats qui devaient être le jour la suite de son admission : en effet, la plus grande partie en était consacrée au soulagement des pauvres, à l'engagement des sciences, et à l'érection d'une maison ouverte aux étrangers et à tous les amateurs de lettres. Il n'était engagé que de 25 ans, lorsqu'il publia la 10<sup>e</sup> édition de ses *Recherches sur l'Univers*, ouvrage qui avait excité l'enthousiasme de tous les philosophes. Il s'occupait aussi, dans le même temps, à publier divers mémoires sur des matières d'administration, sur les mathématiques, les beaux-arts ; la plupart de ces productions furent insérées dans les journaux de son pays. Il avait aussi été nommé gouverneur de la principauté d'Erfurt, et ce théâtre fut un des premiers où il déploya les grands talents dont il était doué pour l'administration. Il adopta les idées libérales, qui sont bien anciennes en son pays, quoiqu'en Italie l'ultracisme, et les ennemis même les plus déclarés de Dalberg conviennent de son heureux succès qui suivirent son système de gouvernement. L'industrie, l'agriculture fut encouragée par des primes ; les manufactures et toutes les branches de commerce reprirent une activité nouvelle ; et le tiers-état, réintégré dans ses droits, fut appelé à remplir toutes les fonctions. La

réputation de Dalberg s'accrut avec la confiance que lui témoignaient toutes les classes, et il fut élu coadjuteur de l'électorat de Mayence, en 1795, après avoir gouverné dix ans la principauté d'Erfurt. Il est probable que la rivalité des cabinets de Vienne et de Berlin contribua beaucoup à l'élever à cette dignité. Il fut nommé peu après à l'archiépiscopat de Tarse, et n'en conserva pas moins le gouvernement de sa principauté d'Erfurt, où il continua de fixer sa résidence jusqu'à l'époque où la mort de l'électeur, en 1803, l'appela à la régence. Quand la révolution eut éclaté en France, il en adopta les principes, ou plutôt elle ne servit qu'à faire connaître ceux qu'il avait toujours professés. Cependant les malheurs dont il crut l'empire germanique menacé le portèrent à se déclarer contre l'envahissement de l'Allemagne par les troupes françaises ; et obligé, comme coadjuteur, de s'expliquer sur une déclaration du ministre d'Autriche, il disait, le 22 mars 1797 : « Dans la crise d'un danger pressant, il s'agit bien plus d'agir que de délibérer. N'oublions pas, dans le cours d'une négociation, la réflexion de ce sénateur, *dum des liberatur Romæ, perit Saguntum* ; » et, après avoir ensuite proposé de réunir toutes les forces dans les mains de l'archiduc Charles, il ajoutait : « Si Mack en Italie, et l'archiduc en Allemagne, ne déploient pas la plus grande énergie, craignons que, dans le cours de cette année, les Français ne changent

« le système politique de l'Europe. » Cette prédiction devait se vérifier bientôt; et il n'est pas difficile de voir que le baron Dalberg ne la fit ici qu'afin d'activer le flegme germanique, et de prévenir ainsi les malheurs qui allaient fondre sur sa patrie, et dont il n'était pas encore permis d'espérer un bien qui pût les compenser. Mais il y avait autant de différence entre Mack ou l'archiduc et Scipion, qu'il pouvait y avoir d'analogie entre Annibal et Bonaparte. Tout fléchit devant nos armées; et l'évêque de Constance, fidèle à ses principes de philanthropie, parut s'attacher aux intérêts de la France, afin de tirer au moins des événemens tout le parti possible pour le bonheur du peuple. A la mort d'Émeric-Joseph, et après le traité de Lunéville, l'électorat de Mayence fut considérablement diminué; mais la sécularisation, qui eut aussi lieu dans le même temps, conféra au baron Dalberg la nouvelle dignité d'électeur archichancelier de l'empire. Il est vrai qu'on lui imposa l'obligation de renoncer à la principauté de Worms, et à celle de Constance, dont il avait pris possession en 1799; mais on joignit à l'électorat nouvellement sécularisé les principautés d'Asschaffenburg, Ratisbonne et Wetzlar. Il se conduisit dans ses nouveaux états d'après le système d'administration qu'il avait suivi à Erfurt; et les résultats qu'il en obtint ne furent pas moins heureux, et ne lui concilièrent pas moins l'affection du peuple. Il sécularisa aussi tous les monastères et les chapitres;

mais quoique cet acte, soit conforme à l'esprit du christianisme que l'institution du voir temporel de l'Église, attira la haine du clergé, et les intérêts du gouvernement français, dont il se rapprocha que jour de plus en plus, vaient attiré celle de la haute bourgeoisie germanique. En 1807, il vint à Paris, au couronnement de Napoléon; et le gouvernement, ainsi que les savans, le reçurent d'une manière très-aguée. Il assista à quelques-unes de l'institut, et fut nommé le 5 nivôse, associé étranger de la troisième classe, puis membre de la commission établie pour procurer la connaissance des sciences et des arts allemands dans les sciences ecclésiastiques. Ses relations avec le pouvoir spirituel furent toujours réglées d'après les principes qui séparent le pouvoir spirituel du pouvoir temporel, et qui admettent la dépendance du saint-siège à l'exercice des fonctions administratives. Il rendit aussi des services particuliers aux mariages et aux divorces conformes aux principes de l'église catholique, en faisant quelques articles du nouveau code adopté dans ses états. L'organisation de la confédération rhénane vint encore à modifier quelque changement de position, et d'électeur archichancelier il devint prince-princeps; il fut alors qu'il manifesta tout son dévouement pour la France, en adoptant Eugène Beauharnais vice-roi d'Italie, pour son successeur. En 1810, l'empereur s'occupa dans les discussions qu'il eut avec le clergé de France,

ic un conseil d'évêques amis à Paris. Vers le même il se désista, en faveur de ère, de la possession de nne, et on lui donna en e la ville de Francfort a titre de grand-duc, et le de Hanau. Quoique ses s ne s'élevassent pas au 5,000,000 de francs, et a nouvel état contient un d'habitans, il parvint à tre heureux, même au mi calamités que la guerre e nécessairement à sa sui- ait réduit lui-même sa lis- à une modique somme, it au secours de ceux de sts qui avaient eu le plus tr. Lors de la retraite des is, en 1813, il se rendit n évêché de Constance, conserva l'administration istique, et où il vécut en particulier. Après que les irent entrés dans Franc- abdiqua entre les mains le Bavière, à cause de l'al- le ce souverain avec le Eugène, son successeur. tira plus tard à Ratisbon- l reçut, par l'acte du con- Vienne, la pension de cent rins, qui avait été stipu- 803 aux électeurs de Co- Il mourut à Ratisbonne, vrier 1817. Outre les *Ré- sur l'univers*, et les mé- dont nous avons déjà par- lberg a aussi publié un ombre d'autres ouvrages, esquels nous nous borne- iter : 1° *Des rapports entre le et la politique*, 1780. Ce n'est que l'exposé des es d'administration qu'il

adopta dans son gouvernement. 2° *Principes de l'esthétique, leur application et leur développement futur*. Cet ouvrage, dédié à son neveu le duc de Dalberg, est plein d'idées neuves et ingénieuses, particulièrement dans l'application des principes du beau aux rapports des sciences et de la vie particulière. 3° *De la connaissance de soi-même, comme principe général de la philosophie*, Erfurt, 1793, in-8°; 4° *Du maintien des constitutions des états*, ibid., 1795, in-4°; 5° *De l'utilité de la stéatite pour des ouvrages de l'art, et surtout pour les gravures en pierres fines*, Erfurt, 1800, in-8°; 6° *Réflexions sur le caractère de l'empereur Charlemagne*, 1806, in-8°; 7° *Périclès*, 1806, etc., etc. Tous ces ouvrages indiquent également une grande variété de connaissances et un jugement profond. Le caractère distinctif du baron Dalberg était un grand amour pour l'humanité, et une espèce d'enthousiasme pour tout ce qui avait rapport au perfectionnement des institutions sociales. Appelé successivement aux plus hautes dignités pendant l'époque la plus orageuse de notre histoire, il sut, par la sagesse de ses mesures, prévenir non-seulement les calamités presque inséparables de la guerre, mais faire fleurir encore les arts, les sciences, le commerce, et rendre enfin le peuple heureux, dans un temps où l'on peut regarder comme un bien tous les sacrifices qu'on n'est pas obligé de faire. Il établit des galeries de tableaux et des bibliothèques publiques à Erfurt, à Ratisbonne, à Asschaffenburg, à

Francfort, et dans quelques autres villes; et partout il fut environné de l'affection des peuples, qui est la plus douce récompense des bienfaits d'une sage administration. Nous terminerons cette notice en rapportant ici deux lettres qu'il écrivait, en 1814, et qui pourront servir à expliquer quelques-uns des faits dont se compose son histoire. Il disait, dans la première adressée à un de ses amis: « Je n'obtiendrai pas la bienveillance de l'empereur d'Autriche dans la crise de nos jours, puisque je n'ai jamais voulu oublier son abandon à l'époque de la sécularisation des sièges d'Allemagne, ni l'outrage de vendre Mayence pour obtenir Venise, à laquelle il n'avait aucun droit. Quant au pape, je respecte et j'honore son grand caractère; mais je ne puis abandonner mon vicaire-général, le baron de Wessenberg, aux persécutions de la cour de Rome, suscitées par les calomnies du nonce de Lucerne. » La même année, il fit la réponse suivante à un mémoire dirigé contre lui par M. de Schlegel. « Les inculpations de la note de Schlegel sont faciles à réfuter. Ce n'est pas moi qui ai abandonné la cause de l'empereur d'Allemagne; il avait lui-même sacrifié l'existence du haut clergé, par la cession volontaire de Mayence. L'an 1805, je voulais une levée en masse pour défendre la patrie; je ne fus point écouté. L'acte de la confédération du Rhin fut signé à Paris, sans que j'en fusse prévenu: ce n'est donc pas moi, mais Bade et la Bavière qui consommèrent

cette œuvre. Je n'avais que le choix de l'anéantissement de mon existence politique, ou de devenir encore utile à l'Allemagne, comme le chef des confédérés. Je pris le plus conforme au bien. Les confédérés préférèrent l'indépendance absolue, et remplirent pas leurs vœux, ce que je ne pouvais voir, puisque leur salut dépendait de leur intime union constante et agissante pour le père, avec zèle et vénération selon ma conscience. Je ne consentirai jamais que le chef de l'Église consente provisoirement à la confirmation des évêques par les synodes provinciaux, selon l'usage de l'Église, et que de compromettre l'existence de l'épiscopat. Plus le pape adopta cette base d'un nouveau concordat qui pouvait offrir l'espoir de la concorde, les cardinaux s'y opposèrent. L'érection du grand-duc fut sur-tout une place dont Léon voulait décidément la suppression, parce qu'il voulait que son fils adoptif, Eugène, n'eût pas précédemment le droit d'élire son successeur à son ancien chapitre capitulaire; mais, selon la loi de 1803, ce chapitre devait successivement perdre ses dotations furent sécularisées au profit des domaines nationaux, et que les chanoines ne reçurent que des pensions. J'insistai fortement, et obligés de payer annuellement 30,000 florins à mes suc-

a dignité métropolitaine. Je ne pensais pas que, dans le choix entre les moyens d'acquiescer à la dignité spirituelle de l'épiscopat et la puissance réelle des princes, la première méritait la préférence. Mais sur de la note se trompe, quand il parle de la terreur que j'éprouvai de ma situation. Grâce à Dieu, la pureté de ma conscience m'a maintenu dans le calme le plus profond, dans la soumission la plus sincère à la volonté de Dieu. Il me nomme sergent de Bonaparte; il ignore tout ce que j'ai dit et écrit sur les dangers de l'abus de son pouvoir, les avis et les conseils qu'il m'a donnés à mes prélats. Mais j'ai les grandes qualités d'un empereur, mais je n'ai jamais dévié du chemin de la justice et de la vérité. Lorsque toute l'Allemagne sacrifiait le dernier principe ecclésiastique, il le défendit seul : j'ai dû reconnaître l'acte de sa volonté. J'ai écrit mon ouvrage *Périclès* pour servir dans le caractère d'Allemand les dangers et les égarements d'une ambition sans bornes. Je le lui adressai. »

**DALBERG** (ÉMERIC-JOSEPH, DUC -ministre - d'état, pair de France, neveu du précédent, est né à Mayence le 31 mai 1773. Bien que les hautes classes de la noblesse fussent alors assez peu de l'érudition, il reçut chez son oncle (Wolfgang - Héribert, duc de Dalberg et camerer de l'empereur) une éducation brillante et se fit connaître par une tragédie intitulée *Helwig*. Ce que son génie des arts et des sciences le rendait de plus distingué se

réunissait dans la maison du baron Dalberg, dont la famille s'était constamment fait une gloire de protéger les savans; et ces sociétés, où se trouvaient aussi les artistes les plus célèbres de l'Allemagne, influèrent sans doute sur l'esprit du jeune duc, et le disposèrent à l'admiration qu'il manifesta pour la révolution, dont il embrassa les principes avec un enthousiasme qui ne fit pas moins d'honneur à ses sentimens qu'à ses lumières. M. Eckart, auteur d'ouvrages très-estimés sur la statistique, l'accompagna, en qualité de gouverneur, à l'université de Göttingue, où il acheva ses études; et il se rendit de là auprès de son oncle, qui était alors coadjuteur de l'électorat de Mayence et gouverneur de la principauté d'Erfurt. Il y resta plusieurs années, et vint ensuite à Vienne, où il devait commencer sa carrière politique, après s'y être préparé, suivant les intentions de son oncle, dans la chancellerie du baron de Hügel, alors ministre de l'empereur à la diète de Ratisbonne. Mais sur ces entrefaites, l'électeur de Mayence mourut; et les succès des armées françaises ayant changé le système politique de l'Europe, son successeur accueillit les dispositions des princes qui cherchaient à se soustraire aux devoirs que leur imposait la constitution germanique, dans l'espoir de conserver leur souveraineté; et cette conduite du coadjuteur, en irritant le cabinet de Vienne, devint un obstacle à l'avancement de son neveu, jusqu'à l'avènement au trône de Bavière, du duc de

Deux-Ponts (Maximilien-Joseph). Le changement que subit alors le système administratif des états bavois fournit au père du baron Dalberg le moyen d'obtenir pour son fils la place de conseiller de collège; et pendant trois ans que le jeune duc s'occupa des finances, il mérita, par ses lumières et sa franchise, les éloges des ministres et de la cour. Après le traité de Lunéville, qui changea une partie des intérêts de l'Allemagne, la mort de son père le mit en possession de ses terres situées sur la rive gauche du Rhin, et il s'attacha alors à la partie du Palatinat qui avoit été démembrée. En 1803, le margrave de Bade, dont il sollicitait les faveurs, en fit son ministre près du gouvernement français, emploi qu'il dut moins à ses talens qu'à son nom; car ce fut au baron de Reisenstein que la cour de Bade réserva le soin de suivre et de terminer les affaires diplomatiques un peu importantes, comme le mariage du jeune grand-duc actuel avec M<sup>lle</sup> Stéphanie de Beauharnais, nièce de l'impératrice Joséphine; les différens agrandissemens des états de Bade, et l'adhésion de cette cour à la confédération rhénane. Cette mission diplomatique fut cependant très-utile à sa fortune; et c'est de cette époque que date l'intimité de ses liaisons avec le prince de Bénévent (M. de Talleyrand). M. Dalberg, homme spirituel et insinuant, étoit parvenu à intéresser en sa faveur le ministre des affaires extérieures. Celui-ci, aidé de l'oncle du jeune duc qui vint à Paris en 1807, résolut de le marier à M<sup>lle</sup> de Bri-

golles, de l'illustre famille de ce nom, jeune et charmante, et qui pouvoit alors concevoir les plus hautes espérances. Ce mariage, qui fut conclu, mérita considérablement l'attention de M. Dalberg, au commencement de l'année suivante; et l'empereur donna présent de noces, à la jeune baronne Dalberg, le titre de duchesse du palais de l'impératrice et un revenu patrimonial de 12,000 fr., qui lui fut communiqué à sa famille. Ces bienfaits ne furent pas les seuls qu'il reçut de l'empereur; et néanmoins, quelques années plus tard, il signala sa reconnaissance de l'homme à qui étoit due son élévation et sa fortune. Pendant la campagne d'Austerlitz, il accepta le portefeuille de ministre des finances de Bade en conservant son emploi diplomatique; et lorsque l'empereur fut de retour à Paris, il s'empressa de venir prendre ses fonctions auprès de lui, et de se faire naturaliser français. Le 14 août 1810, il fut élevé au rang de duc, et nommé conseiller-d'état. Il est à remarquer que Napoléon le chargea d'aller au prince de Schwartzembourg proposer les premières ouvertures sur le mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, et que l'empereur donna pour cela une dot de 4,000,000 de francs sur le territoire de la principauté de Bayreuth en reconnaissance des arrangements stipulés après la paix de Vienne. Cette somme lui a été presque entièrement payée par le roi de Bavière. Néanmoins, comme nous l'avons dit, soit que la reconnaissance fût pour lui un trop lour-



soit qu'on lui eût fait pressentir un nouvel état de choses, tira des affaires, et fit cause commune avec le prince Talleyrand, qui devenu, en 1814, ministre du gouvernement provisoire, le fit nommer un des cinq membres de ce gouvernement. Ils se rendirent ensemble à Vienne vers la fin de la même année, fut là que le baron Dalberg fit les deux déclarations émanées du congrès, les 7 et 13 mars, à Napoléon. L'empereur, à son retour, le comprit dans les individus dont il séquestra les biens et ordonna le bannissement; mais après la seconde restauration, le roi le nomma pair de France, ministre - d'état et commandeur de la légion-d'honneur comme il avait été nommé officier de la même légion dans ses années auparavant. En 1815, il obtint des lettres de grande naturalisation qui ont été insérées à la chambre des députés le 30 novembre, et à celle des pairs le 23 décembre de la même année. On ne peut toutefois faire l'éloge des principes constitutionnels que M. Dalberg a constamment manifestés; nous nous bornerons à en citer ici deux exemples. Dans une ambassade à Londres il fut chargé auprès du roi d'Angleterre, pendant plusieurs années, à donner à sa nation une constitutionnelle; et lors de la révolution d'Espagne et de France, il fit la proposition de plaquer de la famille des Bourbon, aurait pour but de consolider de communs efforts le systè-

me constitutionnel de l'Espagne et de l'Italie. Il n'est pas besoin de dire comment cette proposition fut accueillie, et si elle valut de nouvelles faveurs à celui qui l'avait faite. M. de Dalberg prépare aujourd'hui des Mémoires sur la restauration et le congrès de Vienne.

**DALBERG** (WOLFGANG - HERBERT, BARON DE), poète allemand, ministre-d'état du grand-duc de Bade, etc., naquit à Hersheim près de Worms, en 1750. Il était frère cadet du prince-primat, évêque de Constance; et, comme lui, il consacra ses premières années à l'étude, pour laquelle il manifesta aussi les plus heureuses dispositions. Les belles-lettres et la poésie l'occupèrent surtout, et il se montra digne de la famille à laquelle il appartenait, par la protection qu'il accorda aux sciences et aux arts. Il fut premier président de la société allemande de Manheim, pendant tout le temps qu'elle exista; et c'est à lui que le théâtre de la même ville, dont il a été l'intendant jusqu'en 1803, doit son origine et sa conservation. Il y appela les meilleurs sujets de l'Allemagne, et forma entre eux une association pour exercer les acteurs à la déclamation. C'est de cette école que sont sortis, vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle, les artistes les plus distingués en ce genre, dont se glorifie l'Allemagne. Il a composé plusieurs pièces dramatiques, dont quelques-unes ont paru sous son nom. Les principales sont *Walvais et Adélaïde*, Manheim, 1778, in-8°; *Cora*, drame mêlé de chant, *ibid.*, 1780, in-8°; *Electre*, réci-

tafif musical, *ibid.*, 1780, in-8°; *Jules-César, ou la Conjuración de Brutus*, tragédie d'après Shakespeare, *ibid.*, 1785, in-8°; *le Colerique*, comédie en 5 actes, imitée de l'Anglais, de Cumberland, *ibid.*, 1786, in-8°; *Orondoko*, tragédie en 5 actes, imitée de l'Anglais, *ibid.*, 1786; *la Fille célibataire*, drame en 2 actes, Aùsbourg, 1786, in-8°; *les Frères*, drame en 5 actes, imité de Cumberland, Manheim, 1786, in-8°; *le Religieux du Mont-Carmel*, poëme dramatique en 5 actes, Berlin et Leipsick, 1787, in-8°; *Montesquieu, ou le bienfait inconnu*, drame en 5 actes pour le théâtre national de Manheim, Manheim, 1787, in-8°. Il fut l'un des collaborateurs de l'ouvrage périodique, qui a paru sous le titre de *Rheinische Beitræge*, ce qui signifie à peu près en français *Mélanges rhénans*. Il est mort, en septembre 1806, à Manheim, âgé de 86 ans. — DALBERG (Jean-Frédéric-Hugue), chanoine de Worms, et frère du précédent, est mort 6 ans après lui. Il s'est aussi beaucoup occupé de littérature, et a composé plusieurs écrits sur la musique, art dans lequel il excellait. Son ouvrage le plus estimé est *l'Histoire d'une famille druse*. Ce livre ingénieux qui contient l'histoire des religions de l'Orient, renferme une foule de détails instructifs qu'il est rare de trouver dans les romans. Il existe, traduit en français, sous le titre de *Mehaled et Zedli*, Paris, 1811, 2 vol. in-8°. On a du même auteur des ouvrages très-estimés sur la littérature des Hindous. — DALBERG (François-Henri de),

père des deux précédens, en 1716, et mourut à l'âge de 70 ans. Il avait le titre de baron de Friedberg; et c'était en faveur de son fils, l'empereur Joseph II, qu'il avait fondé, en 1768, l'ordre de Saint-Joseph, dont il s'était déclaré grand-maître.

DALBY, membre de la Légion d'honneur, fut d'abord juge au tribunal civil de Périgueux, puis député de la Dordogne au conseil des cinq-cents. Il mourut en mal le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), président du tribunal criminel de la Dordogne.

DALESME (JEAN-BAPTISTE), lieutenant-général, né le 17 juin 1763, fut nommé, par Napoléon, gouverneur de l'île de Bourbon, en 1815. Contrainct de quitter cette île aux Anglais, après les désastres de Waterloo, il fut, depuis cette époque, rempli de sa fonction. Le général Dalesme avait acquis précédemment une belle réputation militaire, et avait reçu de graves et honorables blessures près de Castiglione. Chargé, sous le gouvernement impérial, de plusieurs mandemens dans l'intérieur, il s'y distingua par une prudence égale à l'intrépidité dont il avait fait preuve en présence de l'ennemi, et d'importantes mesures relatives à la conscription furent exécutées avec douceur et avec tant de douceur que de justice de fermeté.

DALLAS (ROBERT-JEAN), d'un médecin, naquit aux environs de Metz, commença ses études à Edimbourg en Écosse, les continua à Kensington, voyagea en

a Amérique, et fit 176  
 en Angleterre, où il publia  
 ouvrages dont les princi-  
 ont : une *Histoire des Né-*  
*arons*, 1803, 2 vol. in-8°;  
*Œuvres mêlées de romans*,  
 7 vol. in-18; une *Nouvelle*  
*ration contre les Jésuites*  
*arts et brièvement exposée*,  
 in-8°. Elle parut avec un  
 nombre d'observations sur  
 ger des systèmes d'éduca-  
 indépendant de toute idée  
 use. M. Dallas a aussi tra-  
 anglais un grand nombre  
 ages de M. Bertrand de  
 ville sur la révolution, et  
 le M. Hue sur les dernières  
 du règne de Louis XVI,  
 - Deux autres hommes du  
 nom se sont acquis égale-  
 quelque célébrité. Le pre-  
 qui est membre du congrès  
 ats-Unis d'Amérique, a été  
 en 1816 ministre des finan-  
 ns sa patrie. — Le second,  
 s (Sir-Georges), a publié  
 es notices sur les événe-  
 relatifs au commerce de la  
 ignie des Indes-Orientales,  
 il faisait partie. Il est ba-  
 t anglais, et membre du par-  
 t pour le bourg de Newport.  
 LLAWAY (JAMES), méde-  
 membre de la société des an-  
 de Londres, et secrétai-  
 duc de Norfolk, fut d'abord  
 lain et médecin de l'ambas-  
 anglaise à la Porte. On a de  
 grand nombre d'ouvrages  
 ndiquent des connaissances  
 chitecture, s'ils ne décèlent  
 un savant médecin. Nous  
 bornerons à en citer ici les  
 : 1° *Recherches sur l'origine*  
 : *progrès du blason en Angle-*

terre, 1792, in-4°; *Constantino-*  
*ple ancienne et moderne avec des*  
*excursions sur les bords et les îles*  
*de l'Archipel et dans la Troade*,  
 1797, in-4°. Cet ouvrage se fait  
 remarquer par son exactitude. Il  
 a eu beaucoup de succès à Londres;  
 et il en a paru une traduction à  
 Paris, en 1798, 2 vol. in-8°, et  
 en Allemagne, en 1800. *Anécdo-*  
*tes sur les arts en Angleterre, etc.*,  
 in-8°, 1800, ouvrage traduit aussi  
 en Français; *des beaux arts de*  
*Angleterre*, 2 vol. in-8°, 1807;  
*Lettres et autres ouvrages de lady*  
*M. W. Montagu, tirés des ma-*  
*nuscrits originaux avec des mémoi-*  
*res sur sa vie*, 4 vol. in-8°, 1805;  
*Observations sur l'architecture an-*  
*glaise*, in-8°, 1806; *de l'Art sta-*  
*tuaire et de la sculpture chez les an-*  
*ciens, avec la description de quel-*  
*ques échantillons conservés en An-*  
*gleterre*, 1816, in-8°, avec gravu-  
 res.—Un autre Dallaway, égale-  
 ment Anglais, s'est occupé, avec  
 beaucoup de succès, de recher-  
 ches sur l'antiquité. On a de lui  
 une description très-exacte de  
 Constantinople ancienne et mo-  
 derne, ouvrage traduit en fran-  
 çais, et publié à Paris, en 1798.  
 2° *Des Recherches sur l'origine et*  
*les progrès de la science héraldi-*  
*que*, 1 vol. in-4°.

DALLEMAGNE, général et  
 membre du corps législatif, na-  
 quit à Belley dans le département  
 de l'Ain, et mourut pendant la  
 session de 1813, après avoir été  
 nommé, en 1806, candidat au  
 sénat-conservateur par le collège  
 électoral de son département. Il  
 fit ses premières campagnes en  
 Italie, et s'éleva successivement  
 du grade de simple soldat au rang

de général de division. Il contribua, le 7 mai 1796, au passage du Pô et à celui de l'Adda, le 10 du même mois. Le 4 juin, il emporta de concert avec le duc de Montebello le faubourg de Saint-Georges, et força l'ennemi à se replier sur Mantoue. Le 31 juillet, il s'empara de Lonado, et prit ou tua 1000 hommes à l'ennemi, après un combat opiniâtre. On lui dut en partie la victoire de Roveredo, remportée le 4 septembre. Le jour suivant, il passa la rivière de Larasio sous le feu de l'ennemi; et quand l'insurrection des troupes eut, en 1798, forcé Massena de quitter l'armée de Rome, il en prit le commandement provisoire. Après le 18 brumaire an 8, il devint membre du conseil-général du département de l'Ain, et fut appelé au corps législatif, dont il fut nommé questeur en 1803. Peu après il reçut aussi le titre de commandant de la légion - d'honneur. Le général Dallemagne n'a point fait partie du sénat - conservateur, dont son département l'avait élu candidat.

DALLES (MARIE-JOSEPH), avocat, membre et secrétaire de l'athénée de Toulouse, associé correspondant de l'académie des belles-lettres de Montauban, etc., a fait insérer dans les recueils de l'académie des jeux floraux, plusieurs pièces de poésies légères, comme des odes, des épîtres, des idylles, etc. La plupart de ces petites productions ont obtenu l'approbation des Toulousains, juges très-experts en ces sortes de matières, comme ils le disent dans une mauvaise inscription latine gra-

vée dans la cour de l'Hôte Ville de Toulouse. La même dédicée des jeux floraux a été à M. Dalles, un lis d'argent un sonnet composé en l'honneur de la vierge Marie.

DALLOZ (A. M.) se trouva aux Tuileries le 20 juin 1791 lorsque le peuple se précipita sur les appartemens du roi, et par lui que l'on connut cette réponse de Louis XVI à un député national qui lui demandait s'il avait pas grand'peur. « Voyez, » roi en posant la main du roi sur son cœur, voyez si c'est le mouvement d'un cœur de crainte ! » M. Dalloz était député du Jura à l'assemblée législative de 1791. Il avait précédemment été député du département de Saint-Claude en France Comté.

DALMAS (JEAN-BAPTISTE), avocat, député à l'assemblée législative, procureur-général-syndic du département de l'Ardèche, fut nommé, en 1815, préfet du département de la Charente inférieure, en récompense des services qu'il s'était efforcé de rendre aux Bourbon, à l'époque de l'exil. Pendant l'assemblée législative, il déploya, comme orateur, une médiocrité égale à celle qu'il a montrée depuis comme administrateur et comme magistrat. Le 25 octobre, il s'opposa à toutes les lois répressives de l'émigré, prétendant qu'elles ne feraient qu'augmenter le mal, et qu'il n'avait pas le droit d'arrêter les Français qui abandonnaient leur patrie, et prenaient les armes contre elle après l'avoir livrée à tous les désordres de l'anarchie.

juillet 1792, il parla avec énergie contre la déchéance du roi, contre le serment qu'avait fait l'assemblée de maintenir la monarchie. Le 13, il fit une vive opposition contre Pétion, et s'opposa à l'acte de sa suspension, en demandant aussi la punition de Pétion. Le 20 juin, avaient forcé l'entrée au des Tuileries. Vers la fin de la même année, il se ré-

rendit à Rouen, où il publia un journal dans lequel il soutenait que la Convention n'avait pas le droit de renverser le roi. Dénoncé par un de ses compatriotes, il fut arrêté et conduit à Paris, où il n'échappa à la mort que par la promptitude de Robespierre. Il fut nommé président du tribunal de son département, et apporta son corps législatif, où il siégea jusqu'en 1803.

**HOUSIE (LORD COMRE)**, officier de l'armée anglaise, naquit dans le midi de la France, en 1814. La division qu'il commandait, en qualité de lieutenant-général, fut dirigée sur les côtes de la Manche, et quelque temps après, il écrivit au duc d'Angoulême une lettre de félicitation relative à l'événement qui venait de se passer. Le 11 juillet suivant, les Prussiens lui offrirent une épée, en reconnaissance du mal qu'il leur avait fait, mais il ne voulut pas l'accepter. Il prit aussi une petite part de la victoire que les Prussiens acquirent à Wellington à Waterloo. En 1815, on le nomma gouverneur-commandant en chef de l'île de l'Écosse en Amérique; il fut embarqué pour cette destination, dans le mois d'août de la même année.

**DALPHONSE (FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE, BARON)**, né en 1756 dans le Bourbonnais, et mort à Moulins en septembre 1821, passa du barreau dans les finances, et fut nommé vice-président et administrateur du district de Moulins en 1790. Par suite de l'enthousiasme qu'il avait manifesté pour les principes de la révolution, il devint successivement administrateur et procureur-général-syndic du département de l'Allier; membre du conseil-général de la commune de Moulins, en 1793; président de l'administration du département de l'Allier, en 1794; et enfin député au conseil des anciens, en septembre de l'année suivante. Il vota, en janvier 1798, le rejet de la résolution qui excluait J. J. Aimé du corps législatif, et appuya l'envoi dans les départements, d'un discours du président des cinq-cents à l'occasion de l'anniversaire de la mort du roi. Le 12 septembre, il fit adopter une disposition qui rendait aux prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion, la possession de leurs biens, après s'être déjà déclaré quelque temps auparavant contre une résolution qui tendait à faire déclarer nationaux ceux de ces biens qui n'avaient pas été réclamés par les détenus. Sa fidélité aux principes constitutionnels le fit nommer membre de la commission des inspecteurs dans la séance du 6 thermidor an 3 (24 juillet 1797); mais il s'y conduisit avec tant de circonspection qu'il échappa, dans le mois de fructidor suivant, aux lois de déportation dans lesquelles furent compris la plupart de

ses collègues. Il s'était aussi, avant cette époque, élevé contre l'établissement du droit de passe sur les routes, et avait voté contre la peine de mort proposée pour les brigands connus sous le nom de *chasseurs*. Après les événements du 18 brumaire, son département le nomma une seconde fois membre de la commission des inspecteurs, et le 4 août 1799 il combattit le projet d'un emprunt de cent millions. Dans la séance extraordinaire du 19 brumaire à Saint-Cloud, M. Dalphonse demanda que tous les membres jurassent de nouveau de maintenir la constitution; et après la révolution de cette journée, il passa au corps législatif dont il devint secrétaire, et d'où il sortit en novembre 1800, pour être nommé à la préfecture de l'Indre, puis à celle du Gard en avril 1804. L'année suivante, il reçut le brevet de commandant de la légion-d'honneur, et en novembre 1810 il fut appelé à l'intendance de la Hollande, puis créé maître des requêtes peu de temps après. Ses services furent totalement oubliés lors de la première restauration, quoiqu'il eût adhéré à la déchéance de l'empereur. Après le 20 mars, il fut envoyé dans les provinces méridionales avec une commission extraordinaire, et après la seconde restauration il rentra dans la condition privée, et n'en sortit qu'à l'ouverture de la session de 1819, où il vint siéger comme député de l'Allier. Membre du côté gauche, il se prononça contre les deux lois d'exception et contre le nouveau système électoral. Dans un

discours très-étendu, qu'il prononça le 24 mai sur la loi des élections, il démontra que depuis long-temps on se savait de supprimer la chartre qu'elle était presque entièrement détruite. M. Dalphonse et pouvait rendre encore des services à la nation. Après avoir consacré sa vie, il eut au poste d'honneur, en défendant ses droits et sa liberté.

**DALRYMPLE** (sir John) général anglais, commanda pendant les forces britanniques en Espagne; il reçut de lord Castlereagh l'ordre daté du 17 septembre 1808, qui lui prescrivait, d'après la décision des puissances alliées du traité de Paris, de retourner au roi de Sardaigne le gouvernement provisoire de la république génoise. Il conserva néanmoins le gouvernement des troupes anglaises, comme corps auxiliaires des troupes du roi de Sardaigne.

**DALRYMPLE** (sir Henry) général anglais de la même famille que le précédent, fut chef de commandement de l'armée anglaise en Portugal. Il déploya pendant le cours de cette campagne un coup de talents et de courage qui força le général Junot de se retirer le 30 août 1808. Cette victoire néanmoins ne fut pas appréciée par le cabinet britannique, qui rappela en Angleterre pour être jugé. Il débarqua à Portland dans les premiers jours de novembre, et se rendit au parlement à Londres; mais le procès qui le menaçait de lui interdire toute suite, et peu de temps après il fut renvoyé à l'armée, où il continua de faire partie.

**RYMPLE (ALEXANDER)**, à précédent, géographe, membre de la société de Londres, etc., naquit en 1737, et mourut le 19 08. Il entra fort jeune au de la compagnie des Indes le désir d'étendre ses con-ces en géographie, science imait passionnément, le compulser tous les papiers dans les archives de cette que à Madras. Il y vit avait mis autrefois le plus rix au commerce avec les l'archipel oriental des In-les menées des Hollan-la pusillanimité de la cour nient privée; et qu'il était enon-seulement de lui faire er cette branche de com-, mais de lui donner même is grande extension. Plein e idée, il refusa, au com-ment de 1769, l'emploi de ire du gouvernement à , et obtint de la compa-commandement d'un petit u destiné à l'expédition ait projetée. Pendant 5 ans, usieurs voyages dans l'ar-oriental des Indes, et ré-vec soin toutes les côtes ut occasion de voir. On le résultat de ses travaux e *Neptune oriental* de d'A-Il avait aussi rassemblé à e des documens et des rela-précieuses de navigateurs ols. La compagnie des In-nomma son hydrographe; ouvernement ayant résolu e exécuter des voyages de rtes d'après les idées de ple, l'engagea à rédiger qu'on devait suivre. Com-

me il n'appartenait pas à la marine royale, ce fut au célèbre capitaine Cook que fut confié le comman-dement de la première expédition qui fut entreprise d'après le sys-tème de découvertes qu'il avait proposé. Il obtint ensuite la place d'hydrographe royal, et consacra le reste de sa vie aux progrès de la navigation et de la géographie. On dit que la cessation de ses fonctions qui lui furent retirées par le gouvernement, contribua beaucoup à sa mort, dont il expli-que les causes dans un écrit qu'il a laissé. On a de lui un grand nombre d'ouvrages dont nous re-grettons de ne pouvoir citer ici que les titres : 1° *Traité sur les découvertes faites dans l'océan Pa-cifique*, 1767, in-8°; 2° *Mémoire sur la formation des îles*, inséré dans les *Transactions philosophi-ques* en 1768; 3° *Plan pour étendre le commerce de la compagnie des Indes*, 1769, in-8°; 4° *Collection historique de divers voyages et de découvertes dans l'océan Pacifique du sud*, 1770, 2 vol. in-4°; 5° *Lettre adressée au docteur Haw-kesworth, relativement à quelques imputations mal fondées et injurieu-ses qui sont contenues dans sa re-lation des derniers voyages au sud*, 1773, in-4°; 6° *Collection de voya-ges faits principalement dans l'o-céan Atlantique méridional, et pu-bliés d'après des manuscrits origi-naux*, 1775, in-4°; 7° *Journal d'un voyage fait aux Indes en 1775, dans le vaisseau de Grenville, com-mandé par le capitaine Burnet A-bercrombie*, inséré dans les *Tran-sactions philosophiques*; 8° *Mé-moire pour servir à l'explication de la carte des pays de la compagnie*

*des Indes sur la côte de Coromandel*, 1778, in-4°. Il existe encore un grand nombre d'autres écrits de M. Dalrymple, insérés dans divers ouvrages périodiques, et qui, tous, se font également remarquer, par l'exactitude des recherches et des découvertes de leur auteur, ou par l'élégance avec laquelle il a généralement traité des matières qui paraissent peu susceptibles d'être embellies par les grâces du style.

DALRYMPLE (SIR DAVID), juriconsulte écossais, fils d'un auditeur de l'échiquier et de la fille du comte de Haddington, naquit à Édimbourg en 1726. Il commença ses études au collège d'Eton, et alla les achever à Utrecht, d'où il revint dans sa patrie. Quoique ses connaissances fussent très-étendues et sa dialectique pressante, ses succès dans le barreau ne furent pas néanmoins très-brillants, parce qu'il n'avait point une réplique assez vive et que son élocution n'était point agréable. En 1766, il fut nommé l'un des juges de la cour de session, et 10 ans après, lord-commissaire du justicier. Ce fut alors qu'il prit, suivant la coutume, le titre de *lord Hailes*. Son intégrité, son exactitude et la décence de ses mœurs, lui concilièrent l'estime générale. Dans les cas douteux, il pencha toujours vers le parti de la douceur, et se fit surtout remarquer par des dispositions contraires à celles de presque tous les juges écossais, qui sacrifient trop souvent aux droits ou aux prétentions de la couronne. On lui reproche néanmoins d'avoir été trop rigide observateur des

formes judiciaires, défaut rendait quelquefois ridicule remplissait encore ses fonctions de juge trois jours avant sa mort qui arriva en 1792. On a plusieurs ouvrages qui indiqueront plutôt un ami de la vérité qu'un écrivain élégant. Les principaux sont des *Remarques sur l'Écosse*, 1773; *Annales d'Écosse*, 1776 et 1779, 2 vol. in-4 ouvrage commence en 1500 puis l'avènement de Malcolm et va jusqu'à la mort de David. *Les œuvres du mémorable M. Hailes d'Eton, recueillies pour la première fois ensemble en 3 volumes*, Glasgow, 1765; *Histoire des tyrans de Smyrne et de Lyon*, 2<sup>me</sup> siècle, avec des notes critiques, Edimbourg, 1776; *d'antiquités chrétiennes*, 2 vol. 1778; *Recherches conciliant les antiquités de l'église chrétienne*, Glasgow, 1783; *Recherches sur les causes secondaires auxquelles Ch. Gibbon a attribué les progrès du christianisme*, 1780. Il a fait aussi plusieurs mémoires insérés dans l'ouvrage périodique intitulé *le Monde* et quelques autres articles dans *le World* et *le roir*, et quelques autres qui ont servi à la *Biographie d'Écosse*.

DALTON (ALEXANDRE), colonel, maréchal-de-camp, chef de la légion d'honneur, etc., de bonne heure dans la carrière des armes, où il obtint un succès rapide. Nommé chef du 59<sup>me</sup> régiment de ligne à la bataille d'Austerlitz en 1805, il fut, trois ans plus tard, au grade de général de br



1, il se distingua à Smo-  
où il fut frappé d'un bis-  
ut le blessa grièvement.  
reur lui ayant confié,  
5, le gouvernement de  
et de la citadelle d'Er-  
la défendit vigoureuse-  
entre les troupes alliées,  
cohérent en vain à s'en-  
r: mais il leur en fit la  
en mai 1814, d'après  
res qu'il reçut du gouver-  
Le roi le créa peu après  
er de l'ordre royal et mi-  
le Saint-Louis, puis com-  
it de la légion-d'honneur.  
on, à son retour de l'île  
le fit lieutenant-général;  
alton, redevenu maréchal-  
p après la seconde restau-  
est parvenu, en 1816, à  
nommer inspecteur-gé-

TON (JEAN), célèbre pro-  
de mathématiques et de  
phie au collège de Man-  
, a beaucoup contribué à  
ution qui s'est opérée dans  
rt des sciences naturelles,  
uisant une partie des vieil-  
eurs qui formaient autre-  
corps de doctrine auxquels  
ait le nom de physique et  
nie. Il s'est particulière-  
ccupé des fluides élasti-  
t les découvertes auxquel-  
t amené les expériences  
aites sur les gaz et les va-  
nt singulièrement hâté les  
de cette partie de la phy-  
Outre un grand nombre  
es qu'il a fait insérer dans  
vrages périodiques, com-  
*Magasin philosophique*, le  
*de Nicholson*, il a fait pa-  
ussi deux ouvrages, dont

l'un est intitulé, *Observations mé-  
téorologiques et essais*, 1773, in-8°,  
et l'autre, *Système de chimie phi-  
losophique*, 2 parties, in-8°, de  
1800 à 1810.

DAMAS (LE COMTE CHARLES DE)  
fut employé comme colonel dans  
la guerre d'Amérique, et nommé,  
à son retour en France, comman-  
dant du régiment des dragons de  
*Monsieur*, comte de Provence,  
dont il était gentilhomme d'hon-  
neur en 1777. De tous les offi-  
ciers français qui furent appelés à  
défendre la cause sacrée de l'indé-  
pendance américaine, il se montra  
peut-être seul insensible aux idées  
de liberté que devait nécessaire-  
ment faire naître la vue d'un peu-  
ple immense qui brisait ses fers.  
Chargé par M. de Bouillé de fa-  
voriser le passage du roi, il fut  
arrêté à Varennes avec ce prince,  
le 21 juin 1791, et conduit dans  
les prisons de Verdun, d'où il fut  
transféré à Paris. Décrété d'accu-  
sation le 13 juillet suivant, on al-  
lait le transférer à Orléans, où il  
devait être jugé par la haute cour,  
quand il fut rendu à la liberté  
par l'amnistie publiée au mois de  
septembre de la même année,  
lorsque le roi accepta la constitu-  
tion. En 1792, il fit la campagne  
des princes, après quoi il passa  
en Italie, puis en Angleterre en  
1794. Peu de temps après, il s'em-  
barqua à Hambourg pour venir  
dans les départemens de l'Ouest  
prendre le commandement de qua-  
tre compagnies d'émigrés. Il fut  
fait ensuite prisonnier devant Cal-  
lais avec le duc de Choiseul-Stain-  
ville; et le gouvernement consu-  
laire lui ayant rendu la liberté, il  
rejoignit aussitôt le comte d'Ar-

tois, qu'il accompagna à l'Île-Dieu. Lors de la première rentrée des Bourbons, il fut nommé commandant de la garde nationale à cheval de Paris, ensuite pair de France, lieutenant-général, commandant de Saint-Louis, commandant de la légion-d'honneur, et enfin capitaine-lieutenant des chevau-légers. En mars 1815, il suivit le roi à Gand, et rentra avec lui au mois de juillet suivant. Il est aujourd'hui commandant de la 18<sup>e</sup> division militaire. Il a prononcé dans la chambre des pairs, à l'occasion de la mort de M. le prince de Condé, un discours où l'auteur, à défaut de talent, fait preuve des meilleures intentions pour la cause qu'il a toujours soutenue.

**DAMAS (LE COMTE ROGER DE)**, lieutenant-général, premier gentilhomme de la chambre du roi, et gouverneur de la 19<sup>e</sup> division militaire, entra fort jeune dans le régiment du Roi infanterie, et passa en Russie à l'époque où cette puissance fit la guerre contre les Turcs. L'impératrice Catherine II le décora de la croix de Saint-Georges de 3<sup>e</sup> classe, et le nomma colonel, après l'assaut d'Ismaïl où il s'était distingué. En 1795, le prince de Condé l'ayant fait commandant de la légion de Mirabeau, il y resta jusqu'en 1798, époque à laquelle il alla solliciter et obtint du service dans les armées du roi de Naples contre les Français : mais sa bravoure et celle du général Mack, qui commandait en chef les Napolitains, échouèrent contre les armées de la république, et tous deux furent mis en pleine déroute. Le comte

de Damas obtint ensuite une pitulation du général en chef de l'armée française, et il se retira avec les restes de sa division lorsque le général Ney, qui mandait à Rome, crut devoir refuser le passage à un Français devenu successivement l'ennemi de tous les ennemis de la France. M. Damas, obligé de se procurer un passage par la voie des montagnes, fut blessé à la gorge, et fut obligé à conduire enfin sa troupe à la frontière, où il resta encore quelque temps. Il se rendit de là en Autriche, puis à Vienne, et revint en France en 1814, à la suite de ses troupes alliées. *Monsieur de Damas* voya, avec le titre de comte, en Espagne, avec le titre de comte extraordinaire. À Nancy, dans la 4<sup>e</sup> division militaire, il se fit élire à tous les postes qu'il possède aujourd'hui, et fut élu, le 21 août 1814, son gendre de mariage avec M<sup>lle</sup> Pauline Chastellux. Lors de la renouveau de Napoléon en 1815, il se rendit à Lyon le 7 mars, et y fut élu *Monsieur* de 12 heures; mais les Lyonnais ne lui firent pas d'y faire ce qu'avait fait Damas-Cruix dans les départements méridionaux, et il fut forcé de repartir presque sur-le-champ avec le prince. De retour en France, il suivit le roi en Belgique, et rentra quelque temps après lui. En septembre 1815, il fut nommé membre de la chambre des députés dans les départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône. Il y a encore deux autres comtes que nous comprendrons dans cet article. Le premier est *Damas (le comte Alexandre de)*, né en 1770, et l'autre est **DAMAS** (le

de de), sous des  
ma. Leur histoire est à  
la même que celle des  
membres de la famille.  
eux ont également porté  
les contre la France; et  
eux, après leur retour en  
ont fait une fortune aussi  
que ceux de leurs parens  
ne avoient nommés.

**LAS-CRUX** (ÉTIENNE, duc  
général, pair de  
, et premier gentilhomme  
chambre du duc d'Angou-  
est né en 1753. Il fut fait  
pendant la dernière  
que la France soutint dans  
contre les Anglais; mais  
venu après la paix, on le  
colonel du régiment de  
dont les officiers le suivi-  
quand il émigra, et firent  
la malheureuse campagne  
12. En 1794, il forma une  
qu'il conduisit successive-  
en Angleterre et en Hollan-  
qui fut détruite à Quiberon,  
le 3. Louis XVIII  
maréchal-de-camp dans  
de la même année; et en  
il passa dans l'armée de  
, qui l'accueillit avec les dé-  
sa légion. Il fut ensuite  
au duc d'Angoulême en  
de gentilhomme d'hon-  
et l'accompagna à Mittau,  
lovie, puis en Angleterre,  
retra en France, en 1814,  
de troupes alliées. Il  
fut nommé successivement,  
général, et grand  
de Saint-Louis. En mars  
il fut toujours attaché au duc  
d'Angoulême, il fut chargé, par ce  
de diverses missions dans  
provinces méridionales, et s'en

acquitta avec plus de zèle que de  
sagesse et de succès. Les mesures  
qu'il prit, ou parut disposé à pren-  
dre, répandirent de vives alarmes,  
et furent gravement nuisi-  
bles à la cause que le duc d'An-  
goulême défendait durant la pré-  
tendue campagne du Midi. Après  
la seconde restauration, M. de  
Damas fut nommé gouverneur  
des 11<sup>me</sup> et 20<sup>me</sup> divisions, com-  
mandant du corps d'armée des  
Pyrénées-Occidentales, et pair  
de France, le 17 août 1815. En  
1816, le roi lui conféra le titre de  
duc.

**DAMBOURNEY** (N. L. A.),  
secrétaire de l'académie des scié-  
nces de Rouen, naquit dans cette  
ville en 1722, et s'adonna d'a-  
bord simultanément au commer-  
ce, et à la culture des sciences et  
des arts d'agrément, comme la  
musique et la peinture. Nommé  
en 1761 intendant du jardin bot-  
anique de Rouen, il se livra dès  
lors particulièrement à l'étude de  
la chimie appliquée aux arts, sur-  
tout à la teinture, et fit un grand  
nombre d'expériences qui furent  
couronnées des plus heureux suc-  
cès. Quelques-unes de celles qu'il  
tenta sur les principes colorans des  
végétaux, particulièrement sur la  
manière d'extraire le bleu du pas-  
tel, furent très-utiles aux habitans  
des Antilles, qui emploient encore  
aujourd'hui le procédé dont il  
s'est le premier servi pour cette  
opération. Il mourut à Rouen le  
2 juin 1795. Il a laissé plusieurs  
ouvrages qui, presque tous, ont  
été imprimés aux frais du gou-  
vernement. Les principaux sont:  
1° *Un mémoire sur la culture de la  
garance*; 2° *Un recueil de procédés*

*et d'expériences sur les teintures solides que nos végétaux indigènes communiquent aux laines, 1789, in-4°; 3° Divers mémoires agricoles, sur le cidre, etc., etc.*

**DAMBRAÏ (CHARLES)**, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, président de la chambre des pairs, membre du conseil privé de sa majesté, chancelier, garde-des-sceaux, etc., est né en Normandie, vers l'an 1760. Nommé avocat-général à la cour des aides de Paris, à l'âge de 19 ans, en janvier 1788 on l'appela à remplir les mêmes fonctions au parlement de Paris, en remplacement du vieux Séguier, si connu par son intolérance et ses réquisitoires. M. Dambray se montra digne de la confiance qu'on lui avait accordée, particulièrement dans l'affaire de Kormann, où il parla pendant quatre heures contre les principes de la révolution. Peu de temps après il s'établit dans le ministère public entre lui et le jeune Hérault de Sechelles, une rivalité remarquable; et ce n'est qu'à cette jalousie qu'on peut attribuer les excès également contraires dont ils se montrèrent partisans, lorsque la révolution eut éclaté. Hérault de Sechelles, qui annonçait de grands talents, et professait d'honorables doctrines, se laissa aveugler par le fanatisme révolutionnaire, et en devint une des premières victimes. M. Dambray, forcé de quitter son pays, se rendit en Allemagne, où il resta jusqu'à l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Après cette époque, il revint en France, et se retira dans ses terres de Normandie, où il vécut

paisiblement pendant le règne des terroristes. Nommé, par le roi, membre du conseil-général du département de la Seine-et-Oise, on trouve dans divers ouvrages publiés, un grand nombre de lettres et de relations qu'il adressa à Napoléon sur l'éclat de ses victoires et la sagesse de ses lois. Il est probable que pendant le même temps, sans doute par compensation, ainsi que M. de Barentin, beau-père, une correspondance suivie avec les Bourbons. Les deux en furent récompensés après la première restauration. Le beau-père obtint le titre de chancelier honoraire, et le jeune homme fut nommé chancelier de France. Cette fonction à laquelle on attribua plus la surveillance de la presse et celle des journaux. M. Dambray fut en même temps directeur du sceau de l'état ou du ministre de la justice; créé pair, président de la chambre des pairs par sa qualité de chancelier, et commandeur du Saint-Esprit. C'est à lui qu'on dut alors de faire dater tous les actes de l'autorité royale de la fin du règne du monarque. Nous ne saurions croire, comme l'ont écrit quelques personnes, que M. Dambray, en 1814, ait eu quelque part à la brochure que le jurisconsulte Pard (voyez) concernant l'annulation de la vente des biens qui avaient appartenu aux émigrés. Quoiqu'il soit des causes qui précédèrent l'instruction criminelle commencée d'abord contre l'auteur de cette brochure, M. Dambray était en repos de toutes les

l'avait comblé, lorsque la du débarquement de Napoléon se répandit à Paris. Le 9 le chancelier présida la des pairs, et annonça discours que la session pue par la proclamation du 51 décembre 1814. verte dès ce moment. Il gé de rendre compte à la des pairs des progrès de teur, et l'on crut remar- il n'était pas le seul que rrendit alors constitution- s la marche rapide de Napoléon laissant à personne le e développer des doctri- formes au nouvel état de il se vit forcé de partir, arqua, le 4 mai, à Diep- il se rendit à Gand par erre. A peine le gouver- royal fut-il reconstitué sceaux furent enlevés à abray pour être remis à uier, et que la direction irairie et des journaux fut au ministère de la police. da la cour des pairs dans s du maréchal Ney, et on que lui rendre justice sur ère dont il s'acquitta de stère pénible, bien diffé- cela de tel autre individu us avons déjà parlé dans iographie. M. Dambray a ent présidé la chambre des rs du procès des conspira- 19 août, et il ne s'est pas s écarté un seul instant oirs de son ministère et des us aux accusés. C'est M. de qui l'avait précédemment cé dans le ministère de la

IER (ANNA), célèbre An-

glaise, fille du feld-maréchal Conway et de la belle comtesse d'Aylesbury; veuve de M. Damer, frère du lord Milton. Elle est aussi distinguée par son rang et sa beauté que par ses talents et son esprit. On la place au nombre des meilleurs sculpteurs de son pays, et elle manie en effet le ciseau avec la plus grande habileté. C'est elle qui a fait la statue de Georges III, placée au musée d'Édimbourg (*leoverian museum*); les têtes colossales de la Tamise et de l'Isle, dont on a orné le pont d'Henley; et la statue de mistress Siddons, représentée sous le costume de la muse tragique. On voit à Strawberry-Hill, maison de campagne qu'elle a héritée d'Horace Walpole (lord Oxford), un aigle qu'elle a exécuté avec tant de talents, que ce célèbre connaisseur a fait graver au-dessous l'inscription suivante: *Non me Praxiteles fecit, at Anna Damer*. Elle a reçu des leçons de Cerrachi, sculpteur romain, condamné à mort à Paris, en 1802, comme impliqué dans la conjuration d'Aréna contre le premier consul.

DAMERON (J.-C.), mort en 1796, fut successivement président du tribunal du district de la Charité, député du département de la Nièvre à l'assemblée législative de 1791; et membre de la convention, où il vota la mort du roi. En juin 1793, il fut chargé de se rendre à Orléans pour arrêter les progrès des Vendéens qui menaçaient de s'étendre jusqu'à cette ville. Les fonctions de commissaire du département de la Nièvre furent quelque temps exercées par lui.

DAMIN (Louis), homme de lettres, né à Paris en 1769, a composé quelques romans et plusieurs pièces de poésies dont il a publié un recueil en 1812. Ses principaux ouvrages sont des *Contes moraux* qui ont paru dans la même année; un *Voyage à Chantilly*, en vers et en prose; un autre aux *Iles Borromées*; *Lycas et Chloé*, roman imité du grec; *la mort de Kléber*, scène lyrique, suivie d'une *Ode sur la bataille de Marengo*; *Mon siècle*, ou *les trois Satires*; une *Ode* à l'occasion du mariage de l'empereur; des vers adressés à l'impératrice Marie-Louise, la naissance du roi de Rome; l'*Anneau magique*, l'*Arbre enchanté*, etc. L'épigraphe que nous avons mise sur le *Prospectus* de cette biographie, nous empêche d'émettre au moins aujourd'hui, notre jugement sur la plupart des ouvrages de M. Damin.

DAMOURETTE (L.) fut appelé de la charrue à l'assemblée législative de 1791, comme député du département des Ardennes. Mais ce nouveau *Serranus* n'eut guère que cela de commun avec le sénateur romain; et l'exaltation de ses principes lui fit proposer une mesure, qui paraissait moins dictée par la raison et la justice, que par le fanatisme révolutionnaire: c'était, disait-il, de mettre le roi et la reine dans deux prisons différentes, parce qu'ils pouvaient comploter ensemble de nouvelles conspirations contre le nouvel état de choses.

DAMPIERRE (Auguste-Henri-Marie-Picot de), célèbre général français, tué, d'un coup de canon, qui lui emporta la cuisse, le

8 mai 1793, dans le bois de Coigny. Il avait manifesté dès l'enfance, le goût le plus prononcé pour l'état militaire, et sa vocation s'enflammait au moindre fait d'armes. L'art de la guerre n'était pas à son époque un jeu de société, ce néanmoins n'était pas un théâtre où il pût remplir un rôle pour lequel il se sentait des dispositions; et, d'ailleurs, si la guerre eût été déclarée, aurait pas été possible de s'en aller dans l'élégante et paisible compagnie des gardes-français; il faisait partie comme soldat. Il fit un voyage en Espagne, et chercha en vain à entrer au service de cette puissance. La guerre éclatait dans le nouveau monde; mais il sollicita inutilement la faveur d'aller y prendre part. Il ne fut pas plus heureux dans les tentatives qu'il fit pour se trouver au siège de Gibraltar; et sa famille, qui ne lui avait pas tant d'opiniâtreté à battre ses goûts qu'il en avait lui-même à s'efforcer de les faire, sollicita un ordre de lui en vertu duquel il fut à Barcelone, et ramené de là par les gardes-françaises, pendant un voyage qu'il avait entrepris secrètement pour aller à la conquête d'Espagne. Le désir de quelque chose d'audacieux le porta, en 1788, à s'élever dans les airs, avec le duc d'Orléans l'un des premiers ballons aérostatiques construits à Paris, pendant la découverte des montgolfières. Ce voyage aérostatique dépassa en lui une nouvelle passion, et, peu à près, il partit de Paris sans demander permission, que ce fût, pour se rendre à

couvra l'expérience de  
aud, aux applaudisse-  
me foule immense; ce  
empêcha pas, à son re-  
tre mis aux arrêts. Cette  
qu'il ne croyait pas mé-  
r une action qui avait été  
e de tout le monde, et  
at suivie plusieurs fêtes,  
à offrir sa démission.  
fut point acceptée; mais  
uita pas moins les gar-  
saises, et passa en An-

De retour à Paris, il y  
tous ses goûts, et d'au-  
re qu'il avait contractés  
son voyage; ce qui atti-  
is en plus sur lui l'atten-  
Louis XVI, qui lui en  
a son mécontentement  
qu'il le vit à une revue  
longue queue: « Regar-  
ce, dit le roi, ce fou a-  
manières prussiennes. »  
ne s'adressait qu'à M. de  
ui était près du monar-  
is il fut entendu des mi-  
et il devint un ordre pour  
ce moment, ils contra-  
ous les projets d'avance-

Dampierre, qui passa  
vement dans les régimens  
tres et des chasseurs de  
die, et se retira enfin du

Il vivait paisiblement  
terres d'une fortune as-  
idérable, quand la révo-  
luta. Le premier acte par  
manifesta son adhésion  
cipes républicains fut en  
it dans les journaux con-  
ription de son nom sur  
u club monarchique. La  
ce du département de  
laquelle il avait été nom-  
1790, semblait nécessiter

cette opposition qu'on doit, ain-  
si que tout le reste de sa conduite,  
attribuer moins à des ressentim-  
ens personnels qu'à l'amour  
qu'il manifesta toujours pour sa  
patrie. Nommé, en 1791, aide-  
de-camp du maréchal de Rocham-  
beau, et peu après colonel du 5<sup>e</sup>  
régiment de dragons, il com-  
mença la guerre à la tête de ce  
corps; et malgré les malheurs qui  
signalèrent les premiers temps  
de la campagne de 1792, il s'y fit  
fréquemment distinguer par son  
intrépidité et sa bravoure. Il fut,  
quelque temps après, envoyé en  
Champagne, au secours de Du-  
mouriez, avec 4,000 hommes  
d'infanterie, et nommé comman-  
dant d'une division, après l'affai-  
re de Valmy. Le courage qu'il dé-  
ploya en attaquant à Jemmapes  
les retranchemens des Autri-  
chiens, fut principalement cause  
du succès de cette journée. Il  
établit ensuite les quartiers d'hi-  
ver de l'avant-garde qu'il com-  
mandait, sur les bords de la Roër,  
mais en étendant beaucoup trop  
sa ligne de cantonnement. Mi-  
randa ayant commencé le siège  
de Maëstricht, dès le mois de fé-  
vrier, et Dumouriez ayant con-  
duit l'élite de son armée en Hol-  
lande, sans avoir jugé à pro-  
pos de chasser l'ennemi derrière  
le Rhin, Dampierre resta seul  
avec 15,000 hommes au plus,  
pour couvrir le siège entrepris  
par Miranda, et pour tenir tête  
à 50,000 Autrichiens. Dampierre  
commit ici une faute d'autant  
moins pardouable, que l'énor-  
me disproportion de ses forces  
avec celles de l'ennemi lui ren-  
dait plus nécessaire une bonno

tactique militaire. Au lieu de réunir le faible corps qu'il avait à ses ordres, et de lui indiquer un point de rassemblement, il le laissa épars dans des lieux très-éloignés les uns des autres, et se retira lui-même bien loin de ses avant-postes du côté d'Aix-la-Chapelle. Dès le 1<sup>er</sup> mars, toute la ligne de la Roër avait été forcée, sans qu'il en fût informé, et il fut obligé de se replier à la hâte sur Liège, abandonnant plusieurs corps isolés à leur propre défense. La levée du siège de Maëstricht, qui eut lieu le 3 du même mois, fut encore une conséquence de cette faute. L'armée française se retirait dans le plus grand désordre sur Louvain, quand Dumouriez vint la rejoindre, et livra, près de Tirlemont, plusieurs combats où Dampierre, en contribuant beaucoup aux succès que les Français obtinrent de nouveau sur les Autrichiens, parvint à rendre un peu de confiance à l'armée. Dans la trop fameuse bataille de Nerwinde (le 18 mars 1793), il commandait le centre, et fut entraîné dans la déroute générale. Il régna, depuis long-temps, entre lui et Dumouriez, une grande mésintelligence que l'affaire de Nerwinde avait portée à son comble; et le général en chef, loin de faire part à Dampierre, comme à ses autres officiers principaux, du dessein qu'il avait formé pour sauver sa tête menacée par la convention, l'envoya sur les derrières commander au Quesnoi, et ce ne fut que là qu'il apprit la défection de Dumouriez. Les sentimens qu'il fit alors paraître pour la répu-

blique, lui valurent le commandement en chef de cette armée, grade dont il fut jugé digne par les commissaires de la convention et auquel se rattachait une responsabilité dangereuse pour les troupes, découragées et réduites à 30,000 hommes, avec à leur tête un ennemi beaucoup plus nombreux et fier de ses succès. Tous ces désavantages ne découragèrent pas les commissaires de la convention envoyés pour régler ses opérations, de lui proposer de prendre l'offensive qu'il leur eût bien sentie de succès d'une attaque qu'il avait, quelques jours plus tôt, entreprise sous des auspices beaucoup plus heureux. Il fut point écouté; et la perte de deux combats successifs devint le résultat de l'opiniâtreté de quelques députés de la convention fut dans la seconde de ce genre qu'il conduisait avec intrépidité et dévouement. Sa mort vint le surprendre. On survécut que peu d'heures à la mort qui suivit sa blessure. Son fils, qui mourut en 1804 pendant l'expédition de Saïringue, où il fut employé comme adjudant-général, était auprès de lui, et le reçut de son bras. Cette mort glorieuse que le soustraire à l'échafaud lui préparait la tyrannie conventionnelle; car, quelques jours après, le député Couthon monta à la tribune « qu'il » manqué à Dampierre qu'il » quelques jours pour trahir son pays. Les accusations de Couthon tant d'autres misérables n'ont jamais été et ne seront jamais



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION



*M. Dampmartin.*

*Bonnefaison pinx.*

*Frony del. et scul.*



\_\_\_\_\_

our ceux contre qui elles  
 é dirigées. On ne sait pas  
 si elles méritent la peine  
 en fasse honneur. Le mên  
 athon avait aussi demandé  
 s restes du général dont  
 écrivons l'histoire fussent  
 du Panthéon. Cette pron  
 n'eut pas de suite; les  
 de cette époque n'osèrent  
 ant pas troubler la cendre  
 homme qui avait bien mérité  
 atrie.

**PIERRE (LE MARQUIS CHAR-**  
**LOT DE)**, fils du général de  
 1, fut employé comme ai-  
 camp dans la campagne de  
 , sous les ordres du génè-  
 ssolle son beau-frère, au-  
 quel il exerçait les mêmes  
 ns comme colonel en 1814  
 5. Il est chevalier de Mal-  
 evalier de Saint-Louis et  
 de la légion-d'honneur.

**PIERRE (CHARLES-ANTOI-**  
**NRI-DUVALK, BARON DE)** fut  
 le 2 mai 1802, évêque de  
 ont, et élevé ensuite à la  
 de baron de l'empire. Il  
 en 1790, un des grands-  
 s de l'archevêque de Paris.  
**PIERRE (LE MARQUIS DE)**,  
 homme de Champagne, ha-  
 une terre voisine du lieu où  
 XVI fut arrêté lors de son é-  
 . Il accourut vers ce prince,  
 on dévouement lui coûta la  
 au moment où il s'appro-  
 le la voiture du roi, il tom-  
 cé de trois balles, et fut é-  
 sous les roues.

**PMARTIN (ANNE-HENRI,**  
**DE)**, homme de lettres,  
 re de l'académie de Nîmes,  
 capitaine du régiment de  
 cavalerie, maréchal-de-

camp, député, etc., naquit à Uzès le 50 juin 1750. Lorsque la révolution éclata en 1789, il adressa à l'assemblée nationale des doléances au nom des officiers de son corps; et en 1791, après les massacres de la Glacière, il reçut ordre de marcher comme lieutenant-colonel du régiment de Lorraine-dragons avec le général Choisy, contre la troupe du fameux Jourdan Coupe-tête, qu'il obligea d'évacuer Avignon. Les dragons qu'il commandait le contraignirent de se désister de leur commandement après la journée du 20 juin 1792, parce qu'il avait voulu les engager à faire une adresse au roi contre les événements de cette journée. Il se retira à Bruxelles chez un M. de Bièvre, où il resta jusqu'à l'arrivée de Dumouriez en Belgique. Contraint alors de fuir cette province, il rejoignit à Trèves l'armée des princes, et passa en Hollande après le licenciement de cette armée. En 1795, il se rendit à Hambourg, puis à Berlin, où le roi de Prusse lui donna une pension. De retour en France, il y épousa, en 1803, M<sup>lle</sup> de Durfort, belle-sœur du comte de Beurnonville, et fut nommé, quatre ans après, conseiller de préfecture dans le département du Gard. Le 8 février 1811, il fut aussi créé censeur impérial, et conseiller au conseil des prises le 20 avril suivant. Député au corps législatif par le département du Gard, le 6 janvier 1813, il donna, l'année suivante, son adhésion aux actes qui replacèrent la maison de Bourbon sur le trône. Chargé du commandement d'un

bataillon de la garde nationale, lors de la seconde invasion du territoire français par les troupes alliées, il combattit toute la journée du 30 mars dans la plaine du village de Mousaux, et ne quitta ce poste, qu'il avait défendu avec bravoure, qu'après la conclusion de l'armistice. Le 24 octobre de la même année, il fut nommé censeur royal, et devint, au mois d'août 1815, membre de la commission, chargé de l'examen des écrits périodiques. M. Dampmartin n'eut sans doute pas de peine à se mettre au courant de son nouveau travail; il était ancien dans le métier. Il avait censuré sous l'empereur; il censura sous le roi. Nommé officier de la légion d'honneur, puis bibliothécaire et conservateur des dépôts de la guerre, M. Dampmartin a fait successivement paraître plusieurs ouvrages qui dénotent de l'érudition en littérature et des connaissances dans l'art militaire; nous regrettons de ne pouvoir en donner ici que la liste: 1° *Idees sur quelques sujets militaires*, 1785, in-8°; *Histoire de la rivalité de Carthage et de Rome*, 2 vol. in-8°, 1789. Cet ouvrage et celui qui parut en 1811, in-8°, sous le titre de *Quelques Traits sur la vie privée de Frédéric Guillaume II, roi de Prusse*, in-8°, sont les meilleurs qu'il a publiés. M. Dampmartin. *Le Provincial à Paris*, 1790, in-8°; *Essai de littérature à l'usage des dames*, 1793, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage parut en Hollande pendant que l'auteur y était émigré. *Esquisse d'un plan d'éducation*, 1796, in-8°; *Fragmens moraux et littéraires*, 1797, in-8°; *Événemens qui se sont pas-*

*sés sous mes yeux pendant l'invasion française*, 1799, Brasmann, roman en 4 vol. Paris, 1802; *Nouveaux Essais d'éducation de Goldsmith, trad. de l'anglais*, 1803, in-12; *Le Français de l'empire français avec Beaumont*, 1805, in-8°; *la France sous le Directoire*, 5 vol. in-8°, 1810; *Lettre à nos députés, sur l'éducation politique et le choix des instituteurs*, Paris, 1816. Dans le courant de la même année, le roi lui donna le titre de vicomte qu'il avait accordé en novembre

DANCOURT (L. N.), né à Paris en juillet 1801, a fait plusieurs ouvrages dont les principaux sont: *S.-L.-H. Dancourt, arlequin de Berlin*, à J.-J. Rousseau, citoyen de Genève. C'est une espèce de parodie du *disco Rousseau* contre les spectacles mais qui, d'ailleurs, ne vaut mieux que l'*apologie du théâtre de Marmontel*. Dancourt a fait aussi *les Deux Amis*, comédie en 3 actes et en prose, jouée en 1762, sur le théâtre des Italiens; *le Mariage par capitulation*, comédie en 1 acte, mêlée d'ariettes, jouée, en 1766, sur le théâtre; et un grand nombre d'autres pièces dont les titres ne sont pas même connus, furent représentées sur plusieurs théâtres de la province où l'auteur jouait aussi la comédie.

DANDENAC l'aîné (N. FRANÇOIS), député de la province de Maine-et-Loire à la Convention nationale, déclara qu'il n'était en qualité de législateur et non de juge, qu'il statuât sur le sort de Louis XVI. Il fut en détention, et le bannissement



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION



*Vincent Vandele.*



pour Danzick, qu'elle lui envoyait des indications qui n'avaient pas encore été imprimées, et qui furent publiés en Italie avant de l'être en France. Malgré il fit passer ces ouvrages sous le *Konstantinische Mediceische Bibliothek* appliqués aux personnes de ce pays et si finement des notes, dans lequel il réunir toutes les découvertes récentes. Ces ouvrages eurent plusieurs éditions, et d'après le témoignage de *Kan-Danzick*, ce sont les honneurs de la science. Danzick était libre tout entier avec ses villes et honorables, lorsque l'Italie devint le théâtre des grands événements qui changèrent d'un manière si extraordinaire et si rapide son caractère politique. Il s'éleva un des premiers contre cette antique aristocratie vénitienne qui avait déchiré les liens de leurs droits politiques, en concentrant le pouvoir dans un petit nombre de familles oppressives. Le gouvernement de petit nombre, qui se croyait si fort par la puissance de Venise et d'une existence de deux siècles, tomba dès qu'il fut attaqué, parce qu'il n'avait point pour appui le consentement de tous. Les ducs, les magistrats, les patriciens, reconnurent la faiblesse d'un pouvoir que l'opinion ne soutenait plus, et se retirèrent le

pour Danzick, qu'elle lui envoyait des indications qui n'avaient pas encore été imprimées, et qui furent publiés en Italie avant de l'être en France. Malgré il fit passer ces ouvrages sous le *Konstantinische Mediceische Bibliothek* appliqués aux personnes de ce pays et si finement des notes, dans lequel il réunir toutes les découvertes récentes. Ces ouvrages eurent plusieurs éditions, et d'après le témoignage de *Kan-Danzick*, ce sont les honneurs de la science. Danzick était libre tout entier avec ses villes et honorables, lorsque l'Italie devint le théâtre des grands événements qui changèrent d'un manière si extraordinaire et si rapide son caractère politique. Il s'éleva un des premiers contre cette antique aristocratie vénitienne qui avait déchiré les liens de leurs droits politiques, en concentrant le pouvoir dans un petit nombre de familles oppressives. Le gouvernement de petit nombre, qui se croyait si fort par la puissance de Venise et d'une existence de deux siècles, tomba dès qu'il fut attaqué, parce qu'il n'avait point pour appui le consentement de tous. Les ducs, les magistrats, les patriciens, reconnurent la faiblesse d'un pouvoir que l'opinion ne soutenait plus, et se retirèrent le

pour Danzick, qu'elle lui envoyait des indications qui n'avaient pas encore été imprimées, et qui furent publiés en Italie avant de l'être en France. Malgré il fit passer ces ouvrages sous le *Konstantinische Mediceische Bibliothek* appliqués aux personnes de ce pays et si finement des notes, dans lequel il réunir toutes les découvertes récentes. Ces ouvrages eurent plusieurs éditions, et d'après le témoignage de *Kan-Danzick*, ce sont les honneurs de la science. Danzick était libre tout entier avec ses villes et honorables, lorsque l'Italie devint le théâtre des grands événements qui changèrent d'un manière si extraordinaire et si rapide son caractère politique. Il s'éleva un des premiers contre cette antique aristocratie vénitienne qui avait déchiré les liens de leurs droits politiques, en concentrant le pouvoir dans un petit nombre de familles oppressives. Le gouvernement de petit nombre, qui se croyait si fort par la puissance de Venise et d'une existence de deux siècles, tomba dès qu'il fut attaqué, parce qu'il n'avait point pour appui le consentement de tous. Les ducs, les magistrats, les patriciens, reconnurent la faiblesse d'un pouvoir que l'opinion ne soutenait plus, et se retirèrent le

telle fut l'estime de ces savans

pour Danzick, qu'elle lui envoyait des indications qui n'avaient pas encore été imprimées, et qui furent publiés en Italie avant de l'être en France. Malgré il fit passer ces ouvrages sous le *Konstantinische Mediceische Bibliothek* appliqués aux personnes de ce pays et si finement des notes, dans lequel il réunir toutes les découvertes récentes. Ces ouvrages eurent plusieurs éditions, et d'après le témoignage de *Kan-Danzick*, ce sont les honneurs de la science. Danzick était libre tout entier avec ses villes et honorables, lorsque l'Italie devint le théâtre des grands événements qui changèrent d'un manière si extraordinaire et si rapide son caractère politique. Il s'éleva un des premiers contre cette antique aristocratie vénitienne qui avait déchiré les liens de leurs droits politiques, en concentrant le pouvoir dans un petit nombre de familles oppressives. Le gouvernement de petit nombre, qui se croyait si fort par la puissance de Venise et d'une existence de deux siècles, tomba dès qu'il fut attaqué, parce qu'il n'avait point pour appui le consentement de tous. Les ducs, les magistrats, les patriciens, reconnurent la faiblesse d'un pouvoir que l'opinion ne soutenait plus, et se retirèrent le

l'injuste traité qui anéantissait



son frère, également député à l'Assemblée nationale, émit le même jour. Dandenac passa ensuite au conseil des anciens par la réélection des deux tiers, et en sortit le 22 mars 1797. Il fut ensuite comte du gouvernement près le tribunal d'appel d'Angers, puis procureur-général de la même ville en 1811. En 1814, M. Dandenac fut confirmé dans ses fonctions de procureur-général près le tribunal royal d'Angers.

**DANDOLO**, voyez **ANDIGNÉ**.  
**DANDOLO (VINCENT)**, né à Venise le 26 octobre 1758, mort le 22 novembre 1819, à Varèse, près Milan. Issu d'une famille qui, du haut degré de splendeur, éteinte dans l'obscurité, son père ne lui laissa pour tout héritage qu'un nom honorable, et il fut obligé de ses parens d'être envoyé à l'université de Padoue, où il se consacra à l'étude des sciences physiques. De retour à Venise, il y établit une pharmacie, dont la célébrité s'étendit bientôt dans toute l'Italie. La chimie expérimentale venait de naître en ce temps : le génie de Dandolo embrassa bientôt l'importance et l'utilité, et s'en déclara le défenseur contre les partisans du phlogistique et de la vieille chimie; dans les sciences physiques, il ne dans les sciences morales, la vérité n'est admise qu'à l'aveu d'avoir soutenu de longs combats contre l'erreur et les préjugés. Il fit connaître le premier aux Italiens la nouvelle chimie en traduisant les ouvrages de Lavoisier, de Guiton-Morveau, Berthollet; et fut l'estime de ces savans

pour Dandolo, qu'ils lui envoyèrent des mémoires qui n'avaient pas encore été imprimés, et qui furent publiés en Italie avant de l'être en France. Bientôt il fit paraître un ouvrage intitulé : *Fondamenti della scienza fisico-chimica applicati alla formazione de' corpi ed ai fenomeni della natura*, dans lequel il réunit toutes les découvertes récentes. Cet ouvrage eut six éditions, et, d'après le témoignage de *Van-Mons*, recula les bornes de la science. Dandolo était livré tout entier à ces travaux utiles et honorables, lorsque l'Italie devint le théâtre des grands événemens qui changèrent d'une manière si extraordinaire et si rapide son existence politique. Il s'éleva un des premiers contre cette antique aristocratie vénitienne qui avait déshérité ses ancêtres de leurs droits politiques, en concentrant le pouvoir dans un petit nombre de familles oppressives. Ce gouvernement du petit nombre, qui se croyait si fort par la puissance de l'habitude et d'une existence de douze siècles, tomba dès qu'il fut attaqué, parce qu'il n'avait point pour appui le consentement de tous. Le doge, les magistrats, les patriciens, reconnurent la faiblesse d'un pouvoir que l'opinion ne soutenait pas, et se retirèrent; la république fut reconstruite sur des bases démocratiques; et Dandolo, dont le caractère et le patriotisme avaient attiré l'attention de ses concitoyens, fut choisi pour conférer avec le général de l'armée française, à Campo-Formio. Impuissant témoin de l'injuste traité qui anéantissait

l'existence politique de sa patrie, il éleva une voix ferme et courageuse contre ce révoltant abus de la force, contre cette violation des droits les plus sacrés des peuples. Lorsqu'il vit ses efforts impuissans et ses espérances déçues, il protesta hautement contre le traité par lequel la liberté et les droits d'une nation étaient sacrifiés sans son aveu, sans même qu'elle eût été consultée dans une transaction faite par des tiers, et en ne suivant d'autre règle que celle de leur intérêt. Il se mit en route pour Paris avec plusieurs de ses amis, afin de porter au directoire-exécutif des réclamations tardives et qui, sans doute, auraient été infructueuses. Mais le chemin de France lui fut fermé, et ses compagnons furent arrêtés. Il demanda avec une si vive énergie, ou leur liberté ou l'honneur de partager leurs fers, qu'ils furent relâchés; mais ils ne purent continuer leur voyage, et il ne lui resta d'autre consolation que celle d'adoucir le sort d'un grand nombre de ses compatriotes, qui, comme lui, refusèrent de rentrer dans leur patrie asservie et tombée sous le joug autrichien. Dandolo s'était retiré à Milan; il y fut nommé membre du grand conseil de la république Cisalpine; mais là aussi la liberté fit bientôt place à la servitude, et le patriotisme du citoyen de Venise ne sut point transiger avec la faveur; il quitta les affaires publiques et se retira à Varèse, campagne charmante à dix lieues de Milan, où il reprit ses études et ses travaux scientifiques. A peine commençait-il à y goûter les douceurs de

la vie privée, que l'invasion Russe le força de chercher asile en France, où il fut accueilli avec bienveillance par les hommes d'état les plus distingués, les savans les plus célèbres. Il publia, pendant son séjour à Paris, un livre intitulé : *Les hommes nouveaux*, qu'on peut appeler le rêve d'un homme de bien et d'une âme pleine de candeur et de philanthropie. La paix permit à Dandolo de rentrer dans sa patrie, et de se livrer à son goût pour les sciences et la culture. Le premier il introduisit en Italie les mérinos, et c'est la manière de les élever et de les multiplier dans un ouvrage qui a pour titre : *Del governo delle pelli spagnole*. Les avantages que présente la culture des pommes de terre, et la manière de se procurer des engrais et de s'en servir, les inconvéniens des biens communaux, et le besoin de les cultiver parmi les Italiens, de nouveaux genres d'industrie, furent développés dans son ouvrage intitulé : *Ragionamenti su varj oggetti portanti di pubblica e privata economia*. Dandolo vivait au milieu de ces loisirs philosophiques, lorsqu'il fut choisi pour gouverner et législater de la Dalmatie sous le nom de *provéditeur-général*. L'espoir de contribuer au bonheur d'une population nombreuse, depuis long-temps abandonnée par les Vénitiens et en proie à la barbarie la plus profonde, put seul vaincre la répugnance qu'il éprouvait à quitter les sciences de l'étude pour les embarras du pouvoir. Afin d'opérer bien qu'il se proposait de fa

it besoin d'une autorité forte : il la demanda, l'obtint et n'en abusa jamais. Les ministres, qui n'avaient connu que l'esclavage et l'arbitraire, furent à Dandolo des lois, des libertés, et toute la liberté que permettait l'ordre de choses existant alors. Après cinq années d'administration active et utile, il se vit s'étant altérée, il demanda son rappel. On lui accorda le faste qu'il étalait dans les occasions solennelles : il se dispensait, en disant qu'il avait besoin de ce faste nécessaire pour gouverner à des hommes dont l'esprit est plongé dans l'ignorance, ne se souvenant guère de la puissance que le faste a d'ostensible et d'excusable. Le souvenir du bien qu'il fit dans la Dalmatie, pendant son administration de cinq années, est resté dans la mémoire des habitans de ces contrées ; et le nom de Dandolo y est encore associé avec reconnaissance et vénération. Il fut appelé à Paris pour donner des conseils et des ordres, comme tant d'autres, ne furent point écoutés, mais dont l'expérience fut trop prouvée la justesse. Il revint en Italie, revêtu du titre de comte et de sénateur. En 1813, les Marches furent le théâtre de désordres et de révoltes anarcho-sociales : Dandolo fut envoyé ; et cette mission eut tout le succès que les circonstances graves où l'on se trouvait permettaient d'en espérer. Sa charge de sénateur n'était qu'une espèce de *sinecure* honorifique ; Dandolo en profita pour se consacrer de nouveau aux travaux

de son choix. Il publia divers mémoires sur des objets d'agriculture et d'économie domestique ; son livre *dell' arte di governare i bachi di seta*, assure à l'Italie, non le privilège que lui donne son heureux climat, de produire les plus belles soies du monde, mais l'avantage de donner à ce précieux produit tout le perfectionnement et l'extension dont il est susceptible. Il s'occupait d'un ouvrage qui a été publié depuis par ses fils : *Sulle cause dell' avvilimento delle granaglie italiane ed sulle industrie agrarie, riparatrici dei danni che ne derivano*, lorsqu'il fut frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante qui l'enleva aux sciences, à sa famille, à ses nombreux amis. Magistrat intègre, écrivain philanthrope et savant distingué, Dandolo est un des citoyens dont s'honore le plus l'Italie moderne ; il n'y a laissé que d'honorables souvenirs.

DANDRÉ (L. J. C.), député aux états-généraux, ex-directeur-général de la police, intendant-général de la maison du roi, etc., naquit en Provence vers 1759, et fut d'abord conseiller au parlement d'Aix, puis député par la noblesse de la sénéchaussée de cette ville aux états-généraux. Le 25 juin 1789, il se réunit à l'assemblée nationale avec quarante-trois autres membres de la noblesse, et siégea long-temps au côté gauche. Il se déclara fortement pour les principes qui décidèrent, le 14 juillet suivant, le grand mouvement populaire qui eut lieu à Paris. Dès les premières séances de l'assemblée, il s'éleva contre les dépenses inutiles portées dans

l'état des besoins; demanda que les jurys opinassent en public, en exposant les motifs de leurs jugemens; et se déclara aussi, auprès de l'assemblée, l'interprète des maximes du parlement d'Aix, qui adoptait le nouveau système d'organisation judiciaire. Nommé, par le roi, commissaire pour présider au conseil municipal de Toulou, lors des troubles qui s'élevèrent, en 1789, à l'occasion de M. d'Albert de Rioms; il contribua beaucoup, par la sagesse de ses mesures, à sauver cet officier-général. En février 1790, il quitta cette place pour rester membre de l'assemblée générale; et à son retour, le 16 mars, il prêta le serment civique exigé de tous les fonctionnaires. Six mois après, il défendit Muscard, poursuivi par le ministre de la guerre à cause de l'attachement que ce sous-officier du régiment de Vivarais avait manifesté pour la révolution. Lorsque le peuple se fut emparé des forts de Marseille, il blâma la conduite de la municipalité, de la garde nationale, et demanda qu'on suspendît les démolitions déjà commencées. Dans le mois de juillet suivant, il blâma M. de Bouillé d'avoir livré passage aux Autrichiens qui se rendaient en Belgique. Le 1<sup>er</sup> août 1790, il fut élu président; il se plaignit avec force qu'on eût violé la loi sur les pamphlets en donnant l'ordre d'arrêter Camille Desmoulin, pour son ouvrage intitulé : *Révolutions de France et de Brabant*. Il entra aussi, vers la même époque, au comité diplomatique, où il appuya les projets tendant à consolider les traités

existants entre la France et l'étranger, en votant aussi pour le serment en faveur de cette sance. Lors de la fermentation qui se manifesta à Paris, août de la même année, qu'on eut appris les malheureux événemens de Nancy, plusieurs jacobins s'étant réunis sur la terrasse des Tuileries et sous les arbres mêmes de l'assemblée, ils menaçaient ceux d'entre les députés qui ne partageaient la fureur du peuple, Dandré demanda que ces anarchistes fussent poursuivis devant les tribunaux en déclarant que les ennemis de la révolution, de quelque manière qu'ils se couvrirent, étaient ceux qui s'efforçaient d'allumer la guerre civile. Lors des troubles qui agitèrent la ville d'Aix en décembre 1790, et dont l'avocat Petit fut victime, Dandré, qui était son ami, attaqua Mirabeau en ayant suscité l'émeute où Petit avait perdu la vie. Deux jours après, il fut nommé président de l'assemblée, et prit une part active aux discussions relatives à la constitution civile du clergé, à la suppression des évêques, aux prisons arrêtées à Perpignan, aux procédures commencées contre les détenus d'Aix, dont il brassa la défense. En février 1791, il proposa de déclarer illégale la restitution de Mesdames à Artois; mais il demanda qu'on rappelât à l'ordre les députés qui s'étaient permis d'avoir déclaré, dans un discours, que le monarque devait le droit de fixer la résidence de la famille royale. En mars suivant, il s'opposa aux

is présentés sur l'émigration en rappelant au comité qu'il déclaré lui-même ne pouvoir sur cet objet que des mesures inconstitutionnelles. En il défendit l'arrêté du dément de Paris, relatif à la lides cultes ; et le ministre norin, accusé au sujet de nion de quelques corps de s vers Porentruy. En avril, va contre le projet qui prode permettre aux militaires ter aux séances des sociétés ires ; et le 9 mai, il fut élu ent pour la troisième fois. uya le projet présenté par s sur le libre exercice des , et fit déclarer par l'asée que le décret qui rejea réunion d'Avignon à la e ne préjugerait rien contre oits de la France sur ce pays, l proposa de faire rappeler diatement tous les Français. juin, il demanda que les déendus par l'assemblée après e du roi eussent force de t contribua beaucoup à faire re les mesures de sûreté adopta dans cette circonstance. Nommé l'un des commiss-chargés d'aller recevoir les ations du roi et de la reine, dit compte de sa mission l'assemblée du 27 juin, se nça de nouveau contre toute ohibitive de l'émigration, et eiler M. de Montmorin à la pour qu'il rendit compte de station de Duveyrier, envoyé roi vers le prince de Condé les premiers jours de juin. Le 15 du même mois, il contre la mise en jugement illé et de ceux qui l'avaient

secondé dans la fuite de Louis XVI ; appuya la mesure de suspendre l'autorité exécutive dans les mains du roi, jusqu'à ce que ce prince eût accepté la constitution ; et proposa de le déclarer déchu du trône s'il refusait de l'accepter. Le 17 juillet, il se prononça de nouveau et avec force contre les troubles qui éclatèrent au Champ-de-Mars, et à ce sujet, dénonça la municipalité de Paris comme coupable de faiblesse en ce qu'elle ne secondait point assez les efforts de la garde nationale, et signala une faction qui tendait à renverser la convention. Quelque temps après, le duc d'Orléans ayant offert de renoncer aux prérogatives que l'assemblée attachait au titre de prince, Dandré lui répondit « qu'il n'avait le droit » de renoncer au trône ni pour » lui, ni pour ses enfans, ni pour » ses créanciers. » Il s'éleva, le 30, contre le système d'une convention nationale chargée de réviser la constitution ; exposa les dangers dont elle était menacée par diverses factions ; proposa d'assigner à trente ans l'époque où l'on pourrait la modifier ; et fit décréter que cette révision n'aurait lieu que quand trois assemblées législatives en auraient successivement émis le vœu. Cette mesure qu'il avait proposée comme une digue contre les malheurs qui menaçaient la patrie, ne put néanmoins prévenir l'orage qui éclata bientôt. Quelque temps après, Dandré s'étant retiré des affaires, établit un magasin d'épicerie, ce qui amusa d'abord le public ; mais ses ennemis profitant de cette circonstance pour lui nuire, ameu-

tèrent contre lui la populace, qui le soupçonna de jouer le rôle d'acapareur, se rassembla devant sa maison, passa des menaces aux effets, et le contraignit de se cacher pour sauver ses jours. Des dangers nouveaux l'assaillirent encore en février 1792, époque où il fut accusé d'entretenir des intelligences avec quelques membres de l'assemblée constituante, émigrés. Il se retira en Angleterre, devint l'ami de Talleyrand Périgord; après un séjour de quelques années dans la Grande-Bretagne, passa en Pologne et s'y attacha à Louis XVIII, dont il devint bientôt un des agens les plus intimes. Chargé de suivre en France toutes les opérations qui tendaient à relever la maison des Bourbon, il vint à Paris, en 1797, pour y consommer, s'il étoit possible, la ruine totale de l'édifice auquel il avait travaillé avec si peu de succès, malgré de bonnes intentions. Il parvint à tromper quelque temps les regards de la police; mais des renseignemens arrivèrent enfin sur son compte, et les événemens du 18 fructidor an 5 l'obligèrent de sortir de France en toute hâte. Il retourna en Allemagne, y vécut ignoré jusqu'en 1812; et, à cette époque, se rendit à Dresde où il sollicita inutilement sa grâce de Napoléon, qui, entouré de presque tous les souverains de l'Europe, se disposait alors à porter ses armes en Russie. Depuis cette époque, il vécut à Vienne, et ne rentra en France qu'en 1814, avec les émigrés de toute espèce qui suivirent les troupes alliées. Le roi le nomma d'abord inten-

dant-général des domaines couronne, puis directeur de la police en remplacement de M. Beugnot. Il exerça ce ploi jusqu'en mars 1815, sans développer l'expérience qu'on voit attendre de lui d'après la manière dont il avait remporté ses missions secrètes. Après son second retour de Louis XVI, il a été nommé de nouveau à la tendance-générale des domaines de la couronne.

**DANGEVILLE (MARIE - BOLOT)**, est cette actrice célèbre par Dorat, dans les vers suivans :

Il me semble la voir, l'œil brillant de sa  
Parler, agir, marcher avec légèreté,  
Piquante sans apprêt, et vive sans grim.  
A chaque mouvement découvrir une grâ  
Sourire, s'exprimer, se taire avec espi  
Je note le feu muet à l'éclair du débit,  
Nuance tous les tons, varier sa figure,  
Rendre l'art naturel et parer la nature.

Elle naquit à Paris le 26 décembre 1714, et mourut en 1796. Son père étoit dans l'Opéra, et sa mère actrice de Comédie, en sorte que le théâtre fut pour ainsi dire son berceau. Dès l'âge de 8 ans, elle joua de petits rôles, où elle étoit applaudie, moins à cause de sa jeunesse, qu'à cause de sa beauté, qu'elle manifestait déjà par sa carrière qu'elle devait parcourir. Le 28 janvier 1730, elle fut engagée dans l'emploi des soubrettes où elle a excellé; et le 6 février suivant, elle fut reçue pour jouer sous M<sup>lle</sup> Quinault. Elle a été citée le plus vif enthousiasme sur la scène, et l'on peut dire qu'elle n'a mieux possédé que le génie de son art; aussi les spectateurs s'empressaient-ils de lui confier des rôles dont elle



« abilement valoir les moins-  
 « beautés. Elle était aussi  
 « mandable par son mérite  
 « aussi que par ses talens ; et  
 « levons consigner ici un trait  
 « qui a été révélé que dans sa  
 « jeunesse, et qui lui fait le plus  
 « grand honneur. Ayant appris  
 « que la petite fille du célèbre Baron  
 « de l'indigence, elle la re-  
 « çut, et lui prodigua les plus  
 « tendres soins. En 1763, elle quitta  
 « son pays, où elle avait brillé 33  
 « ans, et sa retraite excita des re-  
 « pentins. Dix ans après,  
 « plusieurs camarades lui donnè-  
 « rent sa maison de campagne à  
 « Paris, une fête où ils jouèrent  
 « l'*Opéra de chasse de Henri IV*,  
 « qui n'avait point encore été repré-  
 « senté en public. Le 20 fructidor  
 « (6 septembre 1794), Molé  
 « joua, au lycée des arts, l'é-  
 « rôle de cette actrice, dont le buste  
 « avait été érigé dans une séance du  
 « lycée, le 6 octobre suivant.  
 « La ville était alors octogé-  
 « naire. La plupart des journaux de  
 « ce temps contiennent beaucoup  
 « d'éloges qui lui furent suc-  
 « cessivement adressés ; mais com-  
 « me ces sortes d'éloges sont géné-  
 « ralement peu méritées, et que ce  
 « n'est pas toujours aux talens d'une  
 « actrice qu'un journaliste les  
 « adresse, nous citerons, pour mieux  
 « concevoir une idée de ceux  
 « de Dangeville, ce passage qui  
 « paraît être suspect, d'une let-  
 « tre de l'auteur des *Essais sur Paris*.  
 « Nous avons vu jouer M<sup>lle</sup> Dan-  
 « geville dans les caractères les  
 « plus opposés, et les saisir tous  
 « avec un art que nous en sommes  
 « en peine de ne pouvoir nous dire  
 « lequel nous l'aimions le

« plus. On aura de la peine à s'i-  
 « maginer que la même personne  
 « ait pu jouer avec une égale su-  
 « périorité l'indiscret dans *l'Am-  
 « bitieux* ; Martine dans les *Fem-  
 « mes savantes* ; la Comtesse dans  
 « les *Mœurs du temps* ; Colette dans  
 « les *Trois cousines* ; M<sup>lle</sup> Orgon  
 « dans le *Complaisant* ; la *Fausse  
 « Agnès* ; la marquise d'Olban dans  
 « *Nanine* ; l'Amour dans les *Grâces*,  
 « et tant d'autres rôles si diffé-  
 « rens. »

DANICAN (Auguste), général  
 royaliste au service de la républi-  
 que française, est le fils d'un gen-  
 tilhomme sans fortune. Né en  
 1765, il était simple soldat au  
 régiment de Barrois infanterie,  
 à l'époque de la révolution. Jeune  
 encore, il sut dissimuler ses véri-  
 tables sentimens, et obtint un  
 avancement assez rapide. Nommé  
 successivement colonel de hus-  
 sards, puis général de brigade,  
 il fit contre les Vendéens les  
 campagnes de 1793 et 1794. Il  
 défendit, avec quelque succès, la  
 ville d'Angers, dans laquelle il  
 avait été contraint de s'enfermer ;  
 cependant on l'accusa d'avoir voulu  
 livrer cette ville à l'armée  
 royale. Comme il avait pour ap-  
 pui le conventionnel Dubois-de-  
 Grancé qui le défendit, cette ac-  
 cusation n'eut point de suite ; le  
 général Danican fut remis en ac-  
 tivité, et obtint le commande-  
 ment de Rouen, en 1795. Il avait  
 lui-même dénoncé la conduite de  
 quelques-uns de ses collègues,  
 auxquels il reprochait de ne pas  
 écouter assez souvent la voix de  
 l'humanité. Le général Danican  
 se trouvant à Paris le 13 vendé-  
 miaire de l'an 4, reçut des sections



*M. Dampmartin.*

*Bonnemaison pinx.*

*Fremy del. et Scul.*



al-cavalerie , maréchal-de- Charge du commandement a uu



pour ceux contre qui elles  
 é dirigées. On ne sait pas  
 si elles méritent la peine  
 s'en fasse honneur. Le mè-  
 uthon avait aussi demandé  
 s restes du général dont  
 écrivons l'histoire - fussent  
 du Panthéon. Cette pro-  
 n n'eut pas de suite; les  
 de cette époque n'osèrent  
 lant pas troubler la cendre  
 omme qui avait bien mérité  
 atrie.

**PIERRE (LE MARQUIS CHAR-**  
**COT DE)**, fils du général de  
 n, fut employé comme ai-  
 camp dans la campagne de  
 1, sous les ordres du géné-  
 ssolle son beau-frère, au-  
 quel il exerçait les mêmes  
 ns comme colonel en 1814  
 5. Il est chevalier de Mal-  
 tevaljer de Saint-Louis et  
 r de la légion-d'honneur.

**MPIERRE (CHARLES-ANTOI-**  
**NRI-DUVALK, BARON DE)** fut  
 le 2 mai 1802, évêque de  
 ont, et élevé ensuite à la  
 é de baron de l'empire. Il  
 en 1790, un des grands-  
 es de l'archevêque de Paris.  
**MPIERRE (LE MARQUIS DE)**,  
 homme de Champagne, ha-  
 une terre voisine du lieu où  
 XVI fut arrêté lors de son é-  
 r. Il accourut vers ce prince,  
 son dévouement lui coûta la  
 t au moment où il s'appro-  
 de la voiture du roi, il tom-  
 cé de trois balles, et fut é-  
 sous les roues.

**MPMARTIN (ANNE-HENRI,**  
**RE)**, homme de lettres,  
 re de l'académie de Nîmes,  
 capitaine du régiment de  
 -cavalerie, maréchal-de-

camp, député, etc., naquit à U-  
 zès le 30 juin 1750. Lorsque la  
 révolution éclata en 1789, il a-  
 dressa à l'assemblée nationale des  
 doléances au nom des officiers de  
 son corps; et en 1791, après les  
 massacres de la Glacière, il reçut  
 ordre de marcher comme lieute-  
 nant-colonel du régiment de Lor-  
 raine-dragons avec le général  
 Choisy, contre la troupe du fa-  
 meux Jourdan Coupe-tête, qu'il  
 obligea d'évacuer Avignon. Les  
 dragons qu'il commandait le con-  
 traignirent de se désister de leur  
 commandement après la journée  
 du 20 juin 1793, parce qu'il avait  
 voulu les engager à faire une a-  
 dresse au roi contre les événe-  
 mens de cette journée. Il se re-  
 tira à Bruxelles chez un M. de  
 Bièvre, où il resta jusqu'à l'arri-  
 vée de Dumouriez en Belgique.  
 Contraint alors de fuir cette pro-  
 vince, il rejoignit à Trèves l'ar-  
 mée des princes, et passa en Hol-  
 lande après le licenciement de  
 cette armée. En 1795, il se ren-  
 dit à Hambourg, puis à Berlin,  
 où le roi de Prusse lui donna une  
 pension. De retour en France, il  
 y épousa, en 1803, M<sup>lle</sup> de Dur-  
 fort, belle-sœur du comte de  
 Beurnonville, et fut nommé, qua-  
 tre ans après, conseiller de pré-  
 fecture dans le département du  
 Gard. Le 8 février 1811, il fut  
 aussi créé censeur impérial, et con-  
 seiller au conseil des prises le 20  
 avril suivant. Député au corps  
 législatif par le département du  
 Gard, le 6 janvier 1813, il donna,  
 l'année suivante, son adhésion  
 aux actes qui replacèrent la mai-  
 son de Bourbon sur le trône.  
 Chargé du commandement d'un

bataillon de la garde nationale, lors de la seconde invasion du territoire français par les troupes alliées, il combattit toute la journée du 30 mars dans la plaine du village de Mousaux, et ne quitta ce poste, qu'il avait défendu avec bravoure, qu'après la conclusion de l'armistice. Le 24 octobre de la même année, il fut nommé censeur royal, et devint, au mois d'août 1815, membre de la commission, chargé de l'examen des écrits périodiques. M. Dampmartin n'eut sans doute pas de peine à se mettre au courant de son nouveau travail : il était ancien dans le métier. Il avait censuré sous l'empereur ; il censura sous le roi. Nommé officier de la légion d'honneur, puis bibliothécaire et conservateur des dépôts de la guerre, M. Dampmartin a fait successivement paraître plusieurs ouvrages qui décèlent de l'érudition en littérature et des connaissances dans l'art militaire ; nous regrettons de ne pouvoir en donner ici que la liste : 1° *Idees sur quelques sujets militaires*, 1785, in-8° ; *Histoire de la rivalité de Carthage et de Rome*, 2 vol. in-8°, 1789. Cet ouvrage et celui qui parut en 1811, in-8°, sous le titre de *Quelques Traits sur la vie privée de Frédéric Guillaume II, roi de Prusse*, in-8°, sont les meilleurs qu'on ait publiés M. Dampmartin. *Le Provincial à Paris*, 1790, in-8° ; *Essai de littérature à l'usage des dames*, 1793, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage parut en Hollande pendant que l'auteur y était émigré. *Esquisse d'un plan d'éducation*, 1796, in-8° ; *Fragmens moraux et littéraires*, 1797, in-8° ; *Événemens qui se sont pas-*

*sés sous mes yeux pendant l'expédition française*, 1799, Brasmann, roman en 4 vol. Paris, 1802 ; *Nouveaux Essais d'éducation de Goldsmith, traduits de l'anglais*, 1803, in-12 ; *Atlas de l'empire français avec Beaumont*, 1805, in-8° ; *la France sous Louis XVIII*, 5 vol. in-8°, 1810 ; *Lettre de M. de Malesherbes à plusieurs des députés, sur l'éducation politique et le choix des instituteurs*, Paris, 1816. Dans le courant de la même année, le roi lui donna le titre de vicomte qu'il n'avait accordé en novembre 1815.

DANCOURT (L. N.), né à Paris en juillet 1801, a fait plusieurs ouvrages dont les plus connus sont : *S.-L.-H. Dancourt, arlequin de Berlin*, à J.-J. Rousseau, *citoyen de Genève*. C'est une espèce de parodie du discours de Rousseau contre les spectacles, mais qui, d'ailleurs, ne vaut rien mieux que l'*apologie du théâtre de Marmontel*. Dancourt a aussi écrit *les Deux Amis*, comédie en 3 actes et en prose, jouée en 1762, sur le théâtre des Italiens ; *le Mariage par capitulation*, comédie en 1 acte, mêlée d'ariettes, jouée, en 1766, sur le théâtre ; et un grand nombre d'autres pièces dont les titres ne sont pas même connus, furent représentées sur les théâtres de la province où Dancourt jouait aussi la comédie.

DANDENAC l'aîné (M. FRANÇOIS), député du département de Maine-et-Loire à la Convention nationale, déclaré ennemi de la patrie, c'était en qualité de législateur et non de juge, qu'il statua sur le sort de Louis XVI. Il fut condamné à la détention, et le bannissement.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION



*Vincent Gandolo.*



pour Danzick, qu'il lui enverrait des manuscrits, qui n'avaient pas encore été imprimés, et qui lui font publier en Italie avant de l'être en France. Bientôt il se paraitre un ouvrage intitulé *Fondamenti della scienza fisico-matematica applicata alla ferocione de' corpi so ai fenomeni delle natura*, dans lequel il réunit toutes les découvertes récentes. Cet ouvrage eut six éditions, et, d'après le témoignage de *L'au-Mois*, recule les bornes de la science. Dandole étoit livré tout entier à ses travaux utiles et honorables, lorsque l'Italie devint le théâtre des grands événements qui changèrent d'une manière si extraordinaire et si rapide son existence politique. Il s'éleva un des premiers contre cette antique anarchie constitutionnelle qui avoit déshérité ses citoyens de leurs droits politiques, en concentrant le pouvoir dans un petit nombre de familles oppressives. Le gouvernement de petit nombre, qui se croyoit affermi par la puissance de l'aristocratie et d'une assemblée de deux siècles, tomba dès qu'il fut attaqué, parce qu'il n'avoit point pour appui le consentement de tous. Le doge, les magistrats, les nobles, repoussant le principe d'un pouvoir que l'opinion ne sanctionnoit pas, et se montrant républicains sur le papier, se montrèrent tyrans dans le fait, dont le résultat fut la destruction de la république.

**DANZIG**, voyez **WARSAWE**.  
**DANIELLO** (Yves), né à Venise le 20 octobre 1718, mourut le 20 septembre 1782, à Venise, près de son pays d'une famille qui, de plus haut degré de splendeur, étoit tombée dans l'obscurité, son père ne lui laissa pour tout héritage qu'un nom honorable, et il fut obligé de se faire recevoir à l'université de Padoue, où il se distingua par ses progrès dans les sciences physiques. On étoit à l'époque où il étoit professeur de philosophie naturelle, et il étoit bien connu de l'illustre Lavoisier. Sa science étoit si avancée, qu'il étoit en mesure de donner à Danzig, en 1771, le *Manuel de physique* et de *chimie* de Bientôt l'impopularité et l'indifférence de ses collègues de l'université de Padoue le firent passer à la vieillesse chimique, et il enseigna plusieurs années à la célèbre école de chimie de Padoue, où il étoit qu'il étoit un de ceux qui se distinguèrent par leur science et les progrès de la chimie.

pour Danzick, qu'il lui enverrait des manuscrits, qui n'avaient pas encore été imprimés, et qui lui font publier en Italie avant de l'être en France. Bientôt il se paraitre un ouvrage intitulé *Fondamenti della scienza fisico-matematica applicata alla ferocione de' corpi so ai fenomeni delle natura*, dans lequel il réunit toutes les découvertes récentes. Cet ouvrage eut six éditions, et, d'après le témoignage de *L'au-Mois*, recule les bornes de la science. Dandole étoit livré tout entier à ses travaux utiles et honorables, lorsque l'Italie devint le théâtre des grands événements qui changèrent d'une manière si extraordinaire et si rapide son existence politique. Il s'éleva un des premiers contre cette antique anarchie constitutionnelle qui avoit déshérité ses citoyens de leurs droits politiques, en concentrant le pouvoir dans un petit nombre de familles oppressives. Le gouvernement de petit nombre, qui se croyoit affermi par la puissance de l'aristocratie et d'une assemblée de deux siècles, tomba dès qu'il fut attaqué, parce qu'il n'avoit point pour appui le consentement de tous. Le doge, les magistrats, les nobles, repoussant le principe d'un pouvoir que l'opinion ne sanctionnoit pas, et se montrant républicains sur le papier, se montrèrent tyrans dans le fait, dont le résultat fut la destruction de la république.

telle fut l'estime de ces savans l'injuste traité qui anéantissu



on frère, également député à l'assemblée nationale, émit le même jour. Dandenac passa ensuite au conseil des anciens par la réélection des deux tiers, et en sortit le 26 octobre 1797. Il fut ensuite comte du gouvernement près le tribunal d'appel d'Angers, puis procureur-général de la même ville en 1811. En 1814, M. Dandenac fut confirmé dans ses fonctions de procureur-général près le tribunal royal d'Angers.

**DANDOLO**, voyez **ANDIGNÉ**.  
**DANDOLO (VINCENT)**, né à Venise le 26 octobre 1758, mort le 26 novembre 1819, à Varèse, près Milan. Issu d'une famille qui, du haut degré de splendeur, ébranlée dans l'obscurité, son père ne lui laissa pour tout héritage qu'un nom honorable, et il se consacra à l'étude de la philosophie et de la physique. De retour à Venise, il y établit une pharmacie, et sa célébrité s'étendit bientôt dans toute l'Italie. La chimie naturelle venait de naître en France : le génie de Dandolo en profita bientôt pour l'importance et l'utilité, et s'en déclara le défenseur contre les partisans du phlogistique et de la vieille chimie ; mais dans les sciences physiques, la vérité n'est admise qu'à l'avantage de l'erreur et les préjugés. Il fit connaître le premier aux Italiens la nouvelle chimie en traduisant les ouvrages de Lavoisier, de Gupton-Morveau, Berthollet ; et fut l'estime de ces savans

pour Dandolo, qu'ils lui envoyèrent des mémoires qui n'avaient pas encore été imprimés, et qui furent publiés en Italie avant de l'être en France. Bientôt il fit paraître un ouvrage intitulé : *Fondamenti della scienza fisico-chimica applicati alla formazione de' corpi ed ai fenomeni della natura*, dans lequel il réunit toutes les découvertes récentes. Cet ouvrage eut six éditions, et, d'après le témoignage de *Van-Mons*, recula les bornes de la science. Dandolo était livré tout entier à ces travaux utiles et honorables, lorsque l'Italie devint le théâtre des grands événemens qui changèrent d'une manière si extraordinaire et si rapide son existence politique. Il s'éleva un des premiers contre cette antique aristocratie vénitienne qui avait déshérité ses aïeux de leurs droits politiques, en concentrant le pouvoir dans un petit nombre de familles oppressives. Ce gouvernement du petit nombre, qui se croyait si fort par la puissance de l'habitude et d'une existence de douze siècles, tomba dès qu'il fut attaqué, parce qu'il n'avait point pour appui le consentement de tous. Le doge, les magistrats, les patriciens, reconnurent la faiblesse d'un pouvoir que l'opinion ne soutenait pas, et se retirèrent ; la république fut reconstruite sur des bases démocratiques ; et Dandolo, dont le caractère et le patriotisme avaient attiré l'attention de ses concitoyens, fut choisi pour conférer avec le général de l'armée française, à Campo-Formio. Impuissant témoin de l'injuste traité qui anéantissait

l'existence politique de sa patrie, il éleva une voix ferme et courageuse contre ce révoltant abus de la force, contre cette violation des droits les plus sacrés des peuples. Lorsqu'il vit ses efforts impuissans et ses espérances déçues, il protesta hautement contre le traité par lequel la liberté et les droits d'une nation étaient sacrifiés sans son aveu, sans même qu'elle eût été consultée dans une transaction faite par des tiers, et en ne suivant d'autre règle que celle de leur intérêt. Il se mit en route pour Paris avec plusieurs de ses amis, afin de porter au directoire-exécutif des réclamations tardives et qui, sans doute, auraient été infructueuses. Mais le chemin de France lui fut fermé, et ses compagnons furent arrêtés. Il demanda avec une si vive énergie, ou leur liberté ou l'honneur de partager leurs fers, qu'ils furent relâchés; mais ils ne purent continuer leur voyage, et il ne lui resta d'autre consolation que celle d'adoucir le sort d'un grand nombre de ses compatriotes, qui, comme lui, refusèrent de rentrer dans leur patrie asservie et tombée sous le joug autrichien. Dandolo s'était retiré à Milan; il y fut nommé membre du grand conseil de la république Cisalpine; mais là aussi la liberté fit bientôt place à la servitude, et le patriotisme du citoyen de Venise ne sut point transiger avec la faveur; il quitta les affaires publiques et se retira à Varèse, campagne charmante à dix lieues de Milan, où il reprit ses études et ses travaux scientifiques. A peine commençait-il à y goûter les douceurs de

la vie privée, que l'invasion Russe le força de chercher asile en France, où il fut accueilli avec bienveillance par les hommes d'état les plus distingués et les savans les plus célèbres. Il publia, pendant son séjour à Paris, un livre intitulé : *Les hommes nouveaux*, qu'on peut appeler le rêve d'un homme de bien d'une âme pleine de candeur et de philanthropie. La paix permit à Dandolo de rentrer dans sa patrie de Varèse, et de se livrer à son goût pour les sciences et l'étude de la culture. Le premier il introduisit en Italie les mérinos, et se occupa de la manière de les élever et de les multiplier dans un ouvrage à pour titre : *Del governo della pecora spagnola*. Les avantages que présente la culture des pommes de terre, et la manière de se procurer des engrais et de s'en servir, les inconvéniens des biens communaux, et le besoin de les cultiver parmi les Italiens, de nouvelles genres d'industrie, furent développés dans son ouvrage intitulé : *Ragionamenti su varj oggetti portanti di pubblica e privata economia*. Dandolo vivait au milieu de ces loisirs philosophiques, lorsqu'il fut choisi pour gouverneur et législateur de la Dalmatie, sous le nom de *provéditeur-général*. L'espoir de contribuer au bonheur d'une population nombreuse, depuis long-temps abandonnée par les Vénitiens et en proie à la barbarie la plus profonde, put seul vaincre la répugnance qu'il éprouvait à quitter les charmes de l'étude pour les embarras du pouvoir. Afin d'opérer le bien qu'il se proposait de fai-

ait besoin d'une autorité forte : il la demanda, l'obtint et n'en abusa jamais. Les ministres, qui n'avaient connu l'esclavage et l'arbitraire, et à Dandolo des lois, des réformes, et toute la liberté que comportait l'ordre de choses existants. Après cinq années d'administration active et utile, sa santé s'étant altérée, il demanda son rappel. On lui accorda le faste qu'il étalait dans les occasions solennelles : on l'excusait, en disant qu'il avait agi de la sorte nécessaire pour servir à des hommes dont l'esprit plongé dans l'ignorance, ne savait guère de la puissance que l'orgueil a d'ostensible et d'exorbitant. Le souvenir du bien qu'il avait fait dans la Dalmatie, pendant son administration de cinq années, est resté dans la mémoire des habitans de ces contrées; et un de Dandolo y est encore associé avec reconnaissance et vénération. Il fut appelé à Paris pour donner des conseils et des ordres, comme tant d'autres, ne furent point écoutés, mais dont l'ardeur et malheureuse expérience a trop prouvé la justesse. Il revint en Italie, revêtu du titre de comte et de sénateur. En 1813, les Marches furent le théâtre de désordres et de révoltes anarcho-sociales : Dandolo fut envoyé; et cette mission eut tout le succès que les circonstances graves où l'on se trouvait permettaient d'en espérer. La charge de sénateur n'était qu'une espèce de *sinecure* honorifique; Dandolo en profita pour aller de nouveau aux travaux

de son choix. Il publia divers mémoires sur des objets d'agriculture et d'économie domestique; son livre *dell' arte di governare i bachi di seta*, assure à l'Italie, non le privilège que lui donne son heureux climat, de produire les plus belles soies du monde, mais l'avantage de donner à ce précieux produit tout le perfectionnement et l'extension dont il est susceptible. Il s'occupait d'un ouvrage qui a été publié depuis par ses fils : *Sulle cause dell' avvilimento delle granaglie italiane et sulle industrie agrarie, riparatrici dei danni che ne derivano*, lorsqu'il fut frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante qui l'enleva aux sciences, à sa famille, à ses nombreux amis. Magistrat intègre, écrivain philanthrope et savant distingué, Dandolo est un des citoyens dont s'honore le plus l'Italie moderne; il n'y a laissé que d'honorables souvenirs.

**DANDRÉ (L. J. C.)**, député aux états-généraux, ex-directeur-général de la police, intendant-général de la maison du roi, etc., naquit en Provence vers 1759, et fut d'abord conseiller au parlement d'Aix, puis député par la noblesse de la sénéchaussée de cette ville aux états-généraux. Le 25 juin 1789, il se réunit à l'assemblée nationale avec quarante-trois autres membres de la noblesse, et siégea long-temps au côté gauche. Il se déclara fortement pour les principes qui décidèrent, le 14 juillet suivant, le grand mouvement populaire qui eut lieu à Paris. Dès les premières séances de l'assemblée, il s'éleva contre les dépenses inutiles portées dans



s présentés sur l'émigration rappelant au comité qu'il déclaré lui-même ne pouvoir sur cet objet que des mesures inconstitutionnelles. En avril, il défendit l'arrêté du département de Paris, relatif à la liberté des cultes; et le ministre Montmorin, accusé au sujet de la démission de quelques corps de troupes vers Porentruy. En avril, il vota contre le projet qui permettait aux militaires de participer aux séances des sociétés patriotiques; et le 9 mai, il fut élu député pour la troisième fois. Il appuya le projet présenté par Dandré sur le libre exercice des cultes, et fit déclarer par l'assemblée que le décret qui rejetait la réunion d'Avignon à la France ne préjudiciait rien contre les droits de la France sur ce pays, et proposa de faire rappeler solennellement tous les Français.

En juin, il demanda que les décrets rendus par l'assemblée après la démission du roi eussent force de loi, et contribua beaucoup à faire adopter les mesures de sûreté nationale.

Nommé l'un des commissaires chargés d'aller recevoir les décrets du roi et de la reine, il rendit compte de sa mission à l'assemblée le 27 juin, se prononça de nouveau contre toute mesure restrictive de l'émigration, et déclara M. de Montmorin à la disposition de Duveyrier, envoyé par le roi vers le prince de Condé.

Les premiers jours de juin, il se prononça contre la mise en jugement de Louis XVI et de ceux qui l'avaient

secondé dans la fuite de Louis XVI; appuya la mesure de suspendre l'autorité exécutive dans les mains du roi, jusqu'à ce que ce prince eût accepté la constitution; et proposa de le déclarer déchu du trône s'il refusait de l'accepter. Le 17 juillet, il se prononça de nouveau et avec force contre les troubles qui éclatèrent au Champ-de-Mars, et à ce sujet, dénonça la municipalité de Paris comme coupable de faiblesse en ce qu'elle ne secondait point assez les efforts de la garde nationale, et signala une faction qui tendait à renverser la convention. Quelque temps après, le duc d'Orléans ayant offert de renoncer aux prérogatives que l'assemblée attachait au titre de prince, Dandré lui répondit « qu'il n'avait le droit de renoncer au trône ni pour lui, ni pour ses enfans, ni pour ses créanciers. » Il s'éleva, le 30, contre le système d'une convention nationale chargée de réviser la constitution; exposa les dangers dont elle était menacée par diverses factions; proposa d'assigner à trente ans l'époque où l'on pourrait la modifier; et fit décréter que cette révision n'aurait lieu que quand trois assemblées législatives en auraient successivement émis le vœu. Cette mesure qu'il avait proposée comme une digue contre les malheurs qui menaçaient la patrie, ne put néanmoins prévenir l'orage qui éclata bientôt. Quelque temps après, Dandré s'étant retiré des affaires, établit un magasin d'épicerie, ce qui amusa d'abord le public; mais ses ennemis profitant de cette circonstance pour lui nuire, ameu-

tèrent contre lui la populace, qui le soupçonna de jouer le rôle d'acapareur, se rassembla devant sa maison, passa des menaces aux effets, et le contraignit de se cacher pour sauver ses jours. Des dangers nouveaux l'assaillirent encore en février 1792, époque où il fut accusé d'entretenir des intelligences avec quelques membres de l'assemblée constituante, émigrés. Il se retira en Angleterre, devint l'ami de Talleyrand Périgord; après un séjour de quelques années dans la Grande-Bretagne, passa en Pologne et s'y attacha à Louis XVIII, dont il devint bientôt un des agens les plus intimes. Chargé de suivre en France toutes les opérations qui tendaient à relever la maison des Bourbon, il vint à Paris, en 1797, pour y consommer, s'il était possible, la ruine totale de l'édifice auquel il avait travaillé avec si peu de succès, malgré de bonnes intentions. Il parvint à tromper quelque temps les regards de la police; mais des renseignemens arrivèrent enfin sur son compte, et les événemens du 18 fructidor an 5 l'obligèrent de sortir de France en toute hâte. Il retourna en Allemagne, y vécut ignoré jusqu'en 1812; et, à cette époque, se rendit à Dresde où il sollicita inutilement sa grâce de Napoléon, qui, entouré de presque tous les souverains de l'Europe, se disposait alors à porter ses armes en Russie. Depuis cette époque, il vécut à Vienne, et ne reentra en France qu'en 1814, avec les émigrés de toute espèce qui suivirent les troupes alliées. Le roi le nomma d'abord inten-

dant-général des domaines de la couronne, puis directeur de la police en remplacement de M. Beugnot. Il exerça cet emploi jusqu'en mars 1815, développa l'expérience qu'il avait acquise de la manière dont il avait rempli ses diverses missions secrètes. Au second retour de Louis XVIII, il a été nommé directeur de la tendance-générale des affaires de la couronne.

**DANGEVILLE (MARIE-BOLOT)**, est cette actrice célèbre par Dorat, dans les rôles suivans :

Il me semble la voir, l'œil brillant  
Parler, agir, marcher avec légèreté  
Piquante sans apprêt, et vive sans  
A chaque mouvement découvert un  
Sourire, s'exprimer, se taire avec  
Joindre le ton muet à l'éclair du dé  
Nuancer tous les tons, varier sa fin  
Rendre l'art naturel et parer le nat

Elle naquit à Paris le 20 octobre 1714, et mourut le 28 janvier 1796. Son père était comédien à l'Opéra, et sa mère actrice à la Comédie, en sorte que son père fut pour ainsi dire son maître. Dès l'âge de 8 ans, elle joua de petits rôles, où elle fut applaudie, moins à cause de sa jeunesse, qu'à cause de ce qu'elle manifestait déjà de talent. Le 28 janvier 1750, elle fut reçue dans l'emploi des soubres, où elle a excellé; et le 15 février suivant, elle fut reçue à la Comédie par M<sup>lle</sup> Quinault. Elle a été citée le plus vif enthousiasme sur la scène, et l'on peut dire que personne n'a mieux possédé le génie de son art; mais les auteurs s'empres- saient-ils de lui confier des rôles dont



bitement valoir les moins beautés. Elle était aussi mandable par son mérite tel que par ses talens; et nous consigner ici un trait été révélé que dans sa se, et qui lui fait le plus honneur. Ayant appris petite fille du célèbre Baron l'indigence, elle la re- et lui prodigua les plus soins. En 1765, elle quitta tre, où elle avait brillé 33 sa retraite excita des re- universels. Dix ans après, anciens camarades lui donnèrent sa maison de campagne à rard, une fête où ils jouèrent *de chasse de Henri IV*, avait point encore été représenté public. Le 20 fructidor (6 septembre 1794), Molé ça, au lycée des arts. L'é- cette actrice, dont le buste orné dans une séance du lycée, le 6 octobre suivant. angeville était alors octogé- La plupart des journaux de nps contiennent beaucoup anges qui lui furent suc- cès adressées; mais com- sortes d'éloges sont gênés peu méritées, et que ce is toujours aux talens d'une trice qu'un journaliste les nous citerons, pour mieux concevoir une idée de ceux Dangeville, ce passage qui rait être suspect. d'une let- l'auteur des *Essais sur Paris*. s avons vu jouer M<sup>l</sup>e Dan- e dans les caractères les opposés, et les saisir tous çon que nous en sommes e à ne pouvoir nous dire lequel nous l'aimions le

» plus. On aura de la peine à s'i-  
 » imaginer que la même personne  
 » ait pu jouer avec une égale su-  
 » périeurité l'indiscrete dans *l'Am-*  
 » *bitieux*; Martine dans les *Fem-*  
 » *mes savantes*; la Comtesse dans  
 » les *Mœurs du temps*; Colette dans  
 » les *Trois cousines*; M<sup>me</sup> Orgon  
 » dans le *Complaisant*; la *Fausse*  
 » *Agnès*; la marquise d'Olban dans  
 » *Nanine*; l'Amour dans les *Grâces*,  
 » et tant d'autres rôles si diffé-  
 » rens.»

DANICAN (AUGUSTE), général royaliste au service de la république française, est le fils d'un gentilhomme sans fortune. Né en 1765, il était simple soldat au régiment de Barrois infanterie, à l'époque de la révolution. Jeune encore, il sut dissimuler ses véritables sentimens, et obtint un avancement assez rapide. Nommé successivement colonel de husards, puis général de brigade, il fit contre les Vendéens les campagnes de 1793 et 1794. Il défendit, avec quelque succès, la ville d'Angers, dans laquelle il avait été contraint de s'enfermer: cependant on l'accusa d'avoir voulu livrer cette ville à l'armée royale. Comme il avait pour appui le conventionnel Dubois-de-Grancé qui le défendit, cette accusation n'eut point de suite; le général Danican fut remis en activité, et obtint le commandement de Rouen, en 1795. Il avait lui-même dénoncé la conduite de quelques-uns de ses collègues, auxquels il reprochait de ne pas écouter assez souvent la voix de l'humanité. Le général Danican se trouvant à Paris le 15 vendémiaire de l'an 4, reçut des sections

insurgées l'invitation de se mettre à leur tête pour aller dissoudre la convention. Comme il avait alors quelque sujet de mécontentement personnel contre le gouvernement, il accepta la proposition : mais bientôt les troupes sectionnaires vaincues et dispersées par les républicains qui défendaient la représentation nationale, ne laissèrent à leur général de moyens de salut que dans la fuite ; et il fut assez heureux pour éviter la mort à laquelle le condamna, par contumace, un conseil de guerre, assemblé à cet effet au théâtre Français. S'étant d'abord retiré à Hambourg, il se rendit de là à Blankenburg, où se trouvait le chef de la famille des Bourbons. Chargé, à ce qu'on assure, des instructions de ce prince, le général Danican se remit bientôt en route pour Paris. Sa mission parut se borner à répandre quelques brochures contre le directoire, et notamment *le Fléau des Tyrans*, les *Brigands démasqués* ; il quitta la capitale peu de jours avant le 18 fructidor (4 septembre 1797). En 1799, le général Danican faisait partie d'un corps d'émigrés français rassemblés en Suisse. Vers ce temps, les plénipotentiaires français ayant été assassinés à Rastadt, l'opinion publique l'accusa d'avoir participé à ce crime ; mais il le désavoua hautement et protesta de son innocence. Après avoir séjourné en Piémont, il fit un nouveau voyage en France, s'y concerta avec le général Willot et quelques autres députés, et tenta vainement de soulever les départemens du Midi, en faveur de la cause royale.

Voyant qu'il ne réussissait il passa en Angleterre, où du gouvernement britannique pour prix de ses tentatives contre-révolution en France, pension de trois cents livres sterling, qu'il conserve encore en France, après la invasion, le général Danican licita sans effet auprès des ministres du roi la récompense de ses services ; il ne put seulement tenir d'être réintégré dans son grade, ce qui le détermina à retourner en Angleterre, où il résida depuis 1816. Ce parti s'est montré constamment contraire aux intérêts de l'ancienne monarchie, mais la faiblesse de ses principes et le peu de rectitude de ses intentions rendirent toujours son zèle inutile.

**DANIEL** (CHRÉTIEN-FRANÇOIS) médecin distingué, naquit à Paris en 1753, et mourut en 1817. Il fut docteur par l'université de sa ville natale, il publia plusieurs ouvrages qu'il professait, un assez grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns sont estimés, et qui contiennent des idées neuves qu'ils ont été adoptés. Cependant le plan adopté dans la plupart de ses ouvrages est plus spécieux que solide ; mais, à côté de défauts, on remarque souvent de grandes beautés : ce qui principalement, c'est l'exactitude de ses descriptions. Au moment où il combat des hypothèses sa théorie repose sur des principes qui ne sont pas moins fondés. Les principaux ouvrages de Daniel sont : 1° *Essai d'une méthode des principaux phénomènes que qu'on a voulu expliquer*

de l'air fixe ou de l'acidum;  
 2° *Institutionum medicinae  
 et edendarum adumbratio, pec-  
 minine de vulnerum letali-  
 accedunt aliquot casus me-  
 morabiles ad illustrandum ar-  
 ritum*, Leipzig, 1778, in-4°;  
*Commentatio de infantum nuper  
 in umbilico et pulmonibus*,  
 1780, in-8°; 4° *Systema æ-  
 linum conditum per nosolo-  
 pathologiam, symptomatolo-  
 giatologia superstructas*, vol.  
 I, Leipzig, 1781, in-8°; vol. II,  
 1782, in-8°; 5° *Radimen-  
 dialecticæ medicæ specimen:  
 nta dialecticæ iatrices*, Hal-  
 le, 1782, in-8°; 6° *Esquisse d'une  
 séque de médecine politique  
 le et de police médicale, de  
 son origine jusqu'à l'année*  
 Halle, 1784, in-8° (en alle-  
 ); 7° *Francisci Boissier de  
 es, nosologia methodica,  
 ægnitudines, morbos, pas-  
 ordine artificiali et naturali;  
 vit, emendavit, auctit, icones  
 ad naturam pictas adjecit*;  
 5, 1790, 1797, 5 vol. in-8°.  
 Les erreurs et les lacunes  
 trouvent dans l'avant-der-  
 e ces ouvrages, l'auteur  
 quelque reconnaissance,  
 e c'est lui qui ouvrit la  
 e où se sont illustrés de  
 s compatriotes; quant au  
 r, il est bien au-dessous de  
 dèle, puisque la *Nosologie*  
 vage, malgré tout ce qui  
 e à sa perfection, peut tou-  
 tre consultée avec fruit par  
 decins, tandis que l'ouvra-  
 Daniel, malgré les peines  
 dernier s'est données, n'of-  
 e peu ou point d'aliment  
 cherches des savans.

DANIELE (FRANÇOIS), savant  
 napolitain, né à Saint-Clément,  
 près de Caserte, en 1740, et mort  
 dans le même lieu en novembre  
 1812, se livra à l'étude de l'his-  
 toire et de la numismatographie.  
 Jeune encore, la réputation litté-  
 raire de Daniele était déjà répandue  
 à Naples, quand le marquis  
 Dominique Carracciolo l'attira  
 dans cette ville, où il voulut être  
 son protecteur. Ce fut sous les  
 auspices de ce personnage illustre  
 que, nommé d'abord officier de  
 la secrétairerie, Daniele devint,  
 en 1778, historiographe du roi  
 des Deux-Siciles, et en 1787, se-  
 crétaire perpétuel de l'académie  
*ercolanese*, déjà fameuse, quoi-  
 qu'elle ne fût instituée que de-  
 puis 1755, par Charles III. Le  
 but de cette institution était l'exa-  
 men et la propagation des décou-  
 vertes faites à Pompéïa et à Her-  
 culanum. Daniele déploya la plus  
 grande activité pour arriver à ce  
 résultat, et sa renommée s'accrut  
 par les soins qu'il donna à la ma-  
 gnifique édition de l'ouvrage pu-  
 blié à cette occasion au nom de  
 l'académie. Bientôt les portes de  
 l'académie cosentine, celles de la  
*Crusca*, des sciences et belles-  
 lettres de Naples, lui furent ouver-  
 tes, et il eut l'honneur de se voir  
 inscrit au nombre des membres  
 correspondans des sociétés roya-  
 les de Londres et de Pétersbourg;  
 enfin il fut nommé, en 1782, his-  
 toriographe de l'ordre de Malte.  
 Daniele, qui, à l'époque où fut  
 établie la république Parthéno-  
 péenne, avait paru adhérer au  
 nouveau système, et qui même  
 avait depuis défendu avec zèle  
 plusieurs de ses amis que pour-

suivait la vengeance royale, perdit, en 1799, ses emplois et ses dignités, et se vit presque réduit à l'indigence, ce qui lui fournit l'occasion de faire admirer sa belle résignation et son courage dans l'adversité. Lorsque la guerre de 1806 plaça Joseph Bonaparte sur le trône de Naples, il fut l'un des premiers à reconnaître le nouveau roi, qui le nomma directeur de l'imprimerie royale, et secrétaire perpétuel de l'académie d'histoire et d'antiquités, après lui avoir préalablement assigné une pension digne des services qu'il avait rendus aux arts et aux sciences. Daniele, attaqué depuis long-temps d'un mal qu'Horace a désigné sous le nom de *morbus campanus*, parce que déjà de son temps il était commun aux habitans de la Campanie, quitta Naples pour aller dans son pays natal respirer un air plus pur, et y mourut regretté, non-seulement des savans, mais de tous ceux qui le connaissaient, et dont ses manières bienveillantes avaient captivé l'estime. Les pauvres surtout, auxquels il faisait beaucoup de bien, arrosèrent son tombeau des pleurs de la reconnaissance. L'ouvrage qui avait commencé la réputation de Daniele était son *Codice fredericiano*, dans lequel se trouvait toute la législation de Frédéric II. Les principaux qu'il a publiés depuis sont : 1° *Le Forche Caudine illustrate*, Caserte, 1778, in-fol. L'édition de cet ouvrage, orné de 5 planches, est magnifique; et cependant une nouvelle, faite à Naples en 1812, sous les yeux de l'auteur, la surpasse encore. 2°

*Osservazioni sulla topotes Forche Caudine*. Cette édition, qui parut dans le de Pise en 1779, ne fut faite pour répondre à une critique de M. Letieri, qui se trouve dans *Storia dell' antica Suessola* les *Forche Caudine illustrate* a cherché en vain de passer cet ouvrage sous le nom de son frère Joseph, l'imprimerie publique lui en a laissé tout honneur. 3° *I Regali sepolcrali di Palermo riconosciuti ed illustrati*, Naples, 1784, in-fol.; 4° *Notizie antiche di Capua*, Naples, 1802 et 1803, in 4°. C'est une dissertation sur le culte de Jupiter et d'Hercule en Campanie, précédée d'une description, avec figures, de médailles antiques. Daniele fut l'éditeur de quantité d'ouvrages qu'il enrichit de notes et de faces intéressantes. On cite encore la préface si élégamment écrite de la belle édition de *Chloë* (de Longus) d'après un manuscrit dont il fut le possesseur. Cette édition, faite en italien par Annibale Bodoni à Parme, chez Bodoni, 1794, ne fut tirée qu'à 56 exemplaires. Daniele a laissé inédits plusieurs ouvrages suivans : *Ricerche diplomatico-legali sulla legislazione feudale di Caserta; Vestigii della legislazione dell' imperadoro Federico II*, formant 3 vol in-folio, et *opuscoli di Camillo Grano il giovane; Topografia antica di Capua illustrata con monumenti; Il museo di Capua*. La vie de François Daniele, ornée de son portrait, a été traduite en italien par M. J. C.

IELL (THOMAS), et Wilniell, son neveu, peintres, quittèrent la Grande-Bretagne en 1783, et passèrent en Hollande, où ils firent un séjour de dix ans; pendant lequel ils dessinèrent les objets les plus intéressans des pays qu'ils parcourent. A leur retour, ils en firent paraître le recueil, gravé par eux, sous le titre de *Peintures orientales (oriental scenery)*. M. Daniell a publié les ouvrages suivans : *Vues d'architecture, d'antiquités et de sites pittoresques de l'Indostan*, 6 séries, 1795, atlas, in-fol., 1804; les réduites en in-4°; *Voyage que dans l'Inde, par la route de l'Inde*, in-fol., 1810. William Daniell a aussi publié seul plusieurs ouvrages, parmi lesquels on remarque particulièrement : *Choix de tableaux de la nature animale*, 2 vol. in-4°.

DANIELS (N.), savant juriste, ancien conseiller intime de l'empereur, procureur de Cologne, ex-avocat-général au parquet de la cour de Cassation de France, aujourd'hui procureur-général du royaume des Pays-Bas, est né à Cologne, et a toujours professé avec distinction le droit romain. Lorsque après la conquête de son pays fut réuni à la France, ce savant, dont l'étude du droit est son bonheur, sans ambition, sans orgueil, ne se mit point en vue pour obtenir des places; mais il fut nommé, à qui aucun genre de faveur ne pouvait rester caché, à la place de M. Daniels fut appelé à la place d'ordre de l'empereur, et occupa, près du tribunal de Cassation, la place que nous avons

indiquée plus haut. Il obtint, quelques années après, celle de procureur-général à la cour de Bruxelles, sans l'avoir sollicitée. Il en remplissait dignement les fonctions lorsque les événemens de 1814 vinrent changer les destinées politiques de l'Europe. M. Daniels, fidèle à sa patrie, quel qu'en soit le gouvernement, se montra digne de la confiance du prince appelé à régner sur les Pays-Bas, en acceptant la place de premier président des établissemens judiciaires, à laquelle était joint le titre de conseiller intime du roi. Ce magistrat, aussi recommandable par ses vertus que par ses talens, a publié des mémoires et plusieurs dissertations sur divers points de droit, que ses savantes recherches paraissent avoir lumineusement éclaircis.

DANJOU (JEAN-PIERRE), avocat, membre de la légion-d'honneur, était procureur-général syndic du département de l'Oise, lorsque les électeurs de ce département le nommèrent député suppléant à la convention nationale, où il ne fut admis qu'après le procès de Louis XVI. A la fin de la session, il remplit les fonctions de commissaire central, nommé par le directoire, pour le département de l'Oise. Au mois de mars 1798, il fut appelé au conseil des cinq-cents, dont il sortit à l'avènement du général Bonaparte au consulat, pour être procureur-général près la cour criminelle. Lorsque cette cour fut supprimée, il devint substitut du procureur-général de la cour d'Amiens, près la cour d'assises de l'Oise. M.

Danjou ne remplit plus de fonctions publiques, pour le gouvernement, depuis le mois de janvier 1816, mais il exerce avec honneur sa profession d'avocat à Beauvais.

**DANLOUP-VERDUN (Louis)**, maréchal-de-camp, officier de la légion d'honneur, précédemment aide-de-camp du général Le Camy, se distingua à la bataille d'Eylau, fut nommé, le 2 février 1807, chef de bataillon du 4<sup>m</sup> régiment de ligne, et reçut la décoration des braves le 14 avril suivant. En juin 1808, il passa, en qualité de colonel, au service du roi de Westphalie (Jérôme Bonaparte). Il eut, après la paix de Vienne, le commandement des troupes westphaliennes qui se trouvaient à Hambourg. Le 8 janvier 1814, il reçut de l'empereur le brevet de maréchal-de-camp; et le 5 novembre suivant, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis. Le commandement des gardes nationales actives de la 18<sup>m</sup> division militaire, lui fut confié par Napoléon pendant les cent jours.

**DANLOUX (PIERRE)**, peintre qui honore l'école française, naquit à Paris en 1745, et y mourut le 3 janvier 1809. Il avait fait dans sa jeunesse le voyage d'Italie, afin d'y étudier les grands modèles. Lorsque la révolution éclata en France, Danloux passa en Angleterre, où il demeura plusieurs années. C'est dans ce pays qu'il fit plusieurs des tableaux qui assurent sa réputation. Parmi ces tableaux, on cite particulièrement le portrait en pied de notre célèbre poète Jacques Delille, et le supplice d'une vestale. Ce

dernier ouvrage fut exposé au salon de 1802. Delille, dont l'ami, voulut lui donner l'immortalité en lui consacrant, dans le premier chant de son poëme, la *Pitié*, les deux vers su-

*Nous pleurons quand Danloux dans la fosse  
Plonge, vivante encor, sa charmante tôte*

**DANNEKER (N.)**, qui fut l'art des Phydios et des Praxitèles, rivalisa quelquefois avec le maître Canova, est né, en 1758, à Stuttgart. Elève de l'académie de sa ville natale, il fut, en 1780, envoyé à Paris par le duc de Wurtemberg, acheva de se perfectionner dans les ateliers de David; alla à Rome, y demeura jusqu'en 1810, époque où son père, devenu roi, le rappela dans son pays, et lui conféra le double titre de professeur de sculpture et de chevalier de l'ordre du Mérite. Un grand nombre d'ouvrages de cet artiste décorent et embellissent Stuttgart et ses environs; ils réunissent à la simplicité du style des formes qui, par leur perfection, semblent être sorties d'un ciseau antique: mais ce qui paraît fixer principalement l'admiration des connaisseurs, ce sont le buste de Schiller, allemand, et une Ariane, qui ont été placés par l'auteur de plâtrer le lion de Léopold. En 1815, l'atelier de Danneker fut visité par l'empereur Alexandre; en 1816, le nouveau roi de Wurtemberg ne fut pas moins reconnaissant de cet artiste recommandable et le nomma seigneur de cour. Les souverains réunis au congrès de Vienne manifestèrent l'intention de faire élever un monument en mémoire de la bataille de Leipzig, appelée en Allemagne, *bataille des nations*.

rait charger de son exécution. Danneker, qui fit même, effet, un voyage en Autriche, mais, jusqu'à présent, ce n'a point eu de suite.

DANNEMAYER (MATHIEU), né en 1741, à Oefpingen en Alsace, et mort à Vienne le 8 août 1805. Ce savant professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique a publié les ouvrages suivants : 1° *Introductio in usibus academicis accomodat.* Fribourg, 1778, in-8°; 2° *Notiones Historiæ ecclésiæ. Novi periodus I., à Christo nato ad Constant.*, M. Fribourg, in-8°; 3° *Institutiones Historiæ ecclésiæ. Novi Test.*, part. 1 et 2, t. 1788. Ce dernier ouvrage se fait remarquer par un aussi correct que simple et utile, fut jugé digne du prix proposé par Joseph II pour le meilleur livre élémentaire des professeurs de l'instruction de ceux qui sont à l'état ecclésiastique. DANNEKER, qui avait mérité la confiance d'un empereur républicain, sans s'écarter de la doctrine de la véritable religion, eut la plus grande tolérance pour toutes les sectes. Il était professeur et recteur de l'université de Fribourg, en Brisgau, lorsqu'en 1786 le fils de Marie-Thérèse l'appela à Vienne, pour y être professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique.

DANTON (GEORGES-JACQUES), né à Arcis-sur-Aube le 26 octobre 1758, avait reçu de la nature des dons d'athlète. L'audace et l'énergie de son caractère, sa physionomie terrible d'expression, et sa

voix tonnante, l'avaient marqué pour un orateur populaire. Il exerçait obscurément les fonctions pacifiques d'avocat aux conseils du roi, lorsque la révolution le saisit et l'éleva au milieu des orages pour le frapper ensuite de ses foudres. L'énergie du caractère de Danton lui acquit bientôt une grande influence dans les assemblées de district, et il devint une puissance en fondant le club des cordeliers. On le voit, en 1790, porter à l'assemblée nationale le vœu des 48 sections de Paris, pour dénoncer au roi les ministres comme ayant perdu la confiance du peuple. En 1791, il fut élu membre de l'administration départementale de la Seine. Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il dirigea le rassemblement du Champ-de-Mars, où la déchéance du roi fut demandée. Après cette époque, il retourna momentanément dans la retraite pour échapper aux poursuites judiciaires, et ne reparut que dans les assemblées électorales de juillet 1791. Ces poursuites, regardées comme des persécutions, lui donnèrent une grande importance et en firent un chef de parti. Il dominait au club des cordeliers, où il était regardé comme le génie révolutionnaire le plus actif et le plus puissant. Ce fut lui qui traça le plan de la journée du 10 août. Le 8, il se présenta à la barre de l'assemblée législative, pour lui déclarer que le refus de prononcer la déchéance du roi serait le signal d'une insurrection. Cette menace, prononcée d'une voix retentissante et accompagnée d'un geste ter-

rible. fit une profonde impression sur l'assemblée. La suspension prononcée contre le roi, Danton fut nommé ministre de la justice, et fit ainsi partie du conseil provisoire formé par les six ministres, conseil qui fut chargé de toutes les fonctions de la puissance exécutive. Dès son entrée au ministère, il obtint la mesure des visites domiciliaires, fit fermer les barrières de Paris, et provoqua la peine de mort contre tout individu qui refuserait de marcher aux frontières ou de livrer son fusil. L'entrée des Prussiens en Champagne ayant répandu la consternation dans Paris, Danton déploya le caractère le plus énergique et une confiance qui releva tous les courages. Son discours à la barre de la convention fut terminé par cette phrase, où respire toute l'éloquence républicaine : *Représentans du peuple, la patrie est en danger : pour sortir de crise, il faut de l'audace, toujours de l'audace, et encore de l'audace.* Les journées sinistres de septembre arrivèrent, et Danton est accusé d'avoir participé à ces affreux excès, s'il n'en a pas même été le premier auteur. « J'ignore, a dit un écrivain, s'il a fermé ses yeux et ceux de la justice lorsqu'on égorgait. » Danton sentait qu'une guerre à mort était déclarée entre les intérêts anciens et les intérêts nouveaux; il se regardait comme placé sur un champ de bataille : aucun scrupule de justice, aucun sentiment d'humanité ne pouvait le détourner des mesures sanguinales qu'il croyait propres à lui assurer la victoire. Tel est le malheur

des hommes qui, dans les luttes politiques, se placent en première ligne; ils obéissent à la nécessité de leur position, et les nécessités sont souvent leurs guides. Danton fut, bientôt après, nommé ministre de la justice, et chargé de la direction de la convention nationale; il dit que la commune de Paris et le club des cordeliers y avaient élevé une barrière contre le parti dominant et la royauté fut abolie. Cette révolution, préparée par Danton, fut décrétée à l'unanimité à la première séance de la convention. Il donna bientôt après le portefeuille de ministre de la justice, et fut élu successivement président et membre du comité de constitution publique. Il nous serait difficile de remplir plusieurs colonnes de l'indication seule des faits qu'il a faits, ainsi qu'il a votés et décrets auxquels il a participé; mais nous nous contenterons de citer les actes, et non les paroles, qu'on cherche dans la Convention nationale; et un personnage qui a dirigé le mouvement du Champ-de-Mars, qui a vu la répression de la révolte du 10 août, qui a vu l'abolition de la royauté et qui a vu la Convention nationale déclarer au peuple qu'il était un corps révolutionnaire, et qui, comme conséquence, a fait décréter



volutionnaire, un tribunal révolutionnaire, et la liberté de s détenus pour dettes; qui osé ou appuyé le *maximum* brées et des marchandises, accorder 40 sous par jour, jeton politique de pré- à tous ceux qui assiste- aux assemblées des sec- Paris : Danton n'aurait-il ez d'un de ces actes pour *l'homme d'époque* dans ré- olution? Il était absent, mission, lorsque se firent ils nominaux sur les deux es questions du procès s XVI. Arrivé à Paris, le me où la convention dés- sur la peine, il pût la pa- des questions incidentes, ans la question de l'appel le pour le repousser; et t contre la motion de Le- qui avait demandé que le à intervenir réunît au s deux tiers des voix, il que la convention ne de- ronner qu'à la simple : , vota ensuite la mort tiver son vote, et se pro- ussi contre le sursis du nt. Les révolutions ont particulier, qu'elles pous- hommes jusqu'à un cer- at; ensuite elles les aban- , comme les flots de la ittent les objets poussés vage. La participation de aux fureurs de septembre, on dans la Belgique, lui suscitée des ennemis; sa ité lui suscita un ri- levait l'envoyer à l'écha- e génie révolutionnaire on se ranima aux appro- 31 mai, et jeta ses der-

niers feux. Il voulait soustraire la convention au joug de la tyrannie populaire; du moment qu'il voulut s'arrêter, il fut perdu. Sa première faute fut de refuser une place au comité de salut public. *On condamne ceux dont on se sépare*, dit Sénèque; cette séparation fut un arrêt de sa destinée. Danton s'avisait de prononcer devant Robespierre le mot d'*ultra-révolutionnaire*; celui-ci, dans une séance des jacobins où Camille Desmoulins fut attaqué, affecta tout à la fois de défendre Danton et de censurer ses opinions : la chute de ce dernier était une conséquence infaillible de cette différence de position; il pressentit les dangers qui menaçaient sa tête. Il crut qu'une absence de quelque durée dissiperait ces orages, et se retira dans sa ville natale, comme pour se mettre sous la protection des dieux domestiques. Il résidait depuis quelques semaines à Arcis-sur-Aube, lorsqu'il reçut de quelques-uns de ses collègues l'avis pressant de se rendre à Paris; il était déjà trop tard. Dans la journée du 11 germinal an 2 (31 mars 1794), il fut compris dans le rapport de Saint-Just, sur une prétendue conspiration contre la république. L'absurdité de l'accusation ne lui ôtait rien de son danger. Danton, déjà jugé et condamné, ne put obtenir d'être entendu ni avant ni après le rapport. Décrété d'accusation comme prévenu de complicité avec d'Orléans et Dumouriez, avec Fabre d'Églantine et les ennemis de la république, on savait qu'il ne lui fut pas permis de se défendre devant le tribunal

révolutionnaire, et qu'il fut mis hors des débats, c'est-à-dire hors de la justice, sous le prétexte d'avoir manqué à ses juges. Il marcha au supplice, non comme un roi des hautes, mais comme un véritable tribun. Il monta sur l'échafaud comme un orateur couronné monte au Capitole. Une expression de regret pour sa femme, qu'il nomma sa bien-aimée, fut la seule douleur qu'il exhala. Il ne cessa de porter la tête haute, que lorsqu'il dut s'imposer le devoir de l'abaisser lui-même sous le fer homicide. Le nom de Danton, ainsi qu'il l'a prophétisé à ses juges et à ses bourreaux, vivra dans le panthéon de l'histoire; il ne périra jamais, du moins dans les fastes des révolutions, parce que la démagogie n'a jamais eu de chef plus entreprenant et plus énergique. Danton marcha d'abord avec la révolution; lorsqu'il voulut l'arrêter, la révolution l'engloutit dans ses abîmes. Tant qu'il fut chef de proscriptions, il domina; dès qu'il prononça quelques paroles humaines, il fut perdu. Les révolutions ne veulent point de maîtres; elles ne s'arrêtent jamais par la volonté des hommes, mais par la force même des choses. Bonaparte, en 1793, eût trouvé la mort au lieu du pouvoir.

DANZ (FERDINAND - GEORGES), né dans le landgraviat de Darmstadt, à Dachsenhausen, en 1761, étudia la médecine à l'université de Giessen, où il fut reçu docteur en 1790, et, par une nomination extraordinaire, professeur en 1791. Les discours qu'il prononça dans ces deux occasions

inspirèrent beaucoup d'éloge, bien que le premier in *Brevi forcipum obstetr. Historia*, dépassât par son étendue les bornes dans lesquelles on se seroit circonscrit. Le second, sous le titre : *De arte obstetricum Aegyptiorum*, dans lequel il a vu ébauchée l'histoire de l'accouchemens dans le pays rose le Nil, offre une érudition remarquable. Dans le premier, publié depuis en allemand : *Essai d'une histoire générale de la coqueluche*, Marbourg, in-8°; 2° *Anatomie du fœtus à diverses époques de la grossesse*, Francfort et Kelsik, 1792, 2 vol. in-8°; 3° *Manuel de chirurgie générale, à l'usage des chirurgiens*, Leipsik, 1793. Le premier de ces ouvrages est un opuscule excellent; le second, fruit de laborieuses recherches, est enrichi de quelques figures du professeur Semmer. Le troisième doit une partie de son mérite aux précieux matériaux que fournit à l'auteur le professeur déjà fait par Gruner sur ce sujet. Au surplus, le titre de ce dernier ouvrage est pleinement justifié. L'auteur, qui avait déjà honoré l'art de la mort, qui n'est point coutumé à respecter les hommes, le frappa le 1<sup>er</sup> mars 1793, qu'il eût atteint sa 32<sup>e</sup> année.

DANZ (JEAN-TRAUCCOTT-RECHT), savant philologue allemand, est né à Weimar l'année 1767. Il fit ses études à Göttingue, devint professeur au séminaire de Weimar, et est aujourd'hui recteur de l'école

Il a composé ses nombreux ouvrages en allemand ou en latin. Citons les principaux : 1° *les d'Eschyle* (traduction du Leipsick, in-8°, 1789); 2° *de l'enseignement méthodique de l'histoire des écoles* (Leipsick, in-8°, 1795); 3° *Diss. philol. de virtute M. A. Plauti* (Jéna, 1800, in-8°); 4° *M. A. Plauti miles gloriæ cum notis superiorum in unum selectis atque suis edidit, præmissa est epistola ad adium, prof. Jenens.* (Weimar, 1804, in-8°); 5° *Caractère G. de Herder*, par Danz et Herder (Leipsick, in-8°, 1805); 6° *essai d'une histoire générale des sciences qui servent à la nourriture de l'homme* (Leipsick, in-8°, 1805); 7° *Réflexions de J. G. de Herder, sur l'antiquité classique*, avec des extraits de ses écrits en ordre; avec des notes additionnelles recueillies de sa collection, des observations, des citations et une table de matières (Leipsick, 1<sup>re</sup> partie, 1805, in-8°, 2<sup>e</sup> partie, 1806). Cet ouvrage, qui a une grande réputation en Allemagne, est très-utile pour l'étude de l'histoire ancienne; il se trouve en français qu'on le traduisit en 1805.

**DANZER (JOSÈPH-MULCHRON)**, mathématicien, professeur de physique, de mathématiques, mécanicien et théologien, naquit à Ober-Aybac, en Souabe, l'an 1739, et mourut à Salzbourg, le 10 mai 1800. Comme théologien, qu'il avait embrassé, fut l'objet de ses premières études, ce ne fut que dans ses dernières années qu'il put se livrer à son goût pour la physique et les mathématiques; il fit néan-

moins assez de progrès dans ces deux sciences pour se mettre en état de les professer à Straubing d'abord, et à Munich ensuite. En 1779, Danzer fut nommé conseiller ecclésiastique, et placé avec distinction dans la direction des études, où ses lumières furent de la plus grande utilité, et contribuèrent éminemment aux sages réformes qui furent faites dans le nouveau plan des études en Bavière. Parmi ses ouvrages, tous imprimés en allemand, on cite particulièrement : 1° *Essai sur la Théologie morale et pratique*, Augsbourg, 1777, in-8°; 2° *Premiers principes du droit naturel*, Augsbourg, 1778, in-8°; 3° *Applications de ces principes aux circonstances particulières de la vie*, Munich, 1780; 4° *Traité élémentaire sur les mathématiques, à l'usage des lycées*, Munich, 1780, 1781. Danzer est l'inventeur d'une sorte de fourneaux dits économiques, lesquels portent son nom, et sont en usage dans toute l'Allemagne.

**DANZER (JACQUES)**, prêtre et théologien catholique, mort à Burgau, le 4 septembre 1796, était né à Lengfeld en Souabe, vers l'an 1745. Il suivait la règle de saint Benoît, lorsque en 1784 il obtint une chaire de professeur de théologie à Salzbourg. Il avait des ennemis dans cette ville qui l'accusèrent, devant les autorités ecclésiastiques, de propager de fausses doctrines. Des enquêtes contre lui furent commencées; mais, en 1788, l'évêque de Salzbourg défendit qu'on y donnât aucune suite. Danzer, cependant, ne se crut pas assez fort pour ré-

sister à l'orage qui grondait toujours sourdement; en 1792, il se retira à Burgau, et s'y fit séculariser. Il jouissait du revenu d'un canonicat dans cette ville, où il mourut, comme on l'a vu, au commencement de cet article. Les principaux ouvrages de Danzer, sont : 1° *Introduction à la morale chrétienne*, Salzbourg, 1791, 2° édition; 2° *Dix-huitième Siècle de l'Allemagne*, 1782; 3° *Esprit tolérant de Joseph II*, 1785; 4° *Influence de la morale sur le bonheur de l'homme*, Salzbourg, 1781; 5° *Esprit de Jésus et de sa doctrine*, Fribourg, 1793; 6° *Idées sur la réforme de la théologie, en particulier de la dogmatique chez les catholiques*, Ulm, 1793; 7° *Histoire critique de l'indulgence de la portioncule*, Ulm, 1794. Les erreurs que les antagonistes de Danzer lui reprochaient étaient celles de Pélage.

DARCET (JEAN), né en 1725, à Douazit en Guienne, d'une famille appartenant à la magistrature, abandonna l'étude de la jurisprudence pour celles des sciences naturelles et de la médecine. Son père, mécontent de cette détermination, le déshérita de son droit d'aînesse et des prérogatives attachées à ce droit dans certaines provinces, en faveur d'un fils d'un autre lit. Cette disposition, qui devait priver Darcet d'une partie de sa fortune, ne le découragea point; il n'en eut au contraire que plus d'activité à suivre le cours de ses études; et pour suppléer aux ressources que lui refusait sa famille, il parvint à se procurer, à Bordeaux, de jeunes écoliers, à qui il se chargea

d'enseigner le latin. Aimé de tous ses condisciples, il fut nommé à la médecine, l'un d'eux le choisit pour président Montesquieu, un autre pour un publiciste, un troisième pour un grand publiciste, et tout cela fut donné au jeune Darcet. Il donna d'abord des leçons de son propre fils. Indigné de voir que les talents du notaire, ses qualités concilièrent à un si haut degré l'estime de son bienfaiteur, plus grande intimité s'établit entre eux; le philosophe et le médecin se lièrent de l'amitié parfaite, et Darcet eut le plaisir de coopérer à la recherche de matériaux destinés à un livre immortel de l'Esprit. Il demeura près de Montesquieu jusqu'à sa mort. On a dit que les jésuites, qui s'étaient retirés dans la chambre du secrétaire, et qu'il réussit sans la vigoureuse opposition de leur opposa Darcet, ce fait n'est rien moins que véridique. Libre de se livrer à ses premiers penchants, reprit ses cours de médecine et de chimie: Rouelle, qui alors dans cette dernière cultivée jusque-là par Montesquieu seulement, était parvenu à perfectionner le goût à tous ceux qu'il enseignait à le devenir; et dans son travail il ne s'écarta point de la route tracée par Montesquieu; il rassemblait avec succès des matériaux qui servirent à la formation de la nouvelle. Le jeune Darcet, quoique médiocrement instruit, livra fortement à cette

donnée Rouelle, et celui-ci présenta Darcet, qu'il accompagna pour le guider dans la nouvelle carrière qu'il se proposait de parcourir. Leurs goûts se trouvant les mêmes, l'ancien ami de Lavoisier devint bientôt celui de Darcet et de Rouelle; ils se lièrent de concert, et avec succès, à leurs recherches chimiques; la guerre de 1757 vint suspendre le cours de leurs travaux, mais pendant le guerrier sous les ordres de Mars, Darcet et Lavoisier étaient devenus inséparablement liés; le savant n'hésita point à accompagner le guerrier dans les camps. La conquête du Hanovre leur procura un moyen d'agrandir le domaine des sciences; et les militaires, qu'ils visitèrent, offrirent un nouveau champ à leurs recherches. Darcet donna une relation intéressante de ces voyages accompagnée de l'histoire de la chimie du Hanovre, et d'un précis des événemens militaires de ce pays. On ignore pour quel ouvrage, dans lequel se trouve la justesse des observations, n'a point été publié. Darcet ayant ramené les deux savans à leurs foyers, ils s'y livrèrent de nouveau aux recherches chimiques, que, par d'habitudes, ils appliquèrent principalement à celui de la porcelaine, qui était alors au plus haut degré de perfection où il était parvenu. Les Portugais ont introduit en Europe cette porcelaine du Japon et de la Chine, la plus précieuse qu'on ait vue; mais de vains efforts pour l'imiter ont paru néanmoins que dans la Saxe que le hasard pro-

duisit ce résultat, et voici comment. Un élève en pharmacie, qui avait la manie de vouloir faire de l'or, trouva, en essayant plusieurs sortes de terres dans lesquelles il croyait découvrir le métal qui fit dépeupler le Pérou, celle qui, par une combinaison de la nature, se trouve en ce pays si bien préparée, qu'elle a servi depuis à faire la porcelaine de Saxe, dont il n'était pas permis d'exporter un seul échantillon. En décomposant les porcelaines de la Chine, du Japon et de Saxe, Darcet trouva le moyen de reconnaître la nature des terres qui entraient dans leur fabrication, et la quantité de chacune d'elles. En exposant à l'action du feu des terres prises en divers lieux de la France, il trouva le moyen d'opérer, à force d'art, la combinaison que la seule nature a formée en Saxe; il sut même en produire plusieurs autres, qui toutes menaient le même résultat. Les moyens qui conduisirent à cette grande et belle découverte furent détaillés dans plusieurs Mémoires que Darcet présenta à l'académie des sciences en 1766 et 1768; ces mémoires offraient une série méthodique et raisonnée d'une analyse chimique par le feu. On n'avait encore mis sous les yeux de l'académie aucun travail de ce genre. Darcet en fit bientôt l'application à d'autres terres, aux pierres précieuses, et principalement au diamant, dont il démontra la combustibilité, niée jusqu'alors par le plus grand nombre des savans. De nouvelles expériences furent l'objet de nouveaux Mémoires qui, joints aux précédens,

parurent en 1770, sous le titre de : *Mémoires sur l'action d'un feu égal, violent et continué plusieurs jours, sur un grand nombre de terres*, Paris, 1766 et 1771, in-8°. Darcet fit, en 1774, un voyage dans les Pyrénées. Ces montagnes, dont il donna l'histoire géologique en 1776, offrirent à son génie observateur une foule de nouvelles découvertes. Il était, depuis 1771, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, et, depuis 1774, professeur de belles-lettres au collège de France, où il prononça, en 1778, le premier discours en français sur le *Traité des questions naturelles de Sénèque*, traduit par Lagrange. Cette innovation fut remarquable, car jusqu'alors on n'avait parlé dans le collège de France que la langue latine. Après avoir remplacé, à l'académie des sciences, le chimiste Macquer, qui venait de mourir, il fut nommé directeur-général de la manufacture de porcelaines de Sèvres, puis inspecteur de celle des Gobelins, où il ne manqua pas de faire encore avec succès l'application de ses procédés chimiques. Darcet fut aussi directeur-général des essais des monnaies. En 1789, la ville de Paris le nomma électeur; et bien qu'il ne se mêlât pas beaucoup de politique, son nom fut, pendant le régime révolutionnaire, porté sur les tablettes sanglantes des proscriptionnaires : ce ne fut que par l'intervention de Fourcroy, son ami, qu'il déroba sa tête à l'échafaud. C'est à Darcet qu'on doit l'extraction de la gélatine des os, celle de la soude, du sel marin, et l'invention d'un alliage

métallique, nécessaire à l'impression stéréotype, et que la clef de l'eau bouillante peut fixer. Membre de l'institut et du conservatoire, Darcet termina une honorable carrière le 13 février 1801. Un *Précis historique sur la vie et les travaux de J. Darcet* publié, en 1802, par M. de J. J. Dixé.

DARCIS (N.), mort à Paris le 1801, acquit, en qualité de peintre, une juste célébrité. Ses nombreux ouvrages qu'on a gravés au burin de cet artiste, ont été gravés avec raison les portraits de Brutus, de Guillaume Tell, de Franklin, de Napoléon à Eylau. On cite encore de lui plusieurs estampes estimées, savoir : *Le buste de Minuturne, la Dissipation, la Bataille et le Raccommodement, l'Incendie et l'Économie, le Départ et le Retour*.

DARD (HENRY-JEAN-BAPTISTE) avocat à la cour de cassation, a publié un grand nombre d'ouvrages. Le seul qu'on ait remarqué pour titre, *De la restitution des biens des émigrés, considéré sous le rapport du droit public, de la morale et de la politique; et de la révoation de la loi du 24 août 1792, qui a aboli les substitutions*, 1814, in-8°. Ce traité fut l'ouvrage de l'arrestation de l'auteur dit-on, l'avait rédigé sur l'ordre d'un personnage important. Le mauvais effet qu'il produisit l'ouvrage en nécessitant la saisie; une procédure fut commencée; mais à la suite d'un interrogatoire, toutes poursuites cessèrent, et M. Dard fut mis en liberté. Il a eu

1816 (avec Soubdes), un sur le rétablissement des fontaines, mêlées de fées etc.

**DARIES** (JOACHIM-GEORGES), en 1714 à Gustrów, ville de Saxe, et l'une des plus célèbres de Mecklenbourg. Il commença, dès l'âge de 24 ans, à étudier la philosophie et la théologie à l'université de Jéna avec un succès que son auditoire jamais composé de moins de cent cinquante personnes. Il fut chargé des services importants dans ce pays, en soumettant le premier en Allemagne la théorie des finances à des principes exacts, et il n'a pas moins servi l'humanité, en établissant, en 1717, une école où les enfants indigènes apprenaient la lecture de la terre, et les autres à donner de main utile à la classe pauvre et recommandable des cultivateurs.

Le roi Frédéric-le-Grand voulut récompenser ces services essentiels, le nomma, en 1763, professeur en droit à l'université de Fort-sur-l'Oder, et lui conféra le titre de conseiller intime. Il quitta Jéna, où il professait depuis vingt-cinq ans, pour aller à sa nouvelle destination. Ce fut lui qui fonda dans cette ville la société des arts et des sciences, et qui fit obtenir à l'université de Francfort la haute distinction dont elle jouissait à la fin du 18<sup>me</sup> siècle. Il a publié en

1<sup>o</sup> *Institutiones jurisprudentiæ universalis*, in-8 ; 1766, cet ouvrage a eu 7 éditions ; 2<sup>o</sup> *Elementa metaphysicæ*, 1753, Jéna ; 3<sup>o</sup> *Institutiones jurisprudentiæ romano-germanicæ*,

in-8<sup>o</sup>, 1766, Jéna, réimprimé deux fois ; 4<sup>o</sup> *Meditationes ad pandectas*, in-8<sup>o</sup>, 1765, Francfort ; 5<sup>o</sup> en allemand, *Premiers principes des finances*, Jéna, 1756 ; 6<sup>o</sup> *Bibliothèque philosophique de Jéna*, Jéna, 1760 ; 7<sup>o</sup> *Limites du droit naturel*, Francfort, 1775 ; 8<sup>o</sup> *Améliorations dans l'économie rurale*, Erfurt, 1754 ; 9<sup>o</sup> *Système de culture dans lequel on abolit les jachères avec profit*. Daries mourut dans un âge peu avancé, le 17 juillet 1791.

**DARIO** (JEAN-BAPTISTE) était médecin à Toulouse, lorsque le département de la Haute-Garonne le nomma député suppléant à la convention nationale. Il fut appelé à siéger à l'assemblée après la révolution du 31 mai 1793 ; mais comme il avait pris part aux mouvemens et arrêtés fédératifs contraires au parti de la Montagne, qui alors était toute-puissante, le 11 juin 1794, sur le rapport de Dubarran, il fut rejeté : c'était en quelque sorte le proscrire. Le 21 du même mois, traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort, et exécuté.

**DARMAGNAC** (TOUSSAINT) ; lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, et chevalier de Saint-Louis, est né à Toulouse, le 1<sup>er</sup> novembre 1766. Son éducation et son patriotisme lui valurent le grade de capitaine dans le premier bataillon des volontaires de la Haute-Garonne, lors de la formation de ce corps, qui eut lieu en décembre 1791. Passé à l'armée d'Italie, il se fit remarquer par le général en chef Dumerbion, qui lui confia tou-

jours des points essentiels à attaquer ou à défendre. Le capitaine Darmagnac reçut le brevet de chef de bataillon, le 25 janvier 1794, pour un brillant fait d'armes qu'il avait exécuté le 5 septembre précédent, près de Saorgis, où, à la tête de 80 hommes seulement, il avait résisté à deux bataillons piémontais, qui, après avoir perdu beaucoup de monde, furent faits prisonniers. Partout où le chef de bataillon Darmagnac fut employé, il donna des preuves de ses talents militaires et de sa bravoure; il contribua par des manœuvres hardies et bien exécutées au gain des batailles de Lonato et de Castiglione; il fut du nombre des guerriers qui suivirent en Égypte le général en chef Bonaparte. A la bataille des Pyramides, il commandait un bataillon de la 5<sup>e</sup> demi-brigade; chargé d'attaquer le centre du village d'Embabé, il y eulbuta l'ennemi. Quelques jours après, c'est-à-dire le 26 juillet 1798, le chef de bataillon Darmagnac fut fait chef de brigade sur le champ de bataille. Il servit en cette qualité à l'armée de Syrie, où il avait suivi le général Bonaparte, et il fut blessé d'un éclat à la tête, au siège de Saint-Jean d'Acre, au mois de juin 1799. Il fut élevé au grade de général de brigade, à la suite de la bataille de Canope, près Alexandrie, perdue par le général Menou, le 21 mars 1801, ce qui n'empêcha pas que l'armée française n'y eût fait des prodiges de valeur, et notamment le chef de brigade Darmagnac, qui, à la tête d'un bataillon, força une colonne anglaise à rentrer dans ses retranchemens,

dont elle était sortie pour la retraite de la division La Le général d'Armagnac, de en France, y donna de nouvelles preuves de sa valeur et de son attachement à la patrie. Napoléon lui confia, en 1805, le commandement militaire du département du Finistère (Brest). Il est aujourd'hui lieutenant-général, mandant la 20<sup>e</sup> division (général-gueux).

**DARMAING (JEAN - JACQUES)**, né à Pamiers, département de l'Arriège, souffrit de l'épreuve de l'enfance lorsqu'il perdit ses parents, victimes des fureurs de la révolution. Cette épreuve le rendait sans doute intéressant, mais il le devint davantage par le procès qu'il eut à soutenir contre le ministère public en 1818. Accusé d'être l'auteur d'un écrit intitulé *le Sacrilège politique et littéraire*, M. Darmaing comparut le 18 juillet devant le tribunal de police correctionnelle; il ne vint point son avocat et se contenta d'en défendre ses principes. Son âge, sa condition, sa position, son esprit et ses intentions militaient en sa faveur, mais l'inflexibilité de la loi et la loquacité de M. le procureur général Marchangy, l'emportèrent sur les faibles droits de l'humanité. C'est en vain qu'on fit obstacle au ministère public, qu'en plusieurs temps, et pour des cas semblables, il avait professé d'autres doctrines, et s'était expliqué d'une manière absolument contraire. M. Darmaing n'en fut moins condamné à 200 francs d'amende, payables par lui-même, aux dépens du procès, in-



ent de la saisie de son ou-  
 , et de l'inhibition qui lui fut  
 en continuer la publication.  
 RNAUD (JACQUES, BARON),  
 nant - général , comman-  
 de la légion - d'honneur,  
 lier de Saint-Louis, né à Bri-  
 ès d'Orléans, département  
 iret, en 1768, s'enrôla vo-  
 rement dans le régiment  
 ou , le 10 août 1787. Le 15  
 mbre 1791, il fut nommé  
 lieutenant, à l'unanimité,  
 s officiers de son corps. M.  
 aud, parti pour la frontière  
 on régiment, trouva bien-  
 s occasions de se signaler.  
 u capitaine, il fit partie de  
 le du Nord, et combattit  
 aux avant-postes. Il  
 sa le premier à la bataille  
 indscoute, prit à la baïon-  
 one redoute armée de sept  
 de canon, et fit un grand  
 re de prisonniers envers  
 ls il empêcha l'exécution  
 rrible décret de *guerre à*  
 • Pourquoi, lui dit un re-  
 entant, ne les avez-vous pas  
 usiller sur-le-champ? • Je  
 s que verser mon sang pour  
 rie, répondit M. Darnaud,  
 amais être le bourreau d'un  
 oi désarmé. En mars 1794,  
 t au déblocus de Maubeu-  
 passa, en qualité d'adjoint  
 Judans-généraux, à l'armée  
 mbre-et-Meuse, où il fut  
 é de la défense de Longwy.  
 t il fut nommé chef du  
 dans lequel il s'honorait  
 r été soldat pendant 14 ans.  
 éral Jourdan (aujourd'hui  
 hal), témoin d'un mouve-  
 exécuté par le chef de bri-  
 Darnaud, pour protéger la

retraite de Neuwied et repasser  
 le Rhin, lui adressa cet éloge :  
 « Je vous félicite, mon cher ca-  
 » marade; j'ai admiré vos belles  
 » manœuvres. Vous aviez devant  
 » l'ennemi le même sang-froid  
 » que l'année dernière, à la revue  
 » sur la place de parade à Colo-  
 » gne. » Le général Darnaud ne se  
 distingua pas moins par son dés-  
 intéressement que par sa bra-  
 voure. Pendant qu'il commandait  
 à Francfort, un particulier de  
 cette ville vint l'avertir que des  
 négocians avaient fait entrer dans  
 le port pour plus de 300,000  
 francs de marchandises qu'il é-  
 tait en droit de confisquer : « Je  
 » suis ici, lui répondit avec indi-  
 » gnation ce digne chef militaire,  
 » pour protéger les citoyens, et  
 » non pour les spolier. » Il était,  
 au mois d'avril 1796, au blocus  
 de Mayence, et y fut blessé griè-  
 vement à la mâchoire inférieure  
 par un éclat d'obus. M. Darnaud  
 passa à l'armée d'Italie vers la fin  
 de 1799, et ne démentit jamais la  
 haute opinion qu'il avait donnée  
 de lui à toutes les armées et dans  
 toutes les affaires. Là rivière de  
 la Trébia et la ville de Novi su-  
 rent témoins de sa bravoure à  
 l'époque des deux batailles qui  
 portent ces noms. Devenu géné-  
 ral, il n'en fut que meilleur sol-  
 dat : il fit, dans la rivière de Gê-  
 nes, des prodiges de valeur au  
 mois d'avril 1800; et ce n'est pas  
 exagérer les faits en avançant que  
 l'armée française lui dut son sa-  
 lut, et que l'armée autrichienne  
 trouva sa perte dans les combats  
 de Recco, Nervi, Monte-Facio,  
 Monte-Cornua, et autres lieux  
 qui avoisinent Gènes du côté de

la mer du Levant, qu'il était chargé de défendre, qu'il défendit en effet, et où il se maintint pendant tout le siège de cette ville. Le 28 mai, ayant déjà pris plusieurs redoutes, et voulant continuer à inquiéter les Autrichiens qui bloquaient Gènes, il fut si grièvement blessé qu'on se vit obligé de lui faire l'amputation de la cuisse gauche. Le général Darnaud survécut à cette opération; et lorsque après sa première guérison le premier consul lui confia le commandement de la place de Gènes, son premier soin fut d'élever un monument à son ami Dutrey, commandant de bataillon, mort en combattant à ses côtés. Ce monument simple, construit en marbre, placé sur l'un des bastions de la ville, en face du champ de bataille où Dutrey avait succombé; ce monument, consacré à la gloire par l'amitié, a été détruit en 1814. De retour à Paris, il fut nommé commandant de la 14<sup>me</sup> division militaire, dont Caen est le chef-lieu, et il se fit chérir par tous les habitans de cette ancienne partie de la Normandie. En 1808, après l'avoir créé baron de l'empire et général de division, Napoléon lui confia le commandement de l'hôtel des Invalides. La sollicitude du général Darnaud pour ses braves mutilés comme lui au champ d'honneur, lui a valu de nouveaux droits à la reconnaissance nationale. On lui dut, en 1814, la conservation de la galerie royale des fortifications en relief, dont la collection se trouve à l'hôtel; et il préserva également du pillage des armées coalisées le dépôt du

génie militaire et les archives de la guerre, confiées au patriotisme. Le roi a eu quelques années encore ce commandement des Invalides. Il vient d'être mis à la retraite. M. le comte de Lamoignon, maréchal-de-camp, commandant de l'ordre royal de Saint-Louis, a remplacé le lieutenant-général Darnaud.

**DARNAUDAT (Louis)**, député au parlement de Navarre à Paris, fut nommé d'office du tiers-état du Béarn aux élections générales de 1789. Dès le commencement de cette assemblée, il manifesta de l'impatience que fois qu'il s'y présenta qu'il n'en plus recevoit, parce que la cérémonie faisait perdre du temps précieux. La province du Béarn ayant demandé, en 1791, la conservation du château de Pau. M. Darnaudat donna des explications satisfaisantes sur cet objet, lesquelles lui valurent de la part de ses commettans, témoignages de gratitude moins respectueux pour les numens modernes que pour les anciens, il vota, en 1791, pour la conservation de l'hôtel des Invalides. Le premier, il donna l'avis de l'assemblée sur les propositions des Espagnols, et il demanda l'occasion que des fusils fussent distribués à la garde nationale de son pays. Après avoir fait et plusieurs propositions très-utiles et patriotiques, M. Darnaudat termina sa carrière législative en prenant acte du dépôt aux archives, de la constitution à laquelle il avait coopéré.

**DARNAY (LOUIS)**, né à Nevers, secrétaire-général du com-  
administration des postes  
evaux en 1805, lorsque le  
Eugène Beauharnais, de-  
ice-roi d'Italie, le choisit  
on secrétaire-particulier.  
it avec beaucoup de zèle,  
élite et d'attachement, le  
qui lui avait donné sa con-  
et son amitié. Il fut fait  
et chevalier de la Couron-  
er, et fut nommé directeur  
des postes du royaume  
a. Il suivit, en 1814, la for-  
u prince Eugène en Alle-  
, tant à Vienne qu'à Mu-  
etc. M. Darnay a un frère  
s, chef de la division des  
lequel écrit son nom avec  
ostrophe, et signe d'*Arnay*  
*arrière*. Peut-être est-ce la  
manière de l'écrire; un  
re, mort employé aux ar-  
ne se faisait nommer que  
*rière*.

**DARNLEY (CLIFTON, COMTE)**,  
Angleterre. Il y a un peu  
deux siècles et demi, que  
ès d'Édimbourg en Écosse,  
plosion fit sauter la mai-  
ns laquelle était logé lord  
y, époux de l'infortunée  
Stuart. Le comte Clifton,  
t le sujet de cette notice,  
la même famille que ce-  
r, et ce n'est pas un des  
res les moins marquans de  
sition dans le parlement  
terre. Toujours attentif à  
che de l'opinion et des é-  
ens, le comte Darnley a  
jué plus d'une fois une en-  
générale sur l'état de la na-  
e développement qu'il don-  
de motion en 1801 est ex-

trêmement remarquable par la  
profondeur des raisonnemens et  
la justesse des idées : il voulait  
une espèce de statistique du phy-  
sique et du moral de l'Angleterre;  
il désirait connaître les hommes  
et les choses, et il indiquait les  
moyens d'arriver à ce but. Il a  
sans cesse reproché aux ministres  
de ne pas marcher franchement;  
il les a rendus responsables du  
sang versé à Saint-Domingue, de  
la perte de la bataille de Maren-  
go, parce qu'une armée anglaise  
n'était pas là pour soutenir les  
Autrichiens. Le comte Darnley  
s'éleva contre la déclaration des  
souverains, datée de Francfort le  
1<sup>er</sup> décembre 1813, dans laquelle  
ils annonçaient *qu'ils ne faisaient*  
*point la guerre à la France*, et il  
demanda pourquoi l'on ne traite-  
rait pas avec Napoléon, dans le  
cas où il aurait réellement offert  
la paix. Les hostilités commises  
par les Anglais contre les Améri-  
cains, et généralement la derniè-  
re guerre d'Amérique, ses causes  
et ses résultats, ont fourni à lord  
Darnley de justes et fréquens mo-  
tifs d'attaquer l'administration du  
ministère anglais. Dans beaucoup  
d'autres circonstances encore,  
mais toujours dans l'intérêt du  
bonheur et de la liberté de son  
pays, le comte Darnley a deman-  
dé une enquête sur les opérations  
ministérielles, et il a constam-  
ment voté avec les membres de  
l'opposition.

**DARQUIER (AUGUSTIN)**, pro-  
fesseur d'astronomie, et associé  
de l'institut de France, naquit à  
Toulouse le 23 novembre 1718,  
et mourut dans cette ville le 18  
janvier 1802. Une passion invin-

cible pour la science qui, de nos jours, illustra les Cassini, les Lalande, les Arago, les Delambre, etc., fit de Darquier un excellent astronome. Pendant 60 années, sans aucun secours ou encouragement du gouvernement, il étudia et professa cette science avec le plus grand succès, acheta des instrumens, établit dans sa maison un observatoire, forma de bons élèves, et publia différens ouvrages dont voici les principaux : 1° *Uranographie, ou contemplation du ciel, à la portée de tout le monde*, Paris, in-16, 1771; cet ouvrage, que l'auteur avait composé pour l'épouse de l'intendant d'Auch, M<sup>me</sup> d'Étigny, et qu'il a fait réimprimer à la suite de ses *Lettres sur l'astronomie pratique*, est orné des figures des constellations. Lalande le jugeait très-commode pour apprendre à connaître le ciel. 2° *Observations astronomiques faites à Toulouse*, Avignon, in-4°, 1777. Darquier en donna un second volume (Paris, 1782); et en publia la suite dans les *Mémoires de l'académie des sciences de Toulouse*, et dans l'ouvrage de Lalande, *Histoire céleste française*. 3° *Observation de l'éclipse de soleil du 24 juin 1778*, 1780, Toulouse, in-8°; traduction de l'espagnol. Cet opuscule a été réimprimé dans le *Journal de physique*, avril 1780. 4° *Lettres sur l'astronomie pratique*, 1786, in-8°; 5° *Elémens de géométrie*, traduits de l'anglais de Simpson, 1766, in-8°; 6° *Lettres cosmologiques sur la construction de l'univers*, traduites de l'allemand de Lambert, avec des notes de l'éditeur, M. d'Utenhove, Amsterdam, 1801.

DARRACQ (N.), député du département des Landes au conseil des cinq-cents, vint y prendre place en 1795. Trois fois éleva la voix sur la grande question de la liberté de la presse; commencement de 1796, tout-à-fait d'avis que cette liberté devait être illimitée; l'année suivante, il s'opposa à ce que la discussion s'ouvrit sur cet objet; il se fit rappeler à l'ordre pour avoir comparé les journalistes aux femmes prostituées que la seule devait réprimer. En 1797, Darracq changea de langage; il redoutait les dangers de la liberté de la presse, et proposait au conseil de consulter le directeur. C'est ce député qui a fait voter, en faveur des indigens, l'impôt sur les spectacles et bals; il a fait rétablir la conscription par corps; et après avoir battu vivement un projet tendant à la répression des journaux, il énonça, à l'appui de son opinion, que les grandes assemblées étaient le fléau des républiques. Il termina cette dernière session législative par un discours remarquable à l'occasion du serment exigé des prêtres; Darracq tant les *assermentés* ou *insermentés* au même niveau, et considérant d'ailleurs que rien n'avait été moins sacré, jusqu'alors, que les promesses solennelles qui renouelaient sans cesse sous le serment, il proposa à l'Assemblée le rapport des lois qui créaient les sermens; par ce rapport Darracq fut appelé au corps législatif après le 18 brumaire; il montra le partisan du gouvernement consulaire et impérial.

décoration de la légionneur à la fin de novembre et quitta ses fonctions législatives en 1806.

**DARRICAU** (LE BARON AUGUSTIN), né à Tartas, département des Landes, le 5 juillet 1775; se consacra dès sa jeunesse au service militaire, et passa successivement par tous les grades. Parvenu au grade de colonel, il était à la tête du 7<sup>e</sup> régiment de ligne à la bataille d'Austerlitz. Il s'y fit remarquer de manière à mériter les éloges et les récompenses de Napoléon, qui, en janvier 1806, le nomma commandant de la légionneur et général de brigade. En 1807 jusqu'à la retraite française, le baron Darricau fut employé à l'armée d'Espagne, continua à se distinguer par ses braves, notamment à Séville et au combat de Castellejos. En 1811, général de division, il battit les Anglais le 11 et 13 décembre suivant, au bois de Barsouilles et à Teressia. A la première rentrée de Louis XVIII en France, le général Darricau reçut la décoration de l'ordre de Saint-Louis, et fut promu au grade de lieutenant-général le 16 novembre 1814, et peu de temps après au commandement de Perpignan.

Il était à son poste quand Napoléon revint de l'île d'Elbe en France; le maréchal Pérignon, qui commandait à Toulouse, manda de lui le général Darricau, et il intima l'ordre de livrer aux alliés la citadelle de Perpignan. Celui-ci qui, dans ces circonstances ne voyait pas des amis, au lieu de suivre les ordres du maréchal, fit arborer le drapeau tri-

T. V.

colore dans tout le département des Pyrénées-Orientales, et préserva ce pays des incursions d'une armée étrangère. Le conseil municipal de Perpignan lui en témoigna sa reconnaissance par le don d'une épée riche et superbe, portant cette inscription : *La ville de Perpignan, au lieutenant-général baron Darricau*. Arrivé à Paris pendant les cent jours, Napoléon lui confia le commandement des fédérés. Il donna des preuves de sagesse et de connaissance des hommes dans l'organisation de ce corps, auquel il inspira, malgré sa composition hétérogène, l'amour de l'ordre et une irréprochable discipline militaire. La ville de Paris a été trop peu attentive à cet événement; et le lieutenant-général Darricau, qui, par une noble et belle conduite, avait mérité d'être mis en activité, est mort à Dax, d'une maladie de langueur, le 6 mai 1819.

**DARRIULE** (JEAN, BARON), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Arudy, département des Basses-Pyrénées, le 16 novembre 1774. Il entra au service, le 17 brumaire an 2, dans le 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, où il reçut ses grades jusqu'à celui de capitaine. Chef de bataillon au 25<sup>e</sup> régiment de ligne, il passa en cette qualité au 1<sup>er</sup> régiment des grenadiers de la garde impériale, et obtint successivement, dans ce corps, qu'il ne quitta que lors de sa dissolution, les grades de colonel et de maréchal-de-camp. Le général Darriule a mérité et obtenu tous ses avancements sur le champ

de bataille. Il a fait les campagnes des années 2 et 3 de la république, à l'armée des Pyrénées-Occidentales; 4 et 5, à l'armée d'Italie; 6, 7 et 8, en Égypte; puis celles de 1808, 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne; celles de 1811, 1812, 1813 aux armées d'Allemagne et de Russie; enfin la campagne de 1814 à l'armée du Nord. Il fut nommé commandant du département des Hautes-Pyrénées, le 23 juin 1814; inspecteur-général de l'instruction de la garde nationale de Paris, le 16 avril 1815, et inspecteur d'infanterie en 1818.

DARTEISE ayant publié sa vie en 1800, nous y renvoyons le lecteur; et il trouvera, dans les deux volumes in-12 qui composent cet ouvrage, beaucoup d'originalité et des aveux dans le genre de ceux des confessions de J.-J. Rousseau. Du reste, indépendamment de sa vie, M. Dartaise est auteur des ouvrages cités après: *Réflexions d'un jeune homme*, 1786, 2 vol. in-12; *Dégradation de l'homme en société*, 1787, 1 vol. in-12; *Prisme moral, ou Quelques pensées sur divers sujets*, 1808, in-12.

DARTHÉ (AUGUSTIN - ALEXANDRE), naquit à Saint-Pol, département du Pas-de-Calais, en 1769. Il était membre de la célèbre bazoche du parlement de Paris, au 14 juillet 1789; il se mit, ce jour-là, à la tête d'une section de cette bouillante jeunesse, composée d'avocats, de clercs du palais, d'écoliers de tous les collèges, d'étudiants de l'université, et fut l'un des premiers qui sonnèrent le tocsin, et qui, après avoir pris

des canons aux Invalides, assiéger la Bastille, et s'élevèrent. Ce succès monta de tous les jeunes gens qui rent part, mais Darthé l passa tous par l'exaltation idées et l'effervescence de caractère. Devenu, en 179 des administrateurs de s partement, il dissipa, l'ann vante, un rassemblement quisionnaires révoltés et chés dans les bois de I Cette expédition, dirigée beaucoup d'énergie, le fit par la convention *bien n de la patrie*. Jusque-là, Davait en effet bien mérité pays; mais le fanatisme tionnaire le perdit. Joseph en fit son séide à Arras, malheureux jeune homme euta que trop bien les ore son commettant, soit dan ville, soit à Boulogne, b envoyé en mission con *conspirateurs* de cette trop rable époque. Darthé fut sonné après le 9 thermid mis en liberté, en vertu d nistie du 4 brumaire an 4. née suivante (1798), il se l Babeuf, dont il partageait pinions et les principes, e rut pour la même cause, mai 1797. (Voyez BABEUF)

DARTIGAUX, membre chambre des députés; avo commencement de la révo il en embrassa les princé était, sous le directoire, co saire du gouvernement ; tribunal civil de l'arrondis d'Oléron, département de ses-Pyrénées, lieu de sa sance. Confirmé dans les

ons par les consuls, il fut ré, bientôt après, par Nann, procureur-général-impé- rès la cour d'appel de Pau. artigaux conserva son em- n 1814; mais élu représen- pendant les *cent jours*, et a- prononcé à la cour d'appel thément discours contre la le des Bourbon, il fut des- à l'époque de la seconde le de Louis XVIII. Vive- persécuté pendant la ter- le 1816, il trouva les moyens apper aux fureurs de la réac- et parvint même, en 1819, aire réintégrer dans sa place ocureur-général du roi près r de Pau. C'est de là que artigaux est arrivé, la même , à la chambre des dépu- où il vote avec les minis-

ARTIGOYTE, député du dé- ment des Landes à la con- on nationale, y apporta oup de passions et très-peu mières; il signala cependant sence dans cette assemblée ne motion remarquable, r: qu'aucun fonctionnaire e ne pût cumuler plusieurs mens. Malade pendant le s de Louis XVI, il en té- na ses regrets par écrit, et éanmoins rétabli assez à s pour voter la mort du roi, sursis ni appel. Dartigoyte en mission à Bordeaux, à ue du 31 mai 1793, journée le aux Girondins: il fut ques- l'user de représailles envers nais la modération des Bor- lui garantit sa liberté. C'é- n commettant toute espèce es, faits pour exciter son in-

dignation, que Dartigoyte deman- dait que le peuple fût chargé de la censure de ses magistrats. C'é- tait en faisant brûler à Auch une grande quantité d'objets servant au culte catholique, qu'il s'oppo- sait à ce qu'on supprimât les vi- caires épiscopaux. On vit peu d'hommes dont les idées et les actions fussent aussi incohérentes. Les départemens du Gers et des Hautes-Pyrénées eurent beau- coup à souffrir de la présence de ce député. Ayant un jour couru le risque d'être atteint d'un mor- ceau de tuile, au moment où il insultait aux bonnes mœurs dans un discours qu'il prononçait à la société populaire d'Auch, cin- quante personnes furent arrêtées pour cet événement; un décret de la convention en renvoya dix par-devant le tribunal révolution- naire de Paris, et les dix périrent sur l'échafaud. Dartigoyte reçut l'ordre de quitter sa mission, et n'y obéit point; cependant, Tal- lien le contraignit, par la violence des mesures qu'il proposa contre lui, de revenir à son poste. Il y fit preuve d'une rare impudence, par l'impassibilité avec laquelle il écouta les accusations que pro- nonça contre lui Pérès du Gers. Dartigoyte ne put échapper à un décret d'arrestation; mais se trou- vant compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4, il recouvra sa liberté, et en profita pour se re- tirer dans les Landes, où il vécut dans l'oubli.

DARTOIS (ARMAND), garde- du corps, est l'auteur fécond d'un grand nombre de tiers, quarts ou demi-quarts de vaudevilles. L'esprit de M. Dartois ne produit

qu'en communauté : la raison de littérature commerciale, sous laquelle il exploite habituellement, est celle de Théaulon et Dartois. Les travaux de ces deux associés sont, en politique, à la hauteur de leurs productions littéraires : ils ont rédigé une affiche intitulée *Voici le Roi*, placardée au moment de la seconde rentrée de Louis XVIII à Paris. Tous deux ont ensuite publié un journal intitulé le *Nain-Rose*, dans lequel ils avaient mis le cachet de leur esprit. Ce pamphlet, mort presque en naissant, obtint, durant sa courte et obscure existence, le surnom du *Niais couleur de rose*.

DARU (PIERRE ANTOINE-BRUNO, COMTE), grand-cordon de la légion-d'honneur, ancien ministre, pair de France, etc., né à Montpellier, en 1767. La passion de l'étude, le goût des lettres et le service de l'administration de la guerre occupèrent utilement sa jeunesse. Plus tard, appelé par la juste confiance du souverain aux travaux de la haute administration, il a pris une place distinguée parmi les premiers hommes d'état dont s'honore la France, et il continue à la chambre des pairs, en 1822, la mission qu'il avait acceptée en 1799, en qualité de membre du tribunal, celle de défendre courageusement les prérogatives nationales et toutes les libertés qui sont le résultat de la constitution jurée. A l'âge de 16 ans, M. Daru entra au service, fut successivement lieutenant et commissaire des guerres depuis 1783 jusqu'à la révolution. La révolution était alors la patrie tout entière ; le jeune Daru s'y

dévoua. La guerre éclat 1792, et il servit en qualité de donateur. Sous la terreur fut arrêté à l'armée par d'une dénonciation des ce révolutionnaires, et il subit prison de 10 mois, pendant laquelle il composa une épître et philosophique à son *sensito*. Il ne recouvra sa liberté près le 9 thermidor. Appel l'an 4, comme chef de division ministère de la guerre, il donna sa démission de cet emploi le 1<sup>er</sup> fructidor an 5, et fut, quelques temps après, envoyé à l'armée comme commissaire-ordonnateur en chef. Toujours fidèle aux principes, au milieu de sa carrière administrative et de la vie des camps il donna, l'année suivante, une excellente *Traduction en vers des poésies d'Horace*, qui fixa sa réputation littéraire. En l'an 8, M. Daru publia la *Cléopédie, ou la Théorie des réputations en littérature*, ouvrage qui se distingue par une touche élégante et noble. La même année, il fut appelé aux fonctions alors si importantes de secrétaire-général du ministère de la guerre, et prit place parmi les inspecteurs aux revues. C'est de cette glorieuse époque que date la confiance dont l'empereur n'a cessé d'honorer M. Daru pendant les 15 années où il a exercé les destinées de la France. Les talens d'un tel administrateur ne pouvaient échapper à ceux qui savaient si bien créer et deviner les capacités. Aussi M. Daru fut nommé commissaire du gouvernement pour l'exécution de la convention de Meuse qui donna subitement au général et à sa patrie une si



répondérance dans les affaires du monde. Associé, depuis sa première jeunesse, aux intérêts de la liberté et de la gloire, M. Daru trouva, dans l'admission au tribunal, le rare avantage de tant d'honnêtes services aux armées de France et de Sambre-et-Meuse, de la Suisse, d'Helvétie, du Danube, et de celle d'Italie, où la derrière de Napoléon avait été le repos à l'Europe, et la dernière à la France. De cette époque, la fortune personnelle de M. Daru devint inséparable de celle de son souverain. En 1802, il fut nommé conseiller d'État et intendant-général de la justice civile. Les travaux de M. Daru au conseil-d'État ne peuvent être comparés à ceux de ceux qui en ont fait partie. Tout le monde se réunissait aux séances commençant à 7 heures du matin, et finissant à 7 heures du soir; Napoléon était le plus laborieux de l'empire, et M. Daru du conseil-d'État. De là cette grande confiance dans les grandes affaires, qui sera toujours M. Daru, et qui a fait un des hommes les plus utiles aux intérêts de la France. En 1805, il fut nommé intendant-général de la grande-armée des pays conquis; fut chargé de la direction pour l'exécution des traités de Presbourg, de Tilsitt, de 1807, et ministre plénipotentiaire à Berlin. Ministre secrétaire d'État en 1811, et de l'administration de l'armée en 1813, le comte Daru termina sa vie politique sous l'empereur, par le ministère de l'administration de la guerre. C'était en qualité de

ministre secrétaire d'État qu'il se trouvait à Moscou, lorsqu'il fut obligé de se charger encore des fonctions de l'intendant-général de l'armée, le lieutenant-général Mathieu Dumas se trouvant frappé d'une grave maladie, le jour même où commença la retraite; et ici se représente encore l'occasion de faire remarquer au lecteur une des mille calomnies de la *Bio-graphie Michaud*, qui, comme l'on sait, a fait l'entreprise du meurtre et de la persécution contre tous ceux qui ont des droits à l'estime et à la reconnaissance publique. Il y est dit (p. 306, t. II), en parlant de la retraite de Moscou : *Les vivres étant venus à manquer, on s'en prit à l'intendant-général : toute l'armée l'accabla de malédictions, et lui imputa une partie des désastres qui signalèrent cette fatale époque. Ces reproches n'empêchèrent point qu'il ne fût encore l'objet des faveurs de Buonaparte, qui lui confia, en 1813, l'intendance des biens de la couronne dans les départemens de Rome et du Thrasimène.* Ceci est inexact : M. Daru n'a jamais eu de mission à Rome; c'est son frère qui y a été intendant de la couronne; mais ce qui est méchamment faux, ce sont ces prétendues imprécations. Dans cette retraite, les privations comme les périls étaient pour tout le monde; tout le monde y fit d'incroyables efforts, et les reproches ne s'adressèrent qu'aux éléments. Ce qui est basement inique, c'est cette protection éclatante qu'on suppose accordée par Napoléon à un homme qui eût mérité les murmures de cette malheureuse armée !! Un peu plus bas, les frères Michaud sont consolés : *M.*

*Daru se vit l'objet des ressentimens du général Blucher, qui fit séquestrer pendant plusieurs jours la terre qu'il possède près de Meulan, voulant punir ainsi l'ex-intendant de Buonaparte des exactions qu'il a exercées en Prusse. Les frères doivent savoir que ce bon M. Blucher ne se fût pas contenté d'un séquestre de 8 jours, si l'Allemagne comme la France n'eût rendu témoignage de cette administration. M. Daru ne réclama pas, contre une mesure que d'eux-mêmes les souverains alliés désapprouvèrent et firent révoquer. Les titres du comte Daru à l'estime de ses concitoyens sont, indépendamment des calomnies des frères Michaud, 40 années de services irréprochables et distingués; ses travaux législatifs au tribunal, parmi lesquels on remarque un rapport sur la rupture du traité d'Amiens, différentes opinions sur l'instruction publique, le système monétaire, la conscription et les finances; ses travaux administratifs aux armées, au conseil et au ministère. Il est impossible d'en donner une idée, en raison de la prodigieuse activité qui animait ces époques de la vie politique de M. Daru: ses travaux académiques, qui, couronnés en 1805 par la palme de l'institut, appelèrent M. Daru à succéder à Colin-d'Harleville, le discours de réception qu'il prononça à cette occasion, son rapport si célèbre sur le Génie du christianisme, et celui sur le système métrique appliqué à la poésie, ses ouvrages publiés antérieurement à sa réception à l'institut, et enfin sa *Vie de Sully* et son *Histoire de Venise*, en 7 vol.*

in-8°, 1819, ouvrage si remarquable par sa profonde érudition, une laborieuse investigation de documens historiques les plus précieux, ainsi que par la netteté et l'énergie du style. Un tel ouvrage, qui n'est pas sans à-propos, fera connaître la manière d'un grand homme. *On eût dit que, pour la première fois, il y avait à Venise une liberté de penser et d'écrire; qu'il n'y avait plus de princes qui craignent la liberté, quand le gouvernement ne se met pas en opposition avec l'esprit public.* Cette histoire appartient aux bibliothèques de nos rois, et sa seconde édition est attendue impatiemment par le public. Parmi les titres auxquels M. Daru a su mériter la reconnaissance de ses concitoyens, se placent naturellement ses opinions à la chambre des pairs, où le roi l'a appelé en 1819. Les plus remarquables sont sur les comptes des ministres en 1819; en 1820, sur le droit de censure, sur la liberté individuelle, sur la censure, sur les élections, et, la même année, l'éloge dont il honora à la chambre des députés la mémoire de l'illustre Voisard en 1821, son opinion sur le régime des administrations financières; et, en 1822, celle sur la liberté de la presse et sur la liberté des journaux.

DARU (MARTIAL-NOEL-PHILIPPE), frère du précédent, officier militaire, entra au service en 1789, comme lieutenant. En 1792, il fut nommé aide-commissaire des guerres, et commença en chef en 1793. En l'an 5 républicain, il était chef de b-

ministère de la guerre. M. Dammé de nouveau commis-les guerres en l'an 7, devint sivement sous-inspecteur yues en l'an 8; inspecteur valerie et de l'artillerie en ; l'un des collaborateurs à ifection du code militaire née par décret du 1<sup>er</sup> ger- an 13; sous-inspecteur aux de la garde impériale, en intendant des états de wick, de la province prus- d'Alberstadt, du pays esheim et de la ville de d, le 30 octobre; ins- r aux revues de la garde ale, le 10 octobre 1808; ant de Vienne et de la Bas- riche, et en même temps issaire du gouvernement s près la régence de l'Au- le 15 mai 1809; intendant ouronne à Rome, le 12 811; intendant du domai- vé à Naples, le 20 juin; re de la commission des lissements de Rome, le 27 suivant; commissaire ex- inaire du gouvernement is dans la principauté de -Corvo, le 12 mars 1812; teur aux revues de la gen- rie, le 13 janvier 1815; teur aux revues de la 1<sup>re</sup> n militaire, le 3 mars sui- en, intendant militaire ctobre 1820. M. le baron a fait en ces diverses qua- es campagnes des armées tes de Brest, de l'Océan, uest et du Rhin, excepté le l'an 5, pendant laquelle é employé au ministère de rre comme chef de bureau; mée de réserve en l'an 8;

de l'armée d'Italie en l'an 8 et en l'an 9; de la grande-armée, en 1806 et 1807; d'Espagne, en 1808; et de la grande-armée d'Autriche, en 1809.

DARWIN (ÉRASME), médecin, philosophe et poète anglais, naquit à Eston, dans le comté de Nottingham, en 1752. Il pratiquait la médecine en même temps qu'il cultivait les muses; mais, comme il craignait que celles-ci ne nuisissent à sa profession, il conserva ses poésies en portefeuille, et ne les fit paraître que lorsqu'il eut acquis une certaine réputation. Grand admirateur de Linnæus, il se lia avec deux autres savans; ils formèrent à Lichtfield une société d'amateurs de botanique, et firent ensemble la traduction anglaise des œuvres du célèbre naturaliste suédois dont ils étudiaient et suivaient le système. La méthode sexuelle des plantes, dont Linnæus donna les premières indications, fournit à Darwin le sujet d'un charmant poème, qu'il intitula : *Jardin botanique*; cet ouvrage, divisé en deux parties, *l'Économie de la végétation* et *les Amours des plantes*, lui coûta dix années de travail. C'est le fruit d'une imagination aussi féconde que brillante, mais peu sensible. L'auteur donne aux plantes les habitudes, les formes et les sentimens humains; il soutient le système de la métempycose et des métamorphoses, en même temps qu'il combat celui de la religion naturelle. Enthousiaste des principes républicains, il trouve sans cesse l'occasion d'en parler et de les faire valoir. Il pousse la prédilection

pour l'égalité politique jusque dans les plantes de son *Jardin botanique*, où la rose n'occupe pas une place plus distinguée que le chardon. Darwin lança des épigrammes sanglantes contre son contemporain, le docteur Johnson, qui était dévot et superstitieux. On a de lui la *Zoonomia, ou les lois de la vie organique*, 4 vol. in-8°, 1801, traduite en italien par Rasori, et en allemand par Braudis; *Plan de conduite pour l'éducation des femmes*, inséré dans les journaux anglais. Miss Seward a publié les *Mémoires de la vie de Darwin*, 1804, in-8°. Il mourut à Derby, le 18 avril 1802.

**DASBONNE (ABDALLA)**, fils du schekok des Bethlémites, est né à Bethléem, en Syrie. Comme M. Dashonne professe la religion catholique, apostolique et romaine, il était à Rome, où il faisait ses études, lorsque le général Bonaparte, qui se préparait à partir pour l'expédition d'Égypte, lui fit offrir de l'accompagner en qualité d'interprète. M. Dashonne, alors âgé de 17 ans, accepta cette proposition et suivit le général français. On prétend que cette détermination du jeune interprète entraîna la confiscation de ses biens, et la perte de trois de ses parens, qui furent mis à mort lorsque les Français eurent quitté la Syrie. De retour en Europe, il prit du service et était lieutenant-colonel de la garde impériale, membre de la légion-d'honneur, quand il fut grièvement blessé dans les environs de Paris, lors de la campagne de 1814. M. Dashonne fut présenté au roi, qui lui donna la croix de Saint-Louis.

**DASCHOFF (PASCHE)** dame, déjà remarquable par sa beauté et son esprit, l'était plus encore par son caractère et son courage. Elle s'était mariée avec Catherine, lorsque cette jeune impératrice n'était en France que grande-duchesse de Russie, le grand-duc étant monté sur le trône, sous le nom de Pierre Ier. Catherine II (voyez ce nom) voulant régner seule et se défiant de son époux incommode qu'elle ne savait pas gouverner, confia ses espérances à la beauté et au courage de Daschoff. Celle-ci n'éprouva aucun sacrifice, pas même de sa personne, pour acquiescer à la volonté de Catherine et de ses vœux ambitieux. Pendant la principale conspiration de la principauté de Moldavie, elle fut la première à se joindre aux conjurés, et elle fut la première à se faire connaître à l'avance de l'événement. Elle fut le chef ostensible de la révolution éclatée. Elle changea de habits de son sexe pour ceux d'un jeune officier, elle se fit sabrer à la main à la tête des troupes, les harangua, dirigea les mouvemens, et les conduisit devant Catherine, qui ne put voir d'un uniforme pareil à celui qu'elle portait. Ce fut elle qui, avec ces deux amazones prisonnières du palais impérial, fut l'une d'elles qui furent proclamées le-champ impératrices de Russie. Catherine oubliant bientôt ses anciens services; elle fut l'ancienne favorite à la cour, mais redoutant l'influence de cette dame sur ses troupes par sa conduite et son caractère entre autres, elle la rappela près d'elle et la traita avec plus d'égar

blance. La princesse Dast dame du palais de l'impératrice, et protectrice de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

**DASTIN** (MARIE-CHARLES-ANTOINE) naquit à Caen, département du Calvados, le 4 janvier 1777. Élève de l'école militaire de Montmédy et de celle de Paris, admis dans un régiment d'infanterie; lorsque la révolution lui donna le grade de capitaine, l'esprit d'insubordination qui régnait dans les troupes en lui fit quitter le service. Proposé à l'émigration, il ne put point s'éloigner de la France, et quoiqu'il vécût paisiblement, les proscriptions de la Terreur le firent arrêter. Détenu pendant onze mois dans les prisons de Paris, il dut sa liberté au général Pérard. Dastin a composé un grand nombre de poésies qui ont été insérées dans les recueils de M. de Missy.

**DASTOS** (L'ABBÉ), vicaire-général de Paris, est l'auteur d'un ouvrage intitulé *sur le rétablissement de la religion en France*, prononcé dans l'église de Notre-Dame le 15 novembre 1797, in-8°. Napoléon le fit venir en janvier 1810, et se rendit aux Tuileries accompagné de la capitale pour le prince les complimens de l'an. C'était répondre à ses vœux d'une manière assidue sans doute; mais,

quelques jours auparavant, M. Dastros s'était chargé de remettre lui-même au cardinal Mauri, qui faisait alors les fonctions d'archevêque de Paris, un bref du pape, qui enjoignait audit cardinal de retourner à son évêché de Montefiascone. Quelque inconvenante que fût cette conduite, l'empereur l'avait soufferte, et il n'eût probablement jamais exercé de rigueur contre l'abbé Dastros, si les félicitations que ce dernier venait lui adresser n'eussent été une espèce d'injure. En effet, était-il tolérable qu'un Français qui s'était rendu l'agent d'un pontife et d'un prince étranger, se présentât avec un empressement perfide devant le chef du gouvernement qu'il offensait? Le seul tort de Napoléon dans cette occasion, c'est d'avoir fait, par un acte de sa puissance, ce qu'aurait dû faire l'autorité des lois.

**DATHE** (JEAN-AUGUSTE), célèbre orientaliste allemand, mort, en 1791, à l'âge de 60 ans, a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue surtout la traduction latine des livres du vieux Testament. Elle est regardée par les Allemands comme la meilleure de ce genre, soit pour la fidélité et la clarté, soit pour l'élégance du style. On y remarque en effet une diction pure et correcte: le génie de la langue hébraïque y est reproduit assez fidèlement dans les phrases latines; et le seul reproche qu'on pourrait faire à l'auteur serait d'avoir été quelquefois trop circonspect, de s'être trop scrupuleusement attaché au texte inazorétique. Les études théologiques é-

taient d'ailleurs les seules vers lesquelles il se sentit porté, et cet état était la suite des sentimens religieux qu'avaient développés en lui l'éducation et l'exemple de sa famille. Il suivit les cours d'humanités et de théologie des professeurs les plus célèbres des universités de Wittemberg, Leipsik et Gottingue, après avoir déjà posé, dans l'école de Naumbourg, les fondemens d'une érudition philologique aussi vaste qu'exacte. Il se fit recevoir maître ès-arts et docteur en théologie à Leipsik, où demeurait son beau-frère J.-A. Ernesti; et en 1761, il fut nommé dans la même ville professeur de langues orientales, en remplacement de J.-R. Kiesling qui s'était éloigné. Sa vie entière fut consacrée à des cours et à des travaux sur les textes sacrés; mais on ne remarque pas dans ses ouvrages, d'ailleurs peu connus en France, qu'il ait été grand partisan des hypothèses nombreuses et quelquefois ingénieuses qu'ont faites, sur les passages obscurs des livres sacrés, ceux qui les ont traduits et commentés. Voici la liste de ses principaux ouvrages dans l'ordre où ils ont été publiés : *Pentateuchus ex recens. textus hebr. et versionum antiquarum, latinè versus notisque philologicis et criticis illustratus*, Halle, 1781, 1791, grand in-8°; *libri historici veteris testamenti*, ibid., 1784; *Prophetæ majores*, ibid., 1779, 1785; *Prophetæ minores*, ibid., 1773, 1779, 1785, 3<sup>me</sup> édition; *Psalmi*, ibid., 1787; *Jobus, proverbia Salomonis, ecclesiastes, canticum canticorum*, ibid., 1789; *Opuscula ad crisin et interpretationem bete-*

*ris testamenti spectantia*. Cuvrage est le recueil des décisions académiques de Dath blié à Leipsik, en 1793, à mort de l'auteur, etc., etc.

DAUBANTON, ou DAITON (ANTOINE-GAÉCOIRE), r en 1752, à Paris, où il fut d greffier du juge-de-paix remplaça dans ses fonctions 1792. Il est connu par un nombre d'ouvrages qui ind généralement beaucoup d vaux et des connaissances dues dans la partie judiciaire voici les titres : *Manuel du journalier du citoyen, de l'age, des tribunaux de famille, des bureaux de* etc., 1792, in-12; *Code des les, du mariage et des épo* *Recueil de tous les articles de civil relatifs aux formal mariage*, 1805, in-12; *Pri objets et motifs généraux du lice, extraits des ordonnance réglemens, et des meilleurs qui en ont écrit*, 1805, in-1 *tionnaire du droit civil, ou l du Code civil rangé par alphabétique*, 1805, in-8°; *D tionnaire textuel analytique sonné du Code de procédure* 1807, 2 vol. in-8°; *Dicti de la taxe des frais et dépens* in-8°; *Formulaire général d ministériels, extrajudiciair procédure*, 1807, in-8°, et in-8°; *Dictionnaire du Code merce*, 1808, 2 vol. in-1 vol. in-4°; *Dictionnaire text sonné, par ordre somma matières du Code d'instruct minelle*, 1809, in-8°; *le Co poléon et sa concordance Code de commerce, mis à*

outes les classes, 1810, 3  
 8°; *Traité pratique de la Co-  
 nstruction criminelle et du  
 délits et des peines, avec  
 les formules nécessaires*,  
 1810, 2 vol. in-8°; traduit  
 hollandais, Leyde, 1811, 5 vol.  
*Dépertoire universel de lé-  
 gislation commerciale intérieure et  
 de l'empire, avec toutes  
 les formules*, 1810, 2 vol. in-8°.  
 On prend, sur le frontis-  
 sime de cet ouvrage, le titre d'*au-  
 teur du Formulaire juridique du  
 commerce*, ouvrage qui  
 est entièrement inconnu.  
*Complément des droits des époux  
 l'un envers l'autre, à l'égard de  
 leurs biens; de la puissance pater-  
 nelle, de la minorité, des  
 tutelles*, 1810, in-8°; *Manuel  
 des juges de police judiciaire, ju-  
 ristes, maires, adjoints*,  
 1812, in-12, et 1812, in-12; tra-  
 duit hollandais, Harlem, 1815,  
*Introduction des codes grégo-  
 riens, des fragments*  
*de l'ancien droit romain*,  
 faisant partie du volu-  
 me 4° de *le Trésor de l'ancien-  
 droit romain*, Metz,  
 1814, ou 2 vol. in-12; *Traité  
 de toute espèce de con-  
 trats, obligations et  
 actions, tant civils que de com-  
 merce et maritime*, 3° é-  
 dition, 1811, 2 vol. in-12; traduit  
 hollandais, Amsterdam, 1811,  
 in-8°. L'ouvrage suivant  
 est celui dont nous venons  
 de parler; le titre: *Traité complet  
 des obligations, et des  
 actions hypothécaires*, 1813, 3  
 vol. in-12. L'auteur mourut à  
 Paris, le 2 février, pendant qu'on  
 imprimait cet ouvrage.

DAUBENTON (LOUIS JEAN-MA-

RIE), célèbre naturaliste français,  
 né à Montbard en Bourgogne, le  
 29 mai 1716, est mort à Paris,  
 des suites d'une attaque d'apo-  
 plexie, dans la nuit du 31 décem-  
 bre 1799. Son père, qui le desti-  
 nait à l'état ecclésiastique, l'en-  
 voya étudier la théologie à Pa-  
 ris; mais le jeune Daubenton s'a-  
 donna en secret à l'étude de la  
 médecine, et surtout de l'anato-  
 mie, jusqu'à la mort de son père,  
 événement qui lui permit de sui-  
 vre ouvertement ses goûts. Il se  
 fit recevoir médecin à Reims, en  
 1741, et retourna dans sa ville  
 natale pour y exercer sa profes-  
 sion; mais un heureux hasard le  
 fit sortir de cet état, et l'amena  
 sur un plus grand théâtre. Buffon,  
 qui était aussi de Montbard, avait  
 été lié, dès l'enfance, avec lui,  
 et venait alors d'être nommé in-  
 tendant du jardin du roi. L'ou-  
 vrage qu'il avait conçu l'obligeait  
 à emprunter des secours, surtout  
 pour les descriptions anatomi-  
 ques, auxquelles son génie ardent  
 et la faiblesse de sa vue ne lui  
 permettaient guère de se livrer.  
 Il jeta les yeux sur Daubenton,  
 qu'il fit venir à Paris, et nommer,  
 en 1745, garde et démonstrateur  
 du cabinet d'histoire naturelle.  
 Ce choix fut généralement ap-  
 prouvé. Daubenton possédait en  
 effet tout ce qu'il fallait pour ré-  
 pondre aux vues de Buffon. Il a-  
 vait une grande justesse d'esprit;  
 il était dans les recherches d'une  
 exactitude rigoureuse, et possé-  
 dait surtout la première qualité  
 nécessaire à un bon anatomiste,  
 une patience admirable. En vain  
 chercherait-on un erreur dans le  
 recueil des faits dont il a enrichi la

grande histoire naturelle des animaux. Il ne rendait jamais compte que des choses dont il s'était assuré par la plus sévère observation, et il y avait dans cela un contraste remarquable entre lui et Buffon, qui était souvent prodigue d'assertions hasardées, d'hypothèses hardies, comme celles qu'il a émises, par exemple, sur la formation de quelques planètes et les causes de leurs mouvemens. Daubenton pensait qu'un grand nombre de sciences avanceraient beaucoup en rétrogradant, et que rien n'était aussi ridicule que de vouloir constamment deviner la nature, au lieu de l'observer. Sa circonspection même était si grande à cet égard, qu'il ne se permettait pas de tirer de ses observations les conclusions générales qui paraissaient le plus naturellement en découler. C'était passer, il est vrai, d'un extrême à l'autre ; mais une conduite opposée avait amené ses prédécesseurs, et même ceux qui l'ont suivi, à avancer tant de choses absurdes, qu'il était plus raisonnable de douter avec lui, que de croire avec les autres. Camper disait de Daubenton qu'il ne savait pas de combien de découvertes il était l'auteur. Ce propos contribua peut-être quelque temps après, à l'espèce de mésintelligence qui s'établit entre lui et Buffon. Daubenton avait fourni, dans les quinze premiers volumes in-4° de l'histoire naturelle, un grand nombre de descriptions anatomiques, qui en formaient une partie essentielle et absolument nécessaire à l'intelligence du texte de Buffon. Ces articles furent néanmoins sup-

primés dans quelques éditions dont Buffon lui-même, et quelques flatteurs, donna l'exemple, en publiant une petite édition in-12, où cette partie précieuse de leur travail ne s'entra point. Daubenton travailla plus, dès cet instant, à l'histoire naturelle de Buffon, et prunta les secours de Guesmont, de Montbeillard et de Bexon pour les oiseaux dont il n'avait encore parlé dans les éditions antérieures ; mais les travaux des anatomistes ne suppléèrent pas parfaitement à ceux de Daubenton. Ce naturaliste cessa de travailler pendant 50 ans, et mourut en 1795, laissant un cabinet, qu'il enrichit d'un grand nombre de pièces des trois règnes, qui en font aujourd'hui l'une des plus belles collections d'histoire naturelle qu'il y ait en Europe. Il publia aussi un grand nombre d'ouvrages, et fit dans les mémoires de l'académie des sciences plusieurs observations relatives à l'histoire naturelle des animaux et des minéraux. Il fut le premier qui ait été autorisé à parler publiquement en France de l'histoire naturelle. Il créa pour cela une chaire de professeur de France, en 1778, et fut nommé directeur du jardin du roi en école publique, sous le titre de Muséum national de France. Il y fut nommé professeur de minéralogie, et de l'histoire naturelle, dont il s'acquitta jusqu'à sa mort. Il avait aussi été nommé professeur d'économie rurale à l'école d'Alfort. C'est de lui que vient en France les moutons à queue rasée, et il a même



de conduire ces ani-  
ouvrage très-estimé, et  
si plusieurs réimpres-  
arut sous le titre d'*Ins-  
our les bergers*, 1 vol.  
2, avec 22 planches.  
nton a encore publié  
autres ouvrages, parmi  
n distingue son *tableau  
des minéraux*, 1784,  
lusieurs mémoires qui  
ne l'exposé de décou-  
s-intéressantes qu'il a  
divers objets d'histoire  
M<sup>me</sup> Daubenton, son é-  
l'auteur du joli roman  
*nis le désert*. Daubenton  
caractère doux, et il  
irs heureux avec elle.  
nps avant de mourir, il  
nommé membre du sé-  
it au changement causé  
abitudes par cette nou-  
ité, qu'on attribue l'at-  
dopexie dont il fut vic-  
publié plusieurs éloges  
s de Daubenton; et c'est  
dire qu'on a aussi élevé  
de granit qu'on voit sur  
buttes du jardin des

RMÉNIL (F. A.), fut  
septembre 1792, député  
tement du Tarn à la  
n nationale, où il ne  
ans le procès de Louis  
ce qu'il était alors ma-  
le règne de la terreur,  
de salut public le con-  
nsique M. Laréveillère-  
a donner sa démission,  
uteur des Girondins;  
deux furent rappelés  
assemblée, en 1795,  
autres proscrits. Après  
, il fut nommé commis-

saire central du directoire-exécutif  
à Alby jusqu'an 18 fructidor, puis  
membre du conseil des cinq-cents,  
dont il sortit en mai 1797, et au-  
quel il fut réélu l'année suivante.  
Il fut de nouveau exclu du corps  
législatif, et condamné à être dé-  
tenu dans le département de la  
Charente-Inférieure, pour s'être  
opposé à la révolution du 18 bru-  
maire. Il avait un caractère ar-  
dent et romanesque, et se regardait  
comme un disciple des an-  
ciens mages : voici le titre d'une  
brochure qu'il a publiée : *Extraits  
d'un manuscrit intitulé : le culte des  
adorateurs de Dieu, contenant des  
fragmens de leurs différens livres  
sur l'instruction du culte, les ob-  
servances religieuses, l'instruction,  
les préceptes et l'adoration*, Paris,  
1796, in-8°. Ce livre donna nais-  
sance à la société des *Théophé-  
lanthropes*, qui se réunissait dans  
la rue du Bac, en 1796, et au  
sujet de laquelle on trouve des  
choses très-curieuses dans *l'His-  
toire des sectes religieuses*, par  
M. Grégoire, ancien évêque de  
Blois, tom. II, p. 90 et suivantes.  
« Le livre de Dauberménil, qui  
est à la fois *euologe* et *rituel*,  
dit cet historien, se compose  
de prières et de mauvaises poé-  
sies à travers lesquelles on ren-  
contre quelques idées morales. »  
Et un peu plus bas, M. Grégoire  
ajoute : « Dauberménil assurait  
qu'à Gallot, dans une petite as-  
sociation, étaient usitées ces si-  
magrées théurgiques. Il en avait  
formé à Paris uno de sept ou  
huit personnes, qui, dans un  
local, rue du Bac, eut neuf à  
dix séances. Au milieu de l'ap-  
partement sur un trépiéd, était

» un brasier dans lequel chacun  
 » jetait un grain d'encens en en-  
 » trant, et cette cérémonie se ré-  
 » pétait de temps à autre pendant  
 » la durée de la séance. Dauber-  
 » ménil voulait que ses sectateurs  
 » s'appelassent *Thésandrophiles*,  
 » et leur manuel fut d'abord im-  
 » primé en vendémiaire 1797, avec  
 » cette qualification qu'ils synco-  
 » pèrent ensuite pour en faire des  
 » théophilanthropes (amis de Dieu  
 » et des hommes.) » M. Dauber-  
 ménil se retira à Perpignan, dans  
 son département, dès que la sur-  
 veillance à laquelle on l'avait  
 soumis fut levée, et il y mou-  
 rut en 1802.

DAUBIGNY (JEAN-LOUIS-MA-  
 RIE VILLAIN), adjoint au ministère  
 de la guerre sous Bouchotte, an-  
 cien procureur au parlement de  
 Paris, etc., naquit à Saint-Just  
 en Picardie, et mourut aux îles  
 Séchelles, où il avait été déporté  
 après l'explosion du 3 nivôse an 9.  
 Il fit partie du club des jacobins,  
 et de tous les clubs dont les ma-  
 nœuvres firent écrouler l'ancien-  
 ne monarchie. Nommé successi-  
 vement électeur et officier muni-  
 cipal de la commune de Paris, il  
 contribua beaucoup à la journée  
 du 10 août 1792, et ce fut lui qui,  
 dans la matinée du même jour, fit  
 arrêter le journaliste Sulleau, et  
 plusieurs autres personnes qui s'é-  
 tant réunies aux Champs-Élysées  
 pour secourir le roi, furent toutes  
 massacrées sous les yeux de Dau-  
 bigny. Le 17, il fut nommé juge  
 du tribunal extraordinaire chargé  
 d'immoler les vaincus. Après les  
 journées des 2 et 3 septembre, il  
 fut signalé par le ministre Roland  
 comme un des auteurs d'un vol

considérable fait dans le  
 meuble de la couronne  
 comme il appartenait au  
 plus fort, et que son accu-  
 sation était un très-honnête hom-  
 voué d'ailleurs aux *Girondi*  
 étaient peut-être les seuls  
 blicains de bonne foi qu'il  
 alors en France, Daubigny  
 à bout, sinon de détruire les  
 çons, au moins d'arrêter les  
 suites, et cette affaire en re-  
 Nommé, à la fin de 1793, député  
 au département de la guerre,  
 le ministre Bouchotte, il fut  
 seconde fois accusé de com-  
 Bourdon de l'Oise, et trad-  
 vant un tribunal révolutionnaire  
 qui l'acquitta. Saint-Just et  
 bespierre se déclarèrent d'abord  
 ses partisans, et ce dernier  
 présenta comme un homme  
 le nom rappelait des services  
 les. Il fut encore décrété d'ar-  
 tation après le 9 thermidor  
 2 (27 juillet 1794); Bourdon  
 l'Oise l'attaqua une seconde  
 et le fit traduire avec les  
 ministres Bouchotte et Pache  
 le tribunal criminel d'Étampes  
 Loire; mais ce procès ne fut  
 même commencé, et l'arrêt  
 du 3 brumaire an 4 ren-  
 accusés à la liberté, que Daubigny  
 conserva jusqu'à la proscription  
 du 3 nivôse, époque où il fut  
 porté aux îles Séchelles.

DAUCHY (ÉDOUARD), offi-  
 cier d'état, comte, comman-  
 de la légion-d'honneur, et  
 tait cultivateur et maître  
 poste aux chevaux de Saint-  
 près Beauvais, à l'époque de la  
 volution, et fut député du  
 état du bailliage de Clermont  
 états-généraux de 1789. Élu

comité des impositions, le 1<sup>er</sup> de l'année suivante, il prit part à la rédaction de plusieurs décrets, et en fut nommé rapporteur, quatre mois après. En 1791, M. Dauchy provoqua l'organisation des messages par un nouveau plan, et fut élu président de l'assemblée, le 1<sup>er</sup> au mois d'août, il compta pour condition du marc d'argent après la session, il resta dans son département, qui fut d'abord membre de l'administration départementale, puis élu au conseil des cinq-cents le 1<sup>er</sup> septembre 1791. Il y fit plusieurs rapports au nom de la commission des finances, dont le premier, et fut arrêté, le 1<sup>er</sup> idor, comme attaché au département de Clichy; mais presque aussitôt fut remis en liberté. Après le 10 août, le 8 (9 novembre), il fut appelé au conseil national et envoyé dans le Piémont, puis nommé, en 1805, député du département de Marenne-Océanique, commandant de la légion d'honneur. Il fut chargé d'organiser la Toscane réunie à l'empire français en 1809, et dans les premiers mois de 1810, fut nommé commandant-général des finances des provinces Illyriennes, il rendit d'honorables et utiles services. Rappelé au conseil national dans le courant de 1819, puis élu, en 1814, aux changements politiques qui rétablirent le roi Louis XVIII, siégea dans la chambre des cent jours comme député du département de l'Oise, puis aujourd'hui retiré à Saint-Denis l'une de ses terres. M. Dauchy s'est distingué dans

sa carrière administrative par des idées fort lumineuses en matière de finance, et il a puissamment contribué à la loi qui, dans le temps, a mis les assignats hors de cours.

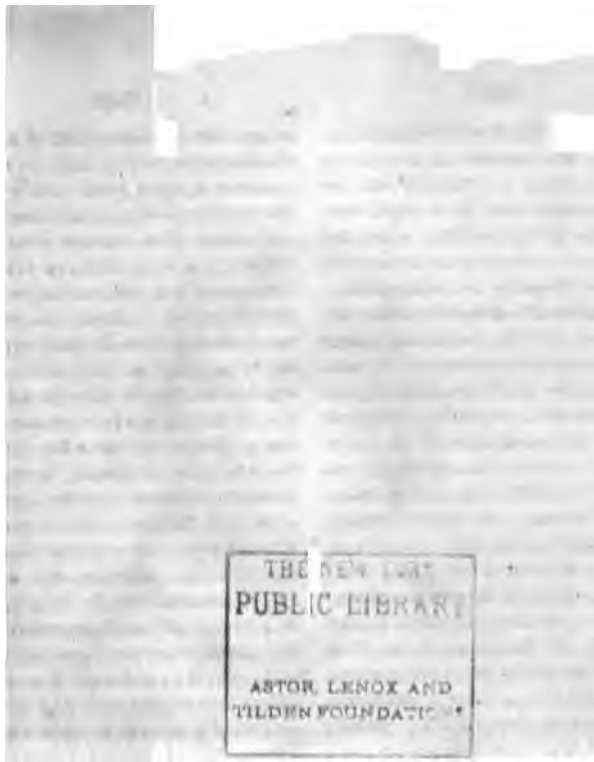
**DAUDENARDE-DE-LA-LAING** (LE COMTE, CHARLES-EUGÈNE), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, aujourd'hui lieutenant d'une des compagnies des gardes-du-corps du roi, chevalier de Saint-Louis, etc., est né d'une famille noble du Brabant, qui le fit entrer de bonne heure dans la carrière des armes. Écuyer de Napoléon, il fit la campagne de 1806 comme chef d'escadron dans le 3<sup>e</sup> régiment des cuirassiers. Décoré, en 1807, de la croix de la légion-d'honneur, et nommé colonel de cavalerie, deux ans après, il fit la campagne de Russie, pendant laquelle il obtint le grade de général de brigade, et servit aussi, en 1813, sous les ordres du général Latour-Maubourg. Le 5 juillet 1814, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, puis commandant de la légion-d'honneur. Il sert encore aujourd'hui dans les gardes-du-corps.

**DAUDIN (FRANÇOIS - MARIE)**, fils d'un receveur-général des finances, naquit à Paris vers 1776. Il se livra à l'étude de l'histoire naturelle, et publia sur cette science plusieurs ouvrages qui ne sont guère que des compilations assez médiocres. On y trouve néanmoins, surtout dans son histoire des reptiles, un grand nombre de figures très-jolies, et dont la plupart furent dessinées par M<sup>lle</sup> Daudin, jeune femme

d'une figure et d'un caractère aimables. Elle mourut de consomp- tion en 1804, et Daudin ne lui survécut que peu de temps. Les ouvrages de cet auteur sont des *Mémoires ou Dissertations* insérés dans le *Magasin encyclopédique*, les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, et dans quelques autres collections scientifiques. Il ras- sembla ensuite la plupart de ces dissertations, sous le titre de *Recueil de mémoires et de notes sur des espèces inédites ou peu connues de Mollusques et de Zoo- phytes*, Paris, Treuttel, 1800, in-8° de 48 pages avec 4 planches. *Tableau des divisions, sous-divi- sions, ordres et genres des mam- mifères et oiseaux, d'après la mé- thode de M. Lacepède, avec l'in- dication de toutes les espèces déci- rées par Buffon, et leur distribution dans chacun des genres*, 1802, in-18. *Traité élémentaire et com- plet d'ornithologie*, 2 vol. in-4°, 1800, avec figures. Cet ouvrage n'a point été achevé. L'auteur y admet une classification des oi- seaux reconnue fort inexacte. *Histoire naturelle des reptiles*, Pa- ris, 6 vol. in-8°, 1802 et 1803. *Histoire naturelle des rainettes, des grenouilles et des crapauds*, Paris, 1803. Ce n'est guère qu'un recueil de figures coloriées, d'après les individus renfermés dans les cabinets d'histoire natu- relle. M. Daudin a inséré plusieurs articles dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*, dont il n'a pa- ru encore que 5 volumes, et dans le *Buffon* de M. Castel.

DAUGIER (FRANÇOIS - HENRI- EUGÈNE), contre-amiral, comte, commandeur de la légion-d'hon-

neur, etc., descendant d'u- mille noble, entra dans la marine comme simple garde en 1771. Il fut ensuite nommé lieutenant de vaisseau, puis capitaine en 1796. Il se signala dans plu- sieurs batailles où il eut occasion de trouver, et s'éleva succes- sivement aux grades de comman- dant de la marine de la garde nationale, chef militaire du port de Lorient. Ce ne fut qu'après la restau- ration qu'il obtint ce dernier e- grade. Vers le même temps, il fu- t nommé comte, puis vice- amiral, et fit partie de la commis- sion chargée de vérifier les mé- rites des anciens officiers de ma- rine qui demandaient de l'emploi. Il fut aussi l'un des commis- saires chargés d'examiner les mé- rites et réglemens sur les pen- sions, et d'y proposer des réfor- mes. Vers la même époque, par ordonnance royale le nomme- ment du 4<sup>e</sup> arrondissement; un évènement du 20 mars 1817 firent perdre cette place, de- puis laquelle il ne fut réintégré au retour du roi. Le départem- ent du Morbihan le nomma en 1817 membre de la chambre des députés. En août 1819, com- mandant de la marine à Rochel, par le remplacement du contre- amiral Gourdon, il fut encore élu député pour la session de 1817 par le département du Finistère dont il avait présidé le col- lège électoral; et le départem- ent de la Vaucluse le choisit égale- ment en 1819, pour le représenter à la chambre. Le ministère de la marine, vrai, le soutint dans ces deux candidatures, et il a, de s-



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION

d'une figure et d'un caractère aimables. Elle mourut de consomption en 1804, et Daudin ne lui survécut que peu de temps. Les ouvrages de cet auteur sont des *Mémoires ou Dissertations* insérés dans le *Magasin encyclopédique*, les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, et dans quelques autres collections scientifiques. Il rassembla ensuite la plupart de ces dissertations, sous le titre de *Recueil de mémoires et de notes sur des espèces inédites ou peu connues de Mollusques et de Zoophytes*, Paris, Treuttel, 1800, in-8° de 48 pages avec 4 planches. *Tableau des divisions, sous-divisions, ordres et genres des mammifères et oiseaux, d'après la méthode de M. Linné, avec l'indication de toutes les espèces décrites par Buffon, et leur distribution dans chacun des genres*, 1802, in-18. *Traité élémentaire et complet d'ornithologie*, 2 vol. in-4°, 1800, avec figures. Cet ouvrage n'a point été achevé. L'auteur y admet une classification des oiseaux reconnus fort inexacte. *Histoire naturelle des reptiles*, Paris, 6 vol. in-8°, 1802 et 1803. *Histoire naturelle des rainettes, des grenouilles et des crapauds*, Paris, 1803. Ce n'est guère qu'un recueil de figures coloriées, d'après les individus conservés dans les cabinets d'histoire naturelle. M. Daudin a inséré plusieurs articles dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*, dont il n'a paru encore que 5 volumes, et dans le *Buffon* de M. Castel.

DAUGIER (FRANÇOIS-HENRI-EUSTACHE), contre-amiral, comte, commandeur de la légion-d'hon-

neur, etc., descendant d'une famille noble, entra dans la marine comme simple garde en 1771; fut ensuite nommé lieutenant vaisseau, puis capitaine en 1796. Il se signala dans plusieurs batailles où il eut occasion de trouver, et s'éleva successivement aux grades de commandant de la marine de la garde, chef militaire du port de La Côle ne fut qu'après la restauration qu'il obtint ce dernier grade. Vers le même temps, il fut nommé comte, et finalement amiral, et fit partie de la commission chargée de vérifier les services des anciens officiers de marine qui demandaient de l'emploi. Les récompenses honorifiques furent aussi l'un des commissaires chargés d'examiner les mérites et réglemens sur les nominations, et d'y proposer des changements. Vers la même époque l'ordonnance royale le nomma chef d'arrondissement; un événement du 20 mars 1815 le firent perdre cette place, et celle qu'il ne fut réintégré par le retour du roi. Le département Morbihan le nomma membre de la chambre des députés. En août 1819, commandant de la marine à Rochefort, le remplacement du contre-amiral Gourdon, il fut encore élu pour la session de 1817 par le département du Finistère dont il avait présidé le collège électoral; et le département de la Vaucluse le choisit également en 1819, pour le représenter à la chambre. Le ministre, en le soutenant dans ces deux candidatures, et il a, de sa





*Vauvrou.*  
*Député*

*Delaporte.*







u le ministère dans tous  
jets. Lors de la discussion  
oi sur les élections, la dé-  
de son vote et de cinq ou  
tres fit rejeter l'amende-  
le Camille Jordan.

LAN (LE COMTE DE), gen-  
me avignonnais, fut l'une  
atre victimes que des bri-  
firent pendre à Avignon  
1 journée du 11 juin 1791,  
qu'il s'opposait à la réunjon  
ntat à la France. Le mar-  
e Roehégude, l'abbé Olfrey,  
bert, ouvrier en soie, par-  
nt son sort. La populace  
ensuite sur leurs cadavres  
autés inouïes qui ne furent  
prélude des massacres de  
bière.

MESNIL (LEBARON PIERRE),  
érigueux le 14 juillet 1777,  
d'abord comme simple sol-  
ans les guerres d'Italie et  
pte; passa dans le régiment  
ides, et s'y fit remarquer par  
uragé à toute épreuve. En  
il fit partie de l'armée d'Es-  
comme chef-d'escadron de  
de impériale, et il se trou-  
Madrid avec une partie de  
rps, à l'époque de l'insur-  
n du 2 mai. Il y courut de  
s risques, et eut deux che-  
tués sous lui. Nommé ma-  
la garde en 1809, il eut une  
e emportée par un boulet à  
taille de Wagram. Élevé au  
de général de brigade le 21  
r 1812, deux mois après, il  
résenté à l'empereur, qui lui  
a pour retraite le gouverne-  
du château de Vincennes  
le titre de commandant de  
ion-d'honneur. Tout le mon-  
it avec quelle bravoure il dé-

r. v.

fendit ce poste important contre  
les troupes alliées, en avril 1814.  
Après la restauration, il reçut  
l'ordre de quitter le gouverne-  
ment de Vincennes; on lui donna  
en échange celui de la place de  
Condé, et il fut décoré de la croix  
de Saint-Louis. Napoléon, revenu  
de l'île d'Elbe, rendit au général  
Daumesnil le commandement de  
Vincennes. Il s'y montra, en  
1815, ce qu'il s'y était montré  
lors de la première invasion, gé-  
néral expérimenté, excellent ci-  
toyen, soldat intrépide; et cette  
conduite qui lui assure une des  
premières places dans l'histoire  
des braves, ne l'empêcha pas  
d'être mis à la retraite le 8 sep-  
tembre suivant.

DAUMIER, vitrier de Marseille,  
est l'auteur d'un poème qui, dit-  
on, mérite quelques éloges. Nous  
ne savons si ces éloges sont dus  
à Daumier comme vitrier-poète  
ou comme poète-vitrier. On as-  
sure qu'il possède en portefeuille  
plusieurs ouvrages estimables,  
nous le désirons. La recrue serait  
excellente pour le Parnasse, qui  
possède déjà maître Adam, men-  
naisier; maître André, 'perru-  
quier; maître François, cordon-  
nier; auprès desquels pourrait  
s'asseoir maître Daumier, vi-  
trier.

DAUNOU (PIERRE - CLAUDE -  
FRANÇOIS), aujourd'hui député du  
département du Finistère, naquit  
à Boulogne-sur-mer, en 1761. A  
l'époque de la révolution, il était  
membre de la savante congréga-  
tion de l'Oratoire, et adhéra à la  
constitution civile du clergé, telle  
que l'assemblée nationale l'avait  
établie. En 1791, il exerça les fonc-

15

tions de grand-vicaire auprès de l'évêque constitutionnel du Pas-de-Calais, et fut nommé, au mois de septembre 1792, député de ce département à la convention. La modération de son caractère commandait la confiance, et les amis de la liberté comptaient sur un sage emploi de ses talents et de ses lumières. Cette attente n'a point été trompée. M. Daunou, lorsqu'il fut question de mettre Louis XVI en jugement, se prononça contre cette résolution, et proposa de renvoyer le monarque déchu devant une haute cour nationale. L'assemblée ayant décidé qu'elle prononcerait elle-même sur le sort du roi, M. Daunou vota pour la réclusion de ce prince pendant la guerre, et pour son bannissement à la paix. Cette opinion le fit envelopper dans l'injuste et malheureuse proscription des patriotes désignés sous le nom de *girondins*, et il partagea le sort des 73 députés arrêtés pour leur énergique protestation contre la fatale journée du 31 mai. Détenu avec ses courageux collègues, pendant quinze mois, il rentra, en décembre 1794, à la convention, dont il fut nommé secrétaire le 21 du même mois. Devenu membre de la commission chargée de présenter les lois organiques de la constitution de l'an 3, il fut, pendant 6 mois, rapporteur de cette commission. Le 3 août (16 thermidor 1795), il fut élu président de la convention, entra bientôt après au comité de salut public, et dénonça les manœuvres des sections de Paris contre l'assemblée. Ce fut M. Daunou qui fit adopter la loi sur l'ins-

truction publique, restée en vigueur jusqu'en 1805, et dont l'heureuse influence a tant contribué à la dissémination de lumières, si favorables à la conservation de la liberté. Nommé au conseil des cinq-cents, cet homme publiciste occupa le premier fauteuil de la présidence et déclara, d'une manière très logique, pour le maintien de la république, que réclamaient les circonstances où se trouvait la république. Sorti du conseil le 1797, le directoire le chargea d'organiser la république Roumaine. Les élections de 1798 le ramenèrent de nouveau au conseil des cinq-cents. Une députée de l'institut étant venue rendre l'assemblée le compte annuel de ses travaux, M. Daunou, président, lui adressa une réponse dans laquelle on remarquait les passages suivants : « Le temps n'est plus » royalisme nous menaçait » construire les écoles de l' » perdition et de l'esclavage. » sent, désormais, celles de l' » philosophie et de la république » plir de plus en plus les vœux » vous formez pour elles l' » l'instruction qui rend libres » peuples qui sont opprimés; » c'est encore elle qui doit rendre » justes, forts et heureux ceux » sont libres. Il faut le dire » rant ces premières années » liberté française, la reconnaissance nationale s'attachera » clement à ce que vous » pour la renaissance de l'éducation, pour la culture des jeunes » élèves de la patrie, pour le » perfectionnement des livres élémentaires, pour les progrès de

ons républicaines, pour la  
 ération des mœurs, en un  
 pour la propagation des  
 et des sentimens qui con-  
 nent le plus à des hommes  
 s. Il n'y a point de philoso-  
 sans patriotisme, et de gé-  
 sans âme républicaine. »  
 aunou vit avec douleur la  
 tion du 18 brumaire, et se  
 de l'assemblée de Saint-  
 quand on le nomma mem-  
 les commissions intermés-  
 s. Il refusa aussi les fonc-  
 de conseiller-d'état, que lui  
 le premier consul, et ne  
 t accepter que celles de tri-  
 après la mémorable journée  
 irengo, il célébra les triom-  
 des armées françaises, et  
 nda des honneurs pour la  
 ire du général Desaix. En  
 1801, il combattit comme  
 titutionnel le projet de loi  
 la création des tribunaux  
 ux. Son dévouement aux  
 és publiques le fit compren-  
 ns la première élimination  
 bonat, en 1802; et ce ver-  
 : citoyen retourna tranqui-  
 nt aux fonctions de conser-  
 r de la bibliothèque du Pan-  
 . Il présida aussi l'institut,  
 il prononça le discours d'ou-  
 re le 10 avril 1806. A cette  
 re, il avait déjà remplacé le  
 re Camus dans l'emploi d'ar-  
 ste du corps législatif. Il de-  
 ensuite archiviste de l'em-  
 et reçut la croix de la légion,  
 dans l'ordre civil, fut rare-  
 décernée à un mérite plus  
 ent. La restauration priva  
 aunou de son emploi d'ar-  
 ste. Depuis cette époque, il  
 vvenu principal rédacteur du

*Journal des Savans*; et les suffra-  
 ges des professeurs du collège de  
 France et des membres de l'aca-  
 démie des inscriptions et belles-  
 lettres, l'ont appelé à la chaire  
 d'histoire au collège de France,  
 vacante par la mort de M. Clavier.  
 Élu député par le département du  
 Finistère, il a soutenu, dans les  
 dernières sessions législatives, la  
 réputation de patriotisme et de  
 talent qu'il avait acquise à si juste  
 titre. Tous ses votes ont été en  
 faveur de la liberté contre l'inva-  
 sion de l'arbitraire. Sa pensée  
 tout entière est renfermée dans  
 le passage suivant de son discours  
 sur la liberté individuelle. « Je  
 » rappellerais bien, dit-il, quels  
 » ont été les funestes effets des  
 » lois arbitraires; comme elles ont  
 » porté, à tant de reprises, l'afflic-  
 » tion dans les familles, la désola-  
 » tion dans les provinces, la con-  
 » fusion dans le royaume; comme  
 » elles ont entretenu les discor-  
 » des, armé et blessé tous les par-  
 » tis, nourri et renouvelé le des-  
 » potisme, ranimé l'anarchie, ren-  
 » versé l'un sur l'autre tous les  
 » gouvernemens, faibles ou forts,  
 » imprudens ou timides : mais s'il  
 » fallait dire quel bien l'arbitraire  
 » a opéré, quels périls il a détour-  
 » nés, quels désastres il a préve-  
 » nus; non, dans cette longue et  
 » lamentable histoire des événe-  
 » mens qui se sont accumulés sous  
 » sa perpétuelle influence, je ne  
 » trouverais pas un seul fait à ei-  
 » ter. » M. Daunou, au milieu de  
 ses fonctions civiles et politiques,  
 n'a jamais négligé la culture des  
 sciences et des lettres. Ami inti-  
 me de Chénier, il a protégé son  
 mémoire contre la calomnie, et

ses affections ont été à l'épreuve des évènements. Il a publié divers ouvrages aussi estimables par l'exécution que par la connaissance approfondie des matières qu'il a traitées. 1° *L'influence de Boileau sur la littérature française*, 1787, in-8°; 2° *Éloge du général Hoche*, 1797, in-8°; 3° *Mémoire sur l'origine, l'étendue et les limites de l'autorité paternelle*, 1788, in-4°; 4° *Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie*, 1802, in-8°; 5° *Mémoire sur les élections au scrutin*, 1802, in-4°; 6° *des Mémoires insérés dans le recueil de l'Institut*; 7° une *Notice sur Chénier*, à la tête du catalogue des livres de ce dernier; 8° *Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, 2 vol. in-8°, 4<sup>me</sup> édition, 1818. M. Daunou est aussi éditeur des *OEuvres de Boileau*, en 3 vol in-8° et in-12, avec un discours préliminaire, des notes historiques et critiques, des variantes et les textes des poètes latins imités par Boileau. C'est la meilleure édition de notre satirique. Nous lui devons encore, comme éditeur, le dernier ouvrage de Condorcet, *sur les progrès de l'esprit humain*, et la belle *Histoire de l'anarchie de Pologne*, par Rhulière.

D'AURÉ (HECTOR), v. AURÉ (d').

DAURIBEAU (N.) Il était officier de marine à Brest, lorsqu'il fut nommé, en 1791, pour accompagner M. d'Entrecasteaux envoyé à la recherche de La Peyrouse. L'expédition, composée des frégates *la Recherche* et *l'Espérance*, devait en même temps faire le tour du monde; elle partit de ce port le 27 septembre. M. d'Entrecasteaux étant mort en mer,

le 2 juillet 1793, M. Dauribeau prit le commandement de la petite escadre. On rapporte que, pendant les sentimens patriotiques manifestés par les officiers sous ses ordres, il les fit arrêter à Souillac le 16 février 1794. Cette mesure n'eut cependant pas d'autres suites. Il fit débarquer les prisonniers et leur rendit aussitôt la liberté.

DAURIER (CHARLES), lieutenant-général en retraite, né à Saint-Paulien, département de la Haute-Loire, le 29 juillet 1757. Il entra au service comme capitaine au 18<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 20 mars 1777, et fut fait lieutenant l'année suivante. Le 18<sup>e</sup> régiment était l'un de ceux de l'armée française qui soutenaient en Amérique la cause de l'indépendance. Le jeune Daurier fit les campagnes de 1778, 1779, 1780, 1781 et 1783; il s'était trouvé au combat d'York dans la Virginie, en 1781, et avait été blessé au combat qui eut lieu le 9 avril 1781. Au retour en France, il continua de suivre la carrière militaire. Dans la première guerre contre l'Angleterre, il fut fait sous-lieutenant en 1791; lieutenant, capitaine aide-de-camp du général de La Fayette, en 1792; chef de bataillon en 1793; enfin, général de brigade, le 19 floréal an 2. Il fut nommé commandant (le 8 messidor de la même année) une division de troupes sous les ordres du général Lefebvre à la bataille de Fleurus, il se distingua si vigoureusement aux côtés de Kléber, deux fois supérieur en nombre, qu'il contribua puissamment au gain de la bataille le 26 juin sous les ordres du général Kléber, il fit le siège de

après la reddition de cette place fut nommé commandant en chef. Au mois de prairial il prit le commandement de la 5<sup>e</sup> division du département de Bernadotte. Il passa le 1<sup>er</sup> de cette division à la retraite de Mayence, le 21 vendémiaire 4, il chargea et culbuta, à Wetzlar, un régiment de hussards prussiens. Au mois de brumaire suivant, il commandait, sous le général Marceau, un corps de troupes sur le Hundsruck. Le 1<sup>er</sup> de ce mois, il entra au passage dans Creutznach. Pendant la retraite, il tomba au pouvoir des Prussiens; mais secondé par les ordonnances du 4<sup>e</sup> régiment de hussards, il se dégagea de ses mains, et se remit à la tête de son bataillon. Chargé par le général Ligneville du commandement du centre du corps qui avait repassé dans le Rhin, il força, le 4 brumaire 5, le passage de la Nahe entre Bingen et Bach, et malgré le feu de huit pièces d'artillerie, il força l'ennemi à rentrer en France après avoir perdu plus de monde en tués, blessés et prisonniers. En l'an 7, il fut nommé commandant de la division de Luxembourg, jusqu'au 1<sup>er</sup> floréal an 8, qu'il passa à la tête de la division du Rhin. Le général Dorsenne le commanda le département de Rhin-et-Moselle, depuis le 1<sup>er</sup> messidor an 8, jusqu'en l'an 9. Il fut nommé, en l'an 9, commandant de la légion de Rhin, et baron de l'empire. Après la première restauration, il fut nommé grand-croix de Saint-Louis. Une

ordonnance royale du 4 septembre 1815, l'a mis à la retraite.

**DAUTRICHE (JOSEPH)**, député à la convention nationale pour le département de la Charente, déclara dans le procès de Louis XVI, qu'il ne pouvait prononcer comme juge, et vota comme législateur pour le bannissement jusqu'à la paix. Membre du conseil des anciens, dont il fut secrétaire le 21 avril 1798, il cessa d'en faire partie dans le mois de mai. En 1800, il a été nommé juge à la cour d'appel de Poitiers, où il est encore conseiller.

**DAUXION-LAVAYSSE (J.-F.)**, ancien propriétaire dans les colonies françaises, qu'il abandonna lors de l'insurrection des Nègres, après avoir voyagé quelque temps en Amérique, vint en France sous le gouvernement impérial, et fut employé, en 1813, à l'état-major de la grande-armée. En 1814, il fut envoyé par le gouvernement dans l'île d'Haïti, avec MM. Medina et Daverman. L'objet de cette mission était de sonder les dispositions des différens chefs qui gouvernaient l'île, afin de s'assurer s'ils seraient disposés à reconnaître l'autorité du roi de France. Pour réussir dans une entreprise aussi difficile, il fallait autant de prudence et de modération que d'adresse. Loin de là, M. Dauxion Lavaysse mit si peu de mesure dans ses rapports avec les Haïtiens, que non-seulement il fut arrêté par les ordres de Christophe; mais qu'il fut même désapprouvé par le gouvernement français. (*Voy. le Moniteur* du 18 janvier 1815). M. Dauxion-Lavaysse est adjudant-commandant

depuis le 3 du même mois. Il a publié, en 1813, *Voyage aux îles de Trinidad, de Tabago, de la Marguerite, et dans diverses parties de Venezuela dans l'Amérique méridionale*, 2 vol. in-8°. Il a aussi rédigé quelques articles de la *Biographie universelle*.

DAVAUX (JEAN-BAPTISTE), doyen des compositeurs de musique, quoiqu'il n'ait jamais pris que le titre modeste d'*amateur*, naquit dans le Dauphiné. Son père avait 14 enfans, et très-peu de fortune. Le jeune Davaux étudia la composition musicale, et vint, à l'âge de 23 ans, perfectionner son talent à Paris. Il donna au public des concerto pour le violon, qui eurent beaucoup de vogue; ils étaient d'une exécution facile, et remarquables par une mélodie pleine de grâces. Ce succès lui inspira le désir de perfectionner la musique instrumentale, ou plutôt d'y ajouter un nouveau genre. Il composa, pour les musiciens célèbres Jarnovick, Guérin, Guénin et Dupont, des quatuor où les chants les plus suaves se faisaient entendre au milieu d'une douce harmonie; plusieurs de ces morceaux étaient des rondeaux charmans dont on se plaisait à répéter les motifs: ils lui firent donner par ses confrères le surnom de *père aux rondeaux*. Les quatuor que Davaux a publiés depuis 50 ans sont encore recherchés aujourd'hui, et ils ont fait la fortune de leur éditeur. Cet artiste distingué, qui a donné des concerts brillans, et, en 1785, au théâtre Italien, le petit opéra de *Théodore*, ne trouvant pas dans ses talens des ressources suffisan-

tes pour exister, sollicita et obtint un emploi dans les bureaux du ministre de la guerre, général et depuis maréchal Beurnonville. Lors de l'établissement de la grande chancellerie de la légation d'honneur, M. le comte de La Fayette, qui en fut le premier grand chancelier, appela près de lui Davaux, qu'il honorait de son titre, et lui confia une division de ses bureaux. Après les événemens de 1815, et par suite d'une nouvelle organisation de la grande chancellerie, la division dont Davaux était le chef ayant été supprimée, M. le maréchal de Tarente lui fit obtenir une pension de retraite. Davaux est mort au mois de février 1822; il était membre de la société académie des enfans d'Apollon, comité d'artistes et d'hommes de lettres distingués.

DAVERHOULT (JEAN-ANTOINE), Hollandais, avait pris une part importante aux troubles qui agitaient dans son pays en 1791; il avait été en conséquence obligé de se réfugier en France. En 1792, il fut nommé administrateur du département des Ardennes, et choisi en 1791 pour l'un des représentans à l'assemblée législative. Daverhoul ne cessa de montrer parmi les modérés de cette assemblée, et fut un des fondateurs du club des feuillans. Le mois de novembre 1791, il fut prononcé contre les émigrés à la dispersion desquels il voulait obliger les électeurs de Mayence et de Trèves. Nommé président le 8 janvier 1792, il se déclara contre toute opinion outrée de son parti ou de l'autre parti. Le 25 jan-





THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION



*M<sup>r</sup> David:*

*Bouget pinx.*

*Fromy del. et Sculp.*





ara que c'était moins à la tution qu'à la philosophie empereur Léopold voulait la guerre; et le 20 avril, a pour la guerre contre ce 2, après avoir néanmoins dé-é le renvoi de la proposition mité diplomatique. Le gé-LaFayette était devenu l'obs-attaques de tous les partis; hoult osa le défendre, et, le n, il brava les clameurs pures, en parlant contre les ac- la veille. Le 1<sup>er</sup> juillet, il at à obtenir un décret contre uvoir excessif des sociétés aires, et demanda, le 13, 'étion, maire de Paris, et el, procureur de la commu-issent suspendus de leurs onis, pour n'avoir point remurs devoirs à la journée du in. Le même jour, Daver-, qui avait obtenu le grade lonel, donna sa démission re député, en déclarant qu'il ndait à l'armée; mais il n'y i point. Prêt à être arrêté ues jours après l'affaire du ôt, il se brûla la cervelle échapper au supplice.

VID (Jacques-Louis), res- teur de la peinture, est né is en 1750. Si le plus grand re de nos temps se fût con- de ce titre, la tâche du bio- e serait aisée. Mais le tor- des troubles civils entraîna prit ardent et cette âme en- iaste au milieu d'une assem- politique. Les délibérations orageux sénat furent parta- ar ce jeune peintre, dont les nrs de Brutus et de Scévola lissaient l'imagination, dont ent, dans sa fierté, aspirait

à la farouche indépendance des plus austères républiques. Celui qui devait porter la raison dans les œuvres du génie; celui qui, par la sage simplicité de ses conceptions, devait ramener l'école des peintres français à ce caractère de grandeur calme et noble, abandonné depuis des siècles; David, enfin, le plus sage des peintres, se rangea parmi les plus exaltés des membres de la convention. Une intimité illusoire et passagère unit dans sa pensée Robespierre et Marius, Collot d'Herbois et Phocion. Il crut voir se réaliser ce beau retour aux mœurs antiques, idoles de son génie. La réflexion ne vint point refroidir cette violente ardeur de patriotisme qui secondait si bien le développement d'un talent supérieur. Cette alliance du peintre et de l'homme politique n'est pas une supposition de notre esprit. Dès 1791, on le voit offrir à l'assemblée constituante son magnifique tableau du *serment du jeu de paume*; nommé membre de la convention, et tour à tour secrétaire et président de cette assemblée, il exécute le tableau de la *mort de Michel Lepelletier*; décrit à la tribune avec une chaleur déplorable les derniers momens de Marat; propose d'élever un monument en mémoire du siège de Lille; prétend que sa destinée est attachée à celle de l'affreux Robespierre, et fait décréter une pension de 2,400 francs pour les jeunes artistes qui auront remporté des prix en peinture, sculpture et architecture: David parle dans le sens de la *Montagne*, et vote la mort du roi; il propose l'organi-

sation des fêtes civiques qu'ils s'engage à diriger; il offre de fournir les dessins de l'arche constitutionnelle, veut faire doter par la patrie les filles des citoyens morts pour elle; donne la première idée du conservatoire du musée; enfin, on le voit toujours, dans sa carrière politique, unir l'enthousiasme des arts et le fanatisme de la liberté, les illusions d'une égalité impossible et les prestiges d'une imagination pittoresque. André Dumont et Lecoindre de Versailles, hommes connus dans les fastes révolutionnaires par leur ardeur à proscrire et à dénoncer, se joignent au conventionnel Ruffin, et parviennent à faire arrêter David, qui ne tarda pas à être mis en liberté sur les réclamations de Ghénier et de Bailleul. Arrêté de nouveau au mois de prairial et détenu au Luxembourg, il ne sortit de prison que pour être mis en surveillance, et ne dut son entière liberté qu'à la loi du 4 brumaire an 4. Là se termine dans l'intérêt des arts la vie politique de David; désormais tout entier à son génie, il accomplit cette révolution dans la peinture, qui lui mérite et lui assure le titre de restaurateur et de chef de l'école française. Déjà sa réputation était fixée: *Belisaire*, les *funérailles de Patrocle*, et la *mort de Socrate*, avaient été exposés aux regards du public. Échappé aux orages politiques, il se renferma dans son atelier, où il forma Gérard, Girodet, Gros, Guérin, et autres élèves devenus maîtres, dont la réunion fait de l'école française une espèce de merveille dans l'histoire des arts. Ce fut a-

lors que David traça cette belle tragédie de *Brutus*, cette admirable composition des *Horaces*, et cet *enlèvement des Sabines*, où tant d'énergie se joint au goût le plus pur et à la sévérité la plus antique. David sembla avoir retrouvé ce beau idéal que les Grecs seuls avaient connu. « Je veux, disait-il à M. Lenoir, fondateur du musée des Petits-Augustins, « je veux que mes ouvrages portent le caractère de l'antiquité au point que s'il était possible qu'un Athénien revint au monde, ils lui parussent être l'ouvrage d'un peintre grec. » Le secret du génie de David est contenu dans ce peu de mots. Raphaël a plus de grâce, les coloristes vénitiens ont plus d'éclat; l'idéal de Raphaël consiste dans je ne sais quelle angélique expression des têtes; celui du Corrège dans l'arrondissement des contours; celui de Michel-Ange dans la gigantesque exagération des masses et dans la terrible énergie du dessin. David, en conservant la pureté des formes sans rien outrer, sans rien affecter, fit renaître cette nature sublime et calme que Scopas, Apelle et Protagore avaient montrée à la Grèce; il ressuscita dans ses tableaux toute la beauté surnaturelle de la statuaire antique; les tableaux du *Couronnement de l'empereur* et de la *Distribution des aigles* soutinrent sa réputation sans y ajouter beaucoup. Déjà devant la grâce austère de son pinceau avait entièrement disparu cette école française pleine d'afféterie et d'incorrection; déjà ses nombreux élèves s'élançaient dans des routes différentes, et por-

a pureté du goût de leur dans la diversité de leurs tions. Le talent correct, ux et spirituel de Gérard; nt fin et suave de Guérin; et vigoureux de Gros; et le audacieux et brillant de Gi-, semblaient les fils du gé-David. Au milieu de cette et de l'admiration publi- es mesures d'une politique able vinrent frapper l'au- Léonidas aux Thermopiles. fut jeté sur une terre étran- eux compositions d'un or- is doux et plus gracieux, que et Eucharis; l'Amour et Psyché au lever de l'au- sont jusqu'ici les fruits de il. Le dernier de ces ta- a été exposé à Bruxelles, ecette tout entière en a été rée aux pauvres de cette En vain le gouvernement en a-t-il offert à David la on des arts de ce royaume; ntre français a refusé de di- es crayons de ceux qui ve- de porter des fers dans sa . Réfugié à Bruxelles, ville re française, il peut aper- du lien de son exil les li- nouvelles de son pays; et eureuse illusion d'un cœur tique, se croire encore ha- de cette belle France qu'il trée. Puisse-t-il y rentrer ir et ne pas augmenter le re des grands hommes fran- ports sur une terre étran-

**VID (FRANÇOIS-ANTOINE)**, ar de la chambre et du ca- lu roi, a entrepris les gra- des ouvrages suivans, qu'il lui-même en partie: 1° les

*Antiquités d'Herculanum*, 12 vol. in-4°, 1780-1798; 2° *Histoire d'Angleterre*, 3 vol. in-4°, 1784-1800; 3° *les Antiquités étrusques*, 5 vol. in-4°, 1785-1788; 4° *le Muséum de Florence*, 8 vol. in-4°, 1787-1796; 5° *Histoire de France*, 5 vol. in-4°, 1787-1796; 6° *Histoire de Russie*, 3 vol. in-4°, 1799; 7° les quatre premières livraisons de l'*Histoire d'Angleterre, sous le règne de Georges III*, 1812; 8° *Histoire de France, sous l'empereur Napoléon-le-Grand*, 1811-1813, 24 livraisons; 9° *Grand portrait en pied d'Henri IV, roi de France et de Navarre*, 1816. M. David a en outre publié les *Éléments du dessin*, in-8°, 1797, et *proportions des plus belles figures de l'antiquité, accompagnées de leurs descriptions par Winckelmann*, in-4°, 1798. Il est membre des académies royales de Berlin, de Rouen, etc.

**DAVID (JEAN-PIERRE)**, natif de Dieppe, fut un de ces hommes qui, dès l'aurore de la révolution, subitement éclairés par les principes auxquels la France allait devoir sa régénération politique, les accueillirent avec transport, et résolurent de se dévouer au salut de la patrie. Il était sergent de grenadiers lorsqu'il fut pris par les Anglais. Victime des chances de la guerre, il usa, pour recouvrer sa liberté, et en même temps servir son pays, de cette dissimulation excusable contre laquelle la politique incessamment soupçonneuse n'est pas toujours en garde. Prisonnier des Anglais, il leur demanda du service dans un régiment français à la solde de leur gouvernement; il fut accepté

et placé dans un corps que l'on débarqua à Quiberon. Observant avec soin la localité et la position des troupes débarquées, il profite pour s'échapper d'un moment favorable, et se rend au camp des républicains. Après avoir communiqué au général tous les renseignemens qu'il a pu se procurer, il se met à la tête d'une colonne qui marche sur le fort Penhievre dont bientôt elle s'empare : David est fait officier sur le champ de bataille. L'assemblée nationale décréta qu'il avait bien mérité de la patrie, et lui décerna une armure d'honneur.

DAVID (N.), chef de Chouans. Cet homme atroce doit être placé dans la classe de ces êtres mal-faisans que leur destinée pousse au crime. Tel qui s'est fait *partisan* dans une guerre civile, aurait peut-être porté sa tête sur l'échafaud pour quelque crime que la politique n'eût pas couvert de son manteau officieux. David naquit à Cerizy en Normandie. Son féroce courage le porta à se mettre à la tête d'une de ces bandes qui infestaient les grands chemins, pillant les diligences, enlevant les caisses publiques, et faisant souvent payer aux voyageurs isolés l'inactivité à laquelle les condamnaient la vigilance de l'autorité. David fut un chef de Chouans des plus sanguinaires (nous ne saurions trop recommander de ne point confondre les *Chouans* avec les *Vendéens*) ; ses partisans l'avaient surnommé *la Terreur*, et les apologistes que ces hommes de sang ont trouvés avouent eux-mêmes : « qu'il fit plus de mal que de bien à la cause qu'il servait ;

qu'il traitait tout le monde comme ennemi ; qu'il dévasta long-temps les départemens du Calvados et de la Manche. » Quels juges pour des apologistes ! Les forfaits de ce monstre eurent un terme. Surpris en 1796 par les républicains à Lamberville, il se réfugia avec une trentaine d'hommes de sa bande dans une maison où l'on mit le feu, afin d'éviter l'effusion du sang qu'il aurait fallu répandre pour s'emparer de ces brigands. David se rendit, et porta sa tête sur l'échafaud au commencement d'avril de la même année.

DAVID-DE-SAINT-GEORGE (JEAN-JOSEPH-ALEXIS), naquit le 30 décembre 1759, à Saint-Claude, en Franche-Comté. Il se fit d'abord connaître comme naturaliste, et était prêt à publier le recueil des plantes qui se trouvent sur le mont Jura, lorsque la révolution vint l'arracher à ses études favorites. Après avoir perdu ses manuscrits et ses collections, il se vit contraint de s'expatrier, et se réfugia en Allemagne. Cette circonstance décida du sort de David ; il se livrait à l'étude des langues vivantes, lorsque *le Monde primitif* de Court de Gébelin lui tomba entre les mains. La lecture de cet ouvrage lui donna l'idée de remonter au langage des premiers hommes. Il apprit les langues anciennes ; mais bientôt Court-Gébelin ne suffit plus à ses recherches, et il inventa une nouvelle méthode pour comparer toutes les langues entre elles. Malgré son peu de fortune, il était parvenu à rassembler des matériaux immenses ; il les plaçait par ordre et était arrivé à la lettre G, lors-



à mort vint arrêter le cours de ses travaux. Sentant sa fin approcher, il avait, peu de temps avant, donné ses matériaux à Charles Nodier, son ami, qui a continué ses savantes recherches. David est mort à Arles le 50 mars 1809. Il était ancien conseiller du grand-conseil, membre de l'académie celte, de celle de législation, de celle de Besançon, et d'autres sociétés savantes. On a de lui : *Lettre de Charlotte à Caroline pendant sa liaison avec Werther*, trad. de l'anglais, 2 vol. in-12, Paris, 1789; *Histoires fabuleuses destinées à l'éducation des enfans dans lesquelles on regarde leur conduite envers leurs parents*, trad. de l'anglais de Miss Trimmer, 2 vol. in-12, Paris, 1789; *Fathom et Melvill*, trad. de l'anglais de Smolett, par de Roderike et Random, 2 vol. in-12, Paris, 1796; *Poëme d'Ossian et de quelques autres poëmes, pour servir de suite à l'Ossian de Lotourneur*, 3 vol. in-8°, Paris, 1797. Cette traduction a été faite conjointement avec Lamoignon. Il existe encore de lui : *Le prince de Bellis*, qu'il a traduit de l'anglais; *Lettre de Julie de Roubigné à Pauline de Montmorency*; *Histoire des Druides*, traduite de l'anglais de Smith; *Manière d'éducation anglaise et française pour apprendre les deux langues aux enfans, en leur formant l'esprit et le cœur*; *Mémoires des Tourbières des arrondissemens de Saint-Claude et de Poligny, département du Jura*; *Recherches sur les antiquités celtiques de la France, dans les arrondissemens de Poligny et de Saint-Claude*.

DAVIDOWICH, l'un des généraux autrichiens qui se sont le plus distingués dans les guerres d'Italie. Il naquit dans la Serbie, fit la guerre, en 1789, contre les Turcs dans la Bosnie, et fut ensuite envoyé dans le Brabant. Il jouissait déjà d'une excellente réputation; il prouva qu'il la méritait à Marchiennes et à Maubeuge, dans le mois d'octobre 1795. Nommé feld-marchal-lieutenant, il passa, en 1796, à l'armée d'Italie, et y rendit des services importans sur l'Adige, le 9 juillet; aux combats vers Borgo et Brussak; à la prise de Trente, de Bassano et de la Piëtra, dans les mois d'octobre et novembre de la même année. A la bataille de Rivoli, il donna les preuves du plus grand courage, et fit prisonniers les généraux Vallet et Fiorella. Pendant la campagne de 1805, il servit encore en Italie sous les ordres du prince Charles, qui rendit justice à sa valeur. En 1806, Davidowich fut chargé d'une mission dans la Serbie. Depuis, il a été nommé gouverneur de Comorn.

DAVOUST (LOUIS - NICOLAS), prince d'Eckmuhl, maréchal de France, est né, en 1770, à Annonay, département de l'Yonne. Issu d'une famille noble, et élève de l'école de Brienne, d'où sortit aussi Napoléon, le jeune Davoust n'avait encore que quinze ans lorsqu'il entra comme sous-lieutenant au régiment de Champagne cavalerie. Il adopta avec enthousiasme les principes de la révolution, et partit en qualité de chef de bataillon du 3<sup>e</sup> régiment de volontaires de l'Yonne pour

l'armée du Nord, commandée par le général Dumouriez. Au moment de la défection de ce général, il fait rassembler son bataillon, dont on a déjà ébranlé la fidélité. « Amis, dit-il aux soldats, » vous avez écouté des insinuations perfides. N'êtes-vous plus Français? L'honneur n'est-il plus sacré pour vous? Si vous voulez désertez vos drapeaux pour vous ranger sous ceux des ennemis de notre liberté, partez; moi, je reste à mon poste, et j'y mourrai. » Cet appel à l'honneur français fut entendu : les soldats restèrent fidèles. On prétend même que le bataillon tira sur le général Dumouriez au moment de sa fuite. Ce fut en qualité de général de brigade qu'il fit, dans les années 1793, 1794 et 1795, les campagnes aux armées de la Moselle et du Rhin. Sa bravoure et son audace fixèrent l'attention du général Moreau, à qui il rendit des services importants, particulièrement au célèbre passage du Rhin, le 20 avril 1797. Après la paix, qui interrompit le cours des succès de cette année, le général Davoust fut envoyé à Toulon pour y prendre un commandement sous le général Desaix dans l'expédition d'Égypte. Il se signala, le 3 janvier 1794, en repoussant à Souagny, dans la Haute-Égypte, un rassemblement très-nombreux de Mamelucks et d'Arabes; et, le 8, en sauvant la flottille qui portait les approvisionnements de l'armée française. Dans le même mois, attaqué, sous les murs de Samanhout, par Mourad-Bey, à la tête d'une armée de Mamelucks et d'Arabes, le géné-

ral Davoust chargea avec d'intrépidité cette horde de barbares, qu'il la mit en fuite, lui avoir tué beaucoup de monde. Appelé dans la Basse-Égypte, y donna également des preuves de sa bravoure et de ses talents, et contribua particulièrement à la victoire d'Aboukir, qui eut lieu le 25 juillet suivant. La nomination de Delarisch lui permit, le mois de mars 1800, de revenir en France avec le général Desaix. Mais voulant éviter sur les côtes de la Sicile les habitans qui ne connaissent les dispositions de l'armée, il tomba au pouvoir de l'anglais Keith, et fut forcé de rester prisonnier, pendant six mois, à Livourne. Enfin il revint en sa patrie, et fut nommé général de division; en 1802, commandant en chef des grenadiers de la garde consulaire, et après le rétablissement de la monarchie, le 19 mai 1804, maréchal d'Empire. Il obtint, en 1805, au combat de Boulogne, le commandement du 3<sup>e</sup> des sept corps de la grande armée, qu'il rendit victorieux à Austerlitz et à Iéna. Ce fut dans cette dernière bataille qu'il mérita le titre de *duc d'Auersperg* en faisant mouvoir, avec une grande habileté, la droite de l'armée française sur le village de Eylau. Il rendit des services également importants à Eylau, le 8 février 1807, et à Friedland, le 6 juin de la même année. Dans la campagne d'Autriche, en 1809, il mérita, sur le champ de bataille de Wagram, le titre de prince d'Eckmühl, par une grande part à la glorieuse victoire de Wagram, gagnée le 5 juillet de la même année.

ant en Pologne, et chargé  
partie de l'administration  
pays ami de la France, son  
riement despotique donna  
urs fois lieu à des plaintes  
; une députation même fut  
ée à l'empereur Napoléon.  
nce d'Eckmuhl ne changea  
ur cela de système. Aucun  
isme ne peut être comparé  
i de ce vieux soldat de la  
1. En 1812, il fut chargé du  
andement du 1<sup>er</sup> corps de  
ade-armée. Dans cette cam-  
ses talens militaires se dé-  
pèrent de nouveau. Il battit  
nce Bagration à Mohilow;  
bataille de la Moskowa, il  
usieurs chevaux tués, et fut  
Les désastres qui com-  
ient à assaillir l'armée fran-  
e forcèrent de se retirer par  
sse sur les bords de l'Elbe.  
mai 1813, il établit son  
er-général à Hambourg. Au  
1<sup>er</sup> août suivant, il voulut se  
à la grande-armée qui a-  
contre la Prusse; mais il  
cé de rentrer dans la place,  
fut bientôt assiégé par l'en-  
victorieux. Sa défense de-  
ourg mit le comble à sa  
ition militaire; mais son ad-  
tration fut encore plus des-  
e qu'elle ne l'avait été en-  
ne; cette fois du moins il  
t point chez un peuple ami,  
ravages des armées étran-  
en France pouvaient, sinon  
approuver, du moins faire  
er cette espèce de récipro-  
Au surplus, il a publié, en  
des Mémoires justificatifs à  
cet. En vain pendant toute  
ée du siège de Hambourg  
nées suédoise, prussienne

et russe, par des attaques réité-  
rées ou des sommations mena-  
çantes, cherchèrent à s'emparer  
de la place ou à ébranler la fer-  
meté du prince d'Eckmuhl; leurs  
efforts, leurs menaces furent éga-  
lement inutiles. Il répondit aux  
envoyés du général Benigsen, qui  
lui notifiaient l'ordre du gouver-  
nement provisoire de France d'é-  
vacuer la ville : « L'empereur Na-  
poléon, mon maître, ne m'en-  
verrait pas des ordres par des  
officiers russes, ainsi je me re-  
fuse à ouvrir toute espèce de  
dépêche à cet égard. » Ce ne fut  
que lorsqu'il connut officielle-  
ment les événemens de 1814,  
qu'il consentit à remettre la pla-  
ce non au général ennemi, mais  
au général Gérard, porteur des  
ordres de Louis XVIII. Il partit  
aussitôt pour Paris, et se retira  
ensuite dans sa terre de Savigny-  
sur-Orge. Il y était encore lors  
du retour de Napoléon en mars  
1815. Appelé par ce prince au  
ministère de la guerre le 1<sup>er</sup> mai  
suivant, il réorganisa l'armée,  
en vertu du décret impérial du  
25 avril, sur le pied où elle  
était avant la restauration. En  
transmettant ce décret aux pré-  
fets et aux généraux, le maré-  
chal Davoust retraçait avec éner-  
gie les fautes du ministère de fu-  
neste et ridicule mémoire, qui dé-  
sorganisa la France et l'armée  
durant la première restauration.  
Napoléon le nomma membre de  
la chambre des pairs qu'il avait  
formée. Le 24 juin, mandé à la  
chambre des représentans pour y  
rendre compte, comme ministre  
de la guerre, des événemens pos-  
térieurs à la perte de la bataille

de Waterloo, il chercha à atténuer les désastres de cette fatale journée, et ajouta : « Si la chambre prend de fortes mesures, et qu'elle déclare traître à la patrie tout garde national, ou tout militaire qui abandonnerait ses drapeaux, une barrière assez forte peut être opposée à l'invasion étrangère; et vous aurez une armée assez respectable pour appuyer vos négociations avec un ennemi qui a prouvé qu'il ne tenait pas toujours fidèlement ses promesses. » Des membres lui demandèrent des explications sur le bruit répandu dans le public « qu'il faisait arriver en poste des troupes contre l'assemblée, et qu'il préparait contre elle un 18 fructidor, un 18 brumaire. » Le maréchal, après avoir repoussé cette accusation ridicule, dit : « Messieurs, tant que j'aurai un commandement, aucun Français n'aura à craindre aucune trahison. » Après cette noble profession de foi, qui fut accueillie par de vifs applaudissemens, il invita la chambre à rappeler, par une déclaration solennelle, tous les militaires à leur poste. « J'ai, dit le maréchal, des motifs pour demander cette mesure : des rapports m'annoncent que de nombreux émissaires cherchent à entraîner à la désertion les gardes nationales qui sont dans les places. Prenons garde de renouveler la faute du gouvernement provisoire en 1814, et de laisser désorganiser l'armée. » Les débats de la chambre des représentans et ceux de la chambre des pairs, où un membre avait proposé de mettre

en accusation le maréchal Davoust comme ministre de la guerre, n'empêchèrent point qu'une commission du gouvernement déférât le commandement général de l'armée sous les murs de Paris. Il s'efforça de rallier et réorganiser les débris de l'armée, enfin de seconder de son pouvoir les mesures de la commission du gouvernement. Le 30 juin, il écrivit aux généraux Wellington et Blücher, leur mandant les forces anglaises et prussiennes : « Vous ne pouvez voir d'autres instructions que celles qui ont permis aux généraux autrichiens et français, le général comte de Bubna et le maréchal Suchet, duc d'Albani, de conclure un armistice; ainsi rien ne s'oppose à ce que l'effusion du sang soit arrêtée dès à présent. » Il ajoutait si cette proposition n'était accueillie, « les Français se présenteraient au combat avec confiance de la justice de leur cause et le sentiment de leur propre force. » Il fit parer à la chambre des députés une adresse qui exprimait les sentimens des généraux et de toute l'armée, et qui fut alors imprimée dans le *Mémorial*. Mais le maréchal Davoust ne savoua quelques jours après la restauration. Le 3 juillet (1815) il signa à Saint-Cloud la convention militaire d'après laquelle l'armée française dut se retirer de l'autre côté de la Loire. L'une des principales conditions de la suspension d'armes fut que l'ennemi ne pourrait être recherché ni pour ses opinions

sa conduite politique. » La on du maréchal Davoust ait pas être de longue durée évènements la maîtrise et le maréchal, après a-éuni dans un conseil de les généraux de son com-ement, fit sa soumission au ement royal. Le 14 juil-en informa l'armée par un du jour, où il s'exprimait « C'est à vous, soldats, à léter cette soumission par obéissance; arbolez le dra-et la cocarde blanche. Je demande, je le sais, un sacrifice; nous tenons tous couleurs depuis vingt-cinq mais ce sacrifice, l'intérêt otre patrie nous le com-le. Un soldat sert toujours pays, quel que soit le gou-ement qu'on ait : l'armée eut être délibérante. » Non-t cet ordre, les désertions lières, la présence de l'en- qui n'était séparé des français que par le pont raverse la ville d'Orléans, e dans laquelle le maréchal essé de maintenir la plus discipline, l'armée qui, es malheurs, a montré tant tus et d'héroïsme, n'arbo-drapeau royal et ne prit la le blanche que le 18 au trois jours avant de remet- commandement au maré-lacdonald, duc de Tarente, é par le roi, le maréchal ist avait écrit une lettre au hal Gouvion Saint-Cyr, tre de la guerre, pour de-er que l'on substituât, sur de proscription du 24 juil- n nom à ceux des généraux

Gilly, Grouchy, Excelmans, Clau-sel, Delaborde, Alix, Lamarque, Drouot, Dejeans, et du colonel Marbot, ces officiers-généraux n'ayant fait qu'obéir aux ordres que lui-même leur avait donnés comme ministre de la guerre. Le maréchal Davoust terminait ainsi sa lettre : « Vous connaissez assez » l'armée française pour savoir » que la plupart des généraux qui » sont signalés dans l'ordonnance » du 24 juillet, se sont distingués » par de grands talens et de beaux » services.... Puissé-je attirer sur » moi seul tout l'effet de cette » proscription! c'est une faveur » que je réclame dans l'intérêt du » roi et de la patrie. Je vous som-me, M. le maréchal, sous votre » responsabilité, aux yeux du roi » et de toute la France, de mettre » cette lettre sous les yeux de Sa » Majesté. J'ai l'honneur, etc. » Pendant que le maréchal Davoust s'honorait, aux yeux de l'Europe entière, par une démarche aussi noble, on faisait disparaître son portrait de la salle des maréchaux aux Tuileries. Lors du procès du maréchal Ney, au mois de décembre suivant, il fut appelé devant la chambre des pairs, par les conseils de l'infortuné maréchal, comme l'un des signataires de la capitulation de Paris. Interpellé sur l'extension que devait avoir cette convention, relativement au prince de la Moskowa, le maréchal Davoust répondit avec franchise, « que les puissances » qui l'avaient signée s'étaient obli-gées à comprendre tous les » militaires, qui se trouvaient a-lors à Paris, dans les garanties » qu'elles avaient données pour la

« sûreté des personnes et des propriétés. » Le maréchal Davoust se retira ensuite à sa terre de Savigny-sur-Orge, et ne revint habiter Paris qu'à la fin de 1816. Il ne reparut à la cour qu'en 1818.

**DAVOUST** (Louis-Alexandre-Edme-François, baron), frère du précédent, est né le 14 septembre 1773. Il fut nommé, en 1807, commandant de la légion-d'honneur, en 1808 autorisé à porter la décoration de Saint-Henri de Saxe, et en 1811 promu au grade de maréchal-de-camp de cavalerie. M. le baron Davoust a été long-temps aide-de-camp du maréchal, son frère.

**DAVOUST** ou **DAVOUS** (comte). Il était attaché, avant la révolution, à la maison civile du roi. En 1789, il remplit les fonctions d'assesseur au tribunal de la municipalité de Paris et au bureau de ville. En 1791, nommé administrateur du département de la Seine, il perdit cette place après le 10 août 1792. Sous le directoire, Sieyès, qui le protégeait, le fit rappeler à ses anciennes fonctions administratives. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), le premier consul le nomma membre du sénat-conservateur. Lors des événements de 1814, ayant été un des premiers à voter la déchéance de l'empereur, il fut nommé pair de France par le roi, et maintenu dans cette dignité, après la seconde restauration, comme n'ayant point fait partie de la chambre instituée par Napoléon.

**DAVOUST** (N.), religieux bénédictin, fut député par le bailliage de Rouen aux états-géné-

raux. En 1791, il prêta serment civique et religieux.

**DAVY** (Sir HENRY), l'un des premiers chimistes de l'ère, secrétaire de la société de Londres, correspondant de l'académie des sciences de Paris, membre de la société galvanique de Penzance, en 1775, à Penzance, le comté de Cornwall après avoir fait ses études de chirurgien - pharmacien à Penzance, les préparations chimiques dont il s'occupa le plus occupèrent le plus pour la chimie, et le fit tôt connaître du docteur qui lui confia la direction de l'établissement médical *matric institution*, près de Penzance. Ce fut dans cette ville que Davy fit les lectures de chimie, que se formèrent sous avec le comte de Penzance auquel il dut la place de professeur de chimie à l'Institut de France, pour les progrès de la chimie expérimentale. Les recherches importantes dans ce l'ont avantageusement fait connaître du monde savant sont en partie consignées dans le *Bulletin des sciences chimiques* au 11 (1803) et dans les progrès du galvanisme. Davy lui a reconnu concurrence avec MM. Ritter, Carl Holson, ses compatriotes, propriété chimique particulière. Il obtint, en 1803, le prix de la chambre d'exactitude par les lois de la science remarquable, proposé par l'Institut de France. Mais surtout comme un d-

ce savant à l'expérience de la décomposition par le moyen de la pile de Volta de la réduction à leurs éléments des substances que l'on trouve dans les minerais simples. Il a procuré par ses expériences une connaissance exacte de la potasse, de la soude, de la magnésie, de la chaux, etc., et a prouvé que ces substances avaient pour base des métaux qui ont été désignés sous les noms de *potassium*, *sodium*, *magnésium*, *calcium*, etc. Ces découvertes d'une haute importance ont conduit à une quantité d'autres découvertes qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler la source. M. Davy, nommé chevalier par le roi en 1812, cessa d'occuper la chaire de chimie à l'institution royale. L'année suivante, il se maria avec sa femme à Paris, et vint passer plusieurs années en France et en Angleterre. Il a donné : 1° *Recherches chimiques et philosophiques, particulièrement sur l'oxide de nitre, et sur la respiration*, in-8°, 1800; 2° *Résumé d'un cours de leçons sur la chimie prononcées à l'institution royale pour les progrès de la philosophie expérimentale*, in-8°, 1802; 3° *Essai d'introduction à un cours de chimie*, in-8°, 1802; 4° *Amélioration de l'institution royale, et sur les moyens de rendre cet établissement permanent*, in-8°, 1810; 5° *Elémens de philosophie chimique*, 1 vol. in-8°, 1812, cet ouvrage a été traduit en français, avec des additions au texte par M. Van Mons, Paris, 1812, 1 vol. in-8°. 6° *Elémens de chimie appliqués à l'agriculture*

dans une série de leçons pour la société d'agriculture, in-4°, 1813; 7° enfin un grand nombre d'articles dans les *Transactions philosophiques*, le *Magasin philosophique*, et le *Journal de M. Nicholson*.

DAVY-DE-CHAVIGNÉ (FRANÇOIS-ANTOINE) naquit à Paris le 5 mai 1747. Il fit d'excellentes études au collège de Jully, alors dirigé par les oratoriens; et après avoir suivi les cours de droit à Paris, il acheta, par ordre de son père, qui était membre de la chambre des comptes, une charge d'auditeur près de cette compagnie. Davy-de-Chavigné aimait les arts et particulièrement l'architecture, et il lui consacra le temps dont les devoirs de sa place lui permettaient de disposer. Il existe de lui un grand nombre de projets de monumens qui, sans être dépourvus de mérite, n'ont cependant point été exécutés. Toutefois c'est à ses soins et à ses démarches que l'on doit la reconstruction du pont de la Cité, entre les îles Saint-Louis et Notre-Dame. Depuis la révolution, Davy-de-Chavigné s'était exclusivement consacré à l'architecture. Feu Ch. Fr. Viel, architecte, a donné en 1807, in-4°, une *Notice nécrologique* sur cet artiste, qui mourut le 17 août 1806. Davy-de-Chavigné est auteur, 1° d'un *Projet de bibliothèque publique de jurisprudence*, 1775, in-8°; 2° *Projet de fontaine des muses*, 1778, in-8°; 3° *Projet d'un pont triomphal*, 1781, in-8°; 4° *Plans, coupe et élévation d'un pont en fer d'une seule arche de 182 pieds d'ouverture*, 1800, in-8°; 5° *Colonne de l'empire fran-*

çais, ou projet de colonne triomphale à la gloire de Napoléon-le-Grand, restaurateur de la monarchie, sous le nom de l'empire français, 1806, in-8°. Enfin une compilation, faite avec goût, des sentences et pensées morales extraites des meilleurs auteurs latins et français, sous le titre de *Leçons d'un père à ses enfans*, 1801, in-12; réimprimé en 1806, également in-12.

DAY (THOMAS), naquit à Londres en 1748. Son père, collecteur des douanes, mourut dans un âge peu avancé, et laissa à sa veuve et à son fils, encore enfant, une fortune considérable (plus de 1200 livr. sterl. de rente). Élevé par sa mère dans une sorte d'indépendance, Thomas Day fut toute sa vie un personnage de mœurs bizarres. Voici un trait qui le fera suffisamment connaître. Il voulait une femme comme il n'en existait pas, et pour se la procurer, il résolut de la former lui-même. De concert avec un de ses amis, il se chargea de l'éducation de deux jeunes orphelines, dont l'une était destinée à devenir son épouse. On rapporte que, pour la rendre insensible à la douleur, il faisait fondre de la cire et la lui versait brûlante sur les bras; pour la prémunir contre la peur, il tirait dans ses vêtemens des coups de pistolet qu'il disait chargés à balle; pour éprouver sa discrétion, il lui confiait des secrets dont il assurait que la révélation compromettrait son honneur et sa vie... Ces épreuves ne purent vaincre la nature; la femme que Thomas Day se proposait d'épouser craignait la douleur, était es-

frayée à la moindre surprise, poussait aussi loin que possible l'indiscrétion. Il renonça à ses projets sur une élève aussi docile, et prit, en 1778, une jeune fille, miss Mill, du comté de Derby, qu'il n'avait point formée, qui fut à peu de chose près ce qu'il la souhaitait. Il n'eut jamais d'enfans, et l'on s'en aperçoit par différens ouvrages qu'il a composés pour la jeunesse, entre autres celui de *Sandfort et Merton*, publié en trois parties, qui parut la première en 1783, et la dernière en 1789), que Berg traduisit en français, et qui chez nous autant de succès. L'original en avait obtenu en Angleterre. Thomas Day est auteur de différens opuscules, quelques-uns moins remarquables que ses ouvrages en prose, mais on trouve cependant plusieurs qualités qui recommandent la poésie, la force de la pensée, des images heureuses et des sentimens nobles. Véritable philanthrope, il embrassa la cause des Nègres, et déplora éloquemment leur esclavage dans son poème intitulé : *Le Nègre mourant*, parut, pour la première fois en 1776, et dont la 3<sup>e</sup> édition est due à J.-J. Rousseau, pour lequel il avait une admiration qui jusqu'à l'enthousiasme. C'est l'*Émile* qui lui donna l'idée de *Sandfort et Merton*, écrit dans le même but, et qui n'est pas digne d'être cité après l'ouvrage qu'il rappelle. Dans la même année (1776), il mit au jour un autre poème contre la guerre américaine, et qui a pour titre *Légions dévouées*. Enfin, l'



de (1777) il fit paraître son ouvrage sur la *Dépopulation de l'Amérique*. Il soutint encore en prose de l'Amérique, et publia plusieurs brochures contre le trafic des Noirs. Retiré dans sa patrie d'un grand rapport, il résida dans le comté de Devon, il fit différentes expériences sur l'amélioration de l'agriculture; et, dans ses divers voyages, il employa de préférence le bœuf. Il mourut d'une chute de cheval, à l'âge de 41 ans, le 20 septembre 1789. Ce fut, dit-on, son imprudence, ou ses idées systématiques, qui furent la cause de l'accident qui lui coûta la vie. Il avait un pécuniaire qu'il aimait beaucoup, et se voyant dompter par des animaux inusités : l'animal, résista à la main qui voulait le diriger, et se renversa son maître, lui tombant à la tête un coup de pied.

**DAILLE (JEAN-BARTHÉLEMY)**, médecin, élève du célèbre Anquetin, s'étant destiné au service de la marine, il partit en 1755 pour la Martinique, en qualité de chirurgien-major. En 1758, après avoir parcouru la France, le Canada, les îles de la Martinique, de Bourbon, de Cayenne et de Saint-Domingue, il se trouva au Canada par suite de naufrage, et fut, en 1759, présent au siège de Québec par les Français. Il eut, pendant cette attaque, de nombreuses occasions de donner des preuves de son zèle et de ses talens dans le pansement des blessés. Il reçut en 1776 le titre de médecin honoraire du roi de Saint-Domingue. Après un

séjour presque continu pendant 30 ans dans les colonies, où il pratiqua et observa beaucoup, et rendit des services importants par ses réformes et par des améliorations dans le traitement des hôpitaux, il revint en France, et publia, par ordre du gouvernement, le fruit de ses observations sur les maladies particulières aux climats chauds. Les ouvrages de Daille jouissent d'une grande estime, et doivent être consultés par tous les médecins qui se proposent d'exercer dans les colonies. Le désintéressement et la bienfaisance de cet honorable praticien l'avaient placé dans un état voisin de la pauvreté; il mourut presque octogénaire en juin 1812. Son premier ouvrage, publié en 1776 (Paris, in-8°, réimprimé en 1792, en 2 vol. in-8°), sous le titre d'*Observations sur les maladies des Nègres*, a pour but d'arrêter la dépopulation des Noirs, causée, suivant l'auteur, par une mauvaise nourriture, le défaut de vêtements, le passage sans transition du chaud au froid, l'extrême travail, l'excès des liqueurs fortes, etc. : cet ouvrage est suivi d'un *Précis sur l'analyse des eaux minérales, pour servir de guide aux jeunes médecins et chirurgiens*. Dans ses *Observations générales sur les maladies des climats chauds* (Paris, in-8°, 1785), l'auteur fait connaître aux médecins qui se destinent au service des colonies et particulièrement de l'île de Saint-Domingue, les inconvéniens de la situation des divers établissemens de cette île; il analyse ses eaux minérales, et présente des observations importantes sur ses

productions médicinales, etc.; en fin il donne des avis judicieux sur la salubrité de la colonie. Son dernier ouvrage, *Observations sur le tétanos, sur la santé des femmes enceintes, et sur les hôpitaux d'entre les tropiques*, Paris, in-8°, 1778, réimprimé en 1792, pour servir de tome 2 aux *Observations sur les maladies des Nègres*, a pour objet de signaler les erreurs commises par les médecins qui ont séjourné peu de temps dans les colonies. erreurs qui portent principalement sur les causes du tétanos. Après avoir démontré le danger des grandes opérations chirurgicales et des médicaments irritans et spiritueux sur le développement du tétanos traumatique, il propose les moyens de prévenir cette maladie, et indique le meilleur traitement à suivre lorsqu'elle a lieu.

DAZINCOURT (ALBOUIS D'), voyez ALBOUIS.

DEBELLE (ALEXANDRE-CÉSAR), naquit, en 1767, à Voreppe près de Grenoble, département de l'Isère. Dès l'âge de quinze ans, il était lieutenant d'artillerie. Capitaine au commencement de la révolution, dont il embrassa la cause avec enthousiasme, il servit d'abord à l'armée de la Moselle. Dans une affaire qui précéda de peu de jours la prise de Charleroi, étant à la tête de quelques hommes intrépides, il dégagna sa compagnie tout entière qui venait d'être enlevée par les Autrichiens. Cette belle action lui fit obtenir, dans la même année, le grade de général de brigade. Toujours à l'avant-garde, il se signala à l'armée de Sambre-et-Meuse et à

celle du Rhin. Il fit partie, en de l'expédition contre l'Irlande que commandait son beau-père le général Hoche (voyez ce nom). A son retour, il prit le commandement en chef de l'artillerie de l'armée de Sambre-et-Meuse. Français voulant effectuer le passage du Rhin à Wied, le général Debelle s'y rendit le premier dans une barque, et fut tué par le feu meurtrier de l'ennemi. Il fit passer toute son artillerie et s'approcha jusqu'à cent pas des redoutes qui le canonnaient auxquelles il répondit avec adresse et de vivacité, qu'il vint à les démonter. En 1796, à l'armée d'Italie, il y resta et en fut détaché pour faire partie de l'expédition du général Lemoine à Saint-Domingue. Victime de l'épidémie qui ravagea cet île, il y mourut en 1802.

DEBELLE DE GACHE (CÉSAR-ALEXANDRE, BARON), du précédent, est né à Voreppe le 27 novembre 1770. Son caractère et son attachement au roi ont empêché de lui donner l'ordre de choses que la révolution venait de créer, le firent passer rapidement au grade de colonel. Le 1<sup>er</sup> février 1805, il fut nommé général de brigade. En 1808, étant en Espagne, il se distingua à l'affaire de Vasconcellos, et à l'armée de Galice. Des circonstances qui sont restées incertaines portèrent l'empereur à le peindre en 1809, de ses distinctions et de toute activité de service. Le général Debelle ainsi arrêté dans sa carrière militaire après avoir servi la guerre pendant vingt ans, se retira à Voreppe, et vécut une plus profonde retraite jusqu'à

de la première restauration en 1814. Ses services, qu'il au roi, ayant été refusés, tour de Napoléon, en mars, il se rendit à Valence par de ce prince, afin d'y prendre le commandement du département de la Drôme. Le 9 mars, présenta aux portes de la ville, somma les autorités de remettre le gouvernement de la ville. Le général Debelle seul. On s'empara de sa personne, et on le conduisit hors des murs du département. Le 15, il fut traité avec des forces suffisantes, occupa la ville. N'étant lié par aucun serment au gouvernement royal, il oublia son ancienne devise, et exécuta avec beaucoup de rigueur les ordres de son ancien supérieur. Prenant toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès de sa mission. Le 30 du même mois, il rencontra, près de Limalart, l'avant-garde de la division de Mgr. le duc d'Angoulême, et fut contraint de se retirer successivement sur Loriolle, Romans, et Saint-Marcel. Les choses changèrent rapidement de face. L'armée royale fut dissoute, et le duc d'Angoulême s'embarqua. Le général Debelle, nommé commandant du département du Mont-Dauphin, conserva cette place pendant cent jours, et fut, à l'époque de la seconde restauration, des premiers inscrits sur la liste annexée à l'ordonnance royale du 24 juillet 1815. Croyant n'avoir rien fait que son devoir, il se présenta sur le champ de bataille à Grenoble. Conduit à Paris, il fut nommé au conseil de guerre de la

1<sup>re</sup> division militaire, il fut condamné à mort le 22 mars 1816. Mgr. le duc d'Angoulême ayant sollicité la grâce du général Debelle, obtint que la peine capitale fût commuée en 10 ans de détention dans la citadelle de Besançon. Quelques mois après, ce prince passant dans cette ville, et apprenant le dénûment où se trouvait réduit le général prisonnier, lui fit remettre une somme de 800 fr. pour le premier semestre d'une pension qu'il lui avait accordée sur sa cassette; et, de retour à Paris, obtint du roi sa mise en liberté.

DEBELLOY (JEAN-BAPTISTE), voyez BELLOY.

DEBRY (JEAN-ANTOINE-JOSEPH), né à Vervins, département de l'Aisne, en 1760, était avocat à l'époque de la révolution. Il embrassa les principes avec ardeur, et publia dès lors quelques écrits contre les privilèges et dans le sens de la cause du peuple. En septembre 1791, il fut nommé député à l'assemblée législative par son département, dont il était administrateur depuis 1790. Le 1<sup>er</sup> janvier 1792, il prononça un discours véhément, dans lequel il demanda le décret d'accusation contre les chefs des émigrés et contre les princes français sortis du royaume. C'est sur sa proposition que, conformément à la constitution, Monsieur, frère du roi, fut sommé de rentrer en France, et déclaré ensuite déchu de son droit à la régence pour n'avoir point obéi à cette injonction. Jean Debry, ainsi désigné pour le distinguer d'un autre député du même nom, vota cons-

tamment dans cette assemblée avec le parti de la Gironde. Il fit décréter l'érection d'un monument à la mémoire de Henri Simonneau, maire d'Étampes, assassiné par le peuple dans l'exercice de ses fonctions. Il demanda et obtint des réparations pour les familles de Théobald Dillon et de Berthois, tués près de Lille dans une émeute militaire. Comme membre de la commission extraordinaire des vingt-un, il présenta, après en avoir fait le rapport, le projet de décret qui, dans le cas de périls imminens, soit au dedans, soit au dehors, armait le corps législatif du droit exclusif et indépendant de la sanction royale, de déclarer la patrie en danger. L'idée de ce puissant moyen lui appartient, et, parmi les mesures d'exécution qu'il fit adopter, il insista principalement sur la responsabilité collective des ministres. Organe de la même commission, à qui toutes les pièces avaient été renvoyées, il demanda, le 8 août, le décret d'accusation contre le général La Fayette, pour être venu, au nom de son armée, présenter à l'assemblée une pétition qui avait pour objet de faire punir les auteurs des excès commis, le 20 juin, dans le domicile et contre la personne du roi. C'est après la journée du 10 août, et la reddition des villes de Longwi et de Verdun, que Jean Debry fit la motion de créer un corps de 1200 hommes, spécialement armés contre les chefs des armées ennemies; proposition impolitique et anti-sociale, due sans doute à l'effervescence de l'époque, mais

que nul motif, pas même les naces violentes contenues le trop fameux manifeste de Brunswick, ne saurait excuser. Au reste, il est juste d'ajouter que ni l'assemblée qui renvoya à la commission, l'auteur, ne donnèrent aucune suite à cette étrange motion. Debry fut réélu à la convention nationale par le département de l'Aisne. Pendant la discussion relative au jugement du roi, il émit une opinion dans laquelle il proposait la formation, hors l'assemblée, d'un grand tribunal d'état destiné à juger les créateurs, quel que fût leur rang. Cette proposition n'ayant eu de suite, il eut le tort de mettre en contradiction avec lui-même en restant juge au procès et il vota la mort sans appel sans sursis. Porté à la présidence dans le mois de mars 1793, il reçut la députation des 48 sections de Paris, envoyée pour le prier de venir à l'assemblée, au lieu de l'idiome du jour, si elle se crut en état de sauver la patrie. Il répondit avec fermeté que le danger de l'assemblée était au-dessus de ses dangers, quels qu'ils fussent. Uni de principes et d'intérêts avec les principaux girondins, Vergniaud, Guadet, et tout l'illustre Condorcet, son collègue de députation, pensa tout d'un coup qu'il ne partageât leur sort après la désastreuse journée du 31 mai, contre laquelle il protesta dans une adresse adressée aux députés. A la suite d'un rapport spécial, fait le 30 juin, sur l'état de sûreté générale présentée à l'assemblée de traduire le

ires de l'adresse, et nommé Jean Debry, au tribunal révolutionnaire; le projet fut renvoyé au comité de salut public, qu'il fût fait un nouveau rapport sous l'attente des députés inculpés restés jusqu'à la chute de Robespierre. Pendant toute la durée du règne de la terreur, il se montra vaillant. On lit dans le rapport sur le 10 thermidor, que, lors de l'arrestation de Danton, et de la salle retentissait des cris : *la dictature, à bas les tyrans*, Debry fut un de ceux qui se firent le plus remarquer. Après le procès de l'horrible Carrier, il fut envoyé en mission dans les départements de la Drôme, de l'Ardeuse et de Vaucluse, et y laissa de remarquables souvenirs. Il courut les dangers de la vie, à cause des mesures énergiques qu'il employa pour comprimer les restes de la terreur et du terrorisme, sous lesquels ces contrées tremblaient encore. La convention ordonna l'impression et l'envoi dans toutes les communes de la république, de la proclamation qu'il fit publier contre eux. Il y fit arrêter les membres de la commission sanguinaire d'Orange, punir la petite ville de Bédarride, incendiée un an auparavant; et il parvint, aidé par une commission de négocians intelligens de la région, à approvisionner ces contrées de département que menaçait la famine. De retour à Paris, il fut nommé au comité de salut public, et prit part aux discussions de la constitutionnel. C'est à lui qu'est redevable de cet article,

dans la déclaration des droits dont tant d'exemples affreux, avant et depuis, ont si bien justifié l'importance : *Tout traitement qui aggrave la peine déterminée par la loi, est un crime*. C'est encore à lui que la veuve et les enfans de Dietrick durent la remise des biens confisqués sur leur père; et l'ex-ministre Descorches-de-Sainte-Croix, la levée du séquestre apposé sur les siens. Après la session conventionnelle, Jean Debry fut nommé trois fois membre du conseil des cinq-cents, dont il fut deux fois président. Ses discours et ses rapports sont insérés dans le *Moniteur*. Nous nous contenterons de citer ceux sur la contrainte par corps, sur la conspiration Brottier et la Villeurnoy, sur le serment prêté par les électeurs, sur l'établissement d'écoles guerrières, et sur l'institution d'une fête de la souveraineté du peuple. On y reconnaît, en général, le langage d'un homme passionné, souvent dupe de son imagination ardente, mais sincèrement attaché à la gloire de son pays. L'adresse du corps législatif au peuple français, sur la journée du 18 fructidor, est de lui. Elle fut accueillie avec enthousiasme par le parti dominant, dont elle justifiait les opinions et les actions. Il fit partie de la commission qui proposa l'expulsion de tous les nobles de la république, de ces nobles qui, rentrés en France sous le consulat, esclaves sous l'empire, menacent en 1822, après avoir détruit la liberté du peuple, d'envahir jusqu'à l'autorité royale. Jean Debry a plusieurs fois payé le tribut de la

reconnaissance nationale à nos armées, et célébré leurs triomphes à la tribune. C'est sur sa motion que les drapeaux plantés dans les rangs ennemis, par les généraux Bonaparte et Augereau, leur furent accordés, et qu'on ordonna, à la mémoire du général Hoche, des obsèques publiques accompagnées de jeux funèbres. En l'an 6, Jean Debry fut nommé ministre plénipotentiaire au congrès de Rastadt, en remplacement de Treillard, appelé au directoire. Les témoignages d'intérêt, aussi honorables que touchans, qu'il reçut de tout le corps diplomatique, après la catastrophe du 9 floréal, et spécialement des ministres de Prusse, attestent qu'il sut y gagner l'estime de ceux avec lesquels il était chargé de traiter. Les bornes que nous nous sommes imposées ne nous permettent pas de retracer cet événement, un des plus horribles dont l'histoire fasse mention. Les détails en ont été publiés tant en Allemagne qu'en France; ils ont imprimé l'ineffaçable sceau de l'infamie sur le front des ordonnateurs du crime. L'on sait que Jean Debry, attaqué le premier, arraché de sa voiture, reçut plusieurs coups de sabre sous les yeux de son épouse, enceinte, et de ses deux filles. Il dut son salut à sa présence d'esprit, et surtout à la précipitation des assassins, qui craignirent de laisser échapper les deux autres victimes. Cet assassinat fut commis le 9 floréal an 7, à huit heures du soir, dans le lieu même du congrès, constamment respecté par nos troupes, et presque aux

portes de Rastadt. Les meurtres étaient des hussards de Szed commandés pendant l'exéc par un de leurs officiers à ci et après le refus de leur mandant, le capitaine Burk de donner une escorte aux tristes français. L'esprit de vengeance et la haine qu'inspirait un go nement méprisé ont vainement tenté de jeter un voile sur ce dieux attentat. Les rapports de Jean Debry et de la veuve B jot, la déclaration du miennois et les dépositions de moins oculaires, soit allemands soit français, dont plusieurs ont été recueillies judiciairement, toutes furent publiées, et n'ont pu être ni infirmées ni démenties : Mais ce qui jusqu'à l'ombre du doute, le procès-verbal rédigé à Cruche, deux jours après l'événement, par M. de Dohne, l'un des ministres de Prusse, en présence de onze ambassadeurs, men du congrès, qui se trouvaient encore le 9 floréal à Rastadt, l'ont signé. Cet acte, aussi impartial, établit d'une manière irrécusable quels sont les auteurs de l'attentat, et con authentiquement le récit de ces faits intéressés. Jean Debry rentré au conseil, dont il fut nommé sur-le-champ président, assista, en cette qualité, à la cérémonie funèbre célébrée au Champ-de-Mars pour honorer la mémoire des victimes de l'attentat du 9 floréal. Il disculpa officiellement, à la tribune du conseil, les émigrés de l'émigration qui leur fut faite alors à la cour de Vienne d'en avoir

teurs. Après le 18 brumaire, Jean Debry entra au tribunal, défendit le projet de l'établissement des tribunaux spéciaux. C'est sur sa motion que ce tribunal fut institué. Il exprima son premier vœu constitutionnel adressé au chef de l'exécutif, prêt à partir pour la campagne que termina la victoire de Marengo et la paix de Lunéviller, « que le premier conventionnel vainqueur et pacifique ». Le 9 floréal an 9, Jean Debry fut nommé à la préfecture du département du Doubs; il y fut promu au grade de commandant de légion d'honneur et le titre de chevalier, avec une dotation. Il passa son caractère conciliant et son caractère de parfaite justice de sa conduite méritèrent, dans cette pléiade de républicains d'un administrateur distingué, également intègre et sage. Pendant les cent jours, Jean Debry fut appelé à la préfecture du Doubs. Jean Debry, dont on ne peut blâmer l'exaltation dans le début de sa carrière politique, est resté intact sous le rapport de sa bonne foi et de la plus austère probité. Il était convaincu de la justesse de ses opinions, et il n'eut aucune par calcul d'impersonnel. Il est sorti des fonctions qu'il a remplies pendant trente ans plus pauvre qu'il était en y entrant. Dès le mois de septembre 1815, il a quitté la France avec sa femme et ses enfants pour se retirer en Belgique, où on le trouve encore en ce mo-

**CAEN** (CHARLES-MATHIEU-DECAEN, COMTE), lieutenant-général, grand-croix de la légion d'honneur, chevalier de Saint-

Louis, est né à Caen le 13 avril 1769. A l'âge de 18 ans, ayant de l'inclination pour l'état militaire, il s'engagea dans le corps royal d'artillerie de la marine, division de Cherbourg, et y servit jusqu'en 1790. A cette époque, les vœux de sa famille le rappelant à suivre la carrière civile, il rentra par congé dans ses foyers : mais les événemens de la révolution le reportèrent dans la carrière des armes. Il s'enrôla un des premiers dans le 4<sup>e</sup> bataillon du Calvados, levé à Caen au mois de septembre 1792, et fut nommé, à l'organisation de ce bataillon, sergent-major de la 2<sup>e</sup> compagnie de canonniers. Dès 1793 le jeune Decaen se fit remarquer par sa bravoure, son intelligence et son activité. Rempissant, sous les yeux de l'illustre Kléber, les fonctions d'adjudant-sous-officier, il obtint ce grade à la fin de mars, époque à laquelle le passage du Rhin par les Prussiens nécessita la rentrée de son bataillon dans Mayence. C'est pendant le blocus et le siège de cette place, qu'attaché comme adjoint à l'adjudant-général Kléber, commandant les ouvrages extérieurs, il obtint successivement les grades de sous-lieutenant, de lieutenant et de capitaine. A la fin du siège, Kléber disait de ses adjoints : « Ils ont vécu sous des voûtes de feu ; il faudrait leur compter autant de campagnes qu'il y a eu de jours de siège. » Le capitaine Decaen ayant suivi dans la Vendée la garnison de Mayence, qui, aux termes de sa capitulation, ne pouvait pas servir contre les ennemis extérieurs, il ne tarda pas à être

nommé adjudant-général chef de bataillon. Depuis septembre 1793 jusqu'en février 1794, il fut attaché aux états-majors des généraux Canclaux, Dubayet, Marceau et Kléber. Il partagea constamment les dangers des généraux d'avant-garde Blossé et Marigny. Dans une expédition sur la droite de la Loire, le général Marigny rencontra contre Angers et Pellouailles un parti de cavalerie supérieur au sien, et soutenu par de l'artillerie. Il attaque l'ennemi, et est tué par le premier coup de canon. Cet événement met le désordre dans sa troupe : l'adjudant-général Decaen la rallie, repousse les Vendéens, et reprend le corps du général, dont ils s'étaient déjà emparés. Après la destruction des forces vendéennes qui avaient passé la Loire, la division Kléber resta en Bretagne pour agir contre les *Chouans*, bandes féroces moins occupées de faire la guerre comme les Vendéens qu'à arrêter les diligences, piller les caisses publiques et détrousser les voyageurs isolés. L'adjudant-général Decaen demeura chargé de surveiller l'arrondissement de la Guerche. Quelques jours après, Kléber lui écrivit de son quartier-général de Vitré : « Je viens » d'organiser l'arrondissement de » la Gravelle; comme il est le plus » dangereux, il sera plus digne de » ton courage. » L'élève de l'illustre général répondit à la confiance de son maître dans ce commandement comme dans celui du district de Vitré, qu'il prit peu de temps après. En janvier 1795, il quitta la Vendée pour retourner sur le Rhin; il n'avait pas encore

26 ans. Les représentans de la ville, Rewbell et Merlin de Douai, le chargèrent d'une mission importante aux frontières du canton de Bâle, succès qu'il obtint dans cette mission et ses précédens services firent nommer adjudant-général chef de brigade, et l'année suivante général de brigade. L'attaque de Frankendal par les divisions Beaupuy et Desaix, pénétra jusqu'au centre de la ville après avoir forcé la porte canon défendue avec la plus opiniâtreté. Fait prisonnier, renvoyé sur parole et bien changé. A l'ouverture de la campagne de 1796, le général Marmont le chargea, conjointement avec les adjudans-généraux Abbatucci et Bellavène, et avec les officiers de génie Boiagerard et Ponce et le chef de bataillon d'artillerie Dedon, de la reconnaissance des préparatifs d'un passage sur le Rhin dans les environs de Bâle; et il fut désigné pour diriger l'une des principales batteries. Il s'agissait de s'établir d'une batterie sur la rive gauche pour faciliter les mouvemens de l'armée qui allait tenter de franchir le Rhin. Le général Decaen vint avec une barque avec 16 gros canons traverser le Rhin sous le feu de la mitraille de cette batterie, et on tourne les canons contre l'ennemi. Le lendemain le général Beaupuy lui donna le commandement de son avant-garde, qu'il conserva tout le jour que l'armée se porta en avant dans la fameuse retraite de la nuit. Le général Moreau, on lui confia la arrière-garde de l'aile gauche



long siège qu'il soutint dans Kehl, contre le prince Charles, le général Decaen se distingua en plusieurs occasions. Le directoire fit lui voter un sabre d'honneur. En 1798, il fut question d'expédition en Angleterre : le général Decaen fut un des officiers désignés pour en faire partie, mais ce projet demeurant sans exécution, il se trouva, à la fin de la campagne de 1799, employé à l'armée du Rhin, commandée par le général (et maréchal) Jourdan. Cette armée prit l'offensive en Souabe, mais trop faible pour la soutenir, elle fut forcée de rétrograder. Quelques jours après, le général Decaen se distingua par sa bravoure et de sa conduite à la tête de l'avant-garde de l'armée. On le regarda comme responsable du mauvais succès de l'opération, et par suite de la plainte grave portée contre lui, le gouvernement fit publier un décret qui le révoqua. Mais le général Decaen présenta un mémoire justificatif qu'il présenta au ministre de la guerre, et qui fut lu en séance publique, et que ses dénonciateurs ne purent répliquer, le fit grayer; et il finit la campagne de 1800 sous les ordres du général Lecourbe, dont il commanda une division. La campagne de 1800, en Allemagne, fut connue comme l'une des plus fermes et brillantes et rapides faites par les armées françaises. Le général Decaen se distingua à Willstett, en avant de Salzbach, auprès de Blawald, et au pont d'Erbach, à la tête de la gauche de l'armée commandée par le général de division Lecourbe. Nommé général

de division au mois de juin 1800, et commandant une des réserves de l'armée, il soutint le général Lecourbe que les ennemis, sortis d'Ulm, attaquaient vivement; et, après avoir aidé à les repousser, il enleva un convoi de 400 voitures de grains qui allait entrer dans la place, escorté par une nombreuse cavalerie. Arrivé à Nottlingen, le général Moreau, poursuivant l'armée autrichienne qu'il avait forcée à s'éloigner d'Ulm, détacha le général Decaen pour s'emparer de Munich, où ce général pénétra après avoir fait faire à sa division 50 lieues en trois jours, tout en poussant devant lui, et en combattant le général autrichien Morfeld. Quelques mois après, il coopéra, de la manière la plus efficace, au gain de la bataille décisive de Hohenlinden, en amenant rapidement au général Moreau, qui ne s'y attendait pas à cause de l'éloignement du champ de bataille, 6000 hommes dont se composait sa division. Après la victoire, la division Decaen, poursuivant l'ennemi, se distingua au passage de la Salza, devant Salzbach, en prêtant son appui au corps du général Lecourbe. Elle entra dans cette ville. L'armistice qui s'ensuivit mit fin à la campagne de 1800, célèbre par le traité de Lunéville. Le général Decaen, que le premier consul accueillit avec distinction, fut un des officiers-généraux désignés pour l'inspection des troupes qui eut lieu au commencement de 1802, et fut nommé capitaine-général des établissemens français de l'Inde rendus par le traité d'Amiens. En conséquence, il s'embarqua à

Brest, le 5 mars 1803, avec des troupes, sur des bâtimens de guerre et de transport, pour en aller reprendre la possession. A peine mouillée devant Pondichéry, notre petite escadre est observée par nombre de vaisseaux de guerre sans voile : leur pavillon flottait encore dans l'établissement, où l'on avait déjà permis le débarquement de quelques troupes françaises. Les nouvelles parvenues dans l'Inde, par la voie de terre, faisaient pressentir la prochaine rupture de la paix, présage bientôt fortifié par l'arrivée d'une corvette partie de France après l'expédition et apportant des dépêches du gouvernement. Dans cette position critique, le général Decaen ne balance point à prendre un parti. Il laisse des instructions à son chef d'état-major qui était descendu à Pondichéry; et, à minuit, trompant la surveillance de l'escadre anglaise, il fait appareiller la nôtre et se rend à l'île-de-France, où, le 22 septembre, il reçoit du ministre de la marine l'annonce d'une nouvelle guerre, et l'ordre de se faire reconnaître capitaine-général de cette colonie et de tous les établissemens français à l'est du cap de Bonne-Espérance. Le moment était arrivé pour nos colonies orientales, presque oubliées pendant les diverses phases de la révolution, de participer aux bienfaits de nos codes et au rétablissement d'institutions qui devaient nous assurer une longue suite de prospérités. Ce fut le général Decaen que le premier consul chargea de l'entière réorganisation de leur administration

militaire, civile et judiciaire, prudence et la fermeté du nouveau gouverneur, et principalement sa bienveillance pour les administrés, triomphèrent des obstacles produits par de longues années de troubles, de défilés de misère, et par la mauvaise réputation des pouvoirs et des autorités reconnues par l'Europe et les autorités créées par les colons. A cette tâche difficile qu'il remplit de manière à concilier les droits des citoyens et les besoins du gouvernement, succéda le capitaine-général qui ne fut pas interrompu de travail par les veilles et de sollicitudes, et qui conserva à la France de précieuses portions de son empire sous bien des régnes, le ministre semblait n'avoir su apprécier l'importance qu'après les avoir eues. L'aisance et la sécurité jouirent pendant huit ans de son administration, les Français de France et de Bourbon, l'ennemi ne cessait d'entretenir la possession que lui faisaient espérer sa force, ses richesses, les chances d'une guerre imminente, sont les plus beaux titres qu'un officier national pouvait acquérir à la reconnaissance nationale. Malgré le dénuement où on se trouvait de troupes, de vaisseaux, de munitions et d'argent, et que sorte en présence de la supériorité anglaise dans l'Inde, les relations avec les princes qui n'avaient point été sous le joug britannique. Il ne

eint à susciter. Anglais  
 ennemis implacables, il fai-  
 tort immense à leur com-  
 et enrichissait celui de  
 tablissements par l'emploi  
 ombiné du peu de bâtimens  
 avait à sa disposition. Il est  
 s de croire que, si le minis-  
 La marine lui avait renou-  
 régulièrement ses moyens  
 ifs, ce chef entreprenant  
 andu au pavillon français,  
 les mers d'Asie, tout l'éclat  
 il brillait sous les La Bour-  
 ye et les Suffren. Long-  
 le général Decaen trouva  
 le produit des prises faites  
 commerce britannique, un  
 bment aux ressources de son  
 istration, et surtout les  
 ns de réparer et ravitailler  
 visions de frégates qu'il fai-  
 rtir des ports de l'Île-de-  
 e, et qui y rentraient avec  
 uvelles captures, malgré les  
 ères anglaises. Par son ac-  
 surveillance, il bravait les  
 prises de l'ennemi sur ses  
 . Au mois d'août 1810, deux  
 es embossées dans le grand  
 le l'Île-de-France combat-  
 sous ses yeux quatre fréga-  
 anglaises qui vinrent les y at-  
 r, et dont deux furent détrui-  
 t les deux autres prises. Plus  
 s'il avait reçu des secours  
 ivement sollicités, et qui fu-  
 accordés lorsqu'il n'était  
 temps, il eût rendu inutile  
 que de l'Île-de-France par  
 orces qui semblaient plutôt  
 ées à la conquête d'un au-  
 int-Domingue qu'à l'inva-  
 d'une colonie faible, sans  
 esses, et privée, par l'aban-  
 e la métropole, d'argent, de

vivres, et presque de garnison.  
 En effet, ce fut avec 800 hommes  
 de troupes de ligne de toute ar-  
 me, un bataillon d'environ 400  
 marins pris sur les équipages in-  
 complets des frégates embossées  
 dans le port de l'Île-de-France,  
 et quelques détachemens de la  
 milice coloniale, que le capitaine-  
 général entreprit, au mois de  
 décembre 1810, de se défendre  
 contre une armée anglaise de  
 20,000 hommes, tant européens  
 que sipahis, et des forces mariti-  
 mes proportionnées à ce débar-  
 quement. Cette lutte ne pouvait  
 être longue. Il dut au courage de  
 ses braves, et à l'estime person-  
 nelle qu'il avait inspirée à l'en-  
 nemi, l'honorable capitulation  
 par laquelle l'Île-de-France fut  
 sauvée d'une ruine totale, et con-  
 serva sous l'administration bri-  
 tannique le régime des lois fran-  
 çaises. Le capitaine-général, en  
 s'embarquant avec ses soldats et  
 les équipages des frégates, reçut,  
 dans une adresse que lui votèrent  
 les colons, l'expression de leur  
 estime et de leur reconnaissance.  
 Il rentra en France au mois d'a-  
 vril 1811. Sa conduite ayant été  
 examinée par un conseil d'en-  
 quête, l'empereur lui donna, au  
 mois d'octobre suivant, le com-  
 mandement en chef de l'armée  
 de Catalogne et le gouvernement-  
 général de cette province. Les  
 succès qu'il obtint bientôt le fi-  
 rent nommer, en janvier 1812,  
 grand-croix de l'ordre de la Réu-  
 nion, et, au mois de février sui-  
 vant, comte de l'empire. Il avait  
 été inscrit parmi les grands-offi-  
 ciers de la légion-d'honneur dès  
 la création de cet ordre. Dans un

journal des campagnes de Catalogne, en 1808 et 1809, publié il y a peu de temps, on a avancé que le général Decaen avait, au mois de février 1812, à l'occasion d'une incursion faite sur la frontière française par un parti espagnol, proposé de repasser les Pyrénées avec son corps d'armée pour défendre plus efficacement cette frontière : c'est une erreur involontaire, sans doute; jamais il n'a fait une pareille proposition. Ce général, quoiqu'il eût des pouvoirs illimités pour son commandement en Catalogne, où il eut constamment des avantages sur l'ennemi qu'il avait à combattre, sut gagner l'estime des habitans de cette province par la justice de son administration et l'exacte discipline de ses troupes. Au mois de novembre 1813, l'armée de Catalogne ayant été réunie à celle d'Arragon, sous le commandement du maréchal Suchet, le général Decaen se rendit à Paris, d'où il partit pour aller prendre le commandement de l'armée de Hollande. Dès son arrivée à Anvers, il acquit la conviction qu'il était privé des élémens nécessaires à la création d'une armée; il prit cependant toutes les mesures que les circonstances lui suggérèrent : mais ces mesures, et peut-être plus encore la franchise avec laquelle il exposa la situation des choses au ministre de la guerre, le firent rappeler. D'abord on le menaça de le traduire devant un conseil de guerre; ensuite on se borna à faire examiner sa conduite. Après cet examen, et après la nouvelle de l'entrée des Anglais à Bor-

deaux, il reçut l'ordre de s'en aller à Libourne pour y organiser un corps sous le titre d'*armée de la Gironde*, de s'opposer au progrès de l'ennemi, et de repasser Bordeaux. Ce fut en prévision de l'exécution de ces ordres qu'il apprit les événemens qui amenèrent l'abdication de l'empereur et c'est alors et après la perte de la glorieuse bataille de Toulouse qu'il traita d'une suspension d'armes avec le commandant en chef de la division anglaise qui lui fut opposé. Au mois d'août suivant, il fut nommé par le roi gouverneur de la 11<sup>e</sup> division militaire. Il occupa ce poste au mois de mai 1815. M. le duc et M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême, qui étaient à Bordeaux, y furent informés du débarquement de Napoléon à cette circonstance, et pendant tout le temps que M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême demeura dans cette ville, le général Decaen ne fut en aucun point des mesures que lui prescrivaient l'honneur et les convenances. C'est ce qui a été prouvé, durant la détention de près de quinze mois qu'il subit, par les recherches qui furent faites tant sur sa conduite à Bordeaux que sur celle qu'il avait eue à Toulouse comme commandant du corps d'armée d'observation des Pyrénées - Orientales. Rendu à la liberté par une ordonnance du roi, la veille même du jour où il devait paraître devant un conseil de guerre, le général Decaen est du nombre des officiers tenans - généraux en disponibilité.

**DECANDOLLE** (Auguste), né à Genève vers

ent à une fois e e  
littérature de la botanique,  
il passa long-temps à Mont-  
Il était directeur du Jar-  
plantes de cette ville, qui  
devenu de l'état floriss-  
auquel se trouve aujour-  
nt établissement. Le mé-  
moendant de M. Decatur  
ait excité la jalousie con-  
en 1815, ses envieux se  
nt du prétexte qu'il avait  
vé sa place après le 20  
pour lui susciter toute sorte  
d'outrages; les vexations,  
année, tout fut employé;  
maissances, même les plus  
s, se rangèrent au nombre  
ennemis : avoir cultivé des  
et enseigné la botanique,  
les cent jours, fut dénoncé  
un crime d'état. M. De-  
le, abreuvé de dégoûts, se  
à donner sa démission; et  
mission d'instruction pu-  
le la reçut pas sans regret.  
le de Genève, sa patrie,  
e rappeler dans son sein,  
a jardin des plantes dont la  
on lui est confiée, et une  
de botanique qu'il occupe.  
temps après sa retraite,  
candolle retourna à Mont-  
pour y terminer son cours;  
désagrémens qu'il avait é-  
s de la part d'une faction  
reusement trop connue,  
amplement compensés par  
ousiasme avec lequel il fut  
lli par ses élèves. M. De-  
le passe pour le premier  
ste de l'Europe; il a publié:  
*Plantarum succulentarum histo-*  
*ria* histoire des plantes gras-  
sec leurs figures, 1799 et

suiv., 4 vol. in-fol. et in-4°, com-  
posant 28 livraisons; 2° *Astraga-*  
*logia, nempe astragali, biserrula*  
*et oxytropidis necnon phacæ colu-*  
*tæ et lesseriæ historia iconibus*  
*illustrata*, in-fol. et in-4°, 1803;  
3° *Essai sur les propriétés médi-*  
*cinales des plantes, comparées avec*  
*leurs formes extérieures, et leur*  
*classification naturelle*, in-4°, 1804;  
4° *Flora française*, 6 vol. in-8°,  
1809-1815 (ouvrage fait conjointe-  
ment avec M. Lamarque, de  
l'Institut); 5° *Catalogus planta-*  
*rum horti botanici Maspoliensis*,  
in-8°, 1813; 6° *Recueil de Mé-*  
*moires sur la botanique*, in-4°, 1813;  
7° *Théorie élémentaire de la Bota-*  
*nique*, in-8°, 1813.

DECATUR (N.), commodore  
américain. En 1815, il comman-  
dait le vaisseau *la Président*, qui  
fut rencontré par l'escadre an-  
glaise en croisière devant New-  
York. Le commodore Decatur se  
retira; mais atteint, sur les cinq  
heures du soir, par le vaisseau  
*l'Endymion*, que commandait le  
capitaine Henri Hope, il accepta  
le combat, qui dura deux heures.  
Le bâtiment, criblé de coups, ne  
pouvant plus résister et étant au  
moment de couler bas, le com-  
modore américain fut contraint de  
baisser son pavillon, et de se ren-  
dre. En 1816, dans un banquet,  
cet officier porta le toast suivant:  
«A notre pays! puisse-t-il, dans  
ses relations avec les autres peu-  
ples, avoir toujours raison!»

DECAZES (ÉLIE), duc et pair  
de France, né à Saint-Martin-de-  
Laye, canton de Guitres, départe-  
ment de la Gironde, le 28 sep-  
tembre 1780. Un de ses aïeux, du  
nom de Raymond Decazes, fut

anobli, en 1595, par le roi, Henri IV. Cet anoblissement n'avait point tiré la famille Decazes des rangs d'une honorable bourgeoisie, et c'est à Élie Decazes qu'elle devra son illustration. Lui-même n'attachait pas une grande importance à de vieux parchemins, et ne désavouait point la classe plébéienne lors d'une élévation assez rapide pour tourner la tête à bien des gens. M. Decazes fit ses études à Vendôme, où il manifesta de bonne heure d'heureuses dispositions et une grande amabilité de caractère. Il fut aimé de ses professeurs et de ses disciples, qu'il n'a point oubliés dans les temps de sa prospérité. Destiné à la magistrature, il s'essaya, très-jeune encore, au barreau de Libourne, et annonça de la présence d'esprit et une brillante facilité pour la parole. Il parut destiné pour un théâtre plus vaste, et vint à Paris, où il fut d'abord occupé au ministère de la justice, et se mit en relation avec les personnages les plus distingués de la capitale. En 1805, il épousa la fille du comte Muraire, premier président de la cour de cassation, et fut nommé, l'année suivante, juge au tribunal de première instance du département de la Seine. De 1810 à 1811, il devint conseiller à la cour d'appel de Paris, conseiller du cabinet de Louis Bonaparte, roi de Hollande, et secrétaire des commandemens de Madame mère. Comme conseiller de la cour royale, il présida plusieurs assises, tant à Paris que dans les départemens du ressort, avec une distinction qui le fit remarquer honorablement, et dont

le souvenir lui fut très-utile à l'élection, où, au premier scrutin, il fut nommé, député de la Seine. Il ser de Hollande avec un zèle et une fidélité qui refroidirent h Napoléon à son égard. Ce ce de défaveur existait ent qu'en 1814 la famille des i rentra en France. Lorsq dication de l'empereur et aux Français la liberté d leurs inclinations, M. De prononça avec franchise dynastie des Bourbon. A velle du débarquement d léon à Cannes, M. Decaze nu capitaine d'une comp volontaires, la réunit, le au matin, pour lui comm la dernière proclamation i XVIII. Il ne quitta point diatement Paris, et assist mars, à la séance de la c périale où M. Gilbert de nommé premier présiden çu en remplacement de guier. Ce fut dans cette as que M. Decazes, entendu qu'un qui établissait la lé de l'empereur par la rap sa marche, répondit : *qu'i jamais oui dire que la légit le prix de la course.* Ce cité; et l'opposition de M. au nouveau gouvernemei manifeste, il reçut l'ordr retirer à 40 lieues de Paris cazes retourna dans son s'ensevelit, en apparence, retraite. Cependant il tr sourdement à réunir les p de la restauration pour op soulèvement, lorsqu'il aj événemens qui suivirent l te journée de Waterloo.

en retraite, et nommé directeur de la police le 7 juillet 1815. Il ne put exercer son pouvoir sans faire fermer, pendant la même jour, la salle de la chambre des représentans et celle de la chambre des députés. Quelques attributions plus tard lui parurent nécessaires. Tels furent les prérogatives du colonel Ney, le 20 septembre de la même année, il fut élu député du département de la Seine, et nommé directeur de la police générale.

Il dirigea la police du département pendant les années orageuses de 1815, 1816 et 1817. À l'évasion de M. de La Fayette, avec le garde-des-sceaux, de La Fayette-Morbois, dans les séances de la chambre des députés, il fut aux attaques d'un parti qui voulait désoler la France sans pitié; et si la loi d'amnistie de novembre 1816 ne fit pas plus de bien, on l'attribua à l'indulgence du ministre de la police. Mais, en tout le cours de cette session, il fit beaucoup pour adoucir ou modifier les mesures de terreur proposées et émanées par la faction des royalistes. On peut citer, à cet égard, la loi sur la suspension de la liberté individuelle. Cette loi d'exception avait causé de grandes alarmes; une circulaire du ministre rassura les esprits, et fut la première cause de la haïe nationale. Il contribua plus qu'aucun autre ministre à la formation de la loi du 5 septem-

bre, qui laissa respirer la France, et qui aurait pu la sauver si le ministère en avait suivi franchement les conséquences. Quelques-uns des députés de la chambre dite l'invincible, ayant été élus pour la session de 1816, ne pardonnèrent pas à M. Decazes l'ascendant qu'il avait pris dans le gouvernement, et qu'il avait fait servir à éviter de plus grands maux. MM. de la Bourdonnaye, Clausel de Coussergues, dans la chambre des députés; MM. de Châteaubriant et de Fitz-James, dans celle des pairs, le dénoncèrent toutes les fois qu'ils en trouvèrent l'occasion; et elle se présenta souvent. M. Decazes leur répondit toujours avec avantage, et il eût sans doute triomphé constamment des attaques personnelles, si les deux côtés de la chambre ne se fussent réunis contre lui. Ils se levèrent ensemble, mais par des motifs différens, contre les abus flagrants de la censure; ils blâmèrent le système de milieu, ou de *bascule*, qui cherchait une majorité entre les deux points opposés, et frappait tour à tour la gauche et la droite. M. Decazes répondait, qu'il se félicitait de rencontrer des adversaires dans les deux côtés opposés de la chambre; il en concluait que la loi était telle qu'elle devait être puisqu'elle choquait également les opinions extrêmes; et répondant plus particulièrement aux reproches adressés au ministère sur son système, il ajoutait : « Royaliser la nation, nationaliser le royalisme; protéger tous les intérêts acquis, toutes les propriétés; maintenir une égalité complète

» et droite; ramener à l'oubli du  
 » passé, éteindre les haines; faire  
 » aimer le pouvoir en le faisant  
 » respecter, voilà le but que le  
 » gouvernement se propose, la rè-  
 » gle que lui a tracée le roi, qui,  
 » pour rappeler les paroles sorties  
 » de sa bouche, ne peut être roi  
 » de deux peuples, et ne peut a-  
 » voir qu'une même balance et  
 » une même justice. » Le défaut  
 de ce système, c'est qu'il n'offrait  
 que des garanties personnelles et  
 non des garanties légales; et que  
 pour maintenir l'équilibre entre  
 les partis, il ne pouvait se passer  
 de lois d'exception, c'est-à-dire  
 de l'arbitraire : la loi de censure  
 portée à la chambre des pairs fut  
 discutée le 19 janvier 1818. M.  
 de Châteaubriand la combattit, et  
 attaqua le ministère en général,  
 et le ministre de la police en par-  
 ticulier. Les ultra-royalistes in-  
 voquèrent les droits consacrés  
 par la charte, et se déclarèrent  
 défenseurs de la liberté qu'ils dé-  
 testent lorsqu'elle n'est pas un  
 privilège. Leur langage était nou-  
 veau; il ne trompa personne;  
 mais il leur donna plus d'audace  
 dans la conduite et plus de poids  
 dans les discussions. On entrevit  
 dès lors qu'ils pourraient un jour  
 arriver au pouvoir; et les amis  
 de la liberté, pleins de confiance  
 dans la force de leur opinion,  
 n'en conçurent point assez d'alar-  
 mes. Le temps seul devait les é-  
 clarer à cet égard; nous sommes  
 aujourd'hui au milieu de l'expé-  
 rience, et nous en voyons les  
 tristes résultats. Le 11 août de  
 l'année 1818, M. Decazes, qui a-  
 vait perdu sa première femme au  
 bout de six mois de mariage, é-

pousa M<sup>lle</sup> de Saint-Aulai-  
 te-sille, par sa mère, du  
 prince régnant de Nassau-  
 bruck. Ce fut en considérant  
 cette alliance qu'il reçut de  
 Danemark le titre et le duc  
 de Glukesbourg; il avait déjà  
 été pair de France. La loi  
 du 5 février 1817 éta-  
 blit une loi populaire : vers la fin  
 de l'année elle fut attaquée par la  
 proposition de M. Barthélemy  
 de France, soutenu par l'opinion  
 du conseil des ministres et  
 le duc de Richelieu, révoqué  
 de retour du congrès de  
 Chapelle. M. Decazes, en  
 1817, s'était prononcé pour la  
 révision des électeurs en  
 d'arrondissement, s'apercevant  
 en 1818, que le projet de  
 hommes était de revenir à  
 des élections indirectes, systè-  
 me dangereux pour le  
 pouvoir, dangereux pour le  
 pouvoir elle-même  
 pouvant modifier à son gré  
 l'élection, M. Decazes s'opposa  
 à toute espèce de changement  
 et devint alors populaire; mais  
 lorsqu'après la retraite du  
 duc de Richelieu, il eut le  
 ministère où furent appelés  
 le maréchal Gouvion-Saint-  
 André, M. le marquis Dessoles et  
 le baron Louis. Pour s'assurer  
 la majorité dans la cham-  
 bre des pairs, M. Decazes obtint  
 l'ordonnance du 3 mars, qui  
 le fit entrer dans cette cham-  
 bre. Les hommes de la France ne  
 furent pas ceux qui donnèrent  
 de la force à la seule aristocratie  
 constitutionnelle, la seule  
 convenable à l'état de la  
 société, la seule compatible  
 avec les institutions du gouver-  
 nement représentatif. Cependant



1819 eurent un résultat variable; le côté droit de la chambre des députés, ou en d'autres termes, le parti considéré comme ultra-royaliste, fut le seul qui se trouva affaibli. Le centre gauche acquit quelques membres mais le plus grand avantage pour le parti libéral. Ce réajustement inquiéta également quelques ministres qui voulaient former une majorité indépendante aux côtés opposés, et les *pureurs*, qui, dans un avenir éloigné, envisageaient une coalition complète et la perte des espérances. Dès lors, la loi de 1817, si souvent déclamatoire, fut destinée par les députés à subir des modifications, et les autres à être anéantie. C'est l'origine de tous les maux politiques qui se sont passés sous nos yeux depuis cette époque, et de tous ceux qui se passent au moment où nous écrivons. On pourrait demander pourquoi M. Decazes, qui aurait pu voir les changemens de la chambre se bornassent à la suppression des collèges, ne s'est pas en conséquence à ce système; pourquoi il a consenti au système des collèges supérieurs, et pourquoi il s'était opposé contre le système de Richelieu. Cette faute peut s'expliquer par la difficulté des circonstances et le désaccord des opinions dans le ministère, mais elle ne la justifiera difficilement. Quelques membres du ministère s'opposaient au changement, M. le maréchal Gouvion-Saint-Dyr, M. le marquis Dessolles, président du conseil, et M. de Louis, remirent leurs por-

tefeuilles, et furent remplacés par M. le marquis de Latour-Maubourg, MM. Roy et Pasquier. L'ordonnance royale du 19 novembre 1819, qui annonçait ces changemens, nomme M. le comte Decazes président du conseil des ministres. Une nouvelle loi d'élection, préparée par M. de Serres, qui tomba malade dans le temps, devait être présentée aux chambres par M. Decazes. Obligé d'adopter les hauts collèges, il voulait du moins faire disparaître le double vote en faisant élire les électeurs de ces hauts collèges; mais presque au moment de sa présentation, un attentat affreux; la mort du duc de Berri, vint consterner la France, et changer subitement l'état des choses. Les hommes alors désignés sous le nom d'*ultra-royalistes* songèrent à tirer parti d'un événement dont ils ont seuls profité; des cris de fureur se mêlèrent aux regrets publics, et ils déployèrent toutes leurs forces pour ensevelir les libertés publiques dans le tombeau d'un prince infortuné. La calomnie monta à la tribune avec M. Clausel de Coussergues, et M. Decazes fut publiquement accusé d'être complice de l'assassinat du duc de Berri. Cette odieuse calomnie fut repoussée victorieusement par M. de Saint-Aulaire et l'indignation des honnêtes gens de tous les partis. M. Decazes se trouvant alors en butte aux violences du côté droit, et ayant perdu l'appui du centre gauche, remit son portefeuille au roi le 18 février au soir. Sa démission fut acceptée en considération du mauvais état de sa santé, qui était

en effet gravement altérés. Mais S. M., voulant lui donner des preuves signalées de satisfaction pour ses services, lui conféra le titre de duc, de ministre-d'état de son conseil-privé, et lui confia les fonctions d'ambassadeur auprès du roi d'Angleterre. M. le duc Decazes se rendit quelque temps après à son nouveau poste. Il sut gagner l'estime générale en Angleterre. Tout le temps qu'il n'y consacra pas aux affaires diplomatiques fut employé à rechercher les sources de prospérité de ce pays, pour introduire chez nous les meilleurs procédés dans les arts et dans l'agriculture. Il ne négligea pas non plus l'étude du gouvernement, et voulut connaître à fond le jeu de cette machine compliquée, pour mieux apprécier nos lois et nos institutions politiques, et juger en quoi l'Angleterre l'emporte sur nous, en quoi nous lui sommes supérieurs. C'est pour arriver à ce but qu'il rechercha les hommes les plus distingués du gouvernement et de l'opposition. Ce fut pendant son séjour en Angleterre que S. M. le nomma grand-cordon du Saint-Esprit. Cependant la nouvelle loi d'élection, où le privilège du double vote est consacré, en opposition aux principes de la charte, fut délibérée et promulguée pendant l'absence de M. Decazes; elle porta ses fruits; les ministres qui l'avaient proposée et soutenue, MM. Latour-Maubourg, de Serres, Pasquier, Roy, Siméon et Portal, en concevaient de grandes espérances, et ils n'ont été détrompés que lorsque les collèges électoraux leur ont envoyé

leurs plus fougueux adve ce qui est arrivé en 1820 ( M. le duc Decazes, pro qu'un ministre qui avait des prétentions à la moi et à la justice, ne pourrait tenir devant une majorité tucuse et exagérée; et q même éprouverait le cont de sa chute, revint en donna sa démission, et, mois de juillet, retourna d pays, où il attendit les mens. C'est là qu'il se livra à la culture de la terre, et l'amélioration de rentes races de bestiaux. département de la Gironde très-redevable à cet égar bourne, en particulier, une société d'agriculture, cellente école d'enseigne mentuel, un musée, le pont jeté sur la Dordogne, et l' sement d'un haras. Au rest se faire une idée du ministè Decazes, sous le rapport d'ustrie, des arts, du comm de l'agriculture, il faut lailser M. Charles Dupin, ( 1821, après la retraite du tre, s'exprimait ainsi dans cours d'inauguration de l' théâtre du Conservatoire et métiers, et ce témoigna raïtra d'autant plus respe qu'il est sorti d'une plum pendante. « Vous devez le » enseignement du Conser » au zèle éclairé d'un mini » sentit le prix du savoir e » leur du mérite. Ami des » et des arts, il honora les » et les artistes. Il institu » de son ministère, pour l

et pour les manufactures, des conseils composés des hommes plus éminens par leur science, leurs lumières et la bonté de leurs grandes entreprises. Il fonda pour l'agriculture, des sociétés qui, sur divers points de notre territoire recueillent des faits précieux et les transmettent au conseil national, institué pour réunir en un seul ces lumières éparses, et les faire fructifier, de chaque point, sur tout le reste de la France. En trois ans, des élèves sont envoyés, aux frais de l'état, dans les sciences naturelles et dans l'économie; bientôt ils iront les communiquer aux peuples étrangers par des cultures nouvelles, des végétaux qui manquent à la fertilité de notre sol, et des bêtes vivantes, inconnus à nos climats, pour ajouter à la beauté, à la variété de nos richesses indigènes. L'auteur de ces institutions ne cessera d'être aussi reparaitre, avec une nouvelle force, la fête nationale de l'exposition des produits de notre industrie; et lui-même, par le conseil du trône, fit décréter, par la main du monarque, au profit des arts utiles, des prix et des médailles du prince et dignes de la reconnaissance. Enfin, pour diriger ces arts dans leurs progrès, il institua l'enseignement des sciences appliquées à l'industrie, un enseignement dont l'utilité n'a pas besoin d'être prouvée, et dont il ne m'est pas permis de faire une autre apologie. »

On nous a dit que, dans la session de 1793, le ministère ne put supporter le premier choc du parti royaliste, et fut subitement

renversé. Trois mois s'étaient écoulés, et l'on s'étonnait de l'absence prolongée de M. Decazes, qu'on attribuait à différens motifs, lorsqu'il revint à Paris à la fin de février, et reprit ses fonctions à la chambre des pairs. On sait que peu de ministres ont été jugés plus diversement que lui; mais sa carrière ne paraît pas finie, et le jugement de l'histoire est encore ajourné. M. Decazes a deux enfans de son second mariage; l'aîné a pour parrain et marraine le roi et S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.

**DECHEZEAUX DE LA FLOTTE** (Georges), était négociant à la Rochelle au commencement de la révolution. Le département de la Charente-Inférieure le nomma, en 1791, député suppléant à l'assemblée législative, où il ne fut point appelé, et, en septembre 1792, député à la convention nationale, où, dans le procès du roi, après avoir voté la réclusion et le bannissement, il se prononça contre l'appel au peuple et contre le sursis. Attaché au parti de la *Gironde*, renversé par celui de la *Montagne* le 31 mai 1793, il signa les protestations contre les événemens de cette journée, se défendit d'avoir prêché le fédéralisme à la Rochelle, donna sa démission, et publia une lettre à ses commettans. Il fut mis hors la loi. Découvert dans sa retraite par un de ses collègues en mission, et traduit au tribunal criminel du département qui l'avait nommé, son identité reconnue, il fut condamné à mort et exécuté le 29 nivôse an 2 (8 janvier 1794). Un sous-chef de l'admini-

nistration des vivres, à Rochefort, est accusé d'avoir guillotiné lui-même Dechezeaux de la Flotte. La veuve de cet infortuné représentant obtint, le 18 avril 1795, la réhabilitation de sa mémoire et la restitution de ses biens. Dans les discussions qui eurent lieu à ce sujet, Crassous et Parent furent violemment compromis, et la commune de Rochefort reprocha vivement à Lequinio la mort de son collègue.

DÉCIMONE (FRANÇOIS), l'un des plus zélés patriotes napolitains lors de la révolution de 1798, et l'une des premières victimes de la réaction après le rétablissement du gouvernement royal. Le général Décimone était commandant de la place de Castellamare, lorsque les Français pénétrèrent en Italie. Après le départ du roi de Naples, il s'opposa avec énergie et avec succès à la destruction de plusieurs bâtimens de guerre que le vice-roi avait ordonné d'incendier, pour éviter qu'ils ne tombassent en notre pouvoir. Le général Décimone marcha ensuite contre les Calabrois, et leur fit éprouver de grandes pertes. Les troupes royales ayant repris Naples l'année suivante, le général Décimone fut proscrit; il parvint à se soustraire aux premiers excès de la réaction, en se cachant dans la maison d'un ami : mais cet asile fut bientôt violé. Un ancien valet-de-chambre du général avait découvert sa retraite; et l'ayant signalée à l'autorité, le général en fut arraché. Traduit à un conseil de guerre, il fut condamné à mort et exécuté. Il expira avec beaucoup de cou-

rage : sa mort fut digne de

DECOMBEROUSSE (B MICHEL), était avocat à Vieu Dauphiné, avant la révolution dont il embrassa les principes avec modération. Nommé, département de l'Isère, suppléant à la convention nationale, il ne prit séance qu'au procès du roi. Étranger aux factions qui divisaient l'assemblée, il se fit peu remarquer, et moins passa, au mois de septembre 1795, au conseil des anciens par suite de la réélection de tiers conventionnels. Il travailla dans cette assemblée sans agir mais non sans se rendre utile au travail des bureaux et des commissions, et sortit du conseil le 20 mai 1798. Le département de l'Isère le nomma au même conseil, dont il devint successivement secrétaire et président. Par suite de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), appelé à remplir les fonctions de président du tribunal criminel de l'Isère, et de juge au tribunal d'appel de ce département, il refusa cette place, et fut nommé à celle de chef du bureau des consultations au ministère de la justice, qu'il occupait en même temps ainsi que celle de membre du conseil d'administration des droits-réunis, lors des premiers jours de 1814. Pendant les premiers jours, Napoléon le nomma conseiller à la cour d'appel de Paris, fonctions dont il fut révoqué à la seconde restauration.

DECOULMIÈRE (SIMON), député ecclésiastique de Paris aux états-généraux, en 1789, fut élu des membres de son ordre

ouèrent le plus à la réunion  
 plupart des curés à la cham-  
 tiers-état. Successivement  
 é au comité de secours et  
 mité pour l'aliénation des  
 nationaux, M. Decoulmière  
 serment aux nouvelles lois  
 matières ecclésiastiques,  
 janvier 1791. Échappé aux  
 séjours de 1795, il devint  
 administrateur de l'hospice de  
 Fontenay, et, en 1799, membre  
 du corps législatif, dont il sortit  
 en 1802. Nommé de nouveau ad-  
 ministrateur-général de l'hospice  
 de Fontenay, M. Decoulmière  
 remplissait encore les fonc-  
 tions en 1814, époque où il fut  
 décoré par suite de la premiè-  
 re Restauration. Il avait reçu pré-  
 cédemment la décoration de la  
 Légion d'honneur.

**CREMPS (N.)**, né à Bed-  
 en Quercy, le 1<sup>er</sup> avril 1745,  
 auteur de différens ouvrages, pro-  
 fesseur de géographie et de lan-  
 guage anglais. Son premier ouvrage  
*Magie blanche dévoilée*, 1784,  
 a donné lieu à une mysti-  
 que dont l'auteur a été la vic-  
 time et qui a été rapportée dans  
 les mémoires du temps. Le fa-  
 useur d'escamoteur italien, Pinetti  
 était alors fort en vogue : M.  
 Cremps paraît avoir eu pour but  
 son livre de faire connaître  
 les tours de cet escamoteur.  
 Pinetti, pour se venger,  
 déclama dans une séance qu'un  
 homme ignorant et de mauvaise  
 réputation se tenait étendant,  
 dans la seule intention de lui  
 nuire, dévoiler des secrets au-  
 dessus de sa portée. A ces  
 mots, un homme mal cou-  
 vert de mauvaise mine, se lève  
 au milieu de l'assemblée, et en

termes grossiers apostrophe Pi-  
 netti, et offre de démontrer son  
 charlatanisme. Le public, mécon-  
 tent de voir troubler une séance  
 où il s'amusait beaucoup, hue le  
 pauvre diable, et allait peut-être  
 lui faire un mauvais parti, lors-  
 que Pinetti s'interpose et met  
 doucement l'homme à la porte,  
 en lui glissant dans la main quel-  
 ques écus : c'était un compère. Le  
 lendemain, M. Decremps voulut  
 détromper le public, mais il ne  
 put y réussir. Ses autres ouvra-  
 ges sont : 1<sup>o</sup> *Testament de Jérôme  
 Sharpe, pour servir de suite à  
 la Magie blanche dévoilée*, in-8<sup>o</sup>,  
 1786; 2<sup>o</sup> *Codicille de Jérôme Sharpe*,  
 in-8<sup>o</sup>, 1788; *La Science sansculotisée,  
 premier essai sur les moyens  
 de faciliter l'étude de l'astronomie  
 et d'opérer une révolution*, Paris,  
 an 2 (1794), avec figures, ouvrage  
 dans lequel l'auteur prétend  
 que, sans même employer le mot  
*angle*, il peut « démontrer au sans-  
 culotte le plus ignorant la ma-  
 nière de mesurer la distance de la  
 lune à la terre, et même la hau-  
 teur des montagnes de la lune. »

**DECRES (DENIS, DUC)**, né à  
 Chaumont, département de la  
 Haute-Marne, le 22 juin 1761.  
 Son goût et les exemples de la  
 famille distinguée à laquelle il ap-  
 partenait le firent entrer, à 18 ans,  
 dans la carrière des armes, et le  
 déterminèrent à préférer le ser-  
 vice de mer alors si brillant. A  
 peine garde-marine, il sut se faire  
 remarquer de ses chefs. Dans la  
 malheureuse bataille que la flotte  
 du comte de Grasse livra, le 13  
 avril 1781, dans la mer des An-  
 tilles, plusieurs de nos vaisseaux  
 étaient déjà au pouvoir de l'enne-

mi, d'autres étaient désemparés : l'un de ceux-ci, privé de tous ses mâts, allait devenir la proie de l'ennemi. Un garde-marine osa se jeter dans un canot, et sous le feu de toute la flotte anglaise, alla porter à ce vaisseau un câble, à l'aide duquel une frégate le prit à la remorque, et le sauva. Ce garde-marine était le jeune Decrès. Son avancement fut rapide. En 1786, M. Decrès était lieutenant de vaisseau et servait dans l'Inde au commencement de la révolution, en qualité de major d'une division navale. De retour en France, à la désastreuse époque de 1793, il se vit immédiatement arrêté et conduit à Paris, puis relâché et fugitif, il dut errer pendant trois ans, jusqu'au moment où l'appareil d'une expédition à jamais illustre lui offrit l'occasion de s'associer aux conquérans de l'Égypte. Il commandait comme contre-amiral l'escadre légère d'observation au combat d'Aboukir. Après ce désastre, M. Decrès, entré à Malte, coopéra avec son escadre, pendant dix-sept mois, à la défense de cette place, et se détermina à en sortir pour ne pas épuiser les ressources d'une vaillante garnison, qui ne mesurait la durée de sa résistance que sur celle de ses approvisionnemens. Il appareilla sur le *Gaillaume-Tell* à la vue de l'ennemi, et déjà canonné, bombardé, désemparé avant d'avoir quitté le port, il se précipita au milieu de l'escadre anglaise : cependant entouré et foudroyé de toutes parts, il fut pris ou plutôt sauvé par les Anglais, après avoir sauté sur la dunette de son vaisseau. Cette

action de vigueur, à laquelle nemi rendit hommage, reçut la récompense si belle et si simple, qui était l'ambition de tous dans cette époque héroïque. M. Decrès fut décoré d'un d'honneur. A son retour en France par suite d'échange, il fut nommé préfet du 4<sup>me</sup> arrondissement maritime à Lorient et peu de temps après, le 1<sup>er</sup> octobre 1802, fut le portefeuille de la marine. Les honneurs vinrent en foule cumuler sur la tête du ministre : en 1804, vice-amiral chef de la 10<sup>me</sup> cohorte, général officier de la légion d'honneur, président du collège électoral de la Haute-Marne, qui le nomma candidat au sénat : en 1805, inspecteur-général des côtes de Méditerranée, fonctions du premier ordre, où il succéda à l'amiral Latouche-Tréville. M. Decrès fut en outre décoré du grand cordon de la légion d'honneur en 1806, en sa qualité de général officier de l'empire, il présida le collège électoral de la Seine-Inférieure. On ne sait par quelle étrange négligence de la fortune M. Decrès ne fut créé duc qu'en 1813. Cependant, on ne dissimule pas que ce ministre, malgré toutes ses qualités, fut en butte à une désapprobation presque générale, et résulta de la malheureuse issue de l'expédition de Saint-Domingue. L'opinion publique attribua grand revers à son administration. A cette occasion arrive tout naturellement le récit d'une anecdote peu connue, et oubliée d'être de ceux qui en furent le moins : ceux-ci sont en petit

Latouche-Tréville, qui fut certainement le héros de cette affaire; Decrès, qui y eut la même part comme ministre; Napoléon, qui fut le grand procès; Bruix, qui en agissant puissamment, ne s'occupait pas de le faire. A son retour de Saint-Domingue, le vice-amiral Latouche-Tréville, marin et homme à jamais illustre, fut nommé le premier consul, par le Sénat et par M<sup>re</sup> Bonaparte, avec la plus haute distinction; et le ministère de la marine lui fut adjugé. Latouche était aussi resté à Saint-Domingue porteur de violentes griefs contre le général Decrès. Celui-ci trouva la rivalité de l'amiral Bruix, et repartit depuis chaque jour de camp de Boulogne, un auxiliaire contre la faction de l'amiral Latouche était et tous deux de concert se réunirent si activement, qu'après la promesse du général Latouche-Tréville, celui-ci reçut ordre d'aller à Toulon l'inspection-générale des côtes de la Méditerranée, et fut nommé à la place de l'amiral Latouche, qui fut exilé subitement par ses services et ses hautes fonctions, appelé à rendre à la marine l'éclat auquel il avait mérité tant de fois. Son crédit du ministre devint inébranlable, et il hérita de la place d'inspecteur-général de la Méditerranée, qui vacante peu de mois après la mort du malheureux Latouche-Tréville (voyez Latouche-

Tréville). On sait quel fut le résultat des traités de Saint-Domingue, et quel dommage le refus de les acquiescer, de la part du ministère de la marine, apporta au crédit et à l'honneur français dans nos relations commerciales avec l'Amérique du Nord, ainsi qu'aux familles françaises qui, sur la foi de gouvernement, les avaient acceptés en paiement des fournitures faites aux hôpitaux et aux divers services de l'expédition. On dira que les ministres de l'empereur n'étaient pas responsables, parce que l'empereur était lui-même son ministre. On sait alors qu'un ministre est toujours le maître de ne pas tenir la plume, afin d'éviter d'écrire sous la dictée, et surtout d'apposer sa signature là où n'est pas son opinion. Les longues et ruineuses opérations du camp de Boulogne furent, on ne sait pourquoi, malgré les attaques journalières de l'amiral Bruix, qui regretta alors sincèrement d'avoir éloigné du ministère le général Latouche, de nouveaux titres pour le ministre Decrès à la confiance de l'empereur. On attribuait alors cette extraordinaire faveur à certaines économies qui soulevaient contre M. Decrès tous les employés civils et militaires de la marine, dans les ports de Boulogne, d'Étaples, de Calais et d'Ambleteuse. Les voyages que l'empereur faisait sur les côtes du Nord et de l'Océan étaient tous signalés par les craintes des marins, et ces craintes furent constamment justifiées par le mécontentement de l'armée maritime. La France ne peut pas oublier les

désastres de sa marine sous ce long ministère; mais, par compensation, elle n'oubliera pas non plus que, pendant cette période de treize années, une activité qui semblait être en proportion de tout ce qu'elle perdait, s'attachait à combler et peut-être à prévoir l'abîme où sa puissance maritime devait s'engloutir; que 93 vaisseaux de ligne et 60 frégates furent construits, et que les beaux travaux de Cherbourg, et notamment ceux du port d'Anvers, devenus hostiles contre la France, sont de nobles monumens de l'administration du duc Decrès. Jamais la *pensée impériale* ne fut confiée à une tête plus dévouée: il y avait harmonie dans l'intelligence et dans l'exécution. Malheureusement l'empereur aimait peu et entendait peu la marine: elle était trop lente pour lui. Le mouvement de son chef lui était nécessaire pour qu'il la protégeât, et il ne maniait que son ministre quand il croyait manier la marine française. Un grave reproche s'attache encore à la mémoire du duc Decrès, celui d'avoir repoussé, à l'époque du consulat, des rangs de la marine française, des officiers de tout grade, ses anciens chefs, ou ses anciens compagnons, qui, au premier avènement de Napoléon, vinrent offrir les débris de cette illustre marine française, miraculeusement échappés à l'attentat de Quiberon et aux horreurs de l'émigration, qui venait de cesser pour elle. M. Decrès était doué d'un esprit fin, éclairé, fertile en à-propos, en saillies, et appuyé sur des connaissances solides. En mars 1814, il adhéra à

la déchéance de Napoléon le 20 mars 1815, il fut rappelé au ministère, et nommé à la place des pairs le 2 juin suivant. Il perdit encore le portefeuille de la marine à la seconde restauration, et se retira dans le sein de sa famille. Une mort affreuse par une destinée singulière le vint logue à l'accident qui, vingt ans auparavant, avait fait sauter la dunette de son vaisseau. Le commandant du *Guillaume Tell*, termina misérablement la vie du duc Decrès. Voici les principales circonstances de son accident, dont il n'a pas été possible d'éclaircir les détails. Le 23 novembre 1820, vers onze heures et demie, le duc de la Comédie-Française, avec sa fille et sa femme (la veuve général Salignac, qu'il avait épousée en 1813), le duc Decrès se retira aussitôt dans son appartement. Vers onze heures et demie le matin, il est réveillé par une forte odeur de linge brûlé et de poudre. Il s'est à peine élevé de son lit, qu'une explosion de poudre d'un canon de trois livres éclate entre ses mains. Quelques secondes après cette détonation de même lieu également; les glaces se brisèrent, les meubles renversés, le lit tout en feu. Le duc Decrès appelle son valet - de - chambre qui couchait au-dessous de lui, et lui ordonne de sauter en l'air, et de faire sauter le domestique. Et moi aussi, dit-il, le duc; je me crois blessé; je veux éteindre le feu. Le domestique répond plus qu'en criant: le duc est perdu; et presque aussitôt il entend des cris affreux: c'est



domestique, qui répond à  
 i le rebvent que des hom-  
 x jeté par la fenêtre; il é-  
 né de plus de quarante  
 s haut. On trouva dans les  
 de M. Decrès trois pa-  
 e poudre, dont deux d'une  
 un d'une demi-livre. L'ex-  
 avait eu lieu par la com-  
 tion d'une mèche qui s'é-  
 du lit à l'extérieur d'une  
 térale de la chambre. On  
 ut, lors de la vérification  
 sers du duc Decrès, que  
 ancs en billets de banque  
 i traites d'une valeur de  
 ance, qui y étaient la veil-  
 ent disparu, et que le feuil-  
 registre qui en contenait  
 tion avait été arraché. Ces  
 portèrent le procureur du  
 amparer du domestique,  
 transporter à l'hôpital de  
 ité. Jusqu'au moment de  
 , qui arriva le lendemain,  
 heureux persista à dire  
 ait été précipité dans la  
 r deux hommes; il était  
 âgé de 25 ans. Attaché  
 a plus tendre jeunesse au  
 rès, il avait toute sa con-  
 et le duc lui laissait par  
 nt une pension de 3000  
 On soupçonne que ce jeu-  
 me fréquentait les mai-  
 jeu. Le duc Decrès suc-  
 i ses blessures, que d'a-  
 n n'avait pas cru d'ange-  
 le 7 décembre 1820.

ÉTOT (N.), fabricant de  
 ouvriers, fut nommé dé-  
 états-généraux, en 1789,  
 iers-état du bailliage de  
 Il s'occupa spécialement  
 res de finances, et lors-  
 question de l'émission

des assignats, il s'y opposa avec  
 force, considérant cette mesure  
 comme devant être funeste au  
 commerce. Il se prononça avec  
 la même énergie contre les en-  
 couragemens donnés au com-  
 merce de l'Inde, prétendant qu'ils  
 étaient contraires à l'industrie  
 française. Son zèle pour la pros-  
 périté nationale ne se démentit  
 jamais. Il fut l'un des premiers  
 négocians qui, en 1797, offrirent  
 au directoire-exécutif de verser  
 des fonds pour concourir à la des-  
 cente en Angleterre. M. Decrétot  
 devint, en 1799, directeur de la  
 caisse d'amortissement. Il était  
 éminemment patriote. Dans tou-  
 tes les circonstances de sa vie po-  
 litique ou privée, il rendit des  
 services réels à l'industrie natio-  
 nale et au commerce, en secou-  
 rant de tout son pouvoir les pro-  
 grès de nos manufactures. Lors-  
 que l'empereur le décora de l'é-  
 toile de la légion-d'honneur, il  
 voulut honorer non-seulement le  
 mérite personnel de ce digne ci-  
 toyen, mais encore la classe esti-  
 mable à laquelle il appartenait,  
 et qui n'a pas moins que les scien-  
 ces, les arts, le génie militaire et  
 la valeur de nos guerriers, con-  
 couru à la gloire nationale. M.  
 Decrétot mourut avant les désas-  
 tres de 1814.

DEDELAY-D'AGIER (PIERRE,  
 COMTE), attaché, avant la révolu-  
 tion, au corps des gendarmes du  
 roi, publia alors un *Traité d'hip-  
 piatrique*. En 1789, il fut nommé  
 par la noblesse, et non, comme  
 le prétendent quelques biogra-  
 phes, par le tiers-état du Dau-  
 phiné, député suppléant aux états-  
 généraux, où il ne prit séance que

l'année suivante, par suite de la démission d'un membre de cette assemblée; il vint d'être nommé maire de Montélimart. M. Dedelay-d'Agier avait embrassé les nouvelles opinions avec franchise; il les soutint avec courage. Le 12 février 1790, il vota pour l'abolition des ordres religieux; le 11 avril suivant, il se prononça en faveur du projet qui supprimait les dîmes, et mettait au rang des dépenses publiques le traitement des ministres du culte. Il échappa aux proscriptions de 1793, et fut nommé, en 1797, par le département de la Drôme, membre du conseil des anciens, dont il fut secrétaire le 23 septembre de la même année, et président le 21 avril 1799. Après les événements du 18 brumaire au 8 (9 novembre 1799), il fit partie du corps législatif, qui le proposa, en même temps que le premier consul et le tribunat, au choix du sénat-conservateur, unanimité dont il n'y a peut-être pas eu un second exemple. Le sénat admit M. Dedelay-d'Agier dans son sein le 19 décembre 1800; il devint successivement comte de l'empire et commandant de la légion-d'honneur. Lors de l'anéantissement de la France par les troupes étrangères, en 1814, il adhéra, comme tous les dignitaires et fonctionnaires publics de l'état, à la déchéance de l'empereur, ce qui le fit nommer, par le roi, pair de France, le 4 juin de la même année. Le 2 juin 1815, Napoléon le nomma membre de la chambre des pairs, qu'il avait recomposée. Au second retour du roi, il cessa de faire partie de cette chambre

par suite de l'ordonnance du 11 juillet 1815; mais il y fut élu en 1820. M. Dedelay-d'Agier s'est fait remarquer dans la carrière législative, et lorsq l'objet de la faveur du gouvernement impérial, que par ses usages et des principes. Après son élimination de la chambre des pairs, il se fit à l'œuvre, depuis trente années cessant de répandre de nombreux bienfaits sur les indigents. En 1818, et dans les années suivantes, il fit don au hospice de Roussillon, près de Roussillon, 200,000 fr. d'immeubles pour fonder un hospice et d'autres établissements de charité. Sa vie qui mourut en septembre de la même année, légua à la commune de Romans, pour l'emploi de son usage, une somme de 100,000 francs, également en l'honneur de son usage. Un vie aussi bien rempli que celui des dissensions politiques rappelle ces beaux caractères de l'antiquité, et ajoute à sa vie plusieurs titres que la France pendant son immobilité a la reconnaissance à l'admiration de la postérité.

DEDEM-VAN-GEELDE (GEOFFROY-GEORGE, comte). A la France et l'Angleterre valent l'alliance de la France que des Provinces-Unies, dont on présidait les états-généraux. Contre le désir du roi, il se réunit à ses collègues qui partageaient l'opinion en faveur de la France, et il contribua beaucoup à la conclusion de la paix de 1713, qui fut signée à Utrecht, le 11 février 1713.

de sa qualité d'ambassadeur, occupa ce poste jusqu'en 1794, c'est-à-dire pendant vingt ans. Lors de l'expédition de M. Dedem se refusa obstinément à livrer au vainqueur anglais les archives de la marine française, dont le roi avait été remis à sa garde. M. Smith obtint par suite de sa résistance, que l'ambassadeur hollandais serait relégué à Bucharest, où il fut conduit et retenu pendant deux ans. Le prince Louis de Orange étant monté sur le trône de Hollande, M. Dedem fut nommé commandeur de son ordre après la réunion de ce royaume à l'empire français, il devint membre du sénat, comte et officier de la légion-d'honneur. Après de longues luttes politiques de 1814, il retourna dans sa patrie et reçut une pension du gouvernement français. Il vit aujourd'hui la retraite.

**DEEM-VAN-GELDER (N.)**, né à Rotterdam, lieutenant-général au service de France. Il accompagna son père à Constantinople et après avoir voyagé dans divers pays, il revint en Hollande, où il se consacra à la cause du prince d'Orange, ce qui ne l'empêcha pas pendant de se prononcer en faveur de la révolution de 1794; il retourna aux états-généraux de la Hollande d'Overyssel. Le nouveau gouvernement le nomma ministre plénipotentiaire à Stockholm, puis à Paris; il fut rappelé en Hollande pour sa seconde mission en 1798. Lors de la signature des Anglo-Russes, en 1806, il fut nommé attaché, comme officier major M. Dedem, qui fut

fait prisonnier à la bataille de Bergem. Après la cessation des hostilités, par suite de la capitulation du duc d'York à Alkmaar, M. Dedem partit pour Londres avec la mission de surveiller l'exécution de ce traité. A son retour en Hollande, il fut nommé successivement ambassadeur à Stuttgart, à Florence et à Paris. Il ne quitta cette dernière ville qu'à l'époque de la déclaration de guerre en 1806. Nommé général-major par le grand-pensionnaire, et peu de temps après par le roi Louis, dont il était premier chambellan, ambassadeur à Cassel, puis à Naples, il reçut du roi Joachim le cordon de son ordre au même temps que le duc de Noje recevait celui de l'ordre de Hollande. La Hollande ayant été réunie à la France, l'empereur nomma M. Dedem général de brigade, et l'employa d'abord à Hambourg, sous les ordres du maréchal prince d'Eckmühl, et ensuite à l'avant-garde de l'armée de Russie, sous les ordres du roi de Naples. En 1814, il servit en Italie, sous le prince vice-roi. De retour en France, il fut nommé par le roi lieutenant-général, et, en 1816, commandant du département de Jura. A son retour à Paris, il fut fait chevalier de Saint-Louis, et appelé au conseil de guerre chargé de juger les généraux Marchand et Rudet. Il est aujourd'hui en non-activité.

**DEDON (FRANÇOIS-LOUIS)**, né le 21 octobre 1762, à Toul, département de la Meurthe, lieutenant-général d'artillerie en retraite. Il était, à l'âge de 15 ans, aspirant au corps royal d'artillerie, et lieu-

tenant en 1780. Au commencement de la révolution, il fut employé successivement comme capitaine et comme chef-d'escadron à l'armée du Rhin jusqu'en 1797, et, dans la même année, comme colonel à l'armée du Bas-Rhin. Général de brigade en 1805, il passa, l'année suivante, au service de Joachim, roi de Naples; fut fait général de division, en 1807, et attaché, en 1809, au roi d'Espagne, Joseph Bonaparte. Il se fit particulièrement remarquer au siège de Saragosse, et devint colonel-directeur-général de l'artillerie espagnole. De retour dans sa patrie à la fin de 1813, il fut employé, comme général de brigade, jusqu'à l'abdication de l'empereur. Le roi le nomma lieutenant-général le 1<sup>er</sup> juin 1814, et le mit à la retraite le 24 décembre de la même année; pendant les cent jours, il fut employé comme lieutenant-général. Après la seconde restauration, il fut de nouveau mis à la retraite. Le général Dedon a publié : 1<sup>o</sup> *Relation du passage du Rhin effectué le 1<sup>er</sup> floréal an 5*, in-8°, 1797, sans nom d'auteur; 2<sup>o</sup> *Mémoires militaires sur Kehl*, in-8°, 1797, également sans nom d'auteur; 3<sup>o</sup> *Précis historique des campagnes de l'armée du Rhin et de la Moselle pendant l'an 4 et l'an 5*, in-8°, 1799; 4<sup>o</sup> *Relation détaillée du passage de la Limal effectué le 3 vendémiaire an 8*, in-8°, 1801; cet ouvrage est accompagné de deux cartes. 5<sup>o</sup> *Tableau synoptique de l'instruction spéciale sur le service du corps royal d'artillerie*, présenté au roi le 2 juin 1814.

DEFERMON DES CHAPE-

LIÈRES (JOSUË, COMTE)  
1756 à Rennes, département de la Mayenne, était procureur au parlement de Bretagne et commissaire des états de Rennes qu'il fut élu en 1789, par l'état de la sénéchaussée de ville, député aux états-généraux. M. Defermon, homme instruit et laborieux, est un de ceux qui ont le plus activement participé aux événements contemporains. Les matières qui l'ont le plus occupé; ce qu'il a vu, comme président de plusieurs assemblées législatives, traitant avec succès toutes les questions relatives aux contributions, à l'agriculture, à l'économie politique, à l'administration, etc. Fidèle défenseur du parti populaire, il a vu constamment étranger l'excès par lequel on a prétendu flétrir la cause nationale. Aux états-généraux, il proposa, entre autres choses, de consacrer par un décret la nécessité d'un serment national pour l'admission de tout papier-monnaie; et pour l'établissement de l'impôt; il demanda de déterminer les principes de l'organisation municipale, et, dans la discussion à ce sujet, il combattit l'article portant que les officiers municipaux ne pourraient être révoqués que par cent voix. En 1790, il vota pour la réduction des pensions; dénonça l'acte de déshonneur de Rennes pour cause de désobéissance aux décrets de l'assemblée, et, quelque temps après, renouvela cette dénonciation.

dant la suppression du traitement des magistrats rebelles à Bientôt il réclama la suppression des parlemens; s'opposa à l'émission d'un papier-monnaie à l'établissement des jurés en matière civile; interpella l'archevêque de Toulouse, à l'occasion des troubles religieux survenus dans cette ville; présenta un rapport qui fut suivi d'un décret sur la contribution personnelle, et fit voter plusieurs articles sur la répartition foncière, ainsi que sur le droit d'enregistrement. Il fut élu par un décret qui déterminait les bases de la contribution mobilière. En 1791, il propose et adopta un projet sur l'organisation de la marine; dénonce un décret du pape contraire au serment civique du clergé français; propose la suppression de tous les droits perçus au profit des villes; donne lieu à la vente du tabac et des préposés de la régie, détermine l'impression du *Voyage de M. de La Fayette*, et l'armement de vaisseaux pour aller à la recherche de ce célèbre voyageur; fait avancer la somme nécessaire pour l'impression des *Tableaux de Lalande*. Il entreprend la lecture d'un plan sur les colonies; fait adjoindre Rochambeau à un comité militaire, lors du siège de Varennes; propose un amendement au projet de loi concernant les émigrés, et un autre en faveur des hommes de couleur nés libres. M. Deferron ne fit point partie de l'assemblée législative, il devint membre de la Convention nationale, où il représenta le département d'Ille-et-Vilaine. Chargé, comme président,

de diriger les premiers débats dans le procès du roi, sa conduite envers ce prince fut pleine de noblesse et d'humanité. Ces sentimens, et le soin qu'il avait eu de faire placer à la barre un siège pour recevoir Louis XVI, le firent accuser, par Julien de la Drôme, de *partialité* et de *connivence* avec M. de Malesherbes et les défenseurs du roi, afin de protéger la cause de la tyrannie. Lorsqu'il fut appelé à voter, il demanda la détention et le bannissement à la paix; après la condamnation à mort, il réclama un sursis à l'exécution. Lié avec les membres du parti de la *Gironde*, il attaqua vivement le parti de la *Montagne*. Après la proscription du 31 mai 1793, il défendit Lanjuinais, accusé d'avoir opéré la contre-révolution à Rennes, et fut inculpé lui-même par Levasseur de la Sarthe, pour sa correspondance au sujet de cette journée. Sur son refus de venir à la barre pour se justifier, il fut décrété d'arrestation; et ayant pris la fuite, déclara être traître à la patrie. Pendant dix-huit mois, il erra dans la Bretagne, échappant avec peine aux poursuites dirigées contre lui. Enfin le danger cessa, et il reparut le 8 décembre 1794 à la convention, où il manifesta de nouveau son attachement à la république, poursuivant avec énergie les partisans de la terreur les 12 germinal et 1<sup>er</sup> prairial an 3 (1<sup>er</sup> avril et 20 mai 1795), et ceux de la royauté le 13 vendémiaire an 4 (26 octobre 1795); cependant, nonobstant ses principes bien connus, il se trouva compromis, sans y avoir donné lieu, dans la

correspondance royaliste de Le-maitre, et signalé comme montrant des dispositions favorables au rétablissement du trône. Membre du conseil des cinq-cents, il demande la suppression de la taxe extraordinaire de guerre, celle du journal *le Patriote de 89*; défend le système de banque; fait prendre une résolution qui fixe le traitement des vice-présidens, substitués, etc., des tribunaux criminels; présente à la suite d'un rapport un projet d'indemnité en faveur des rentiers et pensionnaires de l'état; appuie l'établissement d'une banque; improvise un discours en faveur des mandats territoriaux; obtient qu'il sera établi un droit de passe pour l'entretien des routes; propose de déclarer que Malo et Kamel, qui ont arrêté Lavilleheurnois, agens secrets du parti royaliste, ont bien mérité de la patrie; enfin, obtient le rétablissement des droits d'entrée et celui de la vente exclusive du tabac. Étant sorti du conseil en 1797, il fut nommé commissaire de la trésorerie nationale. M. Defermon seconda de tout son pouvoir les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et fut appelé par le premier consul au conseil-d'état. Dévoué au nouveau gouvernement, il le servit avec fidélité, et justifia la confiance dont il fut constamment l'objet. En 1800, il présenta un projet de loi sur l'établissement d'un octroi de bienfaisance; en 1801, il défendit au corps législatif, en qualité d'orateur du gouvernement, le projet de loi relatif à la dette publique et aux domaines nationaux, et combattit avec

beaucoup de force les idées des membres du tribunal. Nommé dans la même année, au conseil des cinq-cents, au même corps, le traité de paix avec le roi de Portugal. Nommé en 1802, liquidateur-général de la dette publique, il a rempli les devoirs de cette place avec un zèle pour les intérêts du gouvernement, que les créanciers de l'état n'ont eu qu'une voix pour l'accuser de partialité et de partialité. Il ne nous appartient pas de prononcer sur une matière grave, et qui tient à des considérations sur lesquelles il est difficile de s'entendre; mais nous devons à la vérité de dire que nous sommes ennemis de M. Defermon en articulant des plaintes que nous n'ont jamais accusé sa partialité. Nommé, en 1807, ministre des finances, et l'un des principaux auteurs des finances, il devint successivement comte de la Réunion, grand-officier de la légion d'honneur, et grand-croix de l'ordre de la Réunion. L'abdication de Napoléon, le père et le rétablissement de la famille royale, le tinrent occupé des affaires pendant toute la durée de la première restauration. Mais Napoléon, à son retour, rétablit dans ses emplois les anciens ministres; lui confia la direction de la caisse de l'extraordinaire, et le nomma l'un des membres du conseil-d'état. Ce fut en cette qualité qu'il présenta à ce conseil la célèbre déclaration du 17 août 1814, par laquelle les frères Michaud et Defermon furent nommés dans leur Biographie. Defermon fut élu à la chambre des représentans par le département d'Ile-et-Vilaine. Après la seconde abdication de Napoléon, il

me lié par les sermens  
 it faits à ce prince dès  
 de sa fortune, et n'ayant  
 ous le gouvernement du  
 e place qui l'eût engagé  
 èrement, il crut pouvoir  
 de reconnaître comme  
 a Napoléon II, proposi-  
 a motivé sans doute la  
 ion dont il fut frappé a-  
 entrée du roi, en juillet  
 Defsermon, durant cinq  
 l'exil, se retira dans le  
 des Pays-Bas, qui na-  
 core ayant fait partie de  
 français, lui rappelait  
 rie à laquelle il avait cons-  
 talens et ses lumières.  
 ublié en 1815, in-8°, un  
 justificatif de sa con-  
 itique, sous ce titre : *Ob-*  
*s du comte Defsermon sur*  
*ciations et accusations por-*  
*re lui.*

ORGUES (N.), membre  
 icipalité, qui, dans la  
 du 10 août 1792, sans  
 , sans caractère, chassa  
 municipal de Paris, et  
 à sa place; il devint, en  
 r la proposition de Hé-  
 Séchelles, ministre des  
 trangères; mais, en 1794,  
 énonciation d'Hébert aux  
 ers, il fut destitué et ar-  
 échappa cependant au sort  
 part des proscrits, et dut  
 té aux événemens du 9  
 or an 2 (27 juillet 1794).  
 ambassadeur en Hollan-  
 1799, il fut rappelé à la  
 la révolution du 18 bru-  
 n 8 (9 novembre 1799).  
 e temps après, M. Defor-  
 endit à Nantes, où il était  
 de remplir les fonctions

de commissaire-général de poli-  
 ce; mais, par suite d'une rivalité  
 d'attributions qui s'éleva entre  
 lui et M. Letourneur de la Man-  
 che, préfet du département de la  
 Loire-Inférieure, il fut remplacé.  
 En 1804, il partit, en qualité de  
 consul de France, pour la Nou-  
 velle-Orléans.

DEFRANCE (JEAN-CLAUDE),  
 député par le département de  
 Seine-et-Marne à la convention  
 nationale, s'y fit peu remarquer.  
 Dans le procès de Louis XVI, il  
 déclara que, ne se regardant pas  
 comme juge, c'était seulement  
 comme homme d'état qu'il votait  
 pour la détention et le bannisse-  
 ment à la paix. Depuis il garda le  
 silence. M. Defrance passa, en  
 septembre 1795, au conseil des  
 cinq-cents, en sortit en 1798, et  
 devint substitut du commissaire  
 du directoire près de l'adminis-  
 tration des postes. Après la jour-  
 née du 18 brumaire, il fut nom-  
 mé au corps législatif, et en sor-  
 tit en 1803.

DEFRANCE née CHOMPRÉ,  
 (M<sup>me</sup>) a publié une imitation en  
 vers français des *Odes d'Ana-*  
*créon*, que M. Gail a enrichie de  
 notes, Paris, 1798, in-12; et *Idyl-*  
*les sur l'Enfance et l'amour mater-*  
*nel*, mises en vers d'après Jauf-  
 fret, 1800, in-8°.

DEFRANCE (JEAN-MARIE-AN-  
 TOINE, COMTE), lieutenant-géné-  
 ral, inspecteur-général de cava-  
 lerie, commandeur de l'ordre  
 royal et militaire de Saint-Louis,  
 grand-officier de celui de la lé-  
 gion-d'honneur, et chevalier de  
 l'ordre du Lion de Bavière. Né le  
 21 septembre 1771, le comte De-  
 france embrassa la carrière mili-

taire à l'époque de la révolution; il passa rapidement par tous les grades inférieurs, et fut bientôt honoré du commandement du 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. Il fit partie, à la tête de ce corps, des armées du Rhin et d'Italie, et s'y distingua par sa bravoure. Élevé au grade de général de brigade, il fit les campagnes de 1805, 1806 et 1807, et fut blessé à la bataille de Wagram. En 1812, en Russie, le comte DeFrance fut chargé du commandement d'une division de cavalerie; par sa prudence et son autorité, il rendit de grands services dans la retraite de Moscou; et se couvrit de gloire dans la campagne de France, où, avec des forces bien inférieures à celles que commandait le comte de Saint-Priest, il le repoussa, lorsqu'il allait s'emparer de Reims. La conduite du comte DeFrance l'a fait placer au rang des meilleurs généraux de cavalerie. Depuis la rentrée du roi, le général DeFrance a toujours été employé. Le commandement de la première division militaire, dont la capitale est le chef-lieu, lui a été confié en 1819. Des motifs inconnus l'ont fait remplacer au commencement de 1822, et il est rentré dans la liste des lieutenans-généraux disponibles.

DEGELMANN (LE BARON), ministre de l'empire en Suisse. En 1795, il fut chargé de l'honorable mission de l'échange de la fille de Louis XVI contre le ministre Beurnonville et les députés conventionnels livrés au prince de Cobourg, en 1793, par Dumouriez. Il signa le traité de paix

de Campo-Formio, conclue entre la France et l'Allemagne; il a toujours été employé dans la diplomatie.

DEGEN (JEAN-FRÉDÉRIC), né à Affalterthal en Franconie, le 10 décembre 1752, savant helléniste et bibliographe, écrivain riche, a laissé un grand nombre d'ouvrages justement estimés. Il se livra, dès sa jeunesse, à l'étude et approfondit des antiquités grecques; occupa une chaire de professeur, à l'âge de 22 ans, dans le gymnase d'Erlangen; et fut nommé à celui d'Auspach; devint directeur principal de l'école de ce lieu, et professeur de grec à Neustadt, professeur de grec à Reuth, et conseiller du comte de Reuth. Après avoir donné de nombreuses traductions des auteurs grecs, accompagnées de notes et de excellents commentaires, M. Degen a encore fait preuve de son esprit critique la plus judicieuse dans la rédaction de divers écrits historiques et dans les comptes rendus de tous les ouvrages qui ont été publiés de son temps en Allemagne sur la littérature grecque. On a aussi de lui des ouvrages estimés sur l'éducation de la jeunesse, et sur les meilleures méthodes d'enseignement. Collaborateur des journaux littéraires de l'Allemagne les plus estimés, M. Degen les a non-seulement enrichis d'une foule de notices et d'articles, où la plus vaste érudition est jointe à une critique éclairée, mais il y a encore donné lieu à la publication de petits poèmes et de versification facile et agréable. Les principaux ouvrages de M. Degen sont : *De urbanitate et elegantia*, Erlangen, 1775, in-8.



*la philosophie d'Anaximandre*, 1776, in-8°; *Sur la traduction de quelques-unes de ses élégies*, *ibid.* 8°; *l'Histoire d'Hérodote*, abrégé du grec en allemand, t. 1, 1783 - 1791, 6 vol. *Sai d'une littérature comparée* (au nombre de 12), 1794-1796, 12 vol., et un *supplément*, Ect. 1799, in-8°.

**N.**, né à Vienne en 1756, physicien et mécanicien habile, aéronaute malheureux, acquit une célébrité par ses efforts pour perfectionner le vol des oiseaux. On lui a dit avoir découvert un moyen de rendre un aérostat si léger qu'il se soulevât de sa propre masse, appliqué à des aérostats d'une grande dimension, il se projetait sur son corps et mues par un vent favorable, l'éléverait dans les airs, et dirigerait son vol en toute liberté, même contre le vent contraire. Il s'élança avec intrépidité du haut du clocher le plus élevé de Vienne : ce premier essai fut d'abord heureux ; ses ailes ne lui servirent à soutenir son vol, mais elles lui furent au contraire un poids et quelque secours commandé. Quoique grièvement blessé dans cette tentative, il ne dit pas courage, et renoua bientôt ses expériences avec une confiance absolue, mais il ne prit plus de clocher pour point de départ. S'enlevant du bord de terre à l'aide d'un ballon ordinaire, il espérait que, par un vent favorable, ses ailes lui suffiraient pour diriger son vol à volonté. Ses essais obtinrent en effet un grand succès par des temps favorables. Des journalistes alle-

mands les vantèrent outre mesure, et annoncèrent avec emphase que les aigles d'Autriche avaient trouvé un rival heureux dans la personne de M. Degen. Cette haute réputation ne put se soutenir sur un plus grand théâtre. Arrivé à Paris, en 1813, l'aéronaute n'y éprouva que des revers. Dans la première expérience qu'il fit de son art en public, un vent assez modéré suffit pour emporter au loin le ballon et le navigateur ailé, qui, malgré les plus grands efforts, ne put diriger ni modérer sa marche. Dans la seconde, un vent plus impétueux brisa la mécanique entière; l'aérostat fut jonché de plumes et de débris, et le moderne Icare fut près de périr dans sa chute. Il avait déployé un grand courage dans ses entreprises hasardeuses; on ne lui en sut aucun gré. Accusé d'avoir voulu se jouer du public, la police se saisit de l'argent perçu à l'entrée de l'enceinte; l'aéronaute même fut arrêté pendant quelques jours, les frais considérables qu'il avait faits furent entièrement perdus. Ruiné, honni, il fut enfin mis en scène et chansonné au théâtre du Vaudeville. Depuis, on n'a plus entendu parler de lui.

**DEGÉRANDE**, voyez **GÉRANDE**

**DEGOUGES (MARIE-OLYMPRE)**, Veuve d'AUBRY, née à Montauban, en 1755, composa dans sa jeunesse plusieurs pièces de théâtre, qui furent représentées à Paris avec quelques succès. Entre autres : *le Mariage de Chérubin*, *l'Homme généreux*, et *Molière chez Ninon, ou le Siècle des grands hommes*. A l'époque de la révolu-

tion, elle aspira à une autre gloire ; se jetant alors dans le tourbillon des affaires politiques, on la trouvait tantôt chez les ministres, tantôt aux tribunes des Jacobins ou de l'assemblée nationale, tantôt haranguant le peuple, et se mêlant aux groupes nombreux du Palais-Royal et des places publiques. Elle tapissait périodiquement les murs de Paris d'adresses énergiques. Ses discours et ses écrits respiraient l'enthousiasme le plus vif et un ardent amour de la liberté. Elle provoqua la première l'institution d'une société populaire de femmes, et voulait rivaliser à la tribune avec les orateurs les plus éloquens de l'assemblée constituante. Elle espérait devenir le Mirabeau de son sexe. Après la mort de cet homme célèbre, elle publia un drame épisodique intitulé : *Mirabeau aux Champs-Élysées*. Toute l'exaltation d'Olympe Degouges ne la porta cependant à aucune action violente ou criminelle. Son âme ardente lui avait fait embrasser avec transport la cause de la liberté ; mais les excès et les crimes dont quelques hommes pervers se rendirent bientôt coupables, et qui auraient déshonoré la plus belle des causes, si elle pouvait l'être par d'indignes soutiens, révoltèrent le cœur généreux d'Olympe. Après les massacres des 2 et 3 septembre 1793, elle exhala son indignation dans plusieurs nouvelles adresses au peuple, placardées avec profusion dans les rues de la capitale. Elle y attaquait nominativement les chefs de l'anarchie, et cherchait à rappeler les

citoyens aux sentimens d'unité qui caractérisèrent temps les vrais amis de la patrie. Le 14 décembre de la même année, elle s'offrit courageusement pour être un des défenseurs de l'infortuné Louis XVI. Un pamphlet intitulé *les Trois* qu'elle publia ensuite, et dans lequel elle accusait sans nommer Marat, Robespierre et les autres hommes les plus puissans de la révolution, motiva son arrestation. Un arrêté du 29 octobre 1793 la traduisit au tribunal révolutionnaire. Mise en jugement le 1<sup>er</sup> novembre, elle fut condamnée à mort le même jour. Au moment où cette sentence fut portée, elle s'écria avec force : « *Mes vœux n'auront pas la barbare joie de couler mon sang ; je suis libre, et je donnerai encore à ma patrie un citoyen ou une citoyenne.* » Des officiers de sang froid et féroces que ses juges, prétendirent que la déclaration d'innocence qu'elle avait faite était fautive ; et le 4 novembre elle fut conduite au supplice. Avant de périr, elle maudissait comme Didon, l'espoir qu'elle avait eu de voir un vengeur de ses crimes et au moment de recevoir le coup fatal, elle portait encore de côté ses regards assurés, et criait avec énergie : *Enferme ma patrie, vous vengerez ma mort.*

DEGRANGE (EDMOND) de Bordeaux, est auteur de plusieurs ouvrages estimés, utiles aux jeunes négocians, aux militaires, et à tous ceux en général qui se vouent aux opérations commerciales. On a de lui : *la Théorie des livres rendue facile*, Bordeaux, 1800, in-8°. Cet ouvrage

; la dernière est de 1815; *Traité des changes*, 8°, 1818, in-8°; *Vade-mecum des commerçans et des voyageurs de toutes les classes*, 1818, est un tableau de réduction complet des poids et de tous les pays. *La Tenue des livres en partie double, appliquée à la comptabilité d'un négociant*, 1818, in-8°; *L'Arithmétique pratique*, 1818, 2 vol. *Methodes des négocians, ou des divers systèmes monétaires des peuples commerçans*, 1815, in-18.

AVE, député au conseil national, en 1797, par le département de l'Escaut, ne s'y occupa que des intérêts du commerce, et rapporta pour provoquer l'abolissement de la contrainte commerciale, et sortit du conseil en

1799. AVE, colonel d'infanterie pendant la révolution, fut nommé ministre de la guerre en 1792. Il commanda les armées de Luckner, de Fayette et de Rochambeau. Il ordonna les premières mesures défensives contre les invasions coalisées qui venaient en France. Il se plaignit à l'Assemblée constituante de l'invasion des troupes, des mesures répressives, et se vit en état de siège des frontières. Accablé du fardeau, il s'était chargé en acceptant le ministère si difficile à remplir, il donna bientôt sa démission. Un décret de l'Assemblée nationale le permit de sortir de Paris. Le 10 août, un décret d'accusation fut porté contre lui; il s'y déroba par la fuite. Les

mémoires du temps en parlent comme d'un homme de bien, mais de peu de capacité.

DEGUERLE (JEAN-NICOLAS-MARIE), né près d'Issoudun, le 6 janvier 1766, membre de la société libre des sciences, lettres et arts de Paris, censeur des études au collège de Louis-le-Grand, et professeur honoraire de la faculté des lettres, poète agréable et grammairien estimé, a publié les ouvrages suivans : *Origine des temples de l'amour*, opuscule poétique, 1789, in-8°; *les Amours*, imitation en vers des plus jolis poètes latins, 1796, in-18. Cet ouvrage est devenu très-rare. *Notice sur les œuvres de Léonard, publiées par M. Campenon, et sur la tragédie de Laurent de Médicis*, 1799; *Eloge des perruques, enrichi de notes plus amples que le texte*, publié sous le nom du docteur Akerlio, 1799, in-12. C'est un badinage fort ingénieux dans lequel l'auteur a fait preuve aussi d'une véritable érudition. *La guerre civile de Pétrone*, traduite librement en vers français, ornée du texte latin et suivie de recherches sceptiques, tant sur la satire de Pétrone que sur son auteur, Paris, an 7 (1799), in-8°; réimprimée à la suite du Lucain de M. Amar, Paris, 1816; *Stratonice et son peintre, ou les Deux Portraits*, conte qui n'en est pas un, 1800, in-8°; *Discours sur la grammaire générale*, 1801, in-8°. M. Deguerle, avant d'être censeur du collège Louis-le-Grand, a professé la rhétorique, au Prytanée de Saint-Cyr, de la manière la plus distinguée. M. Lebrun, auteur de *Marie-Stuart*, est un de ses élèves.

**DEHAUSSY - ROBECOURT** (MATHIAS-ANTOINE, BARON), né à Péronne, exerçait dans cette ville la profession d'avocat, lorsqu'il fut nommé député de la Somme à l'assemblée législative (1791). Partisan de la monarchie constitutionnelle, il s'opposa, dans les premières séances, au décret qui supprimait l'usage des mots *sire* et *majesté* insista pour le rapport de ce décret; fit exclure les sociétés populaires de l'enceinte des bâtimens occupés par le corps législatif; défendit successivement le ministre de la marine Bertrand de Molleville, Labigne de Caen, et le ministre Delessart, accusés comme ennemis de la révolution. Après la session de l'assemblée législative, nommé maire de Péronne, il fut bientôt destitué par André Dumont, qui déclara que cette ville était un second Coblenz. M. Dehaussy fut élu, en 1797, député au conseil des cinq-cents pour le département de la Somme. Il cessa de faire partie de ce conseil après le 18 fructidor an 5 (1794). Nommé, en 1800, président du tribunal civil de Péronne, il en exerçait encore les fonctions en 1815, lorsqu'il fut élu député à la chambre des représentans. Il ne se fit point remarquer dans cette assemblée, et ne parut pas à la tribune.

**DEHNE (JEAN-CHRÉTIEN-CONRAD)**, médecin-physicien, né à Celle, et établi à Schoeningen, dans la principauté de Brunswick-Wolfen-Buttel, a laissé plusieurs ouvrages écrits en allemand dont les principaux sont : 1° *Essai d'un traité complet sur la teinture acre*

*d'antimoine, et ses propriétés médicales, ainsi qu'une manière de préparer des teintures blanches avec d'autres métaux* stadt, 1779, in-8°, ibid. in-8°; 2° *Essai d'un traité du proscarabée* (meloe piceus et majalis de Linné) *son emploi dans la rage et la phobie, avec des observations sur la nature de ces maladies et leur contagiosité* et leur traitement, Leipsick, 1788, in-8°. Dehne a aussi fourni plusieurs journaux de chimie une notice sur les mémoires parmi lesquels nous citerons que les suivans : *Sciences faites avec la gomme de gaiac; sur l'union du soufre; Procédés pour une grande quantité d'huile de semences végétales, et des œufs de poule*. Dehne en 1791.

**DEHOUILLÈRE (C.)** gers, premier maire constitutionnel de cette ville, élu député du département de Maine-et-Loire à l'assemblée législative, et à la convention où il se fit remarquer. Dans le procès d'YVI, il vota pour la réclamer le bannissement à la paix.

**DEI (JEAN-BAPTISTE)**, naissance, en 1702, généalogiste grand-duché de Toscane, vant antiquaire, fut nommé directeur des archives du grand-duc Ferdinand, et y établit un cabinet inconnu avant lui. Il recueillit plusieurs anciens titres de la Toscane, et leurs arbres généalogiques; publia aussi celui de la bibliothèque ducal des Médicis, imprimé en 1761. Il enrichit le cabinet

Vienne de plusieurs mémoires, et publia des notices importantes sur divers objets d'arts. Dei mourut à Florence en 1789.

DEIMAN (JEAN-RODOLPHE), né à Groningue, en Ost-Frise, le 29 août 1745, habile médecin hollandais, exerça pendant quarante ans consécutives avec le plus grand succès cet art à Amsterdam. Il s'acquitta de plus une haute fonction comme chimiste. Il consacra ses études à l'université de Groningue, où il obtint le grade de docteur, après avoir soutenu sa thèse d'une manière distinguée, une thèse publique de *indications vitales*. Il sut se concilier, pendant sa longue carrière, l'estime et l'affection de ses concitoyens, autant par son honorable caractère et son ardent amour de la science que par ses rares talents. La tête de l'association saxonnoise connue sous le nom de *chimie hollandaise*, on lui dut des travaux importants : celle de *l'odeur oléfiante*, des recherches faites sur *l'action du mercure sur la végétation*, sur *le gaz hydrogène*, sur *l'acide nitreux et ses combinaisons avec les alkalis*, sur les fruits des travaux de Deiman et de ses associés. Fourcroy lui consacra dans un mémoire lu à l'Académie le 16 novembre 1796. Ses ingénieuses recherches, y compris les dites, sont du petit nombre de celles qui fournissent de nouvelles vues. Elles tiendront, ainsi que celles sur la décomposition et la recomposition de l'eau, l'électricité, sur les sulfures métalliques, etc., etc.,

« un rang distingué dans la chimie » pneumatique, aux progrès de laquelle ces savans ont attaché la gloire de leurs travaux et de leurs découvertes. » Deiman enrichit les collections académiques de la Hollande d'une foule de mémoires du plus grand intérêt. On peut citer particulièrement ceux sur *la mort naturelle*, sur *l'influence du climat*, sur *la prééminence de l'hiver sur l'été sous divers rapports*, sur *les services rendus aux sciences par Lavoisier*, etc. On a encore de lui d'excellens traités sur *l'électricité médicale*, sur *les pluies métalliques*, sur *l'hygiène et l'éducation physique*. Ses expériences de chimie ont été recueillies et publiées en 5 vol. par la société des chimistes hollandais; cet ouvrage a été traduit en français sous le titre d'*Essais physico-chimiques*. Après la mort funeste de Lavoisier, la société dite *concordia et libertate*, voulant rendre un hommage public aux mânes de l'illustre fondateur de la chimie moderne, chargea Deiman de prononcer son éloge, ce qu'il fit dans un discours qu'on cite en Hollande comme un modèle de précision et d'élégance. Il y rend compte de toutes les précieuses découvertes dues au génie du chimiste français. En 1785, la société royale de médecine de Paris avait déjà couronné un mémoire que Deiman avait fait, de concert avec le docteur Mitchel, sur cette question : *Déterminer quels sont les avantages et les dangers du quinquina administré dans le traitement des fièvres intermittentes*. Deiman fut aussi l'auteur d'un projet relatif à l'établissement d'une société de bien-

faisance pour les aveugles, projet qui n'eut son exécution qu'après sa mort, mais pour lequel il avait ouvert des correspondances suivies avec Haüy de Paris, Himly de Berlin, et autres instituteurs renommés de pareils établissemens. En 1805, il publia un traité sur l'esprit de la philosophie critique, dans lequel la doctrine du philosophe de Königsberg, le célèbre Kant, est approfondie et commentée avec autant de clarté que de talent. Le roi de Hollande avait nommé Deiman son médecin et chevalier de son ordre. Ce savant mourut à Amsterdam, le 15 janvier 1807. MM. Jérôme de Bosch et J. E. Dornik ont publié des éloges de Deiman.

DEJAURE (JEAN-ÉLIE BEDENC), né en 1761, homme de lettres, a obtenu des succès dans la carrière théâtrale. Cet écrivain connaissait bien les effets dramatiques, et son style correct n'est dépourvu ni de grâce ni d'élégance. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Éloge de J. J. Rousseau*, 1792, in-8°. C'est le seul écrit de Dejaure qui n'appartienne pas au genre dramatique. *Les Époux réunis*, comédie en 1 acte et en vers, jouée en 1789, imprimée en 1791, in-8°. Cette pièce est imitée d'un drame allemand. *L'incertitude maternelle, ou le choix impossible*, comédie en 1 acte et en vers, jouée en 1790, imprimée en 1791, in-8°. *Louise et Volsan*, comédie en 3 actes et en prose, jouée en 1790, imprimée en 1791, in-8°. *Le franc breton, ou le négociant de Nantes*, comédie en 1 acte et en vers, tirée d'un conte de Marmon-

tel, 1791; *Le nouveau d'Assau*, trait civique en un acte et en prose, mêlé de chants, musique de Berton, 1790 : c'est un hommage au jeune Désiles, qui périt généreusement au siège de Nancy (voy. DÉSILES); *Lodoïska, ou les Tartares*, opéra en 3 actes, musique de Kreutzer, 1791, in-8°, tiré du roman de *Faublas* et réimprimé dans le théâtre de l'Opéra-Comique, 1811-1812, 8 vol. in-18; *Imogène, ou la gageure indiscrette*, comédie mêlée d'ariettes, en 3 actes et en vers libres, musique de Kreutzer, 1796; *La Dot de Suzette*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, musique de Boyeldieu, 1798; *Montano et Stéphanie*, opéra en 3 actes, musique de Berton, an 7 (1799); *Les Quiproquos espagnols*, comédie en 2 actes, mêlée d'ariettes, musique de Devienne, jouée en 1792 au théâtre Feydeau; *Astianax*, grand opéra en 3 actes, musique de Kreutzer, joué en 1801 : on a représenté sans succès, en 1808, sur le théâtre Feydeau, un ouvrage posthume de Dejaure, intitulé : *Linna, ou les mines de Suède*. De ce grand nombre d'ouvrages énumérés ci-dessus, il ne reste au théâtre que *Montano et Stéphanie*. La musique de cet opéra, due au talent de M. Berton, est le chef-d'œuvre de son auteur. En 1801, on reprit cette pièce avec un nouveau troisième acte, fait par M. Legouvé, qui eut un grand succès; c'est le seul qu'on représente. C'est celui qu'on trouve dans l'édition qu'on a publiée de cette pièce en 1802, in-8°. Dejaure est mort le 25 octobre 1799.

DEJEAN (JEAN-FRANÇOIS-AIMÉ)

, premier inspecteur-général de génie, ministre d'état, sénateur, grand-cordon de la légion d'honneur, pair de France, le 6 octobre 1749 à Castelfranco. Sa famille avait, depuis longtemps, rempli des places élevées dans la magistrature, son père était président au parlement de cette ville. Destiné à l'écritture, le jeune Dejean fut admis à l'école du génie de Metz, s'y fit de bonne heure remarquer par son application. Nommé lieutenant en second en 1768, lieutenant en premier, capitaine en chef en 1770, et colonel en 1777. Il servait dans l'armée à l'époque de la révolution dont il embrassa avec ardeur les espérances, si chères à ses âmes généreuses. Employé à l'armée du Nord en qualité de chef de bataillon, il se distingua à la prise de la citadelle de Valenciennes, fut nommé en 1793 commandant du génie et directeur des fortifications. Les services qu'il rendit aux armées de Courtray et de Menin, qu'aux sièges d'Ypres et de Valenciennes, lui valurent le grade de colonel de brigade. Il était employé à l'armée du Rhin lorsqu'il fut nommé général de division, le 10 octobre 1795, et joignit en qualité de quartier-général l'armée du Nord en Hollande. Par son commandement en chef de l'armée lui fut confié pendant l'absence du général Beurnois, appelé à l'armée de Sambre-et-Meuse. Le directoire retint le 10 octobre 1798, au général Dejean son commandement et le la réforme; mais il le réinté-

gra dans son grade l'année suivante. Après la journée du 18 brumaire, le premier consul le nomma conseiller-d'état, et l'envoya en qualité de ministre extraordinaire à Gènes, pour coopérer à l'organisation de la république Ligurienne. Dans cette mission, le général Dejean donna de nouvelles preuves de ses talens comme administrateur et homme d'état. Le 12 mars 1802, il fut nommé directeur-ministre de la guerre, et, le 21 août de l'année suivante, grand-trésorier de la légion d'honneur. Napoléon le choisit, en avril 1805, pour présider le collège électoral de la Somme. M. Dejean, qui, pendant les orages de la révolution, avait rendu d'importants services à plusieurs personnes de ce département, y fut élu candidat pour le sénat-conservateur. En octobre, il accompagna l'empereur à Strasbourg. En 1809, lors de l'invasion des Anglais dans l'île de Walcheren, il se rendit à Anvers pour hâter les mesures de défense. Un mécontentement, dont les causes ne sont pas connues, lui fit retirer à cette époque le portefeuille du ministère qu'il occupait, et il fut remplacé par M. Lacuée, comte de Cessac. Mais cette défaveur dura peu, et Napoléon nomma bientôt le général Dejean premier inspecteur du génie, à la place du général Marescot, et le créa ensuite membre du sénat-conservateur. Le 10 janvier 1812, il fut élu président à vie du collège électoral d'Indre-et-Loire. Il présida, le 28 octobre, la commission militaire qui condamna à mort les généraux Mallet, Lahorie, Guidal,

et les autres individus qui avaient pris part à leur audacieuse entreprise. Après la première abdication de l'empereur, le général Dejean fut nommé par le roi son commissaire extraordinaire dans la 11<sup>e</sup> division, chevalier de Saint-Louis et pair de France (le 4 juin 1814). Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, lui rendit (mars 1815) les fonctions de premier inspecteur du génie; lui confia, en l'absence du comte Lacépède, celles de grand-chaucelier de la légion-d'honneur, et le créa pair le 2 juin. Au second retour des Bourbons, le général Dejean fut dépouillé de ses places; mais l'estime et l'affection de ses concitoyens l'accompagnèrent dans la vie privée. Sa probité sévère, ses talents, les services qu'il a rendus à l'état comme guerrier et comme administrateur, lui ont acquis de justes droits à la reconnaissance publique; l'aménité de ses mœurs et sa bienveillante affabilité dans toutes les relations sociales, qualités contrastant si fortement avec l'orgueil et la morgue repoussante de tant d'autres hauts fonctionnaires de ces derniers temps, lui ont conservé l'affection d'estimables amis qui ont résisté à l'épreuve des disgrâces. En 1818, le général Dejean, quoique éloigné de toute fonction publique, fut appelé près du roi et consulté sur divers objets relatifs à l'administration du département de la guerre. On ignore jusqu'à quel point ses avis ont pu avoir de l'influence dans les conseils du gouvernement; mais on sait qu'il obtint à cette époque justice pour son fils, que l'ordonnance

du 24 juillet 1815 avait exilé de sa patrie, et à qui le roi permit d'y rentrer. Par ordonnance du 5 mars 1819, le comte Dejean a été réintégré dans la chambre des pairs. Investi des hautes fonctions de législateur, et, en certains cas, de celles de juge, qui semblent cesser d'être incompatibles, il sera sans doute appelé plus d'une fois à donner dans la première chambre de nouvelles preuves du patriotisme éclairé et de l'équité incorruptible qui ont marqué tous les pas de sa longue et honorable carrière.

DEJEAN (PIERRE - FRANÇOIS-MARIE-AUGUSTE, BARON), fils du précédent, est né le 10 août 1780. Il obtint, jeune encore, un avancement rapide. Chef d'escadron au 9<sup>e</sup> régiment de dragons, il fut nommé colonel du 11<sup>e</sup>, le 15 février 1806; officier de la légion-d'honneur, le 11 juillet 1807, et peu après général de brigade. En 1812, élu député du collège électoral du département de l'Aude, l'empereur l'attacha à sa personne, l'année suivante, en qualité de son aide-de-camp particulier, et le nomma lieutenant-général de cavalerie en 1814. Lors du siège de Paris, il y fut envoyé par Napoléon, pour prévenir la reddition de cette ville; mais le sort de la capitale de la France était déjà décidé. Le roi confirma le général Dejean dans son grade, et le nomma chevalier de Saint-Louis, le 5 septembre de la même année. Au retour de Napoléon, en 1815, le général Dejean reprit auprès de lui ses fonctions d'aide-de-camp, et fut envoyé, en qualité de commissaire extraordi-



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION



*M. Dejoux.*

*Dejoux*

*Paris chez M. de la Harpe*

12 dans les départements de  
Normandie et du Nord. Divers  
autres, qu'il fit peindre, des-  
cendaient aux de l'empire.

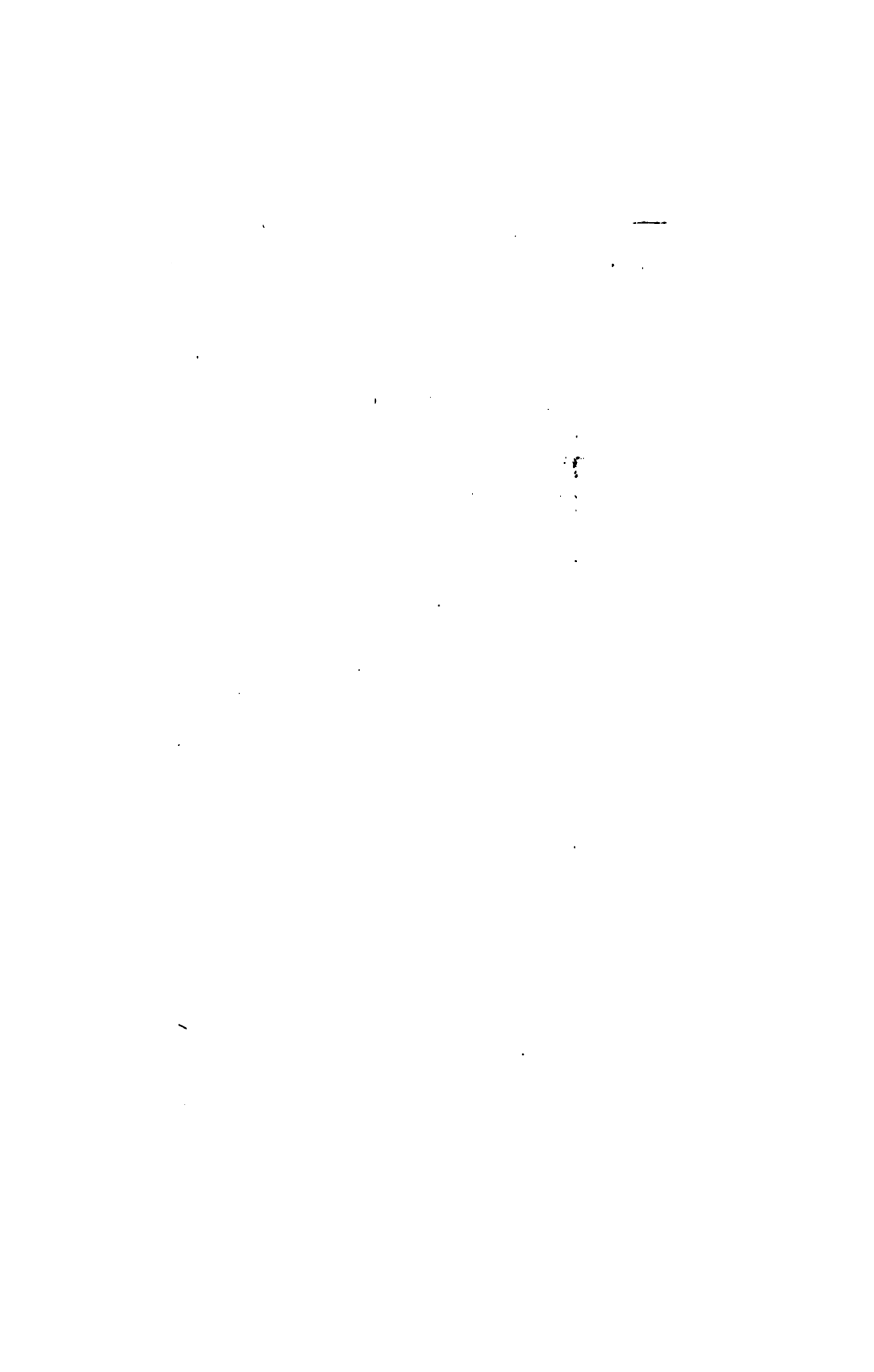
Le pamphlet intitulé *Exposé  
de la République sous Napoléon*,  
dont on verra plus tard le  
succès, fut écrit par le  
colonel de la loi d'État, M. de  
Lamoignon, et fut imprimé  
à Paris, chez les Citoyens, par  
M. de Lamoignon, et fut  
réimprimé à Paris, chez les  
Citoyens, par M. de Lamoignon.

Le 12, cet avis de mort fut  
donné dans l'Assemblée, et  
fut lu par le président de la  
Assemblée, M. de Lamoignon.  
Le 13, l'Assemblée, par un  
votage, déclara que le  
ministère de la Justice, et  
le ministère de l'Intérieur,  
étaient responsables de  
l'arrestation de M. de Lamoignon,  
et de sa détention dans  
le fort de Vincennes.

Le 14, l'Assemblée, par un  
votage, déclara que le  
ministère de la Justice, et  
le ministère de l'Intérieur,  
étaient responsables de  
l'arrestation de M. de Lamoignon,  
et de sa détention dans  
le fort de Vincennes.

Le 15, l'Assemblée, par un  
votage, déclara que le  
ministère de la Justice, et  
le ministère de l'Intérieur,  
étaient responsables de  
l'arrestation de M. de Lamoignon,  
et de sa détention dans  
le fort de Vincennes.

Le 16, l'Assemblée, par un  
votage, déclara que le  
ministère de la Justice, et  
le ministère de l'Intérieur,  
étaient responsables de  
l'arrestation de M. de Lamoignon,  
et de sa détention dans  
le fort de Vincennes.



dans les départemens de  
 mme et du Nord. Divers  
 ts qu'il fit pendant cet-  
 sion ont été imprimés  
 le pamphlet intitulé *Porte-  
 de Bonaparte saisi à Wa-*  
 dont, au reste, rien ne ga-  
 l'authenticité. M. Dejean  
 ppé de la loi d'exil portée,  
 15, contre 58 citoyens plus  
 ins marquans à cette épo-  
 choisis au hasard, et con-  
 es sans avoir été entendus.  
 ordonnance remplaçant alors  
 l'avait obligé de sortir de  
 e; une autre ordonnance lui  
 t d'y rentrer. Le général  
 us, depuis cette époque,  
 i de fonctions publiques.  
**DEJOLY (N.)**, né à Montpel-  
 département de l'Hérault,  
 re de la justice à la fin du  
 de Louis XVI. Son père é-  
 taire à Loret, village près  
 te ville. Dejoly vint jeune à  
 il y épousa la fille d'un ri-  
 cureur au Châtelet, et a-  
 une charge d'avocat au con-  
 il exerçait en 1789. Il em-  
 la cause de la liberté, et  
 it avec zèle, mais sans exa-  
 on. Nommé lieutenant de  
 au bureau de la ville de  
 puis secrétaire greffier de  
 commune, il fut appelé, le  
 a 1792, dans les conseils  
 , en qualité de ministre de  
 ce, à la place de M. Duran-  
 e 10 juillet suivant, il vint  
 er à l'assemblée législative,  
 r'était plus au pouvoir des  
 res de défendre le royaume  
 archie qui menaçait de tout  
 tir, et il annonça que tous  
 llègues et lui avaient don-  
 : démission au roi. M. De-

joly, qui avait de nombreux amis  
 dans l'assemblée et parmi les  
 membres les plus distingués du  
 parti de la Gironde, fut engagé à  
 conserver encore quelque temps  
 le portefeuille du ministère de la  
 justice. En cette qualité, il rendit  
 encore compte à l'assemblée des  
 obstacles qui s'opposaient à l'exé-  
 cution de la décision du conseil,  
 relative à la suspension du maire  
 de Paris Pétion et de Manuel.  
 Le 12 juillet, l'assemblée lui de-  
 manda un compte par écrit des  
 poursuites commencées contre les  
 auteurs de la journée du 20 juin.  
 Enfin la veille du 10 août 1792,  
 il vint dénoncer de nouveau les  
 manœuvres des ennemis du mo-  
 narque et de l'état, se plaignit de  
 ce que rien n'était statué à l'é-  
 gard des jacobins, et annonça que  
 le péril de la monarchie était au  
 comble. Elle fut en effet renver-  
 sée le lendemain. Dejoly, mis en  
 arrestation, fut remplacé dans le  
 ministère de la justice par Danton.  
 Traduit au tribunal révolution-  
 naire, le 10 décembre 1792, sur  
 la motion de Philippeaux, il eut  
 le bonheur d'être oublié, et ne fut  
 point mis en jugement. Renda à  
 la liberté après le 9 thermidor  
 (27 juillet 1794), il abandonna la  
 carrière politique pour se livrer à  
 celle du barreau. L'empereur le  
 nomma avocat au conseil-d'état;  
**M. Dejoly** en exerça encore les  
 fonctions pendant la première res-  
 tauration; mais il cessa de les  
 remplir après le second retour du  
 roi, et donna sa démission en  
 1815.

**DEJOUX (PIERRE)**, ministre  
 de la religion réformée, président  
 du consistoire des départemens

de la Loire-Inférieure et de la Vendée, a publié les ouvrages suivans : *La Providence et Napoléon, ou les fêtes de l'église et les triomphes des armées exposés dans une suite de discours*, 1806, in-8°; *Discours sur la guerre considérée dans ses rapports avec la civilisation*, 1810, in-8°; *Second Discours sur la Guerre, ou Te Deum d'Enzersdorf et de Wagram*, 1810, in-8°; *Troisième Discours*, 1815, in-8°; *La Vertu glorifiée, ou le triomphe après la mort*, 1815, in-8°. — DEJOUX, habile sculpteur, fut nommé membre de l'académie des beaux-arts, 2<sup>e</sup> section, par ordonnance du 21 mars 1816.

DEJUSSIEU (voyez JUSSIEU).

DEKEN (AGATHE), née en 1741, à Amstelveen, près d'Amsterdam, occupe un rang distingué parmi les poètes hollandais. Elle fut, dès sa tendre enfance, en butte à l'infortune, perdit à l'âge de 5 ans ses parens qui venaient d'être ruinés par un incendie, et fut placée dans un hospice d'orphelins à Amsterdam. Les dispositions heureuses qu'elle montra pour la poésie intéressèrent en sa faveur plusieurs personnes, et la société *diligentia omnia* prit quelques soins de la jeune Agathe. Elle s'associa d'abord, pour ses travaux littéraires, avec Marie Bosch, et ensuite plus particulièrement avec M<sup>me</sup> Elisabeth Wolff, née Bekker, femme d'un rare mérite, dont les ouvrages sont pleins de verve et d'originalité. Ces deux dames en composèrent un grand nombre en commun, qui eurent un succès prodigieux en Hollande et en Allemagne (Voyez l'article d'ELISABETH BEKKER, second volume de

cette Biographie). Exerça une grande influence dans les cœurs de ces deux auteurs de chapitres, de poèmes nationaux, de romans pleins de sensibilité, de voyages, de religion, etc., etc., ouvrirent plusieurs éditions en Hollande, et qui furent enjoints en différentes langues vécurent pas moins de leurs jours dans un état d'indigence. M<sup>me</sup> Bekker fut la première; son amie, la noble, la suivit de près du he. Agathe mourut, non près sa compagne, le 1<sup>er</sup> bre 1804. On s'empresse de aux deux muses honnêtes de leur vivant, honneurs après leur mort ciétés littéraires d'Amsterdam donnèrent une fête funèbre laquelle les personnes les distinguées de la ville se firent voir d'assister, et où la liste de ces illustres amies, qui même n'avait pu être recueillie par des éloges en vers.

DELAAGE (HENRI-BARON DE SAINT-CYR, marquis de camp, commandant de l'armée d'honneur, chevalier de Louis, est né à Angers le 11 mai 1755. Il entra au service, en 1773, en qualité d'officier de voltigeurs. Le premier objet qui l'occupait, en arrivant sous les drapeaux, est un officier de jour qui se sert de sa canne pour aligner un bataillon. « C'est à l'honneur de commander un Français, lui dit M. de La Fayette, faut au moins avoir la main pour les manœuvres »

En 1792, lorsque Verrendit, quoique cet officier fut à ses ordres que 500 hommes, il refusa de sortir de la ville jusqu'à ce que le général Kalkreuth consentit à laisser le corps du brave commandant Beaurepaire, qui s'était tué à mort pour éviter la honte de capituler. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, et qu'après un long délai, que les troupes, momentanément désarmées, que le général lui fut accordée. Dans la bataille sous Liège, les tirailleurs refusent d'approcher d'un ennemi occupé par l'ennemi, M. Delaage précipite seul avec un courage; les Autrichiens, qui le suivent, prennent aussitôt. Au camp de Maulde, il commande un bataillon de volontaires; Dumouriez vaincu fait combattre ses troupes en bataille, et les anime à les animer contre le ennemi, nement qu'il trahissait. Le commandant Delaage s'écrie : *Liberté, et périssent les traîtres* officier supérieur de hussards, menace au nom du général. Pour toute réponse, le commandant crie *aux armes* mouvement Dumouriez, qu'il la fuite avec son escorte. Le commandant Delaage dirigea le bataillon sur Valenciennes, fidèle à la république, mais par suite assiégée et forcé de se rendre aux troupes autrichiennes et anglaises réunies. Il est fait prisonnier de guerre; en rentrant en France avec son régiment, il fut envoyé comme sous-général dans la Vendée. Il est tué dans une mêlée près de la Croix-

des-batailles, où les républicains et les Vendéens prenaient des cartouches dans les mêmes caissons, l'adjutant-général Delaage est grièvement blessé; son courage le soutient, et il parvient à reprendre les canons qui étaient tombés au pouvoir des Vendéens. Près de Dol (en Bretagne), le général Kléber, qui commandait et ralliait les troupes, lui dit : « Delaage, tiens ferme une demi-heure à l'entrée du pont, et l'armée est sauvée. » L'ordre est exécuté avec tant d'intrépidité, que Kléber nomme l'adjutant-général Delaage chef de brigade. A la bataille du Mans, il enlève vingt pièces de canon; mais livré au représentant du peuple Carrier, il est conduit à Nantes. Kléber indigné demande un officier pour porter au représentant l'ordre de le mettre en liberté. Vingt officiers de chasseurs se présentent, partent à toute bride, l'arrachent de prison, et le ramènent à l'armée. Dans la poursuite de l'affaire du Mans, il sauve l'honneur et la vie à une jeune femme, et la fait conduire par des Vendéens prisonniers chez une de ses tantes. Près d'Angers, il soutient différens combats, marche sur le Bocage, où il surprend plusieurs divisions de Vendéens, et défait Stofflet dans Chemillé. A Paimbeuf, il fait rentrer dans le devoir les troupes de terre et de mer qui s'étaient révoltées. Charrette cherchait à réunir ses soldats pour favoriser le débarquement d'une flotte anglaise qui croisait à la hauteur de l'Île-Dieu. Le chef de brigade Delaage défait son avant-garde à Saint-

Vincent-de-Lay, lui prend des munitions, des armes et des habillemens que les Anglais avaient débarqués. Quelque temps après, Charrette, à la tête de 9,000 hommes d'infanterie et de 1,000 chevaux, marche sur Luçon, dans le dessein de secourir la descente des Anglais sur les Sables ou sur la Rochelle. 200 républicains retranchés dans l'église de Saint-Cyr, et les barricades d'un port, arrêtent Charrette pendant 4 heures. Le chef de brigade Delaage s'avance contre lui avec 1,000 hommes d'infanterie et un escadron de cavalerie, attaque son centre, tue plusieurs chefs de sa main, défait Charrette, et délivre les 200 républicains assiégés dans l'église de Saint-Cyr. Le général Hoche lui écrivit, le 11 vendémiaire an 4 : « Votre conduite à l'affaire de Saint-Cyr est au-dessus de tout éloge ; en attendant que vous en receviez le digne prix, je vous donne le commandement de la colonne, à la tête de laquelle le général Boussard a été tué... » Les Anglais attaquèrent Noirmoutiers et la baie de Bourgneuf. Hoche voulant éviter que les Vendéens ne missent sa faible armée entre deux feux, charge le chef de brigade Delaage, auquel il ne peut confier que 1,500 hommes, de poursuivre Charrette, de le combattre, et d'empêcher qu'il ne cherche à l'inquiéter. Trois semaines après, craignant qu'il ne succombe sous les forces du général vendéen, il envoie vers Glisson 6,000 hommes à sa recherche. Le chef de brigade Delaage, à la tête de 4,000 hommes, combat à la Roche-sur-Yon

Charrette, et pratique contre des intelligences avec les peuples les plus considérables du pays. Plusieurs villes se soumettent, prend l'artillerie du général vendéen, détruit ses moulins à poudre, et le force à licencier son armée, à se cacher, enfin à écrire qu'il demande à se retirer en Angleterre. Un des principaux propriétaires d'Angers (ville dans laquelle l'adjudant-général De la Roche avait rendu le repos), un prêtre, disons-nous, qui avait quinze blessures, et perdu un œil dans la guerre civile, adopta Charrette, et lui donna sa fille en mariage. En étudiant la tactique de l'ennemi, le chef de brigade Delaage s'en était fait telle qu'il n'éprouva jamais de succès ; aucun poste ne lui fut levé ; 600 royalistes échouèrent devant Saint-Lambert, qui n'eut pour défense que 18 hommes et un sergent. Ne pouvant avoir d'autres pions pour connaître les plans des Vendéens, il se déguisait en paysan, et, en se mêlant avec les chasseurs de la Vendée, il était dans les villages. Reconnu par une découverte, il reçut plus de coups de sabre. Deux officiers très-braves, MM. Moreau et de La Roche, le dégagèrent. Il était si courageux qu'à chaque action les Vendéens l'appelaient par son nom. Ses nombreuses blessures le forcèrent à rester quelque temps sans activité. En l'an 7, la guerre recommença menaçant de se rallumer. Charrette se rendit sur la rive gauche de la Loire, sans armes et comme un simple cultivateur ; il fut reçu avec honneur par les nationaux et de quelques



bat les Vendéens partout  
rencontre. La confiance  
pirait portait les troupes  
cir sans attendre les or-  
ministre. Les citoyens  
ontrées formés en colon-  
siles le mettaient à leur  
habitans des pays révol-  
luisaient leurs grains et  
stiaux là où il le deman-  
es prêtres et des chefs  
s vinrent le trouver de  
e et sans sauf-conduit. Le  
de la guerre Bernadotte  
rait « Quand on fait un  
on usage de ses armes,  
oit pas les quitter. » Dans  
contre près de Nuaille,  
déens le surprennent, et  
e décharge générale le  
hors de combat; il res-  
15 hommes. Prenant le  
n chasseur, il blesse le  
Vendéens, au moment  
-ci le chargeait à cheval,  
les 15 chasseurs, il met  
léens en déroute. Étant  
illé, le prêtre **BEAUBIEN**  
(nom), qui dans cette  
ouait le rôle du *Vieux de*  
*gne*, l'envoie assaillir pen-  
nuit dans une maison où  
rvait seul avec deux of-  
n lui crie de se sauver par  
e qu'il connaît; il préfère  
les assassins, et se faire  
u'au poste de ses soldats.  
Vendéens avoua qu'il l'a-  
ieurs fois couché en joue  
r le tuer. Delaage cerna  
Vendéens dans Moulins-  
illon, prit 15 de leurs  
t dispersa le reste. Ses  
étaient sans souliers et  
le; il satisfait à tous leurs  
de ses propres deniers.

En l'an 8, à la bataille de Maren-  
go, la division Monnier perd son  
artillerie; avec un détachement  
du 40<sup>e</sup> régiment, il fait une se-  
conde attaque sur Castel-Seriolo,  
éparpille ses soldats à la manière  
des Vendéens, et reprend les piè-  
ces qui foudroyaient la divi-  
sion. Cet officier supérieur s'est  
trouvé à toutes les affaires dans  
les campagnes d'Allemagne, de  
Prusse et de Pologne, où le 5<sup>e</sup>  
corps a donné sous les ordres des  
maréchaux Lanues et Masséna.  
A la bataille d'Austerlitz, il fut  
chargé par le maréchal Lannes  
de faire un rapport à l'empereur  
sur la position où se trouvait le  
5<sup>e</sup> corps, d'après un nouveau  
mouvement des Russes. L'empereur  
fit avancer la cavalerie; le  
mouvement des Russes fut para-  
lysé, et le 5<sup>e</sup> corps qui était à la  
gauche de la grande-armée, man-  
œuvra alors d'une manière dé-  
cisive. Les généraux en chef lui  
confiaient souvent des brigades  
et des colonnes de différentes ar-  
mes. A l'affaire de Pulstuck, le  
général Treillard ayant été blessé  
au commencement de l'action,  
l'adjutant-général Delaage fut  
chargé du commandement de la  
cavalerie légère. Il s'aperçoit que  
le 88<sup>e</sup> régiment est enveloppé par  
une nuée de cavalerie russe, il  
charge avec le 21<sup>e</sup> des chasseurs,  
et cette brave troupe qui se ser-  
rait autour de son drapeau est  
dégagée par cette charge faite à  
propos. Il poursuit les Russes  
dans la presqu'île, leur prend 40  
caissons, des bagages, et leur fait  
environ 800 prisonniers. A l'af-  
faire de Tikozin, deux régimens  
de cavalerie légère étaient rame-

nés par des forces très-supérieures; il charge les Russes avec tant d'impétuosité, qu'il arrête leur mouvement, et délivre le premier aide-de-camp du maréchal Masséna et plusieurs autres officiers que les Cosaques entouraient. Il fut nommé par l'empereur baron de Saint-Cyr, en récompense des services qu'il avait rendus dans les trois campagnes précédentes. En 1808 et 1809, il commande la cavalerie légère du 5<sup>e</sup> corps dans toutes les affaires d'Espagne. Les maréchaux Lannes et Mortier écrivent en sa faveur pendant le siège de Saragosse. S'étant particulièrement signalé à Ocana, il reçoit sur le champ de bataille des éloges des maréchaux Mortier et Soult. Les fatigues de la campagne d'Andalousie lui faisant ressentir plus vivement ses blessures, il est obligé de se rendre aux eaux de Barèges. Il n'était pas entièrement rétabli, lorsqu'il reçut l'ordre de partir pour Mayence, comme chef d'état-major de la 1<sup>re</sup> division du 5<sup>e</sup> corps de la grande-armée aux ordres du maréchal Ney. Ce maréchal lui donna souvent des commandemens séparés. Il le chargea de la reconnaissance de Kraonoi, et de l'attaque de deux ouvrages qui flanquaient l'enceinte de Smolensk. A la bataille de la Moskowa, il enleva avec une brigade deux redoutes au centre de la ligne des Russes. Il reçut dans cette journée deux blessures graves. Nommé par l'empereur, le 18 octobre 1812, à Moscou, général de brigade, il fut forcé, quelque temps après, de quitter l'armée, par suite de ses blessures. Le général Delaage

commandait la subdivision de Calvados, lors de l'abandon de l'empereur. Il reçut le duc de Berri, et cette ville qu'il fut nommé mi-solde au commencement de 1815. Chargé, au mois de cette année, de la subdivision des Desaix, il prit toutes les mesures pour épargner le pays, et pour ramener la tranquillité dans ce pays. Il parvint, lorsqu'une armée vendéenne se présenta le 19 juin, sur Thouars, à trouver que 17 généraux et 20 au matin, il rétablit l'ordre dans cette ville; que la générosité pour empêcher la suspension de la liberté, il les laissa se passer le pont sur le Thouet, et acculés entre sa brigade sur la rive gauche et 300 hommes de cavalerie sur la rive droite de cette journée, il sauva sa femme et à la fille âgée d'un des chefs vendéens, et empêcha la suspension de la liberté. Parthenai, le 21 juin, second retour du roi, le 7 juillet, le commandant comte d'Autichamp. L'ancien commandant de Sèvres, où les circonvallations avaient fait refluer 32 régimens de toute arme quelque temps après l'expédition au roi. A Niort, le duc de Bourbon le rétablit l'exacte discipline qu'il méritait; ce fut aussi à Niort qu'il reçut l'ordre de rentrer dans ses foyers, ainsi que ses officiers avec le traitement de

DELABORDE ( HENRI-FRANÇOIS ), lieutenant-général, commandant de la légion d'honneur, etc., est né à Dijon, le 25 décembre 1764. Après avoir fait de bonnes études en cette ville, il se voua à la carrière des armes, entra comme sous-officier dans le 55<sup>e</sup> régiment de ligne, fut nommé, au commencement de la révolution, lieutenant du 1<sup>er</sup> bataillon de la Côte-d'Or, près le combat de Grisuel-le-Grand, le 17 juin 1792, dans lequel il fut tué. Il remplaça le chef de bataillon qui fut tué, et justifia bientôt ce choix par sa belle conduite, à l'affaire de Rheinzeil, le 17 mai 1793. Il se rendit avec son bataillon à l'armée de la Moselle, lorsqu'il fut retenu par le général Cartaux, pour former un corps de Marseillais. Il prit les armes contre les Prussiens. Il remporta sur eux une victoire complète, à Lepin, situé près d'Aix. Ce succès valut le grade de général de brigade, et il remplit les fonctions de chef de l'état-major de l'armée qui assiégeait Toulon, abandonnée par les Anglais et leurs alliés. Le général Dugommier confia le commandement de la 1<sup>re</sup> division de cette armée à la tête de laquelle Delaborde se trouva, à la baïonnette, et fut fortement retranché des Français. Employé ensuite à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il donna une attaque contre les troupes espagnoles, qui furent reportées avec la même valeur. Peu de temps après il se distingua encore par de beaux faits d'armes, et obtint un succès im-

portant près de Roncevaux, lieu célèbre jadis par la défaite de l'arrière-garde d'une armée de Charlemagne, et la mort de son neveu, le fameux paladin Roland. L'Espagne ayant fait sa paix et reconnu la république française, le général Delaborde passa à l'armée du Rhin. En 1796, il commanda la division de l'armée du général Moreau qui passa ce fleuve à Neu-Brisach, et il occupa le Brisgau, pendant que Moreau pénétrait en Bavière. Il fit observer une discipline sévère au corps qu'il commandait, et reçut des témoignages publics de la reconnaissance des habitans. En 1799, il forma avec une division de l'armée du Rhin, le blocus de Philipsbourg. Après la journée du 18 brumaire, le général Delaborde fut nommé commandant de la légion-d'honneur, et eut le commandement de la 15<sup>e</sup> division militaire (à Rennes). En 1808, il passa en Espagne, et prit une part active à toutes les opérations militaires de cette guerre sanglante, si déplorable en son origine, et si funeste par ses résultats. Il prit, en 1812, le commandement d'une division de l'armée du maréchal Mortier, dans la campagne de Russie, et y soutint sa brillante réputation. La grand'croix de l'ordre de la Réunion et le gouvernement de Compiègne furent alors la récompense de ses exploits. Il perdit cette dernière place à la restauration, mais il fut créé chevalier de Saint-Louis, et envoyé à Toulouse pour prendre le commandement des deux premières subdivisions de la 10<sup>e</sup> division militaire. Au retour de Napoléon de

l'île d'Elbe, le général Delaborde fit arborer dans son commandement le drapeau aux trois couleurs, redemandé avec instance par l'armée, et, dans une proclamation adressée aux habitans de Toulouse, il les engagea « à ne troubler un si beau jour par aucune sorte d'exagération, par aucun souvenir fâcheux, par aucune fausseté démarche, mais à oublier tous les ressentimens, et à se rallier autour d'un drapeau qui fut si long-temps le gage de la victoire. » Le baron de Vitrolles, commissaire du roi, fut la seule personne arrêtée à cette époque, à Toulouse. Le général Delaborde le fit conduire à Paris, où il fut bientôt remis en liberté, par les ordres de Fouché, ministre de la police. Nommé gouverneur des divisions de l'Ouest, chambellan et pair de France, le 2 juin 1815, le général Delaborde fut destitué à la seconde rentrée du roi, et le nom *Laborde* ayant été porté sur la première liste de ceux qui, selon l'ordonnance du 24 juillet, devaient être poursuivis criminellement, il fut mis en jugement par contumace dans le mois de septembre 1816, devant le deuxième conseil de guerre séant à Paris. Ce tribunal militaire déclara ne pouvoir porter de jugement, vu que le nom *Laborde* compris dans l'ordonnance précitée, n'était pas celui du général Delaborde. Cette cause n'a plus été rappelée depuis, et M. Delaborde vit tranquille aujourd'hui dans la retraite qu'il s'est choisie.

DE LABORDE, voyez LABORDE.

DELACARRIERE, député du département du Morbihan au con-

seil des cinq-cents, en mars se dévoua au parti cléric et conda toutes les mesures daient au renversement d' blique. A l'époque du 18 il fut compris au nombre tés qui devaient être exilé eut le bonheur de se sou la déportation par la sui retira à Altona. Il y publi septembre 1799, une pro contre tout ce qui s'éta France, depuis sa sortie seil des cinq-cents; et fit i ensuite un écrit sur le 1 dor, intitulé: *Mémoire fa te à ceux de Carnot et de* Ce pamphlet véhément, quel il attaquait sans m justice plusieurs person mables, fut blâmé dans t même. En avril 1800, rière rentra en France; m tôt, accusé d'intelligence Chouans, il fut arrêté pa ce et long-temps détenu Pélagie.

DELACROIX (N.), né membre de l'académie de ces, lettres et arts de G Député du département t me à la chambre des r tans, pendant les cent j Delacroix fit partie, com taire d'âge, du bureau p de la chambre à l'ouvert session. Dans la discuss déclaration des droits, i créte, sur sa proposition loi ne reconnaissait ni v pétuels ni ordres monas avait expliqué que sa pr ne comprenait pas le religieux attachés aux é mens de bienfaisance. L sion du projet de consti

l'occasion de demander consacraient de plus en plus à des cultes, et que l'on sur les formes à suivre particuliers, pour traduire en les fonctionnaires pu- ont ils auraient à se plain- Delacroix a publié, en n-8°, *Essai sur la statique*, et les antiquités du dé- ment de la Drôme, ouvrage mé honorablement au con- ouvert en 1818 par l'aca- des sciences de l'institut, récemment par l'acadé- inscriptions et belles-let- est aujourd'hui avoué près naux de Valence.

DELACROIX (JACQUES - VIN- té à Paris le 10 mai 1743, té à Troyes, où son père té la place de conseiller du d'officier des eaux-et-fo- est dans cette ville qu'il fit nières études chez les pé- l'Oratoire. Il n'avait pas vingt ans qu'il avait déjà un roman en 2 volumes titre de *Mémoires du che- e Gonthieu*, et une imita- s *Lettres persanes* intitu- res d'Aphy à Zurac. Il se voir avocat; mais la sup- n de l'ancien parlement, chancelier Maupeou re- sa à sa manière, frappa le de stérilité, et M. Dela- entra dans la carrière litté- de concert avec deux de is, il fit revivre le *Specta- français*, que Marivaux avait nné. Il perdit, après la pu- ondes premiers cahiers, ses ollaborateurs, et soutint e recueil pendant assez mps; il dut à ce travail lit-

téraire la première cause judi- ciaire qui lui ait été confiée. Lin- guet venait de publier un Mé- moire très-remarquable en faveur du comte de Morangiers contre la famille Véron. M. Delacroix fut chargé par cette famille de répon- dre au terrible Mémoire de son adversaire, ce que M. Delacroix fit avec plus de talent que de bonheur pour ses cliens. La célé- brité que l'auteur du *Spectateur français* venait d'acquérir comme avocat lui attira un si grand nom- bre d'affaires qu'il fut obligé d'a- bandonner la rédaction du *Spec- tateur*. Les Mémoires qu'il rédigea pour la marquise de Gouy, pour la Rosière de Salency, pour la marquise de Cabris, sœur du comte de Mirabeau; pour les ju- randes, enfin pour le malheureux Abatucci, condamné aux galères, et qu'il rendit à l'honneur, élevè- rent M. Delacroix au rang des juriconsultes qui faisaient le plus d'honneur au barreau français : Voltaire le félicita plusieurs fois des succès qu'il avait obtenus. La torture n'était point encore abo- lie. Les mêmes prisons renfer- maient les criminels et les débi- teurs insolubles; les accusés é- taient jugés, condamnés, sans a- voir été défendus, et d'après une instruction secrète. Le faux té- moin qui voulait se rétracter cou- rait le risque d'une condamnation capitale. M. Delacroix, dans les *Réflexions morales sur la civilisa- tion*, osa élever la voix contre des abus aussi révoltans. Les éloges que le *Journal de Paris* donna à ses réclamations, attirèrent aux rédacteurs une forte censure de la part des magistrats; mais la

cause défendue par M. Delacroix triompha bientôt, et il fut plus particulièrement dédommagé de quelques persécutions par le *prix d'utilité* que l'académie française décerna, en 1787, à son ouvrage. La révolution ouvrit un nouveau champ au zèle et au patriotisme de M. Delacroix. Tous les esprits étaient tournés vers les grandes idées publiques, ce qui fit créer dans le *lycée* (aujourd'hui l'*Athénée de Paris*), une chaire de *droit public* à laquelle M. Delacroix fut appelé. Le nouveau professeur se sentit d'abord intimidé par la grande réputation et les talens supérieurs de ses collègues : Laharpe, Garat, Fourcroy, etc., attireraient une foule d'auditeurs. Il n'avait point de matériaux disposés; il craignait de paraître lourd et ennuyeux en se rendant l'écho des Grotius, des Puffendorf, des Machiavel, des Burlamachi, des Filangieri. Pour surmonter cette difficulté, et donner plus d'intérêt à ses discours, il imagina de présenter le *Tableau des constitutions de l'Europe*, qui fut imprimé en 6 volumes, et eut trois éditions. Ses principes modérés le portèrent, lors du procès du roi, à adresser aux membres de la convention nationale plusieurs *Mémoires* dans lesquels il s'efforçait de prouver que ce prince ne devait pas être mis en jugement, ou que, dans le cas contraire, il devait être jugé par les tribunaux, selon les lois, et non par une assemblée législative. Ces opinions, qu'il reproduisit dans les numéros du *Spectateur français*, le firent incarcérer et traduire au tribunal révolutionnaire. Il fut dé-

sendu par Tronçon-Ducou et, contre son attente, acc. Peu de temps après, il parut en qualité de juge au tribunal de Versailles. Sous le con M. Delacroix publia un ou *le Danger des souvenirs*, qui faisait allusions au procès du roi et tendre momentanément. Ses autres ouvrages, étranger politique, eurent un sort heureux : le premier, *Reflux morales sur les délits publics*, est devenu classique. Le second, *l'Instituteur français*, est le assez la manière de J. J. Rousseau, par la bonté des principes et le ton paternel du maître vers ses disciples. L'auteur na encore pour l'instruction la jeunesse, un *Tableau moral politique de l'histoire de France depuis Clovis jusqu'au règne de Louis XIV*, en 3 volumes. La première restauration, M. Delacroix publia le *Spectateur français sous le gouvernement républicain*, et, en 1816, le *Spec français sous le gouvernement royal*; ouvrages qui furent admis dans les bibliothèques publiques du royaume. Enfin il a donné récemment les *Méditations et souvenirs du Spectateur français*.

DELAGÉ, prêtre, était curé de Saint-Christoly-en-Blayois, de la convocation des états-généraux, où il siégea comme député de la sénéchaussée de Bord. Il ne se réunit qu'un des députés au tiers-état, vota constamment avec le côté droit de l'assemblée nationale, se refusa à la prestation du serment civique et signa toutes les protestations du clergé contre le n-

de choses. Rentré dans  
rité après la session de  
blée constituante, il n'a  
paru sur la scène politique.  
AHAYE (JACQUES - CHAR-  
BRIEL), député de la con-  
par le département de la  
inférieure, membre du con-  
cinq-cents, etc., était avo-  
époque de la révolution. Il  
rassa d'abord les principes  
zèle assez marquant, pour  
porté à la représentation  
le, en un temps où il fal-  
oir donné des preuves d'un  
isme bien ardent pour fixer  
ix populaires. Il montra  
, pendant toute sa carriè-  
tique, cette flexibilité de  
re qui permet de changer  
d'opinions, et de soutenir  
tour avec la même véhé-  
les partis les plus oppo-  
rs du procès du roi, il pro-  
tte phrase remarquable au  
le la première question :  
est-il coupable? Mettre en  
ion, dit - il, si Louis est  
able, c'est mettre en ques-  
si nous le sommes nous-  
es. Je lis sur les murs de  
ces mots tracés du sang de  
rères, Louis est coupable.  
Il » Il vota ensuite la dé-  
et le bannissement à la  
sur la question de l'appel  
uple, il s'exprima ainsi :  
mi des tyrans passés, pré-  
et futurs, je crains d'en voir  
un des cendres de Louis  
t... Le peuple a été grand  
me, il le sera. S'il sanction-  
jugement de son ennemi,  
crains pas la guerre civile;  
uple sait connaître la vertu.  
ote pour l'appel. » Après la

défection de Dumouriez, M. De-  
lahaye se porta, à la tribune na-  
tionale, accusateur du duc d'Or-  
léans, qui, selon lui, aspirait à la  
royauté. Il se lia, à cette époque,  
avec les députés du parti de la Gi-  
ronde; se réfugia, après la journée  
du 31 mai, dans le département  
du Calvados. De concert avec le  
général Félix de Wimpfen et les  
députés Buzot et Barbaroux, il fit  
les plus grands efforts pour y sou-  
lever la population entière contre  
la convention nationale. Décrété  
d'accusation par cette assemblée,  
le 30 octobre, il fut assez heureux  
pour se dérober par la fuite aux  
suites terribles de ce décret, et  
pour trouver un refuge parmi les  
Chouans. Accusé ensuite d'avoir  
pris parti parmi eux, et d'avoir por-  
té les armes contre la république,  
il fut nominativement excepté du  
décret qui rappelait au sein de la  
convention les députés mis hors  
la loi. Mais, quoique le fait ait  
passé pour constant parmi ceux  
de ses collègues qui avaient été  
proscrits en même temps, il sou-  
tint qu'on avait pris un autre De-  
lahaye pour lui, et obtint de nou-  
veau sa rentrée dans cette assem-  
blée où il avait prêté serment à la  
république. Élu député au conseil  
des cinq-cents, en 1794, par le  
département de l'Aisne, M. Dela-  
haye se lia intimement avec le  
parti *Clichien*, dont les réunions  
se tenaient fréquemment dans sa  
maison, rue Neuve-des-Capucines.  
Là se concertaient toutes les  
mesures qui devaient amener pro-  
gressivement la destruction des  
institutions populaires et le ren-  
versement de la république. A la  
constitution de l'an 3, dont on

venait de jurer le maintien, devait succéder un nouvel ordre de choses dont la chute du directoire allait tout préparer l'établissement; mais celui-ci, averti des dangers que courait la majorité de ses membres, prit l'initiative de l'attaque, et n'ayant pas plus de répugnance que ses ennemis pour les coups d'état, écrasa par celui du 18 fructidor tous ses adversaires, et usa sans modération de sa victoire. Le 19 juin, Delahaye, alors secrétaire de la chambre, avait eu, avec son collègue Malès, une vive discussion qui se termina par des voies de fait, au sein du conseil même. Soutenant ensuite le général Pichegru, qui avait oublié qu'il devait sa gloire aux triomphes des armées républicaines, et le général Willot, qui cherchait à faire ouïr aux royalistes que c'était lui qui avait fait fusiller Charette, M. Delahaye demanda que le premier fit au plus tôt son rapport sur une nouvelle organisation de la garde nationale, attendu les dispositions hostiles du directoire, et que le second fût chargé de suivre le fil de la conspiration ourdie par ce même directoire contre le corps législatif. Il demanda en outre que la commission du conseil des cinq-cents ne fût point dissoute, et bientôt après que la commission des inspecteurs de la salle restât en permanence. Le lendemain de la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), M. Delahaye fut un des premiers inscrits sur la liste de déportation; mais aussi heureux qu'habile en retraites, il se déroba encore par une prompte fuite à l'exil de

Cayenne et aux déserts de l'Amérique. Après le 18 brumaire (novembre 1799) il fut rapatrié en France avec la plupart de ses collègues, par arrêté du 26 décembre; mais il préféra pendant plusieurs années le séjour chez l'étranger et devint à Munster l'agent de la famille dont il avait été le chef. Rentré enfin en France, ses correspondances suspectes firent arrêter, et quelque temps prisonnier à Paris, le 18 mars 1814, au retour du roi, et solliciter la place de secrétaire rédacteur de la chambre des députés, place qu'il n'eut point. Il eut ensuite un rôle dans ces scandaleux soutiens d'un ancien émigré, le baron d'Imbert, qui l'accusa d'esroquerie, réclamait pour sa part une somme assez considérable. M. Delahaye, qui, en 1814, avait accusé à la tribune le baron d'Imbert d'aspirer à la tyrannie, devint, en dernier lieu, membre du conseil de la veuve de ce baron, place qu'il occupa jusqu'à la mort de M<sup>me</sup> la duchesse de Berry, en 1821. Il a publié : 1° *Idées propres à servir de bases de la perception d'un nouveau impôt indirect sur les boissons* 1814 in-8°; 2° *Observations sur les projets de loi et d'ordres relatifs au mode de perception des impôts sur les boissons parca* in-8°. — DELAHAYE (Jean-Louis Guillaume), député de la France au conseil des anciens, en 1795, était absent par congé, à l'époque du 18 fructidor, mais écrivit une lettre de félicitations au conseil sur cette journée. Élu par



département à la chambre de  
 , il s'y fit peu remarquer.  
 DELAHAYE ( Claude - Augus-  
 exerçait à Paris la profes-  
 l'avocat. Il fut élu par le sé-  
 en 1809, membre du corps  
 atif pour le département du  
 t. Réélu membre de la cham-  
 es représentans, en 1814, il  
 la sur différens objets d'ad-  
 stration intérieure; vota pour  
 tion du projet de loi sur les  
 nes, et pour la loi qui aug-  
 nait les droits sur l'importa-  
 les fers étrangers, si favora-  
 selon lui, aux usines et aux  
 s nationales. Il a publié : 1°  
*es du code Napoléon, considéré*  
*culièrement en ce qui concerne*  
*telles et curatelles*, 1810, in-  
*Vers pour la naissance du*  
*le Romé ( dans les hommages*  
*ques.)*—Un autre DELAHAYE,  
 at, a publié : 1° *Fragmens*  
*ouvrage sur la conscription*,  
 , in-8°; 2° *Mémoires sur la*  
*ription militaire de Franco*,  
 , in-8°.

DLAITRE ( N. , BARON ), dé-  
 au corps législatif, préfet, et  
 nandant de la légion-d'hon-  
 . Après la journée du 18 bru-  
 e, il fut nommé préfet du  
 rtement de la Charente, et,  
 ars 1802, appelé au tribu-  
 n remplacement du premier  
 ème éliminé. Élu secrétai-  
 i tribunal, en 1703, il passa  
 ée suivante à la commission  
 nistrative, et vota au mois  
 ai de la même année pour  
 Napoléon Bonaparte fût dé-  
 empereur héréditaire. Il pas-  
 suite à la préfecture du dé-  
 tement d'Eure-et-Loir, et à  
 de Seine-et-Oise, en janvier

1814. Maintenu dans ce poste,  
 lors de la rentrée des *Bourbon*,  
 par ordonnance du 14 juillet, il  
 le conserva encore pendant les  
*cent jours*, et fut député du dé-  
 partement d'Eure-et-Loir, à la  
 chambre des représentans, en  
 1814. Il obtint également les suf-  
 frages du collège électoral de la  
 Seine-Inférieure, pour la cham-  
 bre de 1815; mais, à la seconde  
 rentrée des *Bourbon*, il fut rem-  
 placé dans la préfecture de Ver-  
 sailles. En 1816, il obtint le titre  
 de commandant de la légion-  
 d'honneur.—DELAITÉE (Charles),  
 né en 1776, suivit le général Bo-  
 naparte en Égypte, s'y distingua  
 par sa bravoure, fut nommé ma-  
 jor et ensuite colonel des Mame-  
 lucks. Officier de la légion-d'hon-  
 neur, en 1806, il fut promu au  
 grade de général de brigade en  
 1812, et fit en cette qualité la  
 guerre de Russie, où il fut fait  
 prisonnier. Revenu en France, a-  
 près la restauration, il fut créé  
 chevalier de St.-Louis, le 24 sep-  
 tembre 1814, et commandait l'an-  
 née suivante les gardes nationales  
 actives de la 2<sup>me</sup> division militaire.

DELALOT ( CHARLES ), né en  
 1772, à Châlons-sur-Marne, fils  
 d'un conseiller-secrétaire du roi.  
 A l'époque du 13 vendémiaire,  
 M. Delalot fut un des principaux  
 auteurs de l'insurrection des sec-  
 tions de Paris, contre la conven-  
 tion nationale. Lorsque le géné-  
 ral Menou fut envoyé par la con-  
 vention pour dissoudre les sec-  
 tions insurgées, M. Delalot par-  
 vint à l'empêcher de faire usage  
 de la force armée qu'il avait à sa  
 disposition. Ce général, considéré  
 comme traître, fut mis en juge-

ment. Quant à M. Delalot, condamné à mort, il s'évada, et fit par la suite annuler sa procédure. Depuis il a travaillé quelque temps à la rédaction du *Journal des Débats*, où ses articles étaient signés Z. Appelé par le département de la Marne à la chambre des députés, en 1820, il a constamment siégé à l'extrême droite, dont il a soutenu les opinions avec une véhémence qui doit le conduire à la fortune et aux dignités.

**DELAMALLE** (GASPARD GILBERT), ancien avocat au parlement de Paris, bâtonnier de son ordre, conseiller titulaire de l'université, conseiller-d'état, chevalier de la légion-d'honneur, est né à Paris, le 25 octobre 1752. Destiné au barreau dès sa tendre jeunesse, il fut élevé avec soin, par son père, homme instruit qui exerçait avec distinction l'art de la chirurgie, à Paris. Reçu avocat, le jeune Delamalle établit bientôt sa réputation. Une des premières causes qui lui fournit l'occasion de développer ses talens oratoires, fut celle de la marquise de Mirabeau, mère du Démosthènes français, et femme de l'économiste, alors célèbre, qui prenait fastueusement le titre d'*Ami des hommes*, mais qui, fléau de sa famille, usait de son crédit auprès du ministère pour obtenir d'une autorité, à cet égard si complaisante, l'effrayante série de lettres de cachet, dont il frappait tour à tour sa femme et ses enfans. M. Delamalle gagna la cause de sa cliente, qui fut séparée de corps et de biens de son tyran domestique. Il signala depuis son éloquence dans la plaidoirie de

différentes causes plus ou moins importantes, fut choisi bâtonnier de l'ordre des avocats, et jouit à l'époque de la révolution, d'une haute renommée de talens et de probité. Il ne prit aucune part aux événemens politiques de cette époque orageuse, où l'on paraît sur la scène tant d'acteurs, ses confrères; et M. Delamalle traversa la révolution sans en éprouver de malheur. Il ne fut qu'après la journée de brumaire, que la création d'un nouvel ordre judiciaire le fit paraître avec éclat. Il fut d'abord appelé, par Napoléon, aux fonctions de conseiller à vie de l'université impériale, lors de la création de cet établissement en 1800; il fut ensuite nommé conseiller-d'état (section de la législation) le 2 juillet 1811, et comblé de biens et d'honneurs. M. Delamalle donna, le 11 mars 1814, comme conseiller-d'état, son adhésion à la déchéance de Napoléon. Il fut fait conseiller-d'état par le roi, le 29 juin, de la même année, et conseiller au conseil royal de l'instruction publique, le 17 février 1815. Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il devint conseiller titulaire de l'université impériale, par décret du 10 mars, et prêta de nouveau, en cette qualité, serment à l'empereur. Au retour du roi, S. M. le nomma itérativement conseiller-tat au comité contentieux; et alors qu'il se chargea, en janvier 1817, de la tâche pénible de fendre le projet de loi sur la pension de la liberté individuelle, projet conçu et exécuté pendant le ministère de M. Deca-

e M. Delamalle les ouvrages : *Eloge de Suger*, in-8°; *Considérations sur le sort dans les tribunaux ci-800*, in-8°; *Essai d'institutions à l'usage de ceux destinés au barreau*, 1816,

— DELANALLE, fils aîné du précédent, fut nommé, par Napoléon, auditeur au conseil-d'état, le 11 août 1807; commissaire-général de police à Livourne, le 9 août 1810; et préfet du département des Pyrénées-Orientales en 1815. Il fut chargé, en septembre 1814, d'accompagner le sénateur Monge dans la division militaire, à Liège, pour prendre les mesures extraordinaires de salut public jugées nécessaires à cette époque. Il mourut au retour de cette division. — DELAMALLE (Charles cadet du précédent, a été nommé, par le roi, en 1816, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Paris. Il avait fait imprimer, en 1810, les *cent jours*, une opinion contre l'acte additionnel.

— DELAMARCHE (C. F.), employé d'abord la profession d'architecte, qu'il quitta pour celle de journaliste, à Paris. Il a publié les ouvrages suivans : *Nouvel Atlas de la géographie ancienne*, in-4°, orné de 17 cartes; *élémentaire composé de 33 planches*, 1816, in-4°, 4<sup>me</sup> édition; *Recherches historiques sur le gouvernement politique, civil et militaire des Romains*, 1816 in-8°; *Examen de la correspondance entre le comte de Klostermann, ancien libraire à Pétersbourg, et moi soussi-*

gné, 1815, in-8°; *Revue chronologique et apologétique de la correspondance entre les sieurs F. Klostermann, ancien libraire à Saint-Petersbourg, et C. F. Delamarche*, 1816, in-8°.

DELAMARRE (ANTOINE), élu député par le département de l'Oise à la convention nationale, siégea successivement ensuite au conseil des cinq-cents, à celui des anciens et au corps législatif. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour que le jugement à intervenir fût soumis à la sanction du peuple réuni en assemblée primaire; déclarant qu'en qualité de juge, il trouvait ce prince digne de la peine de mort, mais que, législateur, il votait sa déchéance et son bannissement six mois après la paix. M. Delamarre fut au nombre des courageux députés qui protestèrent contre les attentats des journées du 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 de juin 1793, et qui furent décrétés d'arrestation le 3 octobre. Il partagea avec eux leur honorable captivité, qui se prolongea au-delà d'une année. Rentré dans le sein de la convention, il fut envoyé dans les départements du Nord, en 1795. Ami d'une sage liberté, il se prononça toujours avec énergie contre ceux qui, pendant le règne de la terreur, avaient déshonoré cette cause sacrée par d'indignes excès, et il provoqua l'arrestation de plusieurs hommes coupables. Il passa la même année au conseil des cinq-cents, en sortit au mois de mai 1797, fut réélu en mars 1798 à celui des anciens, et, en décembre 1799, au corps législatif, d'où il sortit en 1803. Nommé

conseiller de préfecture dans le département de l'Oise, il donna sa démission en 1816, et vit depuis dans une honorable retraite, à Gennevilliers, entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens.

DELAMARRE (L'ABBÉ), émigré, fut cité souvent dans les journaux français comme le correspondant des royalistes de l'intérieur. Dans les papiers saisis à Bareuth, l'abbé Delamarre se trouvait aussi désigné comme un agent actif de la contre-révolution. Retiré en Angleterre, il n'en fut pas moins attaqué par quelques personnes du parti même auquel il s'était dévoué. Il se défendit avec chaleur, et fit imprimer, pour sa justification, à Londres, en 1805, un mémoire dans lequel il divulguait certains faits peu honorables, et dont la publication déplut surtout au ministre anglais. La vengeance fut prompte. Frappé par l'*alien bill*, l'abbé Delamarre fut déporté dans le nord de l'Allemagne, et il lui fut défendu de revenir en Angleterre.

DELAMARRE, député du département de la Seine-Inférieure à la chambre de 1815, vota avec la majorité de cette assemblée si déplorablement fameuse. Le 1<sup>er</sup> décembre de la même année, il fit un rapport sur le projet de loi relatif aux tribunaux d'exception ou juridictions prévôtales. « Dans les temps ordinaires, dit-il, les lois et les tribunaux ordinaires organisés d'après la constitution suffisent; mais, après l'horrible tourmente que la France vient d'éprouver, lorsque l'oubli généreux qu'a solennelle-

ment promis le meilleur de ne peut faire taire les cris de quelques malveillants, on est forcé de recourir à ces mesures extraordinaires. La loi nous est proposée n'est que temporaire; elle doit cesser de l'être après la session de 1817. Peut-être le retour à l'ordre en hâterait-il l'accomplissement! Puissent tous les Français être bien convaincus que le temps des révolutions est passé! » M. Delamarre fut un des commissaires chargés d'examiner la proposition de M. de Kellay, sur la responsabilité des ministres; mais la dissolution de la chambre introuvable prévinrent la discussion sur cette importante question constitutionnelle. Les diverses assemblées qui, depuis l'annuellement succédé à celui de 1815, on a encore souvent discuté de la responsabilité des ministres dont le principe est solennellement consacré par la charte, on n'a point pu s'accorder sur le mode d'application. M. Delamarre, en publiant le discours qu'il avait préparé à ce sujet, que ses succès oratoires à la chambre furent si brusquement interrompus, est peut-être de ceux qui ont obtenu un jour de quelque assemblée future une loi sur la manière de procéder entre de hauts fonctionnaires et de bas varicoteurs. Sans cette loi, qu'ici constamment repoussée par les majorités ministérielles du gouvernement représentatif, quera toujours d'une de ses garanties essentielles. Honneur à celui qui la lui assurera!

DELAMBRE (JEAN - BAPTISTE-JOSEPH, CHEVALIER), ui



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to ensure the validity of the results.

3. The third part of the document describes the different types of data that are collected and analyzed. It includes information on both quantitative and qualitative data, as well as the specific variables and metrics used in the analysis.

4. The fourth part of the document discusses the various statistical methods and techniques used to analyze the data. It covers topics such as descriptive statistics, inferential statistics, and regression analysis, providing a comprehensive overview of the analytical tools used in the study.

5. The fifth part of the document presents the results of the analysis, including the key findings and conclusions. It discusses the implications of the results and provides recommendations for future research and practice.

6. The sixth part of the document provides a detailed discussion of the limitations of the study and the potential sources of error. It acknowledges the constraints of the data and the methods used, and offers suggestions for how these limitations can be addressed in future research.

7. The seventh part of the document concludes the study and provides a final summary of the key findings and conclusions. It reiterates the importance of accurate record-keeping and data analysis in financial operations and offers final thoughts on the implications of the research.



*M<sup>r</sup> Colomb.*

*Fronz del et scalp.*

1911  
MAY 11  
RECEIVED  
LIBRARY



borieux, des plus savans et des plus célèbres astronomes, est né le 19 septembre 1749, à Arras, où il fit ses études avec la plus grande distinction. Il eut pour professeur l'abbé Delille, qu'il remplaça plus tard à l'institut et au collège de France. De là vint certainement qui n'a cessé qu'à la mort de la Virgile français. En sortant du collège de Plessis, où il avait été envoyé pour terminer ses études, il les recommença seul et poussa fort loin. Il se renouvella d'Homère si familière qu'il est considéré comme un des meilleurs hellénistes. Il connaît la plupart des langues vivantes, et lut tous les chefs-d'œuvres que l'antiquité nous offre; il se livra à l'étude de la physique, avec autant de plaisir que de succès, à l'étude des mathématiques. Il avait déjà acquis une connaissance parfaite des littératures modernes, et de tout ce qui reste des anciens, quand, à l'âge de 36 ans, il commença à publier sur l'astronomie. C'est à l'occasion de voir commenté les ouvrages de Lalande qu'il se présenta au collège de France, et devint tout à la fois l'élève et le collègue de Lalande, qui disait avec orgueil que M. Delambre était le meilleur ouvrage. Aussitôt que Lalande eut fait connaître sa découverte d'Uranus, les astronomes s'empressèrent d'observer la nouvelle planète; M. Delambre la suivit avec une grande ardeur. Quoiqu'elle n'eût paru que sur un petit arc de son orbite, et qu'il n'eût pu observer plus de 80° à faire sa position entière, il parvint cependant à construire des tables

qui ont été couronnées en 1790, et qui ont servi jusqu'à présent à tous les calculateurs d'éphémérides. Ces tables, celles de Jupiter et de Saturne, plusieurs mémoires présentés à l'académie des sciences, et un immense travail sur les satellites de Jupiter, lui ouvrirent les portes de cette société illustre, où il fut reçu, en février 1792, à l'unanimité des suffrages. Il y avait déjà quelques mois que M. Delambre était de l'academie des sciences, quand ses tables des satellites de Jupiter furent couronnées. Dans cette même année 1792, il fut chargé avec Méchain de la mesure de la méridienne de France, qui n'a été terminée qu'en 1799. Les opérations géodésiques et astronomiques de la partie boréale, à partir de Dunkerque, ont été exécutées par M. Delambre et continuées par Méchain jusqu'à Barcelonne. M. Delambre a depuis mesuré, par des procédés nouveaux et avec une grande précision, deux bases de 6000 toises, près de Melun et de Perpignan. Les élémens et les résultats de cette grande opération se trouvent dans la *Base du système métrique*, ouvrage entièrement rédigé par M. Delambre, et qui a été couronné en 1810 sur le rapport de la classe des sciences, à l'occasion des prix décennaux. Il a fallu la courageuse et infatigable persévérance de M. Delambre pour commencer et achever la plus vaste entreprise de ce genre, au milieu de la tourmente révolutionnaire qui présentait des obstacles toujours renaissans. Il raconte, dans le discours préliminaire de la *Base de*

système métrique, les dangers qu'il a courus, et les contrariétés de tout genre qui ont retardé jusqu'en 1799 la fin de cette opération. On verra qu'il fut destitué en 1793 par le comité de salut public, qui voulait que les missions ne fussent données qu'à des hommes dignes de confiance par leurs vertus républicaines et leur haine pour les rois; et qu'il fut rappelé en 1795 par l'autorité même qui l'avait fait destituer. C'est pendant cette interruption que M. Delambre reprit la revue du ciel étoilé, à laquelle il s'était déjà livré pendant plusieurs années dans son observatoire de la rue de Paradis. M. Delambre fut nommé membre du bureau des longitudes, à la création en 1795, et quelques mois après à la classe des sciences de l'institut. Nommé inspecteur-général des études en 1802, il organisa le lycée de Moulins; et il venait de former celui de Lyon quand il apprit, en 1803, que la classe des sciences l'avait choisi pour secrétaire perpétuel. Il abandonna alors les fonctions d'inspecteur-général, et il rentra dans l'instruction publique, quand il apprit par le *Moniteur*, en 1808, qu'il était nommé trésorier de l'université. Cette place ayant été supprimée en 1814, il devint membre du conseil royal de l'instruction publique, qui fut remplacé en 1815 par la commission d'instruction publique. M. Delambre avait publié des tables du soleil en 1792; mais leur importance le détermina à continuer les observations de cet astre, et il donna en 1806 de nouvelles tables qui servent de fondement à

tous les calculs astronomiques. Il reprit aussi son premier travail sur les satellites de Jupiter; y ajouta les observations faites depuis, et construisit de nouvelles tables qui ont paru en 1811. Les tables de M. Delambre depuis leur première publication ont servi aux calculs des méridiens de tous les pays de l'Europe. Dans ses divers travaux M. Delambre avait eu à traiter un grand nombre de questions qu'il avait fait connaître des fois qui ne laissaient rien à désirer, et qui ont été généralement adoptées. Appelé au collège de France en 1807, pour remplacer M. Laplace, son ancien maître, il fut nommé à l'examen général de toutes les questions d'astronomie théorique et pratique, et nommément conduit à publier un grand et important traité d'astronomie. Après avoir consacré ses premières années de sa vie à l'astronomie au travail de la réduction des observations et à la construction des tables du soleil, de Mars, de Jupiter, de Saturne, d'Uranus, de Jupiter et de ses satellites, M. Delambre a repris l'histoire de la science qui avait enrichi par tant de travaux. Dans ces différentes parties ont paru et qui sont traitées avec autant d'habileté que d'impartialité, on retrouve le grand nom et le sincère ami de la vérité. Comme secrétaire perpétuel M. Delambre a déjà fait beaucoup d'éloges remarquables par leur esprit de justice et de modération et par un style d'une élégance et d'une simplicité; on y trouve l'humanité bienveillante de l'homme, et la connaissance exacte de s

1. Delambre a été membre honoraire à la création d'honneur à la création, nommé officier en 1821. Il a deux diplômes de chevalier, le second était accompagné d'une pension de 2000 francs, qui a été réduite au quart. En 1825, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Les ouvrages de M. Delambre sont : 1° *Tables de Jupiter*, 1 vol. in-4°, les Tables devaient faire un volume de savans érudits qui n'a pas été terminé; les seules ont paru; 2° *Tables du Soleil, de Jupiter, de Saturne, d'Uranus et des satellites de Jupiter*, 1792, insérées dans l'ouvrage de Lalande; 3° *Tables astronomiques, suivant le système de Borda*, terminées par Delambre, 1 vol. in-4°, 1799; 4° *Méthodes analytiques pour la détermination d'un arc du méridien*, 1792; 5° *Buse métrique, ou mesure de la longueur du méridien de Dunkerque à Paris*, 3 vol. in-4°, 1806; 6° *Norme de suite aux mémoires de l'Institut*; 7° *Nouvelles Tables du Soleil*, in-4°, 1806; 8° *Rapport historique sur les progrès des sciences mathématiques, depuis leur origine jusqu'à nos jours*, lu au conseil-d'état le 20 mars 1808, in-4°, 1810; 9° *Tableaux d'astronomie*, 1 vol. in-8°, 1810; 10° *Traité d'astronomie théorique et pratique*, 3 vol. in-4°, 1810; 11° *Nouvelles Tables des satellites de Jupiter*, 1 vol. in-4°, 1810; 12° *Histoire de l'Astronomie ancienne*, 2 vol. in-4°, 1817; 13° *Histoire de l'Astronomie moderne*, 1 vol. in-4°, 1819; 14° *Histoire*

*de l'Astronomie du 18<sup>e</sup> siècle*, 2 vol. in-4° : le manuscrit est terminé, l'impression va commencer; 15° *Histoire de l'Académie des sciences*, pour 20 ans : voyez les *Mémoires de l'Institut*; 16° beaucoup de mémoires insérés dans la *Connaissance des temps*, depuis 1788 jusqu'en 1825.

DELANDINE (ANTOINE-FRANÇOIS), député du tiers-état de la province du Forez aux états-généraux; bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de plusieurs académies, et chevalier de la légion d'honneur, naquit à Lyon en 1756. Il exerçait avec distinction la profession d'avocat dans cette ville à l'époque de la révolution, et s'était déjà fait connaître avantageusement par plusieurs ouvrages littéraires. Ses premiers essais lui firent remporter divers prix à l'académie lyonnaise, dont il devint membre; et un ouvrage intitulé : *l'Enfer des peuples anciens, ou Histoire des dieux de l'enfer*, le fit admettre comme membre honoraire dans la société royale des antiquaires de Londres. Il publia, en 1788, une *Histoire des anciens états-généraux*, qui fit assez de sensation, pour valoir à son auteur l'honneur de siéger à ceux qui furent convoqués l'année suivante, et qui prirent bientôt la dénomination, plus conforme à l'esprit du temps, d'*assemblées nationales*. Delandine y conserva une certaine indépendance d'opinions, sans se dévouer entièrement au parti exclusif qui siégeait au côté droit. Il combattit souvent les mesures populaires décrétées par le côté opposé, mais eut rarement l'avantage de ramener à

son avis la majorité de l'assemblée. Lors des débats sur le projet de la déclaration des droits de l'homme, il prétendit qu'elle devait être placée à la suite de la constitution, comme résultat; et non la précéder, comme principe. Le 1<sup>er</sup> août 1790, il proposa, pour combler le déficit de 56,000,000 qui, selon M. Necker, existait entre les dépenses et les recettes de l'état, d'employer, à cet effet, le revenu des bénéfices ecclésiastiques qui entraient annuellement dans la caisse des économats; ressource qui parut insuffisante. Dans la question du *veto* royal, il se prononça contre le *veto absolu*, qu'il croyait dangereux pour le monarque même, et vota pour le *veto suspensif*. Il fit imprimer deux discours, dans lesquels il demandait qu'on exceptât de la vente des biens nationaux les patronages laïcs et les prébendes familiaires, dont les revenus devaient offrir aux parens des fondateurs, des ressources pour l'éducation de leurs enfans. Il demanda aussi la conservation de plusieurs offices ministériels, dont la suppression pouvait plonger une foule de familles dans l'indigence. Il fit sentir la nécessité d'une meilleure organisation des municipalités des villes, et demanda la séparation des pays agricoles qui les environnent, de l'administration des grandes cités. Ce fut encore lui qui présenta, et qui fit adopter, la plupart des projets qui servirent de base à la législation des mines. Il s'opposa à l'émission des assignats, et fit imprimer trois discours pour combattre cette mesure, et pour défendre un autre

plan, présenté par le mir d'après lequel la dette publique devait être liquidée par des tances, projet qui fut re l'époque de la fuite du ro. que ce prince fut ramené rennes à Paris, Delandine seul qui parla en faveur d gardes-du-corps qui avait accompagné le monarque, e taient revenus enchaînés siège de la voiture. Il dit qu vaient pu, sans trahir leu mens et leurs devoirs, res suivre le roi; et cette sc landine fut assez heureu gagner la cause qu'il avai giquement plaidée. Les tri des-du-corps furent remi berté. Il obtint aussi l'éla ment de plusieurs de ses c triotes lyonnais, accusés d piration, et détenus dans sons de l'Abbaye; sans lui raient sans doute partagé des autres prisonniers en Orléans, pour y être jugé haute-cour, et qui devint victimes des fureurs d'un alors violemment excité au par tant de faux amis de lui Pendant la discussion qui e peu de temps après dans l blée nationale, sur l'invio du roi, Delandine ne pa à la tribune; mais il fit im et répandre son opinion en de cette inviolabilité; prot 4 juillet 1791, contre la dé du monarque, et porta ce testation aux comites des r. et recherches réunis, en y je la déclaration que si Lou n'était remis en liberté. e bli dans ses droits, il qu l'assemblée avec deux cent

qu'il se faisait fort d'em-  
 avec lui. Cette menace  
 pendant point d'effet. Il  
 publiquement, quelques  
 rès, contre l'insertion de  
 sur la liste des membres  
*nonarchique*, en déclarant  
 eux de conserver son in-  
 nee, et une liberté entiè-  
 rions, il ne ferait pas plus  
 u club monarchique que  
 des jacobins. Revenu à  
 rès la clôture de l'assem-  
 stituante, il y fut mal ac-  
 ir le parti dominant à cet-  
 te : expulsé du logement  
 upait à l'hôtel-de-ville ;  
 bles furent brisés par le  
 et sa personne même cou-  
 t de dangers pour le por-  
 sauver de cette ville, et  
 ier un asyle obscur dans  
 tagnes du Forez. Il y fut  
 rt au milieu de l'hiver de  
 rrêté, et successivement  
 é dans les diverses mai-  
 rrêt de la ville de Lyon,  
 t son salut qu'à la journée  
 rmidor. Remis en liberté,  
 a le *Tableau des prisons*  
 1, ouvrage qui eut plu-  
 sitions, et dans lequel les  
 ces que l'auteur et ses  
 nons d'infortune avaient  
 endant le règne affreux de  
 ur, sont retracées dans  
 us douloureux détails. M.  
 ne ne remplit aucune  
 i publique sous le direc-  
 e consulat et le règne de  
 n. Se livrant en entier à  
 ature, il publia, en 1804,  
 lition du *Dictionnaire His-*  
*des hommes célèbres, de*  
 2, qu'il augmenta de 4 vo-  
 On pourrait desirer plus

d'impartialité dans la rédaction  
 de certains articles ; mais le cœur  
 aigri par d'injustes persécutions  
 et une longue infortune, l'auteur  
 n'a pu perdre de vue ses propres  
 malheurs, ni sacrifier toujours ses  
 ressentimens particuliers. L'in-  
 flexible équité qu'on a droit d'exi-  
 ger de l'historien, dicte rarement  
 les jugemens que porte sur ses  
 contemporains un homme violem-  
 ment froissé par plusieurs d'entre  
 eux. Outre les ouvrages précé-  
 tés, Delandine a encore publié :  
*Éloge de Philippe, duc d'Orléans,*  
 1778, in-8° ; *Dissertation Histori-*  
*que sur une statue de Mars trouvée*  
*à Lyon,* 1780, in-8° ; *Observations*  
*sur une statue antique, découverte*  
*en Normandie,* in-4° ; *Hommage*  
*à la mémoire de l'abbé Bourdelin,*  
 1785, in-8° ; *de la Milice et Garde*  
*bourgeoise de Lyon,* 1786, in-4° ;  
*Couronnes académiques ou Recueil*  
*des prix proposés par les sociétés*  
*savantes,* 1787, 2 vol. in-8° ; *le*  
*Conservateur, ou Bibliothèque choisie*  
*de littérature, de morale et d'his-*  
*toire,* 1787, 4 vol. in-12 ; *Manus-*  
*crits de la bibliothèque de Lyon,*  
 1812, 3 vol. in 8° ; *Mémoires bi-*  
*bliographiques et littéraires,* 1816,  
 in-8°. L'empereur d'Autriche a-  
 vait envoyé à M. Delandine la  
 grande médaille de l'ordre civil,  
 et le roi lui avait accordé des let-  
 tres de noblesse en 1815, et la  
 décoration de la légion d'honneur.  
 Il mourut le 5 mai 1820.

DELANDINE DE SAINT-ES-  
 PRIT, fils du précédent, après a-  
 voir servi la cause royale sous le  
 titre de commissaire extraordi-  
 naire du roi, a été autorisé à join-  
 dre à son nom de famille celui de  
*Saint-Esprit*, en mémoire de ce

qu'il s'était trouvé à la suite du duc d'Angoulême, pendant les *cent jours*, au pont Saint-Esprit. On a de lui : 1° *le Panache d'Henri IV, ou les Phalanges royales* en 1813, 2 vol. in-8°, 1817; 2° *la Vie du duc de Berri*, in-8°, 1820.

DELANGÉAC, poète agréable, fut en sa première jeunesse employé dans la diplomatie, et successivement envoyé comme secrétaire de légation à Vienne et à Saint-Petersbourg. Lors de la révolte du Cosaque Pugatscheff contre Cathérine II, M. Delangeac fut chargé par le gouvernement français d'une mission secrète à Moscou. Se livrant ensuite entièrement à la littérature, il publia un grand nombre de vers faciles et un poème sur Christophe Colomb, qui remporta le prix à l'académie de Marseille. Dans un voyage qu'il fit en Italie, il adressa de Mantoue, au poète Delille, une branche de laurier cueillie sur le tombeau de Virgile, et accompagnée d'une pièce de vers qui eut un grand succès de société. Son principal ouvrage, auquel il a long-temps travaillé, est une traduction des Bucoliques de Virgile qui mérita l'estime des amateurs des deux littératures. C'est, il est vrai, plutôt une imitation qu'une traduction. Peu fidèle au texte, M. Delangeac paraphrase plus qu'il ne traduit. C'est la grâce de l'original qu'il cherche surtout à rendre par des équivalens. Il y réussit quelquefois, mais ses succès sont achetés par des sacrifices, et le gain ne compense pas toujours la perte. Les églogues de M. Delangeac sont faites d'après Virgile, mais ce ne

sont pas les églogues de Virgile. Il attaque rarement la tyrannie. La tourner est sa tactique, mais n'est pas la même chose que de la surmonter. Le travail de ce poète est de vers faciles et de facile versificateur se fait le plaisir; mais ce n'est, à proprement dire, ni un ouvrage original ni une traduction. Au commencement du 13 vendémiaire (10 octobre 1795), M. Delangeac repartit sur la scène politique, et prit part active aux débats qui s'élevèrent entre les sections et la convention nationale tant déclaré pour les patriotes, il fut décrété d'accusation et les poursuites dirigées contre lui n'eurent d'autre effet que de l'obliger à se cacher pendant quelque temps. Attaché à M. de Foy par les liens d'une ancienne amitié, quand celui-ci fut nommé chef de l'instruction publique, M. Delangeac, qui lui servit pendant quelque temps de secrétaire intime, fut nommé conseiller de l'Université, et, après la restauration, par ses travaux littéraires obtint la récompense bien plus flatteuse de S. M. Louis XVIII. M. Delangeac chevalier de St. Louis.

DELAPASTURE (LE) député par le département de l'Eure à la chambre de députés, y vota constamment avec la majorité, et s'y montra un des plus valeureux défenseurs des intentions renouvelées du roi de la noblesse féodale, à tout pris, et à qui il ne faut rien rendre. L'ordonnance du 17 septembre 1816 avait mis fin à ses travaux législatifs et à sa vie de Delapasture; mais il ne fut pas nouveau d'être troublé

par l'appel que les amis privilégiés ont fait à pour la défense ou le rément de leurs anciennes lves. Les électeurs du dént de l'Eure, choisis eux-l'après le mode établi par lle loi d'élections, ont à fait choix de M. Delapour leur représentant à bre *restreints*. Il y reste sans doute à ses anciens et à ses nouveaux com; mais jusqu'ici il n'a point nécessaire de développer une ses talens oratoires.

ABBÉ, botaniste, naquit ont-Ferrand, en 1724. Le 'avait placé dans un pays le aux recherches de sa favorite, mais que le sarnefort avait déjà exploi- atigable assiduité de Delarbalancer ce désavantage, a pas enrichi la botanique vations qui illustrèrent les et les Jussieu, au moins on redevable de plusieurs uvres et d'un grand nom- léouvertes utiles. Il fit ses emédecine à Paris, où Ber- s - Jussieu lui inspira le la botanique; de retour patrie en 1749, il s'em- l'utiliser ses connaissances ourant les montagnes d'Au- Le Cantal, le Mont-d'Or, s de plantes curieuses que mpatriotes ne connais- qu'imparfaitement, attirè- rincipalement son atten- l résolut d'en donner une clature raisonnée, et pu- *Flore d'Auvergne*. Ses sa- recherches s'étendirent sur is règnes: il établit, avec

d'autres naturalistes, que l'Auvergne et ses environs ayent été bouleversés par les volcans; il démontra la variété et la formation des basaltes; enfin il donna la description des animaux de toute espèce qui habitent ces cantons. Tournefort ayant déjà recueilli et fait connaître toutes les plantes qui croissent dans ce pays, l'ouvrage de Delarbre, qui n'était qu'un simple catalogue, n'eut qu'un succès de nouveauté; les méthodes de Tournefort et de Linnée y étaient développées dans l'introduction, où il émit de nouvelles observations sur les familles naturelles de Jussieu. Mais; par la suite, dans une seconde édition de sa *Flore*, il présenta les plantes dans un ordre particulier, et y joignit une description de leurs caractères et de leurs espèces; son travail entièrement refait est regardé comme le plus complet que l'on possède sur les plantes indigènes des différens cantons de l'Auvergne. Delarbre. recommandable par ses profondes connaissances, joignait à de précieuses qualités une modestie rare et une douce philanthropie. Il fit partager à ses concitoyens les avantages de ses découvertes, en établissant à ses frais un jardin botanique, où il se plaisait à réunir ses élèves.

DELARUE (ISIDORE-ÉTIENNE, CHEVALIER), né à la Charité-sur-Loire. Le département de la Nièvre le choisit, en 1795, pour député au conseil des cinq-cents. Lors des assemblées primaires, en 1797, il attaqua celles de son département, voulant faire changer la composition de leurs bu-

reaux. Le directoire ayant cherché à éluder par des réponses évasives les questions qui lui étaient adressées relativement à la marche de quelques troupes sur Paris, Delarue en rendit compte. Il fit à ce sujet un rapport détaillé, dans lequel il ne craignit pas d'avancer que Hoche et Lesage devaient mettre à exécution un complot contre le corps législatif, et il demandait que l'on enjoignît au directoire d'en faire poursuivre et punir les auteurs. Delarue fut arrêté au 18 fructidor, et déporté. Il parvint à s'échapper de la Guiane avec quelques compagnons de son exil, et se rendit en Angleterre. Un arrêté des consuls lui permit de rentrer en France, où il se hâta, dit-on, de conspirer contre le gouvernement auquel il devait son retour. Se voyant soupçonné d'avoir pris part à des complots qui furent promptement découverts, il se tint caché dans le département de la Nièvre. Le gouvernement ne tarda pas à connaître le lieu de sa retraite, mais il se contenta de l'y faire surveiller, redoutant peu ses obscures intrigues. En 1816, M. Delarue obtint la récompense de ses démonstrations de fidélité et d'attachement à la cause des Bourbons, en remplaçant le savant Daunou comme garde-général des archives de France.

**DELATOUR (MARC-HYACINTHE)**, né en 1772, à Saint-Claude, département du Jura, chevalier des ordres militaires de la légion d'honneur et de Saint-Louis. Il fut incorporé, en 1791, dans le 18<sup>e</sup> régiment de dragons.

En septembre 1792, après l'occupation de Nice par la française, il fut l'un des premiers qui passèrent le Var. Eut la ville, il fut du nombre des dragons qui firent capituler la terresse de Montalban et le château de Villefranche. En 1793, il fut fait sous-lieutenant au régiment d'infanterie; il fit campagne avec distinction en Italie comme lieutenant de grenadier. A l'affaire de Lantosca (coin de Nice), il fut l'un des premiers à pénétrer dans la redoute *Summa longa*. En 1803, il fut nommé lieutenant de grenadier en Italie, où il a puissamment contribué au rétablissement du maintien de la tranquillité, par sa conduite sage, sa fermeté, l'arrestation de plusieurs principaux brigands qui dévastaient ce pays. Rentré en France en 1810, il a été nommé capitaine en chef d'escadron, et qu'il occupe aujourd'hui dans la gendarmerie royale de Paris.

**DELATRE**, négociant à Beville, député du tiers-état à la sénéchaussée de Poitiers aux états-généraux; membre du corps législatif, préfet, en 1791, il sollicita et fit rendre un décret qui ordonnait l'expédition à la recherche de *Peyrouse*. Il proposa l'établissement d'assemblées coloniales sans la demande formelle de laquelle aucune loi sur les colonies n'aurait pu être rendue. Il fut vivement combattu sur cette opinion par Pétion de la Gironde, Roderer, etc., et en 1799, le département de la Nièvre le choisit pour député.



cinq-cents : il passa en-  
corps législatif, où il fut  
questeur. En 1804, il de-  
et obtint la préfecture du  
ment de Vaucluse, dans  
il a toujours montré des  
es de modération et d'é-  
et qu'il a conservée jus-  
811. Depuis cette époque,  
atre a vécu retiré des af-  
publiques.

ATYNA (J.), topographe,  
Suisse, a publié : 1<sup>o</sup> *Un  
naire topographique, éty-  
que et historique des rues de*  
1812, in-12, 2<sup>me</sup> édition,  
in-12, (avec feu Bonnet);  
*l du capitaliste*, 1815, in-8<sup>o</sup>.  
si été l'éditeur de l'*Alma-  
u commerce de Paris, des  
mens et des principales villes  
de*, in-8<sup>o</sup>.

AULNAYE, voy. AULNAYE.  
AUNAY (JOSEPH) exerçait  
ctions de commissaire du  
s le tribunal d'Angers, lors-  
ut député à l'assemblée lé-  
re par le département de  
et-Loire. Il commença par  
der l'anéantissement de la  
tation civile du clergé et du  
ge de ses membres; il dénon-  
tôt après l'ex-ministre Du-  
le général La Fayette, et  
conduite de ce dernier en  
tion avec celle des jaco-  
lont il exalta le patriotisme  
ourage. Le 19 août, il fit  
r une adresse aux Français  
eur apprendre la suspen-  
e Louis XVI. Beauquaire,  
a mort fut attribuée aux  
ards des hommes ennemis  
niveau système, fut, sur sa  
sition, placé au Panthéon;  
nça, à la même époque, une

conspiration formée contre la vie  
de plusieurs députés. Le comité  
de sûreté générale fut autorisé à  
se faire rendre compte des arres-  
tations faites avant le 10 août; un  
rapport sur les prisons et sur l'é-  
migration occupèrent Delaunay  
jusqu'à l'époque du jugement de  
Louis XVI, dont il vota la mort.  
Il s'éleva ensuite avec force con-  
tre les girondins, qui demandaient  
la convocation des assemblées pri-  
maires. Les opinions qu'il émit  
contre la compagnie des Indes  
préparèrent sa perte : à peine  
eut-il obtenu la suppression de  
cette compagnie, qu'il fut accusé  
d'avoir falsifié les articles du dé-  
cret qu'il avait fait rendre à ce  
sujet; et bientôt décrété d'arres-  
tation par suite des accusations  
réitérées de Chabot et de Bazire,  
qui lui imputèrent un plan d'a-  
giotage sur les effets publics, il  
fut condamné à mort par le tri-  
bunal révolutionnaire, et marcha  
à l'échafaud le 15 avril 1794.

DELAUNAY (PROSPER), élu  
en 1817, député du département  
de la Mayenne à la chambre lé-  
gislatif, n'avait eu aucun caractè-  
re public avant sa nomination,  
et s'était jusque-là exclusivement  
occupé du commerce de toiles.  
Il était d'ailleurs connu par ses  
opinions libérales, et c'est ce qui  
avait fixé sur lui l'attention des  
électeurs. Il a constamment siégé  
au centre, près de la gauche; et  
la plupart des votes qu'il a émis  
à la chambre ou des propositions  
qu'il y a faites, tendaient à diri-  
ger l'attention du gouvernement  
sur quelques améliorations rela-  
tives au commerce des toiles ou  
des laines. Le 24 juin, dans la

session de 1818 à 1819, il présenta aussi des développemens sur les relations commerciales de la métropole avec les colonies.

DELAUNAY ( de l'Orne ), né dans le département de l'Orne, en 1764. Il s'occupa de bonne heure de l'étude du droit, et fut, jeune encore, appelé par la confiance de ses concitoyens à des fonctions administratives et judiciaires. Sous le gouvernement impérial, il fut nommé successivement président du tribunal civil d'Alençon, de la cour d'appel de Caen, et ensuite de la cour de justice criminelle du département de l'Orne, fonctions qu'il a conservées jusqu'à la suppression de cette cour, en 1811. A cette époque, il fut nommé président de chambre à la cour impériale de Caen, et, en 1818, conseiller à la cour royale de Paris. Nommé membre de la chambre des députés depuis 1815, M. Delaunay s'est toujours montré l'ami de nos institutions et le protecteur de nos manufactures.

DELAUNAY - VICARDOIS ( JACQUES-CHARLES RENÉ ), lieutenant-général, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, naquit en Normandie, en 1739. Entré fort jeune au service, il se retira en Lorraine avant la révolution, au commencement de laquelle il accepta le commandement d'un bataillon de volontaires. Il parvint rapidement au grade de général de division; et ayant obtenu une pension du gouvernement, il se retira dans ses foyers, et abandonna une seconde fois le métier des armes.

DELAUNAY ( P. M. ) officier de la légion-d'honneur d'Angers, député à la convention nationale par le département de Maine-et-Loire, dont il fut procureur-syndic, vota la mort et le bannissement de Louis XVI. Ayant embrassé de bonne heure le parti républicain, il s'occupa souvent contre Marat, Robespierre, l'accusant de tyrannie et de dictature. Toutes ses actions tendent à prouver qu'il ne peut croire à sa franchise. Il siégea par la suite au conseil des cinq-cents. Membre de plusieurs commissions chargées de rendre des rapports sur différents objets de sûreté générale et de législation, il fit adopter plusieurs mesures contre les chefs et les partisans des royalistes insurgés des jacobins, et particulièrement la loi pour la répression des délits de la presse. Il eut le bonheur d'échapper aux proscriptions de la période du 31 mai; et après le fructidor, il fut nommé président du tribunal criminel du département de Maine-et-Loire. L'enlèvement du sénateur de Ris, Delaunay fut désigné pour présider le tribunal spécial qui condamna à mort les auteurs de ce crime. Il fut depuis nommé membre de la légion-d'honneur et président de chambre à la cour royale d'Angers. Depuis le retour de Napoléon, il vit retiré des affaires publiques.

DELAVIGNE ( JEAN-FRANÇOIS CASIMIR ), jeune poète français, est né vers 1794, à Paris (Seine-Inférieure). Dans le cours de ses études, il annonça une précoce pour la poésie, et composa plusieurs morceaux

de dès l'âge de 17 ans. On a : 1° *Un dithyrambe sur la ce du roi de Rome*, 1811, 2° *Charles XII à la Narva*, épique, 1815, in-8°; 3° *Imbue sur la mort de J. De-* 1815, in-4°; 4° *La décou-* *Vaccine*, poëme, 1815, 5° *Épître sur les inconn-* *tachés à la culture des let-* 1817, in-8°; l'esprit, la grâ- enjouement caractérisent èce, qui obtint un accessit ours de l'Académie fran- *Les trois Messéniennes ou* *sur les malheurs de la* 2<sup>me</sup> édition augmentée de *légies sur la vie et la mort* *ne d'Arc*, 1819. Les Mes- es, digne hommage à nos ts trahis par la victoire, ines de verve et de patrio- Les élégies sur Jeanne et particulièrement la se- décèlent la plus profonde ité. Voici les deux derniè- phes de celle-ci :

dans l'âge des amours,  
à chaste destinée,  
d'ris abandonnée  
ix dont tu sauvas les jours.

rras plus tes riantes montagnes,  
le hameau, les champs de Vaucouleurs,  
baumière et tes compagnes,  
expirant sous le poids des douleurs.

*Vépres Siciliennes*, tragé- 5 actes, représentée sur od Théâtre - Français, en ette belle production dra- 2, que son auteur, si jeune destinait d'abord au pre- éâtre, n'y ayant été reçue rrections, obtint un grand l'Odéon. « A Paris et dans urs villes de province, dit *taire historique*, le parter- ueillit avec transport, et ter ces vers, où Lorédan

« se plaignant à Monfort des me- sures arbitraires dont il menace » de frapper la Sicile, lui dit :

M'apprendrez-vous enfin, seigneur, quels sont vos droits  
Pour opprimer le peuple et pour braver les lois?  
Se reposant sur vous du soin d'un diadème,  
Le roi vous a-t-il fait plus roi qu'il n'est lui-même?  
D'où vient que son ministre avec impunité  
Ose porter ses mains sur notre liberté?

« Après plusieurs scènes orageu- ses, la police crut devoir empê- cher qu'on ne répétât ces vers; » mais on continua de les ap- plaudir, » et le succès de la pièce alla toujours croissant. 8° *Les Comédiens*, comédie en 5 actes et en vers, jouée par les acteurs du second Théâtre-Français. Cette pièce, où l'on remarque beaucoup de verve et un grand nombre de vers heureux, est dans le genre de la *Métromanie*. L'auteur a eu pour objet de punir l'a-récopage comique du premier théâ- tre, dont il avait à se plaindre. 9° *Le Paria*, tragédie en 5 actes et en vers, au second Théâtre-Français, 1820. Jamais le style de M. Delavigne ne s'était montré si brillant que dans cette nouvelle production, plus épique que dramatique. M. Delavigne possé- de un talent vrai et présage des chefs-d'œuvre de plus à la France.

**DELBREL - D'ESCORBIAC**, aujourd'hui sous-préfet à Moissac. présidait le conseil-général de Tarn-et-Garonne, en 1815, et s'y conduisit avec tant de dévouement à la cause royale, que la ville de Montauban était encore en insurrection complète, quand Toulouse et Bordeaux avait déjà reconnu le gouvernement des *cent jours*. Élu dans la même année député du département de Tarn-et-Garonne, il rappela à la cham-

bre les actes de dévouement des habitans du pays qui l'avait chargé de le représenter, en demandant qu'ils reçussent un témoignage honorable de satisfaction, et que les villes qui avaient fidèlement conservé le drapeau blanc fussent remboursées des contributions qu'avaient levées sur elles les agens et généraux de Napoléon. Il s'éleva aussi contre la mauvaise répartition de l'emprunt des 100 millions, notamment dans le département de Tarn-et-Garonne. Des efforts si bienveillans furent néanmoins promptement oubliés de ce même département. M. Delbrel-d'Escorbiac n'y fut point réélu député l'année suivante.

DELBREL (PIERRE) est né, le 1<sup>er</sup> juillet 1764, à Moissac, ci-devant Quercy, d'abord département du Lot, et aujourd'hui département de Tarn-et-Garonne. Il fut reçu avocat en 1784, nommé, en 1790, membre du bureau de conciliation près le tribunal de Moissac, et, en 1791, procureur de la commune. Au commencement de 1792, la France se trouvant menacée d'une invasion, il s'enrôla comme volontaire dans le 4<sup>e</sup> bataillon de la Moselle, et était à l'armée simple soldat et à 200 lieues de son pays, lorsqu'il fut choisi par le département du Lot pour le représenter à la convention nationale. Dans le procès du roi, son vote le plaça parmi les membres de la minorité; et après la condamnation, il se réunit à ceux de ses collègues qui se prononcèrent pour le sursis. Il fit partie du comité militaire de cette assemblée, et partit, le 4 avril

1795, pour l'armée du Rhin comme représentant du département en mission, à l'effet de surveiller les généraux et les opérations militaires. Ce ne fut pas seulement en cette qualité qu'il tribua par ses conseils et s'occupa à affermir les résolutions du général en chef Houchard de la bataille de Hondschoote gagnée par l'armée française; il remplaça le général Jourdan venant d'être blessé à la tête de sa division, et fut un des premiers qui pénétrèrent dans les redoutes, et ensuite dans les tranchées. Il suivit l'armée française à Lille, il apprend que la place de Quesnoy s'était rendue aux armées coalisées, qui étaient déjà en possession de Condé et Valenciennes; et que si les places de Bray et Bouchain, dont les défenses avaient été en grande partie détruites par des sorties imprudentes, tombaient au pouvoir de l'ennemi, la frontière du Nord étant coupée, on pourrait marcher sur Paris, presque sans obstacles. Il se rend en toute diligence au camp de Gravelle, où il avait environ 18,000 hommes. Il donna les ordres des généraux d'Armentières et Ransonnet; se concerta avec eux sur les moyens d'introduire une garnison nouvelle dans les places de Bray et Bouchain, chose facile, puisque l'ennemi occupait tout l'espace compris entre ces deux places. Il donna avoir donné les ordres et les instructions nécessaires aux généraux d'Avesne et Ransonnet, et partit avec un hussard déguisé qui lui sert de guide, passant par autant d'adresse que de br

vers des troupes étrangères, ve à Cambrai, où il espère la présence ranimera le courage des habitans et de la garnison déterminé d'ailleurs, si la défense de la place devenait impossible se renfermer dans la citadelle. Son arrivée produisit l'effet qu'en était promis. De là il s'occupait avec le commandant des officiers municipaux de maintenir, et ranima leur courage avait donné l'ordre de faire marcher les troupes de nuit, en silence, sans artillerie, sans bagages, et avec des guides sûrs dans le pays. Une première tentative fut infructueuse; mais la seconde, six bataillons entrèrent à Cambrai, et un bataillon en chassa l'ennemi. Ce trait de dévouement de sa part était d'autant plus intéressant qu'il connaissait déjà l'effet de son rappel. La convention ne proscrivit point, comme on le prétendait, l'annonciation de celui de ses membres qui avait bien mérité de la patrie. Il ne rentra dans le sein de la convention, il fut envoyé dans le département du Midi pour effectuer une levée extraordinaire de volontaires, et organiser la cavalerie de l'armée d'Italie et celle des Pyrénées; il prit part aux concessions qui amenèrent la capitulation du fort de Bellegarde, dernière place de nos places restées au pouvoir de l'ennemi. L'armée des Pyrénées-Orientales, commandée par le général en chef Dugomier, et sous ses ordres les généraux depuis maréchaux Augereau et Bessières, pénétra dans la Catalogne. Le 27 brumaire an 3, après un combat de plus de trois

heures; le général Dugomier est tué. Dans cette situation, et en présence de l'ennemi, l'armée ne peut rester sans chef. Le représentant Delbrel prend momentanément le commandement général, fait toutes les dispositions, ordonne tous les mouvemens; et nomme, pour remplacer le général en chef, le général Pérignon, qui commandait la réserve. Le résultat de ces mesures est la victoire du 30 brumaire, remportée sur le général en chef espagnol La-Union, qui fut tué, et dont l'armée fut mise en fuite, après avoir perdu ses positions, son artillerie et ses bagages. La déroute des Espagnols fut si complète qu'ils restèrent plus d'un mois sans pouvoir se rallier, et plus de trois mois hors d'état de rien entreprendre. La victoire du 30 fut suivie de la capitulation du fort Saint-Fernand de Figuières, dont le représentant Delbrel dirigea les conférences. Dix mille hommes qui formaient la garnison furent faits prisonniers. On s'empara successivement des places du Bouton, le 17 nivôse, et de Roses, le 15 pluviôse suivant. Cette campagne de l'armée des Pyrénées-Orientales força l'Espagne à souscrire le traité de paix qui fut conclu à Bâle, le 4 thermidor (22 juillet 1795). En l'an 4, la convention nationale ayant terminé sa session, et le représentant Delbrel n'ayant pas été compris dans les deux tiers des membres réélus au nouveau corps législatif, rentra dans ses foyers, et devint président de l'administration de la ville de Moissac. En l'an 5, l'assemblée électoralale le

nomma son président, et ensuite député au conseil des cinq-cents. Membre de la commission militaire, il coopéra très-activement à la législation relative aux armées. L'opinion générale attribue exclusivement au général Jourdan l'honneur d'avoir conçu et fait rendre la loi du 19 fructidor an 6, concernant la conscription militaire. M. Delbrel revendique cet honneur. « Le général Jourdan, dit-il, avait bien présenté un projet de résolution qui fut lu à la séance du 3 nivôse an 6, et qui déterminait le mode de recrutement pour l'armée de terre. Dans la séance du 7 ventôse suivant, je combattis et je fis rejeter ce projet. Je proposai en même temps, et je fis adopter par le conseil, les bases sur lesquelles fut ensuite rédigée par moi et par le général Jourdan la loi du 19 fructidor an 6. Quoique ce général ne fût pas l'auteur de ce nouveau projet, certaines convenances exigeaient que l'honneur du rapport lui en fût déféré. Il fit en conséquence le discours de présentation dans la séance du 2 thermidor; mais ce fut moi qui soutins la discussion comme rapporteur, et qui fis adopter la résolution par le conseil des cinq-cents, dans les séances des 1, 2 et 4 fructidor. Le général avait acquis trop de gloire pour vouloir accepter celle qu'on lui aurait attribuée au préjudice d'autrui. Il reconnut franchement que les bases de la loi du 19 fructidor an 6 m'appartenaient exclusivement, et il en fit la déclaration expresse dans la séance du conseil des cinq-cents

du 2 vendémiaire an 7 » lant contre un message » toire-exécutif qui tend » rer les bases de ce » M. Delbrel ajoute : « Le » de la conscription n'app » au général Jourdan, r » mais à la convention n » qui l'avait consacré da » stitution de l'an 3. Il n » sait que d'une loi org » faire pour en régler l » tion, ce fut l'objet de l » 19 fructidor an 6. » M. » prononcé, pendant la se » cette assemblée, un ass » nombre de discours et de » qui ont tous été imprim » dre du conseil, et qui on » toujours entraîné des ré » conformes aux conclusio » rateur. Il s'opposa à l'au » tion du traitement des » du corps législatif, et c » mentation une fois ad » refusa de la toucher. L » séance du 19 brumaire » Saint-Cloud, il monta le » à la tribune pour comb » projets du général Bonap » dit M. Delbrel, « tout ce » lauriers, venait donner » à sa patrie. » M. Delbr » nombre des 63 membres » législatif qui furent excl » un arrêté des consuls pro » du 26 du même mois, » bre des 60 personnes » rent condamnées à la déportation. Il parvint à s'y soustraire en se cachant. Le général Mur prit un asile chez lui; et de concert avec les généraux Bessières, il lui fit sa mise en liberté. M. Delbrel ayant refusé de se rallier

ment qui venait de s'établir, tra dans sa famille, et fut le commandant de la garde nationale. Lorsqu'il eut été décidé que la ville de Montauban deviendrait le chef-lieu d'un département, Delbrel revint à Paris, en 1808, sur la mission du conseil municipal de la ville de Moissac, de demander que cette ville devînt chef-lieu d'arrondissement de sous-préfecture. Étant dans la capitale, le 15 janvier 1809, sa nomination de président du tribunal de première instance de Moissac qu'il n'avait point sollicité et qu'il perdit le 23 septembre 1815. Pendant les cent jours il avait été membre de la législature des représentans. Par suite de la fautive application ou par exécution de la loi du 12 janvier 1793 contre les conventionnels émigrés, il reçut l'ordre de sortir du royaume. Il prit un passeport pour la Suisse. A Lyon, M. Delbrel du Rhône visa ce passeport en ces termes : « Vu pour l'autorisation de route, enjoignant au porteur de ne point aller dans aucun lieu dépendant de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie et des Pays-Bas. » Un jour, des hommes généreux lui offrirent un logement, où il resta environ deux mois sans pouvoir sortir. Ne voulant pas accepter une hospitalité qui compromettrait sa liberté, et qui compromettrait son honneur, il se rendit à la bienveillante qui l'avait offert, et prit le chemin de Cons-brance. Mais apprenant que les Français étaient assez tranquilles à Paris, il s'y rendit. M. Delbrel réclama contre son exil;

mais il fallut des sollicitations puissantes pour le faire cesser. Enfin, après 28 mois de proscription, il rentra en vertu d'une ordonnance du 11 mars 1818, portant qu'il y avait eu fautive application de la loi du 12 janvier 1793. Les malheurs de M. Delbrel ne cessèrent pas entièrement par cet acte d'une tardive justice. Ayant perdu presque entièrement sa fortune, il demanda un emploi; on le lui refusa: il sollicita une pension; sa demande fut rejetée: il réclama son traitement arriéré; on lui opposa la déchéance... Après une longue et honorable carrière comme citoyen, magistrat, législateur, homme de guerre, M. Delbrel est sans titres honorifiques, sans décorations, sans fortune, et doit presque à la piété filiale les moyens d'existence que lui refuse une patrie qu'il a servie avec le plus grand zèle et le plus parfait désintéressement.

DELCHER (JOSEPH-ÉTIENNE), jurisconsulte à Brioude, fut député par le département de la Haute-Loire à l'assemblée législative, et dès les premières séances, se déclara avec beaucoup de violence contre la cour et le ministère. Le 20 décembre 1791, il demanda qu'on fit une adresse au peuple, au sujet du veto que Louis XVI avait mis sur les lois concernant les émigrés et les prêtres réfractaires. Réélu membre de la convention nationale par le même département, il vota la mort du roi, sans appel au peuple, ni sursis. En février 1793, il fut nommé commissaire en Corse, et transmit des détails sur la conduite de Paoli. Il fut également chargé de deux au-

tres missions : l'une pour l'armée du Nord, et l'autre pour celle des Pyrénées - Occidentales. Le 27 mars 1797, il fut élu secrétaire du comité des anciens, dont il avait été nommé membre peu de temps auparavant. Après le 18 brumaire, il fut chargé de présider le tribunal de Brioude, fonctions dont il s'acquitta jusqu'en 1811.

**DELESSERT** (LE BARON BENJAMIN), né en Suisse, était officier d'artillerie au commencement de la révolution, et fut nommé, peu de temps après la création de la banque, régent de cet établissement, dont il est aujourd'hui un des plus riches associés. En 1811, il établit, à Passy, une fabrique de sucre de betteraves, qui n'eut que peu de succès. L'empereur lui donna, peu de temps après, la croix de la légion-d'honneur. En 1813, il fut nommé chef de la 5<sup>me</sup> légion de la garde nationale de Paris; puis adjoint, l'année suivante, à M. le duc de Laroche-foucauld-Liancourt, directeur-général de la prison d'Essai. Nommé par le roi officier de la légion-d'honneur le 19 novembre 1814, M. Delessert signa, le 6 juillet 1815, la déclaration des chefs de légion et majors de la garde nationale, ce qui entraîna sa destitution. Le département de la Seine le nomma député en 1817, et il siégea constamment au centre, près du côté gauche. Il s'éleva contre la dépense proposée pour l'hôtel de Rivoli, destiné au ministère des finances; parce qu'il jugea que dans ce cas là, comme dans mille autres, rien n'était moins dans l'utilité publique que ce qui entrait dans les intérêts ministériels. Un des votes

les plus remarquables qu'il dans la session de 1819, fut tre les deux lois d'exception déclara aussi contre le no système électoral.

**DELESTRE - POIRSON** (G. P.), directeur du Gym a composé plusieurs piéce théâtre qui ont eu du succ quelques morceaux de p parmi lesquels on distingue tout une ode qui parut en in-8°, au sujet du mariage de pereur. *La Fête de famille*, d me auteur, espèce de dive ment pour la fête de Louis X ne parut que cinq ans aprè autres pièces de M. Delestre *le Dénoûment en l'air*, vaud 1812, in-8°; *la jolie Fiancée*, in-8° (avec M. Dupin); *une Nuit de la garde natio* 1815, in-8°; *Flore et Ze* 1816, in-8°; *les Montagnes ses*, 1816, et *le comte Orry*, in-8°.

**DELEUZE** (T. P. F.), naturaliste au jardin des Pl à Paris, est un des partisa plus zélés du magnétisme, e il cherche à rattacher tous le de l'histoire ancienne et mo qui offrent quelque analogi les phénomènes magnét Nous ne discuterons point : les causes qui ont pu porter i leuze à s'enthousiasmer d'i reil système, trop ridicule leurs, pour n'avoir pas eu d breux partisans parmi les cins, ou les gens qui s'occ de la médecine. L'aide-nat tedont nous parlons, a rench core sur les visions de De de Mesmer, en admettant u nambulisme magnétique,



ateurs de l'invéraisemblance merveilleux pourront contes les effets en consultant *ire critique du magnétisme*, publiée à Paris en 1813, in-8°, et un autre ouvrage que, intitulé *Annales du tisme*, dans lequel le même a inséré divers mémoires. Deleuze a fait paraître d'autres ges, qui doivent lui faire iner les erreurs qu'il a pu ettre comme naturaliste. Le er est un poème en quatre , *les Amours des plantes*, t de l'anglais de Darwin; 2° *isons de Thompson*, traduction nouvelle, 1801, in-8°, et in-12; 3° *Eudoxe, ou En- s sur l'étude des sciences*, 2 vol. in-8°. Il a fait aussi r plusieurs Mémoires dans *nales du Muséum d'histoire lte*. M. Deleuze, censeur en 1814, était particulière- chargé de la surveillance du *aune*, ouvrage périodique la suppression fut pronon- née suivante.

**LEYRE (ALEXANDRE)**, né près rdeaux, en 1726, et mort oût 1797, fit ses premières s sous les jésuites, parmi ls il entra dès l'âge de 15 oué d'un caractère sombre lancolique, mais ardent et nné, il fut d'abord religieux à l'enthousiasme, et fit en- profession ouverte d'athéis- yant quitté son ordre lors pulsion des jésuites, il vint s, où Montesquieu, son com- te, lui procura la connais- de plusieurs savans, entre de Diderot, de d'Alembert, J. Rousseau, avec lequel il se

lia plus particulièrement, et dont il reçut un assez grand nombre de lettres, qu'il a fait imprimer dans sa correspondance. En 1755, il publia *l'Analyse de la philosophie de Bacon*, 3 vol. in-12, écrit avec beaucoup de clarté et de force. Cet ouvrage le fit mieux connaître des encyclopédistes, qui le chargèrent de la rédaction de plusieurs articles, entre autres de celui de *fanatisme*, que Voltaire n'a fait qu'abrèger pour l'insérer dans son *Dictionnaire philosophique*. Il travaillait aussi, dans le même temps, au *journal des Savans* et au *journal Étranger*, et faisait quelques romances, dont Rousseau composait la musique. En 1758, il publia le *Génie de Montesquieu*, in-12, et la traduction du *Père de famille* et du *Véritable ami*, de Goldoni. C'était pour venger Diderot, accusé de plagiat, que Deleyme avait traduit ces deux pièces. Grimm, chargé de l'édition, avait fait mettre en tête deux libelles, en forme d'épîtres dédicatoires, dans lesquels il outrageait, d'une manière très-indécente, la princesse de Robecq et la comtesse de La Marck. Ce fut pour venger ces deux dames que Palissot fit paraître, quelque temps après, sa comédie des *Philosophes*, satire en dialogue, pleine de personnalités virulentes, et non moins coupables que celles dont le comico-satirique voulait tirer vengeance. Deleyme mit au jour, en 1761, *l'Esprit de Saint-Evremont*, in-12. La protection du duc de Nivernais lui valut ensuite la charge de secrétaire des carabiniers, puis celle de bibliothécaire pour l'éducation du duc de Parme. Il rédigea alors,

à la prière de Condillac, un cours d'histoire à l'usage de l'enfant; mais il avait développé des principes politiques si hardis, que ce travail ne fut pas adopté. Quand l'éducation du jeune duc fut achevée, il en obtint une pension de 2,000 livres, et revint à Paris, où il s'occupa d'abord du choix des matériaux pour l'*Histoire philosophique du commerce des deux Indes*. En 1771, il fit paraître un volume in-4° de l'*Histoire générale des voyages*, volume qui forme le 19° de la collection. La Harpe loua beaucoup ce volume, dont il qualifie l'auteur d'écrivain philosophe et éloquent. En 1791, Deleyre publia, sur la vie de Thomas, un essai qui a souffert beaucoup de critiques, et dans lequel on retrouve, en effet, beaucoup de déclamations et peu de méthode. Il se montra grand partisan de la révolution, et fut nommé député du département de la Gironde à la convention nationale. Il vota la mort du roi sans appel, et se mêla peu des affaires du gouvernement après la chute de Robespierre. En 1795, il fut chargé de la surveillance de l'école Normale. En juillet, il combattit vivement la division du corps législatif en deux chambres, et passa ensuite dans le conseil des cinq cents, où il resta jusqu'à sa mort.

DELEFAU (G.), élu député du département de la Dordogne à l'assemblée des états-généraux, s'y montra l'ennemi constant des principes de la révolution, l'antagoniste des idées libérales, et pour les attaquer avec succès il ne lui manqua que du talent. Nommé secrétaire-général de la préfectu-

re de la Dordogne après brumaire, il remplissait cet emploi en 1815, et le l'année suivante.

DELFICO (MELCHIOR), teur napolitain, se prononça un gouvernement constitutionnel, à l'époque où Ferdinand Naples pour la première fois il fut exilé lorsque Ferdinand vint en 1790. Réfugié dans la république de Saint-Marin, il était devenu citoyen par droit. Delfico n'en serait sans doute sorti si Ferdinand n'eût été trahi lui-même d'abandonner une seconde fois ses états. Il revint à Naples, où il avait leurs des propriétés que sa absence faisait menacer d'incendie. Il y fut successivement nommé membre de l'administration royale d'encouragement par Napoléon Bonaparte, et conseiller d'état par Joachim Murat. C'est lui un excellent ouvrage sur la manière de traiter l'histoire avec utilité.

DELHORME (ALBIN-LEMI-HENRI) fut élu membre du corps-législatif en 1807, et par le sénat, le 6 janvier 1810 pour le département de la Gironde. Il prononça, le 28 juin 1810, un discours sur l'initiative d'impôt accordée au corps-législatif proposant aussi qu'on supprimit le droit de présenter un projet de loi qui fixât la liste civile. Dans le discours suivant, il demanda que les ministres déposassent sur le bureau un aperçu du bilan de l'état, et d'un plan d'amortissement, et une cote sur celui du domaine extraordinaire.

DELLILE (JACQUES), 1er député de l'Aigueperse en 1788. Noi-



manqua que du talent. Nommé  
secrétaire-général de la préfectu-

DELILLE (JACQUES), naquit à  
Aigueperse en 1758. Non moins



*M<sup>r</sup> Delille.*

*M<sup>re</sup> Lebrun pinx.*

*Fromy del et sculp.*

THE  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX & TILDEN FOUNDATIONS  
NEW YORK

areux que d'Alembert et Defort, il n'a pas pu saluer, n que leur donnait la nales personnes qui prirent sa première enfance, en tant que ce devoir ait été par les auteurs de ses Delille fit ses études à Pa-collège de Lisieux. Elles signalées par de nombreux dans le concours de l'uni-, où le vainqueur l'empor-n-seulement sur les rivaux rouve dans son propre col-nais sur tous ceux que tous léges de Paris peuvent lui r. Couvert d'honneurs, l'énué de fortune, Delille, avoir fait ses études, se vit à accepter dans l'instruc-ublique des fonctions qui donnaient pas même rang les derniers professeurs. Il pétiteur de syntaxe latine lége de Beauvais. Thomas essait la rhétorique. Cet es-le littérateur, aujourd'hui éprimé que connu, donna lle les premières notions de française. Après la des-on des jésuites, Delille fut : à Amiens pour y remplir naire d'humanités. C'est là out, pour la première fois, on de faire connaître toute lue de son érudition littè-et le goût exquis auquel il l'allier. Rappelé bientôt à Delille fut professeur au e de la Marche. Des poésies res de différens genres, et t une *Épître à M. Laurent*, eur (c'est le père de M. rt de Villedeuil, ministre de XVI), où il décrit d'une re exacte, et cependant en

poète, les procédés des arts mé-caniques, avaient donné une idée de la principale aptitude de son talent. La traduction des *Georgi-ques* en donna la mesure; elle parut en 1769. La réputation que cet ouvrage obtint au poète fut pro-portionnée, cette fois, aux diffi-cultés qu'il avait surmontées. Les gens du monde s'unirent aux gens de lettres pour louer un poème où tous les détails de l'économie rurale, détails jusque-là réputés abjects et rebelles à la poésie, sont rendus avec une élégance qui, dans notre langue, ne pa-raissait pas pouvoir se concilier avec la fidélité. *C'est le seul ou-vrage original que j'aie vu depuis long-temps*, disait Frédéric en parlant de cette traduction. Vol-taire, si juste appréciateur du vrai mérite, déclara de son côté que le jeune homme qui avait si glo-rieusement réussi dans une entre-prise où le succès paraissait impos-sible, ne pouvait être trop tôt reçu à l'académie française. Ce fut aussi l'opinion de cette illustre société, mais non pas celle de Louis XV. Ce prince refusa d'approuver le choix qu'elle avait fait, en 1772, de De-lille, en remplacement de l'abbé Bignon: le maréchal de Richelieu avait représenté au roi que Vol-taire n'ayant obtenu un pareil honneur qu'à 55 ans, il y aurait du scandale à tant se presser d'â-tre juste envers un homme de trente-quatre. Il paraît de plus que Delille avait été dénoncé à la cour comme *encyclopediste*; mot aussi mal sonnante, pour lors, à certaines oreilles, qu'aujourd'hui le mot *libéral*. Deux ans après, néanmoins, Delille ayant été élu

de nouveau, sa nomination fut approuvée : il succéda à La Condamine. Cependant, du collège de la Marche il avait passé au collège de France, dont l'accès lui fut facilité par M. Lebeau, un des membres les plus honorables de l'ancienne université. Chargé de professer la poésie latine, Delille y développa avec plus d'éclat encore, et devant un auditoire bien plus nombreux, les talens qu'il avait fait applaudir à Amiens, et que l'étude et l'exercice avaient fortifiés. Les devoirs du professeur, les fonctions de l'académicien, et les distractions de la société qui le recherchait et qu'il ne fuyait pas, ne l'empêchaient pourtant pas de suivre le cours de ses travaux poétiques. En 1782 parut le poëme des *Jardins* : le succès de cet ouvrage ne fut pas moindre que celui des *Géorgiques*. Bien qu'il eût rencontré moins de difficultés dans l'exécution de ce sujet, l'auteur y faisait encore preuve d'un talent supérieur; moins étonnant, il est plus séduisant, peut-être. La sécheresse didactique y disparaît sous le charme d'un style également souple et brillant, et la monotonie des préceptes y est habilement interrompue par des épisodes pleins de sentimens, d'intérêt, de grâce de poésie. La critique, qui n'avait pas épargné les *Géorgiques*, se réveilla avec plus de fureur au bruit de ce nouveau succès; elle ne garda ni formes ni mesures. Delille, qui pourtant n'était pas insensible, n'opposa à tant de bruit qu'une apparente insouciance; il répondait à ces attaques par des éditions nouvelles. Elles se suc-

cédèrent avec une telle rapidité qu'un homme d'esprit lui écrivit : « Vos ennemis sont bien diligens; ils n'en sont qu'à septième critique, et vous êtes à votre onzième édition. » Le comte de Choiseul-Gouffier fut nommé, en 1784, directeur à Constantinople, pro- Delille d'y venir avec lui. Lui proposer le voyage de Constantinople. On conçoit avec quel empressement la proposition fut acceptée par un poëte. Grâce aux soins qu'on lui donna, Delille visita la partie de la vieille patrie de Athènes surtout fixa son attention. Au milieu de ces ruines, et rappelaient tant de grandes institutions, tant de grandes actions, tant de grands hommes, transporté d'un enthousiasme qu'il exprime d'une manière fois naïve et piquante dans une lettre adressée à une dame à Paris (M<sup>me</sup> de Vaines). Delille resta près d'une année à Constantinople. Là, dans une habitation charmante, vis-à-vis l'embouchure de la mer Noire, et sur les bords fins de l'Europe et de l'Asie, Delille jouissait du spectacle le plus varié qu'on puisse imaginer, et sur la mer du Bosphore. Delille occupa de son poëme de l'*Asie* *gination*, auquel il travailla tantôt dans une partie du monde tantôt dans l'autre, suivant qu'il promenait son caprice. De retour à Paris, Delille se livra plus jamais à la société, qui le recherchait avec une nouvelle avidité; il parut négliger la poésie; pendant qu'il allait de temps en temps soit à Meudon, soit à Moulins.



à Malmaison, reprendre ses  
 x souvent interrompus,  
 ion pas abandonnés. La ré-  
 on éclata; Delille fut ruiné:  
 porta avec résignation la  
 de sa fortune. Survint la  
 r; il ne put supporter la  
 de ses amis. Dès qu'il en  
 possibilité, il s'éloigna d'u-  
 re arrosée de leur sang. C'est  
 itiment seul, et non celui  
 propre sûreté, qui le déter-  
 à quitter Paris, et puis la  
 e. Il se retira d'abord en  
 ne, à Saint-Diez, patrie de  
 pague qui partageait alors  
 vreté, et devait bientôt sou-  
 ses infirmités. C'est là qu'il  
 a sa traduction de *l'Énéi-*  
*rage* entrepris depuis long-  
 , puisqu'il en avait lu des  
 ens à Voltaire. Delille, que  
 olutions qui se succédaient  
 ance ne rassuraient pas,  
 elles eussent une tendan-  
 dente vers un meilleur état  
 es, passa de Saint-Diez à  
 puis à Glairesse, village  
 ant situé sur le lac de Bien-  
 face de cette île St.-Pierre  
 ieusement décrite par J. J.  
 eau, qui était venu y cher-  
 in refuge contre les persé-  
 s, et n'y trouva que des per-  
 ons nouvelles. Entouré de  
 la nature peut offrir de plus  
 s que, au milieu des rochers,  
 scades, et sur les bords d'un  
 chanté, c'est là que De-  
 heva *l'Homme des champs*  
 oème des *Trois règnes de la*  
 . Après un séjour de deux  
 ois, il se rendit à Bruns-  
 où il composa le poème de  
 é; puis il passa en Angle-  
 C'est à Londres qu'il tra-

duisit *le Paradis perdu*. Les se-  
 cours d'un émigré français, du  
 chevalier de Mervé, ne lui furent  
 pas inutiles dans cette entreprise.  
 Ce militaire, qui avait cherché  
 dans les lettres des ressources contre  
 l'infortune et le besoin, et qui  
 d'officier était devenu professeur,  
 possédait à un égal degré de per-  
 fection la langue de sa patrie na-  
 turelle et celle de sa patrie adop-  
 tive. Son expérience suppléant à  
 ce qui manquait à Delille, qui n'a-  
 vait appris l'anglais que dans les  
 livres, résolvait les difficultés qui  
 pouvaient arrêter le traducteur,  
 et ne laissait à ce dernier que la pei-  
 ne, ou plutôt le plaisir d'exprimer  
 en beaux vers les pensées sublimes  
 de l'Homère anglais. Cepen-  
 dant l'ordre se rétablissait dans la  
 France, à laquelle une longue sé-  
 rie de victoires avait rendu le pre-  
 mier rang parmi les puissances de  
 l'Europe. Les arts et les lettres a-  
 vaient été remis en honneur, et les  
 académies détruites se relevaient  
 sous le nom d'institut, plus fortes  
 par leur réunion. Delille ne répon-  
 dit pas aux vœux unanimes de ce  
 corps illustre qui le réclamait.  
 Nous ne pouvons excuser ce refus;  
 l'honneur que dédaignait Delille  
 n'était pas au-dessous de lui. Il lui  
 était décerné par ses pairs, par des  
 hommes qui non-seulement ne fu-  
 rent pas complices des malheurs  
 qui l'avaient frappé, mais qui, pour  
 la plupart, avaient été atteints de  
 malheurs pareils. Ce tort est d'au-  
 tant plus affligeant qu'il en pro-  
 voqua d'autres, et fut la cause des  
 injustices dont plusieurs hommes  
 célèbres aussi se rendirent cou-  
 pables par représailles. En littéra-  
 ture, moins qu'en toute autre ma-

tière, les torts ne se pardonnent pas, ils sont bientôt réciproques; et dès qu'une faute de ce genre se commet, il faut en pleurer deux. « *Lorsqu'un gouvernement réparateur eut dissipé les troubles de la France, en 1802, l'exil revint à Paris jouir*, dit M. Michaud, *de cette tranquillité qu'un héros venait de rendre à la patrie.* » C'est alors que sortirent de son portefeuille toutes les richesses qu'il avait amassées dans son exil volontaire, auquel pourtant on en est peut-être moins redevable qu'à l'insatiable avidité de gloire que M<sup>me</sup> Delille avait pour son mari. Indépendamment d'une nouvelle édition très-augmentée du poème des *Jardins*, *l'Imagination*, *les trois Règnes*, *l'Homme des champs*, *l'Énéide* et *le Paradis perdu*, furent publiés presque simultanément. Cette profusion étonna le public sans le fatiguer : les productions d'un si beau talent, pour se multiplier dans une si prodigieuse proportion, n'en parurent pas moins précieuses. Elles prouvaient bien qu'il était facile à Delille de faire de beaux vers; mais lui seul avait cette facilité. Il n'est pas un de ses ouvrages qui n'ait été accueilli avec transport, et dont le succès n'ait été constaté par de nombreuses réimpressions. Delille, réintégré dans ses fonctions de professeur au collège de France, entra enfin à l'institut, dans lequel la totalité des académiciens survivant à la destruction des académies avait été incorporée par l'organisation de 1804. Le jour où il y parut en séance publique, fut pour lui un véritable triomphe, qui s'est renouvelé chaque fois

qu'il s'y est montré. Jamais me plus honorable n'a été honoré : son imperturbable cœur avait désarçonné l'envie et les cris qui l'accompagnaient ne n'étaient plus que ceux de admiration. C'est ainsi qu'il les dernières années de sa vie comblé de gloire par sa j dont il était la gloire. Cependant ses infirmités s'accroissaient et les soins de la famille dont il entouré s'accrurent avec elle. Ce cercle choisi se renouvelait et cesse autour de lui, et l'empêcha d'éprouver l'ennui qui ri quelquefois de la cécité. Des de lettres, des femmes aimées formaient ce cercle dont il l le charme par une conversation également aimable et solide dans laquelle des anecdotes quantes, des saillies ingénies étaient mêlées aux leçons. En se jouant il prodiguait sur dont il a étendu les limites. Malgré l'affaiblissement progressif de sa santé, il s'occupait encore de poésies quand il était seul. Le poème de la *Conversation* est son dernier ouvrage qu'il ait pu terminer, mais non le dernier auquel travaillé. Ce poète infatigable, comme inépuisable, est mort versifant. C'est le 1<sup>er</sup> mai que la France perdit son Vainqueur, les honneurs les plus éclatants ont été prodigués à ses restes, son corps, embaumé et injecté, plusieurs jours exposé sur un char de parade, dans une des salles du collège de France. Son visage était découvert : vêtu des habits qu'il portait ordinairement, couronné de lauriers, il se s'être endormi au milieu

phe. Mais sa main, qui reposoit dans celle de ses amis, répondait pas au mouvement qui la pressait, ne prouvoit rien qu'il ne se réveillerait.

Un concours d'hommes de ces rangs et de toutes les conditions, mêlé aux sociétés savantes, accompagna jusqu'à la dernière demeure l'homme immortel : chacune de ces sociétés vint offrir à sa mémoire le tribut de douleur et de l'admiration ; dans ce concert d'éloges et de regrets, on distingua surtout un des élèves de Delille, au milieu desquels se trouvaient ses maîtres. Delille mérita ces éloges et ces regrets, non-seulement par la supériorité de son talent, mais par l'excellence de son caractère. L'homme de société n'est pas moins louable en lui que l'homme de lettres. Homme de bien, Delille, ainsi que Voltaire, partage avec Racine l'honneur d'avoir écrit la langue avec pureté et élégance que de pureté ; et Voltaire celui d'avoir approfondi le vers au langage des philosophes, sans qu'il cessât d'être poétique. Si, pour un goût sévère, son style n'est pas à l'abri de reproche : s'il n'est pas toujours exempt de recherche et d'affectation, qu'on se souvienne que dans les hommes auxquels nous comparons ne sont pas eux-mêmes irréprochables, et qu'on conclue que la perfection absolue n'est pas dans notre nature. Les défauts de Delille tiennent à un excès d'esprit ; et ne peut guère l'accuser que d'être qu'Ovide quand il n'est pas Virgile. Delille est incontestablement

r. v.

tablement au premier rang des versificateurs ; nous dirions des poètes, si le don d'inventer une action, de concevoir un plan, d'en combiner les effets, de créer un ouvrage original qui tienne sa valeur du génie qui l'a conçu comme du génie qui l'a écrit, ne lui avait pas été évidemment refusé. La réunion de ces deux facultés fait seule le poète par excellence. Delille ne l'est que, lorsque traduisant des épopées, il adapte son style admirable aux conceptions sublimes de Virgile et de Milton. Homme de société, Delille a droit à des éloges sans restrictions : doux, affectueux, constant dans ses attachemens, dans ses inimitiés, s'il en fut capable, il conserva par les qualités de son cœur les nombreux amis que lui donnèrent celles de son esprit. On le vit jusqu'au dernier moment, par caractère et non par calcul, bienveillant pour tout le monde, et surtout pour le talent, qualité qui a manqué à plus d'un homme supérieur : d'ailleurs, plein de finesse et de gaieté, de malice et d'ingénuité, doué de la mémoire la plus vaste comme la plus ornée, et d'une verve inépuisable en saillies, il était riche du passé et du présent, riche du bien des autres et du sien ; et, grâce à je ne sais quel caractère d'enfance, il conserva toute sa vie, il réunissait réellement à son esprit celui de tous les hommes et de tous les âges.

DELISLE-DE-SALES (J.), membre de l'institut national, est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés. Les principaux sont : *la Philosophie de la nature*,

21

*suivie de celle du bonheur; l'Histoire des hommes et celle du monde primitif; un Mémoire en faveur de Dieu,* ouvrage publié en 1802 et dirigé contre les ennemis de la religion. Le même auteur fit paraître peu de temps après, sur la situation politique de l'Europe, un autre ouvrage qui fut prohibé par la police, ainsi que son éloge de Malherbe. M. Delisle-de-Sales est en outre l'auteur de deux volumes de compléments aux éléments d'histoire de l'abbé Millot, et de plusieurs mémoires en faveur de Carnot, Barthélemy et Pastoret, qui furent proscrits en septembre 1797, et dont il embrassa la défense avec une chaleur qui honore autant ses principes que ses lumières.

DELIUS (HENRI-FRÉDÉRIC), né, le 8 juillet 1720, à Wernigerode, en Saxe, est un des hommes qui ont le plus contribué à enrichir la médecine du grand nombre d'ouvrages qu'elle possède. Il s'était d'abord adonné à l'étude de la théologie, et l'abandonna pour s'attacher exclusivement à la connaissance de l'art qui l'a rendu célèbre. En 1740, il soutint une thèse présidée par le professeur Cilano, se rendit ensuite à l'université de Halle, puis à Berlin, où il étudia encore l'anatomie et la chirurgie pendant une année; et de retour à Halle, il soutint sans président sa dissertation inaugurale de *consensu pectoris cum infimo ventre*, 1743. Delius, reçu docteur, exerça d'abord son art dans sa ville natale. Il fut nommé, en 1747, médecin-physicien-adjoint de Bareuth; obtint, en 1749, une chaire à l'u-

niversité d'Erlan, et prit le titre de conseiller en 1750 aussi accueilli par la société mande de Halle, par celle de Goettingue, et par les académies de Montpellier et de Rouen. En 1788, il fut nommé président de la société des Curieux de la littérature, dont il avait été reçu membre en 1747. Cet emploi lui valut les titres de noble de l'empire, de conseiller et archiatre impérial comme palatin. Mais il ne survécut que trois ans de ces dignités et mourut le 22 octobre 1799.

DELLAMARIA (DOMINIQUE), compositeur célèbre, né à Marseille en 1778, et mourut à vingt-deux ans, des suites d'une grave imprudence. Descendant d'une famille italienne, il se consacra dès l'enfance à l'étude de la musique, fit de rapides progrès à l'âge de 18 ans, composa l'opéra qui fut représenté dans sa ville natale. Habile musicien, il jouait alors de plusieurs instruments d'une manière très-brillante. Voulant se perfectionner, il entreprit un voyage dans sa patrie de l'héroïsme des beaux-arts. Durant son séjour en Italie, il s'efforça de profiter des leçons et des exemples de Paisiello; et de retour en France, il donna l'opéra comique intitulé *le Prisonnier*. Cette œuvre obtint le plus brillant succès; son style en est élégant et pur, et son expression vraie; les accompagnements légers, vifs et gracieux. Ses succès furent continués par cet ouvrage, il fit paraître successivement *l'Opéra-comique de l'Oncle et le Valet*, et *le Château*. Les partitions de cet opéra offrent le même gé-

è que celle du *Prisonnier*.  
**LLA-TORRE** (LE DUC ET SON  
**CLEMENTI**) appartenàient à  
 des plus illustres familles de  
 es. Le duc cultivait avec suc-  
 es sciences exactes, et parti-  
 rement les mathématiques ;  
 frère **CLEMENTI** s'était rendu  
 re par ses poésies. En 1799,  
 roche des Français fut la  
 de leur perte ; mais on ne  
 it, sans indignation, rappé-  
 exécrable barbarie de leurs  
 sins. Dénoncés par leur per-  
 er (vil suppôt du gouverne-  
 naguère fugitif), comme  
 donné une fête au général  
 opionnet, ils virent des hom-  
 féroces se précipiter dans  
 palais. Ces misérables les en-  
 hent, les traînent sur les  
 hes extérieures, et s'appré-  
 à les fusiller. Mais l'infâme  
 nciateur des deux frères ne  
 pas d'un supplice si prompt ;  
 pose de les brûler à petit feu.  
 épouvantable avis est adopté  
 écuté sur-le-champ. Les in-  
 més n'expirent qu'après trois  
 es des plus horribles souf-  
 es. Le perruquier et les au-  
 assassins s'élancent ensuite  
 oussant des cris de joie dans  
 lais de leurs victimes, qui é-  
 n des plus riches et des plus  
 ux de la ville ; ils le pillent, et  
 s le livrent aux flammes !.....  
**ELLEVILLE** ( **PHILIPPE-AU-**  
**RE-CHARLEMAGNE** ), fut député  
 Salvador à la convention, et  
 pour la détention de Louis  
 , et son bannissement à la  
 . Il se prononça ensuite en  
 ur du sursis, et fut constam-  
 t l'ennemi des *terroristes*, ce  
 le fut comprendre dans la liste

des 75 députés décrétés d'arres-  
 tation, le 3 octobre 1795, à la  
 suite du 31 mai. Rentré dans le  
 sein de l'assemblée, il demanda  
 presque aussitôt la suppression du  
 supplice de la guillotine, puis la  
 révision de la liste des émigrés,  
 sur laquelle on avait inscrit, di-  
 sait-il, les noms de beaucoup de  
 personnes qui n'étaient jamais sor-  
 ties de France. Pendant la dir-  
 cussion sur les membres de l'an-  
 cien comité de salut public, il fit  
 une déclaration en faveur de Bar-  
 rère, et parla ensuite plusieurs  
 fois pour mettre en jugement les  
 détenus, et pour qu'on réélût les  
 deux tiers des conventionnels  
 dans le nouveau corps législatif.  
 Le 3 septembre 1795, il fut nom-  
 mé secrétaire, réclama un monu-  
 ment pour les illustres proscrits  
 du 31 mai, et s'opposa à ce que  
 les députés accusés le 1<sup>er</sup> prai-  
 rial fussent compris dans l'am-  
 nistie qui termina les travaux de  
 la convention. Réélu au conseil  
 des cinq-cents, dont il fut nom-  
 mé secrétaire, le 19 juin 1796,  
 il y combattit le rétablissement  
 de la loterie, et l'institution du  
 divorce, qu'il regardait comme  
 très-immorale. Au milieu de la  
 lutte qui s'établit entre la majori-  
 té des conseils et celle du di-  
 rectoire, il s'était déclaré for-  
 tement en faveur de l'autorité des  
 premiers ; et en septembre de la  
 même année, il proposa de faire  
 examiner si Bailleul n'était pas  
 atteint de folie pour avoir écrit  
 son *Appel aux commettans*. Il ne  
 fut point enveloppé néanmoins  
 dans la proscription du 18 fructi-  
 dor, et on l'entendit même s'é-  
 crier qu'il ne fallait pas croire, à

cause du mouvement de cette journée ( le 18 fructidor ), qu'il suffit de venir proposer des résolutions folles pour qu'elles fussent adoptées; enfin il s'opposa à ce qu'il fût institué une fête annuelle pour célébrer le 18 fructidor. Le 6 octobre 1798, il combattit fortement une loi, proposée par Poulain-Grandpré, relative au partage avec la république des biens de parents d'évignés ou de condamnés. Le 20 du même mois, il combattit également la déportation des nobles; et en janvier de l'année suivante, il s'opposa à l'impression d'un discours de Gayvernon, qui avait pour but d'empêcher qu'on ne confiât aux prêtres l'éducation de la jeunesse. Sorti du conseil, le 20 mai 1798, il devint vérificateur à la comptabilité intermédiaire, et fut, en novembre 1799, nommé juge de la cour d'appel de Caen. Le 21 septembre 1805, il entra au corps législatif, et y fit, en août 1807, l'éloge de Portalis, en demandant que l'expression des regrets de l'assemblée fût transmise à sa famille. En 1811, il fut désigné pour la place de secrétaire-rédacteur de la chambre des députés, qu'il ne put obtenir.

DELMAS ( ANTOINE GUILLAUME ), lieutenant-général, naquit à Tulle, le 21 février 1768, d'une famille noble mais sans fortune. Il entra de bonne heure dans la carrière des armes, et fut nommé, en 1791, chef du 1<sup>er</sup> bataillon de la Corrèze. Il se distingua à l'armée du Nord en 1792, fut élevé au grade de général de brigade, passa l'année suivante à l'armée du Rhin, et fut comman-

dant en second de la division, lorsqu'elle fut prise par les jacobins de cette ville. Il fut destitué de son grade de général de royalisme; mais les principes du général ne furent pas les soupçons à cet égard. Sa démission resta sans effet, et il fut promu au grade de général de division. M. Delmas repassa à l'armée du Nord; et son courage et son habileté, lui valurent de brillans succès en 1796, où il servit en 1796, à l'armée du Nord, sous les ordres du général de division, et soutint aux côtés de Frankenthal et de Bonnaire la réputation qu'il s'était acquise. Il fut lui qui s'empara de Crèvecœur, devant lequel il se fit la tranchée, n'ayant que l'artillerie de campagne et 80 toises seulement de l'ennemi. Il montra une grande audace devant Bois-le-Duc, où il s'empara d'un ouvrage après en avoir franchi les tranchées à la tête d'un escadron de saurons. Il combattit d'une manière aussi distinguée en 1797, aux ordres du général de division. Peu de temps avant la fin de la campagne de 1797, il se prononça pour le parti républicain, ainsi que sa division. Quoique blessé pendant la campagne de 1797, il protégea la retraite de l'armée française qui se rallia aux murs de Mantoue, et par ses nombreuses blessures, il quitta le service au commencement de l'année 1798, et reçut, quelques

autorité, une armure com-  
 prit, en 1800, le com-  
 mandement de la 1<sup>re</sup> division de  
 du Rhin, où il se signala  
 par les faits d'armes les  
 batans; et pour la seconde  
 fut envoyé avec sa division  
 de l'Italie, que comman-  
 général Brune. Le 5 jan-  
 passa le Mincio, et battit  
 trichiens qu'il força de ca-  
 après leur avoir pris 11  
 de canon et leur avoir fait  
 prisonniers. Quelque temps  
 la paix de Lunéville, le gé-  
 Delmas fut disgracié à la  
 d'un duel qu'il avait eu avec  
 général Destaing, et on l'en-  
 en surveillance à Porentruy,  
 resta jusqu'après les désas-  
 tre de la campagne de Moscou.  
 alors chargé du comman-  
 dement d'une division de la gran-  
 mée, et battit les Prussiens,  
 octobre 1813, dans les envi-  
 rons de Dessau. Fait prisonnier à  
 ville de Leipsick, il revint en  
 France à l'époque où il ne restait  
 plus que le souvenir des mille et  
 de victoires auxquelles il avait  
 pris part si distinguée.

**DELMAS** ( J. F. B. ), après avoir  
 été successivement ancien  
 chef de milice et aide-major  
 de garde nationale de Toulou-  
 se, nommé, en 1791, député  
 de Haute-Garonne à l'assem-  
 blée législative. Il y fit rendre  
 plusieurs décrets concernant l'or-  
 ganisation militaire, en fut nom-  
 mé secrétaire, le 25 janvier 1792,  
 renvoyé après le 10 août à l'ar-  
 chevêché de Nord, pour lui annoncer  
 l'abdication de Louis XVI. De-  
 presque aussitôt membre de  
 la convention, il présida les Ja-

cobins, donna contre le Marais et  
 vota la mort du roi. Nommé pré-  
 sident, et membre du comité de  
 salut public; il fut aussi l'un des  
 six députés adjoints à Barras, le 9  
 thermidor, pour diriger la force  
 armée contre les partisans de Ro-  
 bespierre. Il fut de nouveau pré-  
 sident des Jacobins, se montra le  
 défenseur zélé des *montagnards*,  
 et menaça les *thermidoriens* de la  
 masse nationale qui avait écrasé  
 La Fayette et les députés de la Gi-  
 ronde. Il présenta aussi un projet  
 pour la police des sociétés popu-  
 laires: mais peu après il parut  
 changer de manière de voir, et se  
 conforma aux intentions nouvel-  
 les de la convention. Le 1<sup>er</sup> prairial,  
 il fut chargé de la direction de la  
 force armée contre les terroris-  
 tes, et entra au conseil des an-  
 ciens, dont il fut successivement  
 nommé secrétaire et président. Il  
 en sortit en mai pour être réélu.  
 Quoiqu'il n'ait pas joué un rôle  
 très-important, il jouissait néan-  
 moins d'une certaine considéra-  
 tion, comme on le voit par les trois  
 présidences successives auxquel-  
 les il fut appelé. Il avait déjà mon-  
 tré quelques symptômes d'aliéna-  
 tion mentale depuis sa seconde é-  
 lection aux anciens; et en 1798,  
 il termina sa carrière politique en  
 donnant des marques non équi-  
 voques d'une perte totale de la  
 raison.

**DELNEUF COUR** présenta à la  
 convention, le 22 janvier 1793,  
 une pétition de la part des habi-  
 tans de Namur, qui demandaient  
 à être réunis à la France. Le  
 vœu des pétitionnaires une fois  
 rempli, Delneufcour fut nommé  
 commissaire près de l'administra-

tion du département de Jemmapes, puis député de ce département au conseil des anciens, en mars 1798. Il approuva la révolution du 18 brumaire. (9 nov. 1799), et fut nommé, à la fin du mois suivant, membre du corps-législatif, où il est resté jusqu'en 1803.

DELOM (JOSEPH), né en 1768, à Murambat, près de Vic-Fezensac, département du Gers, s'enrôla, en 1792, dans le 7<sup>me</sup> bataillon de Bordeaux, le jour même que 1200 hommes de ses camarades, de la garde nationale de cette ville, qu'il habitait alors, répondirent spontanément au cri de la patrie en danger. Après six mois de service dans ce bataillon, qui se fit remarquer dès son arrivée aux Pyrénées-Occidentales, il passa, avec le grade de sergent, dans le corps des chasseurs des montagnes, sous les ordres du capitaine Latour-d'Auvergne, qui, plus tard, reçut le titre de *premier grenadier de France*. M. Delom devint capitaine à la fin de la troisième campagne des Pyrénées-Occidentales. Il servit sous les ordres du maréchal Ney, et fut un des premiers qui forcèrent le passage du pont d'Elchingen. Chef de bataillon, le 21 novembre 1806, il emporta au commencement de janvier 1807, sous les ordres du général Colbert, avec un bataillon de voltigeurs composé des compagnies du 6<sup>me</sup> léger et 27<sup>me</sup> de ligne, le poste de Leineberg (Vieille-Prusse), défendu par un régiment et deux escadrons prussiens, soutenus eux-mêmes de deux pièces d'artillerie. Il fit 250 prisonniers, et fut pour cette action mis à l'ordre du jour de l'ar-

mée. Le 25 mai, la même année, à Gustald, avant la bataille de Friedland, chargé par le maréchal Ney de faire des prisonniers pour en obtenir des renseignements sur la position de l'ennemi, il se précipite avec dix chasseurs d'élite du 10<sup>me</sup> de chasseurs à cheval sur un gros de Cosaques qu'il dépense. L'un d'eux se sentant vivement poursuivi par M. Delom, fait volte face, et d'un coup de lance lui perce le bras droit de part en part. Quoique désarmé et renversé par l'effet du coup, il se relève, évite un nouveau coup de lance, lutte avec le Cosaque, et parvient à le conduire au camp comme prisonnier. Cette action fut récompensée par le grade d'officier de la légion-d'honneur et les témoignages de la satisfaction de l'empereur, exprimés dans une lettre très-flatteuse du prince de Neufchatel. En 1810, le maréchal Ney lui avait donné le commandement de la 1<sup>re</sup> colonne destinée à l'assaut de Rodrigo. Nommé major en second, en 1811, colonel en second, et enfin colonel titulaire dans la même année, il soutint devant Salamanque, à la tête de ce régiment, qui faisait partie de l'armée aux ordres du maréchal duc de Raguse, la retraite de la 7<sup>me</sup> division que les Anglais, forts de la presque totalité de leurs troupes, poussaient avec acharnement. Grièvement blessé, le colonel Delom dut quitter le champ de bataille, et il n'était pas encore rétabli de ses blessures, en 1814, lorsqu'il reçut sa retraite. Il est aujourd'hui maire de Vic-Fezensac.

DELONG, député du départe-



du Gers, nommé en 1818  
er président de la cour d'A-  
a siégé tantôt au centre et  
au côté gauche. Les propos-  
s qu'il a émises à la tribune  
d'ailleurs rien eu de bien  
quable, non plus que les  
irs qu'il a prononcés pour  
puyer. Il s'est montré cons-  
ent favorable aux lois d'ex-

DELONNES (A. B. IMBERT),  
n chirurgien-major de cava-  
a le rare mérite d'avoir é-  
n médecine, et de n'avoir  
é que trois ouvrages, qui for-  
à peine un volume. Le pre-  
est un *Traité de l'hydrocèle,*  
*la cure radicale de cette mala-*  
ouvrage qui parut en 1785,  
et fut réimprimé en 1791,  
On ne le lit plus aujourd-  
Le second est une simple  
vation, ayant pour titre : *O-*  
*ion du sarcocèle, faite au ci-*  
*Charles Delacroix, publiée*  
*rdre du gouvernement, 1797,*  
Enfin, le dernier ouvrage  
L. Delonnes, qui parut en  
, in-8°, est intitulé : *Progrès*  
*chirurgie en France, ou phé-*  
*nes du règne animal, guéris*  
*les opérations nouvelles, sur la*  
*18° siècle.* Ceux qui connais-  
la médecine n'ont pas de  
à s'apercevoir que la der-  
partie de ce titre est tout-à-  
nsignifiante, et même peu  
ligible.

DELORMEL a publié plusieurs  
ages qui ne sont certaine-  
pas le fruit de ses observa-  
, ou il nous permettra de croi-  
il est bien mauvais observa-  
Le premier a pour titre : *la*  
*de Période, ou le retour de*

*l'Age d'or, 1790-97 et 1805, in-*  
*8°.* Il était difficile de croire, sur-  
tout à l'époque où ce livre parut  
pour la première fois, que le rè-  
gne de Saturne fût près de se re-  
nouveler sur la terre; et d'après  
l'état où sont aujourd'hui les cho-  
ses, il est raisonnable de penser  
que les siècles de fer ne finiront  
qu'avec le monde, à moins, comme  
le dit l'almanach de Liège,  
qu'il ne s'apprête sur notre globe  
une révolution qui doive entière-  
ment en changer la face. Le se-  
cond ouvrage de Delormel est un  
*Projet d'une langue universelle,*  
*présenté à la convention nationale,*  
*1795, in-8°;* projet plus séduisant  
que possible, comme le dit De-  
lille, et que Leibnitz avait déjà  
proposé avant M. Delormel. Le  
troisième ouvrage du même au-  
teur, est une *Réponse amicale au*  
*rédacteur du Journal des Débats,*  
*suivie du Tableau chronologique de*  
*la grande période, 1805, in-8°;* puis  
*une Explication des prophéties de*  
*Daniel, sous le rapport de la gran-*  
*de période, 1806, in-8°.* Ce n'est  
pas la première fois que l'ambi-  
guïté des prophètes a servi à faire  
coïncider leurs prédictions avec  
des événemens; et pour peu qu'on  
ait d'esprit et de mauvaise foi, on  
peut retrouver, dans certains li-  
vres anciens et dans le prophète  
Nostradamus, la prédiction de tous  
les événemens possibles, quand  
ils sont une fois passés. En 1806,  
M. Delormel a fait paraître *les six*  
*jours de la Création, selon Moïse,*  
*ou Développement de cet article de*  
*la grande période, 3° édition, in-8°;*  
enfin, une *Réfutation du systè-*  
*me imaginé par les savans du der-*  
*nier siècle contre la Théorie de*

*la grande période*, 1806, in-8°.

**DELORT** (JACQUES-ADRIEN, NAISON), lieutenant-général, né à Arbols, le 16 novembre 1774, se sentant un goût décidé pour l'art militaire, entra, en 1791, comme simple volontaire, dans le 4<sup>e</sup> bataillon du Jura. Le 16 juin 1792, il mérita, par son courage et sa bonne conduite, le grade de sous-lieutenant au 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie, et l'année suivante, il fut adjoint aux adjudans-généraux. Ayant montré beaucoup de valeur aux armées des côtes de la Rochelle, des Alpes et d'Italie, surtout à la bataille du 6 germinal an VII (1799), on le nomma aussitôt chef d'escadron du 22<sup>e</sup> régiment de cavalerie. Quoiqu'il eût été blessé de deux coups de lance, et qu'un cheval eût été tué sous lui à la bataille d'Austerlitz, où il commandait les escadrons de guerre du 9<sup>e</sup> régiment de dragons, dont il avait été nommé major après la bataille de Wertingen; il n'en chargea pas moins à leur tête, et combattit avec le même courage jusqu'à la fin de l'action. Devenu colonel du 24<sup>e</sup> régiment de dragons le 8 mai 1806, il passa en Espagne, où la guerre prit un caractère terrible. Il en adoucit les rigueurs, autant qu'il lui fut possible, en maintenant l'ordre le plus rigoureux parmi les troupes, et dans les pays qu'elles parcoururent. Il prit, en outre, une part glorieuse aux sièges de Rose, de Gironne, de Tarragone, et se distingua notamment le 21 décembre 1808, aux affaires du Pont-du-Roi, où, en chargeant l'ennemi à la tête de sa compagnie d'élite, il lui enleva toute son artillerie et ses équi-

pages. Il reçut, à la bataille de Vals, qui eut lieu le 25 fév. 1809, un coup de feu à la jambe. Il se signala encore le 28 fév. 1810, à la bataille de Vico, où une blessure qu'il reçut au côté gauche ne l'empêcha pas de suivre l'ennemi, dont il chassa l'arrière-garde à la tête du bataillon qu'il commandait. La manière dont se comporta Delort dans l'affaire de Sagonte, le 25 oct. 1811, où il se trouvait en qualité de général de brigade, lui mérita avec la citation la plus honorable dans le rapport officiel du général Suchet, le titre de commandant de la légion d'honneur, réuni à celui de chevalier de la Couronne-de-fer, récompensé précédemment décernée aux sergents qui avaient reçus de lui la divise italienne à Vals. Il s'avança le 10 juillet 1812, contre l'armée française commandée par O'Donoghue, qui fit, de concert avec les troupes glaises, une descente près de Trogone, pour tenter d'en faire le siège. Le général Delort, par ses charges exécutées à propos, empêcha la retraite habilement concertée de l'ennemi d'échouer leur principale attaque, et s'empara de quelques pièces de canon, de trois drapeaux et de 3000 prisonniers. Il fit partir le 10 août 1814, des troupes qui vinrent renforcer la grande-armée, destinée à couvrir la capitale. Commandant alors une brigade de cavalerie, il se distingua à la bataille de Montereau, où il fit prisonniers 4 régimens autrichiens, quoique atteint d'un coup de feu à la jambe. Il fut arrêté par l'ennemi, et il arrêta lui-même le commandant de cette troupe, après l'avoir blessé de sa propre main, a

il valut le titre de général de  
 lon. Retiré dans le Jura, de-  
 la rentrée des Bourbon, il  
 de Napoléon, en mars 1815,  
 ce de reprendre les armes.  
 rt, dévoué aux intérêts de sa  
 e, eut le commandement  
 : division de cuirassiers à la  
 le-armée. Cette division, qui  
 stigna à Waterloo, avait  
 demment décidé la victoire  
 juin 1815. Après la seconde  
 iration, le général Delort  
 retiré dans la ville d'Arbois,  
 e sa naissance, où il demeure  
 rd'hui, et où ses vertus pri-  
 lui ont mérité la plus hono-  
 mention dans une lettre ad-  
 ée au ministre de l'intérieur  
 s administrateurs des hôpi-

**DELORT (MARIE-JOSEPH-RAY-  
 )**, maréchal-de-camp, com-  
 ant de la légion-d'honneur.  
 général est du petit nombre  
 militaires qui n'ont pas seu-  
 t considéré le métier des  
 comme une profession,  
 comme la plus noble tâche  
 ée par la patrie à tous ses  
 s, pour la défense commu-  
 a vu dans les camps, non  
 rière à parcourir pour arri-  
 x honneurs et à la fortune,  
 e chemin à suivre pour as-  
 l'indépendance de son pays,  
 gmenter la gloire, et en fon-  
 bonheur. Né à Vic-Fzensac,  
 tement du Gers, le 28 sep-  
 e 1769), Delort avait été,  
 n enfance, destiné au bar-  
 la guerre de la révolution  
 la à la défense de son pays,  
 fut militaire : 150 jeunes  
 de la commune de Vic-Fe-  
 s, qui s'enrôlèrent le même

jour pour marcher à la frontière,  
 l'élurent pour leur capitaine ; sa  
 compagnie fut incorporée dans le  
 5<sup>me</sup> bataillon du Gers, employé  
 à l'armée des Pyrénées - Occi-  
 dentales. Il fit, avec distinction ;  
 toutes les campagnes de cette  
 première guerre d'Espagne, où  
 il servit successivement en qua-  
 lité d'adjoit aux adjudants-géné-  
 raux, d'aide-de-camp du général  
 Monecy, et d'adjudant-général.  
 A la dissolution de l'état-major  
 de cette armée, l'adjudant-géné-  
 ral Delort rentra dans ses foyers.  
 Rappelé au service actif, en 1798,  
 il a, depuis cette époque, rempli  
 les fonctions de chef-d'état-ma-  
 jor en Hollande, en Italie, en  
 Dalmatie et en Illyrie : en 1815,  
 il était, sous les ordres du géné-  
 ral Bertrand, chef-d'état-major-  
 général du 4<sup>me</sup> corps de la gran-  
 de-armée. Dans la campagne de  
 1814, il commandait, en Cham-  
 pagne, une brigade de gardes na-  
 tionales, qui se fit remarquer par  
 son courage, même au milieu des  
 troupes de ligne, et qui défendit  
 le sol de la patrie avec un dé-  
 vouement au-dessus de tout élo-  
 ge. Cette brigade, employée d'a-  
 bord sous les ordres du général  
 Pajol, fit ensuite partie de la di-  
 vision du général Pacthod, avec  
 lequel Delort fut fait prisonnier  
 à Fère-Champenoise. Pendant la  
 première restauration, il fut em-  
 ployé comme inspecteur-géné-  
 ral d'infanterie. De retour à Pa-  
 ris, le 23 mars 1815, il y trouva  
 sa nomination de chef-d'état-ma-  
 jor de l'armée que le duc d'Or-  
 léans devait réunir à Péronne.  
 Dans la confusion occasionnée  
 sans doute par l'apparition subite

de Napoléon, cette nomination fut envoyée au général Delort dans un logement qu'il n'habitait plus, au lieu de lui être adressée à la destination que le ministre de la guerre lui avait donnée six semaines auparavant, et à une époque où il n'était plus possible d'obéir en France à d'autres ordres qu'à ceux de Napoléon. Dans les cent jours, le général Delort fut employé à l'armée du Rhin. Depuis la seconde restauration, cet officier, d'un vrai mérite, vit retiré à la campagne, près du lieu de sa naissance. Dans cet exposé rapide de la vie militaire du général Delort, on a pu voir qu'il resta constamment étranger au besoin de l'ambition, et ne céda jamais qu'à des sentimens de patriotisme. Le territoire français est envahi par les soldats espagnols : il s'enrôle, il part pour les repousser ; il est fait capitaine, non parce qu'il a sollicité cet honneur, mais parce qu'il est jugé le plus brave et le plus habile. Parvenu rapidement au grade d'adjudant-général, sous le gouvernement républicain, son avancement est arrêté aussitôt qu'il faut joindre aux droits que donnent les services, le mérite des sollicitations. Il avait combattu pour la patrie, et non pour un homme : l'empereur le savait ; les caractères indépendans et les principes inflexibles avaient difficilement part à ses faveurs. Ce ne fut qu'en 1811 que, vaincu par les instances du duc de Feltre, il consentit à élever l'adjudant-commandant Delort au grade de général de brigade. Par une espèce de compensation, qui fut peut-être une des

dernières illusions de sa puissance, Napoléon, après la bataille de Waterloo, nomma le maréchal-de-camp Delort lieutenant-général, grade bien mérité sans doute, mais conféré trop tard. On a vu d'une instruction solide, et quant à la connaissance de la guerre, d'une éloquence forte et persuasive, le général Delort se distinguer dans la retraite à des occasions qui le placèrent, comme à Waterloo, vain, à côté des Lamarque, Tarayre et des Saint-Cyr, comme orateur politique, et comme soldat, à côté des Foy et des Sébastiani. Ce n'est pas nous qu'il appartient de reprocher une erreur accréditée dans l'esprit de nos letins d'un soldat français devenu roi de Suède : il y a eu une époque où le général Fraumon, un tembergeois, s'étant plaint au général Delort, chef-d'état-major du 4<sup>e</sup> corps, de ce que son troupe était toujours à l'avant-garde de lui aller à l'encontre, et d'être en arrière-garde dans la retraite, le général lui répondit : *Nous n'avons aucun intérêt à vous faire tuer, afin que vous ne vous mettiez pas contre nous.* L'absurdité de cette grave imputation a déjà été réfutée dans les journaux du temps ; nous ajoutons que la conception qui a donné lieu à cette imputation, a précédé de six mois le bulletin où elle a été consignée, et c'était après la bataille de Lützen et avant celle de Bautzen, deux gagnées par les troupes françaises, et par leurs alliés allemands ; on était loin alors de soupçonner la défection. Depuis la signature de l'armistice de Dresde, les troupes tembergeoises furent toujours en ligne, éclairées par les Italiens.

arts par une réserve française, ils ne furent plus ni à l'avant-garde, ni à l'arrière-garde. DELPIERRE (A.-F.), homme de loi à Val-Froicourt, fut nommé par le département des Vosges député à l'Assemblée législative. Chargé, en février 1792, de lire un rapport sur les troubles survenus dans la ville d'Arles, il fut accusé, par la société des Jacobins de Nîmes, d'avoir contribué à diminuer la gravité des coupes, afin de soustraire les coupables à la vengeance des lois. Le lendemain, soit par crainte des poursuites de cette société, soit parce qu'il avait recueilli de nouveaux renseignements, il fit rendre un décret qui prescrivait la démolition des fortifications et le désarmement des habitans. Le lendemain point été élu à la convention nationale, il se retira dans ses foyers ; mais, en 1797, il fut nommé au conseil des cinq-cents. Delpierre y parla plusieurs fois sur les biens communaux, et fut secrétaire de cette assemblée le 20 janvier de l'année suivante. Il proposa d'accorder une pension alimentaire à la veuve du magistrat Maignien, qui avait été assassiné en remplissant ses fonctions ; il appuya le projet de la circonscription des canons, et reprit la suite de ses projets sur le partage des biens communaux, et présenta des amendes sur la proposition relative aux émigrés ruraux. M. Delpierre fut élu au corps législatif en 1799, et sortit en 1803. Depuis ce jour, il est resté étranger aux affaires publiques. DELPIERRE (N., BARON),

frère du précédent, était président de l'administration du département des Vosges lorsqu'il fut nommé par ce département, en mars 1799, membre du conseil des cinq-cents. Il se prononça pour la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et passa, au mois de décembre, au tribunal, dont il devint secrétaire le 23 novembre 1803. Ayant voté l'année suivante pour que le premier consul Bonaparte devint *Empereur héréditaire*, il fut, peu de temps après, décoré de l'étoile de la légion-d'honneur ; ensuite, fait officier de cet ordre et créé baron de l'empire. Après la dissolution du tribunal, il fut nommé, en 1807, président de la seconde chambre de la cour des comptes. En 1814, les événemens politiques rattachèrent à la famille royale ses anciens serviteurs, et lui rallièrent parmi les fonctionnaires publics, et ceux qui lui étaient dévoués en secret, et ceux qui désiraient conserver leurs places : en conséquence, M. le baron Delpierre donna son adhésion aux actes du sénat qui prononçaient la déchéance de l'empereur. Ce magistrat est aujourd'hui l'un des trois présidens de la même cour des comptes.

DELPIERRE DU TREMBLAY (LÉOCADÉ), né en 1778, fut successivement laboureur, bûcheron et garçon jardinier. La vie de Suger, qui lui tomba par hasard entre les mains, lui inspira le goût des sciences, comme il le dit lui-même dans la préface de ses *Lettres sur les études*, qui parurent d'abord en 1801, in-12. furent réimprimées dans le même

formant en 1803 et 1809, et enfin, en 1815, in-18. Les autres ouvrages de Delpierre sont : *Grammaire française tracée d'après les principes de Condillac*, Dumasais, Duclos, d'Olivet, Restaut, Domergue, Wailly, etc., 1805, in-12; *Nouveau guide du fermier*, 1812, in-18; *Essai sur le contrat social d'une grande nation*, 1815, in-18. Il est aussi l'éditeur des œuvres d'Avisse, aveugle. (*Voy. AVISSE*, tome 1<sup>er</sup> de cette *Biographie*).

DELPUÉCH (J.), auteur d'un *Précis élémentaire des maladies réputées chirurgicales*, 3 vol. in-8<sup>o</sup>, et d'un *Traité de pathologie chirurgicale*, est conseiller-chirurgien ordinaire du roi et de S. A. R. le duc d'Angoulême, chevalier de la légion d'honneur, membre-correspondant de l'institut, professeur de chirurgie clinique, et chirurgien en chef de la faculté de Montpellier.

DELRIEU (E. JEAN-BAPTISTE), ancien professeur de rhétorique à Versailles, est l'auteur d'un grand nombre de petites pièces peu connues, comme la *Prévention paternelle*, les *Ruses du mari*, les *Philosophes soldats*, les *Deux Jumeaux espagnols*, etc. Celles de ces pièces qui ne sont pas mortes de leur chute, ont à peine survécu à leur succès. *Artaxerce*, tragédie du même auteur, qui parut en 1808, eut assez de vogue; mais *Métastase*, dont elle est imitée, peut réclamer une partie de ce succès. Au reste, les emprunts faits par l'auteur français au poète italien sont de bonne prise; en littérature s'approprier, par la reproduction dans une autre lan-

gue, l'œuvre d'un écrivain, ce n'est pas voler, c'est quêrir. La tragédie d'*Artaxerce* valut à M. Delrieu une prime de 2,000 francs, et en 1816 mention honorable dans le rapport de l'institut sur les œuvres dramatiques pour les prix éternels. *Artaxerce* fut imprimée sans notes que l'auteur n'a pas savouées, et dans laquelle on loué avec toute la complaisance qu'on peut attendre de son ami. *Démétrius*, autre tragédie que M. Delrieu a fait présenter depuis ce temps, n'a pas obtenu un succès aussi

DELUC (JEAN-ANDRÉ), c. physicien de la société royale de Londres, professeur de philosophie et de géologie à Goettingue, est né à Genève en 1727. Il a consacré toute sa vie à des recherches sur l'arrangement et la nature des corps qui composent la terre, et sur les relations que cette planète peut avoir avec les autres; ce qui l'a entraîné à un grand nombre de voyages pour lesquels des hommes de lettres et le gouvernement lui ont fourni des secours. Ses travaux géologiques auxquels il s'est livré, il a toujours combinés avec un grand zèle pour la diffusion des saintes écritures contre les systèmes des partisans de la philosophie nouvelle. Sa belle exégèse biblique en France, et la plupart de ses ouvrages ont une tendance éminemment religieuse. Nous allons citer les titres : *Recherches sur les modifications de l'atmosphère*, *Théorie des baromètres et des thermomètres*, 1792, 2 vol.

4 vol. in-8°; *Voyage dans les montagnes du Faucigny, en Savoie*, 1772; *Relation de différens lieux dans les Alpes*, 1776; *Lettres physiques et morales sur les montagnes et sur l'histoire de la terre et de l'homme*; *Lettres sur les parties de la Suisse*, 1787; *Nouvelles Idées sur la météorologie*, 1787, 2 vol. in-8°; *Essai sur l'histoire physique de la Suisse*, 1798, in-8°; *Lettre aux Juifs d'un mémoire adressé à M. Teller*, 1799, in-8°; *Lettre sur l'éducation religieuse de l'enfant, précédée et suivie de détails historiques*, 1800, in-8°; *Bacon et son école*; *Lettres sur le christianisme, adressées à M. Teller*, 1800, in-8°; *Précis de la philosophie de Bacon. Abrégé de principes faits concernant la cosmologie, la géologie*, 1802, in-8°; *Principes de théologie, de théodicée morale, en réponse à M. le docteur Teller sur son écrit intitulé : l'ancienne Théodicée*, 1803, in-8°; *Correspondance particulière du docteur Teller et J.-A. Heimanns*, 1803, in-8°; *Introduction à la physique terrestre par les fluides élastiques, précédée de deux leçons sur la nouvelle théorie de la chaleur considérée sous différens points de vue*, 1813, 2 vol. in-8°; *Leçons élémentaires sur le fluide électrique-galvanique*, 1803, 2 vol. in-8°; *Observations sur un ouvrage de M. de Humboldt : Lithologie atmosphérique*, 1803, in-8°; *Annonce d'un voyage de J.-A. Heimanns, sur la mer du globe*, 1805, in-8°; *Voyages géologiques dans le nord de l'Europe*, 1810, in-8°; *Voyages géologiques en Angloter-*

*géologiques en France, en Suisse et en Allemagne*, 1813, 2 vol. in-8°. M. Deluc a aussi publié plusieurs Mémoires dans les *Transactions philosophiques*, dans le *Journal des Savans* et dans d'autres *Écrits périodiques*.

DELUC (GUILLAUME-ANTOINE), frère cadet du précédent, est aussi né à Genève en 1729. Il montra dès son enfance un goût décidé pour les sciences, et à l'âge de 14 ans il s'était déjà formé de nombreuses collections d'objets d'histoire naturelle, qu'il avait recueillis par de fréquentes excursions dans les Alpes genevoises. Ayant rapporté d'un voyage au Vésuve, sur l'Etna et dans l'île de Vulcano, plusieurs productions volcaniques, il en donna le catalogue raisonné. Les coquillages fossiles devinrent aussi l'objet de ses observations; et dans les analogies qu'il a cherché à établir entre eux et d'autres coquillages vivans, il en a trouvé cent espèces dont l'identité est hors de doute. Doué d'un grand goût pour la musique, il se livra également à l'étude des médailles, et en fit une belle collection. A l'époque de sa mort, arrivée le 26 janvier 1812, il était membre du conseil des deux-cents de Genève. Deluc n'a point écrit de grands ouvrages; mais il a beaucoup travaillé à ceux de son frère, et a fait insérer 21 mémoires dans le *Journal de physique*, 13 dans la *Bibliothèque britannique*, et 6 dans le *Mercure de France*. Tous sont remarquables par la simplicité élégante du style, et par l'esprit d'observation qui paraît avoir constamment guidé leur auteur.

DELVINCOURT (N.), doyen de la faculté de droit de Paris, chevalier de la légion-d'honneur, etc., succéda à Portiez de l'Oise dans la place de directeur de l'école de droit, et témoigna sa reconnaissance de ce bienfait en faisant placer la statue de Napoléon dans la grande salle de l'école. Il ne borna point là sa *gratitude*; et, dans la préface des *Institutes*, ouvrage qu'il publia quelque temps après, il élevait jusqu'au ciel les talents, les vertus et le génie de l'empereur. Cependant la fortune du conquérant qui faisait les directeurs de l'école de droit eut à peine changé, que l'aigle impériale s'envola de dessus la porte de ladite école pour faire place aux fleurs de lis. M. Delvincourt fut confirmé dans ses fonctions, et nommé de plus *censeur royal*. Il est cependant probable qu'il ne voulait pas de mal à Napoléon personnellement; car ce prince ne fut pas plus tôt de retour, que l'aigle rontra dans sa niche; et le professeur se hâta même de signer une adresse en faveur de la révolution du 20 mars. A la seconde restauration, M. Delvincourt répara la faute qu'une trop grande précipitation lui avait fait commettre, en prononçant aux volontaires royaux de son école un beau discours en faveur de la légitimité. Il est l'auteur de quelques ouvrages dont voici les titres: *Institutes du droit français, conformément au code Napoléon*, 1803, 3 vol. in-8°; *Institutes de droit commercial*, 1810, 2 vol. in-8°; *Institut du droit français*, 1813, 2 vol. in-4°; *Jurisromani elementa secundum ordinem*

*institutionum Justinianicum* 1816, in-8°. Tout le monde s'appelle encore le procès suscité par M. Delvincourt à M. Bayle-Lafosse, professeur, qui, en 1820, opposait à ses élèves les principes de la liberté individuelle, et les opposait à ses élèves les principes consacrés et garantis par la charte. Le professeur accusa solennellement Bayle-Lafosse, et que M. Delvincourt ne recueillit d'un éclat scandaleux qu'une te et ridicule célébrité.

DELZONS (LE CHEVALIER TOINE), ancien avocat et membre du bureau intermédiaire de la session provinciale d'Auvergne, membre du conseil des cinq-cents et du corps-législatif, etc., né à Aurillac le 22 janvier 1757, était, avant la révolution, juge au tribunal civil d'Aurillac, et élu, en mai 1797, député du département du Cantal au conseil des anciens. Il ne s'y occupa que des finances, et fut quelque fois entièrement étranger aux discussions qui y éclatèrent. Il quitta, en sortant de ce conseil, la place d'administrateur de son département, et ne dut ce qu'à son talent avec lequel, par sa nomination au conseil des anciens, il avait présidé l'administration du département du Cantal. Après la révolution de brumaire an 8, il passa au nouveau corps-législatif, et fut élu, au nombre des 48 membres qui formèrent la croix de la légion-d'honneur, lors de la création de cet ordre. Le 6 janvier 1803, élu, par le sénat, membre du corps-législatif pour le département du Cantal. Il avait en 1807, nommé président



il civil d'Aurillac, fonctionnaire, mais ils s'estacquitté jusqu'en

**DELZONS (LE BÂRON N.)**, général de division, fils du précédent, naquit également à Aurillac, et fut dans la carrière des armes à l'époque de la révolution, avec autant de courage que de talent, les campagnes d'Italie, d'Égypte, et fut élevé après le 1805, en Autriche, au grade de général de brigade. Il se distingua vigoureusement, en 1806, dans les bouches du Cattaro, contre les Turcs et les Monténégrins, et cette conduite lui valut le nouveau titre de célébrité. En 1809, il faisait partie de l'armée française en Hongrie, et contribua par ses efforts à la marche célèbre que fit l'armée à travers la Croatie, avec les résultats de ce mouvement furent d'amener le corps du général Raguse sur le théâtre de la guerre au moment où sa présence déterminait les succès de la campagne. Le duc de Raguse fut nommé maréchal d'empire; le général Delzons ne fut nommé général de division que deux ans plus tard. Chargé, après la paix de 1809, d'un commandement militaire sous les ordres du maréchal, Delzons ne quitta son commandement que pour prendre destination à la guerre contre la Russie. Après s'être distingué dans plusieurs affaires, durant la dernière époque de cette campagne, il fut tué, le 24 octobre, au combat de Malojaroslewitz. La mort de cet officier fut une perte irréparable pour l'armée : le général Delzons était un militaire d'un

grand courage et d'un mérite supérieur.

**DEMACHY (JACQUES-FRANÇOIS)**, pharmacien et homme de lettres, né à Paris en août 1728, fit ses études au collège de Beauvais, et y manifesta dès l'enfance un grand amour des sciences, et surtout de la poésie. Ses parents, peu fortunés, le firent entrer, comme élève, chez un pharmacien nommé Gilet, qui l'accueillit avec plaisir, parce qu'il avait lui-même le goût des vers. Quelques années après, Demachy obtint une place à l'Hôtel-Dieu, où il fut reçu maître en pharmacie, science qu'il professa 25 ans. Nommé successivement pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Saint-Denis, puis directeur de la pharmacie centrale des hôpitaux civils, il obtint en outre le titre de censeur royal. On doit lui faire un reproche de ne s'être point montré partisan de la grande révolution qui, de son temps, s'opéra dans la chimie; révolution qui a été la source des progrès prodigieux que cette science a faits depuis quelques années. Demachy, membre de plusieurs sociétés savantes, mourut le 7 juillet 1803. La plupart de ses poésies, où l'on remarque d'assez beaux vers, sont éparpillées dans divers recueils. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Institut de chimie*, Paris, 1766, 2 vol. in-12; *Dissertations chimiques, traduites de Sott*, 1759, 4 vol.; *Traduction des élémens de chimie, suivant Newton et Staal, par Juncker, avec des notes critiques*, 1757, 6 vol. in-12; *Examen chimique et physique de l'eau minérale de Calsabigi*,

Passy, 1755, in-12; *Recueil de dissertations physico-chimiques*, 1774, in-8°; *Manuel du pharmacien*, 1788, 2 vol.; *Opuscules chimiques de Margraff avec Formey*, 1762, 2 vol. in-12; *Art du distillateur d'œuf forte et du distillateur liquoriste*, 2 vol.; *Art du vinaigrier*; *Œuvres polémiques*, insérées dans différens journaux; *Dialogues des morts*, 1755, in-12, etc.; etc.

DEMANET, ecclésiastique français. Le gouvernement l'envoya en Afrique, en 1764, avec le titre d'aumônier de l'île de Gorée. Il s'y livra à des recherches relatives à la connaissance parfaite des côtes et des rivières. Revenu en France trois ans après son départ, il publia ses observations sous ce titre: *Nouvelle Histoire de l'Afrique française*, Paris, 2 vol. in-12, ornés de cartes. Il publia aussi un système sur la couleur des Nègres, qu'il attribue à la seule influence du climat. Ce système n'est pas nouveau, mais M. Demanet l'a accompagné de quelques observations intéressantes. On cite encore un ouvrage du même auteur; il a pour titre: *Parallèle général des mœurs et des religions de toutes les nations*, Paris, 1768, 5 vol. in-12.

DEMANGEON (J. B.) docteur en médecine, né à Hodigny, en 1764, a publié quelques ouvrages, dont les principaux sont: un *Examen de la doctrine et des procédés du docteur Sacombe dans l'art des accouchemens, ou Sacombe en contradiction avec les autres accoucheurs, avec la physique, avec la géométrie et avec lui-même*, 1799, in-8°. Le même auteur a fait paraître en mauvais latin, un ouvrage intitulé :

*de fallaci atque nocuo menti in hæmorrhagiâ uterini usu*, 1803, in-4°; *1. Considérations philosophiques sur le pouvoir de l'imagination la grossesse*, 1807, in-8°; et un *Traité de la physiologie utérine, ou Développement de la doctrine du professeur Gall sur le veau et ses fonctions*, 1808. M. Demangeon a de plus en allemand plusieurs ouvrages qui peuvent avoir quelque tance en médecine.

DEMARÇAY (MARC-JEAN) député de la Vienne, né le 1772, fut reçu, en septembre 1792, lieutenant au corps lerie, puis capitaine dans la arme le 30 septembre 1792, bravoure et les talens militaires, qu'il déploya dans les divers faits où il eut occasion de servir en Italie, en Allemagne, en Hollande et en Égypte, l'éleva successivement aux grades de chef de bataillon et de colonel. Rentré en France après la bataille de Marengo, il fut nommé commandant du 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie; passa au camp de Boulogne, puis à la grande-armée, et à Austerlitz la décoration de commandant de la légion-d'honneur. Nommé ensuite au commandement de l'école d'artillerie de Metz, il repassa en Hollande en 1807, et y fut élevé au grade de général-major, puis inspecteur des corps de l'artillerie et du génie, qui furent réunis dans sa proposition. Il fut aussi officier du royaume de Naples. En 1808, de retour en France, il passa en Espagne, et obtint

avec beaucoup de peine en il s'était livré tout entier aux travaux de l'agriculture, qu'il passa quelques instans pendant quelques jours, pour se mettre à la garde nationale de s. Nommé, en 1819, député à la Vienne, il a voté avec la gauche, contre les deux exceptions, et contre le nouveau système électoral. En janvier, il exposa à la chambre les intrigues dont s'éleva le ministère pour se rendre maître des élections, et de ne pas fournir les pièces d'assurances graves et calomnieuses contre les candidats de la gauche. En février, il demanda que les secrétaires fussent chargés de inscrire les noms des députés qui s'élevaient, afin qu'on pût voir s'il y avait autant de votes de boules dans l'urne; et au cours de la discussion qui s'éleva sur cette proposition, il demanda au président de décider, dans les cas douteux, de consulter la chambre. La proposition du général Demarçai, dans cette circonstance, fut rejetée comme toutes celles du côté gauche. Le 10 mars, il prononça un excellent discours sur la loi relative de la liberté individuelle, dans lequel y remarqua cette réflexion, que les Français rentraient dans leurs droits, tandis que les Espagnols en sortaient. » Le 15 du même mois, il fit observer que les Français s'arrogeaient le droit de faire des réglemens de la chambre, comme ils violaient ceux de la constitution; et le 3 avril, il fit re-

marquer que ces mêmes ministres se retranchaient continuellement derrière le nom du roi, pour commettre toute espèce d'excès dans leur pouvoir et dans leur administration; et d'après ce motif, il appuya la demande de Benjamin Constant, qui provoquait des éclaircissemens sur plusieurs dépenses énormes. Personne n'a sans doute oublié la proposition faite le 22 avril, à la chambre des pairs, par le duc de Levis, dans laquelle on demandait le rétablissement du droit d'aînesse et des majorats.... On voulait diminuer le nombre des propriétaires, pour arrêter l'accroissement intempératif de la population.... On prétendait que le nombre des mariages empêchait l'amélioration des mœurs; qu'il fallait de grands propriétaires pour donner du pain aux pauvres qu'on se proposait de faire. M. Demarçai couvrit de tout son dédain des propositions si ridicules, et s'attacha à démontrer l'alliance des ministres avec un parti, ennemi irréconciliable des intérêts nouveaux de la nation. M. Demarçai s'est montré, dans toutes les occasions, l'appui inébranlable du bon droit, de la raison et de la liberté; et il sert courageusement à la tribune, cette France qu'il a noblement défendue sous les drapeaux.

DEMAUGRÉ (JEAN), né à Sedan le 28 février 1714, étudia sous les jésuites, qui, charmés de ses heureuses dispositions, le firent entrer dans leur société. Il y passa cinq ans, et fut ensuite nommé vicaire à Bolaut, près de Sedan; puis curé à Chauveney, dans le duché de Luxembourg.

Son esprit était vif et plein d'originalité. L'impératrice Marie-Thérèse lui fit donner une somme de cent ducats, en réponse à une requête qu'il lui avait adressée, et dont la tournure avait plu beaucoup à cette princesse. Peu après il passa à la cure de Givet, petite ville de garnison, où il obtint un grand succès, en mettant ses sermons à la portée des soldats. C'était dans l'art de la guerre qu'il puisait les raisonnemens dont il appuyait les vérités chrétiennes. Ce nouveau genre d'éloquence théologique réussit à merveille. L'abbé Demaugré quitta néanmoins la chaire de Givet pour celle de Gentilly, près Paris, afin de se rapprocher d'un frère qu'il aimait tendrement. Pourvu ensuite du prieuré de Chablis, il se retira fort âgé à Yvoy-Carignan, pour y finir sa vie. Quand la révolution éclata, il se réfugia d'abord dans le pays de Luxembourg; mais il revint quelque temps après à Yvoy-Carignan, où il fut arrêté, et où il mourut en 1801. Outre un grand nombre de pièces de vers latins et français qui portent l'empreinte de son esprit original, on a encore de lui : 1° *Oraison funèbre de M. le maréchal de Belle-Isle*, Paris, 1741, in-4°; 2° *Oraison funèbre de dom Maur-Erflour, abbé Dornal*, 1765, in-4°; 3° *Discours sur le rétablissement du culte catholique dans la ville de Sedan*, Bouillon, 1785, in-4°; 4° *le Militaire chrétien*, petit in-12; 5° *une Épître en vers latins*, à M. Séguin, abbé de Quincy.

DEMBARRÈRE (LE COMTE JEAN), lieutenant-général, pair

de France, chevalier de Louis, etc., naquit en 175 famille noble, et entra, dans le corps royal du génie il était un des officiers eu quand la révolution éclata 1784, il avait fait paraître un ouvrage intitulé : *Éloge histo-maréchal de Vauban*, et il fut nommé, en 1793, de la défense des places anciennes, ce qui lui valut le grade de général de brigade. Ensuite la guerre avec succès contre les rassemblements de l'Ouest, et fut nommé lieutenant-général du génie, successivement à Metz, côtes de l'Océan et en Italie. Il trouva, avec les débris de l'armée française, sur la rive du Var, à l'époque où les Français, très-supérieurs en nombre, menaçaient de passer la rivière pour envahir les pays méridionaux de la France. Dembarrère fortifia à la tête du pont du Var, et lui-même ce poste important devant lequel les ennemis furent repoussés deux fois. Il fut nommé, en 1805, sénateur, et en 1811, de présidence du collège électoral de son département. Nommé pair par le roi, le 1814, et n'ayant pas été révoqué dans cette dignité par Napoléon lors de son retour, M. Dembarrère, après la seconde restauration, n'a pas cessé de faire partie de la chambre des pairs. Son ouvrage ayant pour titre *l'Éloge de Vauban*, il a pour sous-titre *sur les diverses parties de l'art de la guerre, et sur l'influence de celles qui tiennent à l'arme du génie*.

DEMERVILLE (J. L.) fut condamné à mort, le 30 janvier 1801, comme un des principaux agens de la conspiration d'Arna, Cécilien, etc., laquelle devait éclater le 9 novembre 1800, sous le premier consul. Il était parvenu à se soustraire aux recherches ; mais il se remit lui-même à la disposition du ministre de la guerre sur l'invitation d'un ami, et il avait la plus grande confiance. Demerville avait précédemment un emploi dans les bureaux de la convention, et dans les administrations militaires.

DEUNIER (J. N.), né à Montfort, le 15 mars 1751, dans le département du Jura ; se fit connaître par quelques productions littéraires, qui lui valurent la place de censeur royal. Élu député du tiers-état aux états-généraux, il y fit une déclaration des droits de l'homme, rédigée dans un style modéré, et fit au milieu de l'assemblée cette réflexion, qui devait être vraie à certains égards : « Que l'incendie des châteaux était ou controuvé, ou communiqué par les seigneurs eux-mêmes. » Il sollicita, le 29 septembre, un décret sur la responsabilité des ministres ; et le 9 octobre excusa les journées des 5 et 6 octobre de ce mois, en prouvant qu'il n'avait eu l'intention de les provoquer. En novembre, il provoqua la poursuite en forfaiture de la chambre des vacations de Rouen, et fut élu député, le mois suivant, président de l'assemblée. En février 1791, il réclama inutilement la

conservation de quelques maisons religieuses, pour les personnes qui voudraient y rester, et appuya le projet d'une contribution patriotique. Il fit aussi décréter, qu'aucun membre de l'assemblée ne serait poursuivi avant qu'elle eût autorisé sa mise en accusation. Le 4 août, il défendit avec chaleur le ministre Saint-Priest, accusé de trahison, et dévoila les manœuvres d'une troupe de factieux qui voulaient la dissolution de l'assemblée. Il attaqua ensuite le système des assignats avec cours forcé ; se prononça contre la liberté indéfinie du commerce, et fit établir des droits d'entrée. Le 3 janvier 1791, il s'éleva contre la proposition de Charles Lameth, qui avait pour but de faire déclarer vacantes toutes les places dont les titulaires n'auraient pas prêté sur-le-champ le serment exigé d'eux. Il réclama contre l'insertion de son nom sur la liste des membres du club monarchique ; et lors de la fuite du roi, il contribua beaucoup à faire adopter les mesures qui furent prises dans cette circonstance. Il fut, en juillet, nommé membre de la commission qui devait apaiser les troubles d'Avignon, et réunir ce pays à la France. Il avait déjà voté pour qu'il y fût envoyé des commissaires, lors des premiers troubles qui s'y étaient manifestés. Il continua de travailler au comité de constitution, dont il était membre et secrétaire depuis le 14 septembre 1789, et en juillet 1791 il proposa de suspendre le roi, jusqu'au moment où la constitution lui serait présentée, insistant pour qu'on le

déclarât déchu, s'il refusait de l'accepter. Après la session de l'assemblée constituante, Demeunier fut nommé l'un des membres de l'administration du département de Paris, fonctions dont il se démit, lorsque Pétion reprit celles de maire. La tempête révolutionnaire n'atteignit point Demeunier, parce qu'il passa dans les États-Unis, d'où il ne revint qu'en 1796. En 1797, il fut porté sur la liste des candidats au directoire en concurrence avec Barthélemy. Après le 18 brumaire, il fut appelé au tribunat, élu secrétaire à la première séance, et président, en janvier 1800. Le 10 février, il y célébra l'unanimité des votes émis par le peuple en faveur de la nouvelle constitution. Le 18 janvier 1802, il devint membre du sénat, puis commandant de la légion-d'honneur. En octobre 1805, il fit un rapport, au nom d'une commission, sur la réunion de l'état de Gènes à la France; obtint, quelques années après, la sénatorerie de Toulouse, fut élevé au rang de grand-officier de la légion-d'honneur, et mourut à Paris, le 7 février 1814.

DEMIDOFF (NICOLAS, COMTE DE), chevalier de l'ordre de Saint-Jean, etc., né à Pétersbourg en 1774, est de l'ancienne famille des Demidoff qui découvrirent et exploitèrent les premiers des mines de fer, d'or et d'argent dans la Sibérie, et qui, les premiers aussi, développèrent des idées de civilisation dans cette immense contrée. Le jeune Demidoff entra de bonne heure au service comme aide-de-camp du prince Potemkin; fit deux campagnes contre les

Turcs; et pour célébrer l'ouverture d'un port sur la mer Noire, fit construire une frégate à ses frais. Il devint ensuite lieutenant-colonel d'un régiment de dragons, puis gentilhomme de la chambre de l'impératrice, et maria à une Stroganoff, d'une illustre famille de ce nom. Peu après le service militaire pour voyager, et passa successivement l'Allemagne, la France et l'Angleterre, visitant avec soin tout ce qu'on trouve dans ces divers pays. Les connaissances qu'il acquit dans ses voyages lui inspirèrent le goût de former des sujets pour les envoyer en Russie pour perfectionner les arts utiles. Précédemment il avait envoyé des montagnards qui séparent l'Europe de l'Asie, un ouvrier intelligent, pour apprendre aux habitans de la Sibérie la manière de fabriquer le fer, qu'ils tiraient auparavant du tranger. Il établit dans sa patrie une fabrique de ce genre, et encouragea ses compatriotes à envoyer des ouvriers pour acquiescer en état d'en organiser de pareilles dans tout le reste de la Russie. Il a aussi institué une école où des maîtres habiles donnent des leçons de peinture et de sculpture, et perfectionnent la manière de verrouiller le canon. Lors de l'invasion de la Russie par les troupes françaises, Demidoff, avec l'autorisation de l'empereur, leva et équipa un régiment à ses frais; et retiré du service militaire pendant long-temps, il commanda pendant quelque temps ce régiment à la bataille de Moskowa, et fit partie de la colonne jusqu'à l'évacuation totale

russe. C'était à la famille emidoff qu'était dû en grande partie le riche cabinet d'histoire naturelle qui fut détruit par l'incendie de Moscou : M. Demidoff ayant sauvé sa précieuse collection de minéraux, de coquillages, d'insectes, d'aux empailés, etc., en fit don à la ville de Moscou, ce qui valut le titre de membre d'honneur de l'université. En 1813, élevé à Pétersbourg quatre ans sur le modèle de ce jardin des Plantes de Paris, pièces qui ont servi à leur réaction sortent des usines de emidoff. Il possède encore une riche collection de tableaux, cabinet de curiosités. Contrôleur et chambellan de l'empereur de Russie, il réside habituellement à Paris.

**DE MONT (LE COMTE)**, lieutenant-général et pair de France : son père était Suisse, et faisait partie de la garde du roi. Lancé de bonne heure dans la carrière militaire, il ne se développa bien qu'après la révolution qui offrit un champ vaste, et son habileté et son courage le portèrent aux premiers grades militaires. En 1797, il fut élu un des premiers le pas du Rhin, et se distingua dans cette opération. Durant la campagne de 1805 en Autriche, il obtint le grade de lieutenant-général, et peu de temps après fut nommé sénateur. Depuis cette époque jusqu'en 1809, le comte de Mont fut employé dans l'intérieur, avec beaucoup de succès, à la défense des côtes de Normandie. Rappelé à la grande-armée,

il en faisait partie lors de la bataille d'Eckmühl, où il eut un cheval tué sous lui. Revenu en France en 1813, il revint siéger au sénat, et en reçut une mission pour Strasbourg, où il se trouvait encore lorsque les troupes alliées mirent le blocus devant cette ville. Au retour du roi, il fut nommé pair de France, et a conservé cette dignité, n'ayant pris aucune part aux affaires du gouvernement en 1815.

**DEMONVEL (JEAN-JUSTIN-ARISTARQUE)** a publié plusieurs petits ouvrages qui lui donnent des droits incontestables à la faveur de quelques ministres et de quelques autres grands d'aujourd'hui. Le premier a pour titre *la Petite Héloïse*, 1814, in-12. Celui qui parut ensuite en 1815, in-8°, est une *Prédiction des grands événemens qui se sont passés en France jusqu'en 1814*. Le même auteur a fait ensuite paraître un poème en quatre chants, *Louis XVI*, qui n'a guère eu plus de succès que tous ceux qu'on a publiés depuis 1815; puis un autre livre intitulé *l'Éducation ou les Éléves instruits par eux-mêmes*, 1815, in-12; et enfin, une *Lettre adressée au roi et aux souverains alliés sur les circonstances et sur l'intérêt des Français*, lettre qui n'est probablement jamais arrivée à son adresse.

**DEMOOR (A.-P.)**, procureur-royal criminel dans la province d'Anvers, membre de la seconde chambre des états-généraux, chevalier de la légion-d'honneur et du Lion-Belgique. Il prit part aux événemens politiques qui opérèrent, en 1787, une révolution dans les Pays-Bas; et par suite des

principes éclairés qui l'avaient guidé à cette époque, il se prononça en faveur de la révolution française. Ayant concouru à la réunion de la Belgique à la France, il devint président du département des Deux-Nèthes, qui le nomma au conseil des cinq-cents en mars 1798. La *Biographie moderne* et celles qui l'ont copiée, par une de ces erreurs si déplorables lorsqu'elles sont involontaires, et qui n'ont pas toujours ce motif d'excuse, ont prétendu que M. Demoor « appuya le projet pour la confiscation des biens » des déportés fugitifs, dans lequel « il présenta des articles additionnels contre les prêtres déportés. » Les rédacteurs de la première *Biographie*, avec plus d'attention, auraient évité d'avancer un fait dont l'inexactitude prend ici par sa gravité le caractère de la calomnie. Ce fait doit être ainsi rétabli. Plusieurs prêtres déportés par des arrêtés spéciaux du directeur-exécutif, s'étant mis à la tête de l'insurrection qui éclata dans les départemens réunis au commencement de l'an 7; le désir de voir maintenir la tranquillité publique, et la nécessité d'imposer aux agitateurs couverts du manteau sacré de la religion, qui s'étaient soustraits ou qui se soustrairaient à l'avenir à la déportation, porta M. Demoor à demander au conseil des cinq-cents la discussion du projet de loi présenté une année auparavant, par Poulain Granpré, et qui atteignait ce but. M. Demoor ignorait que ce projet fût dirigé contre les malheureux déportés du 18 fructidor au 5 (4 septembre 1797).

Il ne reconnut son erreur que lors de la discussion qui fut très-véhémement, et à laquelle, dès ce moment, il cessa de prendre part. Proscrit lui-même au 18 brumaire au 8 (9 novembre 1799); exclu du conseil des cinq-cents, et presque déporté avec 59 de ses collègues, il se réfugia, pour éviter les persécutions, dans la magistrature, et siégea bientôt comme juge au tribunal criminel du département des Deux-Nèthes. En 1810, il fut nommé procureur-général près de la même cour: ce fut à cette époque qu'il reçut la décoration de la légion-d'honneur. En 1811, après la réorganisation des tribunaux, M. Demoor devint substitut du procureur-général à la cour d'assises et spéciale de Bruxelles. Par suite des événemens politiques de 1814, la Belgique ayant cessé d'appartenir à la France, ce magistrat fit partie, en 1817, de la deuxième chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, et remplit les fonctions de procureur-royal criminel, qu'il exerce encore aujourd'hui. On lui accorde des connaissances très-étendues en jurisprudence.

DEMOURS (PINAUX), oculiste, médecin du roi, garde du cabinet d'histoire naturelle; naquit à Marseille, en 1702. Il étudia d'abord à Avignon puis, à Paris, où il suivit simultanément un cours de philosophie et de médecine. Admis au grade de bachelier en 1728, il alla aussitôt se faire recevoir docteur à Avignon, et revint ensuite à Paris, où il se lia successivement avec Duverney, Chirac et Antoine Petit.



rnier lui proposa de l'aider  
 es recherches anatomiques,  
 s'adonner surtout à l'étude  
 traitement des maladies des  
 Demours suivit ce conseil,  
 acquit une grande réputation  
 ous le rapport des nouvelles  
 hèses dont il enrichit cette  
 de la médecine, qu'à cause  
 nouveaux procédés dont il se  
 dans les opérations du glo-  
 l'œil, opérations qu'il fai-  
 vec beaucoup de dextérité.  
 enta même, pour cet objet,  
 urs instrumens dont on ne  
 plus aujourd'hui : non pas,  
 vrai, que ceux qu'on leur a  
 ués soient plus ingénieux  
 ailleurs; mais parce que tout  
 en médecine, tout, jus-  
 x maladies, qui suivent aus-  
 mode en dépit de la vieille  
 té, qui persiste à croire  
 istance des fièvres. La so-  
 royale de Londres le re-  
 armi ses membres, et l'a-  
 nie des sciences de Paris  
 mma, en 1769, associé vé-  
 . Il mourut en juin 1795,  
 avoir publié beaucoup de  
 ctions, de compilations, et  
 ues opuscules originaux.  
 les titres de ses ouvrages :  
 1° *Sais et observations de la so-  
 de médecine d'Edimbourg*,  
 it de l'anglais avec des obser-  
 s sur l'histoire naturelle et  
 maladies des yeux, 7 vol. in-  
 vec fig.; 2° *Essais et obser-  
 s physiques et littéraires de la  
 é d'Edimbourg*, tome I, Pa-  
 1759, in-12, fig.; 3° *Essai sur  
 aire naturelle du polype in-*  
 traduit de l'anglais de Henri  
 , Paris, 1744, in-8°, fig.; 4°  
 iption du ventilateur par le

*moyen duquel on peut renouveler  
 aisément et en grande quantité l'air  
 des mines, des prisons, des hôte-  
 taux, etc.*, traduit de l'anglais  
 d'Étienne Gales, Paris, 1744,  
 in-8°, fig.; 5° *Méthode pour  
 traiter les plaies d'armes à feu*,  
 traduit de l'anglais de Jean Ram-  
 by, Paris, 1745, in-12; 6°  
*Transactions philosophiques de  
 Londres*, années 1756, 1746, tra-  
 duit de l'anglais, Paris, 1758,  
 1761, 5 vol. in-4°; 7° *Table  
 générale des matières contenues  
 dans l'histoire et dans les mé-  
 moires de l'académie royale des  
 sciences*, tomes V, VI, VII, VIII,  
 IX, X, in-4°, Paris, 1747 et sui-  
 vans : les quatre premiers tomes  
 sont dus à Godin. 8° *Lettre à M.  
 Petit sur une maladie de l'œil*, 1767,  
 in-8°. C'était une réponse que  
 l'auteur faisait à ce médecin, par-  
 ce qu'il avait critiqué un rapport  
 dans lequel Demours avait fait  
 l'histoire d'une maladie de l'œil,  
 survenue après l'inoculation de  
 la petit-vérole. Cette lettre con-  
 tenait aussi de nouvelles obser-  
 vations sur la structure de l'œil,  
 et quelques remarques générales  
 de pratique, relatives aux mala-  
 dies de cet organe. 9° *Nouvelles  
 réflexions sur la lame cartilagineu-  
 se de la cornée, pour servir de ré-  
 ponse à la lettre de M. Descemet*,  
 Paris, 1770, in-8°. Ces deux opus-  
 cules avaient pour but d'éclairer  
 quelques points de doctrine sur  
 lesquels les médecins contestent  
 encore aujourd'hui et conteste-  
 ront sans doute aussi long-temps  
 qu'ils voudront deviner la nature  
 au lieu de se borner à observer.  
 Le docteur Demours a publié un  
*Manuel du cavalier*, traduit de

l'anglais du capitaine Burdon, et a également inséré dans les mémoires de l'académie des sciences, plusieurs mémoires sur l'organisation du corps vitré, sur la mécanique et les mouvemens de la pupille, et des notices très-intéressantes sur *le crapaud mâle qui accouche de la femelle.*

DEMOUSTIER (CHARLES-ALBERT), homme de lettres, naquit à Villers - Coterets, le 11 mars 1760, d'un père qui servait dans les gardes-du-corps, et descendait du grand Racine. La famille de la mère remontait aussi à celle de La Fontaine, et ces illustres aïeux, joints aux dispositions naturelles de Demoustier, lui inspirèrent de bonne heure le goût des belles-lettres. Il se distingua dans les premières études qu'il fit au collège de Lisieux, et suivit d'abord quelque temps le barreau avec succès; mais il l'abandonna bientôt pour se livrer entièrement à la littérature. Il aimait beaucoup la retraite, et c'est à la campagne qu'il composa la plupart de ses ouvrages. Ils sont pour la plupart fort spirituels, mais ils ne sont pas toujours exempts du mauvais goût qui était alors répandu dans la littérature française. Demoustier se fit généralement chérir par son caractère sociable, aisé, par un esprit distingué plein d'agrément, et surtout par une douce tolérance qu'on ne trouve presque jamais dans le commerce des lettres. Il mourut jeune, le 2 mars 1801, d'une maladie de poitrine. Il aimait tendrement sa mère, dans les bras de qui il succomba; et souvent on l'entendait dire en parlant du bonheur qu'il éprouvait à

passer sa vie près d'elle: » venir des soins rendus » qu'on aime est la seule » tion qui nous reste qu » les avons perdus. » Il » l'enfance un grand non » mis, parmi lesquels on » Collin-d'Harleville et » qui lui furent attachés » mort. « Ceux qui ont p » dans les sociétés, dit » panégyristes, savent q » me il y apportait, moi » par les agrémens de so » que par une attention » à faire valoir celui de » par cette politesse de cœ » peut pas louer dans autr » est blâmable, mais qu » du moins à l'excuser. » mier de ses ouvrages fut » pour titre: *Lettres à Em » mythologie.* 1790, 6 vol. » eut un succès prodigieus » il parut. Il est écrit en » en vers, et l'auteur y de » femmes des leçons sur » Quoiqu'on y remarque » fois un peu trop de prêt » de recherche, nous ne » disconvenir néanmoins » gement qu'en portent » d'hui quelques critique: » beaucoup trop sévère, » retrouve à chaque insta » clairs brillans d'esprit, » ble abandon qui sied si l » des lettres à une amie. » été traduites en anglais » nière très-élégante. On » la personne qui y est » sous le nom d'Émilie est » de M. Benoît, dont no » parlé dans notre second » (voyez BENOÎT). La sixième » nière édition en fut imp



tant du bonheur qu'il éprouvait à voir sa première édition en fut imprimé



*M. L. Lencostier.*

*Piquou pinx.*

*Besmy del et sculp.*

l'anglais du capitaine Burdon, et a également inséré dans les mémoires de l'académie des sciences, plusieurs mémoires sur l'organisation du corps vitré, sur la mécanique et les mouvemens de la pupille, et des notices très-intéressantes sur le crapaud mâle qui accouche de la femelle.

DEMOUSTIER (CHARLES-ALBERT), homme de lettres, naquit à Villers - Coterets, le 11 mars 1760, d'un père qui servait dans les gardes-du-corps, et descendait du grand Racine. La famille de la mère remontait aussi à celle de La Fontaine, et ces illustres souveurs, joints aux dispositions naturelles de Demoustier, lui inspirèrent de bonne heure le goût des belles-lettres. Il se distingua dans les premières études qu'il fit au collège de Lisieux, et suivit d'abord quelque temps le barreau avec succès; mais il l'abandonna bientôt pour se livrer entièrement à la littérature. Il aimait beaucoup la retraite, et c'est à la campagne qu'il composa la plupart de ses ouvrages. Ils sont pour la plupart fort spirituels, mais ils ne sont pas toujours exempts du mauvais goût qui était alors répandu dans la littérature française. Demoustier se fit généralement chérir par son caractère sociable, aisé, par un esprit distingué plein d'agrément, et surtout par une douce tolérance qu'on ne trouve presque jamais dans le commerce des lettres. Il mourut jeune, le 2 mars 1801, d'une maladie de poitrine. Il aimait tendrement sa mère, dans les bras de qui il succomba; et souvent on l'entendait dire en parlant du bonheur qu'il éprouvait à

passer sa vie près d'elle: « J » venir des soins rendus à » qu'on aime est la seule co » tion qui nous reste quand » les avons perdus. » Il eut l'enfance un grand nombre mis, parmi lesquels on dit Collin-d'Harleville et Leg qui lui furent attachés jusqu'à la mort. « Ceux qui ont pu le » dans les sociétés, dit un » panégyristes, savent quel » me il y apportait, moins e » par les agrémens de son e » que par une attention con » à faire valoir celui des au » par cette politesse de cœur » peut pas louer dans autrui » est blâmable, mais qui ch » du moins à l'excuser. » Le premier de ses ouvrages fut celui pour titre: *Lettres à Emilie mythologie*, 1790, 6 vol. in-8. Il eut un succès prodigieux et il parut. Il est écrit en prose en vers, et l'auteur y donna femmes des leçons sur la Quoi qu'on y remarque que fois un peu trop de prétention de recherche, nous ne pouvons disconvenir néanmoins que gement qu'en portent aujourd'hui quelques critiques ne beaucoup trop sévère, et l'on retrouve à chaque instant des clairs brillans d'esprit, et un noble abandon qui sied si bien aux lettres à une amie. Elle a été traduite en anglais d'une manière très-élégante. On croit la personne qui y est désignée sous le nom d'Emilie est l'épouse de M. Benoît, dont nous avons parlé dans notre second volume (voyez BENOÎT). La sixième édition en fut imprimée



THE  
PUBLIC

LIBRARY



Il y en eut de nombreuses façons, cela arrive ordinairement dans des cas semblables. La meilleure réimpression en ait faite est celle qui fut faite par M. A. A. Renouard, 6 vol. in-18, in-12 et in-8 des fig. de Moreau; 1812 in-18. Demoustier publia *Le siège de Cythère*, poëme en six parties, 1790, in-8°. Une folie charmante, embellie de toutes les fictions de l'imagination riante d'un jeune homme qui manque quelque goût. L'auteur n'en donna que la première partie en six vers de huit syllabes : l'âge devait avoir dix-huit ans. *La liberté du clottre*, poëme, in-8° parut ensuite. Demoustier travailla également pour le théâtre, et une de ses premières pièces est le *Conciliateur*, comédie en 5 actes, qui eut un assez grand succès. Ce fut à l'occasion de cette pièce, qui n'était en quelque sorte que le portrait de l'auteur, qu'on fit ces deux vers qui se trouvent avec plaisir :

Quand il peignit l'homme aimable,  
Il se peignit devant son miroir.

Plusieurs autres comédies en 5 actes du même auteur, sont pleines de détails heureux et piquants, mais un peu vides d'action. Le succès de cette pièce s'est soutenu, et dans ce tableau, d'où la comédie n'exclut pas la malice, on se peint assez fidèlement les hommes, quoiqu'il ait dit les trop pour les bien connaître. Les autres sont quelquefois un peu comme par exemple dans *Paris* où l'on voit plusieurs

femmes contempler un jeune homme en robe-de-chambre endormi sur un sofa. Cette pièce fut réduite à 3 actes, après la première représentation. *Les trois fils ou la tolérance*, comédie en 5 actes et en vers, 1796, furent ensuite joués, mais sans succès; c'est à cette pièce que l'auteur prêta une clef forcée à son voisin pour le siffler, anecdote que tout le monde connaît et qui fut le sujet d'une pièce de théâtre, jouée et imprimée du vivant de Demoustier. Nous allons seulement indiquer les titres des autres pièces de cet auteur. *Alceste ou le misanthrope corrigé*, comédie en 3 actes et en vers, in-8°; *Le divorce*, comédie en 2 actes, in-8°, 1792; *La toilette de Julie*, comédie en 1 acte et en vers; *Les deux Suisses ou la jambe de bois*, opéra en 1 acte, musique de Gaveau, 1792, in-8°. Cette pièce a été imprimée sous le titre de *l'Amour filial*. *Le Paria*, opéra-comique en 1 acte; *La chaumière indienne*, opéra-comique en 1 acte. Ces deux opéra n'ont point été imprimés, non plus que les autres ouvrages de Demoustier, dont voici les titres : *La galerie du 18<sup>e</sup> siècle*, en vers; *Un cours de morale*, en prose et en vers, ouvrage où l'esprit s'allie à la raison, et la grâce à l'érudition; *La première année de mariage*; un poëme sur la nature; *Les consolations*, roman philosophique; *De nouvelles lettres à Emilio sur l'histoire*; *Caroline de Lichthefeld*, comédie en 5 actes et en vers; *Paris et Machbett*, opéra; *Consistance*, comédie en deux actes; *Agnès et Félix ou les deux espions*, opéra en 4 actes, dont

Devienne a fait la musique.

**DEMUY** (le comte), pair de France, lieutenant-général, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-officier de la légion d'honneur, naquit en 1751, en Provence, d'une famille très-distinguée. Neveu d'un ministre de la guerre, sous Louis XV, il quitta le nom de marquis de Saint-Mesme pour prendre les titres et le nom de son oncle, et embrassa la carrière militaire. Il fit une campagne en Amérique, avec le grade de colonel, et revint en France peu de temps après le siège de New-York, où il s'était distingué. La révolution allait éclater. Déjà des mouvemens d'insurrection s'étaient manifestés dans le midi de la France. Le gouvernement chargea M. le comte Demuy de pacifier ces contrées, et lui en donna le commandement militaire; mais il ne put parvenir à faire cesser les troubles qui s'augmentaient de jour en jour. En 1794, il fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse; accompagna ensuite le général Bonaparte en Égypte, et fut fait prisonnier de guerre par les Anglais, lors de son retour en France. Il fit la campagne de 1806 contre la Prusse, et obtint pour récompense le gouvernement de la Silésie. Revenu ensuite dans l'intérieur, il fut nommé commandant d'une division territoriale. A l'époque de la première restauration, le comte Demuy, comblé des bienfaits de Napoléon, donna son adhésion à la déchéance de son bienfaiteur, offrit ses services au roi, ne fut pas employé, et mou-

rut dans la retraite, le 10 août 1820.

**DENANTEUIL** (Victor-**SEPH ANDRÉ**), poète français, né à Nanteuil-le-Haudouin (Oise), fit ses études au collège de Joinville-le-Pont, et se lia d'amitié avec Jérôme Bonaparte. Revenu à Paris, il se livra tout entier à la culture des lettres, et fit paraître, en 1810, un poème intitulé *le Temple de la Fraude*, qui lui attira l'attention des gens de goût; l'auteur a traité, en vers faciles et élégans, un des sujets les plus intéressans aux agrémens de la poésie. Il a paru, en 1821, une nouvelle édition de ce joli poème, avec une traduction en vers du premier livre des *Odes d'Horace*, et plusieurs autres pièces de vers, recueillies dans un recueil de poésies, remarquable par la variété des sujets que l'auteur y a successivement traités. L'avantage rare de n'être pas indigne des éloges que lui ont donnés plusieurs journaux. Le département de l'Aisne a élu dans Demoustier un député d'un mérite distingué, celui de l'Oise, qui l'avoisine, donne dans M. André Denanteuil. L'auteur se dispose à publier une traduction française des *œuvres* de Virgile, avec le texte en latin; avec le texte en grec. Nous ne doutons pas que le mérite de ce littérateur ne soit un garant du succès de la publication, à laquelle il travaille depuis un grand nombre d'années.

**DENINA** (CHARLES-JEAN-**PIERRE**), Piémontais, né à Revel le 17 mars 1751, et mort à Paris le 5 décembre 1813, fit ses premières études à Saluces. Il était près d'être

es Grands-Augustins à Cevenoiqu'il ne fût encore âgé de quinze ans, lorsqu'un de ses oncles, qui occupait une place importante dans la robe, le fit entrer à un bénéfice. Il prit un habit ecclésiastique, et resta deux ans à Saluces, où un suisse lui apprit le français. Il fut aussi à cette époque à Rome, où il commença ses études théologiques. Ayant obtenu, en 1740, une bourse à l'université de Turin, il étudia plus particulièrement les belles-lettres dans cette ville; et quelques pièces de vers latins, plusieurs dissertations et une oraison funèbre, le firent remarquer de ses condisciples. Il fut même alors proposé pour le poste de secrétaire d'ambassade des affaires étrangères, mais sa vocation l'entraîna vers les ordres sacrés, qu'il embrassa quelque temps après; et en 1745 il fut créé professeur d'humanités aux écoles royales de Piémont. Les jésuites lui suscitèrent de grands agrémens, à cause d'une école de collège, dans laquelle il enseigna, et à dire à l'un des principaux professeurs que les écoles publiques n'étaient aussi bien sous la direction d'un magistrat et des précepteurs, qu'elles l'avaient été sous les moines ou clercs réguliers. Et comme Denina avait été à des personnages très-estimés, et partant très-rancuneux, il poursuivit avec une telle persévérance qu'il fut obligé de quitter Turin et les écoles royales, et d'aller dans les écoles d'un ordre supérieur. En 1750, il prit le grade de docteur à Milan, et publia un ouvrage théologique qui

eut beaucoup de succès; ce qui excita la jalousie de quelques théologiens de l'université de Turin, qui s'en vengèrent 20 ans après, n'ayant pu le faire plus tôt. Denina fut néanmoins rappelé dans les écoles royales, et nommé à la place de professeur extraordinaire d'humanités et de rhétorique, au collège Supérieur de Turin. Il s'y livra aux travaux littéraires, et entreprit un grand nombre d'ouvrages qui n'ont pas tous été publiés ou exécutés. Il obtint alors la permission de voyager en Italie, et fut chargé, à son retour, d'écrire l'histoire de l'ordre de Saint-Maurice; ce qui lui donna l'idée de tracer sur un plan plus étendu des réflexions historiques sur les différens états d'Italie, réflexions qu'il avait déjà ébauchées 2 ans auparavant. Ce travail lui valut une pension du roi, à qui le ministre secrétaire du cabinet en parla d'une manière avantageuse. Ses trois volumes des *Révolutions d'Italie*, qui parurent successivement en 1769, 1770 et 1771, lui valurent la chaire de rhétorique au collège Supérieur de Turin, et celle d'éloquence italienne et de langue grecque à l'université; mais ils augmentèrent beaucoup aussi le nombre de ses ennemis. Victor-Amédée le chargea de composer une *Introduction à l'histoire de la maison de Savoie*. Cet ouvrage fut ensuite supprimé; mais il fit néanmoins augmenter la pension de Denina. En 1777, il fit un voyage à Florence, et donna au libraire Cambiagi de cette ville un manuscrit sur l'emploi des hommes (*dell'impiego delle persone*), à la charge de le faire passer à la

principes éclairés qui l'avaient guidé à cette époque, il se prononça en faveur de la révolution française. Ayant concouru à la réunion de la Belgique à la France, il devint président du département des Deux-Nèthes, qui le nomma au conseil des cinq-cents en mars 1798. La *Biographie moderne* et celles qui l'ont copiée, par une de ces erreurs si déplorables lorsqu'elles sont involontaires, et qui n'ont pas toujours ce motif d'excuse, ont prétendu que M. Demoor « appuya le projet pour la confiscation des biens des déportés fugitifs, dans lequel il présenta des articles additionnels contre les prêtres déportés. » Les rédacteurs de la première Biographie, avec plus d'attention, auraient évité d'avancer un fait dont l'inexactitude prend ici par sa gravité le caractère de la calomnie. Ce fait doit être ainsi rétabli. Plusieurs prêtres déportés par des arrêtés spéciaux du directoire-exécutif, s'étant mis à la tête de l'insurrection qui éclata dans les départemens réunis au commencement de l'an 7; le désir de voir maintenir la tranquillité publique, et la nécessité d'imposer aux agitateurs couverts du manteau sacré de la religion, qui s'étaient soustraits ou qui se soustrairaient à l'avenir à la déportation, porta M. Demoor à demander au conseil des cinq-cents la discussion du projet de loi présenté une année auparavant, par Poulain Graupré, et qui atteignait ce but. M. Demoor ignorait que ce projet fût dirigé contre les malheureux déportés du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797).

Il ne reconnut son erreur que lors de la discussion qui fut très-véhémente, et à laquelle, dès ce moment, il cessa de prendre part. Proscrit lui-même au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799); exclu du conseil des cinq-cents, et presque déporté avec 59 de ses collègues, il se réfugia, pour éviter les persécutions, dans la magistrature, et siégea bientôt comme juge au tribunal criminel du département des Deux-Nèthes. En 1810, il fut nommé procureur-général près de la même cour: ce fut à cette époque qu'il reçut la décoration de la légion-d'honneur. En 1811, après la réorganisation des tribunaux, M. Demoor devint substitut du procureur-général à la cour d'assises et spéciale de Bruxelles. Par suite des événemens politiques de 1814, la Belgique ayant cessé d'appartenir à la France, ce magistrat fit partie, en 1817, de la deuxième chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, et remplit les fonctions de procureur-royal criminel, qu'il exerce encore aujourd'hui. On lui accorde des connaissances très-étendues en jurisprudence.

DEMOURS (Pizanz), oculiste, médecin du roi, garde du cabinet d'histoire naturelle, naquit à Marseille, en 1702. Il étudia d'abord à Avignon puis, à Paris, où il suivit simultanément un cours de philosophie et de médecine. Admis au grade de bachelier en 1728, il alla aussitôt se faire recevoir docteur à Avignon, et revint ensuite à Paris, où il se lia successivement avec Duverney, Chirac et Antoine Petit.

ier lui proposa de l'aider  
 recherches anatomiques,  
 donner surtout à l'étude  
 itement des maladies des  
 emours suivit ce conseil,  
 ait une grande réputation  
 s le rapport des nouvelles  
 ses dont il enrichit cette  
 e la médecine, qu'à cause  
 veaux procédés dont il se  
 ins les opérations du glo-  
 œil, opérations qu'il fai-  
 e beaucoup de dextérité.  
 ta même, pour cet objet,  
 s instrumens dont on ne  
 lus aujourd'hui : non pas,  
 ai, que ceux qu'on leur a  
 s soient plus ingénieux  
 eurs; mais parce que tout  
 a médecine, tout, jus-  
 maladies, qui suivent aus-  
 de en dépit de la vieille  
 , qui persiste à croire  
 tence des fièvres. La so-  
 yale de Londres le re-  
 mi ses membres, et l'a-  
 des sciences de Paris  
 na, en 1769, associé vé-  
 il mourut en juin 1795,  
 voir publié beaucoup de  
 ons, de compilations, et  
 s opuscules originaux.  
 s titres de ses ouvrages :  
 s et observations de la so-  
 médecine d'Edimbourg,  
 de l'anglais avec des obser-  
 sur l'histoire naturelle et  
 dies des yeux, 7 vol. in-  
 c fig.; 2° *Essais et obser-*  
*physiques et littéraires de la*  
*Edimbourg*, tome I, Pa-  
 ), in-12, fig.; 3° *Essai sur*  
*e naturelle du polype in-*  
 duit de l'anglais de Henri  
 Paris, 1744, in-8°, fig.; 4°  
 tion du ventilateur par le

*moyen duquel on peut renouveler*  
*aisément et en grande quantité l'air*  
*des mines, des prisons, des hôpi-*  
*taux, etc.*; traduit de l'anglais  
 d'Étienne Gales, Paris, 1744,  
 in-8°, fig.; 5° *Méthode pour*  
*traiter les plaies d'armes à feu,*  
 traduit de l'anglais de Jean Ram-  
 by, Paris, 1745, in-12; 6°  
*Transactions philosophiques de*  
*Londres*, années 1736, 1746, tra-  
 duit de l'anglais, Paris, 1758,  
 1761, 5 vol. in-4°; 7° *Table*  
*générale des matières contenues*  
*dans l'histoire et dans les mé-*  
*moires de l'académie royale des*  
*sciences*, tomes V, VI, VII, VIII,  
 IX, X, in-4°, Paris, 1747 et sui-  
 vants : les quatre premiers tomes  
 sont dus à Godin. 8° *Lettre à M.*  
*Petit sur une maladie de l'œil*, 1767,  
 in-8°. C'était une réponse que  
 l'auteur faisait à ce médecin, par-  
 ce qu'il avait critiqué un rapport  
 dans lequel Demours avait fait  
 l'histoire d'une maladie de l'œil,  
 survenue après l'inoculation de  
 la petit-vérole. Cette lettre con-  
 tenait aussi de nouvelles obser-  
 vations sur la structure de l'œil,  
 et quelques remarques générales  
 de pratique, relatives aux mala-  
 dies de cet organe. 9° *Nouvelles*  
*réflexions sur la lame cartilagineu-*  
*se de la cornée, pour servir de ré-*  
*ponse à la lettre de M. Descemet,*  
 Paris, 1770, in-8°. Ces deux opus-  
 cules avaient pour but d'éclairer  
 quelques points de doctrine sur  
 lesquels les médecins contestent  
 encore aujourd'hui et conteste-  
 ront sans doute aussi long-temps  
 qu'ils voudront deviner la nature  
 au lieu de se borner à observer.  
 Le docteur Demours a publié un  
*Manuel du cavalier*, traduit de

l'anglais du capitaine Burdon, et a également inséré dans les mémoires de l'académie des sciences, plusieurs mémoires sur l'organisation du corps vitré, sur la mécanique et les mouvemens de la pupille, et des notices très-intéressantes sur le *crapaud mâle qui accouche de la femelle*.

DEMOUSTIER (CHARLES-ALBERT), homme de lettres, naquit à Villers - Coterets, le 11 mars 1760, d'un père qui servait dans les gardes-du-corps, et descendait du grand Racine. La famille de la mère remontait aussi à celle de La Fontaine, et ces illustres souveurs, joints aux dispositions naturelles de Demoustier, lui inspirèrent de bonne heure le goût des belles-lettres. Il se distingua dans les premières études qu'il fit au collège de Lisieux, et suivit d'abord quelque temps le barreau avec succès; mais il l'abandonna bientôt pour se livrer entièrement à la littérature. Il aimait beaucoup la retraite, et c'est à la campagne qu'il composa la plupart de ses ouvrages. Ils sont pour la plupart fort spirituels, mais ils ne sont pas toujours exempts du mauvais goût qui était alors répandu dans la littérature française. Demoustier se fit généralement chérir par son caractère sociable, aisé, par un esprit distingué plein d'agrément, et surtout par une douce tolérance qu'on ne trouve presque jamais dans le commerce des lettres. Il mourut jeune, le 2 mars 1801, d'une maladie de poitrine. Il aimait tendrement sa mère, dans les bras de qui il succomba; et souvent on l'entendait dire en parlant du bonheur qu'il éprouvait à

passer sa vie près d'elle: « Le souvenir des soins rendus à ceux qu'on aime est la seule consolation qui nous reste quand nous les avons perdus. » Il eut dès l'enfance un grand nombre d'amis, parmi lesquels on distingue Collin-d'Harleville et Legouvé, qui lui furent attachés jusqu'à la mort. « Ceux qui ont pu le voir dans les sociétés, dit un de ses panégyristes, savent quel charme il y apportait, moins encore par les agrémens de son esprit, que par une attention constante à faire valoir celui des autres, par cette politesse de cœur qui ne peut pas louer dans autrui ce qui est blâmable, mais qui cherche du moins à l'excuser. » Le premier de ses ouvrages fut celui qui a pour titre: *Lettres à Emilie sur la mythologie*, 1790, 6 vol. in-18. Il eut un succès prodigieux quand il parut. Il est écrit en prose et en vers, et l'auteur y donne aux femmes des leçons sur la fable. Quoiqu'on y remarque quelquefois un peu trop de prétention et de recherche, nous ne pouvons disconvenir néanmoins que le jugement qu'en portent aujourd'hui quelques critiques ne soit beaucoup trop sévère, et l'on y retrouve à chaque instant ces éclaircissements brillans d'esprit, cet aimable abandon qui sied si bien dans des lettres à une amie. Elles ont été traduites en anglais d'une manière très-élégante. On croit que la personne qui y est désignée sous le nom d'Émilie est l'épouse de M. Benoit, dont nous avons parlé dans notre second volume (voyez: BENOT). La sixième et dernière édition en fut imprimée en



tant du bonheur qu'il éprouvait à nière édition en fut imprimée en





*M. Demosthenes.*

*Prout pinx.*

*Prout del et sculp.*

FRÉDÉRIC  
PUBLIC LIB.

ASTOR LENOX  
TILDEN FOUNDATION

Il y en eut de nombreuses re-façons, cela arrive ordinairement dans des cas sembla-

La meilleure réimpression qu'en ait faite est celle qui fut faite par M. A. A. Renouard, 1796, 6 vol. in-18, in-12 et in-8, avec des fig. de Moreau; 1812 in-18. Demoustier publia en 1796 *Le siège de Cythère*, poëme en six parties, première partie en six vers, de vers de huit syllabes : chaque vers devait avoir dix-huit syllabes. *La liberté du cloître*, poëme, in-8° parut ensuite. Demoustier travailla également pour le théâtre, et une de ses premières pièces est le *Conciliateur*, comédie en 5 actes, qui eut un assez grand succès. Ce fut à l'occasion de cette pièce, qui n'était en quelque sorte que le portrait de l'auteur, qu'on fit ces deux vers qui se disent avec plaisir :

Quand il peignait l'homme aimable,  
Il se peignait devant son miroir.

Les *Femmes*, autre comédie en 5 actes du même auteur, sont pleines d'épigrammes et de madrigaux, mais un peu vides d'action. Les détails de cette pièce s'est soutenu, et à des détails heureux et piqués. Dans ce tableau, d'où la comédie n'exclut pas la malice, on voit peint assez fidèlement les mœurs, quoiqu'il ait dit les trop louer pour les bien connaître. Les détails y sont quelquefois un peu faibles, comme par exemple dans la scène où l'on voit plusieurs

femmes contempler un jeune homme en robe-de-chambre endormi sur un sofa. Cette pièce fut réduite à 5 actes, après la première représentation. *Les trois fils ou la tolérance*, comédie en 5 actes et en vers, 1796, furent ensuite joués, mais sans succès; c'est à cette pièce que l'auteur prêta une clef forcée à son voisin pour le siffler, anecdote que tout le monde connaît et qui fut le sujet d'une pièce de théâtre, jouée et imprimée du vivant de Demoustier. Nous allons seulement indiquer les titres des autres pièces de cet auteur. *Alceste ou le misanthrope corrigé*, comédie en 5 actes et en vers, in-8°; *Le divorce*, comédie en 3 actes, in-8°, 1792; *La toilette de Julie*, comédie en 1 acte et en vers; *Les deux Suisses ou la jambe de bois*, opéra en 1 acte, musique de Gaveau, 1792, in-8°. Cette pièce a été imprimée sous le titre de *l'Amour filial*. *Le Paria*, opéra-comique en 1 acte; *La chaumière indienne*, opéra-comique en 1 acte. Ces deux opéra n'ont point été imprimés, non plus que les autres ouvrages de Demoustier, dont voici les titres : *La galerie du 18° siècle*, en vers; *Un cours de morale*, en prose et en vers, ouvrage où l'esprit s'allie à la raison, et la grâce à l'érudition; *La première année de mariage*; un poëme sur la nature; *Les consolations*, roman philosophique; *De nouvelles lettres à Emilie sur l'histoire*; *Caroline de Lichthefeld*, comédie en 5 actes et en vers; *Paris et Machbett*, opéra; *Constance*, comédie en deux actes; *Agnès et Félix ou les deux espions*, opéra en 4 actes, dont

Devienne a fait la musique.

**DEMUY** (le comte), pair de France, lieutenant-général, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-officier de la légion d'honneur, naquit en 1751, en Provence, d'une famille très-distinguée. Neveu d'un ministre de la guerre, sous Louis XV, il quitta le nom de marquis de Saint-Mesme pour prendre les titres et le nom de son oncle, et embrassa la carrière militaire. Il fit une campagne en Amérique, avec le grade de colonel, et revint en France peu de temps après le siège de New-York, où il s'était distingué. La révolution allait éclater. Déjà des mouvemens d'insurrection s'étaient manifestés dans le midi de la France. Le gouvernement chargea M. le comte Demuy de pacifier ces contrées, et lui en donna le commandement militaire; mais il ne put parvenir à faire cesser les troubles qui s'augmentaient de jour en jour. En 1794, il fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse; accompagna ensuite le général Bonaparte en Égypte, et fut fait prisonnier de guerre par les Anglais, lors de son retour en France. Il fit la campagne de 1806 contre la Prusse, et obtint pour récompense le gouvernement de la Silésie. Rentré ensuite dans l'intérieur, il fut nommé commandant d'une division territoriale. A l'époque de la première restauration, le comte Demuy, comblé des bienfaits de Napoléon, donna son adhésion à la déchéance de son bienfaiteur, offrit ses services au roi, ne fut pas employé, et mou-

rut dans la retraite, le 1820.

**DENANTEUIL** (**VICTOR SEBASTIEN ANDRÉ**), poète français, né à Nanteuil-le-Haudouin (fit ses études au collège de Joinville-le-Pont avec Jérôme Bonaparte. Revoilà, il vint se fixer à Paris, et se livra tout entier à la culture des lettres, et fit paraître, en 1810, un poème intitulé *le Temple de la Fraude*, qui lui attira l'attention des gens de goût; l'auteur a traité, en vers faciles et élégans, un des sujets les plus beaux aux agrémens de la poésie. Il a paru, en 1821, une nouvelle édition de ce joli poème, avec une traduction en vers du premier livre des *Odes d'Horace*, et plusieurs autres pièces de vers recueillies dans un recueil de poésies, remarquable par la variété des sujets que l'auteur y a successivement traités. L'avantage rare de n'être indigne des éloges que lui ont donnés plusieurs journaux. Le département de l'Aisne a élu dans Demoustier un député d'un mérite distingué, celui de l'Oise, qui l'avoisine, donne à la littérature un espoir honore dans M. André Denanteuil, auteur se dispose à publier une traduction française des *Odes* d'Horace en latin; avec le texte en latin. Nous ne doutons pas que le succès de ce littérateur ne soit un garant du succès de la traduction, à laquelle il travaille depuis un grand nombre d'années.

**DENINA** (**CHARLES-JEAN**), Piémontais, né à Revel le 1751, et mort à Paris le 5 décembre 1813, fit ses premières études à Saluces. Il était près d'être

les Grands-Augustins à Cevennes, quoiqu'il ne fût encore âgé de quinze ans, lorsqu'un de ses oncles, qui occupait une place importante dans la robe, le fit entrer à un bénéfice. Il prit l'habit ecclésiastique, et resta deux ans à Saluces, où un professeur suisse lui apprit le français. Ce fut aussi à cette époque qu'il commença ses études théologiques. Ayant obtenu, en 1740, une bourse à l'université de Turin, il étudia plus particulièrement les belles-lettres dans cette ville; et quelques pièces de vers latins, plusieurs dissertations et une oraison funèbre, le firent remarquer de ses condisciples. Il fut même alors proposé pour le poste de professeur d'histoire naturelle dans son département; mais sa vocation l'entraîna vers les ordres sacrés, qu'il embrassa quelque temps après; et en 1745 il fut créé professeur d'humanités aux écoles royales de Piémont. Les jésuites lui suscitèrent de grandes difficultés, à cause d'une chaire de collège, dans laquelle il devait dire à l'un des principaux magistrats que les écoles publiques n'étaient aussi bien sous la direction d'un magistrat et des prêtres séculiers, qu'elles l'étaient sous les moines ou clercs réguliers. Et comme Denina avait été à des occasions très-élevé, et partant très-rancuneux, il poursuivit avec une telle opiniâtreté qu'il fut obligé de quitter son poste et les écoles royales, et d'aller dans les écoles d'un ordre inférieur. En 1750, il prit le grade de docteur à Milan, et publia un ouvrage théologique qui

eut beaucoup de succès; ce qui excita la jalousie de quelques théologiens de l'université de Turin, qui s'en vengèrent 20 ans après, n'ayant pu le faire plus tôt. Denina fut néanmoins rappelé dans les écoles royales, et nommé à la place de professeur extraordinaire d'humanités et de rhétorique, au collège Supérieur de Turin. Il s'y livra aux travaux littéraires, et entreprit un grand nombre d'ouvrages qui n'ont pas tous été publiés ou exécutés. Il obtint alors la permission de voyager en Italie, et fut chargé, à son retour, d'écrire l'histoire de l'ordre de Saint-Maurice; ce qui lui donna l'idée de tracer sur un plan plus étendu des réflexions historiques sur les différents états d'Italie, réflexions qu'il avait déjà ébauchées 2 ans auparavant. Ce travail lui valut une pension du roi, à qui le ministre secrétaire du cabinet en parla d'une manière avantageuse. Ses trois volumes des *Révolutions d'Italie*, qui parurent successivement en 1769, 1770 et 1771, lui valurent la chaire de rhétorique au collège Supérieur de Turin, et celle d'éloquence italienne et de langue grecque à l'université; mais ils augmentèrent beaucoup aussi le nombre de ses ennemis. Victor-Amédée le chargea de composer une *Introduction à l'histoire de la maison de Savoie*. Cet ouvrage fut ensuite supprimé; mais il fit néanmoins augmenter la pension de Denina. En 1777, il fit un voyage à Florence, et donna au libraire Cambiagi de cette ville un manuscrit sur l'emploi des hommes (*dell'impiego delle persone*), à la charge de le faire passer à la

censure tant ecclésiastique que politique. Cet ouvrage n'ayant été soumis à l'impression qu'avec la censure de Toscane, fut dénoncé par les officiers du saint-office, comme étant une infraction à une loi piémontaise qui défendait de rien faire imprimer dans les pays étrangers sans la permission des censeurs de Turin. Il fut supprimé, et quoique l'auteur n'y eût pas mis son nom, Denina fut exilé et destitué. On lui accorda néanmoins, après un an d'exil, la permission de revenir à Turin, où on lui continua ses appointemens sans le rétablir dans sa place de professeur. Cet accident ne ralentit point son ardeur littéraire, et il continua ses travaux comme par le passé. M. de Chambrier, envoyé de Prusse à Turin, instruit qu'il se proposait de faire un ouvrage sur les révolutions de l'Allemagne, en écrivit à MM. de Herzberg et Luchesini. Frédéric II le sollicita de passer en Prusse, en lui faisant dire qu'il trouverait à sa cour tous les moyens et toute la liberté qu'il pourrait souhaiter pour travailler. Denina, après en avoir obtenu la permission de son souverain, partit en septembre 1782 pour se rendre à Berlin, où il fut présenté au roi par le marquis de Luchesini, et placé à l'académie avec une pension de 1200 écus. Frédéric lui parlait souvent de ses ouvrages; et un jour il lui demanda en combien de temps il croyait pouvoir écrire son histoire des révolutions de l'Allemagne : Denina répondit qu'il espérait la terminer en 5 ans; sur quoi Frédéric ajouta : « Oh! alors je ne la verrai pas. » Ce qui se vérifia

exactement, car ce roi n'en fut mort que 4 ans après. Denina fit imprimer plusieurs mémoires dans le recueil de l'académie de Berlin, et publia un grand nombre d'ouvrages qui eurent plus ou moins de succès. Le roi Stanislas le nomma chanoine de Varsovie, et le nomma seigneur de l'ambassade de Prusse, mais le ministre résidant à la cour de Prusse ne le permit pas : mais des changemens survenus dans le ministère l'empêchèrent de jouir de cette faveur. En 1791, il fit un voyage en Prusse, et revint à Berlin, où il fit imprimer plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable se trouvait à Mayence en 1791, lors du passage de Napoléon en France, le fit son bibliothécaire de Prusse la même année, sur la recommandation de M. Salwatoris. On trouve dans le *Magasin encyclopédique* du mois de janvier 1811 une notice de M. Barbier sur les principaux ouvrages de Denina. Ils sont en grand nombre, comme nous l'avons déjà dit, et tous attestent l'érudition profonde et les grands travaux de Denina, auquel on ne peut attribuer le mérite d'avoir bien connu l'histoire littéraire de l'Italie et l'Allemagne. Nous allons énumérer sommairement les titres : 1° *De theologia et normâ fidei*, in-8°; 2° *Discorso sopra la storia della letteratura*, 1760, in-8°; imprimé à Glasgow, en 1766, avec des additions de l'auteur sous le titre de *Vicende della letteratura*, Berlin, 1785, 2 vol. in-8°; Venise, 1787; Turin, 1788, 1 vol. in-12; un 4° vol. a paru à Berlin, en 1811, sous le titre de *Giornale storico critico sopra le vicende della letteratura*. C

on de Glasgow qu'a été faite  
 luction du P. de Livoy,  
 in-12; et c'est sur celle de  
 , et sous les yeux de l'au-  
 ne parut celle de Castilhon.  
 re était maltraité dans cet  
 ce qui attira à Denina, de la  
 ce philosophe, un trait sa-  
 dans *l'Homme aux quaran-*  
 , publié en 1767 (chapitre  
 r); 5° *Lettera di N. Daniel*  
*anagramme de Carlo Denina)*  
*il dovere de' ministri evange-*  
*predicare colle istruzioni e*  
*empio. l'osservanza delle leggi*  
*specialmente in riguardo agl'*  
*ti*, Lucques, 1761, in-8°; 4°  
*o sopra la letteratura italiana*  
*cuni altri opuscoli*, Lucques,  
 C'est un supplément à la  
 ère édition du n° 2 ci-des-  
 2° *Delle rivoluzioni d'Italia*,  
 centi-quattro, 1769, 1771, 3  
 in-4°, traduit en français par  
 a, 1770 et années suivantes,  
 in-12 : c'est le plus impor-  
 les ouvrages de Denina, et  
 en avons déjà parlé. L'au-  
 avoué que l'abbé Costa d'A-  
 n, son ami (depuis cardinal),  
 it fait de nombreuses cor-  
 ons. 6° *Delle lodi di Carlo*  
*anuele III, re di Sardegna*,  
 in-4° et in-8°; 7° *Panegiri-*  
*imo alla maestà di Vittorio*  
*teo III*, Turin, in-4°, et in-  
 ec des notes; 8° *Panegirico*  
*do alla maestà di Vittorio A-*  
*o III*, 1775, in-4°, et in-8°  
 des notes : il fit en 1777 un  
 ème panégyrique du même  
 9° *Biblioepa o l'arte di compor*  
 Turin, 1776, in-8°; 10° *Dell'*  
*go delle persone*, Florence,  
 Denina proposait, dans  
 urtie de ce livre, d'employer

les moines et les prêtres à des ou-  
 vrages d'une utilité temporelle,  
 quand ils n'en avaient point d'es-  
 sentiels à leur état; et l'on ne doit  
 pas être étonné des persécutions  
 qu'il eut à essayer lors de sa pu-  
 blication. L'abbé Dulaurens eut  
 à supporter aussi toute la haine  
 du clergé, pour avoir dit que *l'é-*  
*glise était une bonne mère qui nour-*  
*rissait bien des saineans*. 11° *Isto-*  
*ria politica e letteraria della Grecia*,  
 Turin, 1781, 1782, 4 vol. in-8°,  
 réimp. à Venise en 1783; 12° *E-*  
*logio storico di Mercurino di Gat-*  
*tinara*, Turin, 1782, in-8°; 13° *E-*  
*logio del cardinal Guola Bichieri*,  
 1782, in-8°; 14° *Discours au roi*  
*de Prusse sur les progrès des arts*,  
 1784, in-12, à l'occasion de la  
 nouvelle édition de *Révolutions*  
*de la littérature*; 15° *Viaggio germa-*  
*nico, primo quaderno delle lettere*  
*Brandeburgensi*, Berlin, 1785, in-  
 8°; 16° *la Sibilla teutonica*, Berlin,  
 1786; esquisse en vers de l'histoi-  
 re germanique, réimpr. dans le  
 4<sup>me</sup> vol. du *Vicende*; 17° *Réponse*  
*à la question : Que doit-on à l'Es-*  
*pagne?* Berlin, 1786; Madrid,  
 1787; traduit en espagnol à Ca-  
 dix, et réimprimé en français à la  
 suite de l'édition du *Vicende*, faite  
 à Turin en 1792; 18° *Lettres cri-*  
*tiques*, pour servir de supplément  
 à l'ouvrage précédent, 1786, in-  
 8°; 19° *Apologie de Frédéric II,*  
*sur la préférence que ce roi parut*  
*donner à la littérature française*,  
 Dessau, 1787, in-8°; 20° *Discours*  
*sur les progrès de la littérature dans*  
*le nord de l'Allemagne*, Berlin,  
 1788; 21° *Essai sur la vie et le rè-*  
*gne de Frédéric II*, 1788, in-8°;  
 22° *La Prusse littéraire sous Fré-*  
*déric II, ou histoire abrégée de la*

plupart des auteurs, des académiciens et des artistes qui sont nés ou qui ont vécu dans les états prussiens, depuis 1740 jusqu'à 1786, par ordre alphabétique, Berlin, 1790, 1791, 3 vol. in-8°. L'auteur s'est consacré, dans le 1<sup>er</sup> vol. de cet ouvrage, un long et curieux article, pag. 359 jusqu'à 470. 23° *Guide littéraire*, 1790, 1791. 3 cahiers in-8°; 24° *La Russiade*, 1799, in-8°; 1810, in-8°; trad. en français, sous le titre de *Pierre-le-Grand*, par M. André, 1809, in-8°; les premiers chants ont été traduits par M. Serieys; 25° *Histoire du Piémont et des autres états du roi de Sardaigne*, traduit en allemand par M. Strass, d'après le manuscrit italien de Denina, Berlin, Lagarde, 1800-1805, 3 vol. in-18. Cet ouvrage est précédé d'une description géographique des états du roi de Sardaigne, tels qu'ils étaient en 1792; et l'on trouve, sur la fin du second volume, un aperçu de l'état des sciences et des savans qui ont illustré la Savoie sous le règne de Charles Emmanuel. 26° *Rivoluzioni della Germania*, Florence, 1804, 2 vol. in-8°; 27° *La clef des langues, ou observations sur l'origine et la formation des principales langues qu'on parle et qu'on écrit en Europe*, Berlin, 1805, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage lui valut du consul Bonaparte, à qui il le dédia, la place de bibliothécaire de l'empereur et une tabatière en or, qui lui fut présentée à Berlin par le maréchal Duroc. 28° *Essais sur les traces anciennes du caractère des Italiens modernes, des Sardes et des Corses*, 1807, in-8°; 29° *Tableau historique, statistique et mo-*

*ral de la Haute-Italie et des qui l'entourent*, Paris, 1801, 8°; 30° *Discorso storico sopra l'origine della jerarchia e de' ca dati fra la podestà ecclesiastica secolare*, 1808, in-8°. Le cas Fesch, qui avait d'abord ac la délicace de cet ouvrage, tracta quelque temps après trouve un long et sévère a sur le *Discorso storico* dai *Mélanges de philosophie, d'ère, de morale et de littérature* 49. 31° *Istoria della Italia oc tale*, 1809, 6 vol. in-8°; 32° *tre sur l'histoire littéraire d'* (de M. Ginguené), dans le cure du 15 juin 1811, t. X] pag. 513. Cette lettre, tra en italien, a été réimprimée le 4° vol. du *Viconde*, etc.

DENIS (JEAN-MICHEL-CO savant bibliographe et ur meilleurs poètes allemands quit à Scharding, en Bavière 1729, et entra de bonne l dans l'ordre des jésuites, ad pouvoir, comme il le dit lui me, se livrer tout entier à s amour pour l'étude. Il fut su sivement précepteur à Gra Clagenfurt et dans quelque tres villes; inspecteur des é dans l'école de Marie-Thérè: 1759; chef de la bibliothéq Gareilly, en 1773, et premier servateur de la bibliothèque i riale de Vienne, en 1792. dant qu'il remplit ces div fonctions, il fit paraître un g nombre d'ouvrages philologi et bibliographiques, qui tou cèlent une vaste érudition g goût excellent; mais ses po le placent surtout au rang hommes les plus célèbres de



gne, et il fut un des premiers appliquèrent à donner à la langue allemande des formes plus pures et plus douces. Après avoir éclairé le goût dans l'étude des lettres et des sciences, et avoir perfectionné les méthodes d'enseignement, Denis, d'une imagination vive, indépendante, et facile, s'était enthousiasmé pour les exploits des anciens Scandinaves, et il substitua, dans ses ouvrages, les divinités du Nord à celles du paganisme. Il se fit lui-même appeler *le barde Sined*; et dans la plupart de ses ouvrages, où il prenait le nom de Sined, qui n'est qu'une anagramme de Denis, les anciens Scandinaves, et surtout Odin, furent ses modèles. Il traduisit même en entier le dernier ouvrage des auteurs, qui n'était point connu en Allemagne, et qu'il se fit servir pour cela de deux alexandrins, qui convenaient bien au texte original, sa traduction obtint les plus grands succès. Le barde Sined, à l'exemple de ses ancêtres, composa un grand nombre de poésies sur des sujets nationaux. Ses ouvrages posthumes sont : 1° *la Suite des chants de Sined*; 2° *Commentaires* sur son ouvrage qu'il s'était proposé de faire en 5 livres; mais il ne parut que les 2 premiers, qui comprennent l'histoire de sa patrie, et celle du temps qu'il passa dans la compagnie de Jésus. On trouve le plus remarquable de ses ouvrages posthumes de Denis, *le Temple des Acones chanté par Sined*, pendant les dernières heures du dix-huitième siècle. Cet ouvrage célèbre s'occupa beau-

coup aussi de bibliographie, de littérature et même d'histoire naturelle, comme nous l'avons déjà dit en commençant cet article, et il fit paraître successivement sur ces différentes matières un grand nombre d'ouvrages estimés, et dont l'énumération seule occuperait plusieurs colonnes de cette biographie. Denis mourut le 29 septembre 1800, âgé de 71 ans. Il joignait à une piété tendre et éclairée un respect profond pour la religion, et ne cachait point l'attachement sincère qu'il portait à son ordre; mais il ne pensa jamais qu'il fût possible de le rétablir.

DENISKO commandait, en 1794, une partie des troupes polonaises qui avaient pris les armes pour défendre la cause patriotique. Cette petite armée ayant été dispersée quelque temps après par les Prussiens et les Russes, Denisko se retira en Turquie avec quelques troupes, et fit répandre dans la Galicie des écrits qui tendaient à porter les habitants à secouer le joug de leurs maîtres. Peu après, il entra dans ce pays à la tête de quelques hommes de son parti; mais les Autrichiens, dont il avait attaqué les postes, le forcèrent à la retraite.

DENISOW, général russe, mort en 1798, fut employé, en 1794 et 1795 contre les Polonais qui, sous la conduite de Kosciuszko, le battirent d'abord à Obaslavice, entre Cracovie et Varsovie, le 3 avril 1794. Il contribua néanmoins au gain de la bataille de Szczekociny, le 8 juin de la même année, et le roi de Prusse lui donna l'ordre de l'Aigle rouge.

Peu de temps après, il reçut aussi de Catherine II l'ordre de Saint-Georges de la 4<sup>me</sup> classe, un sabre d'or et une aigrette de diamans, pour le consoler du chagrin qu'il éprouvait de n'avoir pu se rendre seul maître de Prague, quoique cependant il se fût fait remarquer dans l'assaut livré à cette ville. Il continua de poursuivre, en 1795, les débris des troupes polonaises, qui se virent enfin contraintes de mettre bas les armes, et partant, de reconnaître le tort qu'elles avaient eu de les prendre.

DENIZOT (F.-J.), était juge du tribunal révolutionnaire de Paris, lors de la condamnation à mort de Marie-Antoinette, et de plusieurs autres personnages distingués. Après la mort de Robespierre, la commune, chargée d'épurer ce tribunal, le continua néanmoins dans ses fonctions, en août 1794. Depuis ce temps, il a presque toujours été employé dans l'ordre judiciaire, et il y a peu d'années qu'il était encore juge d'un tribunal de première instance dans les environs de Paris.

DENNE-BARON (PIERRE-JACQUES-RENÉ), est né à Paris le 6 septembre 1780. Après avoir terminé d'excellentes études, il s'est exclusivement consacré au culte des muses, et a publié, en 1812, la traduction d'une partie des *Élégies de Propertius*, auteur pour lequel il montre une grande prédilection. Le succès de cette traduction, que tous les hommes de goût ont accueillie avec intérêt, l'a encouragé dans son travail, et il prépare en ce moment, en 2 vol. in-8°, avec le texte en regard, une

édition complète du poète. Elle acquerra un nouveau d'intérêt par des notes et des marques fort étendues, et assurera à M. Denne-Baron un rang honorable auprès des Des Gastons, des Tissots, et avait donné : 1° en 1806, *l'Héro et Léandre*, poème plusieurs fois réimprimé, que plusieurs biographes prétendent traduire au Musée, et qui est tout entier l'imagination de l'auteur; 2° en 1810, in-8°, *Ode à Napoléon Grand*, sur ses conquêtes et les embellissemens de la capitale; 3° en 1811, in-4°, *Ode sur la chute de S. M. le roi de Rome*, suite des élégies de Propertius; 4° des fragmens considérables d'un poème intitulé *David*, et de plusieurs autres pièces diverses. M. Denne-Baron a aussi publié, en 1822, in-18, un recueil de poésies très-agrémentées sous le titre de *Guirlande de mosyne*, où l'on remarque, outre les autres pièces le *Phénix*, traduction de Claudien. MADAME DENNEBARON cultive aussi la poésie; elle a traduit plusieurs églogues de Virgile, qui ont été insérées dans le *nouvel almanach des Muses* de 1807 et de 1808; elle a composé le livret d'un opéra-ballet de plusieurs romances, et notamment la musique du *Chant des cantiques*, dont les paroles sont de son mari.

DENON (DOMINIQUE-VIARDON), on est heureux de voir dire : un homme qui a vu Louis XV, Louis XVI, la République, Napoléon, et toujours sa patrie; qui compte près de cinquante ans de bonheur et de succès; qui a été le témoin de tous les événemens de son siècle; et qui a vu les hommes du 18<sup>me</sup> siècle; qui



*Portrait of a man, likely a historical figure.*

G  
d  
P  
e  
r

[The following text is extremely faint and largely illegible. It appears to be a list or index of items, possibly names of people or locations, arranged in two columns. Some words like "G", "d", "P", "e", "r" are visible at the top left, likely representing the first letters of the entries. The text is too light to transcribe accurately.]



*Le Baron De nou.*

*Augustin pinx.*

*Fremy del. et Sculp.*

1950  
MAY 10

A. J. ...  
1111 ...

avec honneur parmi les annages les plus remarquables, soit par ses services, par ses talens, soit par ses ges; qui a le droit, unique être dans la société, de souux deux âges les plus mébles de l'histoire de la France et homme est parmi nous; le contemporain, le compachéri de la quatrième génération qu'il voit naître; fidèle aux et aimables souvenirs d'une nce qui débuta sur le préthéâtre de la civilisation de ope, la cour de Louis XV; toutefois d'être resté rancu-du passé, et de faire de sa ie mémoire un supplice pour un procès pour les autres, enon a courageusement am toutes les époques de sa vie. pas la faiblesse de dire, à la ère des vieillards, je me surmoi-même : il n'a jamais de vivre, et de vivre en harce avec les hommes et les es qu'il a vu tant de fois se reeler. La nature l'a doué d'une té particulière, qui se repe sans cesse dans les biens il sait jouir, et même dans eux dont il brave la souffe. Il y a deux ans, une longet douloureuse maladie dut trembler pour ses jours. C'élui qui consolait ses nouvx amis, il leur disait : *ce n'est e la douleur*, et il souffrit en . La pensée de sa fin ne lui ieut-être jamais venue; la té de ses connaissances, la lité de son esprit, l'aptitude n intelligence, pour tout ce end aimable et heureux; la nde sensibilité dont son âme

se nourrit chaque jour, tout, jusqu'aux caprices de ses goûts et à son amour pour la société, tout entretient chez M. Denon une jeunesse dont la source est dans son esprit et dans son cœur. M. Denon ne sera jamais vieux, et il mourra jeune quand il aurait 100 ans. Né à Châlons-sur-Seine, d'une famille noble, et fils unique, il était destiné à être marié et magistrat. Mais il voulut autrement : il est le patriarche des arts et du célibat, et lui-même il attribue à une aventure de son enfance la direction de toute sa vie. A l'âge de 7 ans, il fut rencontré par une bohémienne qui lui prédit qu'il serait aimé des femmes, qu'il irait à la cour dans toute l'Europe, et qu'une constellation lumineuse comblerait un jour tous ses vœux. L'enfant prit la sorcière au mot, trouva sa ville natale un village, et parvint, quelques années après, à décider son père à l'envoyer à Paris achever son éducation et faire son droit. Arrivé à Paris, il se rappela l'horoscope de la bohémienne, et à 16 ans, il avait trouvé le moyen d'étendre ses relations depuis le Marais jusqu'à Versailles. Mais au milieu des succès de toute espèce qui enivraient le jeune Denon, il fut attaqué et opéré de la pierre. Pour tout autre que lui, cet avis sévère de la destinée eût produit une révolution complète. Le caractère de M. Denon n'y puisa que cette énergie qui, depuis, ne l'a jamais abandonné, et l'a aguerri contre toutes les souffrances. Il se rétablit bientôt, et il reprit avec plus de confiance l'horoscope de la bohémienne. Son goût pour les

1954  
PROPERTY  
A  
TULSA COUNTY



ce honneur parmi les âges les plus remarquables, soit par ses services, soit par ses talents, soit par ses vertus; qui a le droit, unique dans la société, de soulever deux âges les plus méprisables de l'histoire de la France : l'homme est parmi nous ; le contemporain, le compatriote de la quatrième génération qu'il voit naître; fidèle aux et aimables souvenirs d'une jeunesse qui débuta sur le théâtre de la civilisation de Louis XV ; quelquefois d'être resté rancuné du passé, et de faire de sa mémoire un supplice pour un procès pour les autres, non à courageusement amonter toutes les époques de sa vie, pas la faiblesse de dire, à l'oreille des vieillards, je me surmoi-même : il n'a jamais de vivre, et de vivre en harmonie avec les hommes et les choses qu'il a vu tant de fois se renouveler. La nature l'a doué d'une énergie particulière, qui se renouvelle sans cesse dans les biens qu'il sait jouir, et même dans les douleurs dont il brave la souffrance. Il y a deux ans, une longue et douloureuse maladie dut sembler pour ses jours. C'était moi qui consolais ses nombreux amis, il leur disait : *ce n'est que la douleur*, et il souffrit en silence. La pensée de sa fin ne lui eut-elle jamais venue ; la nouveauté de ses connaissances, la nouveauté de son esprit, l'aptitude à l'intelligence, pour tout ce qui est aimable et heureux ; la nouveauté de sensibilité dont son âme

se nourrit chaque jour, tout, jusqu'aux caprices de ses goûts et à son amour pour la société, tout entretient chez M. Denon une jeunesse dont la source est dans son esprit et dans son cœur. M. Denon ne sera jamais vieux, et il mourra jeune quand il aurait 100 ans. Né à Châlons-sur-Saône, d'une famille noble, et fils unique, il était destiné à être marié et magistrat. Mais il voulut autrement : il est le patriarche des arts et du célibat, et lui-même il attribue à une aventure de son enfance la direction de toute sa vie. A l'âge de 7 ans, il fut rencontré par une bohémienne qui lui prédit qu'il serait aimé des femmes, qu'il irait à la cour dans toute l'Europe, et qu'une constellation lumineuse comblerait un jour tous ses vœux. L'enfant prit la sorcière au mot, trouva sa ville natale un village, et parvint, quelques années après, à décider son père à l'envoyer à Paris achever son éducation et faire son droit. Arrivé à Paris, il se rappela l'horoscope de la bohémienne, et à 16 ans, il avait trouvé le moyen d'étendre ses relations depuis le Marais jusqu'à Versailles. Mais au milieu des succès de toute espèce qui enivraient le jeune Denon, il fut attaqué et opéré de la pierre. Pour tout autre que lui, cet avis sévère de la destinée eût produit une révolution complète. Le caractère de M. Denon n'y puisa que cette énergie qui, depuis, ne l'a jamais abandonné, et l'a aguerri contre toutes les souffrances. Il se rétablit bientôt, et il reprit avec plus de confiance l'horoscope de la bohémienne. Son goût pour les

beaux-arts et pour les lettres se développa rapidement, et le mit en relation avec les hommes les plus distingués. Son étoile l'approcha de Louis XV, à qui il sut plaire par la grâce et la gaieté de son esprit. Ce prince était fatigué des hommes et des choses. Il trouva le jeune Denon autrement aimable que ceux qui l'entouraient : il l'attacha à sa personne, et le fit gentilhomme ordinaire de sa chambre. Louis XV avait pris tous les goûts de ses maîtresses, il était devenu botaniste pour M<sup>lle</sup> de Romans qui aimait les jardins : M<sup>lle</sup> de Pompadour s'avisait de vouloir graver la pierre dure, et le roi aimait les pierres gravées. Il fit une collection de pierres antiques qu'il choisit lui-même avec discernement. Ce goût se rencontra avec la passion si commune qu'il avait pour l'histoire, et il passa rapidement à celle des médailles. Le jeune Denon fut chargé par ce prince de la conservation de ses médailles et de ses pierres gravées : prédestination singulière pour les devoirs d'un autre âge qu'il ne pouvait deviner, et pour le service d'un autre souverain, qu'il pouvait encore moins prévoir ! Devenu amoureux de toutes les actrices du Théâtre-Français, M. Denon imagina d'y donner une comédie, afin d'avoir le droit de s'approcher d'elles. Cette pièce s'appelait *Le bon père*, elle fut jouée; et Lekain, disait le jour de la représentation, *c'est la comédie de ce jeune auteur couleur de rose, que nos dames ont reçue*. Quelques leçons de dessin, à qui M. Denon a dû depuis les plus grandes jouissances de sa vie, oc-

cupèrent encore ses loisirs. Ses parens lui ayant fait savoir, que jusqu'alors ses études n'avaient été que des jeux, il partit pour Pétersbourg, où il fut nommé gentilhomme d'ordonnance, suivi de l'intérêt de son souverain, qui sut apprécier le jeune homme avec lequel son protégé se rachait aux délices de la cour de la ville. Chargé de dépêches, il voyagea en courrier, et arriva à Potsdam que pour rendre l'hommage de son admiration à grand Frédéric, qui se prêta avec bonté au désir du jeune homme. Arrivé à la cour de Pétersbourg, M. Denon eut la faveur de déplaire au loyal et vaillant grand-duc Paul, et de déplaire à Catherine-la-Grande par la préférence d'une inquiète passion. Louis XV mourut, et Denon alla rejoindre en Danemark le comte de Vergennes qui était la Suède pour venir en France le ministre des affaires étrangères : nouveau jour pour M. Denon, à qui une mission intéressante fut confiée près du corps helvétique, qu'il remplit avec distinction, et de son voyage pour admirer les merveilles de la nature, et vint à Ferney admirer la merveille du siècle. Voltaire cueillit et le traita avec une toute particulière, parce que comme lui, M. Denon était gentilhomme ordinaire, qu'il avait fait un peu de vers, qu'il avait fait un peu de médecine; parce qu'il était aimable et enjoué, disait-il, parce qu'il ressemblait; ce qui est le plus vrai à présent. Peu de jours après, M. Denon prit une

de dans les arts. Il se ren-  
 dit pour être attaché à  
 l'académie de M. le comte de  
 d'Amboise à Naples, et  
 trois ans, et y resta quel-  
 ques années: sa qualité de  
 d'affaires de France. Ce  
 fut ce séjour qu'il en-  
 M. Delahorde et à l'abbé  
 Non, ce journal et ses  
 de Naples, de ses anxi-  
 et la Pouille, de la Cala-  
 la Sicile et de Malte, qui  
 publiés par eux avec tout  
 de la typographie la plus  
 usée. Cet ouvrage obtint  
 le prodigieux et il le mé-  
 rita. Cette époque date aussi  
 n intime qui a existé en-  
 cardinal de Bernis, alors  
 veur de France à Rome,  
 non. Ce fut dans la mai-  
 cardinal qu'il put achever  
 des grands personna-  
 Europe. Ce fut là qu'il vit  
 II, qui trouvait l'Allema-  
 de, lente et rude à manier :  
 heureux Gustave, assas-  
 gt ans après dans un bal,  
 ut aussi se reposer de la  
 ous le beau ciel de l'Italie.  
 inal de Bernis tenait à Ro-  
 grande maison de l'Euro-  
 haque souverain y venait  
 tour, pendant quelques  
 bdiquer dans le cercle le  
 iré de l'univers, les gran-  
 t les vanités de la puis-  
 sance souverains alors étaient  
 tous philosophes, et leurs  
 ne l'étaient pas encore.  
 e a changé. Aussi à pré-  
 voyages des souverains  
 tout autre direction, que  
 repos et de l'oubli des  
 urs. La mort de M. de Ver-

gences mit fin à la carrière di-  
 plomatique de M. Denon. Il s'en  
 était fait une autre en Italie,  
 celle des arts. Il revint après à  
 Paris, où on lui proposa de l'a-  
 gréer à l'Académie, comme ama-  
 teur; il voulut l'être comme artis-  
 te; subit ses épreuves, et fut re-  
 çu. Il eut alors l'heureuse idée de  
 retourner en Italie, pour y étu-  
 dier à loisir et en artiste les grandes  
 écoles de Vérone, de Bologne, de  
 Venise et de Florence. Il n'avait  
 encore exploité que l'Italie méridio-  
 nale; il voulut compléter sa  
 statistique des beaux-arts, et pas-  
 sa cinq ans à Venise, où il com-  
 mença cette précieuse collection  
 de dessins de toutes les écoles,  
 et de gravures de tous les âges, qui  
 fait à présent le charme et l'occu-  
 pation de sa vieillesse. Mais la ré-  
 volution française vint l'avertir à  
 Venise, que l'inquisition du pa-  
 lais de Saint-Marc existait pour  
 lui. Il dut quitter ses portefeuilles  
 et ses amis, se réfugia à Florence,  
 où il trouva les exilés de Rome;  
 et embarqué comme eux dans la  
 persécution étrangère, il crut se  
 rappeler que la nature avait créé  
 la Suisse pour l'hospitalité, et avait  
 creusé des vallées au centre de  
 l'Europe pour en faire l'asile de  
 toutes les proscriptions politi-  
 ques. Il s'était bien trompé, et  
 d'ailleurs la convention ne per-  
 mettait pas l'expatriation. Denon  
 fut obligé de rentrer en France,  
 dans la France malheureuse, ter-  
 rible et sanglante, pour conserver  
 son titre de Français. Il revint à  
 Paris, où il se trouva sans res-  
 sources et sans amis. La saux ré-  
 volutionnaire avait tout moisson-  
 né. Il courut quelques dangers

comme noble, et il fut au moment d'être renvoyé dans son département; mais le maître de la peinture française, David, vint de son propre mouvement lui apporter un arrêté, qui le désignait pour graver les costumes que la nation avait alors le projet d'adopter. Cette circonstance, qui attacha pour jamais M. Denon à ce grand peintre, le mit à même de voir de près les personnages de cette terrible époque. Il fut servi par plusieurs, et ne fut maltraité par aucun. Une nuit, Denon fut appelé au comité de salut public pour rendre compte de son travail. Ce fut là qu'il rencontra Robespierre, que son visage, inconnu du triumvir, avait épouventé. Denon n'était pas plus tranquille; mais il fut bien étonné, quand Robespierre lui fit un accueil favorable, et charmé de sa conversation, passa le reste de la nuit à lui témoigner l'attrait qu'il éprouvait pour tout ce qui annonçait une éducation recherchée et les habitudes du grand monde. Le lendemain ce fut bien pire: Denon ne savait que faire de son crédit. Robespierre périt pour le tirer d'embarras. Les grands événements se succédèrent, et le graveur national passa ainsi au travers de la révolution sans en être atteint. Enfin, il connut le héros du siècle chez M<sup>me</sup> de Beauharnais; et du premier moment, il éprouva le besoin de lui consacrer sa vie. Il s'attacha à lui, le vit chaque jour, et à la première confiance de l'héroïque expédition d'Égypte, M. Denon, alors âgé de près de soixante ans, ne balança pas un instant à accepter l'honneur d'en

faire partie. Le succès de l'expédition de M. Denon sur l'Égypte, le rapport du texte et sous des gravures qu'il enrichit trop connu pour qu'il soit besoin de rappeler ici le piqueté, la finesse et la profondeur des observations, la beauté et la variété des dessins. Il a peints la nature morte et la nature vivante, les monuments des siècles, les hommes du jour, l'immensité du désert et les courses de l'armée qui l'habite, les combats de l'armée et les découvertes savantes, les beautés antiques et modernes de la terre romaine, et l'éclat immortel du jour qui les a tous surpassés. Dans son ouvrage, M. Denon a rendu tout le devoir d'un grand artiste, d'un historien fidèle et d'un bon Français. Avant de quitter l'Égypte où il prit l'habitude de prendre sa gloire sur le fait, et de se contenter de la victoire d'après nature, M. Denon assista au triomphe d'Ypir, et partit avec le vainqueur. De retour à Paris, il fut nommé par le premier consul directeur général des musées; il fut décoré de médailles de son histoire, et de l'érection de la colonne de la grande-armée, et des embellissements des principaux musées. Attaché ainsi spécialement à la grandeur de l'empire et à la gloire de son chef, M. Denon suivit Napoléon aux armées pendant dix-huit ans. Sur le plateau d'Égypte où un boulet vint briser, par la main de l'empereur, une pièce de canon et tuer les trois hommes qui le servaient, Denon parut avec son portefeuille, et Napoléon lui dit: « Je pensais à vous; » puis

a, en lui disant, « il y a »  
 » de dangers et de brouil-  
 » Un jour M. Denon assis-  
 l'armée, à la lecture d'un  
 » rapport militaire, en présen-  
 l'empereur, auquel ce rap-  
 » plaisait visiblement : « De-  
 » ez, dit Napoléon au lecteur,  
 » ndez à Denon, qui a sa po-  
 » leine de postérités, si dans  
 » e que vous venez de lire, il  
 » tableau à faire où une mé-  
 » à frapper. » A l'époque du  
 » nement, l'armée envoya  
 » achement de chaque corps,  
 » complimenter l'empereur.  
 » étachemens furent placés  
 » a galerie du Musée, au mi-  
 » es trophées de l'armée. Les  
 » de la 21<sup>e</sup> légère reconnu-  
 » Denon auprès de l'empereur.  
 » qui s'en aperçut et lui dit :  
 » vous, Denon, qui êtes le  
 » de ce groupe : allez trou-  
 » os amis, et point de scène.  
 » is-je leur donner la médaille  
 » ouronnement ? — Oui, et  
 » e à déjeuner. Allez, et sou-  
 » que c'est vous qui donnez  
 » M. Denon fut chargé d'or-  
 » r la belle fête militaire qui  
 » u au camp de Boulogne, et  
 » non moins solennelle qui  
 » au général Desaix, avec le-  
 » l avait fait la campagne de  
 » ute-Égypte, des honneurs  
 » es sur les sommets du Saint-  
 » rd. « C'est à la mémoire de  
 » ami, lui dit Napoléon, à  
 » elle vous rendez hommage.  
 » séparez pas la pensée que  
 » mi était le mien, et que je  
 » derai à la cérémonie. » La  
 » it digne des deux héros, et  
 » ur ami. M. Denon suivit  
 » ereur dans ses campagnes

d'Autriche, d'Espagne et de Polo-  
 » gne, et a dessiné sous ses yeux  
 les plus beaux faits d'armes de nos  
 » guerriers ; c'est sous ce rapport  
 qu'il mérite une place parmi les  
 » historiens de la gloire française et  
 du règne de Napoléon. Un seul  
 » trait fera connaître l'empire par-  
 ticulier que M. Denon exerçait  
 » par son caractère, et le charme de  
 son esprit sur les personnes les  
 » plus distinguées, qui étaient as-  
 sociées à son ministère des beaux-  
 » arts. Un homme qui n'aimait point  
 le célèbre Visconti, et qui enviait  
 » la position de M. Denon, dit au  
 premier : « Comment pouvez-  
 » vous être le subordonné de De-  
 » non ? Vous êtes savant, et il ne  
 » l'est pas. — Subordonné ! dit  
 » Visconti, je ne m'en suis jamais  
 » aperçu. J'ai plus lu, j'ai plus  
 » retenu que Denon ; mais pen-  
 » dant que je cherchais les choses,  
 » il est allé les voir. Nous avons  
 » donc besoin l'un de l'autre ; et  
 » puis, quand j'ai dit tout ce que  
 » je sais, il devine le reste. » L'en-  
 vieux insista, et dit à Visconti :  
 » « Tout cela est bon, mais en at-  
 » tendant, Denon a votre place.  
 » Croyez-moi, laissez-le courir ;  
 » le prince Joseph vous aime, l'em-  
 » pereur vous estime, faites une  
 » démarche, et vous serez bientôt  
 » directeur. — Si l'empereur, ré-  
 » pondit Visconti, pouvait me  
 » soupçonner d'une pareille pen-  
 » sée, je lui ferais horreur. C'est  
 » Denon lui-même qui m'a choisi.  
 » et qui soigne chaque jour les in-  
 » térêts de mon bonheur et de ma  
 » gloire. Mieux vaut ma place avec  
 » lui, que la sienne sans lui. »  
 » Après la chute de l'empire, M. De-  
 non, rentré dans la condition de

la vie privée, s'y entoura de ses portefeuilles, et des monumens qu'il avait rassemblés depuis 15 années. Il a cru devoir ne pas garder pour lui seul ce qui caractérise l'honneur de sa nation, et s'est attaché, par une classification et un ordre soignés, à rendre utiles au public et aux voyageurs les matériaux qu'il a recueillis. Il s'occupe à présent de la gravure de son cabinet, si riche en curiosités et en raretés de toute espèce. Ce travail sera l'histoire de l'art, dans tous les temps et chez tous les peuples. M. Denon emploie non-seulement le procédé de la lithographie ordinaire, mais encore il en étend le domaine, en l'assujettissant à présenter des *facsimile* de tous les genres. Une description savante et détaillée donnera à cet important ouvrage un caractère classique; ce grand travail, qui fut les délices de la vieillesse de M. Denon, sera à la fois le complément et la preuve de toute sa vie.

DENTZEL (Georges-Frédéric, baron DE), est né à Turckheim, ancienne principauté de Linange, aujourd'hui département du Haut-Rhin, le 25 juillet 1755; il appartient à une famille de la religion luthérienne, et embrassa l'état ecclésiastique. Devenu numéraire du régiment de Deux-Ponts au service de France, il passa en Amérique avec ce corps, qui y fit la guerre de l'indépendance. A son retour, en 1783, il fut nommé pasteur à Landau, et le département du Bas-Rhin le choisit pour l'un de ses députés à la convention nationale. Envoyé en mission dans son dé-

partement et dans celui de la Moselle, il était absent lors du jugement de Louis XVI, et ne vota point dans ce mémorable procès. Il accusa le général d'Haramburt de royalisme, et fit accepter la réunion de quelques villes situées sur la frontière d'Allemagne; mais dénoncé par des citoyens des départemens du Rhin pour actes arbitraires, il fut rappelé à son poste. En 1793, M. Dentzel demanda la destitution du général Delmas; la convention le renvoya l'année suivante à Landau, d'où il donna des détails sur le déblocus de cette ville et les suites qui en avaient été la suite. Accusé d'avoir fait enfermer un officier dans une cage de fer, il fut décrété d'arrestation; mais une députation venue de Landau pour témoigner en sa faveur, le tira de ce mauvais pas; et comme on lui contestait encore sa qualité de citoyen français, un décret le lui conféra définitivement. M. Dentzel proposa, en 1795, par amendement à un rapport de Peris des Vosges, que tout individu qui aurait arraché ou tenté d'arracher la cocarde tricolore serait traduit par-devant une commission militaire. Devenu membre du conseil des anciens, il y parla sur différens objets d'intérêt général, et particulièrement sur les droits d'entrée, sur les exportations et importations, et il combattit vivement, dans deux discussions, la résolution qui établit un impôt sur le tabac. Au mois de novembre 1798, M. Dentzel s'étonna de ce que son collègue Meilhan voulait parler contre le projet de loi qui em-

aux émigrés les individus étaient soustraits à la déportation : *Accordez la parole, dit-il à l'Assemblée, et nous verrons.* Il publia ses travaux législatifs en 1793, et créa les *légions du Nord, du Centre, italiennes et polonaises*, embrassa lui-même la carrière militaire, en 1801. Élevé rapidement au grade d'adjudant-général, il fit, en cette qualité, la campagne de Prusse de 1806, et l'année suivante il fut nommé à l'état-major. Chargé de l'administration de l'échange des prisonniers de guerre, il rendit des services dans cet emploi; l'Empereur de Russie lui conféra, en 1807, la décoration de Sainte-Anne, et le grand-duc de Hesse le nomma commandeur de son ordre. Le roi de Prusse nomma M. Dentzel, au 1<sup>er</sup> août 1813, officier de la Légion d'honneur et baron, et le 1<sup>er</sup> août 1814 le promut au grade de lieutenant-général le 5 avril 1815. M. le baron Dentzel, administrateur et pasteur de l'église luthérienne, est aussi chevalier de Saint-Louis, en vertu d'une nomination royale du 21 août même année.

**NYS-MONFORT**, géologue et littérateur, publia en 1801 *et les Aventures politiques d'Ismirza-Shah, prince de Perse*, etc., qui se trouvait alors en circulation. Nous avons aussi de lui *l'Histoire naturelle des montagnes, etc.*; *Conchyliologie française*, 1808 et 1809, 2 vol. ; *Ruche à trois récoltes*, 1814; *Denys de Montfort*; *Petit dictionnaire à l'usage des Français alliés*, 1 vol. in-8°, 1815.

**DEPARCIEUX (ANTOINE)** na-

quit à Cessieux, département de l'Isère, vers 1753. Un de ses oncles portant les mêmes nom et prénom, habile mathématicien et membre de l'Académie des sciences de Paris, l'appela dans cette ville pour y faire ses études. Marchant sur les traces de son illustre parent, le jeune Deparcieux se distingua bientôt dans la physique, et on le vit, à l'âge de 20 ans, professer les mêmes sciences dont les Ramus et les Réaumur, les Nollet et les Brisson avaient occupé ou institué les chaires. A l'époque de l'établissement des lycées, il fut le premier professeur de physique nommé à l'une de ces écoles. Il donnait ses leçons avec une facilité peu commune et une clarté qui étonnait ses élèves; il avait fait une étude particulière de la statistique du corps humain (si l'on peut s'exprimer ainsi), et il a établi par des calculs toutes les chances et les probabilités de la vie des hommes. Ce qu'il a écrit et enseigné se trouve appuyé par des démonstrations mathématiques ou géométriques, en sorte que ses leçons et ses ouvrages sont de véritables solutions de problèmes. Il avait entrepris, avant sa mort, un cours complet de physique et de chimie dans lequel il indiquait toutes les chaînes qui lient ces deux sciences, dont il semblait vouloir ne faire qu'une seule. Il est à regretter que Deparcieux n'ait pas assez vécu pour achever et faire imprimer cet important traité. Devenu professeur de physique et de chimie à l'école centrale du département de la Seine, il est mort à Paris le 25 juin 1799. On a de lui : un *Mé-*

moire sur les effets et la cause des éclats interrompus de la foudre ; un autre sur les probabilités de la durée de la vie humaine ; un *Traité élémentaire de mathématiques* ; un *Traité des annuités ou des rentes à terme*, Paris, 1781, in-4° ; *Dissertation sur le moyen d'élever l'eau par la rotation d'une corde verticale sans fin*, 1782, in-8° ; *Dissertation sur les globes aérostatiques*, Paris, 1783, in-8°, fig.

DEPÈRE (LE COMTE MATHIEU), pair de France et commandant de la légion-d'honneur, présidait à Toulouse l'administration du département de Lot-et-Garonne, lorsqu'en 1791 il fut élu député à l'assemblée législative, et y siégea jusqu'au mois de septembre suivant, époque où se fit l'ouverture de la convention nationale. Pendant l'orageuse session de cette dernière assemblée, M. Depère se tint à l'écart, et ne reparut sur la scène politique qu'en octobre 1795. Nommé alors par son département au conseil des anciens, il s'y occupa d'objets de finances ; il fit approuver la résolution qui relevait de la déchéance les acquéreurs de domaines nationaux soumissionnés, et on lui dut le rétablissement de la loterie. Après la révolution du 18 brumaire, il fut un des premiers membres du sénat ; sa nomination date du 4 nivôse an 8 au matin (25 décembre 1799), c'est-à-dire le jour même où les consuls et le sénat-conservateur entrèrent en fonctions. M. le comte Depère, ayant de grandes connaissances dans l'agriculture, fut chargé, par Napoléon, de visiter les Landes, pour donner ses idées

sur les moyens de rendre ductif ce vaste terrain ; le rés de cette importante mission peut-être, un jour, un grand bienfait pour cette partie de France. Ayant voté la déchéance de l'empereur et la création d'un gouvernement provisoire, M. Depère fut élevé par Louis XV. à la dignité de pair ; il a conservé ce titre au second retour du roi, parce qu'il n'avait exercé aucune fonction pendant les cent jours. Il est l'auteur d'un *Manuel d'agriculture pratique*, publié à Paris en 1806.

DEPERREY (N.), demeurant à Paris, en 1792, à l'assemblée législative au nom de la 29<sup>e</sup> légion de département, le départ de cette légion pour l'armée. Après le 18 brumaire, il fut employé à la commission des émigrés ; et en 1800, il exerça les fonctions d'inspecteur général des droits-réunis, poste qu'il a conservé jusqu'en 1804, époque de la suppression des inspecteurs-généraux dans cette administration. M. Deperrey est toujours distingué par son patriotisme.

DEPERTHES (JEAN-LOUIS BERT-SIMON), avocat, né en Champagne en 1750, et mort en 1801, a publié quelques ouvrages utiles à l'éducation de la jeunesse, parmi lesquels on distingue *Traité sur l'utilité de l'histoire, les devoirs de l'historien*, suivis de tableaux de l'histoire ancienne et moderne, Reims, 1787, 2 vol. in-8°. M. Née de la Roche a fait réimprimer sous le titre de *Guide de l'histoire*, Paris, 1803, 3 vol. in-8°.



ING (G. B.), né à Muns-estphalie, vers 1784, rts à l'âge de 19 ans. Il dans la carrière des let- la traduction en français rage anglais contre la Il publia, en 1807, *Les Aïer*, qu'il dédia à la ; en 1810, des *Exercices de des auteurs des derniers la littérature latine*. M. est auteur du livre inti- *erveilles et beautés de la France*, dont la troisième on a paru en 1816, 2 vol. mi de M. Malte-Brun, taire danois, géographe isant homme de lettres, hé sur ses traces, a com- *Nouveau manuel de géo- et une petite géographie ire*. Auteur de quelques et d'un grand nombre s de la *Biographie univer-* a coopéré avec MM. Au- malte-Brun, à la continua- *l'Histoire de Russie* de e. Plusieurs articles cu- savans, insérés dans les *des voyages*, dans le *Mer-* *anger*, le *Magasin ency-* *is* et le *Spectateur*, sont : la plume féconde de M. . Il travaille non - seu- aux feuilles périodiques es, mais il rédige les ar- ni paraissent sous la ru- le Paris, dans le journal gard, intitulé : *Morgen-* est rédacteur titulaire de des nouvelles étrangères *Annales politiques, litté-* *morales*. Enfin M. Dep- l'auteur le plus infatiga- France ; et comme il est core, il pourra, s'il conti-

nue, former une bibliothèque considérable de ses propres ou- vrages.

DEPRADT, Voyez PRADT (A.)

DEPUNTIS (JOSEPH-FRANÇOIS), naquit le 6 février 1771, à Mon- tauban, département de Tarn et Garonne. Il fit de bonnes études, et fut reçu avocat à Toulouse. Il exerçait cette profession lorsqu- par suite de la levée en masse, il se rendit à l'armée d'Espagne, qu'il ne quitta qu'après le traité du 25 juillet 1795. Des infirmités le fixèrent au sein de sa famille, où il se livra à la culture des let- tres. Il a composé plusieurs tra- gédies, sous les titres de : 1° *Tur-* *nus* ; 2° *Pigmalion* ; 3° *Clovis* ; 4° *Athamir* ; plusieurs comédies in- titulées : 5° *l'Extremetueur de ma-* *riages* ; 6° *l'Ecole des ministres* ; 7° *Le tiers - arbitre* ; 8° *Sully* ; 9° *Le protecteur supposé* ; 10° *Une ode sur le rétablissement de la sta-* *tue d'Henri IV* ; 11° *Un projet sur l'organisation des théâtres en France* ; 12° *Des mémoires du com-* *te de Montmirau*. Tous ces ouvra- ges ont été imprimés, hors la tra- gédie d'Athamir, le *Projet d'or-* *ganisation des théâtres*, et les *Mé-* *moires du comte de Montmirau*. Ce dernier ouvrage va être mis sous presse. Il aurait eu deux vo- lumes de plus, si l'auteur n'eût point été ravi prématurément à sa famille, le 28 janvier 1820.

DEQUEUX DESAINTE-HILAI- RE, a été membre de la chambre des représentans en 1815. Plus prévoyant ou plus timide que ses collègues, il écrivit au président, avant la fin de la session, pour être mis hors la ligne de ceux des représentans dont il ne parta-

geait pas les opinions; ayant soin toutefois de ne pas émettre la sienne, mais se ménageant une retraite assurée quel que fût le parti vainqueur. Il parut cependant que celui pour lequel il faisait des vœux l'emporta, car immédiatement après la seconde rentrée du roi en France, M. Derazey de Saint-Hilaire devint sous-préfet. Le collège électoral du département du Nord, qui l'avait nommé son représentant en 1815, le choisit pour l'un de ses députés, en 1817. Depuis que cet honorable membre siège dans cette chambre, il n'a pas élevé une seule fois la voix, et l'on ne connaît ses opinions que parce qu'il vote avec le côté droit, et qu'il est partisan des lois d'exception, dans la persuasion (dit-il dans ses coteries) que *ces lois seules peuvent consacrer la douce paix dont jouissent les Français.*

DERAZEY, de Tours, fut élu député à la convention nationale par le département de l'Indre. Il vota, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, la réclusion et le bannissement, lorsque les circonstances le permettraient; enfin il demanda le sursis à l'exécution du jugement. Signataire de la protestation contre les excès commis les 31 mai et 2 juin 1793, M. Derazey fut l'un des 73 proscrits de la convention; et arrêté avec ses collègues, il ne rentra dans cette assemblée qu'en décembre 1794. Il devint, l'année suivante, membre du conseil des anciens, et cessa ses fonctions législatives au mois de mai 1797. Immédiatement après le 18 brumaire, le premier consul nomma

M. Derazey juge à la cour d'Orléans, d'où il passa, en substitut près la cour impériale de Nancy, et fut créé chevalier de la légion-d'honneur. Il est aujourd'hui conseiller à la cour de cette dernière ville.

DERBY (LORD COMTE DE), membre du parlement d'Angleterre constamment siégé du côté de l'opposition dans la chambre des pairs, pendant tout le temps de la guerre de son pays avec la France. Frondant l'éloquence et se tenant au-dessus des préjugés de son époque, il se maria en 1797 avec miss Farren, d'un apothicaire et célèbre médecin anglais. Cette femme, riche de talents et de vertus, s'étant acquis la bienveillance et l'estime de tous les gens de bien, le lord Derby n'a pas cru déroger en donnant son nom. Après avoir paru sur les principaux théâtres de l'Angleterre, milady Elisabeth comtesse de Derby, n'en a pas moins été présentée et reçue à la cour, où les *ultra* anglais n'ont pas même osé dire qu'elle fût déplacée.

DERBY (ÉLIZABETH, COMTESSE DE), épouse du lord de ce nom, offre un exemple qui prouve que la fortune ne se trompe pas toujours dans la distribution de ses faveurs. Fille d'un pharosan de Cork, où elle naquit en 1770, miss Elisabeth Farren emmena d'abord la profession de comédienne, et débuta au théâtre de Colman dans le rôle de Hardecastle, d'une pièce de Smith intitulée : *Elle s'efforça pour faire des conquêtes.* Elle ne se fit remarquer autant par sa comédie que par son esprit et ses g

barbe le même jour sur  
 une de Covent-Garden et  
 77-Lane. Ce fut sur ce  
 qu'elle obtint successive-  
 ment et l'amour du com-  
 te de Derby, qui, ne doutant pas  
 fut aussi vertueuse que  
 hésite pas à fouler aux  
 le préjugé de la naissance  
 proposant sa main. Elle  
 quitta le théâtre, auquel  
 se attacha le 7 avril 1797,  
 lée et présentée à la cour  
 il suivit. Lorsque le duc  
 reitberg obtint la main  
 rincesse royale d'Angle-  
 le comtesse de Derby eut  
 ut d'être nommée parmi  
 es qui formèrent la corté-  
 la princesse. Elle est au-  
 si mère de plusieurs en-  
 fants jouissant au bonheur de  
 sa vie.

**FELD (N.)**, l'un des gé-  
 néralistes qui se distinguèrent  
 pendant la guerre que  
 Catherine II fit aux  
 Russes sur ces derniers  
 avantages considérables  
 le 10 avril et de mai.  
 En 1793, il fut décoré de  
 l'Ordre d'Alexandre-Nowski, après  
 avoir obtenu préalablement le  
 commandement des possessions  
 russes en Pologne. Il fit, en 1794,  
 campagne contre les Polonais in-  
 qui'il battit complètement  
 à Chelme, le 8 juin. Il mon-  
 tra une grande intrépidité à l'as-  
 saut de Prague; ce qui lui valut  
 le titre de impératrice, le don  
 d'une garnie en diamans, le  
 grade de général en chef, et la  
 possession, en Livonie, de dom-  
 aines considérables. Le géné-  
 ral Herfeld à eu par interim,

en 1795, le commandement de la  
 Pologne, dans lequel le comte de  
 Sulkow lui a succédé, mais il  
 en a conservé le commandement en second.

**DERIOT (ANASTASZ ANTON  
 FRANÇOIS)**, lieutenant-général,  
 commandant de la légion d'hon-  
 neur et chevalier de Saint-Louis. Né  
 en janvier 1766, le baron Deriot a  
 gagné ses titres de noblesse et ses  
 grades militaires dans les illustres  
 campagnes de la révolution. Il  
 était adjudant-commandant lora-  
 qu'en 1811, Napoléon le nomma  
 général de brigade, et le 24 dé-  
 cembre de l'année suivante, il  
 fut fait général de division. L'em-  
 pereur l'attacha à sa garde, et lui  
 confia le commandement et l'in-  
 struction des dépôts de sa garde.  
 Le baron Deriot a été membre du  
 conseil de guerre qui jugea les  
 conspirateurs Mallet, Laborie et  
 complices. Pendant les cent jours  
 il reprit du service dans la garde  
 impériale; s'y conduisit avec hon-  
 neur et fut mis à la retraite au  
 mois de septembre 1815.

**DERIQUÈHEM (N.)**, employé  
 au trésor royal, en qualité de sous-  
 chef, a publié plusieurs ouvrages  
 d'une utilité reconnue, sous les  
 titres suivans : 1° *Le Guide des  
 Commerçans*, 1810, in-8°; 2° *Ve-  
 tabulaire des nouvelles Poids et Me-  
 sures légaux*, 1812, in-8°; 3° *Gui-  
 de des spéculateurs à la Bourse*,  
 1815, in-12; 4° *Nouvelle Carte  
 géographique*, 1816.

**DE ROY (BERNARD-ÉRASME)**,  
 lieutenant-général, inspecteur-  
 militaire et commandant en chef  
 dans la Basse-Bavière et le Haut-  
 Palatinat, naquit à Mannheim le  
 11 décembre 1743. Noble et fils

d'un ancien général en chef, il embrassa ou plutôt on lui fit embrasser la carrière militaire dès l'âge de 7 ans. Sa bravoure, ses talens et sa naissance le firent avancer rapidement. Il était major général en 1792. Pendant les campagnes de 1800 et 1801, il commanda avec distinction les troupes bavaroises qui se réunirent aux armées coalisées contre la France. Lorsqu'au mois de septembre 1805 les Autrichiens envahirent la Bavière, et que l'armée de ce royaume devint auxiliaire de l'armée française, le général De Roy se trouva sous les ordres du maréchal Bernadotte, et contribua éminemment à la reprise de la Bavière. Napoléon lui donna le commandement des troupes stationnées dans le Tyrol, et sur la fin de 1806 celui d'une division de la grande-armée dirigée contre la Prusse. Il justifia la confiance de l'empereur, et donna des preuves répétées de sa bravoure et de ses connaissances militaires, pendant toute la campagne. Il ne put jouir du repos que lui promettait la paix de Tilsitt, parce qu'à cette époque le roi de Bavière le nomma conseiller-d'état attaché à la commission des finances. Aussi bon administrateur que bon guerrier, il occupa cet emploi jusqu'en 1809, et reprit alors son épée pour combattre de nouveau sous les drapeaux de Napoléon. Le prince Charles venait d'entrer en Bavière, et le général De Roy concourut à chasser l'ennemi du territoire de son pays. Commandant d'une division, il se distingua à la bataille d'Albenberg gagnée le 20 avril par

l'empereur; et un mois après était, avec le maréchal Lel à la prise d'Innspruck et du Tyrol. Partout où le général De Roy employé, il s'acquitta avec honneur des missions qui lui furent confiées. Il était de la même et funeste campagne de 1811 fut blessé mortellement à la bataille de Potolsk, gagnée, le 2 août, par le général Goussier et Saint-Cyr. Il succomba cinq jours après, vivement regretté de ses compagnons d'armes et de son souverain. Le général De Roy mourut pur et avec toute sa gloire heureuse d'avoir terminé sa glorieuse carrière au champ d'honneur et de n'avoir pas été témoin de la journée du 15 octobre 1813, où les troupes de Bavière qui étaient à que-là, avaient combattu les Français, tournèrent leurs armes contre ceux-ci, et trahirent au moment du danger ceux qu'ils avaient partagé la fortune. Le général De Roy avait reçu de l'empereur Napoléon le grand-croix de la légion-d'honneur.

DERVIEU-DUVILLARS (THÉLÉMY-REGIS) est né à Lyon le 3 juillet 1750. Il fut nommé lieutenant au régiment de la Marine le 4 novembre 1766. Employé sur la frégate la *Belle-Poule* conduite honorable, les blessures graves qu'il reçut dans le combat de cette frégate soutint, le 17 juillet 1780, contre un vaisseau de guerre anglais, lui firent mériter la croix de Saint-Louis. Au retour dans ses foyers, M. Dervieu-Duvillars y vivait retiré aux affaires lorsqu'il fut employé, par suite du pillage de l'arsenal de la ville de Lyon,

THE  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION

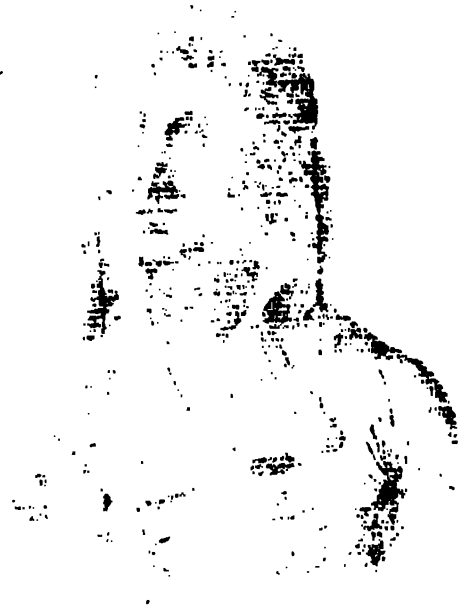


*C. Lesair*

*Général de la République Française.*

*De Laporte, fils de*







e de son commandant  
rier 1790, président du  
chargé de diriger toutes  
res de la ville. Dans le  
nois, il devint comman-  
néral de la garde nationale  
1. Il sut, par sa prudence  
a fermeté, sauver la ville  
ge, de l'incendie; garan-  
agasin à poudre; apaiser  
ibles et contenir le régi-  
nisse de Sonemberg, qui  
it les dispositions les plus  
. Il présida, en sa qualité  
mandant-général de la  
nationale, la fédération  
ise qui eut lieu le 30 mai  
t qui fut remarquable par  
ours des villes, bourgs et  
de France qui y envoyè-  
détachement ou leur a-  
1. M. Dervieu-Duvillars est  
Français les plus sincère-  
évoués à leur patrie.  
ACY (N.), nommé, au  
septembre 1792, député  
vention nationale par le  
ment de la Haute-Garonne,  
1 de ceux qui votèrent la  
Louis XVI, et il se pro-  
néanmoins en faveur du  
Il ne survécut pas long-  
cette grande mesure ré-  
nnaire, et l'on assure que  
ets que son vote lui causa  
nnèrent la maladie qui lui  
la mort. Mercier parle de  
dans son Nouveau-Paris.  
SAIX DE VOYGOUX  
(CHARLES-ANTOINE), naquit  
ns nobles, à Saint-Hilaire-  
en Auvergne, dans le mois  
1768. Il venait d'achever  
les à l'école d'Effiat, quoi-  
ine âgé de 15 ans, quand il  
en qualité de sous-lieute-

nant, dans le régiment de Breta-  
gné, où il se fit remarquer par un  
caractère grave et studieux. Nom-  
mé, en 1791, commissaire des  
guerres, il fut, peu de temps a-  
près, élevé au grade d'aide-de-  
camp du général Victor de Brè-  
glie; et la guerre de la révolution,  
qui venait d'éclater, lui fournit  
les moyens de faire connaître les  
talens dont il était doué pour l'art  
militaire. La prise des lignes de  
Weissembourg devait avoir des  
suites funestes, qu'il contribua  
beaucoup à prévenir par ses con-  
seils; et quoique blessé à Lauter-  
bourg d'une balle qui lui avait  
percé la joue, il resta sur le champ  
de bataille, et refusa même de se  
faire panser avant d'avoir rallié  
les bataillons mis en désordre.  
Cette conduite lui valut un avan-  
cement rapide, et il fut nommé  
général de division. En 1796, il  
contribua puissamment au succès  
de la retraite de Moreau; et obli-  
gé de se replier avec sa division  
jusque sur les bords du Rhin, il  
passa ce fleuve et enleva Offen-  
bourg au corps du prince de Con-  
dé. Il commanda l'aile gauche des  
Français à la bataille de Rastadt;  
et chargé, quelque temps après,  
de la défense du fort de Kehl, il  
soutint ce poste avec tant de va-  
leur qu'il contraignit l'archiduc  
Charles de se retirer. Il suivit le  
général Bonaparte en Égypte, y  
fut chargé des opérations militai-  
res les plus importantes, et les di-  
rigea constamment avec une dili-  
gence et une bravoure qui lui va-  
lurent l'affection des soldats et les  
éloges de toute l'armée. Il at-  
taqua successivement les Ara-  
bes d'Yambo et les Mamelucks

commandés par Mourad - Bey, et les défit complètement dans une bataille qui le rendit maître de la Haute-Égypte. L'ignorance des lieux, la chaleur excessive du climat, et surtout le caractère des ennemis que Desaix eut à combattre, exigèrent qu'il déployât dans cette expédition la prudence du plus habile général; et l'on ne peut qu'admirer l'art avec lequel il sut vaincre tant de difficultés. Le traité d'El Arisch, qu'il conclut avec les Turcs et les Anglais, fut le signal de son retour en France. Quoiqu'il fût accompagné d'un officier anglais chargé de faire respecter ce traité, l'amiral Keith le déclara son prisonnier en arrivant à Livourne, et le traita même d'une manière ironique en lui demandant ce qu'il voulait; sur quoi l'on dit que Desaix lui répondit : « Je ne vous demande rien que de me délivrer de votre présence. Faites, si vous le voulez, donner de la paille aux blessés qui sont avec moi. » J'ai traité avec les Mamelucks, les Turcs, les Arabes du grand Désert, les Éthiopiens, les Noirs de Darfour; tous respectaient la parole qu'ils avaient donnée, et n'insultaient pas aux hommes dans le malheur. » Arrivé en France au moment où le général Bonaparte, déclaré premier consul, venait de partir pour l'Italie, Desaix se hâta de l'y rejoindre, et fut nommé commandant de deux divisions, peu de jours avant la bataille de Marengo. Le corps qu'il commandait avait été mis en réserve; déjà la cavalerie française avait été renversée, et un tiers de l'armée se trouvait hors

de combat, quand Desaix, après une marche forcée de lieues : malgré une artillerie qui le foudroyait, il se forma des colonnes serrées, et tourna à droite sur San-Stephano, il gagna les Autrichiens avec tant de pétuosité que cette manœuvre décida la victoire. Elle lui coûta la vie; mais il put mourir comme Turenne, enseveli dans son triomphe. C'était le 25 prairial que Desaix reçut le coup qui termina sa vie; et il n'eut qu'un temps de proférer ces mots qui peignent si bien le caractère du soldat français : « Allez dire au premier consul que je meurs avec le regret de n'avoir pas assez fait pour la postérité. » Son corps, enbaumé, fut transporté par l'ordre du premier consul dans l'hospice du grand St-Bernard, où on lui éleva un monument. On lui en avait érigé deux autres à Livourne sur la place Dauphine, et un sur la place des Victoires; le gouvernement actuel a ordonné la destruction du dernier. Desaix avait un caractère doux, une éducation élevée, et surtout une probité, ce qui lui avait fait donner le surnom de *sultan juste* par les habitans de la Haute-Égypte. La veille de la bataille de Marengo, il disait à ses aides-de-camp comme s'il eût pressenti ce qui devait lui arriver : « Voilà le temps que je ne me bats plus en Europe; les boulets ne me connaissent plus : il nous en verra quelque chose. » M. de Mier - Despréaux a publié en 1800, un *Précis de la vie et du funèbre du général Desaix*.

Les Lavalles ont fait aussi  
 de belles funèbres... ce général.  
**DÉSAUGIERS** (MARC-AVOU-  
 LABLE compositeur né à Fré-  
 seny 1742, et mort à Paris, le  
 25 septembre 1793, apprit la mu-  
 sique et la composition sans le  
 secours d'aucun maître. Il avait  
 de l'originalité, de la verve, et  
 était au suprême degré la vi-  
 vacité provençale. Il maniait é-  
 tonnamment bien tous les tons, et dis-  
 tinguait beaucoup de rapidité des  
 airs énergiques et vrais. Il é-  
 crit d'ailleurs, d'une humeur  
 gaie et étrangère aux maniè-  
 res solennelles qui caractérisent les  
 musiciens du bon ton. Voici la liste de  
 ses principaux ouvrages : *Ré-  
 mède sur le chant figuré*, traduit  
 de J. B. Mancini, 1766; *Le  
 Œdipe*, 1766; *L'Amour en-  
 ché*, en 2 actes, 1780; *Les  
 Sylphes*, 1781; *Les Jumeaux  
 ergames*, 1782 : ces trois piè-  
 ces furent pendant long-temps  
 les succès de la capitale; *L'Amant  
 dévot*; *Le Médecin malgré lui*,  
 c'était une composition bi-  
 zarre dans laquelle il avait en-  
 trepris, d'une manière plaisante,  
 populaire, *Ça ira*. *L'Héroïne  
 sur la prise de la Bastille*,  
 fut exécutée à Notre-Dame,  
 l'ouvrage qu'il était susceptible du  
 grand enthousiasme. Il com-  
 posa aussi des *chants funèbres* sur  
 le mort de Sacchini, et plusieurs  
 autres pièces restées inédites.  
**DÉSAUGIERS** (AUGUSTE-FÉ-  
 LIX du précédent et frère aîné  
 du fameux chansonnier de ce  
 nom. Devenu diplomate par l'ef-  
 fet des circonstances, M. Auguste  
 Désaugiers se disposait à la carriè-

re de la littérature lorsqu'en 1791,  
 il fut nommé premier secrétaire de  
 légation française à Rome. En  
 1793, il remplit les mêmes fonc-  
 tions en Danemark, où pendant  
 un séjour de plusieurs années il  
 obtint l'estime de tous les Fran-  
 çais exilés dont il fut constamment  
 le protecteur. C'est à Copen-  
 hague que M. Désaugiers envoya  
 son adhésion à la fameuse con-  
 titution de 1793; il a publié, en  
 1798, une *Ode sur la déportation pro-  
 jetée en Angleterre*, et en 1802, une  
*Ode sur la paix*. Il est aussi l'au-  
 teur d'un chant héroïque qui a  
 obtenu le prix à la société des  
 sciences et des arts de Bordeaux,  
 sous ce titre : *La gloire des Ar-  
 mées françaises, ou la troisième  
 coalition*, 1809, in-4°. En 1810  
 c'est M. Désaugiers qui a réduit  
*Tarare* en trois actes. Il s'appli-  
 qua surtout à faire disparaître de  
 cet ouvrage le mot impérial, ti-  
 tre séditieux qu'ont porté jadis Ti-  
 tus, Trajan et Marc-Aurèle, et qui  
 décore aujourd'hui une bonne  
 partie des souverains de ce bas  
 monde.

**DÉSAUGIERS** (J. J.) le plus  
 jeune des trois frères, suivit le  
 précédent à Copenhague, en  
 qualité de second secrétaire de la  
 légation française. Il a depuis  
 rempli les mêmes fonctions en  
 Suède et dans quelques princi-  
 palités de l'Allemagne. Il a publié,  
 en 1800, la traduction d'un ou-  
 vrage allemand de A. L. Heeren,  
 intitulé : *Idées sur les relations  
 politiques et commerciales des an-  
 ciens peuples de l'Afrique*. M. J. J.  
 Désaugiers était encore, il n'y a  
 pas long-temps, consul-général à  
 Dantzick.

DÉSAUGIERS (M. A.), chansonnier politique, bachique et gastronomique, a célébré tour à tour les règnes de tous les temps, les vins de toutes les caves, et les plats de toutes les tables. La muse de ce joyeux poète ne se nourrit point de fumée; et il aime tellement la gloire qu'il ne chante que pour les vainqueurs. Les chansons de M. Désaugiers ne manquent ni de verve ni d'esprit; mais des pensées triviales, des tableaux communs, des attaques peu généreuses et des éloges sans mesure, caractérisent tout ce qui sort de sa plume depuis six ou sept ans. Directeur du Vaudeville devenu désert sous sa direction, il s'est rendu célèbre à la foire sous le nom de *Cadet Buteur*. M. Désaugiers a publié ses chansons et ses poésies diverses en trois volumes, qui ont paru, le 1<sup>er</sup> en 1808, in-18; le second en 1812, et le troisième en 1816, même format. En 1815 il a présenté au roi l'histoire des cent jours en vaudeville, avec ce titre : *Le terme d'un règne, ou le règne d'un terme*. Tous les éloges que l'auteur donne dans cet ouvrage à la famille des Bourbon ne peuvent guère se comparer qu'à ceux qu'il avait précédemment donnés à Napoléon. M. Désaugiers a coopéré à la composition de près de cent pièces de théâtre, parmi lesquelles on remarque les suivantes : *La Chatte merveilleuse; les deux Boceurs, ou les Anglais de Falaise et Nanterre; Arlequin musard; les Trois étages; le Mariage de Dumollet; Monsieur Sans Gêne; un Dîner par Victoire; la Matri-*

*moniomanie; Monsieur Va Milord Go, ou le dix-huit maire; les Nouvelles de Panti le Retour inattendu; le Mari Dumollet; Pierrot ou le Diable perdu*. M. Désaugiers est un chansonniers les plus souples et les plus heureux de notre époque. Ses vers d'à-propos lui ont depuis quelques années, en grande abondance, des cadeaux, des honneurs et des décorations.

DESAULT (PIERRE-JOSEPH) plus grand chirurgien du dix-huitième siècle, naquit le 6 février 1711 au Magni-Vernois, village de Lure en Franche-Comté par ses parens, quoique peu fortunés ils donnèrent une bonne éducation à leur dernier enfant d'une famille nombreuse, il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique; mais son père l'entraîna vers la chirurgie dont il fit la première étude dans son village. Après il se rendit à Bésfort, fréquenta les hôpitaux militaires s'y trouvant au milieu de nombreux médecins médiocres, il fut réduit, à ses seules observations. La guerre toutefois lui procura l'occasion d'en faire un grand nombre, particulièrement les plaies d'armes à feu; et à lui qu'on est redevable de plusieurs de leurs procédés dont on se sert encore pour le traitement de plusieurs sortes de blessures. Il vint à Paris en 1764, et ne tarda pas à faire remarquer d'Antoine Lavoisier dont il suivait les leçons ainsi que celles de Louis et de Sabatier. Dénudé de fortune, il était obligé de chercher dans ses talens une ressource contre sa mauvaise situation, et il donnait à ses con-

des leçons de mathématiques ; ce qui ne laissait pas de dévoter du temps à ses études favorites : les progrès qu'il fit en chirurgie n'en furent pas moins rapides pour qu'il fût bientôt en état d'occuper la chaire de maîtres. Vers la fin de 1766, il vint à Paris pour professer les mathématiques pour ouvrir un cours d'anatomie qui suivirent un grand nombre d'élèves, quoique Desault ne fût encore âgé que de vingt-deux ans. L'été suivant, il ouvrit un autre de chirurgie, et attirait également dans son amphithéâtre une foule d'auditeurs ; sa méthode ingénieuse qu'il exposa dans l'exposition complète de cette partie de la médecine, lui mérita les suffrages des plus grands chirurgiens de l'académie de Paris. Cette académie, néanmoins, comme la Faculté de médecine actuelle, jalouse de toute ce qui ne fait pas partie de ses privilèges, et elle ne tarda pas à lui imputer les plus odieuses tracasseries, comme on l'a fait à l'égard de Desault, envers qui l'on a été cependant la plaisanterie en trop loin, et comme on le fait encore aujourd'hui à l'égard de Desault, qui a le malheur de passer en médecine une doctrine qui n'est fondée que sur l'observation. L'enseignement public fut alors le partage exclusif des professeurs de Saint-Cosme, et de la Faculté. Ces deux sociétés, voyant leurs leçons désertées, firent intimer à Desault la détermination de continuer ses cours. Deux professeurs cependant, Louis et Lamoignon, se montrèrent plus gé-

néreux envers le jeune professeur, et l'un d'eux alla même jusqu'à se placer parmi les auditeurs de Desault ; mais des protections si puissantes n'arrêtèrent pas les persécutions dirigées contre ce jeune homme, et il eût été obligé de céder à ses ennemis, s'il n'eût éludé la loi en empruntant le nom d'un médecin qui lui donna le titre de son répétiteur. Bichat fait un grand éloge du système d'enseignement que suivait Desault, à qui il attribue les premières idées qu'aient eues les médecins français de l'anatomie chirurgicale. Desault professait publiquement l'anatomie et la chirurgie depuis plusieurs années ; et l'envie ne pouvant méconnaître ses connaissances en théorie, se mit à nier ses talens comme praticien. Le professeur ne répondit à ces nouvelles imputations qu'en se livrant à la chirurgie active, qu'il enrichit d'un grand nombre de découvertes dans le traitement des affections extérieures. La première est le bandage qu'il proposa pour les fractures de la clavicule, et qu'on appelle assez communément le *bandage aux épingles*. Ce n'était pas cependant une découverte de Desault, car Celse l'avait décrit depuis long-temps, et le médecin français ne fit guère qu'en adopter la pratique. Desault proposa ensuite de substituer dans les amputations le couteau droit au couteau courbe, ce qui rend l'opération plus prompte. A peu près vers le même temps, il conseilla d'employer la ligature immédiate des artères dans l'amputation des membres, et cette nouvelle métho-

de, dont s'était servi Ambroise Paré, obtint à Bicêtre et à l'Hôtel-Dieu un succès qui l'a fait depuis adopter exclusivement. Les bornes d'un article biographique ne nous permettent pas d'énumérer toutes les utiles et savantes découvertes de M. Desault; les opérations les plus délicates de la chirurgie, et les instrumens au moyen desquels on les exécutait, furent singulièrement perfectionnés par lui. Il sollicitait depuis long-temps la place de professeur de l'École-Pratique; mais suivant un ancien usage, il ne pouvait y être admis sans avoir été auparavant membre du collège de chirurgie, auquel on n'était agrégé qu'avec une fortune qui dépassait de beaucoup celle de Desault. Il fut néanmoins nommé à la chaire qu'il sollicitait, et cette exception lui fait autant d'honneur qu'à ceux qui l'y élevèrent. Louis, qui s'était déclaré son protecteur dans tous les temps, lui ouvrit sa bourse; et en 1756, il fut créé membre du collège de chirurgie, puis nommé conseiller perpétuel de l'académie royale, à laquelle il avait été appelé peu de temps après. Desault devint, en 1782, chef de l'hôpital de la Charité; et le grand nombre de cas pathologiques qu'il eut alors sous les yeux, lui fournit l'occasion d'exercer plus particulièrement son génie chirurgical. Il développa l'histoire, jusqu'alors peu connue, des luxations du radius, et des fractures de l'apophyse olécrane; perfectionna l'appareil pour l'opération du bec-de-lièvre, la méthode de traitement de l'ulcère variqueux par la compres-

sion, et simplifia beaucoup l'opération de la fistule. Il renouela des Grecs et des Arabes le procédé de la ligature dans les hernies ombilicales, et les avantages de cette méthode sont préférables sous tous les rapports à ceux de la compression qu'on employait avant lui. Il était à la Charité depuis six ans, quand la survivance de l'Hôtel-Dieu vint à vaquer en 1788. Quoique plusieurs chirurgiens célèbres se fussent mis sur les rangs, Desault fut appelé d'une voix unanime à remplir, à l'Hôtel-Dieu, les fonctions dont il était chargé à la Charité, et dès lors la confiance que le public lui accorda fut sans borne, et il resta presque seul chargé de toutes les grandes opérations qu'il y eut à faire dans la capitale. Les avantages de la fortune dont il se vit alors comblé, ne lui firent néanmoins jamais négliger le soin de ses malades et l'instruction de ses élèves. Quoiqu'il fût marié et qu'il eût une maison, il s'était fait préparer à l'Hôtel-Dieu une chambre dans laquelle il couchait très-régulièrement, afin d'être à portée de donner la nuit de plus prompts secours à ses malades. Desault suivait à peu près dans sa clinique la même méthode d'enseignement que M. Dupuytren; et tous les élèves, après la visite, se réunissaient dans un amphithéâtre, où l'on apportait les malades à opérer, quand leur affection était de nature à permettre ce transport. Desault dissertait ensuite sur le cas qui venait de se présenter et sur les motifs qui avaient déterminé l'opération et le pro-

dont il s'était servi pour la . Cette leçon, dans laquelle rait aussi des cas de chirurgies plus importants qui se trouat alors dans ses salles, était inée par une consultation ique et gratuite. Après la conition, il faisait un cours de irgie qui le retenait souvent son amphithéâtre jusqu'à mit ce n'était qu'après avoir aé tous ces travaux qu'il se ait dans les maisons particus où l'appelait sa réputation. heures du soir, il rentrait son hôpital, où il faisait seconde visite, puis une derre leçon, ordinairement conée à l'anatomie et à la théoles opérations chirurgicales. rivaux, dont la jalousie croisavec sa célébrité, l'accuséde n'être que plagiaire; mais ait sur eux l'avantage de l'éans qu'il s'en doutât. En effet vait que peu d'érudition, et ent il croyait avoir inventé id il n'avait eu que des idées conçues. Sa bonne foi était leurs si grande, que tous qui l'ont connu savent qu'il resque rien dérobé aux an-, quoiqu'il se soit souvent ontré avec eux. Il ignorait édecine, qu'il affectait même épriser, comme la seule pare l'art de guérir dont la cerce ne soit pas infailible. La lution ne ralentit pas le zèle avait toujours manifesté les progrès de la chirurgie; 1791 il commença un jourui a été rédigé par ses élèet recueilli en 4 volumes : il contient l'exposé de sa ine. Au commencement de

la guerre de 1792, il fut nommé membre du comité de santé; mais son zèle et ses talens dans ces nouvelles fonctions ne purent le garantir du sort qui menaçait dans ce temps-là tous les gens de bien. Le 28 mai 1793, il fut arrêté au milieu de sa leçon, après avoir été dénoncé par Chaumette, et il fut traîné dans les cachots révolutionnaires. Sa détention ne dura que 3 jours, parce que la rumeur qu'elle excitait détermina le comité de sûreté générale à la faire bientôt cesser. L'année suivante, la Faculté de médecine et le collège de chirurgie furent remplacés par une école de santé, dans l'organisation de laquelle la médecine fut réunie à la chirurgie. C'était ce qu'on pouvait faire de moins déraisonnable. d'après les rapports intimes qui lient nécessairement l'une à l'autre ces deux parties de l'art de traiter les maladies, et l'on a même de la peine à concevoir comment elles pouvaient avoir été séparées si longtemps. Desault néanmoins, qui n'était pas exempt de préjugés, en éprouva une peine extrêmement vive, et dont il ne se consola jamais, quoique cette nouvelle organisation lui eût valu le titre de professeur de clinique chirurgicale. Il ne la considérait que comme l'ouvrage de médecins jaloux de la prééminence que la chirurgie s'était acquise depuis quelques années. Il conservait aussi depuis sa détention une tristesse qu'accroissaient continuellement les calamités révolutionnaires, et la fameuse journée de prairial vint mettre le comble aux angoisses de son âme. Le fils de Louis XVI

détenu au Temple, était atteint d'une affection organique dont il ne pouvait guérir; Desault lui prodiguait tous les soins que requerrait la position de ce jeune infortuné, quand il éprouva lui-même une fièvre ataxique, dont les premiers symptômes se déclarèrent avec une intensité qui fit prévoir des suites funestes. En effet il mourut le 1<sup>er</sup> juin 1795, à peine âgé de cinquante-un ans. Le bruit courut dans le temps qu'il avait été empoisonné à cause des soins qu'il avait rendus au jeune dauphin, et cette opinion se fortifia par la mort presque subite de Choppart, qui avait succédé à Desault dans le traitement de ce prince, lequel mourut lui-même peu après les deux chirurgiens. Une autopsie scrupuleuse pouvait seule détruire ces soupçons, et c'est ce qui arriva en effet, ou du moins l'on crut reconnaître que le poison n'avait eu aucune part à ces trois événemens si rapprochés les uns des autres. Desault n'était que peu répandu dans la société, et manquait absolument d'usages du monde. Il était brusque, bourru même, mais il avait un cœur excellent. Il ne s'exprimait point avec élégance, à cause d'un grasseyement qui l'eût même rendu quelquefois ridicule, si ce qu'il disait n'eût fait excuser la manière dont il le prononçait. On l'écoutait néanmoins toujours avec le plus vif intérêt, parce qu'il avait le mérite infiniment rare de ne jamais parler que de son sujet, et surtout de ne rien dire d'oiseux, et de n'offrir jamais la vérité embarrassée dans les subtilités scolastiques qui

remplissent la plupart des volumes dont se compose la bibliothèque de l'école de médecine: il n'a d'ailleurs écrit que peu d'ouvrages: son *Traité des maladies chirurgicales* fut publié avec le nom de Choppart et celui de Desault. Bichat a fait aussi paraître en 4 volumes des *Œuvres chirurgicales* qui n'ont point été composées par Desault, mais qui renferment toute sa doctrine. On a fait élever dans l'Hôtel-Dieu, à la mémoire de ces deux médecins célèbres, un monument sur lequel on voit l'inscription suivante: *Ce marbre, dédié à la mémoire des citoyens Desault et Bichat, a été posé pour attester la reconnaissance de leurs contemporains pour les services qu'ils ont rendus, le premier, à la chirurgie française, dont il a été le restaurateur, le second à la médecine, qu'il a enrichie de plusieurs ouvrages utiles. et dont il eût agrandi le domaine, si l'impitoyable mort ne l'eût frappé dans sa 31<sup>e</sup> année.*

DESAZART (GUILLAUME - JOSEPH JEAN-FRANÇOIS, BARON), né à Toulouse en 1754, fut le douzième enfant d'une famille noble et justement considérée. Il se livra avec ardeur à l'étude du droit, qui, dans sa ville natale, était l'une des principales routes des honneurs et de la fortune. Ses débuts au barreau furent remarquables; on a conservé dans les recueils des causes célèbres, plusieurs de ses plaidoyers, qui tous annonçaient de grands talens. Il fut du nombre des candidats à la députation de Toulouse aux états-généraux. Appelé tour-à-tour par le suffrage de ses concitoyens aux



diverses magistratures qui furent créées à cette époque, il fit partie du tribunal de Villefranche (Haute-Garonne) lors de son établissement. M. Desazart y donna des preuves de générosité par le courage qu'il mit à arracher un grand nombre de victimes à la fureur des révolutionnaires de cette époque. Persécuté lui-même, il chercha son salut dans la fuite, et se retira, en 1794, à l'armée des Pyrénées-Orientales, auprès du général Dugommier, son ami. Pour suivi de nouveau, il erra au sein des Corbières, dans le département de l'Aude, jusqu'après la chute de Robespierre. Il vint reprendre alors ses fonctions à Villefranche en l'an 4 (1795). Le vote des électeurs du département de la Haute-Garonne le comprit au nombre des juges du tribunal civil du département siégeant à Toulouse; plus tard les tribunaux d'appel ayant été établis, M. Desazart fut nommé président de celui de Toulouse. Il conserva ce titre jusqu'à l'établissement de la cour impériale en 1811; et fut, à cette époque, nommé premier président, comme il l'avait été déjà de la cour d'appel. Le roi, en 1814, lui conserva cette fonction; il ne la perdit pas dans les *cent jours*, mais au second retour du roi, elle lui fut retirée. Une ordonnance royale lui conféra le titre de premier président honoraire de la cour royale de Toulouse, et fixa la quotité de la pension à laquelle les fonctions qu'il avait remplies lui donnaient droit. A diverses époques, M. Desazart fut président et doyen d'honneur du conseil de discipline et d'ensei-

gnement de l'école de droit de Toulouse; candidat au sénat-conservateur, trésorier d'une des cohortes de la légion-d'honneur, officier de cet ordre, enfin l'un des quatre premiers présidents des cours souveraines. L'empereur Napoléon l'avait nommé baron de l'empire. Rendu à la vie privée, mais toujours prompt à offrir à ses concitoyens les fruits de son expérience et de ses lumières, il conserve par ses qualités estimables, ses connaissances distinguées et son attachement à son pays, la considération publique, qu'il a justement acquise dans l'exercice de ses devoirs comme citoyen et comme magistrat.

DESBILLONS (FRANÇOIS-JOSEPH-TERRATTE), poète latin né à Châteauneuf en Berri, le 25 janvier 1711, fit ses études à Bourges, chez les jésuites, où il entra dès l'âge de 16 ans. Il professa d'abord les humanités et la rhétorique dans quelques villes de province, et fut ensuite appelé à Paris, au collège de Louis-le-Grand. Il se livra tout entier à l'étude des poètes latins, surtout de Phèdre et de Térence, qu'il avait assez étudiés pour que son style se ressentit de celui de ces deux grands écrivains; ce qui lui valut le surnom de *dernier des Romains*. Lors de la dissolution du corps des jésuites, Fréron lui offrit un logement dans sa maison; mais Desbillons forcé, quelque temps après, de quitter Paris, parce que le parlement exigeait des jésuites un serment qu'il ne croyait pas devoir faire, se rendit à Manheim, où il trouva un asile honorable près de l'électeur de Bavière, qui lui donna une pen-

sion de 1000 écus et une place dans le collège de Manheim. La simplicité de son caractère l'a fait comparer à La Fontaine, et l'on a trouvé qu'il approchait du poète français dans les fables qu'il a écrites en latin. On a de lui *Fabulae, libri XV*, Paris, 1755 et 1768. L'année suivante, l'auteur les traduisit en français, et elles furent imprimées en 2 volumes, à Manheim, avec le texte en regard. 2° *Projet sur les nouvelles éditions qu'on pourrait faire de quelques auteurs latins, pour l'usage du duc de Bourgogne*; 3° *Lettre à Fréron, ou apologie de l'Appendix de diis*, du P. Jouvenci, 1766, in-12; 4° *Éclaircissemens sur la vie et les ouvrages de Guillaume Postel*, Liège, 1773, in-8°; 5° *Histoire de la vie chrétienne et des exploits militaires de madame de Saint-Balmond*, Liège, 1773, in-8°; 6° *Ars bene valendi*, Heidelberg, 1788, in-8° : cet ouvrage et le suivant sont des poèmes latins; 7° *De pace christianâ sive hominis felicitate*, Manheim, 1789, in-8°; 8° *Miscellanea posthuma*, Manheim, 1792, in-8°; une très-belle édition des *Fables de Phèdre*, avec des notes et des observations, Manheim, 1786, in-8°; 9° et une autre de *l'Imitation de Jésus-Christ*, précédée d'un discours dans lequel il prouve que cet ouvrage est de Thomas A' Kempis. Desbillons avait fait en vers latins un testament, dans lequel il léguait aux Lazaristes sa riche et nombreuse bibliothèque. Il a laissé imparfaite une grande *Histoire critique de la langue latine*, et quelques autres ouvrages manuscrits peu importants. Sa mort, arrivée en mars

1789, put seule interrompre ses travaux littéraires. M. Maillot de La Treille, commandeur de Malte, a publié une *Notice sur la vie et les ouvrages de Desbillons*, Strasbourg, 1790, in-8°.

**DÉSBOIS DE ROCHEFORT** (ÉLÉONORE-MARIE), évêque constitutionnel du département de la Somme, naquit à Paris, en 1749. Il était docteur en Sorbonne, et fut successivement nommé vicaire-général de l'évêque de la Rochelle, et curé de Saint-André-des-Arcs à Paris. Il adopta les principes de la révolution, et fut, en 1791, nommé par le département de la Somme membre de l'assemblée législative, où il se fit constamment remarquer par la modération qui convenait surtout à son état. Décrété d'arrestation, sous le règne sanglant de la terreur, par André Dumont, il fut emprisonné; et pour l'humilier davantage, on l'avait placé avec des femmes publiques. Il se recouvra sa liberté qu'après une détention de 22 mois, pendant laquelle il avait presque perdu la vue, et forma des restes de sa fortune une imprimerie qu'il nomma *imprimerie chrétienne*, et de laquelle sortirent les divers écrits que publièrent alors les membres du concile national. Il a composé quelques ouvrages, dont voici les titres : *Mémoires sur les calamités de l'hiver de 1788-89, lu dans une assemblée tenue à l'hôtel de ville de Paris*, 1789, in-12; *Lettre pastorale*, 1791, in-8°; *Lettre d'indiction du second concile national*, 1800, in-8°, rédigée avec MM. Grégoire, Saurine et Wandelaincourt; *Annales de la religion, ou*

ires pour servir à l'histoire  
 e siècle, par une société d'a-  
 le la religion et de la paix,  
 -1803, 18 vol. in-8° : cette  
 té se composait de MM. Gré-  
 Mauvielle, Desbois de Ro-  
 rt, etc., etc.; *Actes du syno-  
 diocèse d'Amiens*, 1800, in-  
 gouvernement l'avait char-  
 se rendre en Angleterre, pour  
 re des recherches sur les  
 mens de bienfaisance an-  
 et modernes, étrangers et  
 naux; et il a laissé un ma-  
 it où il rend compte de cé-  
 ge. Desbois de Rochefort  
 ut à Paris, le 5 septembre  
 . Il était d'une humeur très-  
 table, et faisait beaucoup  
 d'aumônes que de sermons.  
 ant l'hiver de 1784 à 1785,  
 ait converti son presbytère  
 i vaste chauffoir ouvert jour  
 it; et il poussa même la cha-  
 usqu'à vendre sa montre, et  
 ner aux pauvres non-seule-  
 ses habits, mais encore ceux  
 domestiques. Dans le temps  
 était curé de Saint-André-  
 Arcs, il avait aussi fondé une  
 on de charité, à laquelle il  
 né par son testament une  
 annuelle de cent écus.

ESBRULYS (N.), général de  
 de et membre de la légion-  
 neur, ayant débuté dans la  
 ère militaire comme simple  
 t, mérita tous ses grades sur  
 mp de bataille. Se trouvant,  
 1793, chef de l'état-major de  
 ée des Ardennes, il fut, au  
 d'août de la même année,  
 ncé, arrêté et détenu quel-  
 emps à l'Abbaye. Ses déla-  
 , n'ayant pu articuler contre  
 uon fait de nature à faire

prolonger sa détention, il fut mis  
 en liberté, réintégré dans son  
 grade et employé dans l'intérieur.  
 En 1798 et 1799, Desbrulys avait  
 le commandement de Calais : en  
 1803 il fut nommé chef de l'état-  
 major du général Decaen, et fit  
 partie d'une expédition pour les  
 colonies orientales.

DESBUREAUX (LE BARON  
 CHARLES-FRANÇOIS), né en 1755,  
 fut d'abord employé comme chef  
 d'état-major d'une division à l'ar-  
 mée des Ardennes, dans laquelle  
 il fut nommé lieutenant d'infan-  
 terie en septembre 1793. Il fit  
 partie, en 1802, de l'expédition de  
 Saint-Domingue, et ne revint en  
 France qu'après la mort du géné-  
 ral Leclerc. Il resta dans une es-  
 pèce de disgrâce jusqu'en 1813,  
 époque où il fut nommé comman-  
 dant de Strasbourg. En novem-  
 bre 1814, le roi le créa chevalier  
 de Saint-Louis et commandant de  
 la légion-d'honneur; mais à peine  
 Napoléon fut-il de retour, que  
 Desbureaux fut chargé de com-  
 mander la 5<sup>me</sup> division militaire à  
 Strasbourg, sous les ordres du gé-  
 néral Rapp; et il remplit ces nou-  
 velles fonctions avec un dévoue-  
 ment qui lui valut sa retraite, le 4  
 septembre 1815.

DESCAMP ou DESCHAMPS  
 (BERNARD), étuit avocat avant la  
 révolution, dont il embrassa les  
 principes, ce qui le fit nommer  
 procureur-syndic du district de  
 Lectour et député du départe-  
 ment du Gers à l'assemblée légis-  
 lative, où il siégea au côté gau-  
 che et se fit peu remarquer. En  
 1792 il passa à la convention na-  
 tionale, où il vota la mort du roi  
 sans appel ni sursis. Il s'attacha

ensuite au parti des *Girondins*, ce qui n'était pas déroger à ses principes, et s'éleva contre la proscription du 31 mai 1793. Décrété ensuite d'arrestation avec les 73 députés, il fit de nouveau partie de la convention vers la fin de 1794, et passa au conseil des cinq-cents en 1796. Il s'y éleva de rechef contre les jacobins, et s'opposa à l'admission de son compatriote Gauran, comme professant des principes trop révolutionnaires. Il sortit de cette assemblée le 20 mai 1798, et ne reparut plus sur la scène politique jusqu'en 1816, où il fut compris dans la loi du 12 janvier.

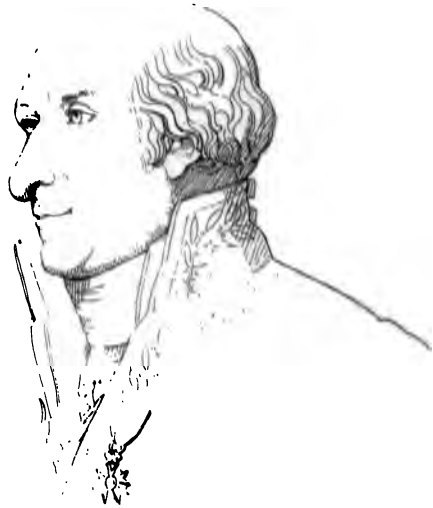
DESCAMPS (JEAN-BAPTISTE), peintre célèbre, né à Dunkerque en 1714, et mort à Rouen le 30 juillet 1791, étudia d'abord dans l'atelier de Coypel son oncle maternel, et forma ensuite le dessein de passer en Italie pour se perfectionner dans son art ; mais ses parens, qui s'étaient presque constamment opposés à ses goûts, ne le lui permirent pas, et il ne put obtenir d'eux que d'aller à Paris. Largillière l'admit au nombre de ses élèves, et il travailla d'abord aux tableaux du sacre de Louis XV. Quelques amis qu'il avait à Rouen l'attirèrent dans cette ville, où il forma une école particulière de dessin, et fut ensuite nommé directeur d'une autre école du même genre, qui fut instituée gratuitement. Dans le voyage que Louis XV fit au Havre, Descamps fut chargé de faire le tableau des principales circonstances de l'arrivée du souverain. Il s'attachait plus à l'imitation simple et à la pratique du coloris qu'à la composition des tableaux his-

toriques, et il choisissait de préférence les scènes familières costumes villageois. Il doit moins la réputation qu'il s'acquise plutôt à ses écrits qu'à ses tableaux. Il a publié : 1° *Les peintres flamands, allemands et hollandais*, Paris, 1755-4 vol. in-8°, ornés de portraits vignettes, gravés par Fieffé ; 2° *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, Paris, 1758, in-8°, avec 5 planches et une carte ; 3° *Sur l'utilité des Établissemens d'écoles gratuites de dessin en faveur des métiers*, 1767, in-8°. Descamps était membre de l'Académie royale de peinture. M. de La Harpe a publié son éloge en 1767.

DESCHAMP (JEAN-MAURICE), homme de lettres, était secrétaire des commandemens de l'imprimprie de la reine Joséphine, fonctions qu'il remplit jusqu'à la mort de cette princesse, dont il possédait toute la confiance. Il a traduit quelques ouvrages de l'anglais et de l'italien, et a aussi composé quelques pièces de théâtre, tantôt en société avec d'autres hommes de lettres. Les principales sont : *Saül* ; *la Prise de la ville de Richo* ; *le Laboureur chinois* ; *la Revanche forcée* ; *Pierre avec ses amis* ; *le Mameluck à Fécamp* ; *Molière à Lyon* ; *une Soirée de deux Prisonniers*, etc. Il a traduit de l'italien de Monti, *le Barreau de la forêt noire* ; et de l'anglais *Simple histoire*, et la suite de *Simple histoire* ; *le Moine* ; *les Amours d'Udolphe* et *Camilla*. Deschamp a aussi travaillé pendant quelques années au théâtre de *Diners du Vaudeville*.

DESCHAMP (JOSEPH-FRANÇOIS)

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION



*M. Deschamps.*

*Goussier.*

*Remy del et sculp.*





•

•

•

•

•



LOUIS), chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, membre de l'institut et de l'académie des sciences (section de médecine et de chirurgie), a fait sur le quinquina quelques expériences, et s'est particulièrement occupé de l'opération de la trachéotomie. M. Deschamp a publié, en 4 vol. in-8°, 1796-97, un *Traité historique et dogmatique de l'opération de la taille*, dans lequel il n'a point encore résolu le grand et important problème dont la solution tourmente les chirurgiens depuis tant de siècles, savoir de quel côté les anciens tournaient le dos de l'instrument qui leur servait à pénétrer dans la vessie. Il a fait aussi paraître un *Traité des maladies des fosses nasales et de leurs sinus*, 1805, in-8°; *Transactions médico-chirurgicales*, traduites de l'anglais, tom. 1<sup>er</sup>, 1811, in-8°, et plusieurs *Mémoires* dans le recueil de la société de Médecine de Paris.

DESCHAMP (PIERRE-SIMON) fut élu député de la sénéchaussée de Lyon aux états-généraux, dont on le nomma secrétaire en octobre 1789. Dans une discussion sur l'anéantissement des lettres de cachet, il proposa de continuer la détention des prévenus de crimes capitaux, ou de les renvoyer par-devant un tribunal de leur choix. Il quitta l'assemblée pour cause de santé; et, de retour à Lyon, il partagea les travaux et les périls des défenseurs de cette ville lorsqu'elle fut assiégée par les troupes de la convention. Mortellement blessé en faisant une sortie dans la forêt d'Alix, il mourut au pied d'un arbre.

DESCORCHES (MARIE-LOUIS-HENRI) portait le nom de marquis de *Sainte-Croix*, et s'en défit au commencement de la révolution. Après avoir résidé d'abord comme envoyé de France auprès de l'évêque de Liège, il fut nommé, en 1792, ministre plénipotentiaire près la cour de Pologne, mais n'y resta pas long-temps. Le grand-maréchal de la couronne lui signifia qu'il ne reconnaissait pas un député envoyé par des hommes *libres*, ou qui cherchaient à le devenir au préjudice de la royauté. M. Descorches passa au service du duc de Deux-Ponts, et on l'accusa d'avoir donné des sauvegardes à des troupes que ce souverain envoyait contre les républicains français. Il se justifia près de l'assemblée législative en faisant connaître une correspondance qu'il avait eue avec le duc de Weissembourg, auquel il avait mandé secrètement de ne faire aucun cas de la sauvegarde, et de protéger ceux qui réclameraient les *droits de l'homme*. En 1793, il se rendit à Venise comme ministre de la république française, avec des instructions secrètes pour passer à Constantinople, et s'y faire recevoir en qualité d'ambassadeur de France. Le pacha de Trawniec le fit d'abord arrêter, parce qu'il était entré sans *firman* dans les états du grand-seigneur. Il fut relâché peu après, et parvint jusqu'à Constantinople, où il jouit d'un assez grand crédit, sans pouvoir néanmoins remplir le but de sa mission, car il n'était considéré que comme consul de la république. Ce fut en cette qualité qu'il

reçut, le 9 août 1794, l'injonction du divan de faire partir de Constantinople tous les Français qui avaient manifesté des opinions libérales; et l'on attribua cette mesure aux sollicitations des ministres des cours étrangères résidant près de la Porte. En 1795, Descorches quitta Constantinople et vint à Livourne, où le gouvernement français voulut encore le charger, près du grand-seigneur, d'une mission relative à l'expédition d'Égypte; mais cette ambassade n'eut pas lieu. En décembre 1800, il fut nommé à la préfecture du département de la Drôme, et dans les *cent jours* à celle du département de l'Aude. Depuis le second retour du roi, M. Descorches, l'un des plus respectables et des plus habiles administrateurs français, n'exerce aucune fonction.

DESCOURTILZ (E.), médecin, né à Boines dans le Gâtinais, se trouvait à Saint-Domingue lors de l'expédition du général Leclerc. Mis en réquisition par Toussaint-Louverture, il servit comme médecin dans l'armée de Des-salines, et parvint à se sauver au milieu d'une grêle de coups de fusil, lors de l'évacuation de la Crête-à-Pierrot, quand ce fort fut bombardé par les Français. Revenu en France, en 1804, il publia en 1809 une *relation de ses voyages et de ses observations*, 3 vol. in-8°. On a aussi de Descourtiz deux ou trois petites brochures de peu d'importance. Il avait fondé au Cap un lycée colonial, dont la mort du général Dugua suspendit l'établissement.

DESCROIZILLES, chimiste

quelque peu distingué, a découvert, à peu près dans le même temps que MM. Chaptal et Vauquelin, que la potasse était nécessaire à la composition de l'alun. On a de lui : 1° *Description et usage du berthollimètre*, avec figures, dans le *Journal des arts et manufactures*, tom. 1<sup>er</sup>; 2° *Description et usage de l'alkalimètre*, 1810, in-8°.

DESDORIDES (Picot), mort en décembre 1800, était, au commencement de la révolution, lieutenant de roi à Saint-Malo, et fut ensuite chargé du commandement de Belle-Ile en mer. En 1793, il fut employé sous Caneaux dans la Vendée, en qualité de général de brigade, et fut élevé, peu après, au grade de général divisionnaire par les représentants en mission. Suspendu avant le 9 thermidor, il fut remis depuis en activité, et adjoint au directeur du département de la guerre. Nommé ensuite commandant du dépôt des conscrits à Metz, il quitta encore cet emploi pour passer au commandement de l'arrondissement de Grenoble, où il resta jusqu'à sa mort.

DESEINE a publié : 1° *Refutation d'un projet de règlement pour l'académie centrale de peinture, sculpture, gravure et architecture, présentée à l'assemblée nationale par la majorité des membres de l'académie royale de peinture et sculpture*, 1791, in-8°; 2° *Considérations sur les academies, et particulièrement sur celles de peinture, sculpture et architecture, présentées à l'assemblée nationale*, 1792, in-8°; 3° *Notices historiques sur les anciennes academies de peinture,*

*ure et architecture*, 1814, in-8°. *Mémoire sur la nécessité d'un règlement des maîtrises et corporations*, 1815, in-4°. M. Desseine, possède également des connoissances très-étendues en sculpture : il a fait les bustes de Louis de Louis XVIII, et le modèle de la statue du chancelier Lamoignon. Il est membre de l'Académie de peinture. DESESSARTS, connu sous le nom de Nicolas Lemoyne, naquit à Paris, en 1744, et mourut à Paris, le 5 octobre 1810. Il fut d'abord avocat, puis libraire ; et ses ouvrages ont contribué également à lui acquérir la réputation qu'il jouit. Il a publié, comme avocat, un grand nombre d'ouvrages dont nous ne citerons point les titres, parce que ce travail n'aurait guère été considéré comme une spéculation de librairie, et que la fortune de celui qui fait y est toujours bien plus liée que sa gloire. Voici les principaux ouvrages dont Desseine est auteur : *Causes célèbres, curieuses et intéressantes, de toutes les cours souveraines du royaume, et des jugemens qui les ont décidés*, 1775-89, 196 vol. in-12 ; re-imprimé exact et complet. *Les trois villes de Paris, ou abrégé historique de l'établissement de la Comédie-Française, de la Comédie-Italienne et de l'Opéra*, 1787, in-8°. *Essai sur l'histoire générale des mœurs et des peuples, tant anciens que modernes, ou dictionnaire historique et judiciaire, contenant les anecdotes piquantes et les jugemens des tribunaux de tous les pays et de toutes les nations*, 1778-

84, 9 vol. in-8°. *Procès fameux*, 1786-89, 10 vol. in-12 : c'est un extrait de l'*Histoire générale des tribunaux*. Desseine a ajouté, depuis la révolution, 10 autres vol. à ce recueil. *Dictionnaire universel de police*, 1786-90, 8 vol. in-4°. *La vie et les crimes de Robespierre et de ses principaux complices*, 1798, 2 vol. in-12 ou 3 vol. in-18 : l'auteur y ajouta, en 1802, un 4<sup>e</sup> vol. contenant *Les crimes du duc d'Orléans, et son procès. Règles et exemples sur la prosodie française, la versification et le style figuré*, 1798, in-12. *Abrégé des vies des Hommes illustres de Plutarque*, 1798, 3 vol. in-8°. *Tableau de la police de Londres*, opuscule faisant partie du volume intitulé : *Mélanges historiques et politiques sur l'Angleterre*, 1802, in-8°, etc., etc.

DESESSARTS (JEAN-CHARLES), médecin, membre de l'Institut, etc., naquit en 1729 à Bragelogne, près de Bar-sur-Seine, en Champagne. Il commença ses études à Tonnerre, et les finit au collège de Beauvais, à Paris. Les jésuites, qui lui avaient apparemment reconnu d'excellentes dispositions pour la théologie, cherchèrent à l'attirer dans leur ordre ; mais le jeune Desseine, qui ne voulait sacrifier ni sa liberté ni ses inclinations, se livra tout entier à la médecine ; et n'ayant pas de fortune, il donna des leçons de mathématiques à Paris, pour y subsister et subvenir aux frais de son enseignement. On exigeait alors à la Faculté de cette ville des frais de réception très-considérables, quoique les médecins n'en sortissent guère plus savans qu'aujourd'hui.

d'hui; et cette circonstance obligea Desessarts à s'aller faire recevoir docteur à Reims. Il s'établit ensuite à Villers - Coterets, puis à Nyon, avec le titre de médecin du duc d'Orléans. Il montra beaucoup de zèle dans le traitement de quelques épidémies, et présenta à la Faculté de Paris divers mémoires qui en furent bien reçus, et qui firent même désirer à cette Faculté de voir Desessarts exercer ses talens sur un plus grand théâtre. Ce médecin habile fut enfin nommé professeur de chirurgie en 1770, puis professeur de pharmacie et doyen en 1776. Il fit les plus grands efforts pour s'opposer à la fondation de la société royale de médecine, prévoyant que l'érection d'un nouveau corps académique n'était pas un moyen de faire cesser les contestations ridicules, et souvent scandaleuses, qui divisent éternellement les écoles de médecine entre elles, et les membres de ces sociétés dans le sein de leurs propres écoles. Ses craintes ne tardèrent pas à se réaliser; et il était impossible de n'avoir pas prévu ce qui arrivait, à tout homme qui connaissait aussi-bien que Desessarts les ressources et l'esprit du corps dont il faisait partie. La Faculté de médecine continua d'entretenir ses divisions intestines, que la société royale rendit publiques par des mémoires où elle s'efforçait de combattre des erreurs auxquelles elle en substituait souvent de plus graves encore. Jamais l'histoire de la médecine ne se montra plus à découvert, s'il eût été possible qu'on en profitât. La révolution vint dé-

truire les académies, qui ne toutefois que changer de noms les divers établissemens auxquels on les remplaça; et Desessarts fut un des premiers membres de ces nouvelles sociétés. Il a plusieurs ouvrages suivans : *Traité de l'éducation corporelle des enfans à l'âge, ou réflexions pratiques sur les moyens de procurer une saine constitution aux citoyens*, 1760, in-8°. Quelques-uns de ces ouvrages ont reproché à Desessarts d'avoir copié cet ouvrage dans une partie de son *Émulation*, n'étant rien de plus que ce que Desessarts pouvait en tirer quelques idées très-saines, et surtout peu médicales, sur l'éducation qui convient aux enfans. Le même auteur a fait par en 1807 et 1808, un *Mémoire sur le croup*, in-8°; et en 1811, un *Recueil de discours, mémoires et observations de médecine clinique*. Desessarts mourut le 13 mai 1811, à l'âge de 81 ans.

DESESSARTS, qu'on a appelé Denis Dechanet, fut un des plus célèbres comédiens du Théâtre-Français. Il naquit en Bourgogne l'an 1740, et, après avoir été quelque temps à Langres de procureur, fit un voyage à Paris, où il contracta un goût insurmontable pour le théâtre. Il joua quelque temps en province, et fut appelé, sur l'indication de Bellecour, à la Comédie-Française, où il débuta, le 4 octobre 1775, dans les rôles de financiers et de financiers à la mode, et de quelques autres personnages à manteau. Il joua quelques dégoûts à essuyés, et trois premières années de succès; mais il parvint à se faire monter et à faire oublier sa

isseur. Il mourut aux eaux de Sables, dans les derniers jours du mois de novembre 1793, de l'impression que lui fit la nouvelle de l'arrestation de ses camarades, les comédiens du Théâtre-Français. Desessarts était d'une grosseur énorme, et quand il jouait le rôle d'Orgon dans *le Tartuffe*, il fallait une table d'une hauteur extraordinaire pour qu'il pût se cacher dessous. Un jour qu'il avait été en duel son camarade Duna, lorsqu'ils furent arrivés au rendez-vous, ce dernier dit : « Mon ami, la partie n'est égale entre nous; tu présentes une surface décuple de la mienne : je vais tracer avec du sang d'Espagne un rond sur ton ventre, et tous les coups qui porteront hors de ce rond ne compteront pas. » Cette plaisanterie eut lieu au duel. Desessarts avait une mémoire étonnante, et possédait des connaissances scientifiques et littéraires très-éten-

**DESÈZE (ROMAIN)**, avocat à Bordeaux, né à Bordeaux en 1750, exerçait la même profession au moment de cette ville, lorsqu'il fut chargé, en 1782, de la cause de la marquise d'Anglure, qui révoquait sa légitimité contestée par ses collatéraux. Les mémoires qu'il publia pour la défense de la dame, à laquelle s'intéressait vivement le comte de Vergennes, attirèrent tellement l'attention de la justice qu'il engagea M. Elie de Beaumont, l'un des avocats les plus distingués de Paris, à venir de sa part à M. Desèze offrir qu'il avait de le voir au barreau de la capitale.

Cette invitation honorable décida M. Desèze à se séparer en quelque sorte d'une réputation déjà faite pour entreprendre d'en mériter une nouvelle. Nous croyons que ce fut avant de venir demeurer à Paris qu'il alla rendre une visite, à Ferney, au patriarche de la littérature et de la philosophie, comme pour s'initier de plus en plus à ces deux doctrines, et débiter sous leurs auspices dans la carrière plus vaste qu'il allait s'ouvrir. M. Target se retirait alors de la plaidoirie, après avoir obtenu à l'académie française les honneurs que le barreau lui avait mérités; et il confia à son nouveau confrère la dernière cause dont il s'était chargé, celle des filles d'Helvétius. M. Desèze, vers la fin de 1789, fut le défenseur du baron de Bezenval, accusé de haute trahison. Il le fit acquitter par le Châtelet, et reçut une médaille d'or du roi de Pologne, dont son client avait l'honneur d'être l'allié. Ce fut en 1793, à une époque calamiteuse, que les destinées de M. Desèze s'agrandirent : Choisi par Louis XVI comme un *secours nécessaire*, demandé par Tronchet et Malherbes, et autorisé à être le troisième conseil du roi; M. Desèze prononça la défense de Louis XVI, à la barre de la convention, le 26 décembre 1792. Nous n'avons pas à juger ici les qualités littéraires de ce discours, qui contient de belles parties et est animé d'heureux mouvemens; mais nous croyons que le système de la défense pouvait être conçu plus fortement, et qu'il se serait amélioré en se restreignant aux principes.

Arrêté long-temps après la condamnation du roi, et seulement à l'époque où le décret qui établissait des *catégories de suspects* rendait générales les proscriptions, M. Desèze fut enfermé dans la prison de la *Force*, et recouvra la liberté après le 9 thermidor. On ne le vit exercer aucune fonction publique sous les régimes directorial, consulaire et impérial. Lorsque l'ordre des avocats eut été rétabli, il refusa même d'être nommé l'un des membres du conseil de discipline de cet ordre, pour n'avoir pas à dépendre du choix du gouvernement en la personne du procureur-général. Jaloux de la dignité de la profession d'avocat, plus que de celle de *bâtonnier*, M. Desèze était persuadé que dans un corps dont toutes les fonctions et tous les devoirs se composent de délicatesse et d'honneur, la confiance de ses membres en leur chef n'avait pas besoin de sanction ; et que priver l'ordre des avocats de sa juridiction sur lui-même, c'était détruire nécessairement son indépendance. En janvier 1814, lorsque Napoléon voulut frapper M. Lainé d'une imputation de trahison, à l'occasion du rapport de la commission extraordinaire du corps législatif dont il avait été l'organe (28 décembre 1813), il s'écria devant toute sa cour : « M. Lainé est un méchant homme, qui correspond avec le prince-régent par l'entremise de l'avocat Desèze. » Lorsque Louis XVIII fut rappelé au trône, M. Desèze ayant survécu à Malesherbes et à M. Tronchet, fut destiné à recueillir seule la reconnaissance royale du chef

actuel de la maison de Bourbon. En janvier 1815, M. Desèze fut nommé premier président de la cour de cassation, en remplacement de M. Muraire, dont on gémit, dit-on, la démission, mais l'on conserva à cette époque le titre d'*honoraires*. Il fut remarqué dans le discours prononcé par M. Desèze, lors de son installation, qu'il passa sous silence le nom de M. Tronchet, ancien président de la même cour et le second choisi par Louis XVI ; de M. Tronchet, dont le dévouement à la cause du roi fut d'autant plus désintéressé, qu'en se chargeant de sa mission il avait fait le sacrifice de sa vie. « *ment public que quel que fût son dévouement, il n'accepterait pas un témoignage de reconnaissance qui que ce fût sur la terre.* » L'indifférence par lequel M. Desèze plaça au niveau de M. de Malesherbes. Le retour de Napoléon en mars 1815, reporta à la présidence de la cour de cassation M. Muraire, que M. Desèze remplaça une seconde fois après cent jours ; car, dans les révolutions politiques, lorsque les victimes n'en ont pas été les vaincus, ils en deviennent les jouets, succèdent comme les événements semblables à ces images marquées à doubles portraits qui se renversent au gré des vents. On a entendu que M. Desèze avait été appelé à reprendre la présidence de la cour dont les magistrats n'avaient pas cru devoir désertier leurs fonctions durant l'entreprise de Napoléon ; et ce qui donne quelque fondement à cette assertion, que dans ses harangues et ses allocutions curiales à la cour et à son bar

sèze affecta plusieurs fois imer leur conduite à cette e, comme si la justice pou- oir un interrègne et que le er devoir ne fût pas de res- èle à la patrie. Ayant passé gleterre, d'où il se rendit à uprès de Louis XVIII, M. e rentra en France à la suite ince, après le désastre de loo. Nommé à la chambre irs, en août 1815, il y dé- ar être l'un des membres ommission chargée de l'exa- le la loi qui rétablit les *juris- is prévôtales*. Il y fit ensuite port sur l'abolition du di- , et proposa d'adopter le de cette loi. Plus tard, M. e émit une opinion sur la s élections du 5 février 1817. nommé, en mai 1816, de émie française, comme suc- r de Ducis, qui lui-même succéda à Voltaire. Son dis- de réception, seul morceau mique que l'on connaisse e, de lui, n'a rien ajouté aux qui l'avaient fait élire de ence à tant d'hommes de s. Les institutions nationa- vaient reçu aucun hommage ulier de M. Desèze, dans liscours d'installation à la ère présidence de la cour de ion, et l'on se rappelle que me omission eut lieu dans iscours de réception à l'aca- : mais si la charte consti- nelle ne fut pas même nomi- ni dans l'un ni dans l'autre s discours solennels, c'est loute parce que M. Desèze onvaincu qu'étant enchaîné arte constitutionnelle com- agistrat, il lui avait suffi de

juré de l'observer fidèlement, et qu'il était impossible de douter qu'il ne lui fût également dévoué comme académicien. Des mémoi- res judiciaires publiés, la plupart sur des questions d'état, quelques plaidoyers et même la défense de Louis XVI, quoique remarqua- bles par la méthode et la correc- tion, ne sont pas des ouvrages de littérature. On assure pourtant que les talens de M. Desèze n'ont pas été étrangers à la poésie, et qu'il a fait beaucoup de ces vers qu'on appelle de *société*, et dont il augmentait le prix parce qu'il savait très-bien les chanter. Il montra dès sa jeunesse du goût pour les lettres, et rechercha la connaissance et l'estime de ceux qui les cultivaient avec le plus de considération. Les ouvrages de M. Gaillard lui ayant particuliè- rement plu, il ouvrit avec cet a- cadémicien une correspondance littéraire et philosophique qui s'entretint long-temps et qu'il se- rait désirable de voir publier. L'écriture de M. Desèze est fort difficile à lire, et nous ne faisons cette observation que pour exci- ter la curiosité de ceux qui se persuadent rencontrer dans les formes manuscrites de l'alphabet des rapports certains avec les dis- positions habituelles de l'esprit. Marmontel a tracé ainsi dans ses mémoires les qualités que M. De- sèze apportait dans sa société à Grignon. » Desèze vint bientôt donner à nos entretiens encore plus d'essor et de charmes.... Une gaieté naïve, piquante, in- génieuse; une éloquence natu- relle qui, dans la conversation, même la plus familière, coule de

source avec abondance; une pres-  
tresse, une justesse de pensée et  
d'expression qui, à tout moment,  
semble inspirée; et mieux que  
tout cela, un cœur ouvert, plein  
de droiture, de sensibilité, de  
bonté, de candeur: tel était l'ami  
que l'abbé Maury me faisait dési-  
rer depuis long-temps, et que me  
procura le voisinage de nos cam-  
pagnes. » M. Desèze est aujourd'  
d'hui comte, pair de France, che-  
valier de Malte, grand-trésorier  
de l'ordre du Saint-Esprit, com-  
mandeur des ordres du roi, mem-  
bre de l'Académie française, et  
premier président de la Cour de  
cassation.

**DESFAUCHERETS.** Voyez  
BROUSSE-DESFAUCHERETS.

**DESFONTAINES DE LA VAL-  
LÉE,** l'un des coopérateurs de la  
*Nouvelle bibliothèque des romans*,  
a fait paraître un grand nombre  
de pièces qui ont été jouées sur  
divers théâtres. Il a donné à l'O-  
péra *la Cinquantaine*, 1771; *la  
Fête de village; Ismenor*, ballet,  
1775; *la bergère des Alpes*, pièce  
en un acte et en vers, fut repré-  
sentée en 1765 au Théâtre-Fran-  
çais, ainsi que *la Réduction de Pa-  
ris*, en 1780. Les huit pièces sui-  
vantes furent jouées au théâtre  
de la rue Favart: *Le philosophe  
prétendu*, comédie en 3 actes et  
en vers, 1762; *la Chasse; l'Amant  
atatur; le May; le Réveil de Thalie;  
le droit du Seigneur; la Dot; l'In-  
cendie du Havre*, jouée d'abord en  
1787, reparut avec des change-  
mens en 1793. *Les mille et un  
théâtres, le Dîner ipprévu*, 1792;  
*le Divorce, les vieux Epoux, Jean  
Monnet, le Concert aux éléphants,  
Arlequin beaux-fils, la Vallée de*

*Montmorency, l'Intendant*,  
etc., furent représentés au  
deville. Outre ces pièces et  
grand nombre d'autres qu'il  
tes en société, M. Desfo-  
nes est auteur, 1° d'une *Ep  
Amintas sur l'insensibilité des  
ciens*, pièce qui concouru  
1764 pour le prix de l'acad  
française; 2° *Des Lettres de S  
et du chevalier de...*, pour ser.  
supplément aux lettres du ma  
de Rosette, 1765, 2 vol in-1  
les quatre Saisons littéraires  
cueil périodique, 1785, 4 vo  
12; 4° de *Laura et Sutzille, l  
Orphelins espagnols*, 1779, in

**DESFONTAINES (RENÉ)**  
des plus célèbres botaniste  
notre siècle, a enrichi d'un g  
nombre d'ouvrages, la part  
l'histoire naturelle dont il  
spécialement occupé. On a de  
*Manuel de cristallographie e  
brégé de la cristallographie d  
mé de Lille*, 1792, in-8°;  
*ra atlantica, sive historia pl  
rum quad in atlantes agro  
tuno et algerionai crescut*, 1  
in-4°. Cet ouvrage se compo  
plusieurs livraisons. *Tables  
l'école de botanique du mu  
d'histoire naturelle*, 1805 15  
8°; *Choix des plantes du coro  
des instituts de Tournesort*,  
blié d'après son herbier, P  
1808, in-4°, avec planches;  
*toire des arbres et arbrisseau  
peuvent être cultivés en plaine  
sur le sol de la France*, 18  
vol. in-8°. M. Desfontaines a  
inséré quelques mémoires  
le *Journal des savans*, et il e  
des principaux collaborateurs  
l'*Encyclopédie*, des *Annales  
muséum d'histoire naturelle*









*M<sup>r</sup> Desfontaines.*

*Fromy del. et Sculp.*

THE UNIVERSITY OF  
PUBLIC LIBRARY  
ASTORIA, OREGON  
TILDEN FOUNDATION

nal des sciences médicales, qu'il bien se garder de confondre le gros et lourd *Dictionnaire des sciences médicales*, dont nous ns occasion de parler dans tre temps. Quelques ouvra- de M. Desfontaines sont le de ses longs voyages, et ce que par les observations les rigoureuses qu'il a été con- aux découvertes importan- ont il a enrichi la botanique, rmi lesquelles nous mettons remier rang celle qui a pour le démontrer le mode d'ac- sement des plantes et des ar- qui lèvent avec une seule le séminale. Il est membre 'académie des sciences, et alier de la légion-d'honneur.

**DESFORGES** (PIERRE-JEAN-ISTE-CHOUDARD), naquit à Paris sept. 1746. Son père était un ète faïencier. Le célèbre mé- A. Petit, ami de la maison, pour le jeune Desforges u- dresse de père, et se pro- ite de le diriger dans la carriè- il s'est lui-même illustré. fit placer d'abord au collège Louis-Grand, ensuite au ge de Beauvais, à l'époque : traducteur des *Géorgiques* et ducteur de *Lucrèce*, l'abbé De- et Lagrange, étaient maîtres artier, et Thomas professeur uatrième. Desforges se fit ai- de ses maîtres et de ses ca- des; il contracta même avec de ces derniers, né, comme en 1746, et âgé de 9 ans, le ident Dupaty, auteur des *Let- sur l'Italie*, une amitié qui ne éteinte qu'à leur mort. Son pour la poésie se manifesta 'enfance. Il composa, avant

T. V.

l'âge de 10 ans, deux tragédies, dont les sujets étaient *La mort de Jérémis* et *Tantale et Pélops*. Après sa sortie du collège, il étudia, contre son gré, la médecine, à laquelle il renonça bientôt pour suivre les leçons de Vien, peintre qui prépara la restauration de l'École française, que David eut le courage d'achever. Desforges n'était pas plus né peintre que médecin; et, d'un autre côté, son goût pour la dissipation l'entraînait dans le monde, où il contracta des liaisons de plaisir. Forcé à 19 ans, par la ruine de son père, de renoncer à ces liaisons, et même de chercher dans le travail des moyens d'existence, il se mit à copier de la musique, comme le fit l'auteur du *Devin du village* et du *Contrat social*, avec lequel il n'a guère que cette ressemblance. Desforges s'ennuya d'un travail aussi fastidieux: il entra, dans l'espérance d'obtenir un emploi lucratif, en qualité de surnuméraire, chez le lieutenant de police Lenoir; mais il quitta bientôt cette place, qui ne convenait ni à son caractère ni à ses projets de fortune. Il composa en 1768, pour le théâtre de Nicolet, une farce qui eut le plus grand succès; elle a pour titre: *A bon chat, bon rat*. Ce succès le détermina à suivre la carrière dramatique comme auteur, puis comme acteur. Le 25 janvier 1769, il débuta à la comédie Italienne dans l'emploi des amoureux. Quoiqu'il eût été reçu à l'essai, il s'engagea dans la troupe d'Amiens, et parcourut successivement les villes de Caen, Tours, Nantes, Rennes, Marseille et Bordeaux. Il fit représenter, en 1778, sur le

25

théâtre de cette dernière ville, une comédie en 5 actes et en vers, intitulée : *Richard et d'Erlot*, qui fut imprimée, mais dont le garde-des-sceaux, par des raisons qui sont restées inconnues, ne permit pas la représentation à Paris. Dans l'intervalle de ses voyages dramatiques, en 1775, il s'était marié; et, séduit par l'espérance qu'il aurait part à la protection que Catherine II, impératrice de Russie, accordait à tous les hommes de mérite qui se rendaient dans ses états, il partit, en 1779, avec sa femme, pour Saint-Petersbourg, aux appointemens de 4000 roubles par année. Desforges ne s'était point trompé. Catherine le vit avec bienveillance, et à peine paraissait-il une fois par mois sur le théâtre. Pendant son séjour dans la capitale du gouvernement russe, il composa un grand nombre d'ouvrages dramatiques qui lui furent dérobés lors de son retour en France, en 1782. Fixé à Paris, Desforges renonça au théâtre; mais sa femme y resta, et fut reçue, en 1783, au théâtre Italien, sous le nom de madame Desforges, d'abord, puis sous le nom de madame Philippe, que son second mariage lui donna le droit de porter. S'occupant exclusivement des lettres, Desforges ne cessa, jusqu'à sa mort, de composer des comédies et des romans. Parmi ces derniers, *le Poète, ou mémoires d'un homme de lettres*, a toujours été de sa part l'objet d'une prédilection particulière: il le publia pour la première fois en 1798. Cet ouvrage où, par une aberration d'esprit inexplicable, l'auteur n'a pas craint de dif-

famer sa propre mère et sa sœur, quelque mérite qu'il ait d'ailleurs, sera toujours l'objet du mépris des honnêtes gens. C'est une série de scènes plus ou moins scandaleuses, où l'auteur se montre sans cesse, et ne s'épargne pas plus que sa propre famille, quoiqu'il se peigne avec assez de complaisance. Quelques personnes l'ont comparé à *Faublas*; ce joli roman est quelquefois aussi licencieux, aussi immoral que *le Poète*, mais *le Poète* n'a jamais la grâce et le charme de *Faublas*. Comme poète, Desforges ne manque ni d'esprit ni de facilité, mais ses vers sont souvent incorrects et négligés. Il a obtenu des succès plus ou moins brillans sur la scène, où les qualités de son style couvrent les défauts. *Tom Jones à Londres*, drame, et *la Femme jalouse*, comédie, dont le fond est tiré d'une comédie de Colman, sont restés au théâtre. Devenu libre par le divorce, Desforges se remarria, et cette fois il fut plus heureux. Après avoir consacré exclusivement aux lettres les restes d'une vie fatiguée par une grande dissipation, il mourut, dans un état de marasme, à l'âge de 60 ans, le 13 août 1806. Sa veuve se proposait de publier une édition complète de ses ouvrages, mais elle mourut elle-même en 1814, avant d'avoir mis ce projet à exécution. Desforges a donné : *Pièces de théâtre*, 1° *Tom Jones à Londres*, comédie en 5 actes et en vers, jouée en 1782 sur le théâtre Italien. Mal accueillie à la première représentation, elle n'est relevée aux suivantes; elle est depuis long-temps au ce

1° répertoire du Théâtre-Français en 1783 : elle est de succès; 3° *Théodore in*, comédie en 3 actes, l'ariettes, musique de Gré- présentée pour la première ère fois le 18 mars 1783; 4° *Temple de l'Hymen*, comé- sodique en 3 actes et en présentée le 4 juin 1783; 5° *preuve villageoise*, opéra- e en 2 actes, musique de : cette pièce qui eut du suc- qui se joue encore quel- , est un épisode de *Théo- Paulin*; 6° *Les deux Por-* comédie en un acte et en res, représentée le 24 dé- 1783; 7° *La Femme ja-* comédie en 5 actes et en représentée le 15 février 8° *L'Amitié au village*, co- en 3 actes et en vers, mè- iettes, musique de Phil- présentée le 31 octobre 9° *La Rencontre imprévue*, ment dramatique pronon- de la rentrée de 1787; 10° *et Lesinska, ou Novogorod* trame en 3 actes et en pro- é le 5 octobre 1786, é l'année suivante : cette t précédée d'une anecdote 11° *Tom Jones et Fellamer*, e en 5 act. et en vers, repré- e le 17 avril 1787 : cette pièce ite de *Tom Jones à Londres*, lle lui est inférieure; 12° *omesses de mariage*, opéra- e en 2 actes, musique de on, représenté le 4 juillet cette pièce, qui est une e *l'Épreuve villageoise*, n'a

pas obtenu le même succès; 13° *Césarine et Victor, ou les Époux au berceau*, comédie en 3 actes et en vers, représentée le 21 octobre 1788; 14° *Jeanne d'Arc à Orléans*, drame historique en 3 actes et en vers, mêlé d'ariettes, repré- senté le 16 mai 1790; 15° *Griselidis*, opéra en 3 actes (imité du conte d'Imbert), représenté, le 8 janvier 1791, sur le Théâtre-Italien, ainsi que les pièces qui précèdent; 16° *Joconde*, opéra en 3 actes, musique de L. Jadin, repré- senté, par les acteurs du théâtre Feydeau, le 14 sept. 1790, sur le théâtre de la foire Saint-Germain; 17° *Le Sourd, ou l'Auberge pleine*, comédie en 3 actes et en prose, re- présentée sur le théâtre Montan- sier, au Palais-Royal, en 1790: Des- forges doit le succès de cette pièce, qui, dans sa nouveauté, eut une vogue extraordinaire, à la manière originale dont Baptiste cadet remplit le personnage de Danières; 18° *La Perruque de laine*, comédie en 3 actes, représen- tée sans succès sur le même théâ- tre; 19° *L'Épouse imprudente*, co- médie en 5 actes et en vers, re- présentée dans le courant de la même année, et bien accueillie; 20° *Le Tuteur célibataire*, comédie en un acte et en vers, représentée en 1791; 21° *Alisbelle, ou les crimes de la féodalité*, opéra en 3 ac- tes et en vers, musique de L. Ja- din, représenté sur le théâtre de l'Opéra le 9 ventôse an 2 (1794): cette pièce eut beaucoup de suc- cès, moins sous le rapport politi- que que sous celui du mérite lit- téraire, remarquable à une épo- que où les théâtres ne donnaient que des ouvrages qui outrageaient

le bon sens et le bon goût; 22° en société avec un nommé Sicard, *La Liberté et l'Égalité rendues à la terre*, opéra en 5 actes, composé pour le théâtre de la République et des arts (l'Opéra); 23° *Les Maris jaloux*, comédie en 5 actes et en vers, représentée, en 1798, sur le théâtre de la République (Théâtre-Français); 24° *Les Époux divorcés*, comédie en 3 actes et en vers, représentée, en 1799, sur le théâtre de la Cité. Romans: 24° *Le Poète, ou mémoires d'un homme de lettres, écrits par lui-même*, ouvrage qui fit dire à un auteur antirique :

Fuis, auteur dangereux, fuis, écrivain obscène,  
Ton nom seul fait rougir le pudique le cadé,  
Va porter ton encens à l'immortalité.

26° *Eugène et Eugénie, ou la Surprise conjugale*, histoire de deux enfans d'une nuit d'erreur de leurs parens, 4 vol. in-12, 1798; 27° *Édouard et Arabette, ou l'Élève de l'infortune et de l'amour*, ouvrage tiré des *Mémoires secrets de deux familles anglaises*, 2 vol. in-12, 1798; 28° *Mille et un Souvenirs*, 4 vol. in-12, 1799; 29° *Adelphine de Rostange, ou la Mère qui ne fut point épouse*, histoire véritable, 1792, 2 vol. in-12. Ouvrages de littérature. 30° *Le Manuel d'Épictète et le tableau de Cèbes de Thèbes*, traduit du grec en français, in-4°, au 5 (1794). Manuscrits. 31° *Traduction en vers de la Jérusalem délivrée*; 32° enfin la traduction, également en vers, d'une grande partie du *Théâtre de Métastase*, version d'une extrême médiocrité.

DESFOSSÉS (CHARLES-LOUIS-JOSEPH, VICOMTE), né en 1737 d'une famille distinguée de Pard,

entra de bonne heure dans les études militaires, et fut député en 1789, par la noblesse du bailliage de Vermandois, aux états-généraux, où il se fit peu remarquer. En 1793, il fut arrêté comme suspect, et traduit devant un tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, le 26 juillet, comme complice d'une coalition qui s'était tramée dans la prison de Saint-Lazare, où détenu.

DESFOURNEAUX (Etienne BONNE), baron, lieutenant-général, grand-officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né à Veselay, département de l'Yonne, le 10 décembre 1752. Il s'engagea au régiment de dragons le 14 mai 1784; y fut fait capitaine au commencement de la révolution; passa, en 1791, au régiment de dragons de la division de Calais, en qualité d'adjoint-major; et parvint, de grade en grade, jusqu'à celui de général de division, qui lui fut conféré par la convention nationale le 3 décembre 1792. L'avancement de ce général fut rapide. Dans l'espace de six mois (du 16 novembre au 25 avril 1792) il s'est élevé du grade de lieutenant à celui de général. D'honorables récompenses le distinguèrent dans sa carrière militaire; à 21 ans, n'étant que sergent dans le régiment de Conti, les électeurs de la ville de Conty, les électeurs de trois ordres, les officiers municipaux et le conseil de la ville de Conty, lui firent remettre, le 25 avril 1792, une montre en or aux armes de la ville, avec cette inscri-



*Desfourneaux*, en récompense du courage qu'il avait montré la nuit du 16 août 1789. À la tête d'un piquet de soldats, il parvint à réprimer les premiers mouvemens insurrectionnels dans la ville d'Amiens, et à empêcher un rassemblement qui s'était formé dans le marais d'Haut-Desfourneaux passa, en 1791, à Saint-Domingue, étant lieutenant-colonel du 48<sup>e</sup> régiment, dont il devint colonel quelque temps après. Il attaqua et prit le camp de Thilorier, et prit le fort de Ouanamite, sur une hauteur, défendue par six pièces de canon et une garnison nombreuse. En s'élançant sur des premiers dans les redoutes, il fut renversé par un coup de feu qui lui traversa le crâne. Cette grave blessure était mortelle, lorsqu'à la tête de 200 hommes, il força le camp d'Espérance, dans lequel l'ennemi avait réuni quatorze pièces de canon et quatre mille hommes qui avaient bas les armes. Il reçut une grave blessure à l'attaque de Cap-Haïtien, où il fut encore blessé. A la nouvelle d'une rupture entre l'Espagne et la République, les troupes espagnoles se retirèrent à Santo-Domingo en laissant les possessions françaises depuis le Mirebalais jusqu'à Gonaïves; Desfourneaux fut choisi pour commander en chef les forces destinées à repousser cette agression; il rejeta l'ennemi sur son propre territoire, dans un combat sanglant, pendant lequel il fut blessé quatre fois; il défait complètement les Espagnols, qu'ils ne firent plus

aucune tentative contre la partie française de Saint-Domingue, et n'osèrent plus passer les limites de leur territoire. Accusé d'avoir, après cette affaire, renvoyé sur parole un bataillon espagnol, qui cependant n'avait posé les armes qu'à condition de n'être pas emmené prisonnier, le général Desfourneaux fut appelé au Port-au-Prince, arrêté et mis en jugement devant un tribunal révolutionnaire; il fut renvoyé absous, et demeura libre, mais sans emploi, jusqu'au moment où une flotte ennemie parut devant la ville. Alors le commandement lui fut rendu; et les Anglais, qui avaient effectué un débarquement, se virent contraints de chercher un asile sur leurs vaisseaux. Aussitôt que le Port-au-Prince eut été délivré de toute inquiétude de la part des Anglais, le général Desfourneaux s'embarqua pour revenir en France. Pendant son absence, l'armée anglaise, renforcée par des troupes fraîches, avait effectué de nouvelles descentes à Saint-Domingue; et s'y était emparée des places les plus importantes. Le général Desfourneaux y fut renvoyé en 1797, et vit bientôt sous ses ordres une armée de 28,000 hommes, à la tête de laquelle il se signala contre les Anglais, les émigrés et les insurgés de la colonie. Il termina cette guerre par la bataille de La Vallière, dans laquelle le chef noir, *Jean-François*, fut totalement défait. Il chassa les Anglais de la plaine, les força de se renfermer dans les places que la trahison, plus encore que la force, leur avait livrées, et bientôt après,

il leur fit évacuer entièrement la colonie. Nommé gouverneur de la Guadeloupe, en 1798, pendant tout le temps de son commandement, les Anglais ne firent aucune tentative contre cette île. Revenu en Europe, il fut choisi pour commander les troupes que le premier consul voulait envoyer au secours de l'armée d'Égypte, et tomba entre les mains des Anglais, après avoir soutenu sur la frégate *l'Africaine* un combat meurtrier, dans lequel 200 hommes furent tués et 160 mis hors de combat. Renvoyé sur parole, il fut échangé et presque aussitôt nommé commandant d'une des divisions de l'armée, qui, sous les ordres du général Leclerc, était destinée à reconquérir la colonie de Saint-Domingue. Dans cette expédition, dont l'issue fut si malheureuse, le général Desfourneaux se distingua par plusieurs actions d'éclat, et par des succès qui furent perdus faute d'ensemble et de concert dans les opérations générales. Il chassa les Noirs de la Coupe-à-Pintade, les poursuivit jusqu'aux Gonaïves; marcha, avec la division Hardi, contre le chef des insurgés Maurepas, qu'il força de se rendre; résista aux attaques dirigées par Toussaint-Louverture, contre la position de Plaisance, et préserva du pillage les quartiers du Nord qu'il couvrait. Nommé commandant de la partie de Saint-Domingue qui avait appartenu à l'Espagne, il emporta, en quittant le commandement, les regrets des colons et les témoignages de la reconnaissance des autorités espagnoles. Député au corps législatif par

les habitans de l'Yonne, en 1811, il montra, dans la discussion des questions relatives à l'administration de la guerre et de la marine, autant d'instruction que de sagacité. Membre de la chambre des députés en 1814, il proposa, au mois de mars 1815, d'accorder aux militaires, conformément à l'article 69 de la charte, la totalité de leur solde. Une ordonnance consacra ce principe, mais trop tard pour satisfaire l'armée, et pour arrêter le cours des événemens. Depuis, cette ordonnance est restée sans exécution. Il fut réélu à la chambre des *cent jours*; et, dans la séance du 15 juin, il s'opposa fortement à des propositions qui avaient pour but de faire adopter des mesures violentes dont le résultat est toujours funeste, parce que la haine qu'elles font naître éclate tôt ou tard en terribles représailles. A l'époque de la seconde abdication de Napoléon, le général Desfourneaux commandait les troupes qui occupaient la hauteur de Montmartre, et qui, dans leur fureur, parurent un moment décidées à n'abandonner à l'ennemi que des décombres. « Camarades, leur dit le général, voudriez-vous élever un triste monument pour attester que vous n'avez pas eu le courage de supporter l'adversité? » Ces paroles suspendirent les coups que le désespoir était prêt à porter, et tous les soldats se soumi- rent à une destinée que leur chef avait jugée inévitable. Dans un ouvrage où les imputations les plus injurieuses ont été accueillies sans examen et toujours avec faveur, quand elles avaient pour

flétrir les réputations oraines, on a dit que le Desfourneaux avait mis la ville des Gonaïves. Ce ayant élevé contre cette de vives et énergiques ions, l'un des principaux le la *Biographie des hommes*, M. Michaud, lui a é- 4 septembre 1819 : « Le du général en chef Le- ue nous avons consulté de- nous a convaincus que c'é- ort qu'on vous imputait lie des Gonaïves, puis- t de fait que cette ville é- ilée à l'époque où vous l'assaut son camp retran- nous reste à vous témoi- regret d'avoir adopté trop ent la note qui nous avait ise : mais nous nous em- ons de réparer cette erns notre seconde édition, éclairer vos belles actions evices éclatans que vous ndus à la patrie. » Si, a- lopter si légèrement les no- sur sont remises, les édi- la *Biographie des hommes* issent consulté les bulle- s pièces officielles, ils se épargné tant de regrets :t de réparations humi- leur fortune eût été moins sans doute, mais leur serait moins suspecte, et e n'aurait pas été ce que vous vu devenir entre les e l'étranger, et même de s autorités françaises, l'ar- la haine et l'archive fu- 1, depuis 1814, vont pui- les hommes chargés de des tables de proscrip-

DESGARCINS ou DE GARCINS (MADEMOISELLE), fut une des plus célèbres actrices du Théâtre-Français, où elle débuta en 1788 dans les rôles d'amoureuses. Les succès qu'elle obtint furent si brillans qu'on la reçut six mois après; elle n'était alors âgée que de 18 ans. A la clôture de l'Odéon, en 1792, elle passa au théâtre de la rue de Richelieu, où elle créa plusieurs rôles, entre autres Mélanie dans le drame de ce nom, et Hédél-mone dans *Othello*. Elle était douée de l'âme la plus tendre, du son de voix le plus touchant, et elle avait surtout le don de faire répandre des larmes. Des mal- heurs étrangers à la carrière qu'elle avait embrassée en éloignèrent bientôt cette intéressante actrice; trois coups de poignard qu'elle se donna dans un accès de jalousie ne furent pas mortels, mais la guérison en fut très-lente; et quand M<sup>lle</sup> Desgarcins reparut au théâtre, elle éprouva une hémoptysie violente qui la contrai- gnit de demander un congé. Elle vivait retirée depuis quelque temps à la campagne dans une maison isolée, lorsque des vo- leurs s'y introduisirent pendant la nuit, et la traînèrent ainsi que ses femmes dans une cave, où, pen- dant qu'ils dévalisaient la maison, elle demeura enfermée plus de 24 heures. L'impression que cette scène produisit sur M<sup>lle</sup> Desgar- cins fut si forte, qu'elle en perdit tout-à-fait la raison, et resta dans une aliénation complète jusqu'à sa mort, arrivée en 1797.

DESGAULTIÈRE (PIERRE-BE- noir-RAYMOND), médecin, est né vers 1765. Il a publié : 1° *Discours*

*sur les dangers de l'esprit de système dans l'étude et dans l'exercice de la médecine*, in-8°, 1806; 2° *Compte rendu des observations faites à l'Hôtel-Dieu*, 1813-1814; 3° *Compte rendu des travaux de l'académie de Lyon*, in-8°, 1818.

**DESGENNETTES** (RENÉ-NICOLAS, BARON DUFRICHE), cousin de Dufliche Valazé (voyez VALAZÉ), est né à Alençon, chef-lieu de l'Orne, en 1742, d'une famille ancienne originaire d'Essey, même département. Il étudia à l'université de Paris, et fut dirigé dans ses études par une femme, madame de Pommeral du Gage, son alliée, dont Linnée a immortalisé le nom et consacré les connaissances en botanique. Après un assez long séjour dans plusieurs autres écoles célèbres de l'Europe, il prit, en 1789, à Montpellier, le grade de docteur en médecine. Titulaire, associé ou correspondant de très-bonne heure d'un grand nombre d'académies nationales et étrangères, il publia plusieurs ouvrages qui l'avaient fait connaître avantageusement, quand il entra au service, au commencement de 1793, comme médecin ordinaire de l'armée d'Italie. Rapidement promu aux premiers grades, il fit partie de l'expédition d'Égypte, comme médecin en chef, et acquit particulièrement en Syrie une réputation désormais liée à l'histoire et à la gloire des armées françaises. On a retenu ce passage du rapport officiel fait par le général Berthier au directoire exécutif : « Tous les genres d'héroïsme devaient éclater dans cette » brave armée, et le dévouement

» de Desgenettes n'a pas été le » moins généreux ni le moins utile... Il a déployé un courage et » un caractère qui lui donnent des » droits à la reconnaissance nationale... Il est monté à la brèche » de sa profession. » M. Desgenettes a réduit aux plus justes termes cette inoculation si fameuse de la peste, tentée sur sa personne au siège de Saint-Jean-d'Acrc. Le médecin en chef de l'armée d'Orient a peint et regardé plus tard cette mémorable action, comme une témérité qui lui fut dictée par un élan plus généreux que réfléchi; mais en ne déguisant point toutefois qu'il tient à honneur d'avoir donné trois ans de suite l'exemple d'aborder et de traiter la peste avec une sécurité jusqu'alors inconnue. Plusieurs ouvrages fort répandus ont rapporté avec beaucoup de variations, que M. Desgenettes n'a pas toujours été d'accord avec le chef de l'expédition, et ils ont donné pour motif une divergence d'opinions sur la manière de considérer la peste sous le point de vue politique ou administratif. On a rappelé une séance de l'institut d'Égypte, où il s'exprima avec une indépendance et une énergie que sa popularité put seule faire excuser. M. Desgenettes eut une grande part dans la confiance et l'amitié du général Kléber, auquel il fit adopter ses vues sur l'administration des lazarets, qu'il plaça sous la même direction que celle des hôpitaux de l'armée. Le général Menou continua de donner en public et dans ses rapports au gouvernement consulaire, des témoignages d'estime et de conai-

on au médecin en chef qui gardé la neutralité réclamée convenances dans les discussions des généraux. Ses opinions n'étaient pas même très-raisonnables au général Menou; et en le plaçant à une grande place de ses prédécesseurs, il opposait de louables intentions et surtout celle de conserver l'Égypte à tout prix. De retour en l'Égypte en 1802, M. Desgenettes, médecin en chef d'art de l'hôpital militaire de Alexandrie fut nommé, en 1804, inspecteur-général du service de santé militaire, et il a servi en cette qualité dans toutes nos armées.

On l'a vu aussi à diverses reprises remplir dans l'intérieur de la France ou dans d'autres contrées les missions importantes et délicates relatives à sa profession. La présence de ce célèbre médecin a ramené la sécurité et la santé dans cent endroits différens qui étaient atteints de maladies contagieuses ou épidémiques ou de contagions. M. Desgenettes fut le médecin de l'expédition de Russie; il conserva dans Moscow la santé de l'*orphantrophion*, ou de l'hospice des enfans-trouvés, qui fut à l'allaitement, en disant à l'empereur : « Sire, la mesure prise de convertir en casernes en magasin la totalité de ce célèbre établissement, ferait disparaître les seules traces d'humanité qui restent ici; et la possession, qui l'attribuerait à Votre Majesté, croirait qu'elle eut le même caractère que celui d'Hérode. — D'Hérode? reconvenez, Sire, Napoléon; et comment un homme peut-il se retrouver ici, et se jeter dans Torgau. De retour à Paris, en 1814, il perdit la place

« nocens, répondit M. Desgenettes. » Dans la funeste retraite de Moscow, le médecin en chef tomba au pouvoir de l'ennemi. M. Desgenettes écrivit à l'empereur Alexandre, en quelques lignes, une lettre à la fois simple et noble, qui fut remise à ce prince par son frère le grand-duc Constantin. L'empereur fut frappé de ces expressions : « Les soins que j'ai prodigués aux soldats que le sort des armes a faits prisonniers de la France, me donnent quelques droits à la bienveillance de toutes les nations. » Aussitôt un ukase impérial rendit la liberté à M. Desgenettes; et le considérant emprunté de la phrase que nous venons de citer, ne contient que le changement du mot *bienveillance* en celui de *reconnaissance*. M. Desgenettes eut une audience de l'empereur Alexandre, qui lui témoigna beaucoup d'égards et de bienveillance, et le présenta lui-même à sir Robert Wilson, alors commissaire des armées alliées, et qui, parcourant l'Égypte une année après la conquête de cette contrée par les Français, avait dit « que le nom du docteur Desgenettes devait y être gravé en lettres d'or. » Il fut, par ordre de l'empereur Alexandre, reconduit sous escorte et rendu aux avant-postes de l'armée française, sous les murs de Wittemberg. Envoyé ensuite à Paris par le vice-roi Eugène, M. Desgenettes eut une très-longue conférence avec Napoléon. Il le suivit dans la campagne de Saxe, et fut forcé, après la bataille de Leipsick, de se jeter dans Torgau. De retour à Paris, en 1814, il perdit la place

de médecin en chef de la garde; cependant il conserva celle de médecin en chef des armées, et fut nommé par le roi commandeur de la légion - d'honneur, dont il était officier depuis la création. En 1815, M. Desgenettes se trouva sur le champ de bataille de Waterloo, comme premier médecin des armées et de la garde impériale. Il perdit bientôt ses deux places, et fut en butte à beaucoup de persécutions. La cour de Suède envoya à M. Desgenettes l'ordre de l'Étoile-polaire, et accompagna cette distinction d'offres généreuses, que son patriotisme ne lui permit pas d'accepter. M. Desgenettes a repris le rang de médecin en chef des armées, et de membre du conseil de santé près le département de la guerre. En 1819, il a été appelé par le gouvernement dans plusieurs commissions, et fait partie du comité central de salubrité du royaume. M. Desgenettes avait réclamé, comme retraite, la place de médecin en chef de l'hôpital royal des Invalides, et tout le monde s'accorde à dire qu'elle revenait à lui seul. On paraît avoir jugé que son activité pouvait encore être utile, quoiqu'il soit aujourd'hui le vétéran de la médecine militaire de France. Dans les premiers jours de mai 1821, il fut appelé au ministère des relations extérieures, et chargé officiellement de désigner des médecins qui devaient partir pour Sainte-Hélène, lorsqu'on apprit la mort de Napoléon. Les principaux écrits de M. Desgenettes sont : 1° *Analyse du système absorbant ou des vaisseaux lymphati-*

*ques*, Paris, in-12, 1792; ouvrage dont les journaux du temps ont fait le plus grand éloge, et qui a obtenu le suffrage des savans et des plus habiles médecins. 2° *Histoire médicale de l'armée d'Orient*, Paris, in-8°, 1802. Cette histoire est divisée en deux parties. Dans la première, le savant auteur donne le détail des moyens que la médecine a employés pour préserver les Français de l'influence d'un climat destructeur, et des maladies qui semblent s'être naturalisées en Égypte; la seconde partie comprend des observations, des topographies, des mémoires, et autres travaux particuliers du médecin en chef et de ses collègues. Voici comment s'exprime M. C. L. Dumas, membre de l'institut et professeur de l'école de médecine de Paris, dans un extrait de cet ouvrage : « L'armée d'Orient est la seule » dont il existe une histoire médi- » cale complète : son médecin en » chef a donné le premier l'exem- » ple de ce travail important. Tout » le monde connaît les droits de » Desgenettes à l'estime publique; » ils sont fondés sur des preuves » incontestables et multipliées » d'un bon esprit comme médecin, » d'une grande habileté comme » chef, et d'un rare talent comme » praticien, etc. » 3° *Eloges des académiciens de Montpellier, pour servir à l'histoire des sciences dans le 18° siècle*, Paris, in-8°, 1811. Les arts et l'amitié, interprètes de la reconnaissance publique, ont honoré le grand praticien et l'ami de l'humanité, en reproduisant ses traits, M. Dutertre dans plusieurs dessins, M. Denon, an-

recteur-général du musée, une jolie eau-forte, et M. dans son beau tableau de *de Jaffa*, exposé en 1804. **IGRAVES** (GEORGES), né le 10 septembre 1751, député suppléant de la section de la Montagne-Inférieure, au mois de septembre 1791, ne siégea point à l'Assemblée législative, mais il fut élu quatre ans après à la Convention, c'est-à-dire en 1795. Il fut remarqué par un discours extrêmement patriotique, dans lequel il demandait que le premier fût chargé du choix des députés anciens, il en fut élu secrétaire au mois de juillet 1796, et sortit en 1798. Jouissant de la confiance de son pays, M. Desgraves fut élu de nouveau au corps législatif en 1814. Il y parla sur divers objets de finance avec beaucoup de talens, et traita les intérêts commerciaux en véritable négociant. Après avoir terminé sa carrière législative, M. Desgraves est retourné dans l'île de la Réunion, lieu de sa naissance, pour continuer à se rendre utile à son pays par des opérations de commerce et des expéditions maritimes.

**HAUTES - RAYES** (MIRAGE-ANDRÉ LE ROUX), professeur de langues orientales, né le 10 septembre 1724, dans les environs de Pontoise, et mort le 9 février 1795. Il avait avec fruit l'hébreu, le syriaque, l'arabe et le chinois, et fut digne, en 1742, la chaire qu'avait occupée au collège de la rue Petit de Lacroix. Il a figuré dans la *Petite encyclo-*

*pédie*, divers articles, entre autres des extraits des historiens chinois. En 1783, il publia une *Histoire générale de la Chine, ou des annales de cet empire*. Cette histoire avait été traduite sur des originaux chinois, à Pékin même, par le P. Chamaila. Deshautes-Rayes a fait aussi insérer dans le *Mercur de France*, quelques lettres sur divers sujets.

**DESHERBIERS** (A. A. L'ÉTENDUWAIRE), né gentilhomme, était capitaine d'infanterie lorsque la révolution éclata. Il s'en montra le zélé partisan, en fit avec distinction les premières campagnes, parvint assez rapidement au grade de général de brigade, et passa en cette qualité à l'armée d'Italie, où il se signala encore par quelques actions brillantes. Il n'en fut pas moins accusé d'avoir voulu livrer à l'ennemi un poste important qu'il commandait. Arrêté par ordre des représentants du peuple près de l'armée, conduit à Paris, et traduit, selon l'usage d'alors, au tribunal révolutionnaire, où sa qualité de noble était une mauvaise recommandation, il fut condamné à mort le 3 février 1793.

**DESILLES**, officier des chasseurs du régiment du roi d'infanterie, naquit à Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine, le 7 mars 1767. Il avait embrassé fort jeune l'état militaire, et venait seulement d'atteindre sa vingt-troisième année lorsqu'il périt victime d'un dévouement digne des anciens Romains, et qui passera à la postérité avec celui du chevalier d'Assas que Voltaire a justement célébré. A l'époque de la

fédération de 1790, les troupes françaises commencèrent à raisonner, et perdirent l'esprit de subordination qui les caractérisait. Les chefs voulant réprimer les élans de liberté qui se manifestaient parmi les soldats, n'y employaient pas des moyens convenables. Cette liberté militaire mal comprimée dégénérait en licence, et la licence en révolte. Ce fut ce qui arriva dans la garnison de Nancy; l'insurrection qui se manifesta dans cette ville devint si considérable, que le gouvernement fut obligé d'y envoyer le général Bouillé à la tête de 4500 hommes. Le 31 août 1790, la troupe, réunie à une partie des habitans, porta l'effervescence et la révolte à son comble; les insurgés refusèrent d'écouter les propositions pacifiques du général, et pour toute réponse, ils braquèrent leurs canons contre les assiégés. Dans cette épouvantable crise, le jeune Desilles saute sur les pièces chargées à mitraille, il se saisit des mèches que les canonniers tenaient allumées; il parvient à empêcher l'explosion pendant quelques instans; enfin il exhorte, il supplie, et, pour dernière tentative, il se précipite au-devant de la bouche d'un canon. Un jeune garde national l'arrache du danger, il le retire du milieu du feu et des baïonnettes; mais c'en est fait, Desilles s'y jeta de nouveau et tombe sous les coups des insurgés. Nous regrettons que le nom du garde national qui fit de si nobles efforts pour sauver la vie de cet officier, ne soit point parvenu jusqu'à nous; des témoins de

cette déplorable affaire dirent, dans le temps, les grands éloges au trait de ce brave citoyen. L'assemblée constituante approuva la conduite héroïque de Desilles, et donna son président de témoin à son père les regrets qu'elle fit également une mention honorable du jeune Desilles dans un rapport annuel anonyme dont nous avons parlé. L'année suivante, le général Desilles fit hommage à la municipalité de Nancy de la statue en plâtre du buste de Desilles; le peintre Barbier fut chargé de consacrer sa mémoire par un tableau que l'on a vu long-temps dans la galerie de Versailles.

**DESJARDINS**, général de division, entra au service en 1772 comme simple soldat dans le régiment de Vivarais. En 1775 fut nommé chef d'un bataillon volontaires que l'on forma à Angers. Dès qu'il fut en campagne, il se distingua par ses actions et sa bravoure: il était parvenu au grade de général de division en 1794, et servit avec honneur sous Pichegru dans le cours de cette campagne. L'année suivante, il eut la modestie de refuser un commandement en chef par la convention nationale appliquée à ce trait honorable et assez commun à cette époque. Il contribua notamment, en 1799, aux succès obtenus par le général Bruix en Hollande contre les Russes Anglais. Desjardins eut, à cette époque, le commandement en chef par *interim*, et pouvait sans doute, l'obtenir définitivement; mais il aimait toujours mieux servir au second rang, que de



ance de s'éclipser au premier. continua de servir son pays avec la même valeur et le même patriotisme jusqu'à la bataille de Fleurbaeu, gagnée par les Français le 22 février 1807, où il fut grièvement blessé. Devenu invalide de cette époque, il obtint sa retraite, et mourut quelques années après, emportant une gloire sans tache, les regrets de ses compatriotes et de ses anciens compagnons d'armes.

**DESLANDES (PIERRE DELAUNAY)**, d'abord professeur de rhétorique et de mathématiques au collège de la congrégation de l'Oratoire à Soissons, et depuis, directeur de la manufacture de glaces de Saint-Gobain, naquit à Avranche en 1722, et mourut à Chauny le 25. Il entra à la manufacture de glaces vers 1751, en devint le directeur, puis le directeur en 1758, et acquit dans cette place une célébrité d'autant mieux méritée, que, par un grand nombre de nouveaux procédés et une amélioration sensible des anciens, il parvint, en perfectionnant le coulage des glaces, à leur donner une consistance bien plus étendue. Il introduisit avec avantage le sel de Glauber au sel brut, qui seul avait été employé jusqu'alors. Le polissage lui les glaces ne recevait qu'à Paris, leur fut donné un succès dans la manufacture de Saint-Gobain, qui, par cela même, rivalisa avec celles de la Hollande. Il releva les constructions de cet établissement, en fit de nouvelles pour servir de modèles aux ouvriers dont il était le sort aimé, malgré la discipline sévère qu'il avait su établir

parmi eux. Lorsque le ministre Turgot, ami de la gloire de la France et de tout ce qui pouvait concourir à sa prospérité, vint visiter Saint-Gobain, il fut vivement frappé du bon ordre et des progrès de cette manufacture. En 1789, Deslandes demanda et obtint de l'administration sa retraite, et se tira dans la petite ville de Chauny, où il mourut, généralement regretté. Ses services lui avaient mérité la décoration de l'ordre de Saint-Michel.

**DESMAREST (NICOLAS)**, naquit à Soulaire, département de l'Aube, le 16 septembre 1725, et mourut à Paris le 28 septembre 1815. Il fut membre de l'académie royale des sciences et de la première classe de l'institut, section de minéralogie; membre de la société royale et centrale d'agriculture du département de la Seine, de l'athénée des arts et de plusieurs sociétés savantes des départemens. Napoléon le nomma, en mai 1815, membre de la légion d'honneur. En 1753, Desmarest remporta un prix proposé par l'académie d'Amiens, et dont le sujet était d'examiner si le sol de l'Angleterre avait été autrefois réuni au sol français. Il dut à ce succès l'amitié dont l'honora d'Alambert, qui l'engagea à coopérer à la rédaction de la première Encyclopédie, à laquelle il a fourni de nombreux articles sur les arts mécaniques et sur la géographie physique. Bientôt jugé propre, par ses connaissances et son bon esprit, à concourir aux vues de magistrats patriotes tels que Turgot, Trudaine et Malèshèbes, il fut distingué par eux et employé

comme inspecteur des manufactures. Attaché successivement à divers intendans de province, il parcourut toute la France pour étudier les procédés des arts et l'état des manufactures, et il fut chargé de plusieurs commissions générales, sous l'autorité immédiate du ministère. En 1757 et 1758, il visita particulièrement les fabriques de draps, et c'est d'après les renseignemens qu'il s'était procurés que Duhamel rédigea l'*Art du Drapier*, pour la collection de l'académie des sciences. Il se rendit, en 1761, dans les établissemens de fromagerie de la Franche-Comté et de la Lorraine, dont le gouvernement désirait introduire la méthode en Auvergne. Ce voyage lui a fourni les matériaux de l'*Art de fabriquer le fromage*, inséré, en 1785, dans l'*Encyclopédie méthodique*. Nommé en 1763, par le ministre Turgot, inspecteur des manufactures en Limousin, il publia la première *Statistique* qui ait paru en France sous le titre d'*Ephémérides de Limoges*. En 1768 et 1777, il fit deux voyages en Hollande pour décrire les procédés et les machines employés à fabriquer le papier si renommé alors de ce pays, et c'est d'après ses conseils et sous sa surveillance immédiate qu'on est parvenu à l'imiter, et peut-être à le surpasser dans nos papeteries d'Auvergne et d'Annonay. En 1787, M. de Tolozan, sur ses avis, enrichit l'industrie française des métiers à tricot en usage en Angleterre, dont on fit venir un certain nombre pour les répandre parmi les fabricans. Nommé, en 1781, l'un

des administrateurs de la manufacture de porcelaine de Sèvres, il occupa cette place pendant sept ans, et ne la quitta, en 1788, que pour remplir celle d'inspecteur-général, directeur des manufactures de France, que la révolution lui fit perdre peu de temps après. A l'époque des massacres des 2 et 3 septembre 1793, il était détenu avec les amis des Trudaine, des Malesherbes, des La Rochefoucault; il échappa comme par miracle à la mort qui frappa ses compagnons d'infortune. Desmarest a acquis de justes droits à la reconnaissance de sa patrie. Tous ses goûts le portaient à encourager les arts et les artistes, ainsi que l'a fait remarquer M. Cuvier, dans l'éloge de cet académicien. Ses travaux ont contribué à élever beaucoup de fortunes; il s'occupu peu de la sienne, ne voyant dans les arts que des procédés ingénieux qu'il prenait plaisir à étudier, et des ressources qu'il aimait à procurer aux pauvres. Dans ses momens de loisir, il se livrait à l'étude de la géologie et de la géographie physique. C'est lui qui a émis et soutenu l'opinion que les montagnes de l'Auvergne sont d'anciens volcans éteints. Il en a fait dresser une carte qui sera publiée incessamment, et sur laquelle tous les centres d'éruption et les coulées de laves sont indiqués avec exactitude. Desmarest est encore auteur du Dictionnaire de géographie - physique, de l'*Encyclopédie méthodique*, ouvrage dans lequel il a inséré, en 1789, son *Art de la papeterie*.

DESMAREST (ANSELME-GAS-

TAN) fils du précédent, est né à Paris le 6 mars 1784. Naturaliste distingué, M. Desmarest est professeur de zoologie à l'école royale vétérinaire d'Alfort, membre de l'académie royale de médecine, des sociétés philomatique, linnéenne, d'histoire naturelle, de géographie, etc., de Paris, correspondant de la société philosophique et de l'académie des sciences de Philadelphie, etc. L'un des collaborateurs des deux éditions du *Dictionnaire d'histoire naturelle*, publiées par Dèterville; la première en 1803 et 1804; la seconde en 1816 et 1817, il a été chargé spécialement dans la dernière de l'*Histoire naturelle des mammifères*. En 1805, il a fait paraître une *Histoire naturelle des oiseaux*, des genres taugara, manakin et todier, in-fol., divisée en 12 livraisons, et ornée de 72 planches imprimées en couleur et retouchées au pinceau; d'après les dessins de M<sup>me</sup> Knipp, née de Courcelles. Plusieurs de ses mémoires sur les animaux mollusques des genres botrylle et pyrosome, sur les fossiles des couches inférieures de la formation du gypse à Montmartre, sur plusieurs quadrupèdes étrangers, etc., sont insérés dans le *Journal de physique*, le *Journal des mines*, et le *Bulletin de la société philomatique*. Il a composé, en 1812, conjointement avec M. Leman, un tableau méthodique de toutes les questions qui doivent être traitées dans la description statistique d'un département quelconque de l'empire français. Attaché à l'entreprise de l'Encyclopédie par ordre de matières, il a publié, en 1820, la

partie de l'illustration des planches d'histoire naturelle de cet ouvrage qui a pour objet la mammalogie ou la description méthodique de toutes les espèces de mammifères connues jusqu'à ce jour, et dont le nombre s'élève à plus de 800. Enfin il a fait imprimer chez Levrault, en 1822, un mémoire qui a reçu l'approbation de l'institut, et qui est intitulé *Histoire naturelle des crustacés fossiles*. Ce mémoire, joint à un travail lu par M. Brongniart, en 1815, dans la même société, est imprimé in-4°, dans le même format que le grand ouvrage de M. Cuvier sur les ossemens fossiles. Les 11 planches lithographiées qui l'accompagnent sont remarquables par la pureté de leur exécution.

DESMAZIS (GABRIEL), né en 1755, dans le département d'Eure-et-Loir, appartenait à la classe alors privilégiée, et en sa qualité de fils d'un colonel d'artillerie, il fut fait, à 16 ans, lieutenant de cette arme dans le régiment de la Fère, où Bonaparte entra quelques années plus tard. Alors, M. Desmazis devenu capitaine, dirigea les premiers pas du jeune Napoléon dans la carrière militaire. Lorsque la révolution eut éclaté, M. Desmazis émigra, et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. Il s'empressa, dès qu'il fut arrivé à Paris, de se présenter à son ancien camarade, devenu premier consul. Le chef de la république française accueillit avec empressement M. Desmazis, et le nomma l'un des administrateurs de la loterie de France; il occupa encore aujourd'hui cet em-

ploi; et il est, de plus, chevalier de Saint-Louis.

**DESMAZIS (ALEXANDRE)**, frère du précédent, né dans le département d'Eure-et-Loir en 1768, entra dans la même arme que son frère aîné. Il fut le compagnon de Bonaparte, à l'école Militaire; étant, à quelques mois près, du même âge, ils subirent leur examen et furent reçus lieutenans d'artillerie le même jour; enfin, ils partirent ensemble de Paris en 1785, afin d'aller rejoindre à Valence le régiment de la Fère artillerie, pour lequel ils étaient destinés. Arrivés à Lyon, ils se trouvèrent sans argent et firent le reste de la route à pied. M. Desmazis fut constamment le camarade et l'ami de Bonaparte; mais à l'époque de la révolution, ils se séparèrent. Alexandre suivit son frère dans l'émigration, et courut avec lui les mêmes chances. Toutefois, avant de se décider à quitter la France, il avait écrit à son camarade Napoléon, qui, en réponse, s'efforça par tous les moyens possibles de changer sa résolution. M. Desmazis ayant persisté, Bonaparte lui renvoya six cents francs qu'il lui devait, et lui souhaita un bon voyage. Au retour de l'émigration, Alexandre alla trouver le premier consul, qui fit à son égard ce qu'il avait fait pour son frère Gabriel. M. Desmazis cadet fut nommé administrateur du mobilier de la couronne, et conserva cette place jusqu'à la seconde rentrée du roi, époque à laquelle il obtint sa retraite. Ainsi que son frère, il est chevalier de Saint-Louis.

**DESMOULINS (CAMILLE)**, DU-

quit à Guise, dans le département de l'Aisne, en 1762. L'ature l'avait doué de beau d'esprit, et de ce grand amour de l'indépendance qui fut, dans les temps, la passion des hommes de génie, et plus particulièrement celle des hommes vertueux; à lui-même, et sans autre que sa raison, Desmoulin fut l'un et l'autre. Peu favorable de la fortune, son père, lieutenant-général du bailliage de Soissons, obtint pour Camille une place au collège de Louis-le-Grand. Ce collège, la pépinière des hommes de la révolution, compta pour élève, à la même époque, Desmoulin, Maximilien Robespierre. Ces deux condisciples furent bientôt amis; s'ils différaient de caractère, ils crurent avoir les mêmes opinions politiques, et cette circonstance leur établit entre eux la confiance intime. Devenus amis tous deux au sortir du collège, Robespierre se rendit à Paris, dans la province d'Alsace sa patrie; et Desmoulin s'éleva au barreau de Paris. Il avait 27 ans, lorsque l'assemblée nationale s'ouvrit, et de ce moment il joua un rôle dans les affaires politiques. Vouant à détruire le peuple sur ses intérêts, il le haranguait partout; le salon du Palais-Royal devint son forum, une chaise de paille sa tribune, et jamais orateur fut écouté avec plus d'attention et n'obtint plus de succès. Le 10 juillet 1789 fut un jour de triomphe pour Desmoulin; la motion de renvoi de Necker servit de texte à sa harangue; il sut p

ngage convenable à la circonstance, il émut, il entraîna; on nombreux auditoire, auquel il avait communiqué son enthousiasme et son indignation, lui répondit en criant *aux armes*. Cet appel ne fut pas vain : l'orateur tira d'un pistolet et d'une épée, il attacha à son chapeau une cocarde d'arbre; chacun suit son exemple, et en peu d'heures tout le monde se trouva debout. Les spectateurs furent interrompus; on alla à la nuit et le lendemain, 13 et, à se procurer des armes; le 14 au matin, Desmoulin dit le mouvement vers la Bastille. Cette forteresse, après une résistance assez vive, est obligée de céder à des hommes dont la plupart voyaient un siège pour une dernière fois, mais auxquels le patriotisme avait tenu lieu de discipline, de plan de campagne et de connaissances militaires. Certes, c'est un événement mémorable, celui qui exerça la plus grande influence sur la révolution, fut, en partie, l'œuvre de Camille Desmoulin. Il fut alors rédacteur d'une brochure périodique qui ne contraindit pas peu à lui donner la célébrité qui, plus tard, le conduisit à l'échafaud; il l'intitula : *Opinions de France et de Brabant*, et dans cette production, paraissait chaque semaine, il prit soin de répéter au peuple près ses premiers succès il devait aller en avant; que son attitude devait être ferme et courageuse; qu'il parviendrait ainsi à conquérir la liberté. Le titre de *Propagateur-général de la lanterne*,

Desmoulin se donna dans l'écrit, était une fanfaronnade

révolutionnaire que lui avaient suggérée, sans doute, les chefs occultes du parti dont il se faisait l'organe. Ardent républicain, trop confiant ou trop crédule, il fut le séide d'une faction qu'il n'aimait pas, et il contribua à la chute des hommes qui pensaient comme lui. Auteur des attroupemens qui eurent lieu, le 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars, où l'on signa sur l'autel de la patrie une pétition, dans laquelle on demandait que l'assemblée nationale consultât la nation sur la question de la déchéance du roi, Desmoulin ne croyait pas, en *faisant cette journée*, que ceux qu'il servait ne demandaient la déchéance d'un roi que pour s'emparer eux-mêmes du pouvoir. Il fut complètement dupe dès cet instant, et il continua à donner tête baissée dans le piège que lui avaient tendu Robespierre et autres coryphées de ce parti, qui le sacrifièrent lorsqu'ils s'aperçurent que ses yeux étaient dessillés. Nommé député à la convention nationale, en 1792, il y fit la singulière demande de sauver la patrie, et, peu de jours après, il réclama fortement l'appel nominal sur la question du jugement de Louis XVI par la convention; cependant, lorsqu'il fut décidé que ce jugement aurait lieu, il s'opposa à l'appel au peuple, et vota la mort dans les vingt-quatre heures. Nommé membre du comité de salut public, après cet événement, Camille eut la faiblesse d'avouer « que les sections de Paris » devaient venir demander l'expulsion de 22 membres de la convention; » et ces *vingt-deux* étaient ces hommes célèbres connus sous

la dénomination de *Girouddins*, et qui moururent avec tant de gloire victimes de leur attachement à la patrie. Dès qu'il eut quitté le comité de salut public, ce fut à ses membres que Desmoulins imputa les revers des armées et la prise du camp de Famars; il défendit vivement, à cette occasion, le général Arthur Dillon, et reprocha au comité de vouloir s'ériger en chambre haute. Marchant toujours sur la même ligne, incapable même d'imaginer qu'on pût vouloir un autre gouvernement que la république, et qu'il fût possible que l'on conspirât en faveur de qui que ce fût pour la royauté, lorsque Cambon parla d'un complot tendant à enlever le fils de Louis XVI, à le proclamer roi et sa mère régente, Desmoulins n'en fit que rire, et traita de fable ce que disait son collègue : c'était précisément ce que désiraient ceux qui le faisaient agir; moins il marquait de défiance sous ce rapport, et mieux il servait leur cause. Le général Arthur Dillon ayant été arrêté et conduit à la prison des Madelonnettes, Desmoulins eut le courage et la générosité de lui écrire, et de le défendre à la société des Jacobins; ceux-ci, pour ce fait, menacèrent de l'expulser; mais Robespierre ayant appuyé le discours de Camille, il obtint la faveur d'être conservé sur le tableau des membres de cette société. Dénoncé de nouveau par Hébert, à l'occasion des deux derniers numéros d'un journal intitulé : *Le vieux Cordelier*, dont il était rédacteur, Desmoulins se disculpa en accusant, à son tour, Hébert comme

lapidateur des fonds publics les sommes qu'il recevait son journal. Il avoua, au moins, qu'il avait été séduit par un de Philippeaux, et que le *Vieux Cordelier* contenait une chose de répréhensible que ses amis devalent en partager la peine. Le but de Robespierre et ses partisans était rempli; valent eux-mêmes rédigé, en partie, les numéros du journal que par les jacobins; mais, ménager l'auteur, Robespierre feignant de prendre un vif intérêt à son sort, et alléguant perfidie qu'une erreur n'est un crime, demanda grâce au rédacteur, en ajoutant qu'on avait brûlé le journal. Camille irrité de cette trahison, s'écria : *brûler n'était pas répondre*, et testa lui avoir soumis à lui-même les numéros du *Vieux Cordelier*. Ce trait suffit pour le perdre; les prétendus amis lui tournèrent dos, devinrent ses dénonciateurs; Collot et Robespierre ne prirent sa défense une dernière fois pour l'abandonner ensuite et rendre sa chute plus certaine. Les *deliers* déclarèrent, quelques jours après, que Desmoulins avait perdu leur confiance, et qu'ils le gardaient comme le chef du *marxisme*; la *société des droits de l'homme* l'accusa de trahir la patrie; et enfin, sur le rapport de Saint-Just, il fut décrété d'arrestation et mis en jugement. La dernière fois que Camille Desmoulins avait paru à la tribune de la Convention, il y avait dénoncé l'arrestation illégale de son père; mais sa voix n'y avait été entendue. Conduit par

le tribunal révolutionnaire, interrogé sur son âge, il répondit : « J'ai l'âge du *sans-culotte*, 33 ans. » Cette réponse étonna-t-elle celle d'un frondeur ou d'un philosophe? En l'examinant de ce dernier point de vue, Camille Desmoulins avait peut-être eu des motifs de citer un nom. Il avait harangué le peuple, il avait éclairé; il s'était vu trahi par de faux apôtres; et il allait se voir condamné sans être entendu, pour avoir servi le parti des bourreaux, et tourmenté pour avoir écrit ses discours et ses écrits, par Genoude, Genoude, Vergniaux, et les députés fidèles à leur serment, et dont il partageait les infortunes. Desmoulins se voyait au milieu des commotions d'infortune que le cadavre des révolutions lui associait. Il avait osé dire, dans le journal, nous avons parlé plus haut, des mesures adoptées alors étaient comparables à celles qu'emporta Tibère; il s'aperçut dans la prison, et devant ses juges, qu'il ne s'était pas trompé. Camille Desmoulins prouva dans les derniers momens qu'il avait eu de l'expérience, et que toutes ses fautes étaient parties de sa tête et non de son cœur. Sa femme, qu'il aimait beaucoup et dont il était tendrement aimé, venait sous les fenêtres de sa prison; et ces entrevues, où ils se rendaient des consolations, rendaient leur malheur plus affreux: mais, on ne leur laissa pas longtemps cette pénible jouissance. Camille, condamné à mort, dans une fureur épouvanta-

ble; il lutta contre tous ceux qui l'approchèrent, et ce ne fut pas sans les plus grands efforts que l'on parvint à se rendre maître de sa personne; il fut conduit au supplice avec Danton, Chabot et Bazire. Il avait été lié avec le premier, on l'accusait d'avoir conspiré avec lui; ce fut même le prétexte de sa condamnation; mais toutes ces circonstances ne firent pas autant d'impression sur lui que de se voir accolé à Chabot et à Bazire; il ne pouvait supporter cette idée, qui ne l'abandonna qu'au moment où apercevant l'échafaud : « Voilà donc, » s'écria-t-il, la récompense destinée au premier apôtre de la liberté! les monstres qui m'assassinent ne me survivront pas longtemps. » Ainsi mourut, le 5 avril 1794, Camille Desmoulins, dont la mémoire fut vivement défendue quelque temps après. Au mois de septembre suivant, époque où l'on renouvela le comité de salut public, il s'éleva dans le sein de la convention une discussion dans laquelle les accusés et les accusateurs s'adressèrent des reproches réciproques sur sa mort; et tous convenaient que c'était un martyr de la liberté. Plus d'une fois encore ses écrits furent cités à la tribune, et notamment ses lettres énergiques écrites de Luxembourg, et les numéros de ses journaux dans lesquels il parlait de la liberté de la presse. La femme de Camille Desmoulins, accusée par Saint-Just d'avoir touché 3000 francs pour exciter un mouvement, massacrer les patriotes, le tribunal révolutionnaire, et délivrer son ma-

ri et ses complices, fut traduite à Sainte-Pélagie; et bientôt amenée au tribunal de sang qui venait d'envoyer son époux à l'échafaud, elle ne lui survécut que peu de jours, et éprouva le même sort. A peine âgée de 22 ans, elle ne se débattit point contre la mort, comme l'avait fait Desmoulin, elle la vit d'un œil serein, et prêta à ses juges, avec beaucoup de calme et de dignité, la fin déplorable qui les attendait quatre mois plus tard. Ces deux infortunés laissaient un fils au berceau, pour lequel on demanda l'année suivante des secours, que la convention accorda.

**DESMOUSSEAUX (ANTOINE-FRANÇOIS-ÉVRARD-MARIE-CATHERINE)**, était avocat à Paris à l'époque de la révolution. Nommé président du district de Saint-Opportune en 1789, il devint, la même année, assesseur au tribunal de la municipalité, et l'année suivante, il contribua à son organisation. Élu substitut du procureur de la commune en 1791, il remplaça provisoirement Manuel, que le département avait suspendu, après la journée du 20 juin 1792. M. Desmousseaux déploya dans toutes les fonctions municipales dont il fut chargé, l'énergie, les talens et le patriotisme qui étaient si nécessaires dans ces temps orageux de la révolution. Il échappa à la terreur, fut nommé tribun en 1799, et préfet de l'Ourthe en 1800. Administrateur aussi sage qu'éclairé, il fit aimer aux Liégeois le gouvernement de la France, et leur fit oublier les dragonnades de Cobourg et toutes les vexations qu'ils a-

vaient essayées de la part des troupes de la coalition. Appelé à la préfecture de la Haute-Garonne, M. Desmousseaux quitta Liège, en 1806, pour se rendre à Toulouse; il se conduisit dans ce nouveau poste avec les mêmes principes d'équité, dont il avait déjà donné tant de preuves; en 1815, il fut nommé préfet de l'Essaut. Le département d'Eure-et-Loir le choisit pour son représentant pendant les cent jours; en élevant la voix dans cette assemblée sur le mode de correspondance qui devait s'établir entre la chambre et le gouvernement. M. Desmousseaux confirma ses commettans dans l'opinion qu'ils avaient eue de nommer pour leur représentant au corps législatif, un homme d'état et un libéral.

**DESNOS (PIERRE-JOSEPH-ODOLANT)**, médecin d'une grande réputation, membre de plusieurs sociétés savantes et secrétaire de la société d'agriculture d'Alençon, né dans cette ville le 21 novembre 1722, y mourut le 11 août 1801. Orphelin dès son enfance, et d'abord destiné au barreau, il était venu à Paris pour y étudier la jurisprudence; mais bientôt il quitta cette étude pour se livrer à celle de la médecine qui flattait davantage son goût; aussi les progrès qu'il fit dans cet art furent très-rapides. Il revint le professeur avec distinction dans son pays natal. Desnos a publié plusieurs ouvrages, entre autres : des *Mémoires historiques sur les comtes d'Alençon, accompagnés de notes précieuses, relatives à l'histoire de la province de Normandie*. Cet ouvrage ajouta à la célébrité qu'il



acquise comme médecin. **DESNOYERS** (FRANÇOIS-AN-), né en 1755, était gé- de brigade à l'époque où ru avait formé le projet de er sur le trône la maison de on. Impliqué dans cette af- l fut arrêté, et quelque temps i au Temple. M. Desnoyers omme par le roi, dans les de septembre et novem- 14, membre de la légion- eur et chevalier de Saint-

**DESNOYERS** (AUGUSTE), né à en 1779, jouit, dans l'art gravure, d'une réputation s talens lui ont méritée. Il teur de *la Belle Jardinière*, s Raphaël, et de *Bélisaire*, s M. Gérard; *la Vierge de o*, *la Vierge au rocher* et *ge au linge*, immortels ta- de Raphaël, ont été repro- par le burin de M. Des- . C'est à lui que nous de- la gravure du portrait de on, d'après M. Gérard; et e son fils, le roi de Rome, s M. Guérin. Beaucoup s estampes, parmi les- s on distingue *Phèdre et lyte*, et qui ont le plus grand , assurent à M. Desnoyers ig distingué parmi les ar- de son genre. Il est élève

Tardieu, et membre de mie des beaux-arts.

**DESNOYERS**, avocat, l'un des eurs du *Censeur Européen*. z COMTE.)

**DESOL-DE-GRISOLLES**, né ande, département de la Inférieure, est issu d'une ne famille noble. Il était e de marine à l'époque où

la révolution éclata; et comme le nouvel ordre de choses n'était pas de son goût, il émigra. La guerre civile le ramena bientôt dans son pays, où s'était formé le foyer de l'insurrection. Il y joignit Georges Cadoudal, obtint le commandement d'une division de l'armée de ce chef, et en 1795, il était à la tête des insurgés du département d'Ille-et-Vilaine. Après avoir parcouru les différentes contrées désolées par les Chouans, M. Desol revint dans le Morbihan, en 1799, et s'empara des magasins de la Roche-Bernard. Cette expédition lui valut le grade de major-général de l'armée vendéenne. Arrêté plusieurs fois, il profita de toutes les amnisties. Il échappa à la mort, dans le procès dirigée contre Picot, Lebourgeois et Querelle, non par le même motif que ce dernier, qui ne fut qu'un délateur, mais parce que la commission ne trouva pas assez de preuves contre lui. Cependant les liaisons de M. Desol avec Georges Cadoudal, au commencement de 1804, et quelques autres circonstances, le firent garder en prison, où il a passé plusieurs années. Rendu à la liberté par l'effet de la restauration, il ne tarda pas à donner de nouvelles preuves de sa persévérante ténacité à servir la même cause qu'il avait embrassée depuis trente ans. M. Desol-de-Grisolles, à l'époque du débarquement de Napoléon à Cannes, retourna sur le même terrain où il n'avait cessé de combattre, et prit le commandement de quelques troupes royales qu'il trouva dans la Bretagne. Il a été complimenté de la ma-

nière la plus flatteuse, par le général prussien Tancensien, sur sa brillante campagne de 1815. « Veillez donc, mon général, » écrit le général prussien à M. Desol de Grisolles, être l'interprète de tous les sentimens d'admiration dont je suis pénétré pour l'armée royale du Morbihan (que, j'ose le dire, l'Europe partage) près de MM. les officiers, en les persoudant combien je regrette d'avoir été privé du bonheur de faire connaissance avec d'aussi braves militaires ..... » M. Desol de Grisolles habite maintenant Paris.

DÉSORGUES (Tufonour), naquit à Aix, département des Bouches du Rhône, vers 1750. Il avait beaucoup de ressemblance avec Esopé, tant au physique qu'au moral. Bossu par devant et par derrière, poète satirique et malin, il ne lui manquait qu'un peu plus de génie pour être, en tout, conforme au fabuliste phrygien. Désorgues était un républicain enthousiaste, à qui l'idée de tout autre gouvernement faisait éprouver des maux de nerfs; grand admirateur de Bonaparte, il lui échappait des sarcasmes contre Napoléon. Il avait fait l'éloge du général et du premier consul, mais il fit des chansons contre l'empereur : ce fut à la suite de quelques récidives de ce genre que la police crut devoir le faire arrêter. On s'aperçut bientôt que la tête de Désorgues était désorganisée, et que ses productions n'étaient que le fruit d'une aliénation mentale, il avait plus besoin d'un traitement curatif qu'il n'était digne de

punition. Il fut conduit à Charenton, où il mourut en 1808, malgré tous les soins qu'il reçut dans cet hospice. Désorgues a fait une bonne épigramme contre l'épigrammatiste Lebron, qui avait fait des vers à la louange d'un *terroriste*; la voici :

Oui, le 864u le plus faneste  
D'une lyre hennale obéissait des accords;  
Si la peste avait des trésors,  
Lebron serait soudain le chantre de la peste.

Cette épigramme, dont la pensée se trouve dans SAUNDI, pouvait être adressée à plus d'un poète. Désorgues a laissé les ouvrages suivans : *Roussseau ou l'Enfance*, poème suivi des *Transthéorins* et de *poésies lyriques*, 1773, in-8°; *Épître sur l'Italie, suite de quelques autres poésies relatives au même pays*, 1797, in-8°; *Chant de guerre contre l'Autriche, précédé des Trois Sœurs*, 1779, in-8°; *Voltaire ou le Pouvoir de la philosophie*, 1779, in-8°; *les Fêtes du génie, précédées d'autres poésies lyriques*, 1800, in-8°; *Chant funèbre en l'honneur des guerriers morts à la bataille de Marengo, précédé d'autres essais lyriques*, 1800, in-8°; *Hommage à la paix*, 1801, in-8°, dans lesquels on trouve une singulière comédie intitulée : *le Pape et le Muphti, ou la Réconciliation des cultes. L'hymne à l'Être suprême*, qui a paru dans l'*Almanach du Musée*, est de Désorgues, et passe pour une de ses meilleures productions.

DÉSORMEAUX (Joseph-Louis-Ripault), historien, né à Orléans le 3 novembre 1724, et mort le 21 mars 1793, fit ses études au collège des jésuites de sa ville natale. Il vint ensuite à Paris, où l'éducation de deux jeu-

pos de bonne famille lui fut soigneusement confiée. Lorsque son éducation fut terminée, il se consacra exclusivement à l'étude de l'histoire, vers laquelle son goût l'entraînait. Il avait écrit l'histoire du grand Condé. Cet ouvrage lui fit obtenir la bienveillance du petit-fils de ce héros, qui le nomma son bibliothécaire. Plus tard, le même prince lui donna la place de prévôt-général de l'infanterie française et étrangère; et ce fut encore par sa faveur qu'en 1772, il obtint le titre d'historiographe de la maison Bourbon. Désormeaux dut de remplir les devoirs que comportait son nouveau titre, et s'occupa avec autant d'activité que de zèle à la confection de plusieurs mémoires relatifs à l'histoire de France, qu'il adressa à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il était membre depuis 1771. Ces mémoires furent imprimés dans les recueils de l'Académie. Les événemens de la révolution, qui éloignèrent de la famille au sort de laquelle Désormeaux était en quelque sorte lié, lui firent éprouver un chagrin très-vif, qui peut-être accéléra sa mort. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Abrégé chronologique de l'Histoire d'Espagne et de Portugal*, 1758, 5 vol. in-8; 2° *Histoire du maréchal de Luxembourg, précédée de l'Histoire de la maison de Montmorency*, 1768, 5 vol. in-12; *Histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé*, 1768, in-12, traduit en allemand, Potsdam, 1783; 4° *Histoire de la maison de Bourbon*, 1788, 5 vol. in-4°. Cet ou-

vrage, dont la révolution empêcha de publier la suite, s'arrêta au règne d'Henri III. Il n'est pas aussi généralement estimé que les précédens. Désormeaux avait aussi publié les tomes 9 et 10 de l'*Histoire des conjurations*, dont les huit premiers sont de Duport-Dutertre; mais il paraît que le peu de succès de cet ouvrage l'empêcha de le continuer.

**DESORMERY** (LÉOPOLD-BASILE), compositeur de musique, naquit à Bayon, en Lorraine, en 1740, et mourut dans une campagne près de Beauvais, en 1811 ou 1812. Il avait fait ses études à Nancy : dès qu'elles furent terminées, il vint à Paris, où d'abord il se fit connaître par quelques motets qu'on exécuta au concert spirituel; mais ce qui fonda sa réputation, ce fut deux opéra représentés sur le théâtre de l'Académie royale de musique, l'un en 1776, l'autre en 1777; le premier sous le titre d'*Euthyme et Lycoris*, et le second sous celui de *Myrtil et Lycoris*. Ces ouvrages eurent le succès le plus complet, surtout le dernier, qui obtint plus de soixante représentations de suite. L'incendie qui consuma la salle de l'Opéra, en 1782, ayant détruit les décorations des deux pièces que nous venons de citer, elles ne furent point remises au théâtre. Desormery passa encore quelques années à Paris, et se retira dans le lieu où il est mort.

**DESPARD** (ÉDOUARD-MARC), colonel anglais, né en Irlande d'une famille distinguée de ce pays, fut soldat à 16 ans. D'abord enseigné dans le 6<sup>me</sup> régiment, il

passa comme lieutenant dans le 79<sup>me</sup>, et ne tarda pas à devenir major. Entré dans l'arme du génie, où son goût l'appela depuis long-temps, il s'embarqua pour l'Amérique, fit avec distinction la guerre aux Espagnols, et fut pour compagnon d'armes et de gloire le capitaine Nelson, depuis amiral. La place d'ingénieur en chef, que Despard occupait alors, lui donna l'occasion de rendre à l'Angleterre d'importans services, en mettant la Jamaïque dans un état de défense respectable. Chargé d'une expédition importante contre les possessions espagnoles, il se conduisit avec autant d'intelligence que de bravoure, et obtint presque en même temps le gouvernement de l'île Rattau et le grade de lieutenant-colonel. Au mois d'août 1782, tous les établissemens de la baie de Honduras se trouvaient sous son commandement. Il reçut des félicitations du gouvernement de la Jamaïque et de Thomas Townsend, depuis lord Sidney, alors secrétaire d'état, pour avoir enlevé aux Espagnols le poste de la rivière Noire, et rétabli la sécurité des négocians anglais sur cette côte. Le 9 novembre 1785, Despard fut élevé, par le général Campbell, au grade de colonel. En 1784, le même général, gouverneur des Indes occidentales, le nomma surintendant de tous les établissemens cédés à l'Angleterre par l'Espagne dans ces contrées. Son administration excita le mécontentement des habitans; les plaintes portées contre lui dans la baie de Honduras, retentirent jusqu'aux bords de la Tamise; et lord

Grenville, alors ministre de la marine et des colonies, ordonna sa suspension. De retour en Angleterre en 1790, il sollicita vainement une enquête sur sa conduite, se prétendant victime de l'intrigue et de la calomnie. Pendant deux ans on fut sourd à ses réclamations, et, au bout de ce temps, on lui dit qu'il n'y avait point contre lui de charges suffisantes pour nécessiter l'enquête qu'il demandait: cependant on ne lui paya pas les sommes qui lui étaient dues. Ce déni de justice, en provoquant son ressentiment, l'engagea à se jeter dans le parti des mécontents d'Irlande. Il exhalait hautement sa haine contre le gouvernement, ce qui le fit arrêter au mois de mars 1798, et enfermer successivement dans les prisons de Coldbath-Field, Shrewsbury et Tothill-Field. Après une assez longue détention, il fut mis en liberté, sous la condition de se représenter en temps et lieu pour rendre compte de sa conduite. Sa captivité ne l'avait pas rendu plus circonspect; bientôt il fut accusé d'avoir conçu le projet de renverser le gouvernement britannique, en assassinant le roi lorsqu'il irait au parlement, et en s'emparant de la tour, de la banque, et des principaux établissemens de Londres. Ses complices étaient quelques soldats et ouvriers, au nombre de 29, qu'on arrêta avec lui au moment où, réunis dans la taverne d'*Ockley-Arcus*, il leur faisait prêter un serment terrible. L'exécution du complot était marquée pour le 9 novembre 1802. Enfermé à Newgate, Despard fut traduit, le 7 fé-

1805, devant une commission extraordinaire, qui le condamna à mort le 21 du même mois avec neuf des conjurés. Il mourut avec grand courage, haranguant le peuple, et déclara que son unique crime avait été de soustraire sa patrie, à la tyrannie et à l'oppression, et qu'il s'enorgueillissait de mourir pour une cause. Lors de sa première condamnation, plusieurs membres du jury avaient paru s'intéresser à son sort, il était le dernier des frères. Bien qu'on ait attribué cette conspiration à un pré-dérangement d'esprit, en fait que le plan en était mal conçu, il est constant néanmoins qu'elle avait des ramifications très-étendues, principalement dans les villes manufacturières. Le nombre des conjurés est évidemment plus considérable qu'on ne l'a dit, et l'on croit généralement que le gouvernement anglais, par des communications de haute politique, a voulu envelopper d'un voile mystérieux une affaire dans laquelle pouvaient paraître compromettre de grands personnages.

**DESPINASSY** (A.-J.-M.), député à l'assemblée législative, à la convention et au conseil des Cinq-Cents par le département du Nord, capitaine d'artillerie à l'époque de la révolution, il adopta avec chaleur les opinions républicaines qu'il a conservées depuis. Dans le jugement de Louis XVI, il vota la mort sans appel. Pendant, lors de sa mission en l'armée des Alpes, l'estime et l'intimité qui s'établit entre

le général Brunet et lui, rendit son patriotisme suspect aux représentants Barras, Fréron, Salicetti et Gasparin, qui le firent mettre en arrestation. Conduit à Paris comme un conspirateur, il n'eut pas de peine à se justifier de délits dont on ne fournissait aucune preuve, et la liberté lui fut rendue. Lorsque la révolution du 31 mai 1793 eut renversé le parti de la Gironde, il se déclara en faveur de ce parti, protesta, attira sur lui l'animadversion des proscriptionnaires, qui le comprirent au nombre des 73, heureux d'échapper à la mort par la détention. Redevenu libre après le 9 thermidor, il reprit sa place à la convention. Chargé, en 1795, d'une mission à Lyon et à Toulon, il parvint à dissiper des troubles excités par le fanatisme dans le département de la Lozère. Au mois de septembre de la même année, il entra au conseil des Cinq-Cents par la réélection des deux tiers, en sortit au mois de mai 1797, et ne remplit aucune fonction depuis cette époque. M. Despinassy achevait paisiblement ses jours dans une retraite qu'il avait choisie aux environs de Lyon, lorsque la loi d'amnistie du 12 janvier 1806 vint le forcer, comme votant, de quitter la France. Il alla chercher un refuge dans la patrie de Guillaume-Tell.

**DESPINOY** (HYACINTHE-FRANÇOIS-JOSEPH, COMTE), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, né le 22 mai 1764, à Valenciennes. embrassa fort jeune l'état militaire. Il était, en 1792, capitaine

de grenadiers au régiment de Barrois, où il avait commencé par être cadet. C'est en qualité de capitaine qu'il fit la première campagne de la révolution, et combattit à la tête de ses grenadiers aux attaques de Nice et de Ville-Franche, et généralement à toutes les affaires auxquelles donna lieu l'invasion des Alpes maritimes. Dans la campagne suivante, glorieuse pour la France, après s'être trouvé à la prise de Lautrec et de Belveder, ainsi qu'à l'enlèvement des camps de Brans, de Penuse, de Lignéron, où une poignée de braves, dans un combat de douze heures, soutinrent tous les efforts de l'armée austro-sarde, qui voulait leur enlever Utielle, il fut nommé adjudant-général. Il passa des ordres de Masséna sous ceux du général Dugommier, pour remplir dans l'armée qui assiégeait Toulon, livrée aux ennemis de la France par des traîtres, les fonctions de chef d'état-major. Bientôt il fut chargé de diriger une colonne d'attaque contre l'un des forts si opiniâtrément défendus par les Anglais. Cette attaque, qui se fit dans la nuit du 27 au 28 brumaire de l'an 2, fut infructueuse. L'adjudant général Despinoy y reçut une blessure. Nommé général de brigade lorsqu'il fut guéri, il se rendit à l'armée des Pyrénées Orientales, commandée par Dugommier. Cette armée assiégeait Collioure; il y remplit encore les fonctions de chef d'état-major. Il fut chargé de porter au général Navarro, la capitulation par laquelle 8,000 Espagnols mirent bas les armes, et de

venir déposer au sein du de la France, 26 drapeaux levés aux ennemis de la république. Le discours que prononça, dans cette occasion, le général Despinoy, le 13 brumaire (novembre 1794), exprimant les vœux des représentans de la nation, le de voir les trophées des vainqueurs suspendus aux vœux triomphaux du temple de la Liberté. Le président lui donna le colade fraternelle, et l'invita aux honneurs de la séance. Plus il eut la douceur d'annoncer la mort du brave général Dugommier, dont il prononça l'éloge funèbre. De retour à l'armée, il prit part au combat de Bellevert, le 30 messidor de l'an 2. Le 8 thermidor, 600 hommes enfermés sous ses ordres Puycerda, résistèrent aux ordres de 8,000 Espagnols, qui furent en vain les forcer. La trêve étant faite avec l'Espagne, il se rendit en Italie, où le général Despinoy dirigeait cette campagne victorieuse qui couvrit nos drapeaux et la patrie d'une gloire comparable. Bonaparte nomma le général Despinoy commandant de la Lombardie. Ce pays eut une insurrection contre les Français, mais la valeur de nos troupes mena bientôt le calme et la mission au milieu des villes vénitiques. Le général Despinoy battit à Louado et à Castiglione. Il fut nommé, par le premier consul, général de division, commandant de la légion d'honneur et commandant d'armes à Tiquan, d'où il passa avec le titre de général à Alexandrie. Au retour du roi, il fut nommé

chevalier de Saint-Louis, fut nommé commandant de la 1<sup>re</sup> division militaire, dont la résidence fut à Paris, où il ne se fit aimer de ses camarades. Il n'exercé aucune fonction pendant les cent jours, il reçut du roi le grand-cordon de l'ordre de Saint-Louis titre de comte. Il conserva le commandement de la 1<sup>re</sup> division jusqu'au licenciement de la division, et quelque temps après fut remplacé dans ses fonctions par le général Defrance. Le caractère honorable se consola nos braves soldats tant de gloire, de tant de sacrifices et de tant d'humiliations. Le général Despinoy a été nommé, depuis quelque temps, commandant de la division à Nancy, s'occupe de littérature, et aime à rimer. En 1801 et 1802 il a publié : *les Amis rivaux*, imitation d'Ossian, en vers français, une *Ode sur la paix*, accompagnée de chœurs, et précédée d'*Observations sur la poésie antique et des anciens, comparée dans les arts avec celle des modernes*.

DESSPORTES (FÉLIX, BARON), ancien maire, commissaire-général au gouvernement, ministre de la justice, préfet, député à la chambre des représentants de France, membre de la légion-d'honneur. Au commencement de la révolution, il en adopta, jeune homme, les principes régénérateurs, et prit à cette époque, comme les autres âmes généreuses, de grandes espérances pour les destinées futures, le bonheur et la liberté de sa patrie. Mais, sincère

tamment aux déplorables excès qui en retardaient le triomphe, les excès qui auraient déshonoré la plus belle des causes, si elle pouvait l'être par les erreurs et les crimes de quelques insensés qui s'en déclaraient les exclusifs défenseurs. Tour à tour poursuivi, incarcéré, proscri, et en butte à la haine des partis les plus opposés, aucun n'a pu lui reprocher une seule action dont la probité, l'honneur ou la délicatesse la plus scrupuleuse aient eu à rougir. Élu, en 1790, maire de la commune de Montmartre, dont la juridiction s'étendait alors sur des faubourgs peuplés de Paris, il eut, par sa fermeté, y maintenir l'ordre, malgré l'affluence journalière des bandes de vagabonds qui, de toutes parts, se précipitaient sur la grande cité comme sur une proie dévolue, en remplissaient les faubourgs et les communes environnantes. Chargé bientôt par le gouvernement d'une mission assez délicate, M. Desportes se rendit en Suisse, où il eut à s'opposer aux intrigues des transfuges, à combattre la malveillance des cantons helvétiques qui entravaient la libre circulation des denrées dont la France avait besoin, et où il eut à traiter directement avec le plus fougueux adversaire de la révolution française, l'avoyer de Berne, Stelger. Celui-ci, quoique en apparence le chef temporaire d'un gouvernement républicain, était l'allié dévoué, ou plutôt le vassal des puissances ennemies de la France, et portait même avec ostentation les couleurs de l'une d'elles, le grand-cordon de l'Aigle-noir de Prusse. M. Des-

portes eut le talent de terminer, plus promptement que le cabinet des Tuileries ne l'avait espéré, la négociation dont il était chargé; ce qui fixa sur lui l'attention de Louis XVI, qui le nomma ministre plénipotentiaire de France à Deux-Ponts. Après la mort de l'infortuné monarque, M. Desportes resta quelque temps sans place. Nommé, par le nouveau gouvernement, ministre plénipotentiaire auprès du duc de Wurtemberg, il ne put se rendre à ce poste, retenu à Metz, sous un prétexte frivole, par des proconsuls conventionnels. Après la chute du parti de la Gironde, rappelé par le nouveau comité de salut public à Paris, pour y rendre compte de sa conduite, il fut bientôt arrêté comme suspect, et incarcéré pendant 8 mois dans les prisons des Petits-Pères et du Plessis. Le 5 thermidor, il allait être traduit au tribunal révolutionnaire, quand un homme obscur, à qui il avait antérieurement rendu service, parvint, par une substitution de liste, à retarder sa comparution devant ce tribunal de sang, où une condamnation à mort l'aurait indubitablement frappé. Le 9 thermidor vint briser ses fers. Deux mois après, envoyé à Genève, M. Desportes entama des négociations pacifiques avec la Sardaigne et la Bavière. La Prusse étant entrée aussi en pourparler avec le comité de salut public, le siège de ces négociations fut transporté à Bâle, où celles avec la Prusse et la Bavière furent terminées par le citoyen Barthélemi; celle avec la Sardaigne le fut à Turin par le gé-

néral Bonaparte. Durant le cours de ces négociations, M. Desportes, consacrant à de nobles usages sa fortune particulière, rendit de grands services à plusieurs artistes et hommes de lettres, entre autres à des descendantes du grand Corneille, auxquelles il assura des secours en attendant que le gouvernement se chargeât de leur sort. Il fit aussi accorder par la France une pension à l'illustre de Saussure, ruiné par suite des événemens de cette époque. M. Desportes fit élever à ses frais, dans la vallée de Chamouni, sur le Montanvert, au-dessus de la mer de glace, un hospice pourvu d'instrumens de physique et d'astronomie, à l'usage des savans et voyageurs de toutes les nations qui viendraient visiter ces lieux célèbres. La république de Genève, en proie aux divisions intestines, dut aussi à l'intervention courageuse de M. Desportes quelques jours de calme au milieu des orages révolutionnaires, qui se terminèrent enfin par la réunion de ce petit état à la république française. Le 19 juillet 1796, M. Desportes se jeta seul à travers une foule de furieux qui assiégeaient les syndics et le grand-conseil de Genève dans l'hôtel-de-ville, et qui voulaient les immoler à leur vengeance. Il parvint, au péril de sa vie, à sauver ces magistrats, et à faire déposer les armes aux factieux. Les Genevois lui prodiguèrent alors des témoignages publics de leur reconnaissance, et firent frapper une médaille d'or en son honneur. Après la réunion de Genève à la France, il fut chargé, comme commissaire-général



gouvernement, de l'organisation du département du Léman, vint ensuite à Paris, où la loi du directoire-exécutif, ne voulait point passer pour avoir provoqué la réunion, le sans fonctions. Après le 18 brumaire, le premier consul nomma Desportes ministre plénipotentiaire à Cassel, et le chargea d'ord de parcourir plusieurs départements de la France, pour y cultiver l'opinion publique sur les individus à nommer aux places de préfets, de présidens et de directeurs-généraux. Le premier consul ayant ensuite confié à son frère, Lucien Bonaparte, le ministère de l'intérieur, M. Desportes fut adjoint à ce dernier avec le titre de secrétaire-général. Avoir occupé ce poste 15 jours, il accompagna Lucien Bonaparte en Espagne, en qualité de premier secrétaire d'ambassade. Revenu à Paris en 1802, quelques nuages s'étant élevés entre le premier consul et deux de ses frères, M. Desportes, regardé comme le plus intimement lié d'avec Lucien, fut éloigné de Paris, et nommé à la préfecture du Haut-Rhin. Il fonda dans ce département plusieurs établissements publics qui y subsistent encore, et remplit en administration, pendant 12 années consécutives, des fonctions qui, selon ce qu'il lui avait été assuré lors de son nomination, ne lui étaient assignées pour peu de temps. Faute d'être accusé, par des délateurs, d'avoir entretenu des relations avec le général Moreau, Desportes fut rappelé de sa préfecture en 1813. Revenu à Pa-

ris, il y prit rang dans la garde nationale, et fut nommé aide-de-camp du général en chef de l'état-major de l'armée parisienne, et chef d'escadron. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon chargea M. Desportes d'une mission à Bâle, tendante à opérer un rapprochement entre le gouvernement français et les puissances étrangères. Cette négociation, contrariée par le mouvement général de l'Europe, n'eut d'autre succès que le maintien momentané de la neutralité helvétique. Élu président du collège électoral du département du Haut-Rhin, et ensuite représentant de ce département à la chambre de 1815, M. Desportes s'opposa avec énergie, pendant cette courte et mémorable session, à toutes les mesures arbitraires. Il dénonça à la tribune un des ministres de Napoléon, pour avoir fait arrêter extra-judiciairement et déporter à 40 lieues de son domicile un noble du Haut-Rhin, le comte de Waldner; il attaqua l'odieuse système des confiscations, aussi contraire à tout principe d'équité, qu'à la loyauté et à la générosité françaises. Il proposa ensuite une loi pour la sûreté individuelle, reprocha au gouvernement provisoire de publier des actes au nom du peuple français, comme s'il n'y avait plus de constitution, demanda aux partisans du duc d'Otrante (Fouché) s'ils espéraient établir un nouveau *comité de salut public*. Apostrophant ensuite prophétiquement à la tribune nationale le général anglais, il l'adjura de déclarer, à la face de l'Europe, s'il ne serait pas aussi peu scrupuleux à Paris qu'il l'a-

vait été dans l'Inde, et s'il n'ex-citerait pas ses satellites à la dé-vas-tation du mûsée. Il montra la colonne triomphale ébranlée avec une joie féroce par ce chef prus-sien qui allait fouler aux pieds de ses chevaux les femmes et les en-fans des mêmes guerriers, qui l'a-vaient vaincu tant de fois, et de-vant lesquels il avait fui, des champs d'Iéna jusqu'aux bords de la Baltique. Après la reddition de Paris, une autorité nouvelle ayant fait fermer le palais du corps législatif et pointer des canons contre la porte principale, M. Des-portes fut le premier à signer ap-rès le président Lainjalais, la déclaration par laquelle les repré-sentans du peuple, réunis chez leur président, protestèrent con-tre cet acte. Porté sur une liste de proscription par ce même Fouché auquel il avait, dans une circons-tance particulière, rendu le plus éminent service, il se vit frappé par l'ordonnance du 24 juillet 1815. Arrêté le 1<sup>er</sup> août suivant à Paris dans son hôtel et conduit dans les prisons de la préfecture, on lui donna enfin un passe-port pour se rendre dans ses terres près de Colmar, sous la surveil-lance de la gendarmerie. Ainsi que les autres bannis, il fut obli-gé de sortir de France en 1816. Ainsi que les autres bannis, il fut poursuivi d'asile en asile par des agens diplomatiques français, et par des dénonciations du grand comité étranger. Il chercha vaine-ment un refuge tranquille à Lan-dau, Mayence, Wisbaden, Offen-bach et Francfort. Arrêté dans cette dernière ville sur la deman-de de son ancien collègue le baron

Rheinhardt, il lui fut enfin pe-de séjourner quelque temps les états du grand-duc de H-Darmstadt, un des princes les tolérans et les plus aimés de l'Allemagne. Ce fut M. Desportes le premier provoqua, pendant son exil à Offenbach, cette fan-tas-tique souscription pour les Français fugés en Texas, à laquelle les patriotes prirent part à son e-ple. En décembre 1819, M. Desportes reçut un des derniers mi-les exilés, l'autorisation de rentrer en France. Porté par vœux d'un grand nombre de lecteurs du Haut-Rhin à la re-sentation nationale en 1822 engagea lui-même ses amis à ner leurs voix de préférence Bignon, afin d'éviter une rela-tion remarquable d'abnégation personnelle rarement imité Desportes a fait imprimer plusieurs ouvrages. On a de lui *analyse raisonnée de tous les traités passés entre la confédération helvétique et la France; Parallèle des constitutions d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne et de Gènes; Cor-rections sur l'état politique de l'Europe en 1800; Appel à l'opinion des habitans du Haut-Rhin, et plusieurs Mémoires relatifs à la mé-téorologie et à l'administration.*

DESPORTES (BENJAMIN) : Officier de la légion-d'honneur, du précédent, est depuis v-trois ans à la tête des hospices de Paris. Un ordre nouveau inconnu avant lui, a été introuvable dans ces asiles du malheur et de la souffrance. De vastes bâtimens dont il a dirigé la construction se sont élevés, et nombre de portantes améliorations de

sanitaire de l'intérieur ont enues. Les fondations pieuses en grande partie à la de nos pères, mais trop ment négligées pendant ubles politiques, sont enfin nées dans un esprit digne rs fondateurs. On ne voit itassés dans les mêmes lits alades et des mourans ; vres ne sont plus frappés ir entrée de terreurs mor- et Paris n'a plus à redou- son enceinte même l'exis- permanents des foyers in- s la corruption et des maux ioux. M. Benjamin Des- , par le zèle et le désinté- ent avec lesquels il remplit si long-temps des fonctions ibles et peu lucratives, s'est les suffrages d'un public , la reconnaissance des pau- et l'estime de tous les véri- amis de l'humanité.

PORTES-BOSCHERON.  
BOSCHERON.)

PRADES (JOSEPH - GARL- obé de la Vernusse, vicaire- l de Die, écrivain, poète, ituteur de M. le duc d'An- ne et de M. le duc de Berri, à Limoges en 1733, et t à Paris, dans le mois de 310. Les ouvrages qu'il a sont : *Poème sur l'électri-* nprimé dans *l'Année litté-* u 18 novembre 1763; 2° *les parties du jour à la ville*, tra- 1 livre de l'abbé Parini, in-12. M. Sabatier de Cas- parlé avantageusement de raduction qu'il trouve élé- Une traduction de *l'Amin-* Tasse avait aussi été entre- ar l'abbé Desprades, qui

sans doute ne l'a point terminée, ou du moins elle n'a point paru. L'académie de la Rochelle comptait ce littérateur au nombre de ses membres.

DESPRÉAUX (Jean-Etienne), poète lyrique, l'un des premiers convives des dîners de Vandeville, a fait paraître un recueil de cette société un assez grand nombre de chansons dans la plupart desquelles on remarque beaucoup de gaieté, et surtout plus de naturel que de prétention à l'esprit (il faut entendre ici ce prétendu bel-esprit qui ne se manifeste que par des pointes et des jeux de mots). Les meilleures de ces chansons ont été réimprimées dans un recueil que l'auteur a intitulé *Mes Pares-temps*. On a de lui quelques autres productions qui ne sont pas sans mérite, savoir : 1° *Berlingus*, parodie d'*Ernelinde*, 1773, in-8°; 2° *Moïna*, parodie d'*Iphigénie*, 1778, in-8°; 3° *Roman*, parodie de *Roland*, 1778, in-8°; 4° *l'Art de la danse*, poème en quatre chants, calqué sur *l'Art poétique* de Boileau-Despréaux, avec des notes et des gravures, 1806, 2 vol. in-8°; 5° *Louis XVII*, ouvrage fait sur des arrêtés originaux, des procès-verbaux et les dépositions de témoins oculaires, 1816, in-12. On remarque généralement que dans *l'Art de la danse*, *l'Art poétique*, qui lui ressemble si peu, a cependant été parodié d'une manière assez heureuse. M. Despréaux, ancien maître des ballets de la cour, avait épousé M<sup>lle</sup> Guimard de l'Opéra, aussi célèbre par sa bienfaisance que par ses talens. C'est à lui que l'on doit l'établissement de ces

réunions joyeuses, où le verre à la main les bons Français se plaisent à célébrer Bacchus, l'Amour et la Gloire, en adoptant le refrain d'une chanson insérée dans le *Nouveau Carreau* de 1822, page 242 :

Hommage aux dieux de ma patrie.

Despréaux est mort en 1819; il faisait un grand cas de la danse, et regrettait que les danseurs n'eussent pas une place à l'institut.

DESPREZ (LOUIS JEAN), peintre français, naquit à Lyon vers l'an 1740, et mourut à Stockholm en 1804. Après s'être fait connaître à Lyon et à Paris par quelques ouvrages qui annonçaient déjà un talent distingué, il se rendit en Italie pour achever de s'y perfectionner, non-seulement dans la peinture, mais aussi dans l'architecture. Il se trouvait à Rome lorsque le roi de Suède, Gustave III, y vint. Ce prince eut l'occasion de voir quelques tableaux de l'artiste français qui le charmèrent. Il lui proposa de le suivre en Suède avec le titre de peintre et d'architecte du roi. Desprez accepta, et se fit d'abord connaître à Stockholm par les magnifiques décorations de l'opéra de *Gustave Wasa*, dont la pompe étalait toutes les ressources de l'imagination la plus fertile et des conceptions les plus hardies. Le roi se proposant de faire construire un château près de sa capitale, dans un lieu nommé Haga, Desprez en donna le plan; mais la mort tragique de Gustave empêcha l'élevation de ce palais, dont les fondations restèrent ensevelies dans la terre, et qui, si l'on

en juge par les dessins, devait être un des monuments de l'architecture moderne, les plus dignes d'exciter l'admiration des artistes et des amateurs. La guerre que la Suède soutint contre la Russie en 1788, fournit à Desprez le sujet de plusieurs de ces grandes compositions qui assurèrent sa renommée. La principale est le tableau représentant la *bataille de Suenssund*. Autorisé par le gouvernement suédois à faire un voyage à Londres, les nombreux dessins qu'il laissa dans cette ville y rappelleront long-temps son souvenir. Il offrit aussi quelques-unes de ses productions aux souverains de Russie et de Danemark, qui les accueillirent d'une manière favorable. Le dernier, même, lui en témoigna sa satisfaction par l'envoi d'une médaille très-belle. Desprez joignait à une grande activité une facilité étonnante pour le travail. Ceux qui ne l'auraient jugé que d'après son extérieur, n'auraient pas conçu une haute idée de ses talents. Dominé par une timidité naturelle, il paraissait toujours mal à son aise au milieu de la société, n'y parlait presque pas, et ne devenait communicatif que dans son atelier. Son esprit ardent, s'occupant sans cesse de conceptions nouvelles, ne lui laissait pas toujours le temps de donner à ses tableaux tout le fini et toute la correction dont ils étaient susceptibles; mais sa manière était grande et large, et personne ne connaissait mieux les vrais principes de l'art. Indépendamment de ses grands ouvrages, il a fait quelques caricatures dans lesquelles

emarque beaucoup de finesse d'esprit. Il a peint aussi les différents costumes des habitans du Nord, que M. Élie Martin a recueillis au moyen de la gravure, Stockholm. Cet artiste recommandable a fait plusieurs élèves en Suède, et c'est encore une raison pour la France d'avoir un tel maître à ce pays des artistes et des

**DESPREZ (DE L'ORNE)**, élu par le département député au conseil des cinq-cents, en 1798, avait précédemment adjoint aux fonctions dans-généraux, attachés à la mission dite d'Angleterre. Ce fut lui qui demanda que les citoyens français à la patrie, fussent seuls admis à faire recevoir leurs enfans au prytanée français, donnant ainsi à cet utile établissement la sanction la plus honorable.

Desprez fut chargé, par le conseil, de se transporter dans le département de l'Eure, il renouvela l'administration municipale. Au mois de décembre de la même année, il fut appelé à la partie du nouveau corps législatif. Il en sortit et y rentra alternativement jusqu'en 1806, époque où il s'y trouvait encore.

**DESPREZ-VALMONT (N.)**, homme de lettres et comédien, né à Lyon le 4 mars 1812, était mort le 1757. Il a publié les ouvrages suivans : 1° *Épître au peuple*, 1801 (1798), in-8°; 2° *l'Enfant de trente-six pères, roman sérieux, politique et moral*, 1801, 3 vol. in-8°; 3° *Épître au jockey de Fréron*, tiré d'un *Conseil à ma tante*, 1805, in-8°; 4° *le Souper d'Henri*

T. V.

*IV, ou le Laboureur devenu gentilhomme*. Cette petite pièce, en un acte et en vers, imprimée en 1790, avait été représentée pour la première fois, le 12 octobre 1789, sur le théâtre de Monsieur. Un M. Boutilliers en avait, dit-on, fourni le sujet, et y avait travaillé avec Desprez-Valmont. Parmi les ouvrages cités ci-dessus, on distingue, par un grand fonds de gaieté, *l'Enfant de trente-six pères*, que l'auteur fit paraître sous le nom de D<sup>\*\*\*</sup> A<sup>\*\*\*</sup>, bien que tout concoure à prouver que ce roman est de lui seul. Quant à *l'Épître au peuple*, la distance qui la sépare de celle de Thomas est si grande, que personne sans doute ne s'aviserait de confondre l'une avec l'autre. *L'Épître au jockey de Fréron* n'est qu'une petite satire, dont les traits se trouvaient trop peu acérés pour percer la cuirasse du caustique et cynique Geoffroi, contre lequel elle était dirigée.

**DESRENAUDES (MARTIAL-BOUCE)**, ancien grand-vicaire de M. de Talleyrand Périgord, aujourd'hui prêtre, et jadis évêque d'Autun, fut successivement tribun, conseiller de l'université, censeur impérial, censeur royal et officier de la légion-d'honneur. Il est né le 7 janvier 1751. Le jour de la fédération de 1790, lorsque l'évêque d'Autun célébra, au champ de Mars, le sacrifice de la messe, M. Desrenaudes l'assista en qualité de sous-diacre. Ce fut lui qui, en 1795, demanda à la convention, et obtint la rentrée en France de ce même évêque (M. de Talleyrand), qui avait cessé de l'être, et s'était retiré en Amérique, afin de soustraire sa

tête aux foudres de la terreur, en 1793 et 1794. M. Desrenaudes, qui sous le directoire occupait un emploi au ministère des relations extérieures, entra au tribunal, immédiatement après l'établissement de ce corps, le 1<sup>er</sup> janvier 1800, et en fut éliminé le 16 septembre 1802, avec tous ceux qui paraissaient faire partie de l'opposition naissante. Il avait combattu, dans cette assemblée, les projets de loi sur l'établissement des tribunaux spéciaux, la dette viagère et le code civil. Après avoir été garde des archives de la bibliothèque historique du conseil d'état, et conseiller à vie de l'université, il fut nommé, par Napoléon, censeur impérial, en 1810. Le retour du roi, en 1814, ne fit changer que l'adjectif de ce titre; cependant, ce ne fut que le 28 octobre qu'il fut appelé à en reprendre les fonctions. Le 17 février 1815, il fut réinstallé dans sa place de conseiller de l'université, et le 18, nommé officier de la légion-d'honneur. On doit à M. Desrenaudes une *Traduction de la vie de Julius Agricola, par Tacite*, avec le texte en regard, publiée en 1797, in-18. Il était, en 1815, le censeur de la feuille qui paraissait sous le titre de *Journal des Arts*, dont quelques articles désagréables au gouvernement occasionèrent la suppression.

DESSAIN DE CHEVRIÈRES (N.), qui parut partager les opinions des royalistes désignés sous le nom de *clitchiens*, fut nommé, en 1797, député au conseil des anciens, par le département de la Marne. Il se montra dans cette assemblée l'un des antagonistes

les plus prononcés du directoire, mais la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797) fit annuler sa nomination. La révolution du 18 brumaire an 8 ayant amené un changement complet dans les formes du gouvernement républicain, qui ne tarda pas à devenir monarchique, M. Dessain ne s'en montra point l'ennemi, et accepta volontiers la place de juge au tribunal civil de Reims. Membre du conseil municipal de cette ville en janvier 1813, il signa l'adresse dans laquelle ce conseil exprimait le plus grand dévouement à l'empereur, en lui offrant 15 cavaliers montés et armés, puis celle dans laquelle se trouvaient les mêmes protestations faites à l'impératrice, vers la fin d'octobre de la même année. Cela n'empêcha pas M. de Chevrières d'être admis à l'audience de M. le comte d'Artois le 21 avril 1814, et de féliciter ce prince sur le bonheur dont les Français allaient jouir en obéissant à leur légitime souverain. Son cœur, disait-il dans un moment d'expansion bien vive, se dilatait en voyant un descendant de saint Louis, d'Henri IV, et de tant de rois! En 1816, M. Dessain de Chevrières était procureur du roi près le tribunal de première instance de Reims.

DESSAIX (JOSEPH - MARIE, COMTE), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né à Thonon, en Savoie, le 24 septembre 1764. Fils d'un médecin estimé, le jeune Dessaix embrassa d'abord la profession de son père, fut reçu docteur en médecine à Turin, et vint à Paris pour y acqué-

rie la célébrité dans son art. Il ne se doutait pas alors qu'il l'obtiendrait en parcourant une autre carrière. Bientôt la révolution du 14 juillet 1789 vint offrir aux Français une ère nouvelle. Dessaix, enthousiaste de la liberté, embrassa avec ardeur les principes d'une révolution dont elle était le but. Dès le 12 il s'était fait inscrire sur la liste des premiers volontaires qui formèrent la garde nationale de Paris. Déjà Français par ses affections et son cœur, il le devint réellement par sa conduite; et les services que depuis il n'a cessé de rendre à sa patrie adoptive ne permettent plus d'établir aucune distinction entre lui et les braves qui, nés sur le sol français, ont porté la gloire militaire de la France au plus haut degré qu'il parût possible d'atteindre. Il fit le service de la garde nationale jusqu'au commencement d'août 1792. A cette époque, il venait de s'occuper du plan d'organisation d'un corps étranger, sous la dénomination de *légion franche Allobroge*. Ce plan fut adopté par l'assemblée nationale législative, qui en décréta la formation le 7 août. Dessaix eut d'abord le grade de capitaine, et commanda en cette qualité un détachement de ce corps, dans la journée du 10. Ces braves qui firent l'essai de leur valeur en combattant vigoureusement les Suisses sur le champ de bataille, signalèrent leur humanité après la victoire en sauvant la vie à un grand nombre de ces mêmes Suisses, qui s'envolèrent dans la nouvelle légion. Le 24, le capitaine Dessaix reçut du ministre de la guer-

re, l'ordre de se rendre à Grenoble, pour organiser définitivement les nouvelles compagnies d'Allobroges qui s'y trouvaient réunies. Tandis qu'il s'acquittait de cette mission avec autant d'intelligence que de zèle, les Français pénétraient en Savoie. Envoyé à Montmeillan avec sa compagnie vers la fin de septembre, le capitaine Dessaix reçut immédiatement l'ordre du lieutenant-général Rossi de surveiller les mouvemens de l'ennemi, en se portant sur la route d'Aiguebelle. Il exécuta ponctuellement cet ordre, et d'Aiguebelle, il poursuivit sa route dans la Maurienne sans pouvoir atteindre les troupes sardes, dont la retraite avait l'air d'une véritable fuite. Cependant l'arrière-garde ennemie fit mine de vouloir se défendre dans Lanslebourg; mais le capitaine Dessaix, après une marche rapide, entra au galop dans cette ville, accompagné seulement de cinq cavaliers du régiment de Royal-Pologne, qui lui servaient d'escorte, ce qui causa aux soldats piémontais une telle frayeur que beaucoup d'entre eux se sauvèrent en traversant une rivière à la nage, tandis que les autres déposèrent leurs armes. Sur ces entrefaites arrivèrent la compagnie de Dessaix, 200 chasseurs et quelques autres troupes, qui s'emparèrent d'un grand nombre de voitures, d'équipages et de munitions de toute espèce. Après avoir réuni son avant-garde, il suivit l'ennemi dans les défilés tortueux du mont Cenis; et déjà il était parvenu au sourcilleux sommet de cette montagne, quand il reçut du général en chef l'ordre de se re-

plier sur Lanslebourg. Cet ordre qu'il exécuta, l'affligea néanmoins beaucoup, parce que, en raison de la terreur qu'il avait inspirée à l'ennemi, il pouvait, sans éprouver de grandes difficultés, s'emparer de tout le plateau, et par sa possession assurer jusqu'à la campagne suivante le succès des armes de la république. La valeur, l'intrépidité et le sang-froid dont le capitaine Dessaix avait fait preuve dans cette campagne, dignes des témoignages honorables que le général en chef donna de sa conduite au gouvernement, le firent nommer chef de bataillon, à compter du 13 août 1792. Au mois d'avril suivant, sa légion reçut l'ordre de quitter Lanslebourg pour se rendre à Perpignan; mais à peine fut-elle arrivée à Valence qu'un nouvel ordre changea sa destination. Elle devint alors le noyau de l'armée du Midi, sous le commandement du républicain Cartaux. Le lieutenant-colonel Dessaix, à la tête de l'avant-garde, vainquit et dispersa, aux bords de la Durance, les bataillons de Marseille, qui marchaient au secours des Lyonnais insurgés contre la convention nationale. Après s'être emparé, avec 400 hommes seulement, d'Avignon, de Cadénet, de Lambesc et d'Aix, il poursuivit les débris de l'armée dite *départementale* (dont toute l'artillerie était tombée en son pouvoir), jusqu'à Marseille même où il entra le 25 août 1793 : il avait été nommé colonel le 17. Dans cette guerre d'autant plus désastreuse qu'elle était faite à des Français égarés, et que d'un côté comme de l'autre, les malheureux qui s'ex-

posaient à la mort croyaient également servir leur patrie, Dessaix se conduisit avec autant d'humanité que de bravoure, sauva la vie à tous ceux qui implorèrent son assistance, et en admit un grand nombre dans sa légion. Le général Cartaux, arrivé à Marseille, ne tarda pas d'y apprendre que les lâches instigateurs de la guerre civile qui désolait le Midi, venaient de mettre le comble à leur perfidie en livrant aux éternels ennemis de la France le port de Toulon, l'escadre, la ville et tous les forts destinés à la défendre, ainsi que les villages environnants. Il mit aussitôt l'armée en mouvement et la dirigea vers Toulon, afin de forcer les Anglais à se renfermer dans ses murs. Ceux-ci s'étaient emparés des hauteurs qui couronnent la Seigne; le colonel Dessaix fut chargé de les débusquer de ce poste important. Le 21 septembre 1793 il se mit en marche pour exécuter cet ordre avec 400 hommes seulement. Les Anglais, au nombre de 1000, profitant de l'avantage de leur position, disputèrent vigoureusement le terrain. Une fusillade très-vive s'engagea de part et d'autre, le succès fut quelque temps douteux. Mais un faible renfort arrivé au colonel Dessaix lui donna les moyens d'achever glorieusement son expédition. Les Anglais furent culbutés, mis en deroute; beaucoup d'entre eux furent tués ou pris, et les autres ne regagnèrent leurs embarcations qu'avec beaucoup de peine. Le colonel Dessaix, qui dans cette affaire fut blessé à la poitrine, ne voulut néanmoins quitter le champ de bataille que



quand la victoire eut définitivement couronné les drapeaux de la France. Il s'était retiré à Marseille pour y attendre la guérison de sa blessure; mais ayant appris que le gouvernement avait appelé le brave général Dugommier au commandement en chef de l'armée de siège, bien qu'il ne fût pas encore en état de monter à cheval, il partit en voiture et reparut au camp devant Toulon, au moment où les opérations allaient commencer. Le général en chef avait fait toutes ses dispositions; le colonel Dessaix se mit à la tête de sa légion, coopéra avec elle à presque toutes les attaques, et recueillit une bonne part des lauriers dont la victoire couronna les fils de la valeur. La ville était dans une consternation épouvantable; les assiégés ne s'entendaient plus. Quelques Toulonnais étaient d'avis que l'on résistât jusqu'à ce que les républicains parussent sur la brèche, quand les Anglais, déjà déterminés à fuir, mirent le feu aux magasins, à l'arsenal, et aux vaisseaux qu'ils ne pouvaient emmener; mais à la honte éternelle de ces alliés peu généreux, des forçats arrêtèrent les progrès de l'incendie. Les chefs du parti royaliste cherchèrent leur salut sur les vaisseaux de l'étranger; quelques-uns périrent dans les flots en essayant de les atteindre à la nage, et l'armée française entra dans Toulon le 19 décembre au matin. L'intrépide colonel Dessaix refusa alors le grade de général de brigade que lui offrirent le général Dugommier et les représentants du peuple : le titre de colonel d'un corps qu'il

affectionnait, et qui déjà avait donné tant de preuves de bravoure, suffisait à son orgueil. Retourné à Marseille, avec sa légion, pour y prendre quelque repos, il eut bientôt l'ordre de se rendre à Perpignan. Un contre-ordre le retint à Thuir. Le général Dugommier, qui venait d'être appelé au commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales, cherchait les moyens de délivrer entièrement le territoire de la république, dont les Espagnols occupaient encore quelques portions. Pour l'exécution du grand plan qu'il méditait, il confia au colonel Dessaix le commandement de l'avant-garde des divisions dites du *Mont-Libre* et de la *vallée d'Aran*. Celui-ci remplit parfaitement les instructions qu'il reçut du général; attira les Espagnols, par de faux avis qu'il fit répandre, sur les positions qu'il défendait; et avec 1600 hommes, défit 8000 ennemis, les 2 et 3 mai 1794. Le 6 du même mois, commandant l'avant-garde de la division du général Augereau, il reçut l'ordre de se porter sur Saint-Laurent de la Mouga. La prise de ce poste important est due en partie à la célérité du mouvement de Dessaix. Il prit part à la bataille qui eut lieu le 22 sous les murs de cette place, que les Espagnols tentèrent vainement de reprendre. Il contribua efficacement au succès de cette journée, en ralliant et en ramenant au combat un corps de nouvelle levée, qui était en pleine déroute. Le 26 septembre il arrêta, avec 300 hommes, 1500 Espagnols qui voulaient pénétrer dans la Cerdagne,

leur un beaucoup de monde, et les contraignit de s'en retourner plus vite qu'ils n'étaient venus. Après le traité de paix conclu à Bâle, le 22 juillet 1795, la légion Allobroge, ayant été organisée en demi-brigade, sous la dénomination de 37<sup>m</sup> d'infanterie légère de l'armée d'Espagne, alla prendre ses cantonnemens à Toulouse, où elle reçut, quelque temps après, l'ordre de se rendre à l'armée d'Italie, qui venait d'être confiée au commandement du jeune guerrier dont la gloire militaire devait effacer toutes les gloires passées, présentes et futures. Le colonel Dessaix, dont la demi-brigade faisait partie de la division Augereau, fut, dans le mois de janvier 1796, chargé d'enlever les redoutes de Saint-Jean, en Piémont. C'est en vain que l'élite des troupes du roi de Sardaigne les défendait, elles ne purent résister à l'impétuosité de l'attaque. Mais le brave Dessaix, en s'élançant dans l'une de ces redoutes, fut blessé d'un coup de baïonnette à la tête, ce qui pourtant ne l'arrêta que le temps de bander sa plaie, afin d'empêcher l'hémorragie. L'ennemi, débusqué de toutes ses positions et poursuivi jusqu'à onze heures du soir, perdit 5 pièces de campagne, plusieurs officiers du régiment des gardes piémontaises et des chasseurs de Colly. Les soldats français, auxquels ces officiers avaient précédemment adressé des injures grossières, écrites avec du charbon dans les maisons qu'ils avaient habitées, voulaient les fusiller; mais le colonel les prenant sous sa protection, les défendit au péril de ses

jours. Dessaix se fit remarquer à toutes les affaires où se trouva engagée la division Augereau. Il concourut à rendre glorieuse cette immortelle journée de Lodi, passa le pont avec son corps, immédiatement après ces invincibles grenadiers qu'une grêle de balles et de mitraille ne put faire reculer d'un pas, et les soutint aux cris de vive la république, dans le moment où ils s'emparèrent des foudres qui vomissaient la mort sur eux. Après s'être signalé dans cette campagne, par un grand nombre d'actions glorieuses dont les bornes imposées à une notice biographique ne permettent pas de donner ici les détails, le colonel Dessaix reçut l'ordre, en novembre 1797, de s'opposer à la marche de l'ennemi qui voulait faire une diversion en se portant sur Vérone, et il l'attaqua sur les bords du lac de Garda, avec une intrépidité sans exemple; mais enfin, n'ayant pu recevoir à temps le renfort que devait lui envoyer le général, ayant déjà perdu un grand nombre de ses officiers, morts ou grièvement blessés, blessé lui-même et accablé par le nombre, il fut pris avec une partie du corps qu'il commandait. On le conduisit d'abord à Gratz en Styrie, où deux blessures qu'il avait à la jambe droite le retiennent deux mois au lit. De là on le fit passer en Hongrie, où il demeura jusqu'à la suspension d'armes de Léoben, qui le fit mettre en liberté, ainsi que les officiers et soldats de sa demi-brigade, détenus avec lui. Il fut dès lors destiné à faire partie de l'expédition d'Égypte. Mais en traversant l'I-

talie pour rentrer en France, une espèce d'épidémie qui s'introduisit dans son régiment, le retint à Mantoue, ce qui fit changer sa destination. Au mois d'avril 1798, il était à Coni, lorsqu'il apprit que le département du Mont-Blanc, où il avait pris naissance, venait de le nommer député au conseil des cinq-cents. Sa conduite dans cette assemblée fut toujours celle d'un franc républicain. Il publia même à cette époque plusieurs articles dans le *Journal des hommes libres*. La dissolution des conseils ayant été opérée par la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), le colonel Dessaix, qui s'était montré opposant, ne fit point partie du nouveau corps législatif. Cependant, en 1800, il reçut l'ordre du gouvernement de se rendre en Suisse, pour y reprendre le commandement du 27<sup>me</sup> léger, qui bientôt fut envoyé à l'armée du Rhin, et de là en Hollande. Après y avoir signalé sa valeur en diverses occasions, notamment à Neuhoff, où l'on félicita son régiment sur sa brillante conduite et sur l'habileté de son colonel, il fut nommé successivement au commandement de Nimègue, Berg-op-Zoom, Rotterdam, Dusseldorff, La Haie, Breda et Lunembourg; il reçut des témoignages d'estime, d'attachement et de reconnaissance des habitans de toutes ces villes. Il avait été désigné pour faire partie de la seconde expédition de Saint-Domingue: une cause à peu près semblable à celle qui l'avait empêché de suivre en Égypte le vainqueur de l'Italie, le retint en

Europe. Promu au grade de général de brigade le 11 prairial an 14 (29 août 1805), il eut le commandement des côtes de Groningue et de la Frise, puis après celui des 18<sup>me</sup> léger et 35<sup>me</sup> de ligne, formant la 1<sup>re</sup> brigade de la division Boudet, qui, en 1805, devint l'avant-garde du corps d'armée du général Marmont, et concourut à l'investissement et à la reddition d'Ulm. Le 12 avril 1808, le général Dessaix fut nommé chef d'état-major du 2<sup>me</sup> corps de la grande-armée, sous les ordres du lieutenant-général Baraguey-d'Hilliers; il en remplit les fonctions jusqu'au 20 septembre de la même année, époque où il reçut le commandement de la 1<sup>re</sup> brigade de la 2<sup>me</sup> division de l'armée d'Italie. Le 10 avril 1809, à la tête de 3 bataillons qui faisaient partie de l'avant-garde, il soutint, toute la journée, en arrière de Vinzone, les efforts d'une division nombreuse qui avait débouché dans le Frioul par plusieurs gorges. A cinq heures du soir, il reçut un coup de feu à la tête et un autre au cou, qui le forcèrent à se retirer après avoir néanmoins pris des mesures pour que la retraite, qui était indispensable, ne s'opérât que le soir et dans le meilleur ordre. Dès que ses blessures commencèrent à se cicatriser, il reprit le commandement de l'avant-garde, et le 8 mai, à trois heures du matin, ayant réuni, sur les bords de la Piave, 48 compagnies de voltigeurs, le 9<sup>me</sup> de chasseurs à cheval, un obusier et 4 pièces d'artillerie légère, il traversa le fleuve à un gué qu'il avait fait reconnai-

tre, malgré sa hauteur et sa rapidité. Cette opération qui, grâce à quelques centaines de nageurs formés en chaîne, ne coûta que trois hommes entraînés par les eaux, fut commencée à quatre heures du matin et terminée à sept. Mais il fallut bientôt combattre et disperser un corps nombreux; c'est ce que fit le général Dessaix avec son habileté et son courage ordinaires. tandis que le gros de l'armée passait en présence du vice-roi d'Italie. Nommé, le 9 juillet, général de division, Dessaix se conduisit, le 11, d'une manière brillante au passage du Tagliamento. Enfin, après avoir pris une part plus ou moins active à toutes les affaires de cette campagne, il reçut une blessure glorieuse sur le champ de bataille de Wagram, et fut créé comte de l'empire, peu de jours après. Présenté à Vienne à l'empereur Napoléon, il eut l'honneur de déjeuner avec lui; et, dans cette circonstance, le premier capitaine du monde adressa un éloge bien flatteur à l'avant-garde de l'armée dans la personne de son chef. Après la paix de Vienne, le général Dessaix revint à Thonon, sa ville natale, pour y présider le collège électoral. En 1810, au mois d'octobre, il reprit le commandement de la 2<sup>me</sup> division du 4<sup>me</sup> corps, et reçut du maréchal duc de Reggio l'ordre de s'emparer de Nimègue, nonobstant toute résistance éventuelle; mais il n'en éprouva aucune de la part des habitans, dont il avait précédemment su gagner la bienveillance. Le 5 juillet, il fut nommé pour la deuxième fois comman-

dant d'Amsterdam, et en remplit les fonctions jusqu'au 7 janvier 1811. Le 13 avril, se trouvant à Stettin, à la tête de la 4<sup>me</sup> division de l'armée d'Allemagne, il reçut une lettre du prince d'Eckmühl, qui lui mandait que le roi de Prusse avait rendu un témoignage honorable de la bonne conduite et de la discipline de ses troupes, pendant leur marche de Magdebourg à Stettin. Il fut nommé grand-officier de la légion d'honneur le 30 juin: il était chevalier de cet ordre depuis 1803, et commandeur depuis 1804. Le général Dessaix fit partie de la malheureuse expédition de Russie, et se couvrit de gloire au combat de Mohilow et à la bataille de Mojaïsk, où son sang coula encore une fois pour la France. Il eut l'avant-bras droit fracassé d'un coup de biscaien, et fut transporté à Moscou, d'où il partit le 10 octobre pour aller prendre le commandement de Berlin: il y resta jusqu'au 26 février 1813, et s'y conduisit de manière à faire approuver sa conduite par le roi de Prusse lui-même. Sa santé défaillante l'ayant forcé de revenir dans ses foyers, il commençait à peine à se remettre de ses longues fatigues, quand la première invasion eut lieu en 1814; il fut alors chargé de commander la levée en masse du département du Mont-Blanc. Après avoir adressé à ces nouvelles troupes une proclamation énergique, il les conduisit vers Chambéry, et contraignit l'ennemi d'évacuer cette ville, dans laquelle il entra le 19 février. Il avait, conjointement avec le général Mar-

ad, occupé les Échelles et  
meillan; et délivré le pays  
hordes germaniques, ce qui  
ita à l'un et à l'autre la recon-  
sance des habitans, dont le  
eil du département fut l'or-  
e. Il venait d'être nommé  
verneur de Genève avec des  
voirs illimités, lorsque l'abdi-  
on de Napoléon amena la sus-  
sion des hostilités. Le libéra-  
du Mont-Blanc, qui avait  
enu de ses compatriotes le ti-  
de *Bayard de la Savoie*, fut  
mé chevalier de Saint-Louis,  
7 juin 1814. Il eut, pendant  
*cent jours*, le commandement  
e division de l'armée des  
s, sous les ordres du maré-  
Suchet. Après la seconde  
cation, il se retira dans le  
de Gex, dont les autorités  
igèrent bientôt de sortir. Re-  
né dans son pays, il y fut ar-  
par ordre du roi de Sardai-  
dont ce pays était redevenu  
nage. Conduit et enfermé au  
de Fenestrelles, il y demeura  
is le mois de mai 1816 jus-  
u mois de septembre de la  
e année. Mis en liberté, ce  
e, ne pouvant vivre loin de  
France qui sera toujours la  
ie de la gloire, s'est retiré à  
ey-Voltaire, département de  
t, où, avec une conscience  
et riche de souvenirs, il se  
se en paix à l'ombre de ses  
iers.

**DESSALINES** (JACQUES). Ce  
re féroce, qui, de la condition  
lave, par un étrange caprice  
a fortune, parvint à se fai-  
roclamer premier empereur  
ûti, naquit à la côte d'Or, en  
ue. Il appartint d'abord à un

Noir libre, qui lui donna son nom.  
Sa taille, quoique moyenne, était  
bien prise, et sa figure assez belle;  
mais les sombres fureurs qui agi-  
taient son âme se peignaient dans  
ses regards farouches. A quelques  
talens il joignait beaucoup d'in-  
trépidité et une activité remar-  
quable. C'est surtout cette der-  
nière qualité qui, pendant les  
premiers troubles de Saint-Do-  
mingue, le fit remarquer; et *Jean-  
François*, l'un des premiers géné-  
raux noirs, se l'attacha en qualité  
d'aide-de-camp. Lorsque celui-ci  
se fut brouillé avec Toussaint-  
Louverture, Dessalines suivit le  
parti de Toussaint, qui le fit son  
premier lieutenant. Il se montra  
alors digne de toute la confiance  
de son général, par la célérité  
qu'il mit à exécuter ses ordres,  
célérité telle, qu'entre le mes-  
sage et son exécution l'intervalle  
se trouvait toujours très-court. Il  
fit la guerre avec succès contre le  
général mulâtre Rigaud, envoyé  
de France pour rétablir l'ordre  
dans la colonie où il est né; et ce-  
pendant Rigaud, le même qui de-  
puis fut l'un des fondateurs de la  
colonie du Champ-d'Asile, sera  
toujours compté au nombre de  
nos plus braves guerriers. Lors-  
que Moïse s'insurgea contre Tous-  
saint et voulut s'emparer de l'au-  
torité, Dessalines, conjointement  
avec Christophe, comprima cette  
rébellion. Avec ce même Chris-  
tophe, qui depuis le remplaça sur  
le trône d'Haïti, il combattit de  
nouveau les Français débarqués  
en 1802, à Saint-Domingue, sous  
les ordres du général Leclerc.  
Après l'arrestation et la déporta-  
tion en France de Toussaint-

L'ouverture, Dessalines se soumit, fut employé dans le quartier Saint-Marc, par le général français, et montra même tant de zèle à opérer le désarmement des Noirs, qu'il en reçut des témoignages de satisfaction et de reconnaissance. Il est probable qu'il n'employait ce moyen que pour tromper le général Leclerc, et que son unique but était de remplacer Toussaint dans son commandement. En effet, il ne tarda pas à faire de nouveau cause commune avec les Noirs, se retira dans la partie du nord de Saint-Domingue, qu'il fit insurger, et s'y soutint constamment contre les attaques répétées du général Rochambeau, qui avait remplacé, dans le commandement de l'armée, le général Leclerc, mort de la fièvre jaune, au commencement de brumaire an 11. Dessalines fit preuve de beaucoup de courage et d'une grande présence d'esprit, à la sanglante affaire de Saint-Marc, qui ôta aux Français tout espoir de se maintenir dans l'île. Lorsqu'ils l'eurent évacuée, il ne lui fut pas difficile, en raison des services éminents qu'il avait rendus à la chose publique, de s'emparer de l'autorité souveraine; et croyant devoir modeler sa conduite sur celle de Napoléon en France, il se fit proclamer empereur d'Haïti, sous le nom de *Jacques I<sup>er</sup>*. Son premier soin fut de chercher à soumettre à son gouvernement la partie espagnole de Saint-Domingue; mais le général Ferrand, qui s'y était enfermé avec une poignée de Français, investi, en 1805, par une armée de Noirs, et sou-

mé par Dessalines de se rendre sous vingt-quatre heures, ne répondit à cette sommation qu'à coups de canon: il osa même faire une sortie, dans laquelle il lui tua 1500 hommes, ce qui contraignit Dessalines à lever le siège, et le mit dans une telle fureur, que ne pouvant l'assouvir sur l'ennemi commun, il la tourna contre ses propres sujets, qu'il s'appliqua depuis à torturer de mille manières. Oubliant que ces hommes, que la révolution avait habitués à l'indépendance, avaient été ses égaux; qu'eux seuls avaient été les instrumens de sa puissance, il appesantit sur eux le joug le plus insupportable, les fit travailler à coups de bâton, et rendit leur condition pire qu'à l'époque où ils étaient dans la dépendance absolue des blancs. La moindre résistance aux volontés du tyran était punie de mort; il n'épargnait pas même les hommes qui, par leurs emplois, se trouvaient le plus rapprochés de sa personne. Une pareille oppression, en aliénant de lui tous les cœurs, ne pouvait pas durer long-temps; plusieurs de ses généraux, à la tête desquels se trouvait le Nègre Christophe, qui lui succéda et ne fut pas meilleur, et le mulâtre Pétion, qui depuis présida avec sagesse la république de Saint-Domingue, formèrent une conjuration contre lui, et choisirent, pour le moment de l'exécution, l'occasion d'une revue, pendant laquelle ils se jetèrent sur lui et le percèrent de coups. Ainsi périt ce monstre, à qui l'exercice du pouvoir suprême avait totalement tourné la

tête. Cet événement eut lieu le 17 octobre 1806.

**DESSOLLES** (JEAN-JOSEPH-PAUL-AUGUSTIN, MARQUIS), né le 5 juillet 1767, à Auch, d'une famille noble de la Gascogne. Il reçut, sous la direction de son oncle, depuis évêque de Chambéry, une éducation qui le mit à même de remplir, avec distinction, les places les plus éminentes. Entré au service en 1792, il était capitaine dans la légion des Montagnes, lorsqu'il fut employé comme aide-de-camp du général Reynier, et adjoint à l'état-major. Il fut destitué quelque temps après, en vertu de la loi qui éloignait de l'armée les ci-devant nobles; mais il ne tarda pas à être rappelé sous les drapeaux, et fut nommé adjudant-général au commencement de l'an 2. C'est en cette qualité que M. Dessolles fit la première campagne d'Italie, sous les ordres de Bonaparte, et qu'il fut choisi, par ce général en chef, pour porter au directoire la copie des préliminaires de la paix de Léoben, le 29 germinal an 5. Des biographes qui écrivent au hasard ont prétendu qu'il avait servi, dès cette époque, comme chef d'état-major de l'armée sous les ordres du général Moreau. La cause de cette erreur provient de ce que, en se rendant à Paris, l'adjudant-général Dessolles rencontra le général Moreau effectuant le passage du Rhin, qui le chargea d'un rapport dans lequel ce général écrivait au directoire : « L'adjudant-général Dessolles vous apprendra les brillans exploits de l'armée du Rhin; il a été témoin de la terreur de l'ennemi,

» et je connais son opinion sur cette opération hardie. » Le 12 prairial suivant, Dessolles fut élevé au grade de général de brigade, et reçut, en l'an 7, le commandement d'un corps de troupes, avec lequel il remporta des avantages signalés sur les Autrichiens, dans la Valteline, le 5 germinal. Ceux-ci étaient retranchés, au nombre de 7,000, sur les hauteurs de Glurns et de Taufers, près de Sainte-Marie. Le général Dessolles ne balance pas à les y attaquer avec 4,000 hommes seulement, et parvient à les chasser de toutes leurs positions, après leur avoir fait éprouver une perte de 1200 hommes tués, de 4,000 prisonniers, et de 18 pièces de canon. Ce fait d'armes si brillant valut à Dessolles le grade de général de division. Nommé dans la même année chef d'état-major de Schérer, et ensuite de Moreau, à l'armée d'Italie, il donna des preuves de la plus rare valeur. Uni d'affection et de patriotisme avec le général Gouvion-Saint-Cyr, on les vit tous les deux, dans la fatale journée de Novi, après la mort du général en chef Joubert, dont ils semblaient vouloir partager la fin glorieuse, se précipiter sur les colonnes autrichiennes, avec un dévouement qui leur mérita le nom de Decius français, et dont 20 ans plus tard ils devaient, l'un et l'autre, donner un exemple plus rare encore. A la fin de l'an 7, le général Dessolles réunit sous son commandement toutes les troupes cantonnées dans la Ligurie, et passa, quelque temps après, à l'armée du Rhin, comme chef d'état-ma-

jour du général Moreau. A son arrivée, il s'occupa de l'organisation de l'armée, qui entra en campagne au commencement de floréal an 8, et à la tête de laquelle il effectua le passage du Rhin. Il y déploya un grand talent et un zèle infatigable; il rendit d'importants services aux batailles de Moczkirch, Biberach, et à l'affaire de Newbourg, où fut tué le premier grenadier de France, le célèbre Latour-d'Auvergne. Ces succès combinés des armées du Rhin et d'Italie amenèrent l'armistice de Partdorf, conclu le 28 messidor. Le 7 frimaire an 9, les hostilités recommencèrent; et le 12, la bataille d'Hohenlinden fut gagnée par les Français. Le général Dessolles s'y distingua de la manière la plus éclatante, ainsi qu'aux passages de l'Inn, de la Saab, de la Salza, à l'affaire de Vokelbruck, à la Traun et à la prise de Linz. Les Français n'étaient plus qu'à 20 lieues de Vienne: l'empereur d'Autriche, pour sauver sa capitale, demanda la paix; elle fut signée à Lunéville, le 20 pluviôse an 9. A cette époque, le général Dessolles revint à Paris, et fut nommé conseiller-d'état, section de la guerre. Il refusa la place de membre d'administration de ce département, et repartit, en l'an 2, pour l'armée active. Chargé du commandement en chef provisoire de l'armée d'Hanovre après le départ du général Mortier, il se fit estimer et chérir dans ce royaume, conquis par la douceur et l'intégrité de son administration. C'est à cette époque que fut découverte la conspiration dans laquelle le

général Moreau se trouva compromis. Tous les corps d'armée, ainsi que les autorités civiles, s'empressèrent d'envoyer des adresses de félicitation au premier consul. Ami de Moreau, ami de la liberté, vivement pressé, par son état-major, de présenter une adresse, Dessolles se trouvait dans une position délicate, dont il sut se tirer honorablement, en rédigeant, sans la signer, une adresse qui ne compromettait ni Moreau ni lui-même. Rentré en France, par suite de la demande qu'il en avait faite après l'arrivée en Hanovre du général Bernadotte, il fut envoyé au camp de Boulogne, qu'il quitta presque aussitôt, parce qu'il ne voulut point occuper la place de chef d'état-major du général Lannes. Il s'était retiré dans une campagne, près d'Auch, où il vivait dans un isolement absolu et dans une parfaite indépendance, lorsqu'en 1808, il reçut, de l'empereur Napoléon, l'ordre de l'accompagner en Espagne. Dessolles y fut chargé du commandement d'une division de l'armée du centre. Il eut souvent occasion, dans cette guerre difficile, de faire preuve des talens militaires et de la valeur brillante qui le distinguaient si éminemment, et qu'il déploya surtout à l'affaire de Tolède, en août 1809; à la bataille d'Occana, le 18 novembre; et au passage de la Sierra-Morena, à Despena-Perros. Il entra dans Cordoue le 28 janvier 1810, après avoir tourné le défilé et s'être emparé des hauteurs qui commandent cette place sur la droite. Le général Dessolles resta chargé du com-



mandement de cette ville et du royaume de Jaen : il porta dans leur administration un désintéressement plus rare encore que l'extrême habileté qui lui concilia les esprits et les cœurs. Cependant une guerre semblable ne convenait pas à son caractère ; il obtint son rappel en France , et reçut sur son passage les marques les moins équivoques de la reconnaissance des Espagnols. A peine rentré dans sa patrie , le général Dessolles, qui s'était montré mauvais courtisan, se retira de nouveau dans ses propriétés ; il y resta jusqu'à l'ouverture de la campagne de Russie , où il suivit l'armée en qualité de chef d'état-major du prince Eugène. Des motifs que nous ne sommes point à même d'apprécier, le déterminèrent à quitter l'armée à Smolensk , et à rentrer en France ; dès lors il cessa de prendre part aux affaires, jusqu'aux événemens de 1814. Dans des circonstances aussi critiques, le gouvernement provisoire sentant la nécessité de confier le commandement de la force armée dans la capitale à un homme d'un mérite reconnu , et dont la conduite dans les deux dernières années parût une garantie aux puissances alliées, fit choix du général Dessolles pour général en chef de la garde nationale parisienne et des troupes françaises dans la 1<sup>re</sup> division militaire. Le général Dessolles fit partie du conseil convoqué dans la nuit du 6 avril par l'empereur de Russie , pour délibérer sur la demande faite au nom de Napoléon par ses maréchaux. Dessolles s'était montré en plusieurs circonstances en-

nemi du despotisme impérial ; persuadé que les Bourbon , instruits par 25 ans de malheurs, adopteraient sans peine une marche de gouvernement fondée sur des lois protectrices des libertés nationales, il vota pour la restauration de l'ancienne dynastie, et ses conseils eurent leur effet. A l'arrivée du comte d'Artois, le général Dessolles fut nommé membre du conseil-d'état provisoire, et bientôt après, ministre d'état, pair de France, et major-général des gardes nationales du royaume. Au mois de mars 1815, il envoya dans les départemens les instructions les plus énergiques pour arrêter la marche de Napoléon : l'opinion publique, cette puissance que l'on peut méconnaître, mais dont on ne saurait arrêter le triomphe, s'était manifestée ; les drapeaux d'Austerlitz flottèrent de nouveau sur les Tuileries. Le général Dessolles accompagna le roi jusqu'à Béthune, revint ensuite à Paris, et se retira dans une maison de campagne des environs, où il resta sans y être inquiété pendant la durée des cent jours. Après la seconde restauration, il reprit le commandement de la garde nationale, et rentra dans tous ses honneurs ; mais le général Dessolles n'était pas partisan du système d'épuration et de vengeance que l'on cherchait à faire prévaloir à cette malheureuse époque. L'esprit de sagesse et de modération qui régnait dans ses ordres du jour, la juste sévérité qu'il déploya contre quelques gardes nationaux qui avaient osé demander au roi la destitution de leurs officiers, exci-

tèrent contre lui la haine des ultra-royalistes, et le déterminèrent à donner sa démission. Il fut remplacé par le maréchal Oudinot. Nommé, dans le mois de mars 1817, membre de la commission de la chambre des pairs, il fit sur la loi de finances un rapport dans lequel il prouva l'absurdité des paroles du ministre de la guerre, lequel avançait que les pensions avaient été accordées dans une juste proportion. « Cela paraît moins certain, dit le noble pair, lorsque l'on compare les 29 millions, résultat de 25 années de guerre, aux 17 ou 18 millions de plus, résultat de deux années de paix. » Dans la discussion sur la liberté de la presse, en janvier 1818, le général Dessolles démontra que ce que l'on entendait par délit de la presse, offrait en résultat plus d'inconvéniens que de dangers réels. Membre de la commission chargée d'examiner la loi de recrutement proposée par le ministre de la guerre le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, il parla avec une grande énergie en faveur de cette loi nationale, et s'exprima surtout avec beaucoup de chaleur et d'éloquence en traitant des articles relatifs à la formation de la réserve et à l'avancement par ancienneté. Dans la même session, lors de la proposition d'établir une commission spéciale nommée par le roi pour la vérification de l'ancien passif des recettes et dépenses, il fit valoir avec beaucoup d'autorité le droit que la charte assure aux chambres d'examiner et de contrôler les dépenses de l'état. La session de 1817 avait

donné à la France la loi mars 1818; cette loi, au l'ordonnance du 5 septem la loi du 5 février 1817, autant de bienfaits réels de était redevable au ministèr le maréchal Gouvion-Saint faisait partie. Mais la majeure ministère fut effrayée duite, et c'est alors qu'on refuser les autres garanties dées par la charte, telles qu titution du jury, la format la garde nationale, etc. France en fut alarmée, et de part des pétitions énergiqu clamèrent en faveur du ay constitutionnel; c'est au de ces inquiétudes que l'e nance du 28 décembre ar un changement de ministè général Dessolles fut nomm remplacer M. le duc de Ric comme président du cons ministres avec le portefeui affaires étrangères. Dans l de janvier 1819, ce nouve nistre présenta aux chaml proposition d'une récompen tionale à décerner à M. le Richelieu. La funeste prop faite le 26 février à la ch des pairs par M. Barthélemy changer la loi des élections, à M. Dessolles une occasio vellé de signaler son patriot « Comme président du c » des ministres, s'écria - t - » m'élève contre la proposit » noble marquis..... D » ministre du roi a déclaré d » de cette tribune, que jama » position plus funeste ne p » sortir de l'enceinte de cette » bre. » Et après avoir pr l'ensemble des motifs qui de

« **Sur cette loi, il continue : « que la nation est à peine « née aux inquiétudes que « vient causées des bruits ré- « s avec une affectation ma- « sur un changement total « loi des élections, est-il « et de venir quelques ins- « lus tard proposer vague- « de la modifier? n'était-on « sûr d'avance que ces pa- « ndiscrètes allaient exciter « riance et une irritation « reuse? » Chargé du porte- « le ministère de la guerre « t la maladie du maréchal « n-Saint-Cyr, il justifia « articles du budget de ce « ment. La manière dont il « t aux reproches qu'on fai- « ministres de ne point ai- « économies, est tout-à-fait « le son caractère. « De ce « s ministres, dit-il, défen- « vec opiniâtreté les espèces « évaluations des dépenses « s dans leur budget, il se « juste de conclure qu'ils ne « pondent pas aux louables « d'une sévère économie. « Messieurs, ils partagent ces « ens; mais leur désir est « d'annoncer d'avance des « mies douteuses, que de « es présenter plus tard lors- « s seront réalisées: en cela, « chercheraient moins les fa- « l'une vaine popularité que « onnaissance durable de la « , s'ils étaient jamais as- « ureux pour effectuer une « tion importante dans les « s qui pèsent sur elle, sans « nuire aux véritables inté- « t l'état; car si les nations « ent quelques minutes**

« d'une bienveillance éphémère à « ceux qui les flattent dans le dé- « sir naturel qu'elles ont toutes de « ne payer que le moins possible, « cependant elles se montrent tou- « jours justes envers ceux qui, d'un « front plus sévère et sans fausse « complaisance, leur ont rendu de « véritables services. » Le ministre « Dessolles devait être bientôt lui- « même un exemple de cette vérité « consolante pour ceux qui se sacrif- « fient à l'intérêt des peuples. Les « attentats de 1815, dévoilés par les « écrivains patriotes, avaient ins- « piré à la nation la haine la plus « profonde pour leurs auteurs; par- « tout s'était répandue la terreur des « réactions; la proposition de M. « Barthélemy avait encore augmen- « té ces inquiétudes, et la France « fut persuadée qu'elle ne pouvait « trouver de garantie que dans la « jouissance entière des institutions « promises par la charte : la loi du « 5 février, à laquelle on venait de « porter la première atteinte, avait « déjà donné de dignes représen- « tans; et jamais, malgré les intri- « gues, l'opinion publique ne se fit « mieux sentir que dans le choix de « ces députés. Encore une année, « et la majorité de la chambre était « constitutionnelle : c'en était fait « du gouvernement arbitraire. Ses « partisans, bien convaincus que « leur système ne pouvait prévaloir « avec la loi des élections, en pro- « posèrent et en discutèrent le chan- « gement dans le conseil des minist- « res. Les ministres Dessolles, « Gouvion-Saint-Cyr et Louis, re- « présentèrent avec force, mais inu- « tilement, le danger de porter une « atteinte aussi violente à la charte; « l'oligarchie triompha, et ces ho-

norables ministres donnèrent leur démission. Le général Dessolles a été nommé grand'croix de la légion-d'honneur le 23 juillet 1814, commandeur de Saint-Louis le 10 octobre 1818, grand-cordon de l'ordre de l'Éléphant en 1819, et chevalier commandeur du St.-Esprit le 30 décembre 1820. Le jour où il donna sa démission pour ne pas être complice de la violation de la charte et de la ruine des libertés publiques, il reçut, de la reconnaissance de ses compatriotes, un titre plus précieux et plus rare, celui de *ministre honnête homme*.

DESSOLES (IRÉNÉE-YVES), né en 1744, à Auch, dans le département du Gers, fut amené fort jeune à Paris, où il embrassa l'état ecclésiastique. Il retourna dans sa ville natale, où il venait d'obtenir un canonicat; devint, peu de temps après, grand-vicaire de Lomber, et fut, au commencement de la révolution, député à Paris pour y défendre les intérêts du clergé d'Auch. En 1793, il se retira en Brabant, pour se soustraire aux dangers qui menaçaient alors les prêtres insermentés; mais il revint en France au bout de quelque temps. En exécution du concordat de 1801, l'abbé Dessoles fut sacré évêque de Digne le 11 juillet 1802. Il quitta cet évêché pour passer à celui de Chambéry, en 1805. Après les mémorables événements de 1814, le roi le nomma membre du conseil de l'université, en remplacement de M. de Mérinville, démissionnaire.

DESTAING (N.), général de division, se signala sur divers champs de bataille où l'honneur

l'appela. Il avait commandé, pendant plusieurs années, la 4<sup>e</sup> brigade d'infanterie légère, et reçu cinq blessures en dix combats, lorsqu'il fut désigné pour suivre en Égypte le vainqueur d'Italie. Sa brillante conduite à la bataille des Pyramides le fit nommer général de brigade; le 1<sup>er</sup> de général de division lui fut servi pour la campagne suivante, il le mérita, et il l'obtint. À la bataille d'Aboukir, donnée le 27 août 1799, le général Dessolles en chef avait mis sous son commandement toute l'infanterie légère de l'avant-garde. Ses dispositions furent telles, qu'au premier choc la première ligne des Turcs culbutée et jetée dans la mer, l'affaire du 30 ventôse au 1<sup>er</sup> pluviôse commandait encore l'avant-garde, quand, dès le commencement de l'action, il reçut une blessure tellement grave, qu'il revint en France à la fin de la campagne. Au mois de mai 1802, Destaing eut une querelle avec le général Reynier de ses anciens compagnons d'armes. Il est douloureux de voir que deux braves, qui n'avaient dû signaler leur courage que contre les ennemis de la France, se battirent en du bois de Boulogne. Destaing combattant dans cette lutte, fut tué d'un coup de pistolet. Le général Destaing, qui déplora sa perte, fut nommé à sa place, mais la patrie dut couvrir son front d'un voile funèbre.

DESTOUCHES (LE BARON ALEXANDRE - ÉTIENNE - GUILLIEM HERSANT), successivement du Jura, de la Haute-Ga-

e-et-Loire et de Seine-et-est né à Paris le 31 mars Il commença sa carrière ue et administrative par en 1802, secrétaire de M. n, qui dirigeait à cette époque d'amortissement, et il chef du bureau des charges e caisse, etc., etc. La ville t-Claude, ayant été presque te par un incendie, lorsque stouchés était préfet du Ju-releva, grâce à ses soins, et de ses cendres beaucoup elle. La ville de Dôle lui doit pôt de mendicité, et Lons-olnier divers embellisse- Pendant les *cent jours*, il se a fidèle à la cause royale, et ter quelques jours de plus à , où il se trouvait, le dra-blanc, bien que le drapeau ore fût arboré à l'hôtel-de-et que déjà Napoléon fût en-Paris. Avant les événemens rables qui ont changé les ées de la France, ce fut à M. uches que l'empereur con-surveillance du duc de Sans-s, gouverneur du prince des ies, aujourd'hui Ferdinand oi d'Espagne. Ce fut lui qui à Toulouse, en 1814, M. le 'Angoulême et le général an-Wellington. Il est membre usieurs académies, et prési-lu canton de Saint-Paterne, tement de la Sarthe.

STREM (HUGUES), député partement de l'Aude à l'as-lée législative, et depuis bre du conseil des cinq-cents, nduisit avec beaucoup de ration dans la première de ssemblées, où ses connais-s le firent admettre au comi-

t. v.

té de commerce. C'est sur sa proposition que, le 11 septembre 1792, la dissolution de la haute-cour nationale d'Orléans fut décrétée, ce tribunal devant être désormais considéré comme inutile, puisque les prisonniers sur le sort desquels il devait prononcer avaient été massacrés à Versailles. Devenu commissaire du directoire, après l'installation de ce gouvernement, il se trouvait à Toulouse lorsqu'au mois de mars 1798, le département de la Haute-Garonne le nomma au conseil des cinq-cents. Les impositions et les finances y furent l'objet principal de ses occupations. Il combattit de tous ses moyens le rétablissement de l'impôt sur le sel, comme le plus onéreux au peuple, et proposa d'en mettre un sur les portes et fenêtres. Le 20 février 1799, Destrem fut nommé secrétaire du conseil. Au mois d'août de la même année, il donna des renseignements certains sur une insurrection qui venait d'éclater dans les environs de Toulouse, et dont le but était de renverser le gouvernement républicain, et de rétablir l'ancien régime. En proposant des mesures capables de comprimer tous les efforts des séditieux, il voulait d'abord qu'on déclarât la patrie en danger. L'opposition qu'il montra à la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), le fit mettre au nombre de ceux qui, pour la même cause, devaient être déportés; mais on se contenta, pour cette fois, en l'exilant de Paris, de le reléguer dans sa commune. Cependant il semble que, poursuivi par une fatalité inexplicable, il ne pouvait pas échapper

à la déportation, puisqu'il se trouva encore inscrit sur la liste des déportés, par suite de l'explosion de la machine infernale dirigée contre le premier consul le 5 nivôse an 9 (24 décembre 1800). On sait de quel parti venait cet attentat, dont Destrem était bien innocent. Malgré cela, il fut conduit à Oléron, et mourut dans cette île, en 1803, au moment où les sollicitations de son fils venaient d'obtenir de l'empereur Napoléon sa mise en liberté. Destrem, au commencement de la révolution, était négociant à Fanjaux. Il fut républicain, il avait de l'énergie, et les principes qu'il professa furent toujours ceux d'un ami sincère de la patrie.

**DESTUTT-DE-TRACY** (ANTOINE-LOUIS-CLAUDE, COMTE), colonel d'infanterie, en 1789, fut l'un des députés qui représentèrent aux états-généraux la noblesse du Bourbonnais. Partisan de la tolérance et des libertés publiques, il s'opposa, en 1790, à ce que la religion catholique fût déclarée religion de l'état. Il fut l'un des premiers à voter l'abolition des privilèges, et demanda que les nobles, renonçant à des titres la plupart usurpés, fussent obligés de reprendre leurs véritables noms de famille. Lorsqu'il fut question d'accorder aux hommes de couleur des colonies les droits de citoyen, il se prononça fortement en faveur de cette mesure. Quelques personnes lui reprochèrent d'avoir pris la défense de M. de Bouillé, relativement à la conduite de ce dernier à Nanci, et d'avoir désapprouvé les mesures prises pour empêcher le départ

des tantes du roi; mais les principes d'équité et de justice qui furent toujours les règles de sa conduite, ne se démentirent pas un instant. Lors du départ de Louis XVI pour Varennes, M. Destutt-de-Tracy déclara qu'on avait cherché les moyens d'engager son régiment à quitter la France, et jura, sans hésiter, d'être fidèle à la nation. Il fut, après la session de l'assemblée nationale, employé, en qualité de maréchal-de-camp, sous les ordres du général La Fayette. Lorsque ce général, après le 10 août 1792, fut obligé de quitter la France pour se soustraire à la haine de ses ennemis, il l'accompagna; et comme il avait partagé ses principes, il partagea sa captivité, ayant été avec lui arrêté à Luxembourg, et détenu, par ordre de l'empereur d'Autriche, jusqu'en 1797. Nommé, en 1799, membre du sénat-conservateur, il y resta jusqu'à l'abdication de Napoléon, en 1814. Comme M. Destutt-de-Tracy était du petit nombre des hommes courageux dont l'opinion ne fléchissait pas toujours devant celle d'un maître impérieux, on peut le ranger dans la classe des sénateurs que l'empereur appelait la faction de *idologues*. Le 1<sup>er</sup> avril 1814, il vota la formation d'un gouvernement provisoire, et, le 4 juin de la même année, le roi le nomma pair de France. N'ayant rempli aucunes fonctions pendant les cent jours, il reprit sans difficulté son rang de pair après le retour de Louis XVIII. Dans l'ordonnance royale de 1816, il fut compris comme l'un des quarante de l'académie française : il était mem-

de l'institut depuis la formation de cette compagnie. Il a plusieurs ouvrages philosophiques dont la réputation est éternelle. Les principaux sont : *Observations sur le système actuel de l'instruction publique*, 1801, in-8°; 2° *Éléments d'idéologie*, 1804, in-8°; 2<sup>me</sup> édition, 1804; 3° *Grammaire*, 1805, in-8°; 4° *Logique*, 1805, in-8°; 4<sup>e</sup> parties, *Traité de la volonté et de ses effets*, 1815, in-8°; 5° *Mémoires* intercalés dans ceux de l'institut. On lui attribue aussi : *Les moyens de fonder la morale chez un peuple*, 1798, in-8°; *Analyse raisonnée de la morale de tous les cultes*, 1804, in-8°. Tracy travailla au *Mercurius Gallicus* pendant les années 1796 et 1797.

**DEUX-PONTS** (CHARLES-AUGUSTE-CHRISTIAN, COMTE PALATIN, DE), mort en 1793, était né l'an 1746. Il avait épousé la princesse Marie-Émilie de Saxe, et n'eut point d'enfants. Lors de l'élection de Charles-Théodore, électeur palatin, Charles-Auguste recueillit, en 1777, le sceptre de la maison de Bavière qui venait de s'éteindre, le duc de Deux-Ponts, Charles-Auguste, se considérant comme son premier présomptif, attendu qu'il n'avait pas de postérité, s'appuya de l'autorité du roi de Prusse pour obtenir son adhésion à la convention conclue entre l'électeur et l'empereur d'Autriche. Il réclama l'exécution de cet effet l'exécution de ce traité de Westphalie, en insistant à la diète de Ratisbonne protestation formelle. Il fit à faire reconnaître ses droits, qu'en mourant il transmit

à son frère, Maximilien-Joseph. Ce dernier devint donc le successeur de Charles-Théodore, mort en 1799; et d'abord électeur de Bavière, il reçut, en 1805, le titre de roi, que lui conféra l'empereur Napoléon.

**DEUX-PONTS-BIRKENFELD** (LE DUC GUILLAUME DE), proche parent du roi de Bavière, est né dans le mois de novembre de l'année 1757. En janvier 1780, il épousa une princesse de sa famille, et vint en France, où il prit du service; mais lorsque la révolution éclata, il quitta ce pays pour aller se ranger sous les drapeaux des souverains de l'Allemagne. En 1795, il commanda, sur le Haut-Rhin, un corps de troupes impériales. En 1800 et 1802, il fut placé, par l'électeur Maximilien, à la tête d'un autre corps qui faisait partie de l'armée coalisée alors contre la France. Les victoires de Napoléon ayant amené un changement dans la constitution des petits états germaniques, d'où résulta l'établissement de la confédération du Rhin, le duc Guillaume ne cessa, depuis cette époque, d'habiter Bayreuth ou Bamberg. C'est dans le palais de cette dernière ville que le prince de Neufchâtel et de Wagram (maréchal Berthier), gendre du duc, termina d'une manière si funeste une vie illustrée dans les combats.

**DEVARS** (J.), député à la convention nationale par le département de la Charente, montra d'abord quelque opposition aux mesures violentes; dans le procès de Louis XVI, il vota la détention et le bannissement à la

paix. Au mois de mai 1793, il se prononça fortement en faveur de la loi du *maximum*. Il prétendit, dans un discours prononcé à la tribune, le 27 mars 1795, justifier complètement la convention des crimes commis pendant le gouvernement révolutionnaire, en disant qu'elle avait agi sous l'oppression de Robespierre. Après la chute de ce tyran et de ses complices, au 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), les membres du comité de salut public trouvèrent dans la personne de Devaux un accusateur inflexible. Il s'opposa de tout son pouvoir à la suppression des commissions militaires, et dénonça nominativement Duhem le 9 février 1795. Cependant, par un contraste assez singulier, lorsque Lanjuinais demanda que la loi du 10 mars, contre les parens d'émigrés, fût rapportée, il combattit cette proposition. Il passa de la convention au conseil des anciens, dont il sortit en 1797. Le 9 novembre 1799, sous le gouvernement consulaire, il fut nommé juge au tribunal criminel de la Charente, et il continua de remplir ces fonctions pendant plusieurs années.

DEVAUX (M.-D.), élu à la chambre des députés par l'assemblée électorale du département du Cher, pour la session de 1819, y combattit avec vigueur les lois d'exception et le nouveau système électoral : il siégea à l'extrême gauche, et vota toujours avec les défenseurs des libertés de la France. M. Devaux, après avoir été, pendant la révolution, procureur-syndic à Châteauroux, fut

successivement commissaire du directoire près l'administration municipale de cette ville, et commissaire-général près l'administration centrale de l'Indre. La carrière du barreau, à laquelle il s'était voué antérieurement, le porta, après le 18 brumaire, à renoncer aux emplois publics pour se livrer entièrement à son goût. Il s'établit près la cour royale de Bourges, où les brillans succès qu'il obtint furent annoncés à toute la France par la voie des journaux et le recueil des *Causés célèbres* de M. Méjan. La réputation de celui qui ne craignit pas de rompre plusieurs lances contre les premiers orateurs du barreau de la capitale (MM. Blacque, Bonnet et Dupin), ne saurait être équivoque. M. Devaux, appelé aux fonctions de maire de la ville de Bourges, le 7 mai 1815, les quitta volontairement dès qu'il apprit le retour du roi en France. La manière prudente et sage dont il s'était conduit dans une circonstance aussi délicate, lui mérita des témoignages publics de la reconnaissance des habitans.

DEVAUX (Pruaux), adjudant-général au service de la république française, naquit en Allemagne, où il dut recevoir une éducation proportionnée à sa naissance, étant fils naturel du prince Charles de Lorraine, frère de l'empereur François I. La révolution qui déplaça tout en France, y attira beaucoup d'étrangers ; Devaux, très-jeune encore, fut de ce nombre. On le présenta à Dumouriez, qui l'accueillit de la manière la plus favorable, se l'attacha en qualité d'aide-de-camp,



et peu de temps après l'emmena à l'armée du Nord. Il ne tarda pas à être nommé adjudant-général ; et par reconnaissance pour son protecteur, qui était aussi devenu son ami intime, il partagea hautement ses opinions politiques, et fut le confident de ses projets. Par malheur pour lui, ces projets ne se réalisèrent pas. Dumouriez n'ayant pu décider l'armée qu'il commandait à marcher sur Paris, l'abandonna, et s'enfuit hors de France ; mais Devaux n'eut pas le temps ou la possibilité de le suivre ; le 6 avril 1793, il fut arrêté à Lille, conduit à Paris, et traduit aussitôt devant le tribunal révolutionnaire. Comme tout tendait à le faire paraître complice de son général, il fut déclaré traître à la patrie, et condamné à mort le 27 mai 1793.

**DEVAUX (LE BARON PIERRE)**, lieutenant-général, officier de la Légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, l'un des plus braves officiers de l'armée française, né en 1762, à Vierzou, département du Cher, fut soldat à vingt ans. Il signala son courage dès les premières campagnes de la révolution, notamment près de Charleroy, le 14 juin 1794, et contre les Espagnols, le 23 octobre de la même année, à l'affaire de Braya. Lorsque les sections de Paris se préparaient à marcher contre la convention pour la dissolution, Devaux, nommé en 1795 adjudant-général, coopéra, sous les ordres de Bonaparte, à la victoire du 13 vendémiaire, qui sauva la représentation nationale. Il fit partie de l'immortelle armée d'Italie. Après le traité de Campo-

Formio, il suivit en Égypte son général victorieux. Il se signala dans toutes les batailles livrées aux Turcs, et principalement aux divers assauts de Saint-Jean-d'Acre, où il reçut six blessures. A la fameuse bataille d'Aboukir, il enleva trois drapeaux à l'ennemi. Un sabre d'honneur fut le prix de sa vaillance. En janvier 1801, au moment où le contre-amiral Linois se trouvait attaqué par les Anglais, dans la baie d'Algésiras, le général Devaux débarqua avec 1,500 hommes près de la côte, et s'empara des batteries espagnoles, qu'il dirigea avec tant d'art et de succès contre les insulaires, qu'ils ne songèrent plus qu'à chercher un abri sous le canon de Gibraltar. Nommé général de brigade le 26 mars 1802, il accompagna, à Saint-Domingue, le général Leclerc, et revint à la fin de la même année. Nommé commandant de la Mayenne, en 1804, il fit la campagne de Prusse, en 1806. Plus tard, il se distingua, en Espagne, aux combats d'Altaquilla et d'Ansellta. Après avoir, par de savantes manœuvres, opéré le ravitaillement de Balaguer et de Tarragone, il contribua à la prise de Mont-Serrat, quitta l'Espagne, et vint signaler sa valeur dans les plaines de la Germanie, en 1813, aux batailles de Lutzen, de Bautzen et de Hanau. En octobre 1813, quelques ennemis des braves tentèrent, par des accusations vagues, d'inclinier la conduite qu'avait tenue le général Devaux pendant la seconde et courte domination de Napoléon. Il fut arrêté à Dijon, mis en jugement, et acquitté à l'unanimité.

**DEVAUX** (**GABRIEL - PIERRE-FRANÇOIS-MOISSON**), savant botaniste, fils d'un avocat du roi au siège présidial de Caen, naquit en cette ville, le 6 mai 1742, et y mourut le 8 septembre 1802. Après avoir fait à Paris d'excellentes études, Devaux n'avait que 16 ans lorsqu'il obtint une lieutenance dans le régiment de cavalerie Dauphin-Étranger : c'était à l'époque de la guerre de 1756, dite d'*Hanovre*. Le jeune lieutenant fit avec distinction quatre campagnes ; mais la profession des armes n'étant pas celle qui lui convenait le mieux, il se hâta de la quitter lorsque la paix de 1763 lui permit de le faire avec honneur, et il se livra tout entier à l'étude de la botanique, pour laquelle il avait une prédilection marquée. Cette science, que Tournefort avait en quelque sorte tirée du chaos, venait d'être simplifiée par Linné; la méthode de Jussieu n'était point encore connue. Les environs de Caen, sous ce rapport, favorisés de la nature, offrirent un champ vaste aux recherches de Devaux, dont le but était plutôt de découvrir les propriétés des plantes que de s'occuper d'en faire la nomenclature. Les végétaux qu'on emploie ordinairement dans la médecine, ceux qui servent aux arts, ainsi que ceux dont l'homme tire une partie de sa subsistance, furent le principal objet de ses observations. On lui doit l'établissement du célèbre *Jardin Devaux*, près de Bayeux, où, pour la première fois en France, on vit par ses soins et ceux de La Galissonnière, croître les magnolia en pleine terre. Le sassa-

fras et beaucoup d'autres plantes exotiques devinrent également indigènes en Normandie. Devaux était si généralement estimé, que dans les temps les plus orageux de la révolution, il arracha, au monstre hideux de la terreur, plusieurs victimes. Nommé président du district de Bayeux, il parvint à sauver de la destruction plusieurs objets d'arts de la plus grande importance, notamment cette fameuse tapisserie, ouvrage de Mathilde, épouse de Guillaume-le-Conquérant, dans laquelle est représentée la descente de ce duc de Normandie en Angleterre. Devaux, dans le cours de ses fonctions, fit les plus grands sacrifices pour venir au secours des pauvres de son département. Devenu membre du corps-législatif, il ne perdit point de vue les intérêts de ses commettans, sollicitant sans cesse l'achèvement du canal de l'Orne et la reprise des travaux du port de Caen. Lorsqu'il fut rentré dans la classe des simples citoyens, se livrant de nouveau à son goût pour la botanique, il crut pouvoir recueillir, dans les Alpes, de nouveaux fruits de ses observations. Dans le dessein de s'y rendre, il avait déjà parcouru la Provence et le Dauphiné, toujours en herborisant, lorsqu'il fut nommé secrétaire-général du Calvados. Il revint donc où l'appelaient ses nouvelles fonctions, et depuis cette époque sa résidence ordinaire fut à Caen. On a vu qu'il avait formé un jardin à Vaux, il en avait aussi établi un à Bayeux ; enfin il en forma un troisième à Colombelles, digne de l'emporter sur les deux autres,

it par la beauté de son site  
 ar la richesse de ses produc-  
 . Lorsque sous un gouverne-  
 : plus stable, les sciences re-  
 rèrent des protecteurs, l'aca-  
 e et la société d'agriculture  
 ijon furent rétablies, et De-  
 , comme on peut le croire,  
 e l'une et de l'autre. Son père  
 avec Porée, Montfleury et le  
 ndré, avait été le soutien de  
 emière, qui s'honorait d'a-  
 compté parmi ses membres,  
 ais, Fluet, Samuel Bochart,  
 Devaux ne pouvait que l'hor-  
 r encore. Ce savant, dont la  
 oire était prodigieuse, possé-  
 it le latin, l'italien et l'anglais  
 bien que sa langue mater-  
 . Sans se croire poète ni mu-  
 n, il cultivait aussi la poésie  
 musique. Sa modestie l'em-  
 a du publier un assez grand  
 bre d'ouvrages manuscrits,  
 ni lesquels ses amis distin-  
 t un excellent *Mémoire sur*  
*ucus*, et un *Discours sur la*  
*sité de faire des plantations et*  
*rrmer des pépinières dans le*  
*rtement du Calvados*. Une *No-*  
*historique sur Moisson De-*  
 a été publiée à Caen, en  
 , par M. Lair.

EVAY (N.), colonel des hus-  
 sards d'Esterhazy, né en Hongrie,  
 distingua dans les premières  
 guerres que les rois coalisés firent  
 à la république française. Le 8 oc-  
 tobre 1795, à la tête d'un corps peu  
 considérable, il fut chargé de re-  
 tenir les forces de l'armée qui  
 se trouvait près de Mont-en-Béril.  
 Il réussit en la forçant à prendre  
 les armes, après qu'il eut culbuté  
 les avant-postes et mis le feu, à  
 plusieurs obus, à Mont-en-Béril. Il

se conduisit dans cette expédition  
 avec autant de sang-froid que de  
 bravoure. Le 21 et le 31 du même  
 mois, il se conduisit avec la  
 même valeur au combat qui eut  
 lieu près de Denain, et à l'attaque  
 de Marchiennes. Dans le mois de  
 juin 1794, le colonel Devay fut  
 élevé, par l'empereur d'Allema-  
 gne, au grade de général major.  
 A l'affaire de Steimback, le 4 juillet  
 1796, il conserva seul la posi-  
 tion qu'il occupait, tandis que les  
 Français avaient forcé tous les  
 autres points de la ligne. Lorsque  
 le général autrichien, M. de La-  
 tour, à la tête d'un corps consi-  
 dérable, se laissa surprendre, le  
 24 août, à Friedberg, le général  
 Devay, qui commandait l'avant-  
 garde, déploya dans cette occa-  
 sion son courage ordinaire. Chargé  
 de protéger la retraite, ou plu-  
 tôt la fuite du gros de l'armée, il  
 opposa aux Français une résistan-  
 ce opiniâtre; mais enveloppé de  
 toutes parts, ce ne fut qu'après de  
 grands efforts qu'il s'échappa avec  
 un cinquième, tout au plus, de  
 ceux que son exemple avait ani-  
 més au combat. A la tête d'un corps  
 composé en partie d'émigrés, il  
 fut chargé, le 12 septembre, de  
 harceler, dans sa marche, l'armée  
 de Moreau qui opérait sa retraite.  
 Dans les journées du 14, du 15  
 et du 17, il lui fit beaucoup de  
 prisonniers, enleva un corps tout  
 entier de 1500 hommes, et un  
 grand nombre de voitures qui  
 portaient le trésor. Cet officier-  
 général était digne de combattre  
 des Français, rivaux toujours as-  
 sez justes pour reconnaître et  
 proclamer le mérite de leurs en-  
 nemis.

**DÉVÉRITÉ** (LOUIS-ALEXANDRE), né en 1746 à Abbeville, y exerçait la profession d'imprimeur, lorsqu'en 1792, il fut nommé, par le département de la Somme, député à la convention nationale. Ne partageant point les opinions des députés de la Montagne, il vota la déportation, l'appel au peuple, et le sursis à l'exécution de Louis XVI. Une brochure de Condorcet, envoyée à Abbeville par M. Dévérité, ayant été interceptée : comme elle contenait, sur la constitution de 1793, des observations qui ne plaisaient pas à tout le monde, la convention, sur la proposition d'Andre Dumont, ordonna son arrestation. Il fut décrété d'accusation après le 31 mai, et ensuite mis hors la loi, pour s'être soustrait à la vengeance du terrible tribunal. Cependant, par un de ces contrastes que l'esprit des révolutions peut seul expliquer, Andre Dumont, qui avait dénoncé M. Dévérité, devenant son défenseur après le 9 thermidor, proposa et obtint sa rentrée au sein de la convention nationale. Il passa de cette assemblée au conseil des anciens; en sortit au mois de mai 1797, et devint, sous le gouvernement impérial, juge civil au tribunal d'Abbeville. Il occupait encore cette place en 1806. Comme littérateur, M. Dévérité est connu par les ouvrages suivans : 1° *Histoire du comté de Ponthieu et de la ville d'Abbeville*, 1767; 2° *Essai sur l'histoire générale de Picardie*, 1770; 3° *Recueil intéressant sur l'affaire de la mutilation de crucifix d'Abbeville*, 1772; 4° *Notice pour servir à l'histoire de la vie des*

*écrite de S. N. H. Linguet*, 1780, in-8°, nouvelle édition corrigée et augmentée, Liège, 1782, in-8°; 5° *Qu'est-ce que c'est que Linguet?* 6° *Opinion sur le jugement de Louis XVI.*

**DEVIEUVILLE-DES-ESSARTS** (JEAN-LOUIS, BARON), naquit à Deulzy, département de l'Aisne, le 28 février 1744, d'une ancienne famille de propriétaires-cultivateurs. Après avoir étudié le droit, il fut reçu avocat, et pourvu, en 1775, de la charge de procureur fiscal de la maîtrise des eaux et forêts de l'ancien duché de Guise, et de celle de sub-délégué du même arrondissement. En 1789, le bailliage de Vermandois le nomma député des états-généraux. Il siégea au côté gauche. Tous ses discours et toutes ses opinions sont empreints d'un esprit judicieux et d'un caractère loyal. On retrouve ses qualités, toujours à un degré éminent, dans sa motion sur l'impôt du sel, dans son projet de loi sur l'affranchissement successif des Nègres, dans ses observations sur l'organisation du pouvoir judiciaire, dans ses idées sur la marine et sur son organisation; enfin, dans son opinion sur la propriété des biens ecclésiastiques. Après la session de l'assemblée constituante, M. Devieuville-des-Essarts rentra dans ses foyers, et vécut dans la retraite. Lors de l'instruction du procès du roi, cet honorable citoyen, dont les principes constitutionnels étaient bien connus, adressa au président de la convention nationale, un mémoire dans lequel il établissait que Louis XVI, en le supposant cou-

ne pouvait subir d'autre que celle de la perte de la liberté. Ce trait de courage le montra au tribunal révolutionnaire ; il fut arrêté, incarcéré dans la prison du Luxembourg, et devait être mis en jugement, le 9 thermidor an 2 (27 août 1794) lui fit recouvrer la liberté. Rendu à sa famille et à ses anciennes fonctions forestières, il prit part à toutes les discussions politiques ; la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797) lui valut sa destitution, et il dut attendre seule la révocation d'un décret d'arrestation et de déportation à Cayenne. La révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) lui permit de rentrer dans l'administration dont il avait été privé. Il fut nommé successivement maire de la ville de Guise, conservateur des forêts, membre du conseil-général du département de l'Aisne, qu'il a présidé pendant douze ans, président de la commission de l'enseignement, enfin baron de l'empire. Il a été deux fois désigné, par le collège électoral, comme candidat au trône conservateur. Le retour à la famille royale, en 1814, lui avait fait devoir assurer au courageux défenseur de Louis XVI, au héros de la terreur de 1793, une continuation des faveurs du pouvoir ; ce fut précisément l'époque où les lui retira toutes. Son fils se vit arrêté dans la carrière qu'il avait paru avec honneur. L'administration des belles forêts de la 27<sup>e</sup> division, que M. Devief-des-Essarts avait dirigée avec tant de succès que de désintéressement pendant 17 ans, lui fut enlevée, et il perdit, avec le titre

de conservateur, l'espoir de se voir remplacé par son fils puîné, qui lui avait été adjoint, et qu'il avait instruit lui-même. M. Deviefville-des-Essarts mourut subitement d'une attaque de paralysie, le 15 décembre 1820.

DEVIEFVILLE-DES-ESSARTS (JEAN-LOUIS-RIEUL), fils aîné du précédent, est né à Guise, le 1<sup>er</sup> novembre 1781. Après avoir terminé ses études, il entra le 1<sup>er</sup> ventose an 10 (1802), en qualité d'élève au ministère des affaires étrangères. Appelé, en février 1809, au conseil-d'état, comme auditeur de première classe, et attaché à la section de l'intérieur, il fut successivement membre de plusieurs commissions, et chargé de différentes missions en Italie et en Hollande. A son retour en France, il devint, en janvier 1811, sous-préfet de l'arrondissement d'Orange; en février 1812, préfet du Sègre, l'un des quatre départemens formés en Catalogne, et en septembre 1813, préfet de la Mayenne. Les circonstances difficiles dans lesquelles il ne tarda pas à se trouver placé dans un département si long-temps tourmenté par les dissensions politiques, lui fournirent de nombreuses occasions de développer en même temps sa prudence et sa fermeté. Lors des évènements de 1814, au milieu d'une population ardente et passionnée, il sut maintenir la tranquillité publique, et fidèle à ses sermens, malgré les dangers qui l'environnaient, il défendit la cause qui lui avait été confiée jusqu'à l'abdication de Fontainebleau. Après le retour du roi, il cessa

d'être employé. Pendant les *cent jours*, après avoir d'abord refusé la préfecture de Maine-et-Loire, le désir d'être encore utile à son pays le détermina à accepter celle du Mont-Blanc, où il se fit remarquer par son zèle et sa modération. La seconde restauration le rendit à la vie privée.

DEVIIENNE (N.), compositeur français, que la musique de l'opéra des *Visitandines* fit avantageusement connaître, avait pour la flûte un talent remarquable. Il a même publié, pour cet instrument, une méthode très-estimée. On lui doit aussi la musique de *Rose et Aurèle*, des *Comédiens ambulans* et du *Valet à deux matras*. La musique de ces trois opéras, quoique inférieure à celle des *Visitandines*, contient beaucoup de morceaux agréables; en général, elle est très-chantante. En reconnaissant le mérite de cet artiste, on ne peut s'empêcher de lui reprocher des réminiscences, qui sont précisément ce qu'en littérature on appelle des plagiat. Il faut aujourd'hui tant d'imagination, tant d'art, tant d'érudition, et surtout tant de mémoire, pour ne pas être exposé à ce reproche. Devienne eut une fin malheureuse. Dans les derniers jours de sa vie, ses facultés intellectuelles s'altérèrent tellement, qu'on fut obligé de le conduire à l'hospice de Charenton, où il mourut le 5 septembre 1813.

DEVILLE (J.-B.-L.) fut, en 1792, nommé député à la convention nationale par le département de la Marne. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort, et rejeta l'appel au peuple

et le sursis. Après la chute de Robespierre, il prit la défense des anciens membres des comités de salut public et de sûreté générale. Il prononça à la tribune plusieurs discours contre la réaction *thermidorienne*, et s'opposa à la réintégration des députés proscrits au 51 mai 1793. Compris dans la réélection des deux tiers, il passa de la convention au conseil des cinq-cents, où il demanda, dans le mois de mars 1796, que tous ceux qui, revêtus de fonctions publiques, refuseraient de prêter le serment de haine à la royauté, fussent déportés; il manifesta même le désir de voir les électeurs soumis à ce serment. Les assemblées coloniales l'avaient réélu en 1797; mais cette nomination ayant été annulée, il cessa de faire partie du conseil. Sous le gouvernement impérial, M. Deville fut inspecteur des forêts dans le département de la Marne. Destitué en 1814, il recouvra sa place lorsque Napoléon revint en France, puis la perdit de nouveau et définitivement après la seconde invasion. Il se trouve compris parmi ceux que la loi d'amnistie força de s'expatrier, en raison de leur vote. M. Deville a publié en 1800, un vol. in-8°, intitulé : *Quelques fables*.

DEVILLERS (CHARLES), physicien - entomologiste, distingué par ses connaissances en physique, et par les ouvrages qu'il a écrits sur cette science. L'origine de sa famille, les noms de ses parents et le lieu de sa naissance sont inconnus; il arriva à Lyon en 1724, s'y établit, et quoique fort jeune encore, professa la phy-

2. Il devint membre de l'académie de Lyon, et y lut souvent des mémoires sur des sujets de la science à laquelle il s'était adonné. Son talent reçut un encouragement bien flatteur, dans la pension que lui accordèrent les autorités, d'établir un cours public dans l'une des salles de l'hôtel de ville. Il avait composé un prospectus très-beau, qu'il vendit pour 2,000 francs de rente viagère, mais il sut bientôt s'en commander un autre. Il fut obligé, à la suite de la révolution, de suspendre ses travaux qu'il ne pouvait continuer au milieu des troubles qui régnaient alors dans cette ville.

Son âge avancé ne lui permit pas de les reprendre, et il mourut en 1809, dans sa 85<sup>e</sup> année. On a de lui quelques ouvrages estimés. Le plus important, qu'il appelle son grand ouvrage, est intitulé : *Caroli Linnæi Systemæ naturæ, faunæ succicæ descriptio, DD, Scopoli, Geoffroy, de Geer, Fabricii, etc., etc., specibus, vel stemate non enumeratis, vel primè detectis, vel specibus et australis locupletata, generumque rariorum iconata, curante ac auctore Devilliers*, Lyon, 1789, 4 vol.

Cet ouvrage n'est autre qu'une édition de l'entomologie de Linnée, mais il est enrichi de observations exactes et u-

**DEVILLIERS DU TERRAGE** (E.). préfet du département de la Pyrénées, a commencé sa carrière administrative par divers

emplois du ressort de la police. D'abord attaché à celle de Paris, il fut, en 1805, envoyé en qualité de commissaire de police à Boulogne-sur-mer; et devint, en 1811, directeur-général de police à Amsterdam, chevalier de la légion-d'honneur en 1814; et enfin, préfet à Perpignan, où il reçut du roi d'Espagne la décoration de Charles III, en récompense de l'accueil fait aux troupes espagnoles dans son département, et des sentimens d'union qu'il avait su établir entre les peuples du Roussillon et de la Catalogne. M. Devilliers du Terrage a publié : *Au Public, sur la lettre des consuls au ministre de la justice, relativement à la commission chargée de l'examen des réclamations des individus inscrits sur la liste des émigrés*, 1800, in-8°.

**DEVILLIERS (LE BARON LOUIS)**, maréchal-de-camp, né en 1770, fut fait prisonnier dans la campagne de Russie, et envoya de Kiow son adhésion au rétablissement de la famille des Bourbon sur le trône de France. Il fut nommé, par le roi, en 1814, chevalier de Saint-Louis et commandant de la légion-d'honneur. Après le 20 mars 1815, il commandait le 2<sup>me</sup> corps d'observation qui faisait partie de l'armée du Nord.

**DEVINEAU**, littérateur, né en 1742, a publié, *incognito*, les ouvrages suivans : *La Mort du duc Léopold de Brunswick*, poème épique-tragique en 4 chants, 1780, in-8°; *les quatre Saisons*, poème, 1800, in-8°; *Darius Codoman*, tragédie, 1807, in-8°; *Marcus Brutus*, tragédie en 3 actes, 1808, in-8°; *Épithalame pour le mariage*

de *S. M. l'empereur Napoléon*, 1810, in-8°. Les tragédies de M. Devineau n'excitent pas toujours la terreur, mais provoquent souvent un sentiment plus doux, celui de la pitié. Les préfaces dont elles sont accompagnées ont aussi un caractère particulier, et plusieurs journalistes de Paris se sont égayés dans leurs feuilletons en analysant d'une manière assez piquante les diverses productions de ce poète. En janvier 1814, M. Devineau se mit sur les rangs comme candidat au fauteuil académique. Dix-huit mois plus tard, il aurait pu entrer à l'institut par la protection de M. de Vaublanc, qui a fait des académiciens comme Philoctète faisait des rois.

DEVISME (JACQUES-FRANÇOIS-LAURENT), député du tiers-état du bailliage de Vermandois aux états-généraux, était avocat au commencement de la révolution, dont il adopta les principes en homme éclairé, et chercha à réaliser les espérances en homme de bien. Occupé à l'assemblée constituante de travaux dans les comités, et particulièrement dans celui des domaines, il parut peu à la tribune. Il fit supprimer, en 1790, les taxes particulières auxquelles les citoyens professant la loi de Moïse étaient soumis en divers endroits; fit décréter plusieurs dispositions relatives à l'administration forestière, et proposa la réunion de l'administration des salines à celle des forêts. Élu, en 1791, secrétaire de cette assemblée célèbre, il eut le bonheur d'échapper aux poursuites dirigées contre presque tous ses membres qui se trouvèrent

bientôt en butte à la haine de deux partis exagérés; et tandis que les députés patriotes de 89, ceux même dont la conduite avait été marquée par une constante modération, étaient journellement envoyés à l'échafaud par un tribunal de sang, un émigré qui, depuis, a rapporté en France toutes ses inimitiés personnelles, faisait imprimer en Suisse que « le baptême de sang reçu sur l'échafaud ne suffisait point pour laver de leurs forfaits les membres de l'assemblée constituante. » M. Devisme ne reparut sur la scène politique qu'après le 18 brumaire. Il fut nommé, à cette époque, membre du corps législatif, et peu après, décoré de la croix de la légion-d'honneur. Après sa sortie de cette assemblée, il devint procureur-général près la cour criminelle de l'Aisne; conserva cette place jusqu'à la suppression du tribunal, et remplisit ensuite les fonctions de substitut du procureur-général à la cour d'Amiens. Élu, en 1815, membre de la chambre des représentants pour le département de l'Aisne, il fut, après le retour du roi, destitué et privé de toutes ses fonctions. M. Devisme a long-temps travaillé à une histoire de la ville de Laon, ancien siège des rois de la seconde et troisième race; il en a publié, en 1804, un chapitre sous le titre de *Hugues-Capat, fragment historique*. L'auteur paraît y porter quelque intérêt aux derniers princes de la famille de Charlemagne, et s'attache à prouver que Hugues-Capat fut un usurpateur qui employa les moyens les plus criminels, même le poi-



pour parvenir à la puissance souveraine.

**DEVISME** (ANNE P.-J.) a été quelque temps à la tête de l'administration du grand Opéra, eut un succès fâcheux à soutenir au sujet de sa gestion, mais s'en tira d'ailleurs secondé par les talents d'une femme aimable et spirituelle. Il a publié : *Pasilogie, ou l'usage considéré comme l'universelle*, 1806, in-8°.

**DEVONSHIRE** (GEORGINA-CAROLINA, DUCHESSE DE), obtint tous les succès qu'une femme peut désirer, et quelques-uns de ceux que les hommes ambitionnent avec le plus d'ardeur. Son esprit, ses grâces, son rang dans le monde, ses talents, jusqu'à ses travers, tout cela avait de la noblesse et de la dignité. Douée d'une beauté remarquable et d'une imagination vive et brillante; portée par la finesse de son esprit à la coquetterie et à la vanité, elle se livra au double rôle de la mode et des affaires publiques : sa liaison avec Fox fut l'objet dans des démarches ou dans des étourderies singulières; ce fut à cette belle protection que ce grand orateur dut son élévation au parlement. La duchesse aimait en personne quêter pour elle-même les suffrages. La chronique du jour rapporte qu'elle se laissait passer par un boucher, électeur d'un extérieur rebutant, qui lui donna son vote à ce prix. Tant de complaisance trahissait une faiblesse et un fervent d'amitié, et ne fut pas mal interprétée par le peuple britannique, qui ferma les yeux sur une conduite si légèreté. Georgina continua sa brillante carrière au milieu des plai-

sirs et d'une foule d'adorateurs, qui l'accompagnèrent dans tout le cours de sa vie. A l'âge où les femmes voient ordinairement s'évanouir leurs charmes extérieurs, elle avait conservé les siens : « semblable, » comme disait le Tasse, en parlant de sa Léonore, « à l'astre du jour qui, sur son déclin, lance des rayons plus vifs et plus doux, » ce ne fut que dans la vieillesse, et quelques mois avant sa mort, arrivée en 1806, que le temps parut tout à coup reprendre ses droits sur elle. Peu de femmes ont joui d'une plus belle destinée; sa vie fut tissée de succès, d'hommages et de plaisirs; comme auteur, elle occupe un rang honorable parmi les femmes poètes de son pays. Au talent de décrire, elle joint celui d'animer ses tableaux. Delille a imité heureusement son *Passage du Saint-Gothard*, qui, sans être, comme le dit M. Suard, le meilleur des poèmes de la duchesse de Devonshire, est néanmoins remarquable sous le rapport de l'élégance, de la versification et du charme des détails.

DEVOS (F.), avocat, a publié un ouvrage dont le titre, par sa singularité, devait sans doute faire naître un vif intérêt de curiosité. Nous ignorons si, en effet, l'intention de l'auteur a été remplie, et si un nombre suffisant de lecteurs a su apprécier *l'Histoire et la Justification de 480 personnes arrêtées et emprisonnées arbitrairement à Bruxelles en 1804, 1805 et 1806, suivis d'une description de la naissance d'un satyre, demi-dieu du paganisme, moitié homme, moitié bouc, en la ville de Louvain, en*

1749; dédiés au parlement d'Angleterre.

DEVOSGES (FRANÇOIS), dessinateur estimé, naquit à Gray le 15 janvier 1732, et mourut à Dijon le 22 septembre 1811. Fils d'un sculpteur, il fut d'abord destiné à professer l'art de son père, qui lui en fit connaître les premiers élémens et l'envoya à Lyon, où il se perfectionna dans les ateliers de Perrache et de Guillaume Couston. Il commençait à faire des progrès, lorsqu'une opération ophthalmique, maladroitement faite, le priva de la lumière pendant l'espace de 6 ans, terme auquel il ne la recouvra que d'un œil. Il voulut en vain reprendre le cours de ses études : la faiblesse de ses organes ne le lui permit pas. Forcé de renoncer à la sculpture, il ne s'occupa plus que du dessin. Bientôt il se fit remarquer par une correction remarquable, dans l'école de Deshayes, où il était entré; et les progrès qu'il y fit engagèrent l'ambassadeur de Russie à lui faire des propositions très-avantageuses pour le déterminer à le suivre à Saint-Petersbourg : mais Devosges ne voulut point quitter sa patrie; il écouta plus volontiers la proposition de se rendre à Dijon, chez M. le président de La Marche, afin d'y composer un dessin de ses ouvrages sous les yeux même du président. Il était occupé de ce travail, lorsqu'il conçut et exécuta le projet d'ouvrir une école gratuite de dessin, en vendant pour cet effet le peu de biens qu'il tenait de sa famille. Cette école obtint bientôt des succès qui honorèrent son fondateur, et à laquelle les amis éclairés des

arts s'empressèrent de donner des encouragemens, jusqu'à ce qu'elle obtint des états de Bourgogne une forme régulière et la protection du prince de Condé. Alors Devosges reçut un traitement, et eut la satisfaction de voir plusieurs des élèves, qu'il considérait tous comme ses enfans, dignes d'être envoyés à Rome aux frais de l'établissement, pris sur les fonds versés à cet effet par ordre des états. La plupart de ces élèves soutiennent encore aujourd'hui la gloire de l'école française, en démontrant que Devosges a contribué, ainsi que Vien, à ramener parmi nous le goût de l'antique, qui, en rapprochant l'art de la nature, lui donne infiniment plus de prix. Beaucoup de ses dessins ont été gravés : ce sont des modèles de correction, dont la simplicité est souvent remarquable. On regrette que les soins que Devosges donnait à ses élèves, et qu'il continua de leur prodiguer jusqu'à sa mort, n'aient pas laissé à sa disposition assez de temps pour qu'il pût se livrer à de grandes compositions. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui, c'est qu'il emporta au tombeau l'estime générale, et laissa ses nombreux élèves en proie à des regrets amers. Devosges était membre des académies de Dijon, de Besançon, et du lycée des arts de Paris. Voltaire fut l'un des admirateurs des talens de ce grand artiste, dont le burin de M. Corot a reproduit les traits, et dont M. Fremiet - Mounier a publié l'éloge.

DEYDIER (ÉRIENNE), député, par le département de l'Ain, à

Assemblée législative, et ensuite convention nationale, était, commencement de la révolution, notaire-feudiste et géomètre à Pont-de-Vaux, en Bresse. Le procès de Louis XVI, il la mort sans appel et sans s. Député aux divers corps-latifs qui se succédèrent jusqu'en 18 brumaire, il ne fit point de celui qui fut conservé à époque. Nommé juge de la d'appel de Lyon, il en exerça honorairement les fonctions, u'en 1814, compris dans les listes d'épuration, il se vit desr. On a cru, sans doute, faire ve d'une grande impartialité, joutant à l'article DEYDIER, la *Biographie* publiée par les s Michaud, la phrase suivante-remarquable par l'élevation yle et de la pensée : « Cet ame n'est point méchant; t par peur et par faiblesse il a adhéré aux plus graves nes de la révolution. » Frap-ar la loi du 12 janvier 1816, Deydier est du petit nombre ilés qui ont trouvé un asile l'inhospitalière Suisse.

EYEUX (NICOLAS), chevalier l'égion-d'honneur, membre académie des sciences, pro-ur à l'école de médecine, et bre du conseil de salubrité. Deyeux était professeur de ienne école de pharmacie, membre de l'institut de Fran-et a été premier pharmacien empereur jusqu'au retour de d'Elbe, époque où cette pla-it donnée à Cadet Gassicourt. eyeux s'est fait connaître par rens *mémoires* insérés dans le *Journal de physique*; il a pris part

aux expériences de Parmentier *sur le lait*, et a concouru au travail du *Rapport sur l'analyse du sang*, par le même auteur. On lui attribue un écrit important sur la pierre, ou *Mémoire sur la dissolution du calcul humain dans les substances propres à l'attaquer*, par Herbin. Il a donné une nouvelle édition, avec des notes, du *Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serres.

DEYEUX (THÉOPHILE), fils du précédent, auditeur au conseil-d'état sous l'empereur, publia, en 1811, un poème sous le titre d'*Espérance et Souvenir*, ouvrage relatif à la naissance du roi de Rome; et, en 1815, une *Cantate au roi*, mise en musique par Chénier, autrefois attaché à la musique de la chapelle de l'empereur Napoléon.

DEZÈDE ou DEZAIDES, musicien et compositeur agréable, commença à se faire connaître par l'opéra de *Julie*, paroles de Monvel, représenté avec succès au théâtre Italien, en 1772. Il donna ensuite, et à peu d'intervalle, un grand nombre d'ouvrages qui obtinrent les suffrages du public, et dont on revoit encore quelques-uns avec plaisir. Les opéra de cet auteur, représentés au théâtre Italien, sont : *l'Erreur d'un moment*, *le Stratagème découvert*, *les trois Fermiers*, *Zulime*, *le Porteur de chaise*, *A trompeur trompeur et demi*, *Cécile*, *Blaise et Babet*, *Alexis et Justine*, *la Cinq-quantaine*, *les deux Pages*, *Ferdinand*, *ou la suite des deux Pages*. Il s'essaya aussi dans le genre des grands opéra, et donna à l'académie royale de musique *Fatmé*, ou

*le langage des fleurs, Péronne sauvée, et Alcindor*; mais ils n'eurent pas autant de succès que ses autres ouvrages. La nature des talens de Dezède le rendait plus propre à traiter des sujets champêtres; il excellait dans un genre dont il fut en quelque sorte le créateur, aussi l'appelait-on l'*Orphée des champs*. Original dans ses nombreuses productions, sa verve féconde n'eut jamais recours aux réminiscences, et il ne se répète pas plus lui-même qu'il ne répète les autres. Il savait tirer un grand parti de son orchestre sans l'assourdissant concours des plus bruyans instrumens; et sa musique, riche de chant, n'était sans doute pas aussi savante que celle de quelques-uns de ses successeurs; mais on la trouvait suave, pleine d'expression et de fraîcheur. Il s'attachait surtout à conserver à chaque rôle son caractère particulier, à faire valoir les paroles de l'interlocuteur, et à remplir fidèlement les intentions du poète, tout en les accompagnant d'harmonieux accords. Monvel, auteur de la plupart des pièces dont Dezède composa la musique, eut ainsi à se louer de l'habile interprète qu'il avait choisi. Dezède fut long-temps et intimement lié avec M<sup>me</sup> Bellecour, actrice célèbre qui avait débuté avec succès aux Italiens, et qui joua ensuite les soubrettes, au Théâtre-Français, avec un talent que les Joly et les Devienne ont seuls pu jusqu'ici remplacer. Dezède se plaisait, sur la fin de sa vie, à imiter dans ses manières et ses vêtemens le peintre Greuze, avec qui il avait d'ailleurs une singu-

lière ressemblance : l'originalité du modèle dégénérait quelquefois en bizarrerie chez le copiste. Dezède mourut en 1793, sans avoir jamais connu ses parens, ni pu apprendre de quel sang et dans quel pays il était né. Venu très-jeune à Paris, son éducation avait été confiée à un abbé qui cultiva les dispositions naturelles de son élève pour la musique, et lui donna des leçons de harpe. La forte pension qui était assignée à Dezède faisait supposer qu'il appartenait à une famille opulente; mais il fut privé de tout secours lorsqu'il réitéra, malgré les représentations de son notaire, ses démarches infructueuses pour connaître sa famille. Son talent pour la composition devint alors son unique ressource, et il fut assez heureux pour ne devoir qu'à lui-même une existence honorable et indépendante.

DEZOTEUX (FRANÇOIS), ancien chirurgien consultant des camps et armées, docteur en médecine et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, naquit à Boulogne-sur-Mer en 1724. Il fut un des premiers et plus zélés propagateurs de l'inoculation de la petite-vérole en France. S'étant distingué pendant la guerre d'Allemagne aux hôpitaux de l'armée, autant par ses talens que par son humanité, il fut nommé, après la bataille de Fontenoy, chirurgien-major d'un régiment de cavalerie, et remplaça bientôt le célèbre Ourangeot en qualité de chirurgien-major du régiment du Roi. Promu au grade de docteur par la Faculté de médecine de Besançon, il se livra avec ardeur à la

que de l'inoculation, en déppa et défendit la doctrine le nombreux écrits, et eut à battre non-seulement les prés populaires et l'opposition essée de plusieurs de ses doc-onfrères, mais encore la pra-vicieuse d'un charlatan ir-ais, qui s'adonnait dans la mê-ille à l'inoculation, et dont la ode absurde eut souvent les graves accidens ou la mort résultat. Cet empirique i-ant, nommé Acton (père d'un irique politique plus dange-encore, qui joua depuis un d rôle à Naples comme pre-ministre de Caroline d'Autri-intenta un procès à Dezoteux, avait mis son ignorance au d jour. Mais le médecin fran-gagna sa cause. Dezoteux pas-Angleterre en 1766, pour étu-les nouveaux procédés qu'on tait en usage, et revint en ice, où il propagea la métho-appelée *suttonienne*, d'après inventeur le célèbre médecin ais *Sutton*. Il se lia intime-nt avec l'illustre et savant ageur La Condamine, qui is long-temps s'était déclaré artisan de l'inoculation. Les riences qu'ils firent en com- à Passy près de Paris, furent onnées par le plus grand suc-et Dezoteux fournit au doc-Grandoger de précieux ma-ux pour le traité pratique sur-culation que ce dernier pu-en 1768. Dezoteux devint ite chef d'une école de chi-ie militaire fondée par le duc hâtelet pour le régiment du institution qui acquit bientôt juste célébrité, et qui a four-

r. v.

ni non-seulement aux armées des sujets distingués, mais aux diffé-rentes Facultés de médecine de sa-vans professeurs dont elles s'ho-norent encore. Dezoteux, au com-mencement de la révolution, fut appelé auprès du ministre de la guerre en qualité d'inspecteur-gé-néral des hôpitaux militaires. De-venu infirme, il obtint sa retraite en 1793. Mais, sans fortune, et ayant toujours pratiqué son art a-vec le plus grand désintéresse-ment, il se vit bientôt réduit à la plus cruelle indigence, et ne subsista long-temps qu'à l'aide de ses amis. Ses anciens collègues, les membres de l'inspection militai-re de santé, touchés de la triste situation de ce respectable vieil-lard, le firent enfin nommer mé-decin de la succursale des Inva-lides établie à Versailles. Cette maison ayant été supprimée, De-zoteux obtint une pension dont il ne jouit que quinze mois. Il mou-rut à Versailles le 2 février 1803, âgé de 79 ans. C'était un habile praticien, un ardent ami de l'hu-manité et un excellent citoyen. Ses nombreux disciples, dont il fut constamment le protecteur et l'appui, avaient pour lui une grande vénération. Dezoteux a publié divers écrits lors de ses démêlés avec l'Irlandais Acton, et un *traité historique sur l'ino-culation*, in-8°, Paris, an 8, fait en société avec le docteur Valen-tin, son élève. C'est un des meil-leurs ouvrages sur cette matière.

D'HAUTPOUL (JEAN - JOSEPH n'), naquit, en 1754, d'une des plus anciennes familles nobles du Languedoc, et soutint l'honneur de ses ancêtres, qui s'étaient illus-

très dans la carrière des armes, par son courage, son intrépidité et ses vertus guerrières. Dès sa plus tendre jeunesse, il avait montré du goût pour l'état militaire; et à l'époque de la révolution, il comptait déjà quinze années de services; il était lieutenant-colonel. Dévoué à sa patrie et fier de servir sous les drapeaux français, il n'émigra point. Après le déblocus de Maubeuge, où il se fit remarquer de la manière la plus honorable, il fut fait colonel du 6<sup>m</sup> régiment de chasseurs à cheval. L'estime qu'il s'était acquise était telle que lorsqu'on voulut lui faire l'application du décret de la convention nationale qui expulsait les nobles des armées, ses soldats s'y opposèrent, déclarant qu'ils ne se battraient pas si on les privait de leur brave colonel. Il se distingua de nouveau à la bataille de Fleurus en 1794, et reçut, en récompense, le grade de général de brigade. Il servait, en cette qualité, à la bataille d'Altenkirchen, où il fut blessé, et où le jeune et célèbre général Marceau fut tué. N'ayant pas voulu donner avec sa cavalerie à la malheureuse bataille de Stockach, en 1799, il fut destitué par le général Jourdan; mais à peine laissa-t-on au général d'Hautpoul le temps de se justifier, tant on mit d'empressement à le rétablir au nombre des généraux en activité. Il servit sous Hoche et Moreau, fut fait général de division, grand-officier de la légion-d'honneur, et reçut le commandement de la cavalerie au camp de Boulogne, à l'époque où la France montrait avec un juste sentiment

d'orgueil à l'Europe étonnée et inquiète une armée de héros éprouvée par autant de succès que de combats. Dans la campagne d'Autriche, en 1805, il servit sous les ordres de Murat, depuis roi de Naples, et mérita toute la bienveillance de l'empereur par les services qu'il rendit, étant à la tête d'un corps nombreux de cavalerie à la bataille d'Austerlitz. Ce prince lui témoigna son estime de la manière la plus flatteuse, le nomma membre du sénat-conservateur le 19 mars 1806, grand-cordon de la légion-d'honneur, et lui donna une pension de 20,000 francs. Dans la guerre contre la Prusse, le général d'Hautpoul commanda un corps de cuirassiers et de dragons avec lequel il défit au combat de Hoff deux régiments d'infanterie, et prit artillerie, drapeaux, colonels, officiers et soldats. En 1807, à la bataille d'Eylau, il culbuta, dans une belle charge de cavalerie, un corps de 20,000 hommes; mais il fut si grièvement blessé, qu'il mourut quelques jours après. L'empereur le regretta vivement, et décida que les canons pris à cette bataille serviraient à lui élever une statue en bronze. *Un Éloge historique du général d'Hautpoul a été imprimé en 1807, in-8<sup>o</sup>.*

**D'HERBEZ-LATOUR** (PIERRE-JACQUES) naquit à Barcelonnette, département des Basses-Alpes, le 13 septembre 1735. Il se destina au barreau, et fut reçu, en 1760, avocat au parlement d'Aix. Il revint dans sa ville natale où ses talents et son aménité lui formèrent une nombreuse clientèle. La vallée de Barcelonnette, cédée à la

France en 1713, avait obtenu par le traité d'échange quelques droits et privilèges qu'il lui importait de conserver; pour cet effet les habitans du pays, réunis en corps d'électeurs, nommaient, chaque année, un avocat chargé de les défendre. En 1785 d'Herbez-Latour fut élu pour plaider contre les empiètemens et les exactions des agens de l'autorité, particulièrement au sujet de la levée des milices. Son plaidoyer par-devant le parlement de Provence avait un ton de chaleur et de vérité si éloquent et si persuasif qu'il gagna sa cause, en même temps qu'il perdit sa liberté. Le prince de Beauveau, gouverneur de la province, s'étant cru offensé par quelques allusions du discours de d'Herbez-Latour, obtint contre l'orateur une lettre de cachet, en vertu de laquelle on l'enferma au fort Queyras. Rendu à ses concitoyens au bout de dix-huit mois de captivité, il n'en fut que plus chéri dans son pays. Nommé, en 1791, député à l'assemblée législative, il passa à la convention l'année suivante, et y vota la mort du roi. Au mois de juillet 1793, il fut envoyé en mission à l'armée des Alpes; arrêté à son passage à Lyon, lors des troubles de cette ville, on le fit comparaître devant une assemblée se disant nationale; il refusa de la reconnaître, la déclara en révolte, et fut incarcéré à Pierre-Sise. Il passa vingt-sept jours dans cette forteresse sans pouvoir rien apprendre de décisif sur son sort. Cependant les progrès du siège commençant à causer de l'inquiétude aux Lyonnais, ils jugèrent convenable de

donner à d'Herbez-Latour leur ville pour prison. Il s'échappa bientôt et se rendit à Vienne, l'un des quartiers-généraux de l'armée républicaine. Il essaya, pendant son séjour dans ces parages, d'entamer quelques négociations avec les Lyonnais; mais le trop grand nombre de chefs de ceux-ci et les opinions ou les intérêts divers qui les dirigeaient, empêchèrent qu'on ne s'entendit : il partit donc pour le camp de Tournoux, sa première destination. Sa présence fit renaître la confiance dans l'armée, travaillée à cette époque par les agens de différens partis. Il prit des mesures efficaces pour assurer la subsistance des troupes, et la défense de la frontière près d'être envahie par suite de trahisons. D'Herbez-Latour ne rendit pas de moins grands services dans l'intérieur des départemens des Hautes et Basses-Alpes. Il n'employa pour calmer les passions que la raison et les prières; il avait reçu de la nature ce don de la persuasion contre lequel la violence venait se briser. Il empêcha la translation des prisonniers de Digne à Orange, et les sauva par ce moyen d'une mort certaine. Les plus belles actions avaient alors leurs dangers et leurs ennemis, cet acte généreux de prévoyance et d'humanité fut dénoncé par Robespierre à la tribune de la convention. D'Herbez-Latour, averti par les journaux et par ses amis, prit le parti de cesser ses fonctions, et se retira chez lui. Dans ces entrefaites, arriva la journée du 9 thermidor, après laquelle il n'hésita plus d'al-

ler reprendre son poste. La session conventionnelle terminée, il retourna dans son département, où le directoire l'avait nommé procureur général. Il occupa cette honorable charge jusqu'au moment où Napoléon fut déclaré empereur. Après cet événement, d'Herbez-Latour aima mieux quitter les affaires publiques que de sacrifier ses opinions républicaines à ses devoirs; exemple rare de probité et de désintéressement dans une carrière longue et brillante, où souvent les caisses du gouvernement lui furent ouvertes, il quitta ses emplois et retourna pauvre au sein de sa famille; n'ayant, toute sa vie, ambitionné qu'un seul bien, l'estime de ses concitoyens; qu'un seul bonheur, celui de son pays. Ses enfans n'ont pas eu d'autre héritage, et l'ont accepté. Il est mort le 6 mars 1809, âgé de 74 ans.

D'HERBEZ-LATOURE (LOUIS), fils du précédent, né à Barcelonnette, département des Basses-Alpes, le 20 novembre 1777. A peine sorti du collège, il fut nommé par ses condisciples capitaine d'une compagnie de gardes nationales-frontières formées volontairement en avril 1795. Au mois d'octobre de la même année, le commandant de cette jeune et brave troupe repoussa avec avantage les agressions des Autrichiens qui cherchaient à pénétrer en France par la vallée de l'Arche. Nommé, peu de temps après, chef du bataillon de réquisition du district de Barcelonnette, il fit, en cette qualité, les campagnes des Alpes, puis celles d'Italie sous Bonaparte,

et passa à l'armée de Naples, avec le général Championnet. Lorsque les Français évacuèrent ce royaume en 1799, on laissa au fort Saint-Elme M. d'Herbez, à la tête du 25<sup>es</sup> régiment de troupes légères; il fut chargé de la défense extérieure de cette place et du commandement des sorties. Il eut souvent à lutter contre l'insurrection entière recrutée des Anglais et des Russes que les flottes avaient débarqués. Le courage des soldats français suppléant à l'infériorité du nombre, M. d'Herbez, avec son régiment, fut toujours vainqueur. Il reçut un coup de feu dans la poitrine au combat de Capo-de-China, en combattant les troupes du cardinal Ruffo. Revenu en France, il fit sous Masséna la mémorable campagne de 1801 en Suisse. Il faisait partie, en 1802, de l'armée gallo-batave en Westphalie, et fut blessé au combat de Fuld. Il était en Hanovre sous les généraux Mortier et Bernadotte pendant les années 1803 et 1804. Placé, en 1805, au premier corps de la grande armée, et toujours à l'avant-garde, il s'empara du fort important de *Passo Lup*, en avant de Salzbourg. Blessé dans cette affaire, M. d'Herbez n'en continua pas moins la campagne de Bohême et de Moravie; il est remarquable qu'il entra le premier à Austerlitz. Il se distingua en 1806 à Saalfeld, à la bataille d'Éna et à Lubeck; et reçut un coup de mitraille en entrant dans cette dernière ville mêlé avec les Prussiens. En 1807, il fit avec le prince de Ponte-Corvo la campagne de Pologne, et les trois années suivantes il combattit en Al-



lemagne et en Hollande. Nommé, en 1811, colonel du 101<sup>me</sup> régiment, il passa à l'armée d'Espagne, où il débuta, sous les ordres du général Souham, par le ravitaillement de Ciudad-Rodrigo. Dès que le duc de Raguse eut pris le commandement de l'armée, il laissa le colonel d'Herbez sur les lignes de la Thorinès et de l'Agueda, pour y tenir l'ennemi en échec, le harceler sans cesse, et lui faire une guerre de partisan. Laisse parmi les morts à la funeste bataille des Aropiles, le 22 juillet 1812, il fut emmené prisonnier à Lisbonne et transféré en Angleterre. Il rentra en France en 1814, reprit le commandement de son régiment, fit la campagne de 1815, fut licencié en 1816 et mis à la demi-solde. Le colonel d'Herbez-Latour est membre de la légion d'honneur depuis la création de l'ordre, et chevalier de Saint-Louis depuis 1814.

DIANNYERE (ANTOINE), littérateur, mort en 1802, était né à Moulins, le 26 janvier 1762. Fils du médecin Jean Diannyère, il fut d'abord destiné à la même profession, fit les études nécessaires, reçut le bonnet de docteur, et le quitta bientôt pour se livrer tout entier à la littérature. Il fit paraître plusieurs mémoires sur des objets d'économie politique, lesquels ont été insérés dans les recueils de la classe des sciences morales et politiques de l'institut, dont il avait été nommé membre associé, à l'époque de la formation de cette compagnie. Il prouve évidemment, dans l'un de ces mémoires, que c'est à la liberté

du commerce seulement, qu'il faut abandonner le soin des approvisionnements en grains. Il prouve également qu'on ne saurait donner trop d'encouragemens à l'agriculture. Dans un autre, il s'élève avec force contre les lois prohibitives et réglementaires, lorsqu'elles ne tendent qu'à mettre des entraves à l'industrie et au commerce. Dans un troisième, enfin, il fait une juste application de ses principes à la manufacture des tapis et tapisseries d'Aubusson. La comparaison qu'il fait des produits de cette manufacture, à différentes époques, est une preuve de la précision et de la justesse de ses idées et de ses recherches. On trouve dans ses *mémoires* des remarques intéressantes sur le divorce, et des *Réflexions sur la fortune* (c'est le titre de son 5<sup>e</sup> mémoire). Indépendamment de ces divers travaux, Diannyère a publié les ouvrages suivans : 1<sup>o</sup> *Éloge de Gresset*, 1784, in-8<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> *Réflexions sur la traite et l'esclavage des Noirs*, traduit de l'anglais d'*Ottobah Cugoano*, 1788, in-8<sup>o</sup>; 3<sup>o</sup> *Rêve d'un bon citoyen sur les lois, un code national et les parlemens, à l'usage de ceux qui veillent*, 1789; 4<sup>o</sup> *Essais d'arithmétique politique*, Paris, 1799, in-8<sup>o</sup>; 5<sup>o</sup> *Les Souvenirs de mylady Cartemane, ou les Mœurs du temps passé*, Paris, 1800, vol. in-12 contenant 2 parties; 6<sup>o</sup> dans la collection de Lavoisier et de Lagrange, des *Preuves arithmétiques des rapports qui existent entre la liberté du commerce des grains, leur prix, et la mortalité*. Diannyère a fait aussi un *Éloge de Condorcet*, son ami. Il était lié avec un grand nombre de républicains. Ses prin-

cipes furent toujours ceux d'un excellent patriote.

**DIAS-GOMES (FRANÇOIS)**, émule et compatriote de Camoëns, naquit dans la capitale du Portugal, vers l'an 1745, et mourut le 30 septembre 1795. Fils d'un mercier de Lisbonne, les heureuses dispositions qu'il montra dans son enfance déterminèrent sa famille à lui donner une éducation soignée. Cependant ses études littéraires n'étaient pas entièrement terminées, quand, d'après les conseils d'un frère, jaloux de son élévation future, son père changea d'avis, le retira du collège où il était, et l'obligea en quelque sorte de se livrer à son commerce de mercerie. Dias-Gomès avait bien employé le temps de ses études; son goût pour la littérature et la poésie s'était fortifié; et malgré les soins actifs qu'il se vit obligé de donner à son négoce, ce qui n'était guère propre à faire naître les inspirations, il trouva les moyens de faire de temps à autre quelques vers, tous écrits avec élégance et pureté. Loin de suivre l'exemple d'un grand nombre de poètes populaires, il ne prostitua point sa muse, eut continuellement devant les yeux l'exemple des grands maîtres, et ne travailla que sur des sujets élevés et nobles. Ses *Œuvres poétiques* se composent de 7 élégies, 4 odes et 5 cantiques, accompagnés de notes aussi savantes que curieuses. L'académie des sciences de Lisbonne les a fait imprimer au profit de la veuve et des enfans de l'auteur, en 1799. Dias travaillait, lorsqu'il mourut, à 2 poèmes intitulés, l'un, *les Saisons*,

et l'autre, *la Henriquide*. Le premier, qui est un poème descriptif, devait avoir 24 chants : 6 seulement ont été faits. Le sujet du second, qui est *la Conquête de Couta*, ne paraît pas en harmonie avec le génie de l'auteur. Il a fait aussi deux tragédies sous les titres d'*Electre* et d'*Iphigénie*, qui ne paraissent pas dignes de ses autres poésies. Ses ouvrages en prose, au nombre de trois, lui font infiniment d'honneur : le premier, couronné en 1792 par l'académie des sciences, offre une *Analyse raisonnée du style de Sà de Miranda, Ferreira, Bernardes, Caminha et Camoëns*; le second, une *Comparaison de l'histoire de don Juan de Castro, par Freire d'Andrade, et de la vie de don Paul de Lima, par Diego de Couto*; le troisième enfin est un *Traité du bon goût en poésie*.

**DIBDIN (THOMAS-FROGNALL)**, littérateur anglais célèbre par ses connaissances en bibliographie, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, qui lui facilita les moyens de se livrer à son goût pour l'étude. Parmi un assez grand nombre d'ouvrages publiés par lui, on distingue les suivans : 1° *Poèmes*, 1797, in-8°; 2° *Introduction à la connaissance des éditions rares et précieuses des classiques grecs et romains*, 1802, in-12; 3° *Utopie de Morus, avec des notes et une introduction*, 1809, 2 vol. in-8°; 4° *Bibliomania, ou la folie des livres, contenant des détails sur l'histoire, les symptômes et le traitement de cette fatale maladie*, Londres, 1809, in-8°; 5° *Antiquités typographiques, ou histoire de l'imprimerie en Angleterre, en Écosse et en Ir-*

*tandis, commencée par Ames, continuée par Hébert, et considérablement augmentée, 1 vol. in-4°; l'ouvrage doit aller jusqu'à 6; 6° Bibliotheca Spenceriana, ou Catalogue raisonné de la bibliothèque de lord Spencer, 1814, 3 vol. in-8°, avec fig. : cet ouvrage, dont le prix pour les exemplaires sur papier commun, s'élève maintenant à 200 fr., est d'une grande magnificence; 7° Le Décaméron bibliographique, 1816. Tous ces ouvrages prouvent l'étendue des connaissances, la finesse de l'esprit et le jugement sûr de l'auteur. Dibdin est bibliothécaire de lord Spencer, et membre de la société des antiquaires de Londres.*

DICKSON (R. W.), médecin et agronome anglais, résidant à Hendon dans le comté de Middlesex, est auteur d'un *Système complet d'agriculture*, publié en 1804, 2 vol. in-8°, et du *Compagnon du fermier, ou système complet d'agriculture moderne*, 1811, in-8°. L'utilité de ces deux ouvrages en a assuré et en maintient le succès.

DICQUEMARE (JACQUES-FRANÇOIS), né au Havre, en 1733, et mort dans les derniers jours de mars 1789, possédait les connaissances les plus étendues dans les hautes sciences et les arts. Destiné au ministère des autels, auquel il se consacra à 21 ans, après avoir passé quelques années à Paris pour y perfectionner ses études, il revint se fixer dans sa ville natale, et y remplit une chaire de physique et d'histoire naturelle. Cette science devint alors celle qu'il cultiva de préférence : il se livra principalement à l'étude des

crustacés (poissons sans vertèbres). Constamment sur le rivage de la mer, dont souvent il bravait l'impétuosité des flots, afin d'observer, au sein de l'onde même, les habitudes des animaux marins qu'il voulait faire connaître, il courut de fréquens dangers pour y parvenir; mais ses recherches et ses observations furent toujours couronnées du succès. On lui doit une découverte bien intéressante sur la propriété qu'ont les anémones de mer d'annoncer, par une dilatation progressive, les changemens futurs qui doivent s'opérer dans la situation de l'atmosphère. Il indiqua de nouveaux moyens pour remédier aux inconvéniens produits aux digues et aux vaisseaux par les tarets, les limaces de mer et le grand poulpe, et les plaça dans l'échelle des êtres organisés. Les principaux ouvrages publiés par Dicquemare, sont : 1° *Idee générale de l'astronomie*, Paris, 1789, in-8°; 2° *Connaissance de l'astronomie, rendue aisée et mise à la portée de tout le monde*, 1771, in-8°; 3° *Description du cosmoplane inventé et construit par l'abbé Dicquemare, dédié à l'abbé Nollet*, in-4°. Il a, de plus, fait insérer dans le *Journal de physique* 70 mémoires, ayant tous rapport à la physique et à l'histoire naturelle, sur lesquelles ils contiennent les faits les plus curieux et les remarques les plus intéressantes. Dicquemare, qui mérita le surnom de confident de la nature, aurait pu devenir riche s'il n'avait pas été le plus désintéressé des hommes; mais il se contenta de quelques titres honorifiques pour prix de ses nombreux travaux, et refusa les

bénéfices et pensions dont le gouvernement voulait le gratifier. En 1786, il reçut un hommage bien flatteur, que lui offrit l'assemblée du clergé de France par l'organe de son président. Si ses connaissances en physique et en histoire naturelle n'avaient pas assez bien établi sa célébrité, l'art nautique, la géographie et l'astronomie, auraient suffi pour lui créer une belle réputation. Il acquit même assez de talent dans la peinture pour laisser dans cet art un monument durable, en peignant

à l'huile 5 grands tableaux qui ornent l'église de l'hôpital du Havre, et dont les artistes admirent la correction et la pureté. La plupart des observations de Dicquemare ont été recueillies par la société royale de Londres, qui les fit insérer dans le 63<sup>e</sup> vol. des *Transactions philosophiques*. Ce savant estimable, qui travailla avec tant de zèle et d'activité à l'accroissement des lumières de son siècle, était membre correspondant de l'académie des sciences.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.















